U d'/of OTTAWA
39003001232379

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/correspondancede06buss

FEV 2 3 1972

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

CORRESPONDANCE

DE

ROGER DE RABUTIN

COMTE DE BUSSY

AVEC SA FAMILLE ET SES AMIS

VI.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, 26. rue Racine.

CORRESPONDANCE

DE

ROGER DE RABUTIN

COMTE DE BUSSY

AVEC SA FAMILLE ET SES AMIS

(1666—1693)

NOUVELLE ÉDITION REVUE SUR LES MANUSCRITS

ET AUGMENTÉE D'UN TRÈS-GRAND NOMBRE DE LETTRES INÉDITES

AVEC UNE PRÉFACE, DES NOTES ET DES TABLES

PAR LUDOVIC LALANNE

TOME SIXIÈME

(1686—1693)

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

1859

BIBLIOTHECA

QC
130
.S9 A4
1858

CORRESPONDANCE

DE BUSSY-RABUTIN

AVEC SA FAMILLE ET SES AMIS.

2289. — *L'évêque d'Autun à Bussy.*

A Paris, ce 1er décembre 1686.

J'ai reçu, monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 et le 24 de novembre dernier et j'ai bien à me reprocher de répondre si tard à la première, mais je me suis trouvé obligé à des courses continuelles qui ne me l'ont pas permis. Ce retardement ne diminue rien de ce que je vous dois sur ce que vous avez eu occasion d'expliquer à madame de Saint-Andoche et que vous avez fait avec tant de sagesse et de justice; c'est ce qui s'appelle un trait d'ami; permettez-moi ce terme, monsieur, puisqu'il ne rabat rien du respect avec lequel je vous honore. Mais pour en revenir à madame de Saint-Andoche, je vous dirai qu'elle écrit à M. le chancelier des lettres du sens de la réponse que vous me mandez qu'elle vous a faite. J'en ai vu plusieurs et je n'ai pas eu le temps de lire la dernière parce qu'elle étoit trop longue, mais il m'a paru en substance qu'elle prétend que les abbesses ont des droits auxquels ni les évêqnes ni les parlements

ne peuvent toucher, et qu'elle demande sa protection pour y être maintenue. Tout cela ne sert qu'à la faire mieux connoître et je souhaiterois de tout mon cœur qu'elle pût apprendre à s'épargner elle-même, ce qui peut faire son véritable bien, et son repos me touchant plus sensiblement qu'elle n'en peut être touchée.

Je vous suis très-obligé, monsieur, des nouvelles que vous me donnez de madame de Toulongeon qui prétend que c'est s'être souvenue de moi que de m'avoir fait l'honneur de m'écrire une fois depuis quatre mois à l'occasion de mes sœurs de Sirot.

Je suis ravi que son hâtiment avance, et ce que vous me dites que les marchés qu'il font tous les jours font juger que la dépense triplera ce qu'ils avoient cru, c'est ce qui arrive toujours quand on bâtit; il en sera de même chez moi. Quelle joie ne seroit-ce point d'y pouvoir passer avec vous et avec la bonne compagnie où vous marquez qu'on a songé à moi, à Chaseu, des journées entières! Des heures interrompues ne suffiront plus. J'ai comme vous envie de vivre et je sens que j'ai besoin de me précautionner pour cela, rien n'y peut tant contribuer que l'agrément de vos conversations.

Sur ce que j'appris que le roi avoit guéri de sa fistule par l'opération qu'on lui avoit faite, j'écrivis cette lettre à Sa Majesté.

2290. — *Bussy au roi.*

A Chaseu, ce 8 décembre 1686.

Sire,

L'opération qu'on a faite à Votre Majesté dont je fis en 1681 une pareille expérience, me donna les alarmes qu'un fidèle sujet et passionné pour la conservation de son maître peut avoir en cette rencontre. Quoique je sois bien plus âgé que Votre Majesté, Sire, je ne fus jamais en danger. Cependant je n'ai pas laissé d'appréhender pour vous. L'importance de votre santé et ma tendresse ont fait ma crainte, jusqu'à ce que j'aie appris que Votre Majesté se portoit fort bien. C'est ce qui m'oblige de lui en témoigner aujourd'hui ma joie. Si le méchant état de mes affaires ne m'empêchoit de sortir de chez moi, je courrois à Versailles faire juger à Votre Majesté, par l'excès de ma joie présente, de la grandeur de ma crainte passée, et lui protester qu'on ne peut avoir pour sa personne sacrée plus de zèle que j'en ai, ni être avec un plus profond respect, etc.

2291. — *Bussy au P. de la Chaise.*

A Chaseu, ce 8 décembre 1686.

Jusqu'ici, mon R. P., j'ai demandé du secours au roi, comme une pure grâce, mais Sa Majesté n'ayant pas assez de bonté pour m'en faire, je ne lui demande plus que justice; elle ne la refuse à personne.

Sur ce que le roi a été persuadé que j'avois eu une mauvaise conduite, Sa Majesté m'a tenu en prison treize mois, exilé dix-sept ans et fait perdre trente et une années de

services dans des emplois considérables dont la moitié moins a fait des maréchaux de France.

Il sembloit que ce qui avoit déplu au roi dans ma conduite devoit être suffisamment expié par ma prison et par l'exil, sans ajouter à ces châtiments la perte de tant de services. Cependant mon maître avoit cru que je méritois tout cela; c'étoit à moi à prendre patience et à prier Dieu qu'il le radoucît sur mon sujet; je l'ai fait et Dieu m'a exaucé : le roi m'a fait revenir à la cour et m'a reçu comme je le pouvois souhaiter, en me disant qu'il n'avoit pas toujours été content de moi, mais qu'il l'étoit alors.

Personne ne douta que cette réception ne m'attirât quelque grâce, sinon sur moi au moins sur ma famille à laquelle Sa Majesté m'avoit fait dire par M. le duc de Saint-Aignan en 1680 qu'elle feroit volontiers du bien aux occasions; cependant, mon R. P., ni mes enfants ni moi n'avons rien eu, quoique, comme vous savez, ce n'ait pas été faute de demander et de demander dans de fort grands besoins, puisque mes terres sont en décret depuis deux ans, et de l'heure que je vous écris, il y a céans un huissier de la part des révérends pères du collége du Grand-Louis (1), lequel est venu saisir mes revenus pour dix-sept cents livres que je leur dois des pensions de mon fils l'abbé; vous le pouvez savoir du R. P. Mégret.

Si je n'étois pas le plus malheureux homme de France, tout cela devroit m'attirer des charités du roi quand Sa Majesté ne me devroit rien, mais elle me doit quatre-vingt mille livres de mes appointements de mestre de camp général de la cavalerie, et c'est là la justice que je lui demande et ce que le roi devroit faire payer à mes enfants, quand je serois encore dans sa disgrâce.

Pour justifier maintenant ce que j'avance de ce qui m'est

(1) Le collége Louis-le-Grand.

dû, mon R. P., je vous dirai que mes appointements de mestre de camp général, étoient de dix-neuf mille deux cents livres par an ; que je fus reçu dans cette charge en 1653 et que j'envoyai ma démission au roi depuis la Bastille en 1666. Ce sont treize années qui se montent à deux cent quarante-neuf mille six cents livres. Mes quittances se peuvent monter à cent soixante-dix mille livres. Les originaux en sont à l'Épargne, le roi les peut faire voir. Cette vérité supposée, il m'est dû quatre-vingt mille livres de mes appointements.

Vous savez, mon R. P. que retenir le salaire des domestiques est une des plus grandes offenses qu'on puisse commettre ; cependant ces domestiques n'achètent point leurs emplois auprès de leurs maîtres et ne hasardent pas leur vie à leur service. Jugez donc, s'il vous plaît, combien les gages d'un homme de guerre qui achète une charge de quatre-vingt dix mille écus sont privilégiés.

Vous, mon R. P. dont le ministère est de parler au roi seulement de ce qui regarde sa conscience, avez eu pourtant la charité de parler à Sa Majesté du mauvais état de mes affaires sans savoir alors les obligations indispensables que le roi avoit de me secourir ; cela m'empêche de douter que vous vous employiez aujourd'hui fortement pour lui faire entendre mes très-humbles supplications, puisque c'est purement une affaire de conscience.

Je ne vous ai point encore parlé si nettement que je fais aujourd'hui, mon R. P., parce que je sais avec quelle délicatesse il faut parler de ses droits quand on en a fait parler à son maître, et que de peur de lui déplaire il faut appeler grâce tout ce qu'on lui demande, quoique souvent ce soit une pure justice. Mais enfin l'extrémité où je suis me force d'appeller les choses par leurs noms et de vous ouvrir mon cœur comme à la seule personne dont je puis avoir du secours.

Tant que j'ai cru le roi assez malade, j'ai été sensible-

ment affligé, j'ai prié Dieu de tout mon cœur pour lui, et quelque intérêt que j'eusse à faire faire à Sa Majesté de très-humbles supplications de ma part dans un temps plus propre à réussir que pas un autre, je n'ai été occupé que de ma douleur. Mais ayant appris que le roi se portoit bien je viens de lui témoigner ma joie, et je prends ce temps-là, mon R. P. pour vous supplier très-humblement de m'assister auprès de Sa Majesté quand vous en trouverez l'occasion.

Quoique le roi soit l'un des plus grands et l'un des plus puissants princes du monde, il a aussi les plus grandes dépenses du monde à faire; cela m'oblige de vous dire, mon R. P., que si Sa Majesté trouve mieux son compte à me donner une pension qu'une somme, je recevrai avec toute sorte de respect et de reconnoissance tout ce qu'il lui plaira. Au nom de Dieu, mon R. P., aidez notre bon maître à me faire justice, et par là tirez-moi de l'extrême misère où je suis. Je vous assure que c'est une belle action à faire devant Dieu et devant les hommes. Si après cela ma reconnoissance pouvoit être comptée pour quelque chose, je vous dirois que pas un gentilhomme de France ne seroit tant à vous que moi qui suis déjà depuis longtemps votre, etc.

2292. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Chaseu, ce 8 décembre 1686.

Je ne réponds point ici, monsieur, à votre lettre du 20 de l'autre mois; vous verrez qu'il est question d'autre chose. Je vous supplie de vouloir bien présenter cette lettre (1) au roi ; vous verrez dans la lettre que je me donne l'honneur de lui écrire ce qui m'oblige de le faire. Adieu.

(1) La lettre donnée plus haut, p. 173.

2293. — *Mademoiselle de Rabutin à Bussy.*

A Selle, ce 9 décembre 1686.

Monsieur,

Mon frère le comte de Rabutin nous a mandé en envoyant à ses cadets des chevaux turcs, d'une beauté singulière, harnachés magnifiquement, que l'empereur l'avoit fait général de bataille et que madame sa femme souhaite d'avoir auprès d'elle ma sœur et moi. Nous ne pouvons ni ne devons accepter la chose, monsieur, sans vous en demander votre avis et sans vous supplier très-humblement de nous aider de vos conseils. Les deux frères que j'ai dans le service, et que je puis dire avoir du mérite, veulent bien faire un effort pour nous de faire une dépense honnête pour faire le voyage de Vienne. Nous attendons, monsieur, votre réponse pour résoudre la chose, et j'espère que vous aurez la bonté de pardonner la liberté que nous prenons de vous être importunes. Nous vous connoissons trop généreux pour le trouver mauvais et pour ne pas aider deux filles orphelines qui ont l'honneur de porter votre nom. Nous tâcherons par nos respects de ne pas nous rendre indignes de cet avantage et de vous marquer par nos soumissions que nous sommes avec une passion très-respectueuse, monsieur, vos très-humbles, etc. (1).

---

(1) Nous n'avons pas la réponse de Bussy à la lettre de sa cousine, qui, comme on le verra plus loin, lui écrivit de Vienne le 23 octobre 1687.

2294. — *Le marquis de Montataire à Bussy.*

A Caen, ce 13 décembre 1686.

Madame de Montataire est accouchée heureusement, et dans le moment je me donne l'honneur de vous écrire, monsieur, pour vous en informer, vous, madame la comtesse et toute la famille. Elle a eu deux garçons qui sont grands et forts et qui ont bien l'air de vivre. Je vous rendrai compte de la suite de sa couche; elle est si fort persuadée de vos bontés et de votre amitié pour elle et de celle de toute la famille, qu'elle croit que vous serez tous bien aises de la grâce que Dieu lui a faite. Elle et moi vous assurons de nos profonds respects.

Elle accoucha le 12 décembre à neuf heures du soir.

2295. — *Bussy au prince de Condé* (1).

A Chaseu, ce 18 décembre 1686.

Monseigneur,

L'honneur que j'ai eu d'être lieutenant de Monseigneur le Prince votre père, et la profession que je veux faire toute ma vie d'un attachement particulier à Votre Altesse Sérénissime, me font prendre une très-grande part à la perte que vous venez de faire. J'eus l'honneur de vous assurer de cet attachement à votre dernier voyage en Bourgogne, Monseigneur : et la manière dont vous reçûtes ces assurances, me confirma plus fort qu'auparavant dans

(1) Henri de Bourbon, duc d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père.

la résolution de vivre et de mourir avec un zèle pour votre personne proportionné au respect infini qu'on lui doit, et de lui témoigner qu'on ne peut être avec plus de soumission que je suis, Monseigneur, votre, etc.

Relation de la mort du prince de Condé (1).

M. le Prince n'avoit point cru sa maladie mortelle jusqu'au 10 de décembre 1686; il pensoit même être en état de s'en aller à Paris, et il avoit donné tous les ordres nécessaires pour partir le 11 de Fontainebleau ; mais la continuation d'un dévoiement l'ayant fort abattu, il se sentit plus foible le 10 environ à midi. Il fit approcher un de ses médecins pour lui tâter le pouls ; il lui demanda ensuite comment il le trouvoit et ce qu'il pensoit de son mal; le médecin hésitant un peu à lui dire son sentiment, il lui dit : « Parlez franchement je ne crains plus la mort. » Cela encouragea le médecin à lui dire qu'il se trouvoit dans un grand danger. M. le Prince repartit : « Voilà parler nettement; il faut mourir et il y faut penser. » Et sur-le-champ ordonna qu'on envoyât chercher le père Des Champs, en toute diligence, son confesseur ordinaire. Un moment après, M. de Gourville étant entré dans sa chambre, il lui dit qu'il falloit se séparer et que le temps en étoit venu. Il dit ensuite la même chose à madame la Duchesse (2) et témoigna être sensible à ses alarmes et à ses sanglots. Il conserva la fermeté qu'il avoit marquée en parlant au médecin ; il employa quelque temps à faire ses dispositions pour des œuvres pieuses et pour la récompense de ses domestiques, et, après qu'il eût donné ordre à ses affaires de ce monde, il ne pensa plus le reste de la journée qu'à celles de l'autre, demandant souvent quand le P. Des Champs arriveroit, et marquant une grande impatience de

---

(1) Elle fut envoyée au comte de Bussy et nous la tirons de ses manuscrits.

(2) Sa belle-fille.

son arrivée. Le 11, vers les deux heures après minuit, se sentant encore plus foible et craignant que ce qui lui restoit encore de vie ne fût trop court pour attendre le P. Des Champs, il se confessa au P. Bergier; et après la confession il demandât qu'on lui apportât le saint-sacrement. M. le curé de Fontainebleau le lui apporta; il fit une réconciliation avec lui, et devant que de recevoir le saint-viatique, qu'il reçut avec grande piété, il demanda pardon à tous ses domestiques et aux autres qu'il pouvoit avoir offensés par des mouvements de colère. Une demi-heure après il demanda l'extrême-onction; M. le curé, après lui avoir oint les pieds et les mains, lui témoigna qu'il lui oindroit les reins, s'il n'avoit peur de l'incommoder; M. le Prince lui dit qu'il achevât et se fit lever pour achever cette sainte cérémonie. Dès qu'elle fut finie, il commanda qu'on fit la recommandation de l'âme; son aumônier en lut les prières; il les écouta avec une attention et une dévotion qui tira les larmes de tous ceux qui étoient dans sa chambre. Après qu'il eût accompli tous ces saints devoirs, il fit approcher les médecins pour leur demander combien de temps il avoit encore à vivre, et lui ayant répondu qu'ils n'en pouvoient pas juger précisément, il pria M. de Gourville de ne le point laisser surprendre et de l'avertir alors que les médecins le trouveroient dans les derniers moments. Il attendoit avec impatience M. le Duc, et avoit demandé de temps en temps quand il arriveroit. Il arriva vers les huit heures du matin, et leur entrevue fut la plus touchante qu'on se puisse imaginer, se marquant l'un à l'autre des sentiments de tendresse qui faisoient assez juger combien ils s'aimoient. Madame la Duchesse, mêlant ses sentiments avec les leurs et donnant des marques de sa douleur, en reçut de très-sensibles de l'estime et de l'amitié que M. le Prince avoit toujours eues pour elle. Ils se retirèrent de sa chambre, et dès qu'ils furent sortis, il éleva ses yeux et continua de s'occuper dans les pensées de l'autre vie. Sur les onze heures, il eut un redoublement et il se trouva encore plus mal qu'il n'avoit été. Il fit recommencer la recommandation de l'âme; peu de temps après on lui dit que le P. Des Champs étoit arrivé. « Où est-il, dit-il, qu'il s'approche.» Il

sembloit en ce moment avoir plus de force, et le Père s'approchant de lui, il étendit les bras et l'embrassa plusieurs fois, en lui disant qu'il l'attendoit avec une grande impatience, qu'il avoit une grande consolation de le voir, qu'il avoit tâché, en l'attendant de remplir ses devoirs, et qu'il le conjuroit de lui faire bien employer le peu de temps qui lui restoit à vivre. Il ordonna que tout le monde sortît de sa chambre et parla quelque temps au P. Des Champs qui lui fit faire ensuite des actes de foi, d'espérance et de charité et d'autres prières. Vers le midi, M. le prince de Conti arriva, et l'ayant fait approcher il l'embrassa plusieurs fois. M. le prince de Conti se jeta à ses pieds fondant en larmes et lui demanda sa bénédiction, il la lui donna, et un demi-quart d'heure après il le fit sortir et dit à ses médecins qu'il n'avoit plus besoin d'eux, mais seulement des PP. Des Champs et Bergier, qui lui firent faire plusieurs prières, et, comme il avoit peine à parler, il leur disoit de fois à autre : « Quoique je ne vous réponde pas, ne laissez pas à me parler de Dieu, mon cœur est attentif à ce que vous dites. » Vers les cinq heures, il demanda à ces Pères s'il pouvoit dire le dernier adieu à M. le Duc, à madame la Duchesse et à M. le prince de Conti, qu'il entendoit pleurer près de sa chambre, et s'il le pouvoit faire sans offenser Dieu. Ils lui dirent que oui. Les deux princes et la princesse entrèrent. Il les embrassa souvent, tous trois à la fois, tenant leurs mains ensemble, en leur disant toujours, « adieu, mes enfants, » et recommandant à M. le Duc et à M. le Prince de Conti de s'aimer comme frères, il leur donna sa bénédiction et les pria ensuite de se retirer. Il continua d'écouter les Pères, et on remarquoit qu'en répétant souvent : *In te, Domine, speravi*, et *Miserere mei, Deus*, il élevoit les yeux au ciel. Sur les six heures et demie il appela un de ses médecins et lui demanda s'il le croyoit bien près de sa fin; le médecin lui répondit : « Monseigneur, votre poitrine s'emplit, cela ira bien vite; » et lui ayant redemandé : « mon esprit ne se troublera-t-il point ? » le médecin lui répondit que cela pourroit arriver un demi-quart d'heure avant sa mort. Il demanda ensuite les prières des agonisants et élevant les yeux au ciel et faisant

quelques petits mouvements des bras on remarquoit qu'il redoubloit ses prières, ce qu'il fit jusqu'à son dernier moment, qui fut vers les neuf heures et demie du soir qu'il expira avec une très-grande tranquillité et sans aucun trouble d'esprit.

Dès le 10 du mois, les médecins ayant témoigné à M. le Prince qu'il étoit dans un extrême péril, il écrivit cette lettre au roi (1) :

Sire,

Je supplie très-humblement Votre Majesté de trouver bon que je lui écrive pour la dernière fois de ma vie. Je me trouve en un état où apparemment je ne serai pas longtemps sans aller rendre compte à Dieu de toutes mes actions. Je souhaiterois de tout mon cœur que celles qui le regardent fussent aussi innocentes que celles qui regardent Votre Majesté. Je n'ai rien à me reprocher sur tout ce que j'ai fait quand j'ai commencé de paroître dans le monde ; je n'ai rien épargné pour le service de Votre Majesté et j'ai tâché de remplir avec plaisir les devoirs auxquels ma naissance et le zèle sincère que j'avois pour la gloire de Votre Majesté m'obligeoient. Il est vrai que, dans le milieu de ma vie, j'ai eu une conduite que j'ai condamnée le premier et que Votre Majesté a eu la bonté de me pardonner. J'ai ensuite tâché de réparer cette faute par un attachement inviolable à Votre Majesté et mon déplaisir a toujours été de n'avoir pas pu faire de ces grandes actions qui méritassent les bontés que vous aviez eues pour moi. J'ai eu au moins cette satisfaction de n'avoir rien oublié de tout ce que j'avois de plus cher et de plus précieux pour marquer à Votre Majesté que j'avois pour elle et pour son État tous les sentiments que je devois avoir. Après toutes les grâces dont Votre Majesté m'a comblé, oserai-je encore lui en demander une, laquelle dans l'état où je me trouve me seroit d'une grande consolation ? C'est en faveur

(1) Elle a été imprimée dans l'*Histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé*, par Désormeaux, 1766, t. IV.

de M. le Prince de Conti. Il y a un an que je le conduis ; j'ai cette satisfaction de l'avoir mis dans des sentiments tels que Votre Majesté peut souhaiter. Le P. de La Chaise en sait la vérité, il la pourra témoigner à Votre Majesté quand il lui plaira. C'est un prince qui a assurément du mérite, toute la soumission imaginable et une envie sincère de n'avoir point d'autre règle de sa conduite que la volonté de Votre Majesté. Je ne lui en parlerois pas et je ne la prierois pas comme je fais très-humblement de lui rendre ce qu'il estime plus que toutes les choses du monde ; il y a plus d'un an qu'il soupire après et qu'il se regarde en l'état où il est, comme s'il étoit en purgatoire. Je conjure Votre Majesté de l'en vouloir sortir et de lui accorder un pardon général. Je me flatte peut-être un peu trop, mais que ne peut-on point espérer du plus grand roi de la terre, duquel je meurs comme j'ai vécu très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur !

LOUIS DE BOURBON.

P. S. Comme je finissois cette lettre mon fils vient d'arriver de Versailles. Il m'a dit la bonté que Votre Majesté avoit eu de pardonner à ma considération à M. le prince de Conti et de le remettre en ses bonnes grâces. Une nouvelle de cette nature m'a comblé de consolation. Je reçois comme je dois cette bonté de Votre Majesté. J'en ai toute la reconnoissance imaginable, conforme aux sentiments de vénération que j'ai toujours eus pour Votre Majesté, et si je l'ose dire, d'amitié et de tendresse.

2296. — *Bussy à madame de Montmorency.*

A Chaseu, ce 18 décembre 1686.

Madame de Bussy qui vient d'arriver ici dit que le roi avoit donné la lieutenance du pays Chartrain à M. votre fils (1), madame.

---

(1) Léon de Montmorency, chef du nom et armes de sa maison, né le 31 octobre 1664.

J'en suis ravi, j'en suis ravi, j'en suis ravi (1).

On me vient de mander la mort de M. le Prince.

J'en suis fâché, j'en suis fâché, j'en suis fâché.

Mais je suis bien aise que tout ceci m'ait donné lieu de recommencer notre commerce. Je vous supplie, madame, de ne le pas laisser tomber et de me croire toujours le meilleur de vos amis.

2297. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 19 décembre 1686.

Qu'est ceci, madame? Je n'écris à personne que j'aime et que j'estime autant que vous. Cependant il y a sept mois que je ne vous ai écrit. Si je croyois aux charmes, je croirois être ensorcelé; en effet, vous aimer fort et ne pouvoir, en sept mois, vous écrire est une espèce de nouement d'aiguillette. Enfin voilà le charme rompu, si charme y a. Mais après avoir trouvé que j'ai tort, il me semble que vous n'avez pas raison, madame, d'être si longtemps sans vous en plaindre. Je voudrois bien faire quitte à quitte; quoi que vous fassiez, entrons en matière.

Je me suis occupé depuis que vous n'avez été ici, non pas à bâtir, car cela coûte trop, mais à des petits soins qui améliorissent (*sic*) ma terre de Chaseu.

Dans les commerces de lettres que j'entretiens partout avec mes amis (hormis quand le diable s'en mêle), j'écrivis à mademoiselle de Ragny sur son mariage une petite lettre du caractère que j'ai vu que vous aimiez; je vous l'envoie (2).

---

(1) Ce sont les termes mêmes dans lesquels madame de Montmorency avoit félicité Bussy de son retour à la cour.

(2) Voy. plus haut, p. 146.

Le 25 septembre, je m'en revins à Chaseu de Bussy, avec votre nièce de Coligny. Vous connoissez le mérite de cette situation, madame; tout ce que je vous dirai, c'est qu'il augmente tous les jours par les propretés dont je l'embellis. Nous avons pris deux saumons que j'ai eu du regret de manger sans vous, ne songeant point à vous écrire, et vous voyiez bien encore que cela n'étoit point naturel. Nous nous sommes fort vus les Toulongeon, les Montjeu et nous. Tout cela sont des gens de manière aisée, dont nous nous accommodons fort. Cependant il est arrivé à Montjeu, depuis six semaines, une petite dame de Paris, jolie de sa figure, vive, qui a de l'esprit, mais qui fait bien plus rire par la liberté qu'elle se donne de dire tout ce que vous autres prudes vous contentez de penser, que par les choses plaisantes d'elles-mêmes qu'elle dit. La première fois que je la vis, elle me pria de lui écrire, je le lui promis, et je vous envoie ma lettre et sa réponse (1).

Voilà, madame, comment nous nous amusons. Je ne vous dis pas que madame de Bussy est de retour de Paris depuis un mois; car ce divertissement-là n'est pas tout à fait de la force des autres.

Je vous veux dire deux mots de l'opération qu'on a faite au roi. Il falloit que le mal fût grand et pressant; car s'il avoit été seulement médiocre, tout ce qu'il y a d'habiles gens dans l'Europe se seroit appliqué à le guérir par les cataplasmes et à lui sauver les douleurs et le péril d'une opération. Cependant cela va bien. Nous autres gens, qui avons passé par les mains de Bessières, savons qu'il n'est pas seulement adroit, mais encore heureux. J'ai écrit au roi en cette rencontre. Je vous enverrai la lettre, si vous avez envie de la voir; et je finirai celle-ci en vous assu-

---

(1) Voy. plus haut, p. 165.

rant que je vous aime aussi tendrement que si je vous écrivois tous les jours.

Le 22 décembre 1686, à cinq heures du soir, il se fit un tremblement de terre qui ne fut ni grand ni long, ni général. Nous le sentîmes à Chaseu avec un bruit comme un tourbillon.

2298. — *Le prince (Henri) de Condé à Bussy.*

A Paris, ce 24 décembre 1686.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'écrivez sur la perte que j'ai faite, et vous suis bien obligé de la part que vous témoignez prendre à mon déplaisir. Je vous prie d'être bien persuadé que je suis, monsieur, votre très-affectionné à vous faire service.

On m'envoya dans ce temps-là un sonnet pour M. le Prince que je rapporterai ici plutôt pour la beauté de la matière que pour la beauté de l'expression.

L'Espagne par mon bras aux plaines de Rocroi
Reçut le coup mortel qui commença ma gloire;
Lens, Norlingue, Fribourg gardent avec effroi
De mes sanglants combats l'éternelle mémoire.

Les plus fermes remparts tremblèrent devant moi.
De leurs tristes débris j'enrichis notre histoire.
Fier de me voir encor son tonnerre à la main,
A Senef j'atterrai l'Ibère et le Germain.

Un loisir héroïque acheva ma carrière.
Mais à quoi m'eût servi tout ce faste éclatant,
Si Dieu n'eût daigné faire à mon heure dernière
D'un superbe vainqueur un humble pénitent?

Trois jours après que j'eus reçu ce sonnet, on me manda que, sur ce que M. le Prince d'aujourd'hui dit qu'il donneroit mille écus à quiconque feroit quelque chose de fort beau pour feu M. son père, l'abbé Gautier avoit fait ces quatre vers pour lesquels il avoit eu avec raison les mille écus :

Pour exprimer tant de vertus,
Tant de combats et tant de gloire
Mille écus? Rien que mille écus?
Ce n'est pas deux sols par victoire.

(Ici finit le troisième et dernier volume du manuscrit de la correspondance de Bussy. Pour les années suivantes, à part un certain nombre de lettres que je tirerai du manuscrit Brottier, j'en serai réduit à reproduire le texte des anciennes éditions.)

2299.— *Le P. Archange à Bussy.*

A Autun, ce 30 décembre 1686.

Pour qui êtes-vous, monsieur, et quel est, selon vous, le meilleur parti à prendre et le meilleur exemple à donner pour un magistrat, de finir ses jours dans la retraite ou dans le barreau? Ce fut hier le sujet d'une dispute dans une maison où je me trouvai, et les deux parties sont convenues de vous en croire. Décidez-donc, monsieur : vos décisions sont des oracles. Pour moi, je suis avec mon attachement ordinaire, monsieur, votre, etc.

2300. — *Bussy au P. Archange.*

A Chaseu, ce 31 décembre 1686.

Les deux partis que vous me proposez, mon R. P., se peuvent soutenir tous deux avec raison. Voici comme un de mes amis en a parlé :

Heureux qui se trouvant trop foible et trop tenté,
Du monde enfin se débarrasse!
Heureux qui plein de charité
Pour servir le prochain y conserve sa place!
Différents dans leurs vues, égaux en piété,
L'un espère tout de la grâce,
L'autre appréhende tout de sa fragilité.

Pour moi, je crois que le magistrat qui se regardera seul prendra le parti de la retraite; mais comme je trouve honteux de n'être né que pour soi, et que nous sommes redevables au public des talents que Dieu nous a donnés, soit pour gouverner, soit pour instruire; il me paroît qu'un magistrat doit finir ses jours dans la fonction de la charge où la providence l'a placé.

2301. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 5 janvier 1687.

Bon jour et bon an, mon cher cousin, et bon jour et bon an, ma chère nièce. Que cette année vous soit plus heureuse que celles qui sont passées; que la paix, le repos et la santé vous tiennent lieu de toutes les fortunes que vous n'avez pas et que vous méritez; enfin, que vos jours désormais soient filés de soie; mais surtout plus d'enchantements, car, afin que vous le sachiez, le charme étoit double :

il étoit jeté sur moi comme sur vous, et nous en sentions la force par le souvenir continuel que nous avions de vous deux, M. de Corbinelli et moi, et par l'impossibilité où nous étions de le rompre. Nous faisions quelquefois des efforts, comme des gens qui dorment et qui veulent nager ou courir; mais nous les faisions inutilement comme eux. Nous ne mangions point à la vérité de saumons qui nous donnassent occasion de vous souhaiter : mais dès que nous avions un peu d'esprit, ou que l'air de Livry, le chocolat, ou le thé avoient réveillé notre vivacité, nous étions au désespoir de ne vous avoir pas, et nous faisions scrupule de rire sans vous. Qui ne croiroit qu'au moins nous vous l'aurions mandé le lendemain? Mais non, l'enchantement étoit trop fort; il falloit une nouvelle année, et la voilà qui tire le rideau, qui nous rend la liberté et qui me fait commencer dès les premiers jours un commerce où nous gagnons beaucoup. Je suis toujours ravie de revoir de la joie dans votre esprit, que vous cherchiez à vous amuser et à mettre en œuvre tout ce que vous avez emporté de ce pays-ci. Vos vers sont jolis et aisés et font souvenir agréablement de vous. La lettre à mademoiselle de Ragny nous a réjouis; mais celle que vous écrivez à la petite dame de Paris est encore au-dessus. Elle se défend fort poliment. Je ne puis croire que vous n'ayez point aidé à ce qu'elle vous mande en vers de ses vapeurs et de la raison qui fit peut-être manquer M. de Montjeu aux droits de l'hospitalité : rien n'est plus joli.

Il me semble que je vous dois remercier des soins que vous prenez d'embellir Chaseu. Cette situation charmante mérite bien la peine que vous y prenez. Je comprends aisément que vous aimiez les Toulongeon, les Ragny et tout Montjeu. Cela fait une bonne société. Je rencontrai l'autre jour M. d'Autun, qui me dit merveilles de vous tous. Je crois que Toulongeon est bien aise d'être riche,

de manger dans de la vaisselle d'argent et d'ajuster Alonne. M. d'Autun me dit hier que ma tante avoit payé les dettes de son fils, avant de mourir. J'en suis surprise et bien aise; car je craignois toujours l'avarice, et j'étois fâchée que cette vilaine bête se trouvât dans mon sang. Pour nous, mon cousin, nous en sommes, Dieu merci, bien exempts. Cette Provençale est bien nette aussi de ce côté-là. Ce qu'elle a de Rabutin, joint à Sévigné et à Grignan, la met fort à couvert d'en être soupçonnée. Elle est toujours à Paris, occupée à plusieurs affaires. Elle a eu le plaisir de voir mademoiselle de Grignan (1) faire une donation à M. son père de tout ce qu'il lui devoit, qui ne montoit pas à moins de quarante mille écus. Cette maison est un peu soulagée par ce présent, qui étoit un pesant fardeau pour elle. Cette sainte fille, ayant pris le voile blanc à vingt-cinq ans aux Carmélites et en étant sortie par la délicatesse de son tempérament qui n'a pu soutenir la règle, a voulu, en entrant pensionnaire dans un autre couvent, où elle fait peu de dépense, donner cette marque d'amitié à sa maison. Je crois que vous en aurez assez pour votre cousine pour prendre part à ce petit bonheur : elle y a fait merveille; et comme elle s'est toujours intéressée à tout ce qui vous touche, j'ai cru que ce petit récit ne vous ennuieroit pas; elle vous fait mille baise-mains et à madame de Coligny; elle a écouté avec bien du plaisir vos lettres et la réponse de l'une de vos amies.

Vous avez su, mon cher cousin, les circonstances de la mort de M. le Prince. Je crois que c'est faire son éloge en

---

(1) Louise-Catherine, fille du premier mariage du comte de Grignan avec la fille du marquis de Rambouillet. On lit à ce sujet dans le Journal de Dangeau, à la date du 20 janvier 1686 : « Mademoiselle de Grignan l'aînée s'est mise dans les carmélites. La résolution qu'elle a prise rendra mademoiselle d'Alerac, sa cadette, un parti très-considérable. On croit qu'elle aura plus de 500,000 francs. »

peu de mots que de dire qu'il a joint à la beauté de sa vie, tout héroïque, une mort toute chrétienne; qu'il s'est également acquitté des devoirs de bon chrétien, de fidèle sujet, de bon père et de bon maître; et qu'en vingt-quatre heures il a réglé toutes ces choses avec une fermeté, une tranquillité, une douceur et une étendue d'esprit qui le faisoient paroître comme en un jour de bataille; car on dit que dans ces occasions il étoit parfait; et que la mort, qui est la plus importante action de notre vie, a été aussi le plus bel endroit de la sienne. Je me souviens à cette occasion de ces beaux vers que vous avez mis autrefois sous son portrait :

De sa gloire la terre est pleine;
Comme le foudre on craint son bras;
Il a gagné mille combats
Et l'on doute encor s'il n'est pas
Plus soldat qu'il n'est capitaine.

M. d'Autun est encore tout pénétré de cette mort : il vous en dira bien des particularités quand vous le verrez. Le roi a regretté cette perte et a remis, pour faire plaisir à ce prince, M. le prince de Conti en ses bonnes grâces. M. le Duc, à présent M. le Prince, a pris toute sa maison et a augmenté toutes les récompenses. Il paroît affligé au dernier point. Enfin, tout le monde a fait son devoir. Mais ce qui remplace ce malheur et qui comble de joie c'est la parfaite santé du roi, dont on ne peut assez remercier Dieu, et dont l'allégresse publique persuade la sincérité de la douleur qu'on avoit eue de ses maux. Si vous nous voulez envoyer votre lettre que vous avez écrite au roi, vous nous ferez plaisir.

2302. — *Madame de Montmorency à Bussy.*

A Paris, ce 8 janvier 1687.

Je vous remercie, monsieur, de ce que vous êtes trois fois ravi de la grâce que le roi vient de faire à mon fils. Je vous assure que vous avez raison, les vieux amis sont toujours les plus sûrs, et le proverbe est fort vrai qui dit : Vieux amis et vieux écus. Vous voulez que nous recommencions notre ancien commerce. Je ne demande pas mieux; mais il faudra que vous souffriez quelquefois mes inégalités sans gronder, car j'ai des affaires qui m'occupent et qui me rendent souvent fort chagrine, et les *épîtres chagrines* ne sont bonnes que de Scarron. D'ailleurs j'ai peur que vous ne gardiez mes lettres, et je ne me soucie point de réjouir la postérité.

Les nouvelles de ce jour sont, que l'on a donné les îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite à Saint-Marc qui gardoit M. de Lauzun. Le roi se porte à merveille; madame la Dauphine assez bien de sa fausse couche, ce qui remet le baptême des trois princes si loin que l'on n'en sait point le jour. On ne parle ici que de *Te Deum* pour la santé du roi : c'est une joie universelle. Je ne sais point de sottise qui coure le monde, qui vous puisse divertir, ni la charmante madame de Coligny.

2303. — *Corbinelli à Bussy.*

A Paris, ce 12 janvier 1687.

Nous avons admiré, monsieur, madame de Sévigné et moi, votre version de quelques épigrammes de Martial que vous nous avez envoyée, et dans la chaleur de mon imagi-

nation, j'ai parodié le sonnet de Benserade pour le roi, représentant un esprit, et j'ai adressé mon imitation à madame de Sévigné.

Est-ce chose réelle, est-ce sorcellerie?
Ne sauriez-vous, madame, éclaircir ce soupçon?
Martial est fort beau. Pourtant sans flatterie,
Les vers que nous lisons, ont meilleure façon.

Ces vers ont l'air de ceux que ce divin garçon
Qui préside aux neufs Sœurs fait avec industrie,
Sur qui tous les auteurs pourroient prendre leçon
En fait de vers badins ou de galanterie.

Comme ceux d'Apollon, ces vers sont tout ainsi.
Ils paroîtront charmants dans deux mille ans d'ici,
A toute la gent grise, à toute la gent blonde :

Et n'est homme en ce siècle, et dans ces siècles-là,
Qui n'ait en les lisant tout le plaisir du monde
Et qui n'en désirât faire comme cela.

2304.—*Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 18 janvier 1687.

Ça, madame, continuons notre commerce, puisque le charme est levé de part et d'autre; pour moi, je me presse de vous écrire pour assurer la crise. Mais avant que d'aller plus loin, il faut que je vous dise qu'on n'est jamais mieux entré que vous dans les figures qu'on vous présente, et qu'on n'a jamais mieux répondu que vous ne faites sur le même ton qu'on vous a parlé. Après cela, je commencerai par vous rendre mille grâces des souhaits que vous faites que je sois plus heureux cette année que les autres. Votre nièce dit que cela peut arriver sans qu'il en coûte beaucoup à la fortune. Je suis bien aise que vous approuviez nos amusements, et en effet, quand ils

n'empêchent pas de songer au solide, on ne sauroit trop longtemps garder cet esprit-là.

De la même manière dont je badine avec mademoiselle de Ragny et avec la petite dame de Paris, j'écrivis au roi. Mais à propos de la petite dame, vous avez bien deviné : les vers de sa lettre ne sont point d'elle; il faut aussi lui rendre justice, je n'ai fait que polir et rimer sa pensée, parce qu'il me parut qu'elle auroit en vers la grâce que vous lui trouvez. M. d'Autun a raison de nous aimer et de nous estimer ; il voit bien que nous avons pour lui ces mêmes sentiments. Les Toulongeon sont fort aises d'être riches, et tout le monde est fort aise aussi qu'ils le soient. Le bien qui leur est venu par la mort de leur mère leur sied beaucoup mieux qu'à elle. Alonne, qui, par ordre du roi, s'appelle aujourd'hui Toulongeon, avec le titre de comté, va être une des plus jolies maisons de Bourgogne, de la manière qu'ils l'accommodent.

Vous m'avez fait un fort grand plaisir, ma chère cousine, de m'apprendre le soin qu'a eu la belle Madelonne d'inspirer de nobles sentiments à l'aînée de ses belles-filles, et l'heureux succès de ses peines. Je ne m'en étonne pas, car lui peut-on refuser quelque chose? J'en suis ravi et ma fille aussi, qui dit que Dieu lui a fait une grande grâce de ne lui avoir pas donné une belle-mère comme elle, parce qu'elle seroit aujourd'hui dans un couvent pour lequel sa vocation étoit très-médiocre.

On m'a envoyé la lettre que M. le Prince écrivit au roi la veille de sa mort, et un récit de ses dernières actions et de ses dernières volontés. Je l'ai trouvé par tout cela tel que vous me le mandez : un héros chrétien; mais avec tous ces beaux dehors, je crois qu'il pensoit alors ce que lui mandoit autrefois Voiture.

La mort, qui dans les champs de Mars,
Parmi les cris et les alarmes,

Le feu, les glaives et les dards,
Le bruit et la fureur des armes,
Vous parut avoir quelques charmes
Et vous sembla belle autrefois
A cheval et sous le harnois,
N'a-t-elle pas une autre mine
Lorsqu'à pas lents elle chemine
Vers un malade qui languit?
Et semble-t-elle pas bien laide
Quand elle vient, tremblante et froide,
Prendre un homme dedans son lit?

La convalescence du roi en si peu de temps, après une telle opération, est un ouvrage de la même main qui l'a conduit dans toute sa vie. Je vous envoie le compliment que je lui ai fait (1).

2305. — *Bussy à madame de Montmorency.*

A Chaseu, ce 25 janvier 1687.

Voici donc un renouvellement de commerce, madame, véritablement conditionnel, je le veux bien. Vous ne me ferez réponse que quand vous serez en bonne humeur, et vous prendrez bien garde que les nouvelles que vous me manderez ne fâchent personne, de peur que la postérité ne sache que vous disiez à vos amis ce que tout le monde disoit. Pour les louanges du roi et les nouvelles avantageuses aux particuliers, vous ne me les tairez pas.

Le gouvernement des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite a été longtemps vacant, il y a six mois que Guitaud est mort.

Il y a longtemps que je me suis donné l'honneur d'écrire au roi sur sa convalescence, et je m'en réjouis au-

(1) Voy. plus haut, p. 173.

jourd'hui avec vous. Les gens qu'il a comblés de grâces, n'en sont pas plus aises que moi qu'il a comblé d'infortunes; mais c'est que je crains Dieu et que je suis persuadé que le roi me fera enfin justice.

Adieu, madame; la charmante Coligny et moi vous aimons tendrement.

2306. —*La duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin, à Bussy.*

A Vienne, ce 24 janvier 1687.

Je vous suis bien obligée, monsieur, de la part que vous prenez à l'avancement de M. de Rabutin. Sa Majesté impériale lui a fait encore la grâce de lui donner un écrit, par lequel il lui promet le premier régiment de dragons vacant. C'est le pas le plus difficile, car il y a beaucoup de gens de service qui ne l'obtiennent point, et cela est d'un grand profit. La bonté que vous avez de vous souvenir de mon fils m'oblige infiniment. Il se porte fort bien, Dieu merci. J'ai bien de la joie de voir que vous approuviez le dessein que j'ai pris de faire venir chez moi les sœurs de M. de Rabutin. Votre approbation, leur esprit et leur vertu augmentent l'envie que j'avois de les avoir bientôt. Toute mon ambition est d'établir la maison de Rabutin en Allemagne; pour cette fin, je tâcherai de faire recevoir mon fils comte du Saint-Empire. Nous ne l'avons pas fait jusqu'à présent, parce qu'il faut beaucoup d'argent pour cela. Je n'en ai pas beaucoup, mais ce que j'ai nous aidera à faire faire de la dépense à M. votre cousin. Je suis bien aise, mon cousin, de vous donner part de toutes nos pensées, parce que vous êtes fort raisonnable. Je voudrois bien finir promptement nos affaires en Champagne, parce que si nous venions à avoir la guerre avec la France, nous

aurions bien des difficultés qui n'en sont pas à présent, et je ne verrois de longtemps mes belles-sœurs. Elles font des réflexions fort sages, mais qui ne nous accommodent pas. Vous m'obligerez beaucoup si vous prenez part à tout ceci, afin que tout cela soit bientôt achevé, vous priant de me conserver toujours votre amitié et de me croire toute à vous.

Je vous donne part, mon cher cousin, que ma fille se va marier avec le prince de Hohenzollern, prince de l'Empire (1).

2307. — *Madame de Montmorency à Bussy.*

A Paris, ce 28 janvier 1687.

J'ai balancé si je vous écrirois, monsieur, car votre lettre m'a paru entre aigre et douce. Ce n'est pas sur le reproche d'avoir oublié à dater, mais sur un autre article où il me semble que vous ne vous souciez pas trop de mes lettres.

Le roi va entendre jeudi la messe à Notre-Dame, et dîner à l'hôtel de ville. Le prévôt des marchands lui demanda ses officiers; mais Sa Majesté les refusa, disant qu'il se fioit bien à la ville de Paris. Cependant le magistrat les demanda à Livry, qui les lui prêta. La gazette vous apprendra comment cela se sera passé. Le duc de Créqui s'en va mourant. Vingt personnes demandent le gouvernement de Paris avant qu'il soit vacant.

Le roi retourne lundi à Marly jusqu'à jeudi. Il y aura une loterie de vingt mille écus ; celle de la semaine passée

---

(1) Frédéric-Guillaume, prince de Hohenzollern, né en 1663, marié le 22 juin 1687 à Marie-Léopoldine-Louise, fille du premier mariage de la duchesse de Holstein avec le comte de Sinzendorf.

n'étoit que de deux mille pistoles, on a vu que c'étoit trop peu; les billets de celle-ci sont onze pour un louis.

Loubes (1) prend demain l'habit à Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques. Mesdemoiselles de Biron, de Médavi et de Quélus ont dansé au Louvre pour la première fois, le jour du baptême. On dit que personne ne danse si bien que mademoiselle de Médavi. Le premier président fera chanter un *Te Deum* dans la grand'salle du palais. Il dit au roi qu'il prieroit les ducs de s'y trouver; Sa Majesté lui répondit que cela feroit des affaires. Le premier président l'assura que non, et qu'il avoit trouvé un moyen pour cela. « Je vous prie, lui dit le roi, que cela ne se fasse point. » Je ne sais quel étoit son moyen. Mais le premier président a envoyé l'abbé de Bellebat chez quelques ducs qui n'ont pas bien entendu ses raisons, car ils n'iront point à ce *Te Deum*.

2308. — *Bussy à madame de Montmorency.*

A Chaseu, ce 5 février 1687.

Si je ne gardois la copie des lettres que j'écris, madame, vous m'auriez fait croire que j'aurois été assez ridicule pour vous témoigner que votre commerce m'étoit indifférent. Je suis à cent lieues de là : vous êtes non-seulement ma première, mais encore ma plus agréable amie.

---

(1) Mademoiselle de Loubes avait été fille d'honneur de Madame. « La princesse, qui lui fit l'honneur d'assister à cette cérémonie, dit le *Mercure galant*, lui attacha son voile elle-même. Mademoiselle de Loubes prit pour nom de religion, sœur Françoise de Sainte-Élisabeth. En sa considération, M. l'évêque de Chartres fit la cérémonie, et M. l'abbé Boileau prononça un très-beau discours sur ce sujet. » (Janvier 1687, p. 304.)

Non, madame, je ne méprisois point vos lettres, mais je me moquois un peu de vous, comme je crois que vous faisiez de moi, quand vous me mandiez que je ne gardasse plus vos lettres et que vous n'aviez que faire de réjouir la postérité. Vous n'entendez donc plus raillerie.

Le roi et le prévôt des marchands ont chacun fait leur devoir : celui-ci de demander à Sa Majesté ses officiers pour ne se charger de rien, et pour lui faire meilleure chère; le roi de les lui refuser pour lui témoigner une grande confiance, et le prévôt des marchands de les emprunter à Livry.

Si Dieu appeloit M. de Créqui à lui, je crois que M. de Montausier auroit le gouvernement de Paris, et j'en serois bien aise.

La résolution de Loubes me fait remarquer que tout est extrême à la cour : ou l'on y a de grands établissements, ou l'on en sort pour se mettre dans un couvent, et même d'ordinaire c'est dans les plus austères.

Je ne comprends pas pourquoi le roi ne règle point l'affaire des ducs avec les présidents à mortier.

Adieu, madame.

2309. — *Bussy à la marquise d'Uxelles.*

A Chaseu, ce 5 février 1687.

Puisque vous me pardonnez mon silence, madame, je veux jouir de la grâce que vous m'avez faite, et en attendant que j'aille grossir le nombre de vos courtisans, je veux augmenter celui de vos correspondances; et pour commencer, je vous ferai part de mes réflexions sur ce qui se passe à la cour, vous croyant curieuse des nouvelles de l'Autunois. Commençons par M. le Prince. Il a été, comme vous savez, madame, un des plus grands

princes qu'on ait jamais vus en France. Personne ne l'a guère mieux connu que j'ai fait, car j'ai longtemps servi sous lui, et j'ai même eu l'honneur d'être six ans son lieutenant. Il a passé plus de soixante ans dans une vie aussi dangereuse devant Dieu que glorieuse devant les hommes. Enfin il a fait deux ans de pénitence qu'il a couronnés d'une mort toute chrétienne. Voilà, madame, ce qui m'a plus prêché que ne pourroient faire vingt sermons du P. Bourdaloue et dont j'espère faire mon profit le reste de ma vie Une autre réflexion que j'ai faite, c'est sur la maladie et sur la santé du roi. Elles m'ont paru toutes deux extraordinaires, et sa prompte guérison m'a étonné autant qu'elle m'a réjoui. Il y a trois ans et demi que j'ai passé par les horreurs d'une opération. A la vérité, j'avois alors quinze ans plus que n'a le roi. On lui a fait dix incisions à deux fois, et on ne m'en fit qu'une, et je fus soixante-trois jours couché sur le dos sans oser me tourner. Cela me fait croire que la Providence qui depuis trente ans a soin de sa gloire, en a eu non-seulement de sa convalescence, mais encore de sa prompte convalescence. Car dans la conjoncture présente, il étoit de la dernière conséquence qu'il guérît promptement, et pour le bien de l'État et pour la joie du peuple.

Voilà, madame, les réflexions d'un solitaire. Vous autres gens du monde avez bien plus de pénétration, mais vous n'avez pas tant de loisir de penser que moi, ni tant de sincérité, surtout quand je vous assure que personne ne vous honore, ne vous estime et ne vous aime plus que je fais.

2310. — *Le comte de Rabutin à Bussy.*

A Vienne, ce 6 février 1687.

J'ai reçu votre lettre, monsieur, et je vous suis infiniment obligé de la part que vous prenez à la grâce que Sa Majesté impériale m'a faite, laquelle est d'autant plus grande, qu'il est sans exemple que de lieutenant-colonel on soit parvenu à être général de bataille sans avoir été colonel. Et comme en ce pays-ci le généralat n'est utile qu'avec un régiment, Sa Majesté Impériale a eu la bonté de me donner sa parole pour le premier régiment de dragons vacant. Voilà, monsieur mon cousin, l'état de mes affaires. Encore une fois, je suis ravi de la part que vous y prenez. J'avois cru qu'en mon absence, madame de Rabutin vous auroit donné avis de la naissance de mon fils, que je tâcherai d'établir dans ce pays-ci avec le plus d'éclat qu'il me sera possible.

2311. — *Corbinelli à Bussy.*

A Paris, ce 14 février 1687.

Vous m'avez fait, monsieur, recevoir un affront auprès de M. de Vardes qui est avec les savants de Languedoc. Je lui envoyai vos deux vers de Martial (1) comme une épigramme entière, parce que vous me l'intituliez ainsi; on me mande que ce n'est que les deux derniers vers d'une épigramme de six ou de huit vers sur la mort d'un jeune esclave beau comme le jour. Si vous m'aviez mandé

(1) Voy. plus haut, p. 160.

cela, monsieur, j'aurois été de votre sentiment, car je n'aurois pu douter que le premier vers ne concernât les personnes. Horace a fait une satire dont la pensée répond à celle de Martial. Vous la devriez traduire en vers, elle est belle. Les beaux esprits sont divisés jusqu'à la haine personnelle. J'ai mandé à M. de Vardes d'assembler les savants de Languedoc pour grossir les factions. Je vous exhorte à la même chose, monsieur. C'est le vingtième vers de la cinquième satire du second livre d'Horace, où il introduit Ulysse qui va consulter Tirésias aux enfers sur les moyens de devenir riche. La satire commence par ces mots : *Hoc quoque, Tiresia.* Le vers commence par *Pauper eris,* et la difficulté roule sur le pronom *hoc,* savoir s'il se rapporte à la bassesse ou à la pauvreté.

Mêlez-vous, madame la marquise, dans cette affaire. Les dames, qui ont de l'esprit, en sont capables comme les hommes. Cependant, croyez, s'il vous plaît, monsieur et madame, que je vous honore toujours parfaitement.

2312. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 14 février 1687.

Jouissons donc du plaisir de n'être plus embarrassés dans les enchantements. Il ne me faut pas louer d'être entrée d'abord dans cette pensée; car il est certain que de mon côté j'en sentois les effets. Mais, mon cher cousin, que prétendez-vous de moi aujourd'hui? Vous n'aurez que des morts. J'en ai l'imagination si remplie que je ne saurois parler d'autre chose.

Je vous dirai donc la mort du maréchal de Créqui en quatre jours; combien il a trouvé sa destinée courte, et combien il étoit en colère contre cette mort barbare, qui, sans considérer ses projets et ses affaires, venoit ainsi dé-

ranger ses escabelles. On ne l'a jamais reçue avec tant de chagrin que lui : cependant il a fallu se soumettre à ses lois. Il a reçu ses sacrements, mais avec moins d'édification que ce grand prince, qui avoit rempli avec une tranquillité admirable tous les devoirs de chrétien, de bon sujet, de bon maître et de bon père de famille. Le maréchal de Créqui n'a pas été de même en toutes manières;

Différents en leurs fins comme en leur procédé.

Neuf jours après, son frère aîné, le duc de Créqui, l'a suivi. Ce fut hier matin, après une longue maladie; et trois heures après, le duc de Gèvres a eu son gouvernement de Paris. Il est en année, il a dit le premier cette nouvelle au roi, et il a obtenu le premier ce beau présent (1). Je viens de lire de mes yeux l'almanach de Milan : *Le même jour 13 de ce mois, dans un tel signe, un grand gouvernement sera rempli; un frère ne pleurera pas la mort de l'autre.* Vous m'avouerez que cette justesse est plaisante. Voilà cette maison de Créqui bien abattue, et de grandes dignités sorties en peu de jours de cette famille.

Le duc d'Estrées est mort à Rome (2); et le jour qu'on en reçut la nouvelle à Paris, la duchesse d'Estrées, sa belle-mère, votre cousine, mourut aussi du reste de son apoplexie. Le *chanoine* (3) est inconsolable; et je crois que M. de Montataire lui doit donner, par générosité quelque

---

(1) « Cette nuit, à trois heures, le duc de Créqui est mort, à Paris : le duc de Gèvres, premier gentilhomme de la chambre en année, en ouvrant le rideau du roi, lui en a appris la nouvelle et lui demanda le gouvernement de Paris, que Sa Majesté lui a donné en se levant. » (*Journal* de Dangeau, 13 février 1687.) — Voy. *Ibid.* la note que Saint-Simon a jointe au passage de Dangeau.

(2) Mort d'apoplexie, le 30 janvier 1687.

(3) Françoise de Longueval, chanoinesse de Remiremont, sœur de la maréchale d'Estrées.

légère pension, et le laisser pleurer et mourir en paix. Vous voyez bien, mes pauvres enfants, que rien n'est si triste que cette lettre : si j'en écrivois souvent de pareilles, il vaudroit mieux être encore *enchantée*. Votre belle et bonne humeur et cette gaieté si nécessaire et si salutaire n'y pourroient pas résister. Parlons d'un autre temps. J'ai trouvé sous ma main par hasard *Moréri :* j'ai cherché nos Rabutins ; je les ai trouvés fort bons et fort anciens. Ce Mayeul vivoit en grand seigneur en 1147, il y a plus de cinq cents ans. Cette source est belle. Mais j'ai trouvé que ce seigneur de Montagu, que j'ai toujours cru prince du sang de nos ducs de Bourgogne, n'a pour titre que chevalier de la Toison-d'Or et chambellan du duc : expliquez-moi cela, mon cousin.

Je consens avec le roi qu'Alonne soit devenue le comté de Toulongeon. Je voudrois ajouter au bonheur de ce ménage des enfants de toutes les façons. Je l'ai dit à mon grand cousin ; il falloit pour cela amener sa femme à Paris. Mais après tout, si la Providence le veut ainsi, ma nièce de Coligny leur tiendra lieu de tout et soutiendra dignement la grandeur de cette succession avec ce petit d'Andelot. Ne devient-il pas grand et n'est-il pas toujours bien joli? La belle Madelonne reçoit toutes vos amitiés avec une joie et une reconnoissance plus qu'à demi *rabutine*.

On donnoit hier au maréchal de Lorges le gouvernement de Lorraine; je ne crois pas encore cette nouvelle bien assurée.

Adieu, mon cher cousin, vous avez fort bien fait d'écrire au roi ; votre lettre est fort bonne : vous auriez bien de la peine d'en écrire de méchantes. J'embrasse de tout mon cœur l'aimable Coligny.

2313. — *Madame de Montmorency à Bussy.*

A Paris, ce 18 février 1687.

M. de Montausier n'a pas eu le gouvernement de Paris, monsieur. Il ne l'a pas même demandé. Le roi le donna au duc de Gêvres aussitôt qu'il sut la mort du duc de Créqui. Sa Majesté a donné aussi fort promptement l'abbaye d'Avenay à la sœur de M. de Boufflers (1).

Monsieur a fait un jeu; je ne sais pas qui en est; mais à propos de joueurs, on fait lundi prochain la grande opération à Dangeau (2). On dit qu'il y a treize ans qu'il porte une fistule.

Mademoiselle de Noailles épouse le comte de Guiche (3). On lui donne quatre cent mille francs et on les nourrit neuf ans. Le maréchal de Bellefonds demande à cor et à cri le gouvernement de Lorraine. Il y a d'autres prétendants; mais c'est lui qui fait le plus de bruit. Ils étoient quatorze qui demandoient le gouvernement de Paris. On dit que le roi fera un voyage après Pâques à Compiègne. Les bombardiers sont partis.

M. de Savoie, qui étoit à la tête de ses troupes et de celles que le roi lui a prêtées, est retourné fort promptement à Turin, et cela, dit-on, sur une lettre du roi. On dit à la cour que ce sont les plaisirs du carnaval qui l'y ont ramené.

Notre ami Hauterive joue tant que les jours et les nuits

---

(1) Marguerite-Françoise de Bouflers, fille de François, comte de Bouflers, et sœur du maréchal de ce nom.

(2) Dangeau en parle à la date du 24 février.

(3) Marie-Christine de Noailles, née le 4 août 1672, mariée le 13 mars 1687, à Antoine alors comte de Guiche et qui fut depuis duc de Gramont, pair et maréchal de France.

durent, et perd tout son bien. J'en suis presque aussi fâchée que lui, car outre l'incommodité qu'il s'attire, tout le monde blâme sa conduite.

J'ai la plus grande joie du monde, monsieur, de ce que vous me mandez que je suis votre première et meilleure amie : vous verrez que je ferai toujours tout ce qu'il faut pour ne pas perdre auprès de vous une place que j'estime si fort.

Adieu, monsieur.

2314. — *Bussy à Corbinelli.*

A Chaseu, ce 20 février 1687.

Cela est plaisant que j'aie traduit deux fois ce qu'il y a de plus beau dans Martial, et que je ne connoisse son *Immodicis* que par la traduction que Pellisson en a faite. Ainsi, monsieur, vous avez été trompé parce que je l'étois. Mais je maintiens encore qu'on ne peut pas, sur ces deux seuls vers, croire avec raison que Martial ait voulu parler des choses inanimées.

Immodicis brevis est ætas, et rara senectus.
Quicquid ames, cupias non placuisse nimis.

Ce n'est que sur ces deux vers que j'ai trouvé, dans la traduction de Pellisson, qu'il se trompoit, en disant au dernier vers :

Evitez d'aimer trop un objet trop aimable.

Et j'ai cru que Martial avoit voulu dire :

Ainsi pour éviter des chagrins en aimant,
Il faudrait n'aimer rien d'extrêmement aimable.

C'est un conseil qu'il a voulu donner, et non pas un précepte qui n'est pas au pouvoir humain. S'il a pensé autrement, il a tort, et je ne le respecte pas assez pour vouloir avoir tort avec lui. Il n'y a point de savants en ce pays-ci dignes d'être consultés sur les beaux endroits des poëtes latins.

On m'a envoyé un factum d'un particulier contre un évêque de je ne sais où, dont vous trouverez cet endroit plaisant : « On s'étonnera peut-être qu'après que saint Pierre a quitté une barque et des filets qui étoient à lui pour suivre Jésus-Christ et pour remplir dignement les devoirs de sa vocation, un évêque abandonne son diocèse et interrompe les fonctions de son ministère pour courir après un droit de pêche qui ne lui appartient pas. » Vous m'avouerez, monsieur, que ce début est plaisant.

Ma fille de Coligny dit qu'elle aime mieux que vous l'aimiez que de l'honorer, et qu'elle se souvient de ces deux vers de Martial :

Mais sachez, si je vous révère,
Que je ne vous aimerai guère.

Elle vous offre aussi la même chose qu'elle vous demande. Je lui traduirai assez bien l'endroit que vous me marquez d'Horace, pour qu'elle en puisse raisonner.

2315. — *Bussy à Jeannin de Castille.*

A Chaseu, ce 20 février 1687.

Je ne saurois tarder davantage, monsieur, à me réjouir avec vous de votre bonne santé et de la fin prochaine de vos affaires. Ce sont des biens considérables en tout temps, et surtout en celui-ci où nous voyons beaucoup de gens se ruiner et mourir. En effet, voilà bien du deuil et

de l'affliction dans Paris. D'un autre côté, cela fait aussi de la joie. Les successeurs qui ne sont point parents se réjouissent; comme par exemple, notre ami le duc de Gêvres ne seroit pas gouverneur de Paris, si le duc de Créqui ne lui avoit fait place. Je sais que vous en êtes bien aise, monsieur, et je le suis aussi. Je lui en viens de faire compliment. Au reste, j'ai été quinze jours à Autun pendant et après le carnaval. Il me prit un grand rhume le soir du mardi gras, dont je fus huit jours au lit et saigné deux fois. Je m'en porte fort bien, et je me tiens l'esprit en gaieté comme si j'en avois de véritables sujets. C'est le premier et le meilleur remède dont les gens de notre âge doivent user. Je sais bien que le tempérament y contribue, mais je sais aussi que la raison le peut redresser. Puisque Dieu nous a honnêtement partagé de ces biens-là, servons-nous-en et nous réjouissons.

Adieu.

2316. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 20 (ou 25) février 1687.

Je ne suis pas surpris, madame, que le maréchal de Créqui ait appréhendé la mort, quand il lui a fallu passer le pas ; cela lui arrivoit quelquefois pendant sa vie. Pour M. le Prince, il a eu l'esprit présent et ferme en mourant, comme il l'avoit le jour d'une bataille :

Différents en leurs fins comme en leur procédé.

Le duc de Créqui, qui n'a pas tant fait de bruit dans le monde que le maréchal, étoit un homme d'un bon gros sens, qui avoit les manières d'un grand seigneur; et je crois que son tempérament et sa longue maladie lui ont fait prendre la mort en patience, car tout cela y contribue.

Pour le duc de Gêvres, il est bien heureux et j'en suis ravi; cette grâce raccommodera sa maison et lui fera mieux marier son fils qu'il n'auroit fait. J'admire comme vous la justesse de l'almanach de Milan, s'il est vrai que l'astrologue ait songé aux Créqui : mais je doute fort que les étoiles s'abaissent jusqu'aux mortels. Comme disoit le cardinal Mazarin : « La comète me fait trop d'honneur (1). » Ce que je trouve de surprenant, c'est que Canaples, que les opérateurs tailloient, hachoient, découpoient il y a quatre ans, survive à ses frères, qui se portoient fort bien alors. Qu'est-ce que la fortune, madame? Il y a quinze jours que l'aîné Créqui étoit duc et pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Hesdin, de l'Ile de France et de Paris ; tout cela est perdu par sa mort, hors la charge de premier gentilhomme de la chambre, et il ne laisse qu'une fille. Son cadet étoit maréchal de France, et gouverneur de Lorraine et de Béthune; tout cela est perdu par sa mort, et son fils aîné est en disgrâce. C'est donc Canaples qui est aujourd'hui le restaurateur de cette maison : cependant il a soixante ans passés et n'a ni biens, ni santé, ni femme.

Je ne pense pas qu'on remplace (*à Rome*) le duc d'Estrées tant qu'on y tiendra le cardinal son frère; aussi bien celui-ci étoit-il l'âme de l'ambassade. Je crois que la duchesse d'Estrées rajeunissoit son mari et que le bon homme la vieillissoit; si je l'avois épousée, comme c'étoit l'intention du vieux Manicamp, peut-être vivroit-elle encore. En tout cas, je serois en état de convoler en troisièmes noces, ce que Dieu ne veuille. Si la douleur faisoit sur le *chanoine* le même effet que l'apoplexie sur la duchesse, non-seulement le procès seroit fini, mais madame de Bussy pourroit avoir de quoi porter le deuil.

---

(1) Voy. t. V, p. 208.

Mais n'admirez-vous pas comment la Providence renverse les desseins des hommes ? Pendant que je recherche mademoiselle de Manicamp, son père envoie à ma mère, dans le dénombrement du bien qu'aura sa fille, la succession infaillible de sa cousine de Rouville, qui est, dit-il, à Charonne pour être religieuse, et sur ce que nous découvrons que ce dénombrement ne contient que billevesées, nous rompons cette affaire; et six mois après, j'épouse cette cousine de Rouville, laquelle trente-cinq ans après, ou par procès, ou par succession, a tous les biens de la maison de Manicamp.

Il est vrai, ma chère cousine, que ma belle humeur ne résisteroit pas à la lecture de lettres pareilles à la vôtre du 14 de ce mois, si elles étoient fréquentes, à moins que je ne succédasse aux établissements de quelqu'un de ces morts.

Moréri rapporte une charte de Mayeul en 1147, mais Guichenon en rapporte une autre du même Mayeul en 1118. Pour Claude de Montagu, père de Jeanne, d'où nous sommes sortis, vous l'avez cru, dites-vous, jusqu'ici prince de la maison de Bourgogne; il l'est aussi, et quand Moréri le nomme chevalier de la Toison-d'Or et chambellan du duc, cela ne lui donne pas l'exclusion à la principauté. M. le Prince est bien grand maître de la maison du roi, son cousin. Si vous lisez Sainte-Marthe, il vous dira que Claude de Montagu fut le dernier prince de l'ancienne maison de Bourgogne et un des principaux officiers de la maison du bon duc Philippe, qui étoit de la maison de France. Ne vous alarmez donc plus, ma chère cousine, et croyez assurément que Jeanne de Montagu, notre aïeule, étoit princesse.

Je ne sais pas pourquoi mon frère de Toulongeon n'a point mené sa femme à Paris, car c'est un air bien fertile. Le petit d'Andelot devient grand et toujours fort joli. Nous lui avons fait prendre le nom de Coligny à la mort

du comte de Coligny-Saligny; il en a le marquisat, et il ne me paroît pas que cet abbé, qui vient de prendre l'épée sous le nom du comte de Coligny, efface votre petit neveu. Je ne me lasserai jamais d'aimer la belle comtesse ni de vous le dire.

Dès que je sus la mort du maréchal de Créqui. je donnai le gouvernement de Lorraine au maréchal de Lorges; je ne sais si j'aurai bien deviné, mais enfin c'est un pauvre diable de qualité à qui le roi a donné des honneurs, mais qui n'a de solide que le bien que lui rapportera la fille du laquais qu'il a épousée (1).

Le roi a bon esprit et juge bien de toutes choses; cependant les bonnes lettres que je lui écris ne m'attirent rien de bon de sa part. Dieu y pourvoira, s'il lui plaît. L'aimable Coligny vous embrasse et vous serre de tout son cœur.

2317. — *Bussy à madame de Montmorency.*

A Chaseu, ce 26 février 1687.

Quand je vois, madame, qu'on donne le gouvernement de Paris au duc de Gêvres plutôt qu'aux ducs de Richelieu ou de Montausier, cela ne me surprend pas; c'est toujours un officier de la couronne, et de plus premier gentilhomme de la chambre en année.

Voici la seconde opération qu'on fait à Dangeau : je le plains fort. Je me trouve bien vieux, quand j'entends dire qu'on marie le comte Guiche de qui j'ai vu le père, qu'on

(1) Geneviève, fille de Nicolas Frémont, seigneur d'Auneuil, garde du trésor royal. — Voy. sur elle Saint-Simon, t. I, p. 217; t. VI, p. 157.

nommoit le gros homme, à dix ans, moi déjà un homme fait.

Le départ des bombardiers ne me fait pas croire que le roi parte; mais cela est bon pour tenir tout le monde en respect. J'admire dans le prompt retour de M. de Savoie à Turin la considération où le roi s'est mis dans l'Europe.

Je suis fâché comme vous de la passion de notre ami Hauterive pour le jeu : je remarque sur son sujet qu'on ne peut être heureux en ce monde. Sans le jeu, y auroit-il un homme en France qui dût être plus content que lui?

2318.— *Le P. Rapin à Bussy.*

A Paris, ce 28 février 1687.

Mes amis m'obligent, monsieur, de faire un éloge de feu M. le Prince pour faire ma paix; car M. le Prince d'aujourd'hui n'a pas été content de moi dans le petit livre du Sublime. Personne n'a mieux connu que vous feu M. le Prince : je vous demande en grâce comme une marque de votre amitié de me donner quelques ouvertures sur cela, par ces traits ressemblants que vous remarquez mieux que les autres. Je suis à vous, monsieur, avec tout le respect dont je suis capable.

2319. — *Le marquis de.....* (1) *à Bussy.*

A Versailles, ce 1er mars 1687.

La distribution des abbayes est remise à la semaine sainte. Madame la Dauphine est au lit depuis deux jours :

---

(1) L'une des éditions porte le marquis de *Brosses*. Il est possible que cette lettre soit de Dubreuil ou du marquis de Bussy.

on la croit grosse. La loterie se ferme aujourd'hui. Le roi va mardi à Marly, où il sera quelques jours pour la tirer. M. de Meaux, qui est un des inspecteurs, a été obligé de remettre pour quelques jours l'oraison funèbre, qu'il doit faire à Notre-Dame, de feu M. le Prince. Il y a, dit-on, quarante mille louis d'or à la loterie. Lavardin est ambassadeur à Rome. Saint-Vallier cherche à vendre sa charge (1). Lulli est à l'extrémité.

2320. — *Bussy à la duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin.*

A Chaseu, ce 5 mars 1687.

Il y a plus d'un an, madame, que je n'ai reçu de vos lettres. J'en suis fort en peine, car vous nous devez à ma fille et à moi une réponse sur la généalogie de Rabutin que nous vous envoyâmes il y a dix-huit mois, et je vous ai envoyé depuis cela les portraits de ma famille, qui est encore augmentée de deux garçons dont ma fille de Montataire est accouchée. Je suis toujours avec autant d'amitié que de respect, madame, votre, etc.

2321. — *Jeannin de Castille à Bussy.*

A Paris, ce 9 mars 1687.

Je vous suis sensiblement obligé, monsieur, de ce que vous voulez bien vous réjouir avec moi de ma bonne santé, qui est la principale affaire après le salut, pour les gens qui sont avancés en âge comme nous. Quant à mes affaires, je ne m'attends pas d'en voir une bonne fin, car

(1) Le comte de Saint-Vallier vendit, en 1687, sa charge de capitaine des gardes de la porte au comte de la Chaise.

je ne vois pas qu'ici on songe à payer ses dettes; mais je ne laisserai pas de sortir d'un embarras, et cela sera bon pour ma famille.

Je vous avoue que j'ai été fort aise que M. le duc de Gêvres ait eu le gouvernement de Paris. C'est la plus grande joie que j'aie eu depuis mes disgrâces, n'ayant trouvé personne à qui j'aie fait quelque plaisir durant le temps que j'étois en état de le faire, qui en ait mieux usé que lui. Je l'ai toujours trouvé quand j'ai eu besoin de lui, il a encore conservé cela de notre temps. Mais à présent on n'en trouve plus de la sorte. Chacun ne songe qu'à son intérêt et l'on ne trouve que de la dureté partout : voilà ce que j'ai trouvé à ce voyage-ci plus qu'en aucun autre. C'est aussi sur cela qu'il faut prendre son parti, et tâcher de se rendre la vie la plus heureuse que l'on peut en province et se passer de ce pays-ci, où dans le particulier, je trouve beaucoup de nécessité, quoique l'extérieur soit encore beau. Enfin, monsieur, il faut savoir vivre en tous lieux et essayer d'avoir du repos, c'est tout ce que je cherche.

Adieu, monsieur, je suis toujours à vous du meilleur de mon cœur.

2322. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 10 mars 1687.

Voici encore de la mort et de la tristesse, mon cher cousin; mais le moyen de ne vous pas parler de la plus belle, de la plus magnifique et de la plus triomphante pompe funèbre qui ait jamais été faite depuis qu'il y a des mortels? C'est celle de feu M. le Prince, qu'on a faite aujourd'hui à Notre-Dame. Tous les beaux esprits se sont épuisés à faire valoir tout ce qu'a fait ce grand prince et

tout ce qu'il a été. Ses pères sont représentés par des médailles jusqu'à saint Louis; toutes ses victoires par des basses-tailles (1), couvertes comme sous des tentes dont les coins sont ouverts, et portés par des squelettes dont les attitudes sont admirables. Le mausolée, jusque près de la voûte, est couvert d'un dais en manière de pavillon encore plus haut, dont les quatre coins retombent en guise de tentes. Toute la place du chœur est ornée de ces basses-tailles et de devises au-dessous, qui parlent de tous les temps de sa vie. Celui de sa liaison avec les Espagnols est exprimé par une nuit obscure, où trois mots latins disent : *Ce qui s'est fait loin du soleil doit être caché.* Tout est semé de fleurs de lis d'une couleur sombre, et au-dessous une petite lampe qui fait dix mille petites étoiles. J'en oublie la moitié : mais vous aurez le livre, qui vous instruira de tout en détail. Si je n'avois point eu peur qu'on ne vous l'eût envoyé, je l'aurois joint à cette lettre; mais ce duplicata ne vous auroit pas fait plaisir.

Tout le monde a été voir cette pompeuse décoration. Elle coûte cent mille francs à M. le Prince d'aujourd'hui; mais cette dépense lui fait bien de l'honneur. C'est M. de Meaux qui a fait l'oraison funèbre : nous la verrons imprimée. Voilà, mon cher cousin, fort grossièrement le sujet de la pièce. Si j'avois osé hasarder de vous faire payer un double port, vous seriez plus content. Nous revoilà donc encore dans la tristesse. Mais pour vous soutenir un peu, je m'en vais passer à une autre extrémité, c'est-à-dire de la mort à un mariage, et de l'excès de la cérémonie à l'excès de la familiarité, l'un et l'autre étant aussi originaux qu'il est possible. C'est du fils du duc de Gramont, âgé de quinze ans, et de la fille de M. de Noailles, dont je veux parler. On les marie ce soir à Versailles;

(1) Bas-reliefs.

voici comment : personne n'est prié, personne n'est averti, chacun soupera ou fera collation chez soi. A minuit on assemblera les deux mariés pour les mener à la paroisse, sans que les pères et mères s'y trouvent, qu'en cas qu'ils soient alors à Versailles. On les mariera ; on ne trouvera point un grand étalage de toilette; on ne les couchera point : on laissera le soin à la gouvernante et au gouverneur de les mettre dans un même lit. Le lendemain on supposera que tout a bien été. On n'ira point les tourmenter; point de bons mots, point de mauvaises plaisanteries. Ils se lèveront : le garçon ira à la messe et au dîner du roi; la petite personne s'habillera comme à l'ordinaire; elle ira faire des visites avec sa bonne maman: elle ne sera point sur son lit, comme une mariée de village, exposée à toutes les ennuyeuses visites (1) : et cette noce (chose qui ordinairement est bien marquée) sera confondue le plus joliment et le plus naturellement du monde avec toutes les autres actions de la vie, et sera glissée si insensiblement dans le train ordinaire, que personne ne s'avisera qu'il soit arrivé quelque fête dans ces deux familles. Voilà de quoi je veux remplir cette lettre, mon cousin; et je prétends que cette peinture, dans son espèce, est aussi extraordinaire que l'autre.

Je viens de voir un prélat qui étoit à l'oraison funèbre. Il nous a dit que M. de Meaux s'étoit surpassé lui-même,

---

(1) La Bruyère fut peut-être le premier à flétrir cette coutume inconvenante : « Le bel et judicieux usage que celui qui, préférant une sorte d'effronterie aux bienséances de la pudeur, expose une femme d'une seule nuit sur un lit comme sur un théâtre, pour y faire pendant quelques jours un ridicule personnage et la livrer en cet état à la curiosité des gens de l'un et de l'autre sexe, qui, connus ou inconnus, accourent de toute une ville à ce spectacle pendant qu'il dure ! Que manque-t-il à une telle coutume, pour être entièrement bizarre et incompréhensible, que d'être lue dans quelque relation de la Mingrélie ? » (*Caractères* ; la Ville.)

et que jamais on n'a fait valoir ni mis en œuvre si noblement une si belle matière. J'ai vu deux ou trois fois ici M. d'Autun. Il me paroît fort de vos amis ; je le trouve très-agréable, et son esprit d'une douceur et d'une facilité qui me fait comprendre l'attachement qu'on a pour lui quand on est dans son commerce. Il a eu des amis d'une si grande conséquence, et qui l'ont si longtemps et si chèrement aimé, que c'est un titre pour l'estimer, quand on ne le connoîtroit pas par lui-même. La Provençale vous fait bien des amitiés ; elle est occupée d'un procès qui la rend assez semblable à la comtesse de Pimbêche (1). Je me réjouis avec vous que vous ayez à cultiver le corps et l'esprit du petit de Langheac. C'est un beau nom à médicamenter, comme dit Molière ; et c'est un amusement que nous avons ici tous les jours avec le petit de Grignan.

Adieu, mon cher cousin ; adieu, ma chère nièce. Conservez-nous vos amitiés, et nous vous répondons des nôtres. Je ne sais si ce pluriel est bon : mais, quoi qu'il en soit, je ne le changerai pas.

De Corbinelli.

Je ne vous dirai rien aujourd'hui, monsieur, sinon que je vous honore parfaitement. Je viens d'achever de lire un livre intitulé : *La Vérité de la religion chrétienne* (2), qui est à mon gré un livre parfait. Je finirai en vous assurant que je suis entièrement à vous et à votre divine fille.

---

(1) Des *Plaideurs*.

(2) Par Jacques Abbadie, célèbre théologien protestant, né dans le Béarn en 1657, mort à Londres en 1727.

2323. — *Bussy au P. Rapin.*

A Chaseu, ce 23 mars 1687.

Je ne fais que de recevoir votre lettre du 28 février, mon R. P.; il faut que ma fille de Montataire l'ait gardée quelque temps.

Vous me dites que peut-être ne suis-je pas content de vous sur le méchant succès de ma lettre au P. de la Chaise; il y a longtemps que vous m'avez dit le peu de crédit que vous avez auprès de lui, et ce n'étoit que comme ami du P. Verjus que je vous supplois de faire tenir ma lettre. J'ai même écrit à celui-ci pour le supplier de faire souvenir le P. de la Chaise de moi. Je n'ai eu non plus de réponse de lui que de l'autre; peut-être que le Père confesseur attend la semaine sainte pour parler au roi de me faire justice.

Je viens de faire compliment au P. de la Chaise sur l'agrément que son frère a eu d'entrer pour quatre cent trente mille francs dans la charge de capitaine de la porte du Louvre, sans lui parler de nos intérêts. Peut-être, comme je viens de vous dire, que cela le fera ressouvenir de moi, et je verrai après Pâques ce que j'aurai d'en espérer de lui.

Quand je ne trouverai aucun secours dans le ministre ni aucune justice dans le maître, Dieu sera mon recours, mon R. P., et s'il ne veut pas que le roi me fasse le bien qu'il me doit, il me doit les moyens et la force de m'en passer.

Je ne m'étonne pas que le P. de la Chaise ne soit pas au goût du pape; ils ne se ressemblent point : Sa Sainteté a la modération de ne pas avancer ses parents; le Père confesseur n'est pas si scrupuleux, comme vous voyez;

il ne vous aime pas, et je suis assuré que si le pape vous connoissoit, comme je fais, il feroit un très-grand cas de vous.

Au reste, mon R. P., vous me demandez les beaux endroits de feu M. le Prince; je vous envoie ce que je dis de lui dans mes Mémoires, sur quoi vous pourrez le définir. Je ne vous envoie pas ce qu'il a fait pour les Espagnols, quoiqu'il ait fait pour eux de belles choses, mais cela ne peut pas entrer dans un éloge fait pour lui par un François.

Je vous supplie de m'envoyer l'éloge que vous en ferez dès qu'il sera imprimé, et de me croire toujours le plus tendre de tous vos amis et celui qui vous estime davantage. Ma fille de Coligny est dans les mêmes sentiments que moi sur votre sujet; elle est malade depuis quelques jours d'une colique assez forte.

P. S. Si pour mieux persuader les grandes choses que vous avez à dire de feu M. le Prince, mon R. P., vous aviez besoin de citer quelqu'un, je pourrois être un aussi bon témoin que qui que ce soit. Ce qui me fait vous proposer ceci, mon R. P., c'est qu'après avoir été brouillé à l'hôtel de Condé, je serois bien aise qu'il parût à M. le Prince d'aujourd'hui que j'ai contribué en quelque chose à la gloire de M. son père.

Quand vous m'écrirez envoyez vos lettres à la grand' poste : Pour M. le comte de Bussy, à Autun.

2324. — *L'évêque d'Autun à Bussy.*

A Autun, ce 25 mars 1687.

J'arrive ici, monsieur, et il me semble que je ne puis vous témoigner assez tôt la joie que je ressens de me voir rapproché de vous. Elle seroit entière si je pouvois me

promettre que ce fût pour ne me plus éloigner de mon diocèse; mais je ne sais pas encore quel sera sur cela mon destin. Ce que je sais bien, monsieur, c'est qu'on ne peut avoir plus d'impatience que j'en ai d'avoir l'honneur de vous assurer bientôt des sentiments d'estime et de respect avec lesquels je vous honore. Je vous supplie très-humblement que cette lettre soit pour vous et pour madame de Coligny. Je lui en dirois tout autant et même davantage, si je n'étois aussi surchargé que je le suis pour satisfaire à mes devoirs dans ce saint temps et la conjoncture de mon arrivée. Ne voudriez-vous point entendre notre admirable prédicateur?

2325. — *Bussy à l'évêque d'Autun.*

A Chaseu, ce 26 mars 1687.

Je vous aurois épargné la peine de m'écrire, monsieur, en me trouvant mardi à Autun à votre arrivée, si la maladie de ma fille de Coligny ne m'empêchoit depuis trois semaines de la pouvoir quitter. J'espère que cet obstacle ne durera pas encore longtemps, et elle-même espère d'avoir l'honneur de vous aller voir après les fêtes. Nous en avons tous deux une impatience extrême, et d'autant plus grande qu'on nous a fait craindre que vous vous en retournerez bientôt à Paris. Pour le P. Cenami, personne ne peut souffrir plus que nous de ne l'avoir pas entendu, car personne ne l'estime plus que nous faisons, et sans vanité, ne connoît mieux le mérite de ce qu'il dit. Je n'ai ouï qu'un de ses sermons de ce carême, c'étoit de l'aumône qu'il prêcha. Si j'eusse eu au sortir de l'église tout mon bien en argent, j'en aurois donné la moitié aux pauvres. Il plaît, il touche, il persuade, il entraîne; et ce que j'es-

time encore plus de lui, c'est que sa vie prêche encore plus que ses paroles. Adieu, monsieur.

2326. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 31 mars 1687.

Je ne vous dirai que deux mots, madame, sur votre lettre du 10 de ce mois, où vous me parlez de la pompe funèbre de feu M. le Prince. Nous l'avons vue ici imprimée. Il est vrai qu'elle est fort extraordinaire et digne du mort pour qui elle est faite. Comme j'ai ouï parler de l'oraison funèbre qu'a faite M. de Meaux, elle n'a fait honneur ni au mort ni à l'orateur. On m'a mandé que le comte de Gramont, revenant de Notre-Dame, dit au roi qu'il venoit de l'oraison funèbre de M. de Turenne. En effet, on dit que M. de Meaux, comparant ces deux grands capitaines sans nécessité, donna à M. le Prince la vivacité et la fortune, et à M. de Turenne la prudence et la bonne conduite.

Je trouve la noce des petites personnes fort jolie et fort commode; la mode en pourroit bien venir.

Il est vrai que M. d'Autun est fort de mes amis et qu'il est fort aimable. Je ne m'étonne pas que la belle Madelonne soit un peu chagrine de son procès; il faut être née tout sucre et tout miel pour n'être pas *Pimbêche* quand on plaide.

A Corbinelli.

J'aurai le livre intitulé : *De la Verité de la religion chrétienne*, s'il se vend en France. Après l'extrémité où a été depuis peu ma fille de Coligny, elle dit qu'elle voit bien qu'elle n'est pas fille de Jupiter, et qu'ainsi elle ne mérite pas le titre de divine que vous lui donnez; cependant elle

vous sait le gré qu'elle doit de toute la bonne opinion que vous avez d'elle.

2327. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 5 avril 1687.

Ma nièce de Montataire m'est venue voir aujourd'hui; et me parlant de vous, elle m'a fait une frayeur étrange, mon cher cousin, de l'état où elle m'a dit qu'avoit été ma pauvre nièce de Coligny. Il n'y a qu'un degré au delà de ce qu'elle a été; et ce degré est si terrible, que je n'ose seulement y penser, et par rapport à elle et par rapport à vous, mon cousin, dont la vie feroit pitié sans cette douce et agréable société. Dites-moi donc vitement comment elle se porte, et comment vous vous portez. Je ne m'étonne pas que vous ne me fissiez point de réponse : hélas! mes pauvres enfants, vous aviez bien d'autres choses à faire. Vous avez présentement votre aimable évêque. Je vous plains si vous n'êtes pas en état de profiter du séjour qu'il doit faire à Autun. Il m'avoit priée de lui écrire, mais je vous déclare que je n'en ferai rien : je suis étourdie et accablée de la beauté de son esprit. Je vis par hasard, au moment qu'il partoit, deux pièces toutes divines qu'il a faites, et à mesure que je les lisois, et que j'en étois charmée, je prenois ma résolution de n'écrire jamais à un tel homme. Qu'il revienne donc, s'il veut savoir ce que je pense. La douceur et la facilité de son esprit s'accommodent à ma foiblesse ; l'éclat en est caché par sa modestie et par sa bonté. Voilà l'état où je suis pour votre prélat, et pour vous dans une véritable peine de celles que vous et ma nièce avez souffertes.

Le roi s'en va le 20 à Maintenon, et peu de jours après, à Luxembourg voir cette belle conquête. Il ira en onze

jours; il y séjournera trois jours et en mettra onze à revenir. Cela pourra aller jusqu'au 20 mai. M. le Dauphin, madame la Duchesse, madame la princesse de Conti, madame de Maintenon et plusieurs autres dames feront le voyage. Madame la Dauphine ne partira point de Versailles. Le roi mène peu de troupes et la moitié de sa garde.

Adieu, mon cher cousin, je suis toujours tout à vous.

2328. — *Bussy à la duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin.*

A Chaseu, ce 5 avril 1687.

Je viens de recevoir votre lettre du 24 janvier dernier, madame, avec une très-grande joie, et plus grande que les autres fois, parce que j'étois en peine de votre santé et de n'avoir point reçu de vos nouvelles depuis votre accouchement. Cela me surprit même de recevoir une lettre de mon cousin votre mari, sans en avoir des vôtres. Vous m'avez tellement accoutumé à cette grâce-là, madame, que je ne m'en saurois plus passer. Ne me la refusez donc point, s'il vous plaît. Au reste, les particularités que vous m'apprenez des grâces que l'empereur a faites à mon cousin me font un fort grand plaisir; et quand je lui entends dire qu'il établira son fils en Allemagne, je le trouve du meilleur sens du monde. Je voudrois bien voir mon petit cousin; je m'imagine que c'est un bel enfant, son père et sa mère étant les plus beaux de l'Empire.

Vous, madame, ni madame votre fille, n'avez pas un parent au monde qui prenne plus de part à son établissement que moi. Je vous supplie toutes deux d'en être bien persuadées. Mais j'oubliois de vous demander, madame, si vous n'avez pas reçu la généalogie que je vous ai en-

voyée il y a près de deux ans et le portrait de ma fille de Coligny que je vous envoyai il y a un an, car vous ne m'en avez rien écrit. Je vous supplie de me le mander.

2329. — *Bussy au duc de Gèvres.*

A Chaseu, ce 6 avril 1687.

J'ai sur le cœur de ne vous avoir pas encore rendu grâces, monsieur, de l'honnêteté avec laquelle vous avez présenté mon fils l'abbé au roi. Je ne suis pas le seul, monsieur, qui vous trouve le meilleur et le plus généreux ami du monde (1). Cependant si je n'eusse été trop pressé de ma reconnoissance, je ne vous aurois rien dit en cette rencontre, dans la crainte que vous ne voulussiez toujours me faire réponse. C'est ce que je vous demande en grâce de ne plus faire. Lisez mes lettres, quand je me donnerai l'honneur de vous écrire ; faites ce dont je vous supplierai, quand vous le trouverez faisable, mais ne me répondez point par lettres. Je n'ai rien à faire et vous avez des occupations d'importance. Aimez-moi seulement, monsieur, et croyez que vous n'avez pas un ami plus reconnoissant que moi, ni plus, etc.

2330. — *Bussy à Benserade.*

A Chaseu, ce 6 avril 1687.

Je ne vous écris pas toutes les fois que je songe à vous, monsieur, car je vous écrirois trop souvent. Cependant il me semble qu'il y a si longtemps que je ne l'ai fait, que

---

(1) Voy. plus haut la lettre de Jeannin de Castille, p. 214.

différer davantage ce seroit rompre tout commerce. Je ne sais pourtant pas si ce seroit à moi de recommencer, car si j'ai plus de loisir que vous, vous avez plus de matière que moi. Il n'importe ; n'ayant rien à vous dire de mon pays, je vais vous interroger sur le vôtre. Qu'est devenu le célèbre Furetière? Y a-t-il eu un arrêt contre lui? N'avez-vous plus de ressentiment de votre gravelle? Quand ferez-vous imprimer vos Heures royales? Comment soutenez-vous l'absence de madame de la Rongère, après la déclaration que je vous fis l'année passée? N'avez-vous pas de grandes alarmes de la voir dans mon pays? Il ne faut pas vous faire languir davantage ; je m'en vais vous donner le coup de grâce : je l'ai tenue quinze jours dans mon château de Bussy depuis un mois. Avec tout cela, il me prend un scrupule d'assassiner mon ami, quoique mon rival. Vivez donc, monsieur, car je n'étois pas avec elle. Avez-vous lu l'histoire de Cordemoy (1), et me conseillez-vous de la faire venir? Comment se porte Monsieur de sa fièvre tierce? Si j'avois l'honneur d'être à lui, je n'en serois pas plus en peine que j'en suis. Je vous supplie de lui en faire mon compliment. Y a-t-il longtemps que vous n'avez vu madame de Montataire? Ne la voulez-vous pas accommoder avec le *chanoine*? Que faites-vous? A quoi vous amusez-vous? Ne laissez-vous point éteindre votre feu? Il me semble qu'il aide la chaleur naturelle. J'ai appris que vous aviez écrit une lettre sur la santé du roi ; je vous supplie de me l'envoyer : je vous enverrai aussi mes amusements.

---

(1) Géraud de Cordemoy, membre de l'Académie française, auteur d'une histoire de France en 2 vol. in-f°, mort en 1684.

2331. — *Madame de Montmorency à Bussy.*

A Paris, ce 7 avril 1687.

Je ne sais ce que vous jugerez de mon silence, monsieur; mais afin que vous le sachiez, c'est que je ne sais que vous dire, à moins que je ne vous conte les sermons que j'ai entendus toute cette sainte semaine. Mais comme vous pourriez en avoir autant ouï que moi, ce seroit un assassinat que de vous en faire lire une demi-douzaine sur la pénitence dans le temps que vous chantez *alleluia*. De vous parler de mon amitié, ce sera bientôt fait. Je n'ai pas le talent d'en remplir des lettres comme d'autres, et je laisse à mes petits soins à vous en persuader. Pour des nouvelles, je n'en sais point ou peu. Votre cousine, madame de Vassé, a épousé Surville, le second fils de Hautefort (1). Y*** (2) ne mourra point de son opération; mais on dit qu'il lui en restera des incommodités et que la postérité y perdra. Madame Colbert mourut hier. Il y a deux jours qu'elle se portoit bien. On croit le voyage du roi à Luxembourg.

Adieu, mon vrai ami; c'est beaucoup dire, dans le temps où nous sommes.

---

(1) Anne-Louise, fille du maréchal d'Humières, mariée : 1° en août 1682 à Louis-Alexandre, comte de Vassé, vidame du Mans; 2° à Charles Louis de Hautefort, marquis de Surville, lieutenant général des armées du roi. On lit à ce sujet dans le *Journal* de Dangeau (t. II, p. 36) : « Madame de Vassé, se trouvant grosse, a été obligée de déclarer son mariage avec M. de Surville, second fils de M. d'Hautefort. Les pères et mères y ont consenti, et l'on espère que le maréchal d'Humières leur pardonnera. » — Il leur pardonna en effet, à la prière du duc d'Isenghien mourant. (Ibid., p. 39.)

(2) Il s'agit évidemment de Dangeau, à qui l'on venait de faire la grande opération. Voy. plus haut, p. 205.

2332. — *Bussy à madame de la Rongère.*

A Chaseu, ce 9 avril 1687.

Enfin, madame, vous êtes à Bussy et je vous en rends mille grâces, car je n'aurois pas été content que vous n'y eussiez pas fait plus de séjour ce voyage-ci que l'autre. Mais j'ai peur que vous n'y ayez pas été bien à votre aise, et que les matelas de ma fille de Coligny ne vous aient pas paru assez bons. Vous avez la mine cette fois-ci d'en avoir de bien doux pour votre personne. Pour mademoiselle de la Rongère, je ne la plains pas tant : à son âge on dormiroit sur une table. Si j'avois pu quitter ma fille, je ne me serois pas tout à fait fié à mon concierge de vous faire les honneurs de ma maison; mais il y a plus de six semaines qu'elle ne sort du lit ou de la chambre. Elle a été fort mal, mais elle se porte mieux, Dieu merci, et j'espère que les beaux jours achèveront de la rétablir. Au reste, madame, je sais que vous devez retourner à Dijon à la Pentecôte, et je m'attends que vous ferez encore une petite station à Bussy avant que de rentrer dans les horreurs des sollicitations. A propos de cela, je me réjouis des deux incidents que vous avez gagnés. C'est un bon présage pour le reste.

2333. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 9 avril 1687.

Je songeois à vous écrire, madame, quand j'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois. Je voulois vous mander toutes mes alarmes sur les grandes et longues douleurs de ma fille de Coligny. Ç'a été une colique de rhumatisme qui

l'obligea de se mettre au lit le 4 de mars dernier, dont elle n'a été hors de péril que le 1er d'avril; encore une fois, elle a souffert dans le corps des douleurs incroyables et moi de mortelles angoisses dans l'esprit; mais enfin nous voilà hors d'intrigue. Vous ne sauriez croire, ma chère cousine, combien nous sentons tous deux vos frayeurs pour nous. Jamais reconnoissance ne fut si tendre que la nôtre.

Nous avons eu notre aimable évêque quinze jours en ce pays-ci. J'allai dîner avec lui samedi; il me mit sur votre chapitre après dîner, dans un cercle de vingt personnes, où étoient entre autres le comte et le commandeur d'Espinac, et un certain P. Archange, capucin, un des plus grands prédicateurs que j'aie jamais entendus, et du plus agréable commerce pour la délicatesse de l'esprit; d'ailleurs un religieux parfait.

Mais pour en revenir à M. d'Autun, il est aussi entêté de vous et de madame de Grignan que vous de lui; j'ai même remarqué qu'il redouble d'amitié pour moi à cause des liaisons qu'il sait que nous avons ensemble. Après m'avoir dit mille choses sur le commerce qu'il avoit l'année passée avec vous, il me conta qu'il vous avoit dit qu'il aimeroit mieux avoir à faire une oraison funèbre qu'à vous écrire. Il est parti aujourd'hui d'Autun; s'il avoit encore attendu un jour, j'aime tant à le faire bien aise que j'aurois couru lui montrer ce que vous me dites de lui : mais je lui enverrai la copie.

Ne vous souvenez-vous point, madame, que quand je vous envoyai notre généalogie, vous me fîtes de grands remerciements, et en même temps quelques petits reproches d'avoir laissé M. votre fils dans cette charge de guidon où il s'étoit tant ennuyé, et que je n'avois même rien dit de son mariage? Je m'en souviens, moi, et cela m'oblige de vous supplier de m'envoyer un petit mémoire du temps qu'il sortit de la charge de guidon; s'il passa par

celle d'enseigne avant que de venir à la sous-lieutenance, et quand il s'en défit ; quand il se maria, le nom et la maison de madame sa femme, et ce que vous jugerez à propos que je dise de tout cela.

N'allez pas me dire, par un excès d'honnêteté, que vous aimez mieux vous passer de voir tous ces articles dans notre généalogie que de me donner la peine de les dresser ; car cela ne me coûte rien à faire, et je le veux avoir pour moi, quand vous n'en voudriez pas pour vous. Je vous enverrai ces articles écrits de ma main, et vous les ferez relier à l'endroit du livre que je vous marquerai.

Mon beau-frère de Toulongeon a failli mourir depuis huit jours. Il y avoit longtemps qu'il avoit la goutte aux genoux. Il s'avisa, il y a trois ou quatre ans, d'aller avec sa femme trouver le prieur de Cabrières pour qu'il leur fît faire des enfants. Il prit aussi de ses remèdes pour guérir sa goutte. A la vérité ce charlatan ne leur fit pas faire d'enfants, mais en récompense il guérit mon beau-frère de sa goutte aux genoux, et il la lui mit dans la tête, où il a de temps en temps des douleurs insupportables : c'est de cela qu'il vient d'être à l'extrémité ; il en est revenu, mais j'ai peur que cela ne lui fasse tôt ou tard un méchant tour.

La comtesse de Dalet, de la maison d'Estaing (1), votre ancienne amie, n'a pas été si heureuse que lui, car elle fut enterrée le lendemain de Pâques.

Adieu, ma chère cousine.

---

(1) Gilberte d'Estaing, mariée à Gilbert de Langeac, comte de Dalet. Elle était fille de Jean-Louis comte d'Estaing, mort en 1628.

2334. — *Bussy au P. P. Brulart.*

A Chaseu, ce 9 avril 1687.

Vous avez été longtemps cette fois à Paris, monsieur, et quoique je n'aille guère à Dijon, je vous aurois mieux aimé dans la province, où à un coup près j'aurois eu l'honneur de vous voir en deux jours. Voilà bien des morts depuis quelque temps, et même de grandes. Cela nous avertit, nous autres contemporains, de veiller. Pour moi, qui suis votre aîné, je ne m'endors pas. Cependant je n'ai ni goutte ni gravelle. Je crois que vous êtes de même, et j'espère que nous irons pour le moins aussi loin que madame de Villesavin, qui vient de mourir à quatre-vingt-dix ans. Je le souhaite, monsieur, et que vous croyiez bien que je suis à vous de tout mon cœur.

2335. — *Bussy à madame de Montmorency.*

A Chaseu, ce 11 avril 1687.

Je commençois à m'impatienter, madame, et j'allois faire beau bruit, si je n'avois reçu votre lettre. Elle est toute propre à me radoucir, car elle est badine et tendre.

Madame de Vassé a raison de faire la fortune d'un homme de qualité qu'elle aime et qui le mérite bien.

Je plains fort Y*** (2), et plus encore sa femme, si elle aime la postérité.

Madame Colbert est allé retrouver son mari. S'ils font en l'autre monde une aussi belle figure qu'ils ont fait en

---

(1) Dangeau. Voy. plus haut, p. 205.

celui-ci, ils ne sont pas à plaindre. On est bien heureux en ce cas de n'avoir plus à mourir.

Je ne croirai le voyage du roi que quand il sera parti; encore ne croirai-je où il va que quand il y sera arrivé. J'ai été si souvent trompé sur ses marches, qu'il ne m'attrapera plus; et je suis toujours si fâché d'avoir été la dupe de ce qui n'arrive point, que je ne veux plus croire rien que ce qui sera arrivé.

Adieu, madame; vous avez raison de me croire votre vrai ami. C'est de cela que vous ne serez jamais la dupe.

2336. — *Bussy à madame de Sévigné* (1).

A Chaseu, ce 12 avril 1687.

Il n'est pas, ma chère cousine, que vous n'ayez ouï parler d'Abeilard et d'Héloïse; mais je ne crois pas que vous ayez jamais vu de traduction de leurs lettres : pour moi, je n'en connois point (2). Je me suis amusé à en traduire quelques-unes qui m'ont donné beaucoup de plaisir. Je n'ai jamais vu un plus beau latin, surtout celui de la religieuse, ni plus d'amour ni d'esprit qu'elle en a. Si vous ne lui en trouvez point, ma chère cousine, ce sera ma faute. Je vous prie que notre ami Corbinelli vous les lise en tiers avec la belle comtesse et je réglerai l'estime de mon amusement sur les sentiments que vous en aurez tous trois.

---

(1) Cette lettre manque dans l'édition Monmerqué.

(2) Bussy est en effet le premier qui ait traduit ces lettres, mais il n'en a traduit qu'une partie. Voy. au sujet de l'authenticité fort douteuse de ces lettres, la *Correspondance littéraire*, décembre 1856.

2337. — *Le P. P. Brulart à Bussy.*

A Dijon, ce 16 avril 1687.

J'ai bien eu de la joie, monsieur, de recevoir de vos nouvelles et de voir que vous vous portez assez bien pour prétendre aller aussi loin que madame de Villesavin. Vous avez longtemps à veiller, si vous ne vous endormez pas jusque-là. Cependant vous avez raison de regarder d'un autre œil ce long avenir, et quoique ce que disoit dernièrement madame Cornuel sur cette mort (qu'elle se trouvoit à présent à découvert) soit, ce semble, assez juste pour elle, dont nous ne sommes pas à vingt ans près, il est plus sûr de ne pas s'endormir. Je vous cède de bien des manières, monsieur, et je vous respecte sans envier votre aînesse. Au reste, vous parlez comme si vous aviez renoncé aux grandes villes. C'est le moyen d'être davantage à vous et de tirer du silence les profits que le bruit et les affaires vous enlèvent. Mon temps n'est pas encore venu d'y renoncer : je pense bien toutefois qu'il est très-bon d'avoir ces sentiments, et que c'est un effet de la grâce d'y céder et de les suivre. Jouissez de votre bonheur, monsieur, la tranquillité allonge la vie comme elle l'adoucit; et croyez, s'il vous plaît, que les occasions de vous servir seront de vrais agréments dans la mienne.

2338. — *Madame de Sévigné à Bussy* (1).

A Paris, ce 18 avril 1687.

Nous croyons, la belle comtesse et moi, que vous avez tout au moins donné de l'esprit à Héloïse, tant elle en a.

(1) Cette lettre manque dans l'édition Monmerqué.

Notre ami Corbinelli, qui connoît l'original, dit que non, mais que votre françois a des délicatesses et des tours que le latin n'a pas ; et sur sa parole nous n'avons pas cru le devoir apprendre pour avoir plus de plaisir à cette lecture : car nous sommes persuadés, comme lui, que rien n'est au-dessus de ce que vous écrivez.

2339. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Paris, ce 22 avril 1687.

Je suis persuadé, monsieur, que vous ne doutez pas ni de la profession que je fais en général de servir ceux qui m'emploient, ni de l'attachement que j'ai pour un homme de votre qualité, de votre mérite et de votre amitié pour moi. J'ai donné votre lettre au roi, et j'ai pris le temps d'un jour de dévotion dans lequel il semble que le souvenir des services, l'oubli des fautes légères et la compassion font encore de plus grands effets sur le cœur d'un prince aussi bon et aussi juste que le nôtre. Cette lettre a été bien reçue et j'en espère un heureux succès. Comme M. votre fils s'est rendu pendant ce temps-là fort assidu, il n'est pas possible que la lecture de votre lettre et la présence de M. votre fils, qui a du mérite et des services, ne fassent son effet.

2340. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 25 avril 1687.

Je commence ma lettre aujourd'hui, et je ne l'achèverai qu'après avoir entendu demain l'oraison funèbre de M. le Prince par le P. Bourdaloue. J'ai vu M. d'Autun, qui a

reçu votre lettre et le fragment de celle que je vous écrivois. Je ne sais si cela étoit assez bon pour lui envoyer ici : ce qui est bon à Autun pourroit n'avoir pas les mêmes grâces à Paris. Toute mon espérance est qu'en passant par vos mains, vous l'aurez raccommodé, car ce que j'écris en a besoin. Quoi qu'il en soit, mon cousin, cela fut lu à l'hôtel de Guise; j'y arrivai en même temps : on me voulut louer, mais je refusai modestement les louanges, et je grondai contre vous et contre M. d'Autun. Voilà l'histoire du fragment.

La pensée d'être fâché de paroître guidon dans le livre de notre généalogie est tellement passée à mon fils, et même à moi, que je ne conseille point de retoucher à cela. Il importe peu que dans les siècles à venir il soit marqué pour cette charge, qui a fait le commencement de sa vie, ou pour la sous-lieutenance.

Vos réflexions sont tristes et justes sur la déroute de la maison de Créqui. Canaples reste seul des trois frères après toutes ses tribulations et tous ses maux, que vous marquez si bien; mais il y a un petit Blanchefort (1) resté du naufrage, revenu glorieux de Hongrie, beau, bien fait, sage, honnête, poli et affligé sans être abattu des malheurs de sa maison, qui trouve tous les chemins bien préparés à le recevoir agréablement dans le monde. Il console fort les gens de l'absence de son frère, qui n'avoit nulle de ses bonnes qualités. Il fera peut-être une aussi grande fortune que ses pères, se voyant présentement à la hauteur de tous les autres. Rien, à mon avis, n'est meilleur pour être honnête homme que d'avoir à recommencer une fortune tout entière.

Je suis persuadée comme vous que la destinée de la

---

(1) Nicolas-Charles de Créqui, marquis de Blanchefort, second fils du maréchal de Créqui, mort sans alliance le 16 mars 1696.

pauvre duchesse d'Estrées auroit été changée si elle avoit été attachée à la vôtre. La dignité lui a porté malheur, et l'a livrée à l'apoplexie, qui a commencé à l'attaquer par la perte de son aimable esprit : ce qui est, à mon sens, un plus grand malheur que la mort.

Notre ami Corbinelli me montra l'autre jour un factum fait par Nuguet contre M. d'Autun (1) : notre nouvelle amitié me défend de trouver plaisant ce que j'en lus, car je n'en lus que six lignes; mais si je l'avois vu deux mois plus tôt, j'en aurois ri de tout mon cœur. Il y a un tour malin, mais spirituel, qui réjouit les indifférents.

Je suis charmée et transportée de l'oraison funèbre de M. le Prince faite par le P. Bourdaloue. Il s'est surpassé lui-même; c'est beaucoup dire. Son texte étoit : *Que le roi l'avoit pleuré et dit à son peuple : Nous avons perdu un prince qui étoit le soutien d'Israël.*

Il étoit question de son cœur, car c'est son cœur qui est enterré aux Jésuites. Il en a donc parlé, et avec une grâce et une éloquence qui entraîne, ou qui enlève, comme vous voudrez. Il fait voir que son cœur étoit solide, droit et chrétien. *Solide,* parce que dans le haut de la plus glorieuse vie qui fut jamais il avoit été au-dessus des louanges; et là il a repassé en abrégé toutes ses victoires, et nous a fait voir comme un prodige qu'un héros en cet état fût entièrement au-dessus de la vanité et de l'amour de soi-même. Cela a été traité divinement.

Un cœur droit. Et sur cela, il s'est jeté sans balancer tout au travers de ses égarements et de la guerre qu'il a

---

(1) Suivant M. Monmerqué, ce factum avait été occasionné par une querelle de l'évêque d'Autun avec l'abbé de Cîteaux, auquel il refusait l'honneur d'avoir un fauteuil aux États de Bourgogne. Cette querelle fut, d'après Saint-Simon (t. IV, p. 89), décidée en 1699. Peut-être s'agit-il ici du factum dont Bussy a cité plus haut quelques lignes fort plaisantes. Voy. p. 205.

faite contre le roi. Cet endroit qui fait trembler, que tout le monde évite, qui fait qu'on tire les rideaux, qu'on passe des éponges, il s'y est jeté lui à corps perdu et a fait voir par cinq ou six réflexions, dont l'une étoit le refus de la souveraineté de Cambrai, et de l'offre qu'il avoit faite de renoncer à tous ses intérêts, plutôt que d'empêcher la paix, et quelques autres encore, que son cœur dans ces déréglements étoit droit, et qu'il étoit emporté par le malheur de sa destinée et par des raisons qui l'avoient comme entraîné à une guerre et à une séparation qu'il détestoit intérieurement, et qu'il avoit réparées de tout son pouvoir après son retour, soit par ses services, comme à Tollus, Senef, etc., soit par les tendresses infinies et par les désirs continuels de plaire au roi et de réparer le passé. On ne sauroit vous dire avec combien d'esprit tout cet endroit a été conduit, et quel éclat il a donné à son héros, par cette peine intérieure qu'il nous a si bien peinte et si vraisemblablement.

Un cœur chrétien. Parce que M. le Prince a dit dans ses derniers temps que, malgré l'horreur de sa vie à l'égard de Dieu, il n'avoit jamais senti la foi éteinte dans son cœur; qu'il en avoit toujours conservé les principes; et cela supposé, parce que le prince disoit vrai, il rapporte à Dieu ses vertus même morales et ses perfections héroïques, qu'il avoit consommées par la sainteté de sa mort. Il a parlé de son retour à Dieu depuis deux ans, qu'il a fait voir noble, grand et sincère; et il nous a peint sa mort avec des douleurs ineffaçables dans mon esprit et dans celui de l'auditoire, qui paroissoit pendu et suspendu à tout ce qu'il disoit, d'une telle sorte qu'on ne respiroit pas. De vous dire de quels traits tout cela étoit orné, il est impossible, et je gâte même cette pièce par la grossièreté dont je la croque. C'est comme si un barbouilleur vouloit toucher à un tableau de Raphaël. Enfin, mes chers enfants, voilà ce qui vous doit toujours donner une assez grande

curiosité pour voir cette pièce imprimée. Celle de M. de Meaux l'est déjà. Elle est fort belle et de main de maître. Le parallèle de M. le Prince et de M. de Turenne est un peu violent; mais il s'en excuse en niant que ce soit un parallèle et en disant que c'est un grand spectacle qu'il présente de deux grands hommes que Dieu a donnés au roi, et tire de là une occasion fort naturelle de louer Sa Majesté, qui sait se passer de ces deux grands capitaines, tant est fort son génie, tant ses destinées sont glorieuses. Je gâte encore cet endroit; mais il est beau.

Adieu, mon cousin; je suis lasse, et vous aussi. Je t'embrasse, ma nièce, et ton petit de Langheac.

2341. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Chaseu, ce 26 avril 1687.

Personne ne connoît mieux que moi, monsieur, la grandeur et la bonté de votre cœur, et n'est plus convaincu de vous avoir tant et de si grandes obligations que je vous en ai. Vous m'en avez donné une nouvelle marque en donnant ma lettre au roi, à laquelle je suis bien sensible. Mais il faut que je vous ouvre mon cœur en cette occasion, monsieur, en vous disant que quand le roi m'a refusé les justes demandes que je lui ai faites, je n'ai pu me persuader que tant de châtiments fussent dus aux fautes dont le roi croit me punir; mais je me suis mis dans la tête que Dieu a rempli le cœur de Sa Majesté de toute la colère qu'il me témoigne pour me châtier de mes péchés; et cette pensée m'a sauvé du désespoir. Il ne m'abandonnera pas assurément, et j'espère que ma résignation abrégera mes souffrances et qu'il me donnera la persévérance dans la bonne et la mauvaise fortune. Je serai toujours dans l'une et dans l'autre, monsieur, le plus fidèle et le plus reconnoissant de vos amis.

2342. — *Madame de Montmorency à Bussy.*

A Paris, ce 12 mai 1687.

Sachez, monsieur, que la première chose que je fais en recevant vos lettres, c'est de voir si elles sont bien longues, et quand elles ne le sont pas j'en ai un vrai chagrin; cela vous soit dit en passant.

Le roi partit hier. Son voyage sera de vingt-cinq jours: il mène madame de Bourbon, que la fièvre ne fait que quitter; mais, à la cour, les corps ne sont pas faits comme les nôtres.

On soupçonne que madame la Dauphine soit grosse.

Ce n'est pas notre ami Hauterive qui va à Vienne, c'est Lusignan (1), qui n'y songeoit pas.

Beuvron a deux mille écus de pension.

Je meurs d'envie que vous voyiez l'Oraison funèbre de M. le Prince, faite par le P. Bourdaloue : nous l'admirons.

2343. — *Madame de Coligny à Bussy.*

A Toulongeon, ce 14 mai 1687.

Je ne reçus votre lettre que dimanche au soir, monsieur, *al gran dispetto del filia.* Je vous promets de bien songer à ma santé, puisque vous m'assurez que vous vous en porterez mieux. J'ai trouvé Alonne, aujourd'hui Toulongeon, aussi changé de figure que de nom; rien n'est plus joli

On me mande de Paris que le roi partit samedi, qu'il

---

(1) Claude-Hugues de Lezey, marquis de Lusignan.

mit pied à terre à la place des Victoires pour voir sa statue et celle de la Renommée. Le roi, Monseigneur, madame la Duchesse, madame la princesse de Conti, madame de Maintenon, madame de Chevreuse et madame la princesse d'Harcourt sont dans le carrosse du roi.

Le roi a nommé MM. Voisin, Bignon, Pommereu, d'Aguesseau et l'abbé Pelletier pour aller, chacun assisté d'un maître des requêtes, dans les provinces voir de quelle manière on pourroit soulager le peuple, sans rien retrancher au roi; c'est-à-dire, empêcher les partisans de voler. Madame la Princesse est allée à Bourbon avec mademoiselle de Bourbon.

Nous avons lu l'oraison funèbre de M. le Prince, faite par M. de Meaux. Je crois qu'il a bien retouché au parallèle en la faisant imprimer. Cette pièce nous paroît inégale : il y a de beaux endroits, de fort médiocres et de fort languissants, souvent de mauvaises épithètes et de méchantes expressions. Je ne parle ainsi qu'à vous, monsieur, parce que vous me l'avez ordonné et que, si je dis mal, vous me le ferez connoître sans vous moquer de moi.

2344. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Bussy, ce 18 mai 1687.

Après avoir laissé ma fille en état de rétablir sa santé je suis venu faire ici un tour, madame. Dans huit ou dix jours j'irai à Forléans; ce sont des terres affermées; cependant il y a toujours quelque chose à faire pour le seigneur. C'est proprement glaner ce que je fais; je ne sais si vous entendez ce mot; oui, assurément, car que n'entendez-vous pas? Votre nièce va à Toulongeon changer d'air. J'ai reçu ici votre lettre du 25 avril, ma chère cousine; à quoi je vais répondre.

Ce que vous écrivez auroit été bon à lire à l'hôtel de Condé du temps de Voiture, à plus forte raison à l'hôtel de Guise. M. d'Autun en fera le cas qu'il doit partout où il recevra vos lettres.

Je n'approuve point ce grand désintéressement de M. votre fils sur notre généalogie; cela fera plus d'honneur à sa postérité que l'on voie qu'il a été sous-lieutenant des gendarmes du Dauphin, que seulement guidon : demandez-lui donc ses mémoires et me les envoyez.

Le jeune Blanchefort, que vous me mandez qui entre si bien dans le monde, fera peut-être parler un jour de lui. J'ai ouï dire à Passage qu'il le feroit son héritier, et il l'a fait; il lui a laissé vingt mille livres de rente. Cela aide bien un jeune gentilhomme qui vient à la cour avec un nom et de bonnes inclinations.

Vous avez eu raison, madame, de ne point rire du commencement du factum de Nuguet, quoiqu'il fût plaisant : l'amitié nous doit donner de l'indignation contre ceux qui disent quelque chose contre nos amis; mais elle ne nous empêche pas d'y trouver de l'esprit, s'il y en a.

Vous me donnez une grande idée de l'oraison funèbre de M. le Prince par le P. Bourdaloue, en me disant que ce que vous m'en envoyez n'est que croqué. Bon Dieu! quel est donc l'original, car la copie nous paroît très-belle!

Pour moi, qui n'ai point de si grandes choses à vous envoyer, je vous envoie mes amusements, qui vous réjouiront au moins : c'est une lettre que j'écrivis d'ici à madame de Toulongeon, avec sa réponse.

A madame de Toulongeon.

A Bussy, ce 11 mai 1687.

Il y a, ce me semble, longtemps que je ne vous ai écrit, ma chère sœur, parce que je prétends que ce que j'écris à ma fille, soit aussi pour vous.

Cela pourtant ne se peut comparer,
Et n'entre point en parallèle;
Car je pourrois bien vous mander
Ce qui ne seroit pas pour elle.
Mais je crains comme des rigueurs
(Je vous l'ai dit en chansonnette)
Que vous ne lisiez mes douceurs,
Sans façon, comme la Gazette.

Il n'importe, ma chère sœur, cela deviendra ce qu'il pourra :

Mais j'aurai toujours le plaisir
De vous dire que je vous aime
Cent et cent fois plus que moi-même;
Et si sur cela mon désir
Ne se peut jamais satisfaire,
Du moins j'aurai, ma chère sœur,
La bonne place en votre cœur,
(Cela s'entend après mon frère);
C'est une assez grande faveur.

Réponse de madame de Toulongeon.

A Toulongeon, ce 23 mai 1687.

La lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, mon cher frère, m'a donné tant de plaisir, que ne croyant pas par une lettre vous bien expliquer tout ce que je sentois là-dessus, j'avois d'abord résolu d'attendre votre retour pour vous le dire moi-même. Mais tout d'un coup il m'a pris une impatience de vous répondre à laquelle je n'ai pu résister. Je vous dirai donc en vers, seulement pour cette fois, ce que je pense.

Je crains d'avoir le cœur serré,
Deux n'y sauroient tenir à l'aise;
Vous aussi, sans qu'on vous déplaise,
Ne souffrez pas d'être pressé.
Mais je vous offre une autre place
Où vous tiendrez le premier rang.

Vous n'aurez point de concurrent
A tout le moins qui vous efface;
Et vous recevrez plus d'honneur
En tenant ceci pour maxime :
Qu'il vaut mieux primer dans l'estime
Que de seconder (1) dans le cœur.

2345. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 31 mai 1687.

Je demanderai à mon fils toutes les dates que vous me demandez sur le changement de ses charges : il sait tout cela à point nommé ; pour moi, je confonds quasi toutes les années, parce qu'il n'y en a qu'une ou deux dans mon imagination qui aient mérité d'y demeurer et d'y tenir leur place ; j'écrirai en Bretagne.

Il faudroit n'avoir jamais été à la campagne pour ignorer la signification du mot *glaner*. C'est une petite consolation que la Providence donne aux pauvres, dont nous sommes l'exemple, quand nous allons ramasser de petites parties égarées.

Je ne sais comment vous vous trouvez de vos terres; pour moi, mon cousin, ma terre de Bourbilly est quasi devenue à rien, par le rabais et par le peu de débit des blés et autres grains. Il n'y a que d'y vivre qui pût nous tirer de la misère; mais quand on est engagé ailleurs, il est comme impossible de transporter ses revenus.

Je soupirai en voyant le manoir de nos pères à Montelon; mais Toulongeon soupiroit, je crois, encore davantage, en voyant la longue vie de sa mère, qui ne lui donnoit pas une assiette d'argent, ayant deux coffres pleins de la vaisselle de nos oncles. Pour moi, je me suis

(1) D'être le second.

dépouillée avec tant de plaisir pour établir mes enfants que j'ai peine à comprendre qu'on veuille jusqu'à la fin de sa vie se compter pour tout et les autres pour rien. Il me semble que vous êtes assez comme moi, quoique la mauvaise fortune vous ait tellement *maté* toute votre vie, que votre bon naturel n'a pas eu toute son étendue. Je crois que vous entendez le mot de *mater*, puisque j'ai bien entendu celui de *glaner*, et sur cela passons aux nouvelles.

Nous attendons le roi dans six jours. Il a vu ces merveilleuses fortifications de Luxembourg, et ses nouveaux sujets l'ont vu en très-parfaite santé.

M. de Lavardin n'est pas près de partir. Le pape a remis sur pied une ancienne bulle par où il ôte les immunités et toutes les franchises aux princes souverains, en vertu de quoi il fait faire le procès aux criminels qui se sont trouvés dans le palais de la reine de Suède (1). Vous voyez bien qu'il faut que cette fusée soit démêlée avant le départ de l'ambassadeur.

J'embrasse ma chère nièce, et je comprends le plaisir qu'elle peut trouver à changer d'air, pourvu que ce soit pour peu de temps : elle en trouvera votre conversation plus agréable. On s'accoutume quelquefois trop aux meilleures choses, et on sent mieux le prix en s'en éloignant un peu; je dis un peu, car il lui seroit trop cruel de n'être pas avec vous quand elle y peut être. Demandez à notre ami Corbinelli si je dis vrai. Au reste, ce que vous m'avez envoyé de vous par votre dernière lettre me plaît fort. Mon Dieu! mon cousin, que vous avez d'esprit! et quel dommage que vous n'ayez été heureux! car la prospérité, qui fait toujours briller, nous auroit donné le plaisir de voir

(1) Voy. sur cette querelle *Legatio marchionis Lavardini Romam*, 1688, in-12; la Hode, Limiers, etc.

ce que vous eussiez fait avec elle. Il est vrai aussi que vous n'auriez pas eu le loisir de vous amuser comme vous faites. Vous auriez fait de plus grandes choses, qui auroient élevé votre maison; mais vous n'auriez pas eu lieu de réjouir si fort vos amis. C'est là qu'on peut dire qu'à quelque chose malheur est bon. Pour moi, je vous admire.

De Corbinelli.

Je suis d'accord de tout ce que dit madame de Sévigné, monsieur; le parallèle de M. le Prince et de M. de Turenne n'est pas de votre goût, à ce que j'ai vu dans votre lettre; il n'est pas non plus de celui des connoisseurs de ce pays-ci; et je pris l'autre jour la liberté de dire à M. de Meaux qu'il auroit dû ne le pas pousser jusqu'à la comparaison de leur mort.

De madame de Sévigné.

Ma fille vous fait bien des amitiés. Il me semble vous avoir déjà mandé qu'après avoir été la belle Madelonne, elle étoit devenue la comtesse de Pimbèche. Voilà ce que font toujours les procès.

2346. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 4 juin 1687.

A mon retour de Forléans, de Bussy et de Dijon, j'ai trouvé ici votre lettre, madame, qui m'a fait bien aise.

Je voudrois bien savoir quelles sont les deux de vos années qui méritent de demeurer dans votre mémoire; d'une autre que vous, je dirois que c'est l'année où vous fûtes mariée, et celle où vous devîntes veuve.

Je tire plus de mes terres à proportion que vous ne tirez

de Bourbilly, parce que je suis sur les lieux et que vous en êtes éloignée. Comme vous dites, madame, on vit de ses revenus quand on les consomme soi-même; et transportés, ils ne reviennent presque à rien. Pour ce que vous me mandez, que quand on est engagé à la cour, il est comme impossible d'y transporter ses revenus, je vous dirai que j'en demeure d'accord. Mais voulez-vous que je vous donne un remède à cela? Faites-vous exiler, madame : la chose n'est pas si difficile qu'on pense, et vous userez vos denrées à Bourbilly.

Je crois comme vous que Toulongeon soupiroit au moins de la dureté de sa mère. Sa femme est jolie par son minois et par son esprit. J'aurois soupiré tout de bon pour elle si j'avois été plus jeune de vingt ans que je ne suis, et je ne saurois même m'empêcher d'en faire les façons. Mais pour revenir à la dureté de sa belle-mère, elle n'étoit pas imaginable. Elle s'amollissoit pourtant à mesure qu'elle tiroit à sa fin, c'est-à-dire qu'elle leur donnoit de temps en temps quelques denrées; mais plutôt mourir que de leur donner sa vaisselle d'argent, car effectivement elle est morte sans le faire.

Ce que vous avez fait pour vos enfants, madame, est de fort bon sens et fort humain, et même selon Dieu. En les établissant, vous vous êtes insensiblement dépouillée des biens de la terre, que vous aurez moins de peine à quitter quand il le faudra.

Je suis comme vous, madame, et je suis prêt d'achever de me dépouiller pour mon fils quand l'occasion s'en présentera. Pourvu que j'aie le vivre et le vêtement, je suis assez paré de ma réputation; et la fortune, qui m'a fait du pis qu'elle a pu, n'a pu m'abattre ni l'air ni le courage. J'espère que je serai jusqu'au bout plus grand que mes malheurs, et que je ferai voir au moins par là que je n'en étois pas digne. Cependant, il est cruel de n'avoir point d'autre usage à mettre son esprit.

Le roi est bien heureux, madame, il est même digne de l'être; c'est un grand prince et je l'aime fort; et dans ce sentiment-là, je ne saurois m'empêcher d'avoir peur que mes disgrâces ne lui soient pas glorieuses. Je vous envoie une lettre que je lui écrivis il y a deux mois, et que mon ami Saint-Aignan lui rendit le vendredi saint. Vous m'avouerez, après l'avoir lue, qu'il faudroit être bien dur pour n'en être pas touché. J'attendrai encore quelque temps, après lequel si je n'ai aucune réponse, je ferai un petit voyage à la cour. Il faut que j'aie une conversation avec Sa Majesté. C'est le vin émétique pour moi.

Comme le pape est un grand homme de bien, il est fort entier dans ses résolutions; et quand il est bien persuadé qu'il a raison, rien ne le sauroit faire changer. Il est vrai qu'il est fâcheux de trouver en son chemin de ces saints opiniâtres; mais sa vie est si sainte que les rois chrétiens se décrieroient s'ils se brouilloient avec lui. Il faut dire la vérité aussi, les franchises sont odieuses quand elles vont à rendre les crimes impunis. Il est de la gloire d'un grand pape de réformer cet abus, et même de celle d'un grand roi de ne s'en pas trop plaindre.

Je crois comme vous, madame, que votre nièce m'a retrouvé meilleur après son absence. Il y a longtemps que j'ai dit sur l'amour, et c'est la même chose sur l'amitié :

La longue absence en amour ne vaut rien;
Mais si tu veux que ton feu s'éternise,
Il faut se voir et quitter par reprise :
Un peu d'absence fait grand bien (1).

La nôtre est trop longue, madame; et quoique nos lettres nous rapprochent quelquefois, je serois bien aise de vous revoir plus souvent. Je vous trouve encore meilleure

(1) Voy. Mémoires, t. II, p. 182.

de près que de loin. Votre nièce croit cela comme moi, et vous assure qu'elle n'aime ni qu'elle n'estime pas une femme tant que vous. Voici ma lettre au roi (1).

Sous quelque forme que la belle Madelonne me paroisse, je la plaindrai si elle veut; mais je l'aimerai toujours, quand elle ne voudroit pas.

2347. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 17 juin 1687.

Je ne m'amuserai point, mon cousin, à répondre à vos réponses, quoique ce soit la suite d'une conversation. Je veux commencer par vous dire avec douleur que vous avez perdu votre bon et fidèle ami M. le duc de Saint-Aignan (2). Sept ou huit jours de fièvre l'ont emporté, et l'on peut dire qu'il est mort bien jeune, quoiqu'il eût, à ce qu'on dit, quatre-vingts ans (3). Il n'a senti ni dans l'esprit, ni dans l'humeur, ni dans le corps, les tristes incommodités de la vieillesse. Il a toujours servi le roi à genoux avec cette disposition (4) que les gens de quatre-vingts ans n'ont jamais. Il a eu des enfants depuis deux ans. Enfin tout a été prodige en lui. Dieu veuille le récompenser de ce qu'il a fait pour l'honneur et pour la gloire du monde. J'ai senti vivement cette mort, par rapport à vous. Il vous a aimé fidèlement. Vous étiez son frère d'armes, et la chevalerie vous unissoit. Il vous a rendu des services que nul autre courtisan n'auroit osé ni voulu vous rendre. Il a fait profession d'une amitié qui n'a point eu d'exemple

(1) Voy. l'Appendice.
(2) Le 16 juin.
(3) Il n'en avait que 78.
(4) Agilité. Nous avons conservé avec ce sens l'adjectif dispos.

depuis longtemps. Il avoit un air et une manière qui paroit la cour. Quand la mode viendroit de faire des parallèles dans les oraisons funèbres, je n'en souffrirai jamais dans la sienne : car il étoit assurément unique en son espèce, et un grand original sans copie.

Nous avons lu avec douleur ce que vous avez écrit au roi. En voulant le toucher, vous nous avez pénétrés. Ce n'étoit pas à moi que vous visiez. Plût à Dieu que cette lettre eût fait sur le cœur de Sa Majesté l'effet qu'elle a fait dans le nôtre ! Ce que vous lui représentez en est bien digne. Il y a des endroits touchants et des tours pour le porter à vous secourir qui ne sont que trop singuliers, trop pressants et trop véritables : c'est ce qui nous tue. Cette lettre a été reçue, et ce n'est pas la faute de votre pauvre ami, ni la vôtre, si elle ne vous attire pas des justices et des grâces. Il est vrai que vos malheurs, quoique très-grands, sont au-dessous de votre courage.

Je n'avois retenu de dates que l'année de ma naissance et celle de mon mariage ; mais sans augmenter le nombre, je m'en vais oublier celle où je suis née, qui m'attriste et qui m'accable, et je mettrai à la place celle de mon veuvage, qui a été assez douce et assez heureuse, sans éclat et sans distinction ; mais elle (1) finira peut-être plus chrétiennement que si elle avoit eu de grands mouvements ; et c'est en vérité le principal.

Adieu, mon cher cousin, je finis en vous embrassant et cette chère Coligny. Si nous sommes assez heureux pour vous revoir ici, nous en aurons une véritable joie, et nous vous ferons demeurer d'accord que si quelquefois *un peu d'absence fait grand bien*, quelquefois aussi *beaucoup d'absence fait grand mal.* La belle Provençale est contente et ravie que vous l'aimiez sous toutes sortes de noms. Elle

(1) Ma vie. — Il y a évidemment une omission dans cette phrase.

vous supplie, père et fille, de continuer; elle le mérite par la manière dont elle est pour vous.

De Corbinelli.

Je serois ravi, monsieur, que vos affaires vous forçassent de venir ici, et de vous y voir hors du trouble que donne un procès désagréable. En attendant, je vous fais mon compliment sur la mort du duc de Saint-Aignan. Vous y perdez un véritable ami, chose rare en tout temps, mais surtout en ce siècle.

2348. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 20 juin 1687.

Vous avez eu raison, madame, d'interrompre nos conversations pour me parler de mon cher ami. Pour moi, j'en parle à tout le monde; mais je vous veux dire sur son sujet des choses que je ne dis point aux autres. Il y a plus de quarante ans que nous étions frères d'armes, comme vous dites, et cette amitié dura quinze ou seize ans, sans avoir de commerce ensemble. Il y a trente ans que nous nous rassemblâmes à la cour, lui premier gentilhomme de la chambre du roi, et moi mestre de camp général de la cavalerie. Ce fut dès ce temps-là que mon ami, me trouvant persécuté de mauvais offices auprès du roi, commença à déclarer à Sa Majesté qu'il étoit mon ancien ami, et qu'il lui répondoit non-seulement de ma fidélité à son service, mais de mon respect infini pour sa personne.

Un jour qu'on apporta au roi un sonnet horrible contre lui en présence des ministres, le Tellier dit que ce pouvoit bien être moi qui l'eût fait. Le roi répondit : « Cela ne peut pas être, Saint-Aignan m'a répondu de Bussy; » et

au sortir de là, Sa Majesté redit à mon ami cette conversation.

Quand j'eus cette cruelle affaire en 1664, à Fontainebleau, feu Madame m'aida à en sortir; mais mon ami Saint-Aignan la seconda bien, et ce fut par son moyen que j'eus cette conversation avec le roi, dont je sortis si content (1).

Mes ennemis, enragés de me voir hors d'intrigue, redoublèrent leurs efforts pour me perdre; ils intéressèrent la reine mère, qui dit un jour au roi, parlant de moi : « Est-ce, mon fils, que j'aurai toujours devant les yeux un homme qui ne fait autre chose que de me déchirer? » Sa Majesté lui répondit qu'il ne condamnoit pas les gens sans les entendre et sans être convaincu qu'ils étoient coupables. Cependant, quelques jours après ce discours, le roi se démentit et commença par me faire arrêter. Le jour que je fus mené à la Bastille, Saint-Aignan dit à Sa Majesté qu'il la supplioit très-humblement de trouver bon qu'il lui demandât si la raison qui causoit ma disgrâce regardoit sa personne, parce qu'en ce cas-là il ne lui parleroit jamais de moi; sinon, qu'il ne trouvât pas mauvais qu'il lui parût toujours mon ami, comme quand j'étois en liberté. Le roi lui répondit ce que le roi Philippe II fit dire à son fils, en le faisant étrangler, que c'étoit pour son bien et qu'il s'alloit perdre; qu'il me faisoit mettre à la Bastille pour empêcher mes ennemis de m'assassiner.

Pendant les treize mois que je fus en prison, il ne se passa point de semaine que Saint-Aignan ne dit quelque chose au roi sur mon sujet, et souvent avec une hardiesse pardonnable seulement à l'amitié qu'il avoit pour moi.

Toutes les fois que madame de Bussy voulut persécuter Sa Majesté, ce fut par le moyen de mon ami, et enfin l'un

---

(1) Voy. Mémoires, t. II, p. 159, 205.

et l'autre ayant fait valoir ma maladie, ils me sortirent de la Bastille.

Durant les seize années de mon exil, hormis une lettre que présenta M. de Pomponne au roi de ma part, et madame de Thianges une autre, mon ami lui en donna vingt; et après avoir obtenu pour moi quatre permissions de venir à Paris pour travailler à mes affaires pendant ces seize années, il n'a pas eu de cesse que Sa Majesté ne m'ait fait retourner à la cour.

Je ne vous dis pas les tournois qu'il a soutenus pour me défendre contre tout le monde, les premiers jours que je fus arrêté, et entre autres contre Humières, qui lui parut le plus déchaîné. Mon ami lui dit : « Cela est bien vilain de parler contre un homme qui est en prison, avec qui vous viviez bien avant qu'il y entrât, et dont vous avez épousé la nièce : je suis assuré que vous ne parleriez pas comme vous faites s'il étoit en liberté; mais ne croyez pas, parce qu'il est arrêté, que tout vous soit permis. Je suis ici pour faire taire ceux qui ne l'aiment pas. » Humières fila doux et lui répondit qu'il prenoit les choses d'un autre sens qu'il ne les avoit dites. Saint-Aignan lui répliqua qu'il entendoit le françois aussi bien que lui, et le quitta. Vous croyez peut-être, madame, qu'il s'est contenté de me servir de son crédit auprès du roi et de me défendre contre mes ennemis. Point du tout. Il n'y a aucune marque d'amitié que je n'en aie reçue. Il a sollicité mes procès comme les siens. Il me donna, en 1676, un carrosse presque tout neuf avec de fort belles glaces, qui valoit quatre cents écus; c'est-à-dire il me le prêta et ne le voulut jamais reprendre; il m'a prêté de l'argent, dont il m'a renvoyé la quittance, et je le lui dois encore; mais vous croyez bien que je le payerai à sa veuve dès que je le pourrai.

Voilà l'ami que j'ai perdu, madame : jugez s'il y a un homme plus à plaindre que moi, ni un homme plus à es-

timer que lui. Car enfin, avec tout le mérite qu'il avoit à mon égard, il avoit de l'esprit, un courage extraordinaire, et un cœur comme le devroient avoir les rois.

Je suis ravi, madame, que vous ayez trouvé ma lettre au roi à votre gré; feu mon pauvre ami me manda que Sa Majesté lui en parut touchée; jusqu'ici cela ne me paroît pas : *je verrai...*, comme il dit lui-même. Adieu, ma chère cousine; je ne croyois pas pouvoir vous aimer plus que je ne fais; cependant la mort de mon pauvre ami m'a laissé vide une partie de mon cœur, que je ne saurois mieux remplir que de vous : les amis qu'on perd nous rattachent encore plus à ceux qui nous restent. Votre chère Coligny vous tient bien chère aussi; elle et moi nous aimons fort madame de Grignan, et nous ne le cédons pas même à madame sa mère ni à M. son mari.

2349. — *La marquise de (Montataire?) à Bussy.*

A Paris, ce 20 juin 1687.

J'ai de la peine, monsieur, à vous parler de la mort du pauvre M. de Saint-Aignan, car je sais la douleur que vous en aurez. Il est mort d'une grosse fièvre qui auroit emporté un homme de trente ans. Sa fermeté a paru jusqu'aux derniers moments de sa vie. Sa femme s'alla mettre aux filles de Saint-Joseph, et madame de Claire vint prendre ses enfants. M. et madame de Beauvillier sont à Bourbon.

2350. — *Bussy au duc de Beauvillier.*

A Chaseu, ce 26 juin 1687.

Vous auriez raison, monsieur, de croire que j'aurois perdu l'esprit ou la vie si je ne vous disois, sur la perte que vous venez de faire de M. votre père, que si Dieu ne me soutenoit je serois au désespoir. C'est là le comble de mes disgrâces et où j'aurois grand besoin d'une vertu pareille à la vôtre. Je vous demande pardon, monsieur, si je ne vous parle que de ma douleur : vous ne doutez pas que je ne prenne part à la vôtre ; car outre que vous êtes le fils du meilleur ami que j'eusse au monde, vous m'avez toujours donné des marques de l'honneur de votre amitié. Continuez-les moi, monsieur ; remplacez-moi, s'il vous plaît, l'ami que je viens de perdre, et croyez que je n'aurai pas moins pour vous que j'ai eu pour lui d'estime, de respect, de tendresse et de reconnoissance, et que je ne serai pas moins, monsieur, etc.

2351. — *Jeannin de Castille à Bussy.*

A Paris, ce 1er juillet 1687.

Il m'auroit été plus avantageux, monsieur, d'avoir reçu l'honneur de saluer le roi un peu plus tôt, puisque j'en aurois joui plus longtemps et que cela m'auroit aidé à sortir plus tôt de mes affaires. Mais il vaut mieux tard que jamais ; et comme vous dites fort bien, monsieur, le temps finit toutes choses et nous finissons aussi. Cependant je vous remercie des marques que vous me donnez de votre amitié en cette occasion, vous assurant qu'on n'en peut avoir plus de reconnoissance que j'en ai.

On m'a dit que le roi avoit mis auprès de M. le duc de Bourgogne le fils aîné du second lit de M. le duc de Saint-Aignan; que Sa Majesté a voulu qu'on fît le second chevalier de Malte, avec deux mille livres de pension qu'il lui donne et douze mille livres à sa mère. Le duc de Beauvillier a envoyé à sa belle-mère dix mille francs pour son deuil.

2352. — *Bussy à Benserade.*

A Paris, ce 10 juillet 1687.

Je vous écrivis il y a quelque temps, monsieur. Après la perte que je viens de faire de mon ami Saint-Aignan, je suis plus disposé à craindre sur la moindre interruption du commerce que j'ai avec mes amis; ce n'est pas que celui que je regrette ne fût bien plus vieux que vous, mais on meurt à tout âge. Éclaircissez-moi donc promptement de l'état où vous êtes, et croyez que vous êtes toujours mon bon ami.

2353. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 28 juillet 1687.

On ne peut faire un plus beau et un plus juste panégyrique, mon cousin, que celui que vous faites de votre preux et de votre généreux ami le feu duc de Saint-Aignan. Vous nous faites voir en même temps un cœur plein de tendresse et de reconnoissance, qui mérite aussi qu'on fasse votre éloge. Je sentis d'abord cette perte pour l'amour de vous; et, quelque sensible que vous y soyez maintenant, vous la sentirez encore davantage si vous venez en

ce pays-ci, ne trouvant plus cet admirable ami entre le roi et vous.

Le sujet de votre voyage est triste ; vous trouverez à Versailles peu de disposition à sentir les malheurs des autres ; on n'a que les mêmes paroles à dire pour découvrir son état, et elles sont si souvent répétées par la plus grande partie des courtisans, que les oreilles y sont accoutumées et qu'elles ne sauroient aller jusqu'au cœur. Je sais qu'il y a des circonstances dans vos prétentions qui mériteroient de grandes distinctions, mais on n'a pas le loisir de les examiner. En un mot, je meurs de peur que toute votre destinée ne soit malheureuse depuis un bout jusqu'à l'autre. Cependant, je ne veux point vous décourager ni vous paroître un oiseau de mauvais augure. Vous allez avoir des lumières plus vives mille fois que les miennes ; notre cher évêque (M. d'Autun) est parti d'ici, vous le verrez bientôt ; il connoît ce pays-ci, il vous aime : ses conseils vous seront fort bons et fort utiles.

Je garderai soigneusement la lettre qui contient l'éloge, *sans parallèle*, de votre généreux ami. Elle fait connoître la perfection de vos deux cœurs, et elle me sert comme d'une promesse qui me fait tenir dans votre amitié une partie de celle que vous aviez pour M. de Saint-Aignan. Cette succession d'un côté est fort triste, mais de l'autre fort agréable.

La gazette vous aura fait savoir l'élévation de M. de Boufflers et de tous les autres (1). Pour moi, je me fusse bien passée de vous le dire : c'est un redoublement de malheur d'en voir tant d'autres heureux. N'est-il pas vrai,

---

(1) « Le roi a donné au marquis de Boufflers le gouvernement de Lorraine et de la province de Luxembourg ; le gouvernement de la ville de Luxembourg et la lieutenance de roi de la province à Catinat, la lieutenance de roi de la Franche-Comté au marquis de Renty. » (*Journal* de Dangeau, 23 juillet.)

ma chère nièce? Les Italiens disent sagement : *Non ti invidio, no, ma piango il mio.*

Je ne sais si j'en demeure là, moi; car il me semble que non-seulement je me plains, mais encore que j'envie les autres. La morale sévère de notre ami Corbinelli me va gronder : je m'enfuis.

De Corbinelli.

D'abord la lettre de madame votre cousine paroît celle d'un oiseau de mauvais augure, dont les gens fermes se moquent; cependant c'est un récit en abrégé, mais véritable, des mœurs du pays dont elle parle. Il est vrai que la fortune y fait si souvent des changements, que les augures des oiseaux se trouvent faux bien souvent : on y aime quelquefois à surprendre et à faire manquer les pronostics; d'où je conclus, monsieur, que vous pourrez venir ici, et en peignant au naturel la justice de vos prétentions et donnant une idée vive et sensible de vos anciens services, vous pourrez obtenir quelque chose. Voilà ce que je vois dans l'avenir, soit par inspiration, soit par quelques lumières fondées sur l'expérience.

Je dînai hier chez le lieutenant civil (1) avec M. de Marillac, qui me demanda tout bas de vos nouvelles; je lui répondis du même ton que vous seriez bientôt ici, et nous nous en communiquâmes nos joies *en catimini*, parce que, comme vous savez, *non erat hic locus.*

De madame de Sévigné.

Je prie Dieu, mon cousin, que ces moments heureux que vous prédit notre ami arrivent; ils le seront pour moi

(1) Jean le Camus, frère du premier président de la cour des aides et de l'évêque de Grenoble.

infiniment. Quand vous serez ici épluchant des écrevisses, nous repasserons votre lettre au roi, dont certains endroits nous percent le cœur.

2354. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 4 août 1687.

Qui vous eût dit, monsieur, il y a quinze ans, que cet abbé de Choisy, votre voisin, seroit un jour votre confrère (1)? Vous ne l'eussiez jamais cru en lisant ses lettres, et même en lisant celle-ci, pourrez-vous croire que MM. de l'Académie, tous gens de bon sens et de bon esprit, aient voulu mettre son nom dans la même liste que le vôtre? Consolez-vous, monsieur, il faut bien qu'il y ait des ombres dans les tableaux. Les uns parlent, les autres écoutent, et je saurai fort bien me taire, surtout quand ce sera à vous à parler. Venez donc quand il vous plaira, vous ne me trouverez point dans votre chemin. Quoique ma nouvelle dignité me fasse votre égal (en Apollon, s'il vous plaît), je me rangerai toujours pour vous laisser passer, et je n'en serai pas davantage, etc.

2355. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Cressia, ce 4 août 1687.

Je ne sais, madame, si je vous ai mandé par ma dernière lettre que je faisois dessein de venir en ce pays-ci avec votre nièce de Coligny; il y a un mois que nous

---

(1) Il venait d'être nommé à l'Académie française en remplacement du duc de Saint-Aignan.

y sommes. Elle y est venue affermer ses terres, dont les grands droits marquent bien encore la souveraineté qu'elles avoient, il y a trois cents ans. Si elles avoient autant de revenu que de grandeur, ce seroit un Pérou. En lisant les vieux titres, nous y voyons l'ancienneté de cette grande maison. Le premier pourtant que nous trouvons, qui est Humbert de Coligny, vivoit en 1132, et notre Mayeul de Rabutin vivoit en 1118 : ils étoient contemporains. L'ancienneté est égale, les honneurs ne le sont pas. Il y a eu dans Coligny deux maréchaux de France (1), un cardinal (2), un duc (3) et un amiral (4) ; et quel homme que cet amiral! Cependant sans être huguenot et sans faire la guerre au roi, je marche aujourd'hui sur ses pas, dans ses vieux châteaux.

Nous serons encore en ce pays-ci jusqu'au mois d'octobre. J'y viens de perdre un de mes anciens amis : le pauvre Montauban, lieutenant général pour le roi dans cette province, vient de mourir. On dit que Renty va le remplacer (5). On fait bonne chère à bon marché en ce pays-ci. Je m'y plairois assez si l'on y avoit commerce avec les autres gens ; mais il n'y a point de poste, qu'à dix lieues d'ici. Il ne laisse pas d'y avoir des gens qui ont de l'esprit. Un de ceux-là me dit hier un madrigal que je trouve joli. Voici ce que c'est : sur ce que M. le Prince d'aujourd'hui avoit dit qu'on n'avoit rien fait qui lui plût sur le sujet de la mort de feu M. son père, et qu'il donneroit volontiers mille écus de quatre vers qui lui plairoient, l'abbé Gaultier fit ceux-ci :

---

(1) Gaspard de Coligny, mort en 1522. — Gaspard de Coligny, dit le maréchal de Châtillon, mort en 1646.

(2) Odet de Coligny, dit le cardinal de Châtillon, mort en 1571.

(3) Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, tué en 1649.

(4) L'amiral de Coligny.

(5) Voy. plus haut, p. 255, note.

Pour exprimer tant de vertus,
Tant de combats et tant de gloire,
Mille écus! rien que mille écus!
Ce n'est pas deux sous par victoire.

Je ne sais s'il a eu les mille écus, mais il les mérite. Si vous aviez déjà vu ce madrigal, madame, il ne vous déplaira pas de le revoir; si vous ne le saviez pas, vous serez bien aise de l'apprendre. Voilà aussi un petit rondeau que je vous envoie; c'est toujours pour madame de Toulongeon.

C'est trop longtemps tarder à vous écrire,
Aimable Iris, il faut enfin vous dire
Que mon esprit est tout en désarroi
En votre absence, et qu'encor je prévoi
Qu'à l'avenir je n'y pourrai suffire.

Deux mois d'absence à quiconque soupire,
C'est plus d'un an de peine et de martyre.
C'en est bien plus, c'est un siècle pour moi,
C'est trop longtemps.

Le temps est cher à tout ce qui respire,
Mais le barbon, sous l'amoureux empire,
Est plus pressé d'en faire un bon emploi.
Toujours vous voir, je m'en fais une loi :
Être un moment sans voir ce qu'on désire,
C'est trop longtemps.

Un peu de vers, un peu de prose, un peu de livres, un peu de conversation, un peu de vieux titres : voilà comment se passe la vie, qui est aussi longue ainsi et plus tranquille qu'en gouvernant les États.

Adieu, ma chère cousine, j'aime fort à vous écrire; mais je voudrois pourtant bien vous revoir. Votre nièce en a, dit-elle, pour le moins autant d'impatience que moi.

2356. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Cressia, ce 6 août 1687.

Je ne doutois pas, madame, que vous n'eussiez fait réponse à ma dernière lettre de Chaseu : je viens de la recevoir; cependant je vous écrivis d'ici, il y a deux jours. Je suis bien aise que vous soyez contente de mon cœur sur le sujet de mon pauvre ami, et je vous confirme la donation de la place qu'il y avoit. Il est vrai, madame, que je ne retrouverai jamais un Saint-Aignan entre le roi et moi; mais j'y aurai un Beauvillier, un Noailles, un Gèvres, un d'Aumont, qui donneront au moins mes lettres à Sa Majesté quand je voudrai.

Pour l'inutilité que vous croyez du voyage que je prétends faire à la cour, cela ne me décourage pas. Il y avoit moins d'apparence de mon rappel, après dix-huit ans d'exil, qu'il n'y en a que le roi me donne quelque chose sur les appointements qu'il me doit, et surtout au déplorable état où sont mes affaires.

J'avois demandé vingt fois mon retour sans l'obtenir, l'heure n'en étoit point encore venue; le même prince qui refuse aujourd'hui une chose, et qu'il croit lui-même qu'il n'accordera jamais, l'accorde au bout de quelque temps. On n'a pas changé les paroles en lui demandant ce qu'il a donné, mais Dieu a changé son cœur; et je prétends si bien faire connoître au roi la singularité de mon état, qu'il ne croira pas que cela tire à conséquence d'accorder ma requête, et qu'il lui faudra une dureté faite tout exprès pour moi pour me refuser. Que si mon étoile étoit assez maudite pour endurcir le cœur du prince le plus pitoyable du monde, j'ai pris mon parti pour la négative; mais je ne veux pas faire ce tort à Sa Majesté, de croire, sans

faire une dernière tentative, qu'elle me refusera justice. Pour des lumières plus grandes que les vôtres, je n'en veux point chercher : quand je vous aurai entretenue deux heures, vous conviendrez avec moi que j'ai raison de faire ce voyage.

Je n'ai point vu la gazette : ainsi, je ne sais ce qu'on a fait pour Boufflers ou pour les autres ; mais je ne m'en soucie point du tout. Quand on fit Créqui, Bellefonds et Humières maréchaux de France, comme c'étoit au commencement de ma disgrâce et que je n'étois pas encore tué, je sentis vivement ces élévations. A la vérité la cohue des huit maréchaux qu'on fit à la mort de M. de Turenne fut le coup de grâce pour moi. Après tout cela, tout ce qu'on fera de promotions me trouvera insensible ; et bien loin d'en être fâché, cela me consolera de n'être point dans un corps que l'on a rendu méprisable par le grand nombre et par le peu de choix ; et les maréchaux de France que l'on fait présentement me font aussi peu de peine que ceux que fit Henri IV, ou que ceux que fera M. le duc de Bourgogne.

Votre nièce, qui a présentement une grande douleur de dents, dit qu'elle est pour la santé ce que les Italiens sont pour la fortune, qu'elle n'envie pas ceux qui se portent bien, mais qu'elle se plaint seulement.

Le P. la Tournelle est mort depuis quinze jours, à Dijon. Après qu'il eut reçu tous ses sacrements, on lui demanda s'il ne vouloit pas que son confesseur demeurât auprès de lui pour lui aider à bien mourir. Il répondit que non, et s'il s'étoit toujours si bien trouvé de faire ses affaires lui seul, qu'il feroit bien encore celle-là de même. Cela me paroît un peu trop ferme pour un chrétien, qui doit souhaiter plus que jamais de n'être pas seul en cette rencontre.

A Corbinelli.

Vous me parlez de la cour, monsieur, comme si je ne la connoissois pas; je sais les barbaries de ce pays-là et les caprices de la fortune, et c'est pour cette raison que je ne désespère pas d'y faire une affaire après vingt refus.

M. de Marillac est un des hommes de France que j'aime et que j'estime davantage; le lieutenant civil (*le Camus*) est l'homme du monde que je hais et que je méprise le plus.

A madame de Sévigné.

Encore une fois, madame, je vous assure que je ne serai point abattu, s'il est possible que je ne trouve point le roi juste. Dieu ne m'a pas encore abandonné dans mes afflictions; j'espère qu'il m'assistera de ses grâces jusqu'au bout.

2357. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Coligny, ce 19 août 1687.

Rien au monde n'étoit plus vraisemblable il y quinze ans, monsieur, que vous seriez un jour un digne académicien. Je n'en connois point qui mérite mieux de l'être que vous. Vous aviez déjà un beau feu dans l'esprit quand vous étiez mon voisin et mon ami. Aujourd'hui que vous n'êtes plus que mon ami et mon confrère, l'âge a réglé cette vivacité et vous a donné pour plaire tout ce qui pouvoit vous manquer. Je n'étois pas sur les lieux pour vous donner ma voix, mais je bats les mains sur votre élection et j'ai peine à m'empêcher de faire compliment à messieurs de l'Académie sur le choix qu'ils ont fait de vous.

Je vous assure que mon estime pour vous n'est pas moindre que mon amitié, et que je serai toujours à vous du meilleur de mon cœur.

2358. — *Bussy à la comtesse de Toulongeon.*

A Coligny, ce 27 août 1687.

Je pensois finir notre absence par le rondeau que je vous ai envoyé, ma chère sœur, mais je vois bien que je n'aurai encore que trop de temps pour vous écrire en prose. Au reste, ma chère sœur, votre remède m'a presque guéri, j'entends du bras. Je vous en rends mille grâces; et, à ce propos, je vous veux conter ce que fit Marot après la bataille de Pavie.

Marot, un des valets de chambre de François Ier, ayant été blessé au bras à la bataille de Pavie, écrivit à une femme qu'il aimoit en France, le détail de cette journée, et comment il y avoit été blessé; et après avoir badiné sur les blessures que lui avoient faites ses amis et ses ennemis, il finit sa lettre comme je vais finir la mienne :

Celle du bras journellement s'amende;
Celle du cœur, je vous la recommande.

2359. — *Bussy à madame de Montmorency.*

A Coligny, ce 27 août 1687.

Si vous m'aimez toujours, madame, vous devez être en peine de n'avoir point eu de mes nouvelles depuis deux mois que je suis en Comté. Je vous pardonne de ne m'y avoir pas trouvé, c'est un pays de traverses, d'où les postes n'approchent pas de dix lieues. C'est pourtant le

lieu d'où je vous écris, dont le nom a fait tant de bruit en France il y a six-vingts ans. Cette terre a été entre les mains de trop grands seigneurs pour être en bon état. Nons avons trouvé dans les papiers de cette maison une Louise de Montmorency, sœur du grand connétable et mère de l'amiral, qui étoit une fort habile femme. Si ses enfants avoient eu autant de conduite qu'elle, nous n'aurions pas tant de peine à rechercher aujourd'hui les droits perdus ou égarés de son arrière-petit-fils dans cette terre.

Je me suis déjà réjoui avec vous, madame, de la lieutenance de roi que Sa Majesté a donné à M. votre fils. Le grand connétable n'étoit que gendarme à l'âge qu'il a. Il est dans le chemin de tous les honneurs de la guerre, et il a un nom qui fait bien valoir le mérite.

2360. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 2 septembre 1687.

Je viens de recevoir vos lettres de Cressia, mon cher cousin, qui m'ont donné quelque consolation, car je suis accablée de tristesse ; j'ai vu mourir depuis dix jours mon cher oncle (1) : vous savez ce qu'il étoit pour sa chère nièce. Il n'y a point de bien qu'il ne m'ait fait, soit en me donnant son bien tout entier, soit en conservant et rétablissant celui de mes enfants. Il m'a tirée de l'abîme où j'étois à la mort de M. de Sévigné : il a gagné des procès ; il a remis toutes mes terres en bon état ; il a payé nos dettes ; il a fait la terre où demeure mon fils la plus jolie et la plus agréable du monde ; il a marié mes enfants ; en un mot, c'est à ses soins continuels que je dois la paix et le repos de ma vie. Vous comprenez bien que de si sen-

(1) L'abbé de Coulanges.

sibles obligations et une si longue habitude font souffrir une cruelle peine quand il est question de se séparer pour jamais. La perte qu'on fait des vieilles gens n'empêche pas qu'elle ne soit sensible, quand on a de grandes raisons de les aimer et qu'on les a toujours vus. Mon cher oncle avoit quatre-vingts ans; il étoit accablé de la pesanteur de cet âge : il étoit infirme et triste de son état. La vie n'étoit plus qu'un fardeau pour lui. Qu'eût-on donc voulu lui souhaiter? Uue continuation de souffrances. Ce sont ces réflexions qui m'ont aidée à me faire prendre patience. Sa maladie a été d'un homme de trente ans; une fièvre continue, une fluxion sur la poitrine. En sept jours il a fini sa longue et honorable vie, avec des sentiments de piété, de pénitence et d'amour de Dieu, qui nous font espérer miséricorde pour lui. Voilà, mon cousin, ce qui m'a occupée et affligée depuis quinze jours. Je suis pénétrée de douleur et de reconnoissance.

Nos cœurs ne sont point ingrats, car je me souviens de tout ce que la reconnoissance et l'amitié vous fit penser et écrire sur le mérite et sur les qualités de M. de Saint-Aignan. Nous sommes bien loin d'oublier ceux à qui nous sommes obligés.

J'ai trouvé votre rondeau fort joli : tout ce que vous touchez est toujours d'un agrément qui ne se peut comparer à nul autre, quand même votre cœur n'est pas de la partie ; car je comprends que la galanterie est demeurée dans votre esprit, sans que les charmes de l'aimable Toulongeon fassent une grande impression sur votre cœur.

Je ne doute pas des beaux titres que vous avez trouvés dans les archives de la maison de Coligny. Il y a bien des réflexions à faire sur les restes de ces grands personnages, dont les biens sont passés en d'autres mains. L'origine de la nôtre est tout à fait belle et dans le goût de ceux qui s'y connoissent.

Vous savez toutes les merveilles qu'on a faites sur les Turcs. Notre cousin de Vienne n'y étoit-il pas des plus avant? Je suis quelquefois en colère de ne l'entendre jamais nommer; n'est-il pas général de bataille? Je voudrois que votre grand garçon eût été à cette campagne contre les Turcs, où tous nos François ont acquis tant d'honneur.

Adieu, mon cher cousin; si vous venez ici, nous causerons à l'infini. Je me repens de tout ce que je vous ai dit pour vous détourner de faire ce voyage; j'étois de méchante humeur de votre fortune, qui n'est pas heureuse. Oubliez mes sots raisonnements, je vous prie, et venez avec toute la confiance que vous doivent donner vos longs services et la grande justice de vos raisons. J'embrasse ma nièce; je la plains des maux qu'elle a eus et je l'exhorte autant qu'il est en moi à se bien porter, car, après le salut, je mets la santé au premier rang, et je prie Dieu qu'il vous conserve tous deux. Il me semble que c'est souhaiter en même temps que vous m'aimiez longues années; car je m'imagine que nous ne nous aviserons jamais de mettre à nos amitiés d'autres bornes que celles de nos vies.

De Corbinelli.

Il est vrai, monsieur, que je vous ai parlé de la cour comme si vous ne la connoissiez pas; mais je vous en ai parlé comme on fait aux plus vieux courtisans quand ils en ont été dehors seulement huit jours. C'est un Protée qui change de face à tout moment. J'ai ouï dire à un officier de la cour, des plus assidus, que quand il a été deux jours à Paris, il tâte le pavé quand il retourne à Versailles, comme s'il ne connoissoit plus le maître ni ses ministres; on y change de maxime tous les huit jours pour le moins. Prenez donc tout ce que je vous ai dit sur ce pied-là, et

comptez qu'il n'y a rien de fixe en ce pays-là que la grandeur du roi, sa magnanimité, sa bonté et sa piété.

J'entendis un sermon aux Jésuites le jour de Saint-Louis, dont je vous conterai le détail et les plus beaux endroits, et vous en serez surpris. C'est un Père de l'Oratoire, nommé la Roche (1), dont le cœur est de roche contre les fausses vertus.

Adieu, monsieur, trouvez bon que j'assure ici madame de Coligny de mes très-humbles respects et que je la fasse souvenir de mon attachement pour sa personne et pour son mérite.

De madame de Sévigné.

Le madrigal de M. le Prince nous a paru, comme à vous, très-joli, et la mort du vieux la Tournelle trop ferme. Comme vous dites, en ces rencontres, un peu d'aide fait grand bien.

2361. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Coligny, ce 13 septembre 1687.

La perte que vous avez faite de M. votre oncle, madame, me touche sensiblement, et le peu de liaison qu'il y avoit entre lui et moi vous doit empêcher de croire qu'il y ait autre chose que votre douleur qui m'afflige; comme vous dites, madame, nous ne sommes pas ingrats, vous et moi. Le sang et votre vie que vous avez passée avec M. votre oncle vous rendent sa perte bien plus sensible qu'à

(1) Jean de la Roche, auteur de sermons et d'un éloge du chancelier Boucherat.

moi celle de mon cher ami Saint-Aignan. Dieu leur fasse miséricorde! Je n'en doute pas, car l'abbé de Coulanges étoit un homme de bien, et le duc de Beauvillier ne craint pas Dieu plus que faisoit M. son père.

J'ai été fâché comme vous de ne pas trouver dans les relations des combats d'Allemagne le nom de notre cousin; il est vrai qu'elles ne nomment presque personne, hors le duc de Bavière et le prince de Commerci, qui viennent d'être blessés. Je viens de recevoir une lettre de nos cousines de Rabutin, datée de Vienne; elles me mandent que leur frère est à l'armée, et leur belle-sœur sur le point d'accoucher. Mon grand garçon ne pouvoit être à ces combats d'Allemagne, étant capitaine dans le régiment du roi; il n'y a en ce pays-là de François que des volontaires.

Je suis bien aise que vous ne vous opposiez plus au dessein que j'ai d'aller faire un petit voyage à la cour; j'espère qu'il ne me sera pas inutile, mais au moins ne m'en sauroit-il arriver de mal, et je ne veux pas me pouvoir reprocher d'avoir rien négligé pour sortir d'affaire. Une chose encore qui me fait trouver plus de goût à ce voyage, c'est le plaisir que j'aurai de vous voir et de discourir de mille choses.

Vous avez raison de croire que la galanterie n'est plus que dans mon esprit; quand je ne songerois pas, comme je fais, à mon salut, je suis trop glorieux pour avoir de l'amour, sachant bien que je ne suis pas assez aimable pour être fort aimé, quand même l'âge ne rendroit pas ma passion ridicule. Il est vrai que mon amitié pour ma petite sœur est fort tendre.

Votre nièce a tellement pris à cœur les affaires de ses terres, qu'elle s'en est incommodée: elle a une fluxion sur un œil pour avoir trop lu de vieux titres : cela l'empêche de vous témoigner elle-même la part qu'elle prend à votre affliction; mais je vous assure qu'elle est y aussi sensible

que moi. Vous avez raison, ma chère cousine, de croire que nous nous aimerons toujours; nous ne saurions mieux faire.

A Corbinelli.

Je demeure d'accord avec vous, monsieur, que quelque connoissance qu'on ait de la cour, pour peu qu'on en soit absent, on est désorienté quand on y retourne; mais cela n'embarrasse que ceux qui veulent s'y rétablir pour longtemps, car quand on n'y a affaire que pour trois semaines ou un mois, comme moi, on n'en craint pas les fréquents changements; au contraire, c'est mon compte; car après que cette cour aura passé par toutes les formes, qu'elle aura été capricieuse, dure, épineuse, ingrate, je trouverai quelque moment où elle sera douce, juste et reconnoissante, et ayant fait mes affaires dans ce temps-là, on ne m'y rattrapera plus.

J'ai bien envie de savoir comment le P. la Roche prêche contre les fausses vertus : je n'en trouve presque point d'autre dans le monde. Pour moi, je ne sais si j'ai des vertus, mais je sais bien que je n'ai rien de faux dans le cœur, non plus que dans l'esprit.

2362. — *Corbinelli à Bussy.*

A Paris, ce 24 septembre 1687.

Toutes vos réflexions sur les vicissitudes de la cour, monsieur, sont très-judicieuses; et comme l'espérance anime ceux qui la composent, on ne peut manquer d'y venir avec confiance, quand on considère les changements qui y arrivent tous les jours. Je ne doute pas qu'il ne s'en fasse quelqu'un en votre faveur, quand je songe à la justice qu'il y auroit de vous donner depuis tant d'années des restes

Universitas BIBLIOTHECA

d'appointements qui raccommoderoient le méchant état de vos affaires. Le roi donna il y a quelque temps deux cent mille francs au contrôleur général pour achever de payer la charge de président à mortier ; c'est une pure gratification : jugez ce que fera Sa Majesté quand ce même contrôleur général lui représentera que vous recevrez l'acquit d'une dette comme un grand bienfait. Que si tout cela n'aboutissoit à rien, nous dirons que Dieu, qui donne et qui ôte tout avec justice, parce que tout lui appartient uniquement, aura voulu vous priver d'un bien qui n'étoit votre propre que très-improprement. Venez donc, monsieur, nous moraliserons sur toutes sortes de sujets. Je me suis jeté dans la politique, je repasse des fragments d'histoire, et de tout ce que je lis je me forme l'idée d'Horace, et je dis comme lui :

Delirant reges, plectuntur Achivi.

Si cette règle a une exception, comme il n'y en a point de générale, c'est à l'égard du roi, le modèle de ceux qui viendront, quoiqu'il n'en ait eu aucun parmi ceux qui sont passés.

Adieu, monsieur ; mes compliments à la divine marquise, que j'honore parfaitement. Madame de Sévigné est allée à Bourbon.

2363. — *Mademoiselle de Rabutin à Bussy.*

A Vienne, ce 23 octobre 1687.

Depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, monsieur, ma belle-sœur est accouchée d'un garçon et elle m'a chargée de vous le faire savoir, sachant que vous vous intéressez si obligeamment à tout ce qui la regarde. Cette joie a été troublée par la mort de M. son fils aîné du pre-

mier lit, qui fut tué au dernier combat donné par les Turcs. Elle n'en a plus qu'un de quinze ans, fort joli garçon. Elle n'en a pas été quitte pour ce chagrin : après que mon frère fut sorti heureusement de ce combat, il tomba malade et fut à l'extrémité. Il guérit et retomba encore plus mal que la première fois. Il est pourtant hors de péril. Toute la cour de l'empereur lui a fait l'honneur de lui rendre visite. M. le duc de Bavière, qui n'en fait jamais, l'a vu deux fois. Je ne vous saurois assez dire, monsieur, combien ma belle-sœur vous est obligée des sentiments avantageux que vous avez pour elle; si vous l'aviez vue, vous l'estimeriez encore davantage. Vous ne sauriez vous imaginer combien elle aime son mari; cela lui donne de l'amitié pour tout ce qui s'appelle Rabutin. Mais outre cela, elle a pour votre personne une estime et une vénération sans pareille. Pour nous, il n'y a point d'honnêteté que nous n'en recevions tous les jours. La jeune princesse sa fille, qui est fort aimable, espère d'aller l'année prochaine en France. Elle se fait un plaisir de songer qu'elle pourra vous y voir. Les États de son mari sont près de Strasbourg. Il est de la maison de Brandebourg et on l'appelle le prince de Lauffen.

Adieu, mon cher cousin.

2364. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 5 novembre 1687.

Je suis fort en peine de vous, ma chère cousine, depuis que notre ami m'eut mandé que vous étiez allée à Bourbon. Je vous aurois plus tôt témoigné mon inquiétude, si je n'avois été dans le dessein d'aller à Fontainebleau, et de là à Paris, seulement pour vous voir. Cependant un grand rhume a rompu mon voyage; car, encore que j'en

sois presque guéri, nous ne sommes pas dans une saison propre à voyager au sortir d'un rhume considérable. C'est ce qui m'oblige de vous supplier de m'apprendre de vos nouvelles. Si votre mal étoit encore un rhumatisme sur cette main droite qui fut attaquée il y a huit ou dix ans, priez notre ami de m'informer de l'état où vous êtes. Je vous aimai toute ma vie, ma chère cousine, et nos petites brouilleries même n'ont pas été une marque que vous me fussiez indifférente ; mais je ne vous ai jamais tant estimée ni tant aimée que je fais aujourd'hui. Ce qui me le fait croire, c'est que je crains de vous perdre plus que je n'ai jamais fait. Que ferais-je au monde sans vous, ma pauvre chère cousine? Avec qui pourrois-je rire? Avec qui pourrois-je avoir de l'esprit? En qui aurois-je une entière confiance d'être aimé? A qui parlerois-je à cœur ouvert de toutes choses? Car la belle Madelonne, qui est de mes amies, n'est pourtant pas vous, et ne vous remplaceroit pas sur mon sujet. Son mari et sa famille remplissent tout son cœur et tout son esprit. Il ne me resteroit donc que votre nièce et notre ami; et bien loin de me consoler de vous, ils m'en feroient ressouvenir et vous regretter davantage. Ayez soin de vous, ma chère cousine, et joignez à l'intérêt que vous y avez la considération du repos de madame de Grignan et de nous autres, vos meilleurs amis. J'ai eu de la philosophie pour me passer des honneurs et des établissements que je croyois m'être dus; mais je n'en aurois point pour me passer de vous : il me faudroit du christianisme tout pur.

2365. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 8 novembre 1687.

Il y a déjà quelque temps, mon R. P., qu'on a mandé à ma fille de Coligny que le P. Rapin étoit dangereusement

malade. L'état où j'étois alors ne me permit pas de vous demander de ses nouvelles ; j'étois moi-même très-incommodé. Aujourd'hui que je me porte mieux, je vous supplie, mon R. P., de me mander l'état où il est, j'en suis bien en peine. J'aime toujours fort mes bons amis ; mais il y a des rencontres où l'amitié se fait sentir davantage. Mandez-moi aussi comment vous vous portez de vos douleurs de tête : elles m'ont fait vous plaindre extrêmement. Je n'ai point appréhendé pour votre vie, et les langueurs du P. Rapin m'ont toujours donné plus d'alarmes. Vos maux me paroissent venir de trop de santé et les siens d'une défaillance de nature. Éclaircissez-moi de tout cela, s'il vous plaît, et croyez que personne ne prend plus de part en tout ce qui vous touche que moi.

2366. — *Le P. Bouhours à Bussy.*

A Paris, ce 13 novembre 1687.

Vous savez déjà sans doute la perte que nous avons faite du P. Rapin, monsieur, et je suis assuré que vous n'en serez guère moins touché que moi ; car je connois la bonté de votre cœur et je sais combien vous aimiez le P. Rapin. Le pauvre homme est tombé tout à coup. Il alla au commencement de septembre à Basville avec sa santé ordinaire qui étoit bonne et qui, aux apparences près, valoit mieux que la mienne. Dès le second jour, il fut attaqué d'une espèce de légère apoplexie qui ne lui ôta pas la connoissance ni la parole, mais qui le tint pourtant trois jours dans un grand assoupissement qui fut suivi d'un commencement de paralysie sur le côté droit. Sa tête s'embarrassa en même temps, et son esprit commença à s'affoiblir et à s'égarer. Comme il ne sentoit point de mal et qu'il aime fort Basville, on eut peine à lui per-

suader qu'il seroit mieux à Paris, et on ne l'y ramena qu'en lui promettant de le remener à Basville quand il auroit vu les médecins. Les remèdes qu'on lui fit ne servirent qu'à dégager un peu sa tête et à lui donner un jour ou deux libres pour se confesser. Il fut depuis dans un état pitoyable; n'ayant honte de rien, ne disant mot ou parlant sans raison et sans suite, hors quelques moments qu'il élevoit son cœur à Dieu par habitude, et qu'il entroit dans des sentiments de piété qu'on lui suggéroit : du reste, ne croyant point être en danger, et me disant quelquefois qu'on ne mouroit jamais sans fièvre. Pour vérifier sa parole, la fièvre le prit le 25 octobre, et l'emporta le 27 dans un redoublement. Je vous ai fait ce petit détail comme à un bon ami, et je vous laisse à penser quelle a été ma douleur de voir mourir le meilleur de mes amis sans en pouvoir tirer une parole raisonnable. C'est la plus grande perte que je puisse faire, et je vous avoue, monsieur, que je ne sais comment la soutenir. Il semble que Dieu ne m'ait donné de la santé depuis quelque temps que pour me faire sentir davantage tout mon malheur, ou pour me le faire souffrir plus constamment. Il est le maître, et nous devons nous soumettre à tous ses ordres, quelque rigoureux qu'ils soient. Je vous demande plus que jamais la continuation de vos bonnes grâces, et la permission de lier avec vous un commerce d'amitié. Un ami comme vous, monsieur, est tout propre à me consoler, ou du moins à me retirer de la langueur où les chagrins seroient capables de me jeter.

2367. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 13 novembre 1687

Je reçois présentement une lettre de vous, mon cher cousin, la plus aimable et la plus tendre qui fut jamais. Je n'ai jamais vu expliquer l'amitié si naturellement, et d'une manière si propre à persuader. Enfin, vous m'avez persuadée ; et je crois que ma vie est nécessaire à la conservation de la vôtre. Je m'en vais donc vous en rendre compte, pour vous rassurer et vous faire connoître l'état où je suis.

Je reprends dès les derniers jours de la vie de mon cher oncle l'abbé, à qui, comme vous savez, j'avois des obligations infinies. Je lui devois la douceur et le repos de ma vie ; c'est lui à qui vous devez la joie que j'apportois dans votre société; sans lui, nous n'aurions jamais ri ensemble; vous lui devez toute ma gaieté, ma belle humeur, ma vivacité, le don que j'avois de bien vous entendre, l'intelligence qui me faisoit comprendre ce que vous aviez dit et deviner ce que vous alliez dire; en un mot, le bon abbé, en me retirant des abîmes où M. de Sévigné m'avoit laissée, m'a rendue telle que j'étois, telle que vous m'avez vue, et digne de votre estime et de votre amitié. Je tire le rideau sur vos torts; ils sont grands, mais il les faut oublier, et vous dire que j'ai vivement senti la perte de cette agréable source de tout le repos de ma vie. Il est mort en sept jours, d'une fièvre continue, comme un jeune homme, avec des sentiments très-chrétiens, dont j'étois extrêmement touchée; car Dieu m'a donné un fonds de religion qui m'a fait regarder assez solidement cette dernière action de la vie. La sienne a duré quatre-vingts ans; il a vécu avec honneur, il est mort chrétiennement : Dieu nous fasse la même grâce! Ce fut à la fin d'août. Que

je le pleurai amèrement! Je ne l'eusse jamais quitté s'il eût vécu autant que moi. Mais, voyant au 15 ou 16 de septembre que je n'étois que trop libre, je me résolus d'aller à Vichy, pour guérir tout au moins mon imagination sur des manières de convulsions à la main gauche, et des visions de vapeurs qui me faisoient craindre l'apoplexie. Ce voyage proposé donna envie à madame la duchesse de Chaulnes de le faire aussi. Je me joignis à elle; et comme j'avois quelque envie de revenir à Bourbon, je ne la quittai point. Elle ne vouloit que Bourbon; j'y fis venir des eaux de Vichy, qui, réchauffées dans les puits de Bourbon, sont admirables. J'en ai pris, et puis de celles de Bourbon ; ce mélange est fort bon. Ces deux rivales se sont raccommodées ensemble ; ce n'est plus qu'un cœur et qu'une âme : Vichy se repose dans le sein de Bourbon, et se chauffe au coin de son feu, c'est-à-dire dans les bouillonnements de ses fontaines. Je m'en suis fort bien trouvée, et quand j'ai proposé la douche, on m'a trouvée en si bonne santé qu'on me l'a refusée, et l'on s'est moqué de mes craintes; on les a traitées de visions, et l'on m'a renvoyée comme une personne en parfaite santé. On m'en a tellement assurée que je l'ai cru, et je me regarde aujourd'hui sur ce pied-là. Ma fille en est ravie, qui m'aime comme vous savez.

Voilà, mon cher cousin, où j'en suis. Votre santé dépendant de la mienne, en voilà une grande provision pour vous. Songez à votre rhume, et comme cela faites-moi bien porter. Il faut que nous allions ensemble, et que nous ne nous quittions point. Il y a trois semaines que je suis revenue de Bourbon; notre jolie petite abbaye n'étoit point encore donnée; nous y avons été douze jours; enfin, on vient de la donner à l'ancien évêque de Nîmes, très-saint prélat (1). J'en sortis il y a trois jours, tout affligée

(1) « Le roi a donné l'abbaye de Livry, vacante par la mort de

de dire adieu pour jamais à cette aimable solitude, que j'ai tant aimée; après avoir pleuré l'abbé, j'ai pleuré l'abbaye. Je sais que vous m'avez écrit pendant mon voyage de Bourbon; je ne me suis point amusée aujourd'hui à vous répondre : je me suis laissée aller à la tentation de parler de moi à bride abattue, sans retenue et sans mesure. Je vous en demande pardon, et je vous assure qu'une autre fois je ne me donnerai pas une pareille liberté, car je sais, et c'est Salomon qui le dit, *que celui-là est haïssable qui parle toujours de lui.* Notre ami Corbinelli dit que, pour juger combien nous importunons en parlant de nous, il faut songer combien les autres nous importunent quand ils parlent d'eux. Cette règle est assez générale; mais je crois m'en pouvoir excepter aujourd'hui, car je serois fort aise que votre plume fût aussi inconsidérée que la mienne, et je sens que je serois ravie que vous parlassiez longtemps de vous. Voilà ce qui m'a engagée dans ce terrible récit : et dans cette confiance, je ne vous ferai point d'excuses, et je vous embrasse, mon cher cousin et la belle Coligny. Je rends mille grâces à madame de Bussy de son compliment. On me tueroit plutôt que de me faire écrire davantage.

2368. — *Bussy à la marquise de Montjeu.*

A Chaseu, ce 18 novembre 1687.

Vous oubliez bien vos pauvres amis, madame; je ne vous y ai pourtant point obligée, si ce n'est que je vous ai déplu par ma maladie. Effectivement vous avez assez la mine de n'aimer que les gens qui se portent bien. Cepen-

---

l'abbé de Coulanges, à l'abbé Seguier, qui vient de se démettre de l'évêché de Nimes. » (*Journal* de Dangeau, 1er novembre 1687.)

dant il est toujours prudent de se ménager avec tout le monde : on ne sait ni qui meurt ni qui vit. Sérieusement, madame, cela me fait de la peine de ne recevoir aucune marque de votre amitié en cette rencontre, vous que j'ai toujours fort aimée, et surtout quand vous fûtes entre les mains d'oculiste de Langres. Après tout, madame, vous voyez bien que quand on se plaint avec autant de tendresse et avec autant de douceur que je fais, on ne cherche qu'à être apaisé.

2369. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 19 novembre 1687.

J'ai bien de la joie, madame, que vous soyez contente de ma dernière lettre ; pour moi, je suis ravi de votre réponse, car elle me tire d'une fort grande peine où j'étois de votre santé. Je craignois que la douleur de la perte que vous veniez de faire, jointe à votre rhumatisme, ne fût un dangereux mal pour vous ; et la réflexion que je faisois sur ma crainte extraordinaire me paroissoit d'un méchant augure et augmentoit mes alarmes : ma peur me faisoit peur ; enfin je n'ai eu que cela, Dieu merci. *Vivat !* ma chère cousine.

Vous vous récriez sur la longueur de votre lettre et sur ce que vous ne me parlez que de vous : je vous assure que vous ne me sauriez parler de chose qui me soit plus agréable. Ce que dit notre ami, *que pour juger combien nous importunons les gens en parlant de nous, il faut songer combien ils nous importunent en parlant d'eux*, ne vous regarde pas. Il a raison pour ceux qui sont indifférents les uns aux autres ; mais pour nous, deux choses nous doivent rassurer sur cela : l'une que nous prenons un grand intérêt à ce qui nous touche, et l'autre que nous racontons bien.

Mais est-il possible, madame, que vous ne sachiez pas la mort de notre pauvre ami le P. Rapin? Il étoit le vôtre aussi bien que le mien; il m'a dit des choses de vous qu'il ne me disoit pas par complaisance : elles étoient si véritables et si visibles, que je voyois bien qu'il en étoit persuadé. Il n'y avoit pas dans la Société de Jésus un plus bel esprit ni un plus homme de bien que lui. Il m'envoya, quinze jours avant que de tomber malade de la maladie dont il est mort, l'éloge de feu M. le Prince, pour la composition duquel il m'avoit demandé, trois mois auparavant, tous les endroits considérables où j'en parlois dans mes *Mémoires*, et je les lui envoyai. L'hôtel de Condé, me manda-t-il, lui en fit changer une partie, et qu'il n'en avoit pas été le maître. Je vous dirai, quand nous nous verrons, les raisons qui ont fait préférer à ce que je disois que j'avois vu, le témoignage des gazettes. Le pauvre Père cite à la marge mes mémoires en deux endroits, et en m'envoyant son livre il me fait de grandes excuses de ne m'avoir pas suivi partout. Je lui fis réponse qu'il avoit eu raison de servir à leur mode les gens qui l'avoient employé; mais que cela m'alloit rendre les histoires encore plus suspectes qu'elles ne m'avoient été jusqu'ici. S'il vous prenoit envie de voir cet éloge, vous le trouverez à la rue Saint-Jacques, *aux Cigognes*, chez la veuve Cramoisy (1).

Je ne sais, madame, si je vous ai mandé que je serois présentement à la cour et à Paris sans une fluxion; et quoique je sois guéri, la saison, fort contraire aux sexagénaires convalescents, m'empêche de me mettre en campagne avant le mois d'avril. Il faut vivre, ma chère cousine; la première et la plus importante affaire qu'on ait en ce monde est d'y rester, cela s'entend après le salut.

---

(1) *Le Magnanime*, ou *Éloge de Louis de Bourbon, prince de Condé;* Paris, 1687, in-12.

Puisque vous ne dites rien de la cour, je m'en vais vous en parler; je vous promets aussi de ne pas trouver mauvais que vous m'appreniez ce qui se passera à Autun. Vous remarquerez donc que la scène est à Fontainebleau.

On me mande que madame de Maintenon, qui ne rend aucune visite, est allée voir le chancelier qui lui a rendu la sienne. Cela fait raisonner le courtisan.

Madame de Montchevreuil ayant trouvé dans la chambre des filles de madame la Dauphine un livre intitulé : *L'École des filles*, en alla faire des plaintes au roi, disant qu'elle n'en pouvoit plus répondre. Sa Majesté lui répondit qu'il la déchargeroit de ce fardeau, et que la reine sa mère et la reine sa femme n'en ayant pu garder, il ne croyoit pas que madame la Dauphine le pût mieux faire qu'elles.

Le duc de Villeroi se cassa le bras en deux endroits, à la chasse par la chute de son cheval. Le duc de La Rochefoucauld tomba aussi; et le gazetier de Hollande dit qu'il tomba sur la *mâchoire*. Sur ma parole, ce gazetier a ouï parler de l'*Alleluia*. M. le Prince tomba aussi et se blessa légèrement.

Saintrailles (1), gouverneur et gentilhomme de la

---

(2) Mestre de camp de cavalerie (1678), premier écuyer du duc de Bourbon (1684), mort en 1713. « C'étoit, a dit Saint-Simon, un homme sage, fort mêlé dans la meilleure compagnie, mais qui s'en étoit gâté en s'élevant au-dessus de son petit état, ce qui l'avoit rendu important jusqu'à l'impertinence. C'étoit un gentilhomme tout simple et brave, mais qui n'étoit rien moins que Poton, qui est le nom du fameux Saintrailles. » Il ajoute ailleurs : « C'étoit le meilleur joueur de trictrac de son temps et qui possédoit aussi tous les autres jeux sans en faire métier. Il avoit l'air important, le propos moral et sentencieux, avare, et avoit accoutumé à des manières impertinentes tous les princes du sang et leurs amis particuliers, qui étoient devenus les siens. Il n'étoit ni Poton, ni Saintrailles, mais un petit gentilhomme et point marié. Il n'avoit qu'une nièce fort jolie et fort sage, fille d'honneur de madame la Duchesse. » Elle épousa

chambre de M. le Duc, étant embarqué au jeu, le petit prince se déroba bien finement, et avec trois de ses amis, qu'on ne nomme pas, se mit dans un fiacre, qui les mena à Paris chez une madame Chevalier, célèbre par le métier qu'elle fait, où ils firent une grande débauche. Le roi l'ayant appris voulut faire chasser les complices de M. le Duc, et se plaignit fort à M. le Prince de la négligence de Saintrailles; il lui dit ensuite qu'il s'étonnoit qu'il fît entrer un homme comme celui-là dans son carrosse. M. le Prince lui répondit que monsieur son père y avoit fait toujours entrer les chevaliers de Rivière, les Lussan et les Briord. Le roi lui répliqua qu'il y avoit une grande différence de ces gens-là à celui-ci. Je vois bien que Sa Majesté ne croit pas que ce Saintrailles ici soit le Xaintrailles de Poton (1), et je le tiens pour bien averti. Cependant, il est désigné successeur de la Tournelle dans l'élection de Bourgogne, si le discours du roi ne change ce choix.

Votre nièce est depuis un mois à Bussy, où je l'ai envoyée pour des affaires qu'elle et moi avons en ces quartiers-là; vous croyez bien qu'elles étoient pressées, puisque nous nous sommes séparés. Elle y a mené son fils. Adieu, ma chère cousine; ayez bien soin de ma santé en votre personne, je vous promets de faire la même chose pour vous.

---

d'abord le marquis de Lanques, de la maison de Choiseul, puis M. d'Illiers. (Voy. Saint-Simon, t. XIV, p. 247; XX, p. 126.)

(1) J. Poton, seigneur de Xaintrailles, l'un des plus célèbres capitaines du xve siècle, sénéchal du Bordelais et du Limousin, maréchal de France (1454), mort en 1461.

2370. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 22 novembre 1687.

Je me donnai l'honneur de vous écrire le 8 de ce mois, mon R. P., pour vous demander des nouvelles de notre pauvre ami le P. Rapin qu'on avoit mandé à ma fille être à l'extrémité. J'ai reçu une lettre de votre part du 13, par laquelle vous m'apprenez la perte que nous en avons faite et le détail de sa mort qui m'a fait autant de peine que sa mort même. Dieu veuille avoir son âme! J'espère qu'elle priera pour nous. C'étoit un homme de bien ; je vous plains fort, mon R. P., sur tous les amis que vous avez perdus ; je ne savois pas la mort de M. de Romet ni celle de M. Cramoisy. Ayez soin de vous ; avec l'âge il me semble que vous serez moins incommodé.

Je reçois du meilleur de mon cœur l'offre que vous me faites de faire ensemble une plus grande liaison que celle que nous avions et de redoubler notre commerce ; ma fille de Coligny entre volontiers dans cette société et vous promet comme je fais aussi de mon côté de n'aimer personne plus que vous; mais vous voulez bien, mon R. P., que je vous demande bonnement si je vous adresserai mes lettres au collége du Grand-Louis, ou si je les adresserai à mes correspondants pour vous en épargner les ports.

Je médite un voyage à la cour dès que je pourrai le faire sans hasarder ma santé. J'allois partir les premiers jours d'octobre pour Fontainebleau quand je tombai malade. J'espère qu'à ce voyage nous aurons de grandes conférences ensemble. Cependant, mon R. P., croyez bien que je vous aime toujours et que je vous estime de tout mon cœur.

Ma fille de Coligny vous assure de ses très-humbles services.

2371. — *Madame de Coligny à Bussy.*

A Bussy, ce 25 novembre 1687.

Il faudroit, monsieur, faire publier à qui voudra voler la chasse, la pêche et les bois ; nous y gagnerions plus qu'à les affermer. Il est vrai que je n'avois jamais compté pour une ressource ce qu'on nous voleroit, c'est pourtant une manière de subsistance dont on ne faisoit pas assez de cas. Je vais mettre cela désormais dans les dénombrements des terres que je voudrai affermer, ou vendre ; et je vous avoue que je fais autant de fond sur ce qu'on nous vole que sur ce qu'on nous doit.

2372. — *L'abbé de (Brosses?) à Bussy.*

A Paris, ce 29 novembre 1687.

Le Charmel (1) s'est retiré aux Pères de l'Oratoire où toute la cour le va voir. Il dit au roi, en prenant congé de lui.

---

(1) Louis de Ligni, comte du Charmel, lieutenant général du gouvernement de l'Ile-de-France (1679), capitaine des cent gentilshommes dits *becs à corbin* (1684). « C'étoit, dit Saint-Simon, un gentilhomme tout simple de Champagne, qui s'étoit introduit à la cour par le jeu, qui y gagna beaucoup et longtemps, sans avoir jamais été soupçonné le plus légèrement du monde. Il prêtoit volontiers, mais avec choix et il se fit beaucoup d'amis considérables. M. de Créqui le prit tout à fait sous sa protection. Le roi le traitoit bien et lui parloit souvent; il étoit de tous ses voyages et au milieu de la meilleure compagnie de la cour. Tout lui rioit : l'âge, la santé, le bien, la fortune, la cour, les amis, même les dames, et les plus importan-

qu'il devoit sa conversion à la lecture d'un livre intitulé : *La Vérité de la religion chrétienne*, fait par Abbadie ; et sur ce que le roi lui vouloit persuader de rester à la cour pour y servir d'exemple, il répondit à Sa Majesté qu'il se sentoit trop foible pour résister aux méchants exemples, et pas assez fort pour ne suivre que les bons.

Saint-Vallier vient enfin de vendre sa charge au frère du P. de la Chaise (1). Le roi ne se contente pas de réformer le clergé, il réforme les séculiers et dans la robe et dans l'épée. Les filles de madame la Dauphine sont fort consternées. On ne les renvoiera pas, mais madame de Montchevreuil ayant obtenu du roi la permission de sortir de cet emploi, on leur cherche une autre gouvernante.

Tonnerre épouse la fille de Mennevillette, secrétaire de Monsieur ; son père lui donne six cent mille francs (2).

---

tes, qui l'avoient trouvé à leur gré. Dieu le toucha par la lecture d'Abbadie : *De la vérité de la religion chrétienne*. Il ne balança ni ne disputa, et se retira dans une maison joignant l'institution de l'Oratoire. Le roi eut peine à le laisser aller. « Quoi ! lui dit-il, Charmel, vous ne me verrez jamais ! — Non, Sire, répondit-il, je n'y pourrois résister ; je retournerois en arrière ; il faut faire le sacrifice entier et s'enfuir. » Il passoit sa vie dans toutes sortes de bonnes œuvres, dans une pénitence dure jusqu'à l'indiscrétion, et alloit, le carnaval, à la Trappe. Il y demeuroit jusqu'à Pâques, où, excepté le travail des mains, il y menoit en tous points la même vie que les religieux. » Il refusa depuis de revoir le roi, malgré les instances de ses amis et en particulier de Saint-Simon, se lança en plein dans le jansénisme, fut exilé en 1706. Huit ans plus tard, attaqué de la pierre, il fit demander la permission de revenir à Paris. Elle lui fut impitoyablement refusée : « Le mal pressoit ; il fallut faire l'opération au Charmel. Elle fut si rude et peut-être si mal faite qu'il en mourut trois jours après, dans les plus grands sentiments de piété et de pénitence. » (Saint-Simon, t. IV, p. 19 ; V, p. 130 ; IX, p. 25 et suiv. ; XX, p. 159 et suiv.).

(1) Voy. plus haut, p. 48.

(2) François-Joseph de Clermont, comte de Tonnerre, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, marié à Marie, fille d'Adrien

La nouvelle de la mort du grand vizir est fausse; ce qu'il y a de vrai, c'est que, sur les avis qu'il eut après la perte de la bataille, il alla trouver le Grand Seigneur auprès duquel il se déchargea de tout le blâme de cette action, sur les quatre bachas qui commandoient sous lui : sur cela le Grand Seigneur leur envoya demander leurs têtes; eux qui avoient gagné l'armée, marchèrent sans faire réponse vers Constantinople. Le Grand Seigneur s'est sauvé en Asie. Les révoltés, dit-on, ont mis Soliman son frère sur le trône. Voilà ce qu'il y a d'assuré (1).

2373. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 29 novembre 1687.

Pour répondre à votre seconde lettre du 18 de ce mois, mon R. P., je vous dirai que je vous rends mille grâces de l'éloge de notre ami que vous m'avez envoyé; j'en suis très-content, il est fort bien fait; ce n'est point un portrait d'imagination, on voit bien qu'il est fait d'après nature; vous n'êtes pas un exagérateur. Pour moi, dès que je vois un éloge trop poussé, comme je ne saurois alors fixer ma croyance, j'entre en chagrin, je crois qu'on m'en a voulu faire accroire, et sur cela je ne crois rien du tout, ou du moins fort peu de choses; mais outre que je connoissois fort l'homme que vous nous peignez, il y a un grand air de vérité dans ce que vous nous dites de lui.

Je serai ravi, mon R. P., de voir votre livre de la manière de bien penser; la France vous aura bien plus

---

de Hanyvel, comte de Mennevillette, marquis de Crèvecœur, mort le 30 octobre 1705, à 50 ans.

(1) Voy. de Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, l. LVIII.

d'obligation qu'à messieurs de l'Académie : ceux-ci ne redressent que les paroles et vous redresserez le sens.

Prenez la peine d'envoyer le livre à l'abbé de Bussy ; il loge chez sa sœur de Montataire rue de Bourbon, au bout, du côté des Invalides, mais il aura l'honneur de vous voir et il le recevra de vos mains. Adieu, mon R. P. ; joignez, s'il vous plaît à l'amitié que vous aviez déjà pour moi celle que vous aviez pour notre cher ami ; j'en ferai de même pour vous ; je crois qu'il sera bien aise que nous soyons ses héritiers.

2374. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 1er décembre 1687.

J'ai un ami, monsieur, neveu de M. Corneille, qu'on appelle Fontenelle, qui songe à la place de M. le président de Mesmes, vacante à l'Académie. Il a beaucoup de mérite ; je vous le mènerai si vous me le permettez, et je vous ferai voir ses derniers ouvrages qui vous charmeront assurément. Je vous demande pour lui votre voix. On dit que Monsieur demande cette place à messieurs de l'Académie pour le précepteur de Mademoiselle. Si cela est, personne n'entrera en concurrence. Je ne parle en faveur de mon ami, qu'en cas que ses rivaux n'aient d'autre recommandation que leur propre mérite. Mandez-moi quand vous viendrez à Paris, afin que nous causions tête à tête chez vous ou chez moi, car je ne parle à mon aise à mes vrais amis que de cette manière. Adieu, monsieur.

2375. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 2 décembre 1687.

Je suis ravie de ne m'être pas trompée, quand j'ai cru que ma grande lettre ne vous ennuieroit pas. Ce grand intérêt que vous avez pris à ma santé et ce sang dont je me trouvai un jour tout affoiblie, parce que vous vous en étiez fait tirer quatre palettes sans m'en avertir, me répondoient que, même par rapport à vous, tous mes détails ne vous déplairoient pas. J'ai trouvé aussi fort bon tout ce que vous me mandez, jusqu'aux nouvelles de Fontainebleau, qui ne me sont plus indifférentes quand elles ont passé par vous.

J'ai regretté le bon P. Rapin. Je conviens de toutes ses bonnes qualités. Sa bonté et sa douceur, avec une si grande capacité qui rend quasi les autres gens glorieux, étoient ce qui m'attachoit principalement à lui. Il trouve présentement la récompense de toutes ses vertus. Le P. Bouhours cependant, qui étoit son intime ami, et que j'accusois toujours d'avoir bu le sang du P. Rapin, qui étoit plus pâle que la mort, a repris courage, et nous a donné un livre fort amusant, et qu'on lit avec plaisir : c'est *La manière de bien penser sur les ouvrages d'esprit*. Je voudrois dire *juger;* car c'est précisément cela qu'il fait. Il ramasse pour cet examen tout ce que nous avons vu et admiré en vers et en prose, tantôt louant, tantôt blâmant. Souvent on est de son avis; quelquefois on critique sa critique. Vous jugez bien que ce livre est fort amusant. Je croyois qu'il vous citeroit : mais il me paroît qu'il n'y a qu'un endroit où il vous donne pour exemple. Je ne doute pas que ce Père ne vous ait envoyé cet ouvrage. Notre ami se réjouit fort de ces sortes d'ouvrages. Tout ce qui fait connoître les injustes approbations, et qui traite de la

justesse de l'esprit, est justement fait pour lui. Nous verrons l'éloge de M. le Prince; les oraisons funèbres nous en ont tant parlé que nous nous laissons un peu reposer, et puis nous y reviendrons. Je vous souhaite une santé parfaite. Nous ne sommes plus jeunes, mon pauvre cousin; c'est grand dommage. Il me semble que nous étions plus vifs que les autres, et qu'il n'y a guère de gens qui valussent plus que nous. J'y joins aussi notre Corbinelli; car, encore que son esprit soit aussi bon et aussi vif qu'en ce temps-là, il sait pourtant bien en sa conscience qu'il n'en peut pas jouir aussi agréablement qu'il a fait. Êtes-vous à Autun? Votre évêque y est-il? S'il y est, dites-lui que j'ai tellement cru qu'il seroit ici après la Saint-Martin, que je n'ai point répondu à une très-aimable lettre qu'il m'écrivit à la mort de mon pauvre abbé. Disposez-le à me pardonner, en l'assurant que je l'attends ici avec impatience. Vous ne sauriez douter que je n'en aie encore davantage de vous y revoir en joie et en santé, car c'est là le *tu autem*, et de causer avec vous de mille choses qui ne s'écrivent point. J'embrasse avec vous l'aimable Coligny, pourvu que vous receviez les amitiés sincères de la belle Madelonne.

De Corbinelli.

Le P. Bouhours auroit peut-être aussi bien fait de rapporter des fragments de vos lettres et de celles de madame de Sévigné que de celles de Balzac et de Voiture, pour donner des exemples de la justesse, de la délicatesse, ou de la noble simplicité des pensées. L'un de ces jours, nous nous assemblerons chez M. de Lamoignon, pour lui apprendre nos sentiments et ceux du public sur son livre; mais le jugement de ce qu'on appelle le monde en gros est ordinairement bien fade et bien grossier en ce siècle, où l'on ne sait ce que c'est que bonnes ou belles choses, et où l'on n'a le loisir que de calculer et de courir

après ses affaires. La misère étouffe l'esprit; il est trop occupé de besoins pour s'appliquer aux jolies choses.

Le même Père m'a prêté un livre qu'on a fait à Rome contre les *Quiétistes*, dont l'original est en italien (1), et celui-ci en est la traduction, belle, facile, noble et agréable, faite par le P. B..... Il combat la doctrine d'un nommé Molinos, auteur de la secte de ces *Quiétistes*.

Mais pour revenir au livre du P. Bouhours, de *La manière de bien penser sur les ouvrages d'esprit*, je vous dirai que les sentiments du public ne me préviendront ni ne m'entraîneront pas, car je sais que c'est d'ordinaire l'envie ou l'ignorance qui le fait juger. Mes compliments, je vous supplie, à madame de Coligny. Je trouvai l'autre jour madame de Montataire, avec qui je ris beaucoup. Madame de Sévigné dit que nos âges sont incompatibles avec la joie : je crois qu'elle se trompe; il y a joie et joie. Les nôtres d'à présent sont plus solides que celles de nos jeunesses; et je suis persuadé avec Épicure que le discernement est nécessaire à la possession du plaisir. Je soutiens même qu'il est essentiel à la volupté. Ce chapitre est curieux, délicat et utile; mais après tout il n'y a de vraie joie que celle d'aimer Dieu : sur quoi je vous dirai en passant que presque pas un de ceux qui en ont le plus écrit ne savent ce que c'est que cet amour.

---

(1) Par le P. Segneri. Il fut traduit en 1687 sous ce titre : *Le Quiétiste*, ou *les illusions de la nouvelle oraison de quiétude*. Cette traduction est attribuée au P. Buffier.

2376. — *Bussy à la comtesse de Toulongeon.*

A Versailles, ce 22 décembre 1687.

J'arrive ici, ma chère sœur, où je n'ai encore vu personne. Je ne veux pas me reprocher d'avoir eu une heure de loisir depuis que je vous ai quitté, sans l'employer à vous faire voir que je ne vous oublie pas. Il est assez heureux pour vous faire ma cour, que je trouve ce loisir à Versailles. Quand il me manquera pour vous écrire, je ne laisserai pas de songer à vous, ma chère sœur. Mais faites-moi aussi la grâce quand vous ne m'écrirez pas, de songer à moi; car vous ne sauriez penser à personne qui connoisse et qui sente plus vivement que moi le prix de votre souvenir et de votre amitié.

2377. — *La marquise de Coligny à Bussy*

A Chaseu, ce 24 janvier 1688.

Je suis ravie, monsieur, de vous voir la confiance que vous avez en Dieu. La mienne n'est pas compréhensible, grâce à sa bonté; car je compte pour un grand bien d'espérer dans le malheur. Il y a un petit mot italien sur cela qui me plaît fort. *Spero nel disperato.* Tous les plaisirs de la vie sont traversés. Le roi réussit à Cologne, et l'on le chagrine à Rome. Sa gloire et sa piété l'embarrasseront, mais sa conduite et sa fortune ne le laisseront pas longtemps en peine. Voilà un raisonnement qui est prononcé comme une centurie; mais enfin c'est ce que je pense.

2378. — *Bussy à la comtesse de Toulongeon.*

A Versailles, ce 26 janvier 1688.

Je commence à m'ennuyer beaucoup ici, ma chère sœur ; la petite grâce que le roi a faite à mon fils l'abbé (1) me fit passer agréablement les huit premiers jours. Après cela, la fatigue de la cour à quoi je ne suis plus accoutumé, l'argent qu'il faut toujours avoir à la main, les longueurs de toutes les affaires qu'on y a, me dégoûtent fort d'y faire un long séjour. Je trouve encore que la raison de mon ennui ne vient pas tant du lieu où je suis, que de celui où je ne suis pas. Je ne sais si je me fais bien entendre, je m'en fie à votre vivacité. Je vous porterai des livres nouveaux; j'ai peur qu'ils ne vous réjouissent plus que mon retour, car rien n'est plus amusant : ce sont les Églogues de Fontenelle, qui me ravissent, les Caractères de Théophraste par la Bruyère, les ouvrages de madame Deshoulières, et la *Manière de bien penser sur les ouvrages d'esprit*, par le P. Bouhours. Tout cela vous plaira fort; et ne pouvant vous donner plus d'esprit que vous en avez, ils vous donneront toute la délicatesse qu'il faut pour juger bien de tout ce que vous lirez. Je plains bien ma fille de Coligny du temps qu'elle a passé sans vous et sans moi. Pourquoi faut-il que les gens qui s'accommoderoient toujours bien ensemble soient obligés de se quitter si souvent? Mais je ne finirois pas, si je me jetois sur le chapitre de l'absence.

---

(1) Il venait de lui donner une abbaye. Voy. *Mémoires*, t. II, p. 301

2379. — *Bussy au marquis de Termes.*

A Paris, ce 10 mars 1688.

J'ai lu avec plaisir, monsieur, la traduction de Théophraste; elle m'a donné une grande idée de ce Grec; et quoique je n'entende pas sa langue, je crois que M. de la Bruyère a trop de sincérité pour ne l'avoir pas rendu fidèlement. Mais je pense aussi que le Grec ne se plaindroit pas de son traducteur, de la manière dont il l'a fait parler françois.

Si nous l'avons remercié, comme nous l'avons dû faire, de nous avoir donné cette version, vous jugez bien quelles actions de grâces nous avons à lui rendre d'avoir joint à la peinture des mœurs des anciens, celle des mœurs de notre siècle. Mais il faut avouer qu'après nous avoir montré le mérite de Théophraste par sa traduction, il nous l'a un peu obscurci par la suite. Il est entré plus avant que lui dans le cœur de l'homme, il y est même entré plus délicatement et par des expressions plus fines. Ce ne sont point des portraits de fantaisie qu'il nous a donnés, il a travaillé d'après nature, et il n'y a pas une décision sur laquelle il n'ait eu quelqu'un en vue. Pour moi qui ai le malheur d'une longue expérience du monde, j'ai trouvé à tous les portraits qu'il m'a faits des ressemblances peut-être aussi justes que ses propres originaux; et je crois que, pour peu qu'on ait vécu, ceux qui liront son livre en pourront faire une galerie.

Au reste, monsieur, je suis de votre avis sur la destinée de cet ouvrage que, dès qu'il paroîtra, il plaira fort aux gens qui ont de l'esprit, mais qu'à la longue il plaira encore davantage. Comme il y a un beau sens enveloppé sous des tours fins, il sautera aux yeux, c'est-à-dire à l'esprit, à la révision. Tout ce que je viens de vous dire, vous

fait voir combien je vous suis obligé du présent que vous m'avez fait, et m'engage à vous demander ensuite la connoissance de M. de la Bruyère. Quoique tous ceux qui écrivent bien ne soient pas toujours de fort honnêtes gens, celui-ci me paroît avoir dans l'esprit un tour qui m'en donne bonne opinion et qui me fait souhaiter de le connoître.

2380. — *Bussy à la comtesse de Toulongeon.*

A Versailles, ce 19 mars 1688.

Les affaires de la nature de la mienne sont si longues en ce pays-ci, ma chère sœur, que je ne saurois en attendre la fin. La patience, l'argent et vous, tout cela me manquant, je vais laisser à un de mes amis le soin de solliciter pour moi. M. le contrôleur général me dit que c'est la même chose que si je demeurois; et je le crois au premier mot. Quel plaisir n'aurai-je pas, ma chère sœur, si de Chaseu j'apprends que mes affaires sont faites à Versailles! Toujours serai-je bien plus consolé d'un méchant succès dans votre voisinage qu'ici.

Je sais bien que l'argent, qui fait tous nos désirs,
Est la source aussi des plaisirs :
Que sans lui l'on ne peut rien faire.
Je sais des choses cependant,
Qui me rendroient bien plus content
Que le surplus du nécessaire.

Une amie de la comtesse de Toulongeon, qui se trouva avec elle, répondit au comte de Bussy :

A Toulongeon, ce 22 mars 1688.

L'amitié la plus sincère
Fort rarement se préfère

A beaucoup d'argent comptant.
Pour l'amour, c'est autrement
Lui seul doit rendre content ;
Le surplus du nécessaire
N'est pas mettre assez au jeu.
Ainsi c'est trop ou trop peu.

2381. — *Bussy à la marquise de Montjeu.*

A Versailles ce 28 mars 1688.

Quoique je ne doutasse point de votre joie, madame, sur l'abbaye que le roi a donnée à mon fils, j'ai été ravi que vous me l'ayez écrit. Les nouvelles marques de votre amitié me touchent aussi sensiblement que les premières, et je vous assure que je n'oublierai jamais ni les unes ni les autres.

Nous nous sommes fort vus, M. (Jeannin ?) et moi. Il se porte à merveille, il m'a trouvé bon visage ; un petit air de bonne fortune, fait un petit air de bonne santé. Cependant je suis bien las d'être longtemps debout sans sortir d'une place, et de courir le long de ces grands appartements pour se faire entrevoir au roi. Je ne crois pas être fou, quand je trouve que cette vie ici est bien pénible, et s'il s'y trouve quelques gens heureux et contents, ils sont encore jeunes, riches, et titrés : moi qui ne suis rien de tout cela, je me trouverois fort misérable d'avoir à y passer le reste de mes jours.

2382. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Paris, ce 23 avril 1688.

Je vous ai promis, mon R. P., de vous rendre compte de ce qui se seroit passé entre le roi et moi depuis l'éclair-

cissement que j'eus cet hiver avec Sa Majesté. Je le vais faire par cette lettre, ne pouvant sortir du logis que pour partir demain à la pointe du jour pour m'en retourner en Bourgogne.

Vous saurez donc, mon R. P., que huit jours après l'éclaircissement, je suppliai le roi de me faire payer de ce qui m'étoit dû; il me dit qu'il verroit, qu'il songeroit à cela, et n'ayant eu que cette même réponse à deux autres demandes pareilles à la première, je vis que je n'avois rien à espérer, et sur cela, je fis dessein de prendre congé du roi; je l'exécutai avant-hier, et voici ce que je lui dis :

« Sire, je viens prendre congé de Votre Majesté n'ayant pas de quoi demeurer ici plus longtemps, et comme je prévois que le misérable état de mes affaires pourra bien encore m'attirer le malheur de ne la revoir jamais, je supplie très-humblement Votre Majesté de trouver bon que je me jette à ses pieds peut-être pour la dernière fois de ma vie. »

En disant cela, je me jetai à ses genoux et j'embrassai les jambes du roi qui s'arrêta pour me laisser faire; et comme je me relevois, il me répondit quelque chose que je n'entendis pas, car on faisoit du bruit et j'étois moi-même un peu troublé; mais trois de mes amis qui étoient des plus proches du roi, me vinrent faire compliment sur ce qu'ils avoient ouï, me dirent-ils, que Sa Majesté m'avoit répondu : *Je vous le donne*. Cela ne peut pas être, leur dis-je, car je ne lui ai rien demandé; si vous avez assurément ouï le mot de *donner*, il aura dit : *Je vous donnerai;* la suite nous fera voir si c'est ce qu'il a répondu.

Je demeurai deux fois vingt-quatre heures à Versailles depuis cet adieu, et n'entendant aucunes nouvelles, j'en suis reparti.

Je vois ce que je dois voir là-dessus, mon R. P., mais Dieu me fait la grâce de le recevoir avec la patience et avec la résignation à ses volontés qu'il demande; je l'ai

même prié pour le roi d'aussi bon cœur que s'il m'avoit fait le bien qu'il me doit faire. Je serai une autre fois plus heureux et Dieu ne m'abandonnera pas. Cependant, mon R. P., je vous dis adieu pour cinq ou six mois; j'eusse bien voulu vous le dire moi-même et vous entretenir plus à fond, mais on ne fait que la moitié de ce qu'on veut en ce monde, sans compter les affaires d'argent, dont je ne crois pas qu'il s'en fasse une, au moins par mon expérience.

Écrivons-nous de temps en temps, je vous en supplie, et nous mandons nos occupations; mais surtout aimons-nous toujours bien; pour moi, je vous aime du meilleur de mon cœur.

2383. — *Bussy à Charpentier.*

A Dijon, ce 6 mai 1688.

J'arrive ici, monsieur, et j'y demeurerai tout le reste du mois auprès de M. le Prince qui y vient tenir les États. Et comme je me trouve aujourd'hui avec plus de loisir que je n'en aurai dans quelque temps, je suis bien aise de prendre celui-ci pour vous entretenir, ce que j'aime à faire par tout pays. Comme vous savez que rien n'est grand ni petit qu'en comparaison de quelque chose, j'ai trouvé Dijon une solitude au sortir de Paris. Je ne sais si vous êtes comme moi, mais tout sociable que je suis, je veux du silence de temps en temps. Après avoir parlé aux autres, je veux parler à moi; la compagnie me fournit les aliments, et quand je suis seul je rumine. Mes réflexions m'ont fait commencer l'Histoire de M. le Prince dont je vous envoie le début (1). Je vous supplie de m'en mander

(1) Voy. l'Appendice.

votre sentiment avec la franchise d'un bon ami, et je vous dirai seulement après cela, que ce n'est pas la vanité qui me fait dire d'abord mes emplois, mais l'envie de faire honneur à mon héros. Je n'entre point encore en matière, car il faut que je sache auparavant de certains détails de M. le Prince d'aujourd'hui. Au reste, monsieur, vous vous souviendrez que vous m'avez promis de m'envoyer les deux tomes qui suivent le premier que vous me donnâtes il y a cinq ou six ans.

2384. — *Charpentier à Bussy.*

A Paris, ce 14 mai 1688.

Que je vous sais bon gré, monsieur, de m'avoir tenu parole! Vous n'auriez pas tant de ponctualité, si vous aviez toujours demeuré à la cour, et cette bonne qualité que vous avez conservée est une marque de l'innocence de votre campagne. Je ne vous plaindrai jamais, monsieur, d'être dans les lieux où les vertus sont toutes pures et où il ne manque que le faste et la tromperie. Vous me paroissez un des plus heureux gentilshommes de France, en dépit de la fortune : beaucoup d'esprit naturel, de longs services à la guerre qui vous ont acquis beaucoup de réputation, de grandes disgrâces qui vous feront plus d'honneur que les titres et les grands établissements qu'elles vous ont fait perdre ne vous en auroient fait. Rien ne contribue tant à faire les grands hommes, et rien de tout cela ne vous a été dénié. Et que peut-on souhaiter au delà, pour être ce que tout le monde désire et ce que peu de gens deviennent? Au reste, monsieur, vous savez bien à quoi vous êtes propre, quand vous destinez votre loisir à l'occupation que vous avez choisie d'écrire la vie de M. le Prince. Cette occupation est tout à fait digne

d'un homme comme vous. Il n'appartient pas à tout le monde de faire une peinture vivante des héros. Il ne suffit pas d'avoir des mémoires fidèles de leurs vies, il faut que le même feu qui a conduit la main des uns, conduise la plume des autres; à moins que cela ne soit, l'ouvrage ne vaut guère mieux que la gazette. Votre critique sur les vers de *la Pucelle* est extrêmement juste (1); si l'auteur l'avoit sue, il en auroit été bien mortifié, car il se piquoit d'entendre la guerre. Je lui ai ouï dire autrefois qu'à cause de cela, ce grand prince l'avoit appelé le colonel Chapelain.

Vous recevrez au premier ordinaire les deux volumes que vous me demandez. Vous trouverez au bout du premier volume l'écrit latin d'un jésuite célèbre qui voulut combattre l'opinion que j'avois soutenue touchant les inscriptions des monuments publics, et auquel j'ai répondu par mes deux derniers volumes. Son écrit ne mérite pas une si longue réponse, mais j'ai voulu traiter à fond la question de l'excellence de notre langue, dont il n'avoit parlé qu'en passant et avec le mépris qu'ont ordinairement pour elle les gens du pays latin. J'ai présentement d'illustres sectateurs, et je ne pouvois pas espérer un plus heureux succès de mon opinion, que d'avoir fait résoudre le roi de faire effacer les inscriptions latines de tous les tableaux historiques de la grande galerie de Versailles, et d'y en mettre de françoises, comme il y en a présentement (2). Je joins à tout cela un petit cahier dont je ne vous dis point le détail, parce qu'il s'expliquera bien lui-même. J'eus l'honneur de le lire à M. le Prince auprès de qui

---

(1) Voy. à l'Appendice le fragment de l'histoire du prince de Condé.

(2) Charpentier aurait pu dire plus tard que les inscriptions en français qu'il avait composées pour Versailles furent trouvées si ridicules, que le roi les fit effacer et remplacer par d'autres dues à Boileau et à Racine.

vous êtes, et j'ose vous dire qu'il m'en parut très-satisfait. C'est un grand avantage que de plaire à un esprit aussi beau et aussi cultivé que le sien, et de qui l'on pourroit dire, ce que l'on disoit de César, qu'il auroit tenu son rang parmi les premiers orateurs de son siècle, s'il n'avoit été d'une qualité à commander aux hommes plutôt qu'à les persuader. Vous voyez bien, monsieur, par la longueur de ma lettre que je ne saurois vous quitter. Ne pensez pas aussi me faire des lettres laconiques; vous n'êtes pas un homme à effleurer, vous êtes excellent à approfondir.

2385. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 5 juin 1688.

Je partis si brusquement de Paris, mon R. P., que je ne pus vous aller dire adieu, et l'on me dit même que vous gardiez le lit quand je partis. Je vous aurois conté la suite de ce qui s'étoit passé à Versailles entre le roi et moi, qui est qu'après avoir parlé trois fois à Sa Majesté de ce qu'il me devoit sans en avoir eu de réponse, je résolus de prendre congé de lui ce que je fis en ces termes le samedi saint :

« Je viens, prendre congé de Votre Majesté, Sire, n'ayant pas de quoi demeurer ici plus longtemps, et comme je prévois que le misérable état de mes affaires pourra bien encore m'attirer le malheur de ne la revoir jamais je la supplie très-humblement de trouver bon que je me jette à ses pieds, peut-être pour la dernière fois de ma vie. »

En disant cela je me jetai à genoux et j'embrassai les jambes du roi qui s'arrêta pour me laisser faire, et comme je me relevois il me répondit quelque chose que je n'entendis pas, parce qu'on faisoit du bruit et que j'étois moi-

même un peu troublé ; mais trois personnes des plus proches du roi me vinrent faire compliment sur ce qu'ils avoient ouï, me dirent-ils, que Sa Majesté m'avoit répondu : *Je vous le donne.* — Cela ne peut pas être, leur dis-je, car je ne lui ai rien demandé ; si vous avez assurément ouï le mot *donner*, il aura dit : *Je vous donnerai;* la suite fera voir si c'est celui qu'il m'a répondu. Cependant je suis venu chez moi remplacer par être mon maître le bien que je n'ai pu attrapper en faisant le valet.

J'ai passé par Dijon où j'ai été quinze jours auprès de M. le Prince; j'y ai vu et entretenu le R. P. Berger à qui j'ai demandé son amitié, non-seulement comme à un homme de mérite, mais encore comme à un de vos amis, à ce qu'il m'a dit. Je lui ai fait part d'un dessein que j'ai témoigné à M. le Prince que j'avois, et je l'ai prié de vous en parler et de vous en montrer un commencement. Mandez-moi ce que vous en pensez, mon R. P. et me cherchez des particularités de la vie que je veux écrire. Le R. P. Berger m'a promis de m'en envoyer aussi de son côté.

On m'a mandé qu'on voyoit dans le monde une critique de *La manière de penser*. Envoyez-la moi, s'il vous plaît, par l'abbé de Bussy ou lui dites chez qui il la pourra trouver. Je ne pense pas que vous souffriez sans réplique les impertinences qu'on peut dire contre nous. Adieu, mon R. P. ; je suis toujours à vous du meilleur de mon cœur.

Ma fille de Coligny vous assure de ses très-humbles services.

2386. — *Bussy à la présidente Massol.*

A Chaseu, ce 6 juin 1688.

Il m'a pris envie de vous écrire, madame; et comme j'en cherchois un prétexte, je me suis souvenu que vous m'aviez prié de vous donner de l'esprit. Si cela ne nuisoit à mon dessein, je vous montrerois bien que vous en avez de reste. Quant à moi, j'ai sur cela la modestie que je dois avoir, mais je la cache en cette rencontre pour vous dire que rien ne fait tant l'esprit que le commerce de lettres avec ceux qui en ont. Supposez donc que je sois de ce nombre-là, madame, vous ne sauriez mieux faire que d'accepter le parti que je vous offre :

Nous parlerons de toute chose;
Nous pousserons les matières à bout,
Et, soit en vers soit en prose,
Un peu d'amour sur le tout.

2387. — *Le marquis de Termes à Bussy.*

A Paris, ce 8 juin 1688.

Je vous trouve bienheureux, monsieur, d'être dans votre maison enchantée et de vous y mettre par vos réflexions au-dessus de tous les événements. Cela s'appelle vivre véritablement en sage :

Mihi res, non me rebus submittere conor.

Votre beau salon vous tient l'esprit gai et contribue à votre santé ; et les pas que l'on fait dans la galerie de Versailles ne font d'ordinaire que lasser. Venez, monsieur, et venez le plus tôt qu'il vous sera possible : il m'en coû-

tera un nouveau dégoût pour tout ce que je verrai de gens après cela. Voilà comme on est au sortir de vos mains ; mais il n'importe, autant de bon temps passé.

Je ne sais si vous savez que le roi a tiré le Montal de Maubeuge, pour le mettre dans le Mont-Royal, avec quatre mille livres de pension. Catinat, maréchal de camp dans le corps que commandoit sur la Saône le comte de Sourdis (1) vient d'avoir ordre de la cour, d'aller camper avec douze régiments de cavalerie sur la Meuse, pour favoriser, dit-on, une seconde élection de M. le cardinal de Furstemberg à l'Électorat de Cologne. Adieu, monsieur.

2388. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 10 juin 1688.

Me voici enfin revenu à cette demeure que vous trouvez si belle, ma chère cousine, et dont l'agrément me paroît toujours nouveau. Vous ne sauriez vous imaginer avec quelle tranquillité j'y regarde les injustices qu'on me fait. Mon tempérament aide bien ma raison à m'en consoler; mais il faut rendre l'honneur à qui il est dû : sans la grâce de Dieu, je ne serois pas dans l'état où je suis. Il est tout naturel de haïr ceux qui nous font du mal ; cependant j'aime le roi, je lui souhaite du bien, et je prie Dieu de tout mon cœur pour lui. Les gens vifs et qui ont du courage n'ont pas naturellement ces sentiments : il faut donc que cela vienne d'en haut. Cette tranquilité ne me laisse pourtant pas sans action ; comme je ne me désespère pas

(1) François Escoubleau; comte de Sourdis, maréchal de camp (1676), lieutenant général (1682), mort en 1707. Jusqu'à son mariage avec Marie-Charlotte de Besiade d'Avarey, il porta le nom de chevalier de Sourdis.—Voy. sur lui Saint Simon, t. VI, p. 114 ; X, p. 242.

dans ma misère, je ne m'attends pas aussi à des miracles pour en sortir ; je m'aide, dans l'espérance que Dieu m'aidera, et peut-être qu'enfin il bénira mes peines. Mais, quoi qu'il fasse, je ne me lasserai point de ma résignation. Voilà l'état où je suis, ma chère cousine ; mandez-moi le vôtre et celui de la belle comtesse ; car après le vôtre et le mien, c'est celui où je m'intéresse le plus.

J'oubliois de vous dire que si Dieu ne me donne pas les commodités de la vie, il me donne au moins le bien sans lequel on ne sent pas tous les autres : il y a vingt ans que je ne me suis aussi bien porté que je fais. Nous nous en allons en Comté, votre nièce de Coligny et moi : je vous écrirai de là ; cependant croyez bien toujours que je suis le plus tendre ami et le meilleur parent que vous aurez jamais. Je dis la même chose à la belle Madelonne. Je lui écrirai un de ces jours, et à notre cher Corbinelli, que j'embrasse *con licenzia, signora.*

2389. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 15 juin 1688.

Nous ne savions ce que vous étiez devenu, mon cher cousin. Nous disions, Corbinelli et moi : « Si c'étoit un autre, nous aurions peur qu'il ne se fût allé pendre » ; mais nous ne pouvions croire une chose si funeste d'un tempérament comme le vôtre. En effet, vous revoilà encore, et en la meilleure santé du monde. Ah ! que c'est un grand bien, mon cousin, et que vous le nommez précisément par son nom, quand vous dites que c'est celui sans lequel tous les autres sont insensibles ! Conservez-le donc autant que vous pourrez : c'est celui sur lequel la fortune n'a rien à voir, et qui fait supporter tous les maux qu'elle sait faire. J'avoue que la grâce de Dieu est encore un fort bon secours ;

vous voilà bien soutenu : ceux qui paroissent plus heureux bien souvent ne le sont pas tant. Demandez au roi et à M. de Louvois ; le maître et le ministre sont tous deux chicanés par des retours de fièvres mal guéries par le quinquina, ce qui non-seulement leur donne beaucoup de chagrin, mais en vérité à tout le monde pour la personne de Sa Majesté. Il a fallu pourtant qu'il soit revenu au quinquina, qu'il avoit quitté, et il a déjà commencé à faire son effet. Enfin, c'est une chose étrange que la fragilité de nos machines, et la part que prend notre pauvre âme à leurs bonnes ou mauvaises dispositions. Celle de cette comtesse de Provence, ou plutôt de *Pimbêche*, est fort agitée du commencement de ses sollicitations. Tous les Grignans sont arrivés de toutes parts pour la seconder (1). Elle est toujours sensible à votre souvenir et à votre estime : elle vous fait mille amitiés et à ma nièce de Coligny.

Je veux vous dire deux mots, ma chère marquise. Je vois bien que vous enlevez mon cousin pour l'emmener dans vos anciens châteaux. J'y voudrois toujours lire l'histoire de l'amiral et de ces grands personnages, pour admirer leur mérite et leur modestie, en comparaison des magnificences de ce siècle-ci. Je comprends aisément, mon cousin, l'amitié que vous avez pour votre Chaseu. Il y a des beautés naturelles que vous vendriez bien cher, si on pouvoit les livrer.

M. le duc de Valentinois a épousé mademoiselle d'Armagnac (2). Ma fille revient charmée de la beauté du spec-

---

(1) La famille de Grignan avait alors un grand procès contre M. d'Urre d'Aiguebonne.

(2) Marie, fille du grand écuyer, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, mariée le 13 juin 1688 à Antoine de Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, morte le 30 octobre 1724, à 51 ans. — « Dans le contrat de mariage que signa le roi, dit Dangeau, M. le

tacle : c'étoit mademoiselle d'Armagnac, belle, aimable, et toute brillante de pierreries, dont la queue, à la manière des princesses, étoit portée par sa sœur, encore plus belle et plus jeune qu'elle. Toute la beauté de la cour étoit réduite dans cette maison ; car M. et madame d'Armagnac étoient admirables aussi en leurs espèces.

Adieu, mes chers parents. Si vous revoyez M. et madame de Toulongeon, vous pourrez les assurer en conscience que j'aime fort leur souvenir, et que je suis leur très-humble servante.

De Corbinelli.

J'ai pris beaucoup de part, monsieur, à votre parfaite résignation aux décrets de la Providence ; et votre lettre m'a servi à bien comprendre l'utilité de cette conduite. Votre exemple, joint à mes idées, me fortifiera de plus en plus à vous imiter. Il y a des rencontres où il est bien difficile de ne pas dire ce vers, tant de fois répété :

La constance est ici d'un difficile usage.

Mais on s'accoutume à tout. Plus je vis et plus je trouve vrai ce paradoxe : *Que tous les hommes sont également heureux et malheureux.* Il m'est d'une grande utilité, depuis que je l'ai entendu comme il doit l'être. Pour cet effet, je pose un gueux de soixante ans à l'hôpital, avec des

---

Grand et M. de Monaco sont nommés *très-hauts, très-puissants et très-illustres princes, monseigneur*, etc., et à M. de Monaco il y a de plus : *Par la grâce de Dieu.* M. de Seignelay avoit fait quelques difficultés sur ces titres, mais ces messieurs firent voir au roi qu'ils avoient été traités de la même manière dans leurs contrats de mariage et ils se sont fort plaints des difficultés de M. de Seignelay. M. le Grand signa avant M. de Monaco, quoique le père du marié signe d'ordinaire le premier. » (*Journal*, 8 juin 1688.)

maux de tête violents qui le prennent réglément tous les deux jours : qu'il soit outre cela paralytique d'un côté, et sujet à une colique néphrétique. Je pose d'un autre côté un roi de trente ans, beau, bien fait, victorieux, et sain de corps et d'esprit; et je dis que le gueux est aussi heureux que le roi, ou qu'il n'est pas plus malheureux. Si cela est véritable, comme je le crois, personne ne doit se plaindre de son état. Faites la comparaison des biens et des maux de ces deux personnages, de leurs plaisirs et de leurs peines, et je suis assuré que vous serez de mon avis.

J'ai traduit depuis peu deux oraisons grecques sur deux versions latines, l'une d'Isocrate, et l'autre de Démosthènes, pour juger de leur éloquence par comparaison à celle des modernes; mais je trouve qu'il y a partout des perfections et des défauts, selon le goût des siècles.

2390. — *Bussy à Charpentier.*

A Chaseu, ce 17 juin 1688.

J'attends avec impatience les trois livres que vous m'avez promis de m'envoyer, monsieur; et en les attendant je lis le premier que vous me donnâtes (1). Je vous sais bon gré de vouloir désabuser le monde que les inscriptions ne se doivent faire qu'en latin. Vous nécessiterez les étrangers d'apprendre notre langue, après que vous avez contribué, comme vous faites tous les jours, à la rendre parfaite. Pour moi je vais m'occuper à écrire la vie de mon héros, avec la noble simplicité qui convient à un si grand sujet. J'espère de vous en faire voir une bonne partie

(1) *De l'excellence de la langue françoise*, 1683, 2 vol. in-12.

avant la fin de l'année, en allant revoir ce maître dont les duretés pour moi ne me rebuteront jamais. J'ai appris la mort de Furetière (1). Je voudrois bien que Fontenelle remplît sa place à l'Académie. On n'y sauroit, à mon avis, mettre personne qui ait l'esprit mieux fait et plus délicat que lui. Dites-moi des nouvelles, je vous prie, de notre ami Perrault (2), et quand nous verrons son ouvrage en faveur des modernes. Je ne suis pas un tiède missionnaire pour prêcher cet évangile, mais l'opinion contraire est aussi difficile à déraciner qu'une religion. Cependant à tout bon compte revenir, il n'y a point de prescription en matière d'opinions. Je crois qu'il y a eu des siècles où les anciens ont été jusque-là incomparables; il y en a eu d'autres où l'on les a surpassés, mais où l'on n'a pas eu la hardiesse de l'examiner ni de le dire. Aujourd'hui qu'on peut soutenir cette proposition avec plus de raison qu'on n'a jamais fait, je ne doute pas qu'on ne la fasse recevoir, et qu'on détruise bientôt en France l'entêtement qu'on a pour les anciens, comme on a fait celui qu'on a eu pour Calvin.

2391. — *La présidente Massol à Bussy.*

A Paris, ce 23 juin 1688.

Il est vrai, monsieur, que je vous ai plusieurs fois demandé de l'esprit. Aujourd'hui pour m'en donner vous me proposez un commerce de lettres avec vous, j'y consens : je crains seulement que je n'aie passé le temps de

---

(1) Il était mort le 14 mai. Il fut remplacé par la Chapelle.—Fontenelle n'entra à l'Académie qu'en 1691.

(2) Charles Perrault, l'auteur des *Contes de fées*, né en 1628, mort en 1703.

la docilité, et que l'écolière ne fasse point d'honneur au maître; ainsi il seroit fâcheux qu'après tant de soins de part et d'autre l'on dît dans le monde que nous eussions tous deux perdu notre temps. Vous me mandez que nous parlerons de toutes choses et que nous pousserons à bout les matières :

Je voudrois vous parler de tout,
Mais je fais mal et vers et prose,
Et ne pousserois autre chose
Que votre patience à bout.

2392. — *Bussy à la présidente Massol.*

A Chaseu, ce 27 juin 1688.

Vous me mandez que vous avez passé le temps de la docilité, madame, et que vous craignez que je ne fasse rien de bon de vous; et moi je vous réponds qu'avec le seul désir que vous m'avez témoigné d'avoir encore plus d'esprit que vous n'en avez, c'est-à-dire plus de politesse, j'attends de vous des merveilles. Recevez toujours mes lettres, madame; répondez-y, n'y répondez pas, je ne laisserai pas de vous être utile quand vous ne feriez que me lire et que m'écouter :

Ce sera toujours quelque chose
Dont vous aurez contentement :
Ne faites donc ni vers ni prose,
Laissez-moi faire seulement.

Au reste, madame, que la qualité de maître ne vous fasse point de peur; il n'y eut jamais de supériorité si soumise que la mienne; s'il vous déplait même de passer pour mon écolière, vous serez ma maîtresse quand vous le voudrez. Mais je reviens à ce que vous me mandez, que

vous n'entendez ni vers ni prose; qui a donc fait la lettre que vous m'écrivez, et surtout un quatrain qui m'auroit donné de l'envie s'il m'étoit venu de tout autre que de vous? Je n'en ai jamais fait un si joli, moi qui ai passé autrefois pour un bon ouvrier.

2393. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Cressia, ce 5 juillet 1688.

Je reçus votre lettre du 15 de l'autre mois, madame, en partant de Chaseu pour venir en Comté. Le voyage et le nouvel établissement m'ont empêché jusqu'ici de vous ôter de la cruelle incertitude où vous pourriez être, vous et notre ami de ce que je serois devenu; car enfin, quelque confiance que vous ayez en mon tempérament, il se peut démentir et, ma mauvaise fortune continuant, m'obliger non pas de m'aller pendre, mais, ce qui seroit plus tôt fait, de me jeter par les fenêtres, pour peu que j'eusse à prendre les matières à cœur. Je suis ici à gogo, logé sur

Un mont pendant en précipices,
Qui pour les coups du désespoir
Sont aux malheureux si propices.

Ne craignez pourtant rien, madame; je n'eus jamais tant d'envie de vivre, et, quoi que j'aie dit au roi, ce n'est pas assurément pour la dernière fois de ma vie que je lui ai embrassé les genoux. Je les lui embrasserai encore si souvent que j'irai peut-être jusqu'à sa bourse. Je suis ravi de sa convalescence et du secours qu'il a trouvé dans le quinquina. Dieu veuille que dans trente ans il en ait encore besoin!

Je n'ai pas oublié les agitations que donne un grand

procès, et cela me fait plaindre la belle comtesse. Je vous supplie de m'en apprendre le gain quand elle l'aura obtenu, car je lui en veux faire compliment. Elle est toujours dans mon estime et dans mon souvenir immédiatement après vous; si je n'avois que trente ans, elle seroit devant. Ma fille lui rend mille grâces de l'honneur de son souvenir.

Nous sommes dans ces vieux châteaux des Coligny pour en affermer les terres. La modestie de l'amiral n'étoit pas si grande que vous pensiez, madame; votre petit-neveu est bien loin d'avoir toutes les terres dont il jouissoit : d'ailleurs, on faisoit plus alors pour dix mille francs qu'on ne fait aujourd'hui pour dix mille écus, et puis ce fameux rebelle partageoit les tailles avec son maître. Jugez après cela de sa modestie.

Le duc de Valentinois et mademoiselle d'Armagnac ont joué un beau petit rôle depuis un mois; peut-être ne les reverra-t-on plus de leur vie sur le théâtre; mais ceux qui n'en sortent point et ceux qui n'y montent jamais, les premiers personnages et les allumeurs des chandelles, tout cela sera égal à la fin de la comédie. Il faut chercher autre chose que tout ce que nous voyons; et savez-vous bien, madame, ce qui me confirme dans ces sentiments? C'est le second livre *De la vérité de la religion.* Nous le lisons à présent, ma fille et moi, et nous trouvons qu'il n'y a que ce livre-là à lire au monde. Adieu, ma chère cousine : je vous aime de tout mon cœur.

A Corbinelli.

Je suis très-aise, monsieur, que vous approuviez mes sentiments touchant la Providence, car j'aime à penser comme vous, et surtout en fait de religion. Je suis de votre avis sur votre paradoxe; c'est ce qui aide fort à me consoler de la différence extérieure qu'il y a, par exemple,

du roi à moi, ne doutant pas que je n'aie le cœur moins agité que lui. J'ai bien envie de voir votre version d'Isocrate et de Démosthènes. Vous croyez que les anciens et les modernes ont bien et mal pensé; je le crois comme vous, mais je crois les modernes au-dessus des anciens.

2394. — *Le P. Bouhours à Bussy.*

A la Chapelle, ce 24 juillet 1688.

Il valoit autant parler aux rochers que de m'écrire, monsieur, pendant les quatre mois que mes vapeurs m'ont tourmenté. Elles me reprirent dans le temps que vous étiez à Versailles, et mes maux de tête furent si violents d'abord, que je ne pus répondre à la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire en partant de la cour; mais ils ne m'empêchèrent pas de sentir vivement la continuation de vos malheurs et de murmurer un peu contre la fortune. Je suis venu chercher ma santé en Brie dans une belle maison qui étoit autrefois au duc de Luynes, et qu'un de mes amis a achetée. C'est celui qui a épousé mademoiselle de Valencé, qui s'appelle maintenant d'Entraigues (1). Le grand air et le bain que j'ai pris pendant quinze jours m'ont remis dans mon état naturel; peut-être aussi que le mal a eu son cours. Quoi qu'il en soit, je commence à revivre, et je me fais un vrai plaisir de renouveler notre commerce et de le continuer dès que je serai à Paris, c'est-à-dire dans quatre ou cinq jours. Votre lettre, monsieur, m'est venue trouver ici, et cette nouvelle

(1) Julie, fille de Dominique d'Estampes, marquis de Valençay, mariée à Pierre-Georges, seigneur d'Antraigues, morte le 23 décembre 1705.

marque de votre souvenir, que mon silence ne méritoit pas, n'a pas peu contribué au rétablissement de ma santé, en me donnant de la joie. Au reste, je vous sais bon gré du parti que vous prenez de n'avoir point d'autre maître que vous-même; et je suis ravi du dessein que vous avez d'écrire la vie d'un héros qui vaut lui seul Alexandre et César. Il n'y a qu'un homme de votre caractère qui soit capable d'un tel ouvrage, et je ne doute pas que vous ne fassiez un chef-d'œuvre; je meurs d'envie d'en voir le commencement. On m'a mandé qu'il paroissoit une seconde critique contre moi, mais elle ne se vend point encore, et je ne sais même si elle est imprimée. Quelque forte qu'elle soit, j'ai assez de tête pour la soutenir. La santé me met au-dessus de tout, et quand on n'a plus de vapeurs, on est à l'épreuve de tous les Cléantes.

2395. — *Bussy à la comtesse de Toulongeon.*

A Cressia, ce 25 juillet 1688.

Je vous remercie de vos nouvelles, ma chère sœur : je n'en reçois plus de Paris, ne croyant pas être ici si longtemps, et c'est ici le lieu du monde où l'on peut le moins s'en passer. C'est un pays sauvage où l'on ne sait que ce que l'on voit. Vous avez commencé vos lectures par le Testament du cardinal de Richelieu, et vous lisez Brantôme aujourd'hui. Vous avez raison : il est de bon sens d'aller du sérieux au badin. On n'a pas le même plaisir de retourner du badin au sérieux. Nous avons été ravis de nous délasser avec Molière, des grands sentiments de Corneille ; on est si fâché en le lisant de n'être pas Romain et d'être forcé d'admirer ce qu'on n'est plus capable ni de faire ni de penser, qu'on sort tout abattu de cette lecture. Je ne vous demande pas si Brantôme vous a plus

divertie que le cardinal, car je n'en doute point; mais je voudrois bien savoir si, sur la question qu'il propose : quelle est la plus aimable, de la fille, de la femme mariée ou de la veuve, mon frère est de son avis. Pour moi, je ne suis pas du goût de Brantôme, et je ne crois pas l'avoir dépravé. Il y a un mois que nous ne lisons que des terriers. A ne regarder que le style, la lecture n'en est pas agréable; mais la matière est pleine de suc, et c'est sur cela qu'on peut dire :

Il faut passer par les peines
Pour arriver aux plaisirs.

2396. — *Bussy à madame de Grignan.*

A Cressia, ce 13 août 1688.

Je n'attendois à vous écrire, madame, que le gain de votre procès; et je voulois joindre aux assurances de la continuation de mon estime et de mon amitié pour vous les marques de ma joie de vos prospérités. Pour peu que vous eussiez tardé à obtenir votre arrêt, l'impatience m'alloit prendre; car j'aime fort à vous parler, et encore mieux à vous faire parler. Mandez-moi donc contre qui vous plaidiez, et ce que vous avez gagné. Ce n'est pas un factum que je vous demande, c'est grossièrement le sujet de la pièce. Ma fille de Montataire avec toute sa réputation n'en sait pas tant que vous, madame; car le *Chanoine* survit encore à toutes ses défaites, et vos parties ne respirent plus. Du temps que je vous appelois la plus jolie fille de France, il n'y a guère de bonnes qualités au monde que je ne crusse que vous eussiez; mais j'avoue que je ne prévoyois pas en vous le mérite du Palais, et je crois même que vous ne vous en doutiez pas. Vous me paroissiez avoir le vol pour les cœurs et pas du tout pour les

procès; cependant je vois bien que quand on a de l'esprit, on est capable de tout. Pour moi, madame, je le suis de vous admirer et de vous aimer toute ma vie.

2397. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 13 août 1688.

J'ai toujours eu confiance en votre heureux tempérament, mon cher cousin; quoique je connusse des gens qui se seroient fort bien pendus dans l'état où vous êtes parti d'ici, le passé me répondoit un peu de l'avenir. Il me semble

Qu'un mont pendant en précipices
Qui pour les coups de désespoir
Sont aux malheureux si prospices,

n'étoit point du tout le chemin que vous prendriez. Et, en vérité, vous avez raison, la vie est courte et vous êtes déjà bien avancé : ce n'est pas la peine de s'impatienter. Cette consolation est triste, et ce remède pire que le mal; cependant il doit faire son effet, aussi bien que la pensée, qui n'est guère plus réjouissante, du peu de place que nous tenons dans ce grand univers, et combien il importe peu à la fin du monde qu'il y ait un comte de Bussy heureux ou malheureux. Je sais que c'est pour le petit moment que nous sommes en cette vie que nous voudrions être heureux; mais il faut se persuader qu'il n'y a rien de plus impossible, et que si vous n'eussiez eu les sortes de chagrins que vous avez, vous en auriez eu d'autres selon l'ordre de la Providence. Elle veut, par exemple, que notre cousin d'Allemagne soit romanesquement transplanté et en apparence fort heureux. Nous ne voyons point le dessous des cartes; mais enfin c'est cette Provi-

dence qui l'a conduit par des chemins si extraordinaires, et si loin de nous faire deviner la fin du roman, qu'on ne peut en tirer aucune conséquence, ni s'en faire aucun reproche. Il faut donc revenir d'où nous sommes partis, et se résoudre sans murmure à tout ce qu'il plaît à Dieu de faire de nous.

Je ne sais comment je me suis embarrassée dans ces moralités : j'en veux sortir, en vous disant que c'est le marquis de Villars qui est revenu d'Allemagne, qui nous a dit des merveilles de notre cousin. Je vous dois dire aussi que ma fille a gagné son procès tout d'une voix, avec tous les dépens. Cela est remarquable. Voilà un grand fardeau hors de dessus les épaules de toute cette famille : c'étoit un dragon qui les persécutoit depuis six ans; mais à celui-là qui est détruit il en succède un autre. C'est la pensée de se séparer : n'est-ce pas là ce que je disois de la manière de la Providence? Il faudra donc nous dire adieu ma fille et moi, l'une pour la Provence, l'autre pour la Bretagne. C'est ainsi vraisemblablement que la Providence va disposer de nous. Elle a fait mourir aussi la nièce de notre Corbinelli (1) d'une étrange manière. Elle avoit emprunté avec son oncle le carrosse d'un de ses amis : un portier, qui n'avoit jamais mené, prit témérairement de jeunes chevaux; il monte sur le siége; il va choquant, rompant, brisant, courant partout. Un cheval s'abat, le timon va enfiler un carrosse, d'où trois hommes sortent l'épée à la main : le peuple s'assemble; un de ces hommes veut tuer Corbinelli : «Hélas! messieurs, leur dit-il, vous n'en seriez pas mieux, le cocher n'est point à moi, nous sommes au désespoir contre lui.» Cet homme devient son protecteur, le tire de la populace; mais il ne tire pas sa pauvre nièce d'une frayeur si excessive, qu'elle revient

(1) Mademoiselle de Réville.

chez elle le cœur serré au point que la fièvre lui prend le soir, et quatre jours après elle meurt. Elle a été généralement regrettée de ceux qui la connoissoient. La philosophie de notre ami ne l'a pas empêché d'en pleurer; mais j'espère qu'enfin elle le consolera. C'est à elle que je le recommande, car je n'ai pas la vanité de croire que je puisse en cette rencontre quelque chose sur son esprit. Cependant, mon cher cousin, je lui laisse la plume, après vous avoir embrassé de tout mon cœur et mon aimable nièce, à qui je prétends écrire comme à vous dans cette longue et ennuyeuse lettre. Je dis ennuyeuse, parce que comme elle ne m'a point divertie en l'écrivant, je crois qu'elle ne vous divertira point en la lisant. Je voudrois bien embrasser le joli petit Langheac. Ma fille vous fait à tous deux mille sincères amitiés : elle s'est toujours flattée d'être reconnoissante de l'estime et de l'amitié que vous avez pour elle. Je comprends bien que, si vous étiez jeune, elle auroit la première place dans votre cœur. Il faut que je revienne encore à vous, pour vous dire la joie que j'ai de l'estime que je vous vois pour le second tome d'Abbadie. Vous savez de quelle manière je vous en ai parlé; c'est le plus divin de tous les livres. Cette estime est générale, et le premier qui m'en a parlé avec transport c'est notre cher ami. Ce livre est digne de vous et de ma chère nièce. Je ne crois pas qu'on ait jamais parlé de la religion comme cet homme-là.

De Corbinelli.

Il est certain, monsieur; personne n'en a jamais parlé comme lui. Il semble que le Saint-Esprit lui ait dicté ses pensées et ses preuves, pour donner de la confusion aux faux docteurs. Pour moi, je me nourris de morale dont je me suis armé contre la mort de ma nièce; la pitié a toujours été ma passion dominante, et je puis dire la seule.

On dit que c'est une épine qu'on m'a ôtée du pied, qui me fait encore mal. Les obstacles ne me seront plus un obstacle pour aller en Bourgogne vous y voir; je le désire passionnément, sans oublier que madame de Coligny y aura sa part.

2398. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Cressia, ce 15 août 1688.

Avez-vous cru, ma chère cousine, que M. d'Autun seroit plus aise du gain du procès de madame de Grignan que moi, pour lui en avoir donné la nouvelle et ne m'en avoir rien dit? Si vous l'avez cru, je vous assure que vous vous êtes trompée. Voici deux agréables nouvelles que j'ai reçues en même temps; l'arrêt de la belle comtesse et la pension de notre ami M. de Lamoignon (1). Je leur en écris à tous deux; mais j'en suis encore plus aise que je ne leur puis témoigner. La fortune qui me persécute depuis longtemps en ma personne, se raccommode quelquefois avec moi en celle de mes amis : c'est toujours quelque chose. Enfin votre nièce et moi sommes sur les fins du second tome de *la Vérité de la Religion*. C'est un livre divin. Je ne dis pas seulement pour la matière, mais encore pour la forme. Je ne veux plus lire que ce livre-là pour ce qui regarde mon salut : il ne me feroit pas quitter le monde comme il a obligé le Charmel (2), quand je ne serois non plus marié que lui; mais il me le fera bien mépriser, et il m'en persuadera le détachement par l'esprit. Jusqu'ici je n'ai point été touché de tous les autres livres

(1) « Le roi a donné 2000 écus de pension à M. de Lamoignon, avocat général. » (*Journal* de Dangeau, 25 juillet 1688.)

(2) Voy. plus haut, p. 113, note 1.

qui parlent de Dieu ; et j'en vois bien aujourd'hui la raison. C'est que la source m'en paroissoit douteuse : mais la voyant claire et nette dans le livre d'Abbadie, il me fait valoir tout ce je n'estimois pas. Encore une fois, ma chère cousine, c'est un livre admirable ; il me peint tout ce qu'il me dit, et, en un mot, il force ma raison à ne pas douter de ce qui lui paroissoit incroyable. Madame de Coligny dit qu'elle gageroit qu'Abbadie ne mourra pas huguenot, ne pouvant pas s'imaginer que Jésus-Christ laisse périr un homme qui l'a si bien prouvé ; et moi, qui ne réponds de rien, je dis que si Abbadie meurt dans sa religion, cela me feroit croire que l'on se peut sauver dans les deux, et cela par la même raison de ma fille.

A Corbinelli.

Que faites-vous, monsieur? que lisez-vous? qu'écrivez-vous? Pour moi, j'amasse mes matériaux pour l'histoire de mon héros ; je vous montrerai ce que j'aurai fait sur cela quand nous nous verrons.

2399. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Cressia, ce 15 août 1688.

Je ne fais que de recevoir votre lettre du 24 juillet, mon R. P., parce qu'on me la gardoit à Dijon où je devois arriver les premiers jours de ce mois d'août.

Je comprends bien que vos vapeurs et vos migraines vous rendent incapable d'aucune fonction de l'esprit, car mes petites coliques qui me laissent la tête libre ne me laissent pas la liberté d'écrire.

Je ne doute pas que les duretés que j'ai éprouvées cet hiver ne vous aient choqué, mon R. P., car vous avez de

l'humanité et vous êtes mon ami. De la manière que Dieu me les a fait recevoir, je suis assuré qu'il me les remplacera.

Pour la réponse que vous craignez que le roi ne m'ait faite, je vous dirai, mon R. P., que deux choses me rassurent contre cela : la première, que Sa Majesté qui répond toujours juste, ne l'auroit pas fait s'il avoit répondu : *Je vous le donne,* à la fin de mon compliment; le voici :

«Sire, je viens prendre congé de Votre Majesté n'étant pas en pouvoir de demeurer ici plus longtemps, et comme le misérable état de mes affaires pourra encore m'attirer le malheur de ne la revoir jamais, je la supplie très-humblement de trouver bon que je me jette à ses pieds, peut-être pour la dernière fois de ma vie (1).»

Et l'autre chose qui m'empêche de croire ce que vous craignez, c'est que les sentiments tendres n'attendrissent pas toujours le cœur des rois, mais qu'au moins ils n'attirent pas leurs insultes et leurs injures, comme le roi m'en auroit fait une, si après mes dernières paroles qui étoient touchantes, il avoit voulu répondre si cruellement aux premières qui n'étoient qu'indifférentes.

Nous en saurons peut-être un jour la vérité, mais quelle qu'elle soit, Dieu m'a fait la grâce de prendre tout au pis et de m'en consoler avec lui. Cependant, j'amasse mes matériaux pour l'histoire de mon héros, et je vous envoie le prélude dont je vous supplie de m'en mander votre sentiment et de n'en parler à personne au monde.

J'ai une grande impatience de voir la critique qui est tombée entre les mains de l'abbé de Bussy; je l'attends ici au premier jour où il me l'apportera. Je crois que qui a bien répondu à celle-là pourra encore bien répondre à la nouvelle dont on parle.

---

(1) C'est la troisième fois que Bussy écrit ceci au P. Bouhours.

Adieu, mon R. P. Ma fille de Coligny vous rend mille grâces de l'honneur de votre souvenir; elle en fait autant d'estime et de votre amitié que j'en fais moi-même : c'est tout dire.

2400. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Coligny, ce 17 août 1688.

Je reçus hier votre lettre du 13 de ce mois, ma chère cousine; je n'ai point trouvé votre lettre ennuyeuse, comme vous me le mandez. Je vous avoue que j'en ai reçu quelquefois de vous de plus généralement belles que celle-ci : cependant il y a des traits de maître en beaucoup d'endroits qui me contentent l'esprit, et tout le reste me touche le cœur. En un mot, j'ai été ravi de la recevoir et de la lire. Quand vous me dites que vous croyez bien que je ne me précipiterai pas, que la vie est courte, et que je suis déjà bien avancé, que ce n'est pas la peine de m'impatienter, peut-on plus égayer une matière si triste? Quand vous me mandez, pour me consoler, que tout le monde a ses peines; que si je n'avois eu les miennes, j'en aurois eu d'autres, et que tel est l'ordre de la Providence, cela n'est-il pas chrétien et du meilleur sens du monde? Quand après cela vous me parlez de la transplantation romanesque de notre cousin d'Allemagne par cette même Providence, et que vous ajoutez que cette bizarre et extraordinaire fortune, dont il n'a point été l'artisan, me doit empêcher de tirer aucune conséquence en sa faveur, ni de me faire aucun reproche, vous fortifiez agréablement les raisons que je me suis dites et que je me dis tous les jours pour n'être point fâché. Allez, ma chère cousine, vous êtes bien plus aimable que vous ne pensez. Vous me mandez ensuite le gain du procès de la belle

comtesse. Je lui en ai fait compliment, et je vous ai fait reproche de l'avoir appris à M. d'Autun avant moi. Vous me mandez que cela vraisemblablement vous va séparer; j'en ai peur, et je dis là-dessus que, comme à quelque chose malheur est bon, à quelque chose aussi bonheur est mauvais; car c'est le gain du procès qui vous donnera ce chagrin. Il ne falloit pas aussi que madame de Grignan le perdît, mais votre compte et le sien étoient qu'il ne fût jugé de dix ans.

La mort de la nièce de notre ami est un coup particulier de cette Providence qui prend à tâche de sauver notre ami. Une plus longue vie de cette fille pouvoit engager son oncle dans des procès, et par conséquent des haines qui auroient pu nuire à son salut. Cette aventure me l'a fait juger un prédestiné. Madame de Coligny dit que quand on a dit jusqu'ici : *Je faillis à mourir de peur*, ç'a été une exagération hyperbolique; mais aujourd'hui c'est une chose de fait. Elle vous rend mille grâces de l'honneur de votre embrassade, et pour elle et pour son fils. Je vous ai parlé dans ma dernière lettre si amplement d'Abbadie, que je n'ai rien à y ajouter, sinon que je le relirai tous les trois mois du reste de ma vie.

A Corbinelli.

Bien vous a pris, monsieur, d'avoir fait provision dans Abbadie de soumission aux ordres de la Providence, pour soutenir la perte que vous avez faite de mademoiselle votre nièce. Je suis de l'avis de ceux qui vous disent que c'est une épine hors de votre pied qui vous fait encore mal; mais ce mal ne vous durera pas longtemps et vous épargnera bien des peines. Nous y trouverons notre compte s'il vous fait venir en Bourgogne, et vous ferez fort bien d'y venir, quand ce ne seroit que pour vous désaccoutumer des lieux où vous avez vu si longtemps

cette pauvre fille; mais à votre retour à Paris, il faudra changer de maison. Pour le quartier, j'aime trop ma cousine pour vous en conseiller un autre. Madame de Coligny dit qu'elle ne quitteroit pour rien au monde sa part de votre séjour en Bourgogne.

2401. — *Madame de Grignan à Bussy.*

A Paris, ce 26 août 1688.

Vous me demandez qui sont les gens contre qui je plaidois, monsieur? Je suis si lasse d'entendre nommer mes ennemis, que je ne puis me résoudre à vous dire leurs noms; je veux même les oublier, et mon procès aussi. Il est vrai que je me suis acquis bien de l'estime parmi les procureurs, mais je ne puis atteindre jusqu'à madame de Montataire : elle demande et obtient, et je ne fais que me défendre. Cette différence dans le succès en met dans notre bonheur. Vraiment, monsieur, vous vous êtes bien mépris quand vous me croyez le vol pour les cœurs, et non pas pour les procès; c'est Dieu merci tout le contraire. Ne me faites donc plus l'injustice de ne pas compter au nombre de mes perfections celle d'entendre la procédure à merveilles. Mais, monsieur, dans le temps que j'espère jouir du repos que ma capacité m'a acquis, un bruit de guerre m'épouvante. J'ai un fils (1) qui s'avise d'avoir

(1) Louis-Provence Adhémar de Monteil, marquis de Grignan, né en 1671, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, brigadier des armées du roi. C'était le seul fils du comte de Grignan, et il avait épousé Anne de Saint-Amand, fille d'un fermier général. « Madame de Grignan, dit Saint-Simon, en le présentant au monde, en faisoit ses excuses, et avec sa minauderie, en radoucissant ses petits yeux, disoit qu'il falloit bien de temps en temps du fumier sur les meil-

dix-sept ans; on dit que c'est le bel âge, non pour plaider, mais pour aller à la guerre; et c'est ce qui m'oblige de souhaiter qu'il fût plus vieux pour soutenir les fatigues, ou plus jeune pour n'y être pas exposé. Mais c'est un mal à quoi il n'y a point de remède. Au milieu du trouble comme du repos, je suis très-sensible à toutes les marques de votre estime et votre amitié; je vous en demande la continuation et je vous assure que je vous aime et que je vous honore fort.

2402. — *Madame de Sévigné à Bussy*

A Paris, ce 26 août 1688.

Vous verrez, mon cher cousin, par une grande lettre que je vous ai écrite, et que j'ai donnée à ma nièce de Montataire pour vous faire tenir, que je n'ai point manqué de vous apprendre la victoire tout entière que ma fille a remportée sur ses parties, tout d'une voix et avec dépens. Si je ne vous l'ai pas mandé aussi tôt qu'à M. d'Autun,

---

leures terres. Elle se savoit un gré infini de ce bon mot, qu'avec raison chacun trouva impertinent, quand on a fait un mariage, et le dire entre bas et haut devant sa belle-fille. Saint-Amant, son père, qui se prêtoit à tout pour leurs dettes, l'apprit enfin et s'en trouva si offensé qu'il ferma le robinet. Sa pauvre fille n'en fut pas mieux traitée, mais cela ne dura pas longtemps. Son mari, qui s'étoit distingué à la bataille d'Hochstet, mourut au commencement d'octobre (1704) à Thionville; on dit que ce fut de la petite-vérole. Il avoit un régiment, étoit brigadier et sur le point d'avancer. Sa veuve, qui n'eut point d'enfants, étoit une sainte, mais la plus triste et la plus silencieuse que je vis jamais. Elle s'enferma dans sa maison, où elle passa le reste de sa vie, peut-être une vingtaine d'années, sans en sortir que pour aller à l'église et sans voir qui que ce fût. » (*Mémoires*, t. VIII, p. 45.) — Le marquis de Grignan était l'ami de Saint-Simon, avec qui il avait été élevé.

c'est que ne vous ayant écrit qu'un jour après lui, on nous fit une vilaine chicane, qui troubla un peu notre joie, par la crainte de n'avoir pas notre arrêt signé avant la levée du parlement; mais ayant donné remède à ce mal, je vous écrivis une grande lettre, que vous avez dû recevoir présentement. Ainsi vous ne serez point jaloux du prélat, et vous croirez qu'il n'est point arrivé de changement dans mon cœur qui puisse m'obliger de le préférer à vous.

C'est avoir envie de vivre chrétiennement avec la fortune que de lui pardonner la conduite qu'elle a eue avec vous, en faveur des bontés qu'elle a pour vos amis. Il y a toujours lieu de se consoler, quand on observe tout ce qu'elle fait; car fort souvent aussi elle rend tant de gens malheureux qu'on peut dire, comme à l'opéra :

Goutons l'unique bien des cœurs infortunés:
Ne soyons pas seuls misérables (1).

Les personnes bien disposées à prendre patience et à se consoler en trouvent partout des raisons; et c'est en vérité grande sagesse : le contraire me paroît d'une folie et d'une inutilité pitoyables. Je suis toujours charmée que vous aimiez Abbadie. Notre ami a été le premier à lui rendre un témoignage d'estime, et à se rendre à la force de ses raisonnements. Après lui, je vous souhaitois rendu, et voilà qui est fait. Ce goût a été assez universel; mais je m'en tiens à vous deux pour croire que tout le transport que j'ai eu en lisant principalement le deuxième tome est tout à fait bien fondé. Je crois que si ce livre m'avoit donné autant d'amour de Dieu qu'il m'a fortement persuadée de la vérité de ma religion, je serois une vraie sainte; mais c'est toujours une grande avance et une grande obligation

(1) Ces vers sont de Quinault.

que nous avons à cet homme-là de nous avoir ôté tous nos misérables doutes, et d'avoir si fortement répondu à mille objections qui paroissoient fortes; mais après lui, tout est aplani. On est honteux de n'avoir pas pensé ce qu'il a dit : on est tout persuadé et tout instruit de la vérité et de la sainteté d'une religion qu'on n'avoit jamais considérée que superficiellement. Je trouve que vous et ma nièce dites fort bien sur le sujet de cet homme admirable; quoique différemment, nous avons dit les mêmes choses.

Notre Montataire poursuit vivement le *Chanoine;* mais il se débat si violemment dans son agonie qu'il les empêche encore de pouvoir aller à leurs châteaux, par les menaces continuelles des arrêts du conseil qui cassent fort souvent les arrêts du parlement les mieux donnés : aussi fait-il présentement ce qu'il veut faire, qui est de leur donner toujours de la peine, même en expirant.

Vous avez su que le jeune Villars, fils d'*Orondate,* revenu d'Allemagne, où il a fort bien fait, soit pour sa réputation dans la guerre d'Allemagne, soit pour les négociations, dont il s'est fort bien acquitté, a eu l'agrément pour la charge de commissaire général de votre défunte cavalerie. Il en donne cinquante mille écus au marquis de Montrevel. Il vend son régiment trente mille écus à Blanchefort. Ainsi voilà un homme placé dans une charge dont il s'acquittera fort bien, à la veille d'une guerre qui fait présentement la nouvelle publique. On lève des troupes et on les envoie en Allemagne. Nous voulons commencer sans attendre qu'on nous attaque. Nous sommes chagrins de l'élection de Liége (1) et de n'avoir point emporté celle de Cologne (2). Le pape, qui en est présente-

(1) Le baron Jean-Louis d'Elderen, grand doyen de Liége, avait été élu évêque de cette ville.

(2) Voici ce qui s'était passé à Cologne. Le vieil électeur, Maximi-

ment le maître, n'est pas bien disposé pour nous. Ainsi nous voulons être en état de répondre à tout, et peut-être même d'attaquer les premiers. Le temps nous en apprendra davantage.

Mon cher cousin et ma chère nièce, je vous recommande toujours à l'un et à l'autre la douceur de votre société. C'est un bien sur lequel la fortune n'a point de prise.

De Corbinelli.

Pour Abbadie, je suis ravi, monsieur, que votre goût se rencontre avec le nôtre; c'est un bon signe pour nous. Il a ses envieux et ses censeurs; mais qui est-ce qui n'en a point, ou qui n'en a point eu? Le pauvre M. de Vardes a une fièvre lente, qui le dévore petit à petit et qui nous inquiète. J'ai bien envie d'aller causer avec vous sur vos matériaux d'histoire et sur toutes sortes de matières semblables ou différentes.

2403. —*Bussy à la duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin.*

A Coligny, ce 15 septembre 1688.

Je viens de voir dans la gazette la blessure à l'épaule de mon cousin votre mari, madame, et c'est pour cela que je

---

lien-Henri de Bavière, était mort le 1er juillet 1688. Les Français voulaient le faire remplacer par son premier ministre, le cardinal de Furstemberg, vendu à Louis XIV. Le roi avait la majorité dans le chapitre électoral, mais il fallait que le candidat réunît les deux tiers des voix, sans quoi l'élection était réservée à la cour de Rome. Furstemberg obtint quatorze voix, et son concurrent, le prince Clément de Bavière, neveu du défunt électeur et âgé seulement de 17 ans, en eut neuf. L'élection fut déférée au pape, qui choisit le jeune prince et lui accorda toutes les dispenses nécessaires.

me donne aujourd'hui l'honneur de vous écrire pour m'en réjouir avec vous. Cette blessure n'étant qu'honorable et point dangereuse, elle servira à la fortune de mon cousin. J'espère même qu'elle lui sauvera les périls du reste du siége de Belgrade, dont il y a grande apparence qu'il ne seroit pas quitte à si bon marché. Je vous supplie très-humblement, madame, de me faire savoir la suite de cette blessure. Il y a longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles, cependant personne ne prend plus de part que moi à tout ce qui vous touche.

2404. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Coligny, ce 17 septembre 1688.

Vous vous plaigniez, ma chère cousine, de ne point voir le nom de notre cousin d'Allemagne dans les gazettes. Vous allez avoir contentement. La gazette de Besançon à l'article de Vienne, du 29 août dernier, parle ainsi du siége de Belgrade : « Les assiégés faisoient de continuelles sorties qui incommodoient beaucoup les Impériaux ; et dans l'une de ces sorties le comte de Rabutin y a été blessé à l'épaule d'un coup de mousquet, et le comte Taxis, colonel des troupes de Bavière, d'un autre coup de mousquet assez dangereux. » De la manière que la gazette parle de la blessure du comte Taxis, celle du comte de Rabutin ne me paroît pas considérable. J'en écris à la duchesse-comtesse, et je m'en réjouis avec elle comme d'une marque d'honneur qui servira à la fortune de son mari. Si nos commencements de guerre ont de la suite, nous ferons bien d'autres compliments à nos amis. Vous y aurez intérêt pour le jeune Grignan, comme moi pour mon fils. Dieu nous les conserve, et nous aussi, qui par nos charges de grands-pères sommes autant exposés que les jeunes

gens qui vont à la guerre. Voyez M. de Vardes; les jeunes gens tués à Belgrade ne sont pas plus morts que lui.

A Corbinelli.

Vous me préparâtes à la mort de M. de Vardes, monsieur, quand vous me mandâtes qu'il avoit une fièvre lente. Je ne pensois pourtant pas que cela allât si vite. Cet événement ne fait pas honneur au médecin hollandois (1), car ce n'étoit pas un mal extraordinaire. Je suis fâché de sa mort pour la douleur que vous en aurez, mais j'en suis fâché aussi pour l'amour de moi. Nos disgrâces, arrivées et finies presque en même temps, nous avoient réchauffé l'un pour l'autre; et cela, avec une estime réciproque, me fait aujourd'hui sentir sa mort plus que je n'aurois fait il

---

(1) Adrien Helvétius, premier médecin du duc d'Orléans, né en 1661, mort en 1727. Voici le portrait qu'en trace Saint-Simon:

« C'étoit un gros Hollandois qui, pour n'avoir pas pris les degrés de médecine, étoit l'aversion des médecins et en particulier l'horreur de Fagon, dont le crédit étoit extrême auprès du roi et la tyrannie pareille sur la médecine et sur ceux qui avoient le malheur d'en avoir besoin. Cela s'appeloit donc un empirique dans leur langage qui ne méritoit que mépris et persécution et qui attiroit la disgrâce, la colère et les mauvais offices de Fagon sur qui s'en servoit. Il y avoit pourtant longtemps qu'Helvétius étoit à Paris, guérissant beaucoup de gens rebutés ou abandonnés des médecins et surtout les pauvres qu'il traitoit avec une grande charité. Il en recevoit tous les jours chez lui, à heure fixée, tant qu'il en vouloit venir, à qui il fournissoit les remèdes et souvent la nourriture. Il excelloit particulièrement aux dévoiements invétérés et aux dyssenteries. C'est à lui qu'on est redevable de l'usage et de la préparation diverse de l'ipécacuanha pour les divers genres de ces maladies et le discernement encore de celles où ce spécifique n'est pas à temps ou même n'est point propre. C'est ce qui donna la vogue à Helvétius, qui d'ailleurs étoit un bon et honnête homme, homme de bien, droit et de bonne foi. Il étoit excellent encore pour les petites véroles et les autres maladies de venin, d'ailleurs médiocre médecin. » (*Mémoires*, t. V, p. 134).

y a vingt ans. Dieu veuille avoir son âme! Mandez-moi, je vous supplie, comment il a fini; et après l'avoir regretté honnêtement tous deux, ne songeons plus qu'à ne le pas sitôt suivre.

A madame de Sévigné.

Je reviens à vous, ma chère cousine, pour vous demander pardon si je vous écris sur du carton : mon papier fin est fini, il n'y en a point d'autre en ce pays que celui-ci. Je crois qu'il n'y a pas longtemps qu'on y écrivoit encore sur l'écorce des arbres.

2405. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Paris, ce 10 septembre 1688.

M. d'Avaux, ambassadeur pour le roi en Hollande, fit il y a quelques jours une harangue aux États-Généraux, par laquelle il leur déclare la guerre au nom de son maître au cas qu'ils assistent les mécontents d'Angleterre. Il ajoute que Sa Majesté prétendoit soutenir l'élection du cardinal de Furstemberg envers et contre tous. Le président lui répondit que, croyant qu'il s'agissoit de commerce, il n'étoit pas préparé sur ce qu'il venoit de lui dire et qu'il assembleroit les députés pour savoir leur intention. M. d'Avaux eut beau dire qu'ils étoient assez dans l'assemblée pour en décider, ils baissèrent la tête et sortirent sans lui répondre. Depuis ce temps-là, il a fait imprimer cette déclaration.

Le prince d'Orange a mis, dit-on, beaucoup de vaisseaux en mer, qui vont quérir quatorze mille Suédois. On dit que l'électeur de Saxe doit fournir vingt mille hommes, celui de Brandebourg autant, commandés par le maréchal de Schomberg. On dit aussi que dès que Belgrade

sera pris, l'empereur fera la paix avec le Turc qui la lui demande, et qu'il fera marcher ensuite ses troupes sur le Rhin.

Le roi appela hier au sortir de la messe Torf (1), l'un de ses ordinaires, et lui dit tout haut d'aller de sa part à Bruxelles dire à M. de Castanaga, gouverneur des Pays-Bas, qu'il prendroit pour une déclaration de guerre le moindre secours qu'il donneroit au prince d'Orange ou aux Hollandois. L'état de la cavalerie qu'on veut lever est de dix-neuf mille chevaux, et de quarante mille hommes pour l'infanterie. Le roi dit l'autre jour que le prince d'Orange avoit été surpris d'une si grosse levée faite tout d'un coup.

Le maréchal de Vivonne est mort subitement : on a donné son gouvernement de Champagne au maréchal de Luxembourg, son régiment d'infanterie au jeune Thianges, son neveu, et sa charge de général des galères à M. le duc du Maine. On a taillé Dangeau et on lui a tiré une pierre grosse comme un œuf (2).

2406. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 22 septembre 1688.

Il est vrai que j'aime la réputation de notre cousin d'Allemagne. Le marquis de Villars nous en a dit des merveilles à son retour de Vienne, et de sa valeur, et de son mérite de tous les jours, et de sa femme, et du bon air de

---

(1) Exempt des gardes du corps, puis (1680) gentilhomme ordinaire du roi.

(2) « Colo me tailla et me tira une grosse pierre ronde qui pesoit une once et un quart, » dit Dangeau dans son *Journal* à la date du 8 septembre.

sa maison. Je sentis la force du sang, et je la sens encore dans tout ce que dit la gazette de sa blessure. Vous êtes cause, mon cher cousin, que j'écris à cette duchesse-comtesse, en lui envoyant votre paquet. J'admire toujours les jeux et les arrangements de la Providence. Elle veut que ce Rabutin d'Allemagne, notre cadet de toutes façons, par des chemins bizarres et obliques s'élève et soit heureux, et qu'un comte de Bussy, l'aîné de sa maison, avec beaucoup de valeur, d'esprit et de services, même avec la plus brillante charge de la guerre, soit le plus malheureux homme de la cour de France. Oh bien! Providence, faites comme vous l'entendrez : vous êtes la maîtresse; vous disposez de tout comme il vous plaît et vous êtes tellement au-dessus de nous, qu'il faut encore vous adorer, quoi que vous puissiez faire, et baiser la main qui nous frappe et qui nous punit; car devant elle nous méritons toujours d'être punis.

Je suis bien triste, mon cher cousin : notre chère comtesse de Provence, que vous aimez tant, s'en va dans huit jours; cette séparation m'arrache l'âme et fait que je m'en vais en Bretagne. J'y ai beaucoup d'affaires, mais je sens qu'il y a un petit brin de dépit amoureux. Je ne veux plus de Paris sans elle. Je suis en colère contre le monde entier; je m'en vais me jeter dans un désert. Eh bien, monsieur et madame, en savez-vous plus que nous sur l'amitié? Nous donnerions des leçons aux autres; mais, en vérité, il est bien douloureux d'exceller en ce genre : ceux qui sont si sensibles sont bien malheureux. Parlons d'autre chose.

Vous savez la mort de votre ancien ami Vivonne (1). Il

---

(1) « Le maréchal de Vivonne mourut à Chaillot, entre les mains d'un médecin calabrois, qu'on dit qui l'a tué. » (*Journal* de Dangeau, 16 septembre 1688.) Voy. *Mercure Galant*, septembre, p. 316 et octobre, p. 101 et suiv.

est mort en un moment, dans un profond sommeil, la tête embarrassée, et, entre nous, aussi pourri de l'âme que du corps. On a donné sa charge de général des galères à M. du Maine, quatre cent mille francs à madame de Vivonne, et après elle aux enfants du jeune Mortemart. Le roi va le 28 de ce mois à Fontainebleau. Il y a quelque autre dessein, mais il est encore caché. Il y a un air de ralentissement dans tout le mouvement de guerre qui a paru d'abord. La flotte seule du prince d'Orange, toute prête à mettre à la voile, est digne d'attention. On croit qu'elle menace l'Angleterre. Cependant on garde nos côtes : on a fait partir les gouverneurs de Bretagne et de Normandie. Tout ceci est fort embrouillé ; il y a bien des nuages amassés; ce dénouement mérite qu'on ne le perde pas de vue.

Adieu, mon cher cousin; je vous écrirai encore avant que de partir, et je vous embrasse tous deux.

De Corbinelli.

Le prince d'Orange ni ses alliés ne songent point à faire des entreprises contre nous. Ils ne songent qu'à l'Angleterre, ou à empêcher celle que nous voudrions faire sur eux, en nous montrant qu'ils ont de quoi se défendre, sans vouloir persuader qu'ils veulent attaquer. C'est ce que je souhaite dans les règles de la politique. On a envoyé à Rome pour préparer des accommodements et nous relâcher de toutes nos prétentions de régale et de franchise, à condition que le pape se relâchera du prince Clément de Bavière (1) et se contentera de la coadjutorerie, en souffrant que M. de Furstemberg soit électeur (2) et évêque

(1) Voy. plus haut, p. 155, note 2.
(2) De Cologne.

de Liége; la difficulté est que les confédérés d'Allemagne en conviennent.

Adieu, monsieur; je vous remercie de tout mon cœur des compliments que vous m'avez faits sur les deux morts qui m'ont affligé depuis deux mois. La mienne viendra quand il lui plaira. Je ne sais si elle m'affligera : mais je sais bien qu'elle ne me surprendra pas.

2407. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Coligny, ce 22 septembre 1688.

Pour répondre à votre lettre du 3 août dernier, mon R. P., je vous dirai que vos louanges me font plus de plaisir que celles de toute l'Académie ensemble, parce que je suis persuadé de votre sincérité et de vos lumières.

Le souhait que vous faites pour moi que je sois secondé par les intéressés dans les Mémoires qui me sont nécessaires pour l'histoire du Prince (1) me fait croire que vous vous défiez de leur empressement; je m'en défie aussi bien que vous, mon R. P., et cette froideur me surprend, car ils ont eu pour cela la plus grande chaleur du monde dans les commencements. Vous croyez bien, mon R. P., que je ne me jetterai pas à la tête des gens, et que si je ne le fais pas pour le maître, je le ferois bien moins pour les subalternes.

Je suis ravi que vous approuviez ma résignation; Dieu me fera la grâce d'en avoir jusqu'à la fin autant qu'il m'en sera nécessaire.

Il est vrai que voici un grand bruit; je crois pourtant que, comme les princes habiles font ce qu'ils peuvent pour

---

(1) De Condé.

épargner leurs troupes et leur argent, on tentera la voie de la négociation avant le sort des armes.

L'emprisonnement de l'intendant du cardinal de Bouillon (1) barbouillera assurément Son Éminence, car on est assez disposé à prendre en mauvaise part tout ce qui vient de ce côté-là.

L'intention du jeune jésuite sur sa biche est louable, pour l'exécution ce n'est pas de même; mais tous les commencements sont foibles et nous admirons tous les jours les derniers ouvrages de ceux des coups d'essai desquels on s'est moqué.

Le distique de l'autre jésuite est plus de mise que la biche.

Madame de Coligny et moi avons une grande impatience de retrouver l'abbé de Bussy pour avoir la critique de *la Manière de penser ;* elle est toute votre admiratrice aussi bien que moi et votre très-humble servante.

Nous partons de ce pays-ci dans huit jours pour retourner à Chaseu : ainsi adressez-moi ce que vous m'écrirez au maître de la poste d'Autun.

---

(1) « On a arrêté chez M. de Croissy à Versailles et mené à la Bastille, Ferret, homme d'affaires du cardinal de Bouillon, pour des lettres en chiffres qu'il avoit écrites à Liége. Les amis du cardinal espèrent qu'il ne sera point mêlé là-dedans, et que ce ne sera que le zèle indiscret d'un domestique en qui son maître, dans la vérité, n'a jamais eu de confiance que pour des affaires d'argent. » (*Journal* de Dangeau, 30 septembre 1688). Le cardinal de Bouillon, qui avoit été chassé de la cour pour avoir élevé la prétention de manger avec le roi à la noce de la duchesse de Bourbon, avait voulu se faire élire évêque de Liége.

2408. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Versailles, ce 23 septembre 1688.

Monseigneur part samedi prochain, 25 du mois, pour aller commander l'armée en Allemagne. Il doit arriver le 5 octobre à Weissembourg en Alsace. M. le duc de Beauvillier sert auprès de lui de gentilhomme de la chambre. Il a Vandeuil pour officier de ses gardes en qualité de lieutenant; Cinq-San et Druy, enseignes; Villaines, Hautefort et Tingri, exempts; Sainte-Maure, Quélus, Mailly, d'Antin et Thianges, aides de camp (1).

On croit Philipsbourg investi. M. de Saint-Pouange est déjà parti. Vivans, Saint-Gelais, le Bordage et Lagnon. qui étoient ici, ont eu ordre de partir. Tous les officiers qui n'ont point d'emploi, ou dont les régiments ne sont point employés, ont demandé permission de suivre, et on ne l'a refusée à personne, comme à Clérambaut, Château-Morand, Nogaret et bien d'autres. MM. de la Roche-Guyon et d'Alincourt ont eu permission d'aller servir à leurs régiments. M. le Duc et M. le prince de Conti sont du voyage, et les princesses leurs femmes étoient hier toutes en larmes. Les colonels qu'on remplace et dont les compagnies sont en ce pays-là ne laissent pas d'aller. Enfin il y a ici une émotion terrible. Il court un bruit que le prince d'Orange, ayant joint les Suédois, sera à la tête de quatre-vingt mille hommes.

---

(1) Vandeuil, aide-major des gardes du corps, gouverneur du Château-Porcian (1674), lieutenant des gardes du corps (1679).—*N.* de Limoges de Sainsans, enseigne des gardes du corps (1679).—Villaines, probablement de la famille de Gilbert de Voysins. — Marion de Drui, descendant de Simon Marion, avocat général.

L'équipage de Monseigneur est composé de surtouts (1), pour aller plus vite. Quoique la plupart des gens qui marchent n'aient point d'argent, il n'y a de chagrins que ceux qui restent.

On dit que le dessein du prince d'Orange est de faire une descente en France. Si cela est, il trouvera à qui parler. Les deux compagnies des mousquetaires sont parties ce matin pour aller à Cherbourg, qui est un poste d'où les ennemis pourroient être difficilement chassés s'ils s'en étoient rendus maîtres. On a détaché quatre compagnies des gardes françoises de six qui étoient demeurées ici, et deux de Suisses, pour s'aller jeter dans Belle-Ile, et l'on assemble les compagnies de gendarmes et de chevau-légers. Toutes les côtes sont gardées, et l'on a envoyé Artagnan, major des gardes, avec sept officiers et quatorze sergents du même régiment, pour aller assembler et discipliner les milices de Normandie. L'entreprise du prince d'Orange étoit hardie et bien imaginée, s'il n'eût eu affaire à un roi moins prudent et plus mal servi.

On a eu réponse de la lettre du cardinal d'Estrées presque aussitôt qu'elle a paru ici. Le pape, après l'avoir lue et relue, a confirmé l'élection du prince Clément.

La Trousse s'est rendu maître d'Avignon avec le régiment de dragons de Tessé et un régiment d'infanterie, et il en a fait sortir le vice-légat.

M. de Boufflers a assiégé Kaiserslautern, et on attend à toute heure la nouvelle de la prise.

La tranchée ne s'ouvrira à Philipsbourg que le 6 ou le 7 d'octobre.

Il paroît ici deux manifestes, dont l'un contient les rai-

---

(1) « Espèce de petite charrette à deux roues, fort légère, faite en forme de grande manne et qui sert à porter du bagage. » (Dictionnaire de Trévoux.)

sons pour lesquelles le roi prend les armes et assiége Philipsbourg, qui est pour le partage de madame la duchesse d'Orléans, que le palatin son frère lui refuse, et pour soutenir l'élection du cardinal de Furstemberg; l'autre est une lettre que le roi avoit écrite au cardinal d'Estrées, par laquelle Sa Majesté lui mandoit les sujets de plaintes qu'il avoit contre le pape, tant pour le fait des franchises que pour l'élection extraordinaire et contre les constitutions canoniques que Sa Sainteté vouloit faire du prince Clément de Bavière à l'archevêché de Cologne, et pour le refus que le pape faisoit depuis longtemps de rendre au duc de Parme, allié de Sa Majesté, ses États de Castro et Ronciglione; que pour cette raison Sa Majesté alloit prendre Avignon pour le mettre entre les mains du duc de Parme, qui le garderoit jusqu'à ce que le pape lui eût rendu ce qui lui appartenoit.

2409. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Coligny, ce 28 septembre 1688.

Tous ceux qui retournent de Vienne disent de notre cousin les mêmes choses que vous a dites M. de Villars, madame. Lui et sa femme sont l'ornement de la cour de l'empereur. Ce que vous dites de la Providence sur cela est fort bien dit; quelque fertile que je sois en pensées et en expressions, je n'y saurois rien ajouter, sinon que je reçois toutes mes disgrâces de la main de Dieu, comme des marques infaillibles de prédestination. La dernière fois que je vis le P. la Chaise, il me dit sur les plaintes que je lui faisois des duretés du roi, que Dieu me témoignoit par là son amour. Je lui répondis que je le croyois; que je voyois bien qu'il me vouloit avoir et qu'il m'auroit; mais que j'eusse bien voulu que c'eût été un autre que Sa Majesté qui eût fait mon salut.

Vous ne sauriez dire votre douleur sur la séparation de votre chère comtesse à personne qui la sache mieux comprendre que moi; j'ai été depuis douze ou treize ans plusieurs fois sur le point de mourir, parce que j'étois sur le point de quitter votre nièce. Rien ne m'est si fortement demeuré dans la mémoire que ces sortes d'angoisses, qui sont les plus cruels tourments de l'esprit. Votre dépit contre Paris me paroît naturel. Pour moi, j'allois jusqu'à la haine contre les lieux où je l'avois vue, et je trouve bizarre qu'on ne puisse souffrir les endroits qui font ressouvenir des gens aimés qu'on y a vus et qu'on n'y voit plus. J'ai trouvé beau ce que vous dites qu'*il est douloureux d'exceller en amitié :* et Quinault, qui l'a dit en vers, ne l'a pas dit si fortement que vous :

> N'aimons jamais, ou n'aimons guère :
> Il est dangereux d'aimer tant.

Il faut dire comme vous : *Il est douloureux d'aimer tant.*

La mort de Vivonne ne m'a ni surpris ni fâché; je m'attendois bien qu'une maladie contractée à Naples, négligée dans les commencements et peut-être renouvelée à Paris, l'empêcheroit de vieillir. Pour la fâcherie, après une étroite amitié entre lui et moi, mes disgrâces me l'avoient fait perdre, et je l'avois assez méprisé pour ne lui en avoir fait aucun reproche; mais je le regardois comme un homme d'esprit et de courage, qui avoit un fort vilain cœur.

Enfin, voici bien du bruit. On va assiéger Philipsbourg et, je crois, le prendre, car puisque monseigneur le Dauphin va faire cette expédition, il faut que le roi soit assuré d'un heureux succès; mais je ne comprends pas pourquoi Sa Majesté rompt avec l'empereur par cet acte d'hostilité, si ce n'est qu'il prévoit que l'empereur, s'accommodant avec le Turc, lui va déclarer la guerre, et qu'il veut avoir l'honneur de l'agression. Il y aura bien du sang répandu

si cette guerre dure. Pour moi, qui souhaite toujours les avantages du roi, quelque peu de sujet qu'il m'ait donné de le faire, je serois pourtant bien aise de voir des siéges et des combats; car, comme vous savez, les spectateurs sont cruels.

Adieu, ma chère cousine.

A Corbinelli.

Je ne doute pas que le prince d'Orange n'ait toutes ses pensées tournées du côté de l'Angleterre; au moins ne paroît-il pas jusqu'ici qu'il nous en veuille. Le roi n'attaqueroit pas Philipsbourg, si le prince d'Orange se pouvoit encore joindre contre nous au duc de Saxe et au marquis de Brandebourg. Il n'y a point d'accommodement à espérer avec le pape. Il ne veut entendre à aucune proposition, à moins qu'on n'abandonne la régale, les franchises et Furstemberg.

2410.—*Madame de M(ontataire?) à Bussy.*

A Paris, ce 11 octobre 1688.

Le prince d'Orange s'est déclaré contre l'Angleterre, et le roi d'Angleterre a été pris pour dupe. Il s'est déclaré protecteur de la religion. Il demande l'assemblée du parlement et que le prince de Galles soit déposé entre les mains d'un milord pour y être nourri et élevé dans la religion du pays. Plusieurs mylords sont allés au-devant de lui. Il ne commence pas mal. Nous allons voir d'étranges révolutions en ce pays-là. Il a acheté douze cents barques pour mettre pied à terre où les grands vaisseaux ne pourront approcher. Le roi paroît touché de cette nouvelle. Il dit hier à son dîner qu'il avoit offert quarante vaisseaux

au roi d'Angleterre et qu'il n'avoit jamais voulu les prendre; qu'il auroit bien mieux aimé que le prince d'Orange eût attaqué la France; que l'on l'y auroit bien battu. Cette nouvelle fâche tout le monde, car le roi d'Angleterre ne soutiendra jamais tout cela, les Anglois étant dans leurs âmes tous contre lui. On a envoyé dans tous les ports de mer ordre de charger et d'arrêter tous les vaisseaux hollandois, et le roi leur a envoyé déclarer la guerre s'ils favorisoient le prince d'Orange contre l'Angleterre. Il arrive d'heure à autre des nouvelles du siége de Philipsbourg. La tranchée fut ouverte le 9. Il y eut peu de fracas. On mande qu'il y a dans la place d'excellents canonniers, qui tirent aussi juste qu'avec le fusil. Cela fait appréhender pour Monseigneur, qui se ménage fort peu.

Le prince d'Orange a arboré le pavillon royal d'Angleterre, qui est un crime qui seul lui feroit couper la tête s'il étoit pris.

Le roi a fait mettre un ordinaire auprès de M. le nonce. Celui-ci va où il lui plaît, mais l'ordinaire ne le quitte point.

Le roi d'Angleterre demande présentement les quarante vaisseaux qu'il a refusés. Il est résolu, quand le prince d'Orange mettra pied à terre, de marcher à lui avec dix-huit ou vingt mille hommes qu'il a et de lui donner bataille.

Le roi a dit ce matin que les électeurs du Rhin se rendoient plus traitables. On a su que M. de Mayence, pour éviter les contributions et le quartier d'hiver, offroit la citadelle de Mayence, et M. de Trèves de raser Coblentz.

Les armes du roi ont jeté une grande terreur chez tous les princes voisins.

2411. — *Le marquis de Termes à Bussy.*

A Fontainebleau, ce 24 octobre 1688.

Il est arrivé ce matin deux courriers de Philipsbourg. Par le premier, on a eu des nouvelles du 20, qui sont que le Bordage, maréchal de camp, étant de jour à la tranchée de la fausse attaque, et visitant ce qu'il y avoit à faire pour la nuit, a reçu un coup de mousquet dans la tête. Presque en même temps à la grande attaque, le marquis d'Uxelles a reçu un coup de mousquet dans l'épaule qui n'est que dans les chairs : heureusement pour lui il étoit courbé et regardoit alors dans un fossé. Aussitôt que Monseigneur sut la blessure du Bordage, il envoya Harcourt en sa place, lequel continuant à commander la tranchée, fit attaquer la nuit du 20 au 21 l'ouvrage à corne. Cela se fit par un détachement de grenadiers de Picardie, de Champagne, du roi et du Dauphin. On se servit d'une ruse en cette occasion, qui fut de jeter deux bombes qui n'étoient point chargées : dans ce moment nos gens sortirent de la tranchée, et les ennemis, couchés sur le ventre, ne les aperçurent que lorsque étant dans l'ouvrage ils crièrent : « Tue ! tue ! » Ainsi on s'en est rendu maître. Il étoit défendu par cent cinquante hommes, dont il y en a eu environ quarante de tués et trente de pris.

J'ai retenu les particularités que je vous mande de deux lettres de Monseigneur que le roi a lues ce matin : elles sont surprenantes, aussi bien que les autres qu'il a déjà écrites à Sa Majesté. Il écrit d'un style net et court. Cependant il entre dans un détail de ce qu'il fait et de ce qu'il fait faire, qui représente les choses comme si on les voyoit arriver ; et surtout il rend justice à tout le monde. Par les dernières, il dit que Harcourt a fait des merveilles ; que le

comte de Guiche, aide de camp de jour, y a fort bien servi, ainsi que le comte d'Estrées, et le comte de Lux, aide de camp du maréchal de Duras. Il mande qu'on ne peut pas être de meilleure volonté qu'est M de Trelon (1) et qu'il mérite bien le régiment qu'il demande au roi. Il parle encore avantageusement de Du Bourg, disant qu'il est bon officier. Il y a eu quelques capitaines d'infanterie tués et blessés. Le fils de M. de Courtin a eu un coup de baïonnette dans le ventre et un de pertuisane dans la cuisse, à la grande attaque (2). Nous ne sommes encore qu'au pied du glacis de la contrescarpe. Cela va lentement, par la sûreté dont on veut que cela aille. On a fait M. de Borbech brigadier, en lui donnant à lever un régiment d'infanterie. Sandricourt, brigadier d'infanterie, a eu la mâchoire cassée d'un éclat de grenade. La blessure de Nesle va fort bien. Celle de Gerzé ne va pas de même.

Les nouvelles qu'on eut hier de Hollande étoient du 19 et disoient que le prince d'Orange n'étoit point encore embarqué, qu'il se faisoit éveiller toutes les nuits pour savoir comme étoit le vent.

2412. — *Bussy au marquis de Termes.*

A Chaseu, ce 29 octobre 1688.

L'Angleterre nous va donner une grande scène, monsieur. Quand les têtes couronnées en sont les acteurs, les spectateurs en sont plus attentifs. Si le roi d'Angleterre réussit, ce sera un héros pour le monde et pour le ciel.

---

(1) « M. de Trelon, dit Dangeau (24 octobre), est un seigneur flamand des nouveaux sujets du roi; il est de la maison de Mérode, et a épousé la veuve du marquis de Vervins, fille du maréchal Fabert. »

(2) Il en mourut quelques jours après.

Si le prince d'Orange demeure le maître, il n'en sera pas de même. Les hommes ne jugent aujourd'hui des grands desseins que par le succès. Nous ne sommes plus dans le temps qu'on pensoit :

Etsi desint vires,
Audacia certè laus erit.

Nous sommes plus sûrs de l'événement du siége de Philipsbourg. Le roi fait si bien appuyer ses projets de tous les secours humains, qu'il peut toujours s'assurer sans miracle de l'exécution. Monseigneur acquiert bien de la gloire et bien des cœurs cette campagne : on ne parle que de sa valeur, de sa conduite, de ses airs gracieux à tout le monde, de son discernement à juger des belles actions et à les récompenser avec grandeur et bonté; enfin il n'y a que de sa jeunesse dont on ne parle point.

2413. — *Le marquis de (Termes?) à Bussy.*

A Fontainebleau, ce 29 octobre 1688.

On a eu des nouvelles du 24 de Philipsbourg, qui nous ont appris la prise de la contrescarpe à la grande attaque. Les ennemis l'ont mal défendue, il n'y a eu personne de marque de blessé. On a envoyé MM. de Bouligneux et d'Amanzé (2) en prison pour avoir été à la tranchée un jour qu'ils n'étoient pas commandés.

On n'a eu aucune nouvelle du départ du prince d'Orange; cependant il y a quelques jours que le vent lui est favorable.

Les troupes du roi sont entrées dans Heidelberg sans coup férir.

---

(1) *N.* d'Amanzé d'Escars, colonel du régiment de Querci.

M. le Palatin a envoyé faire compliment à Monseigneur sur ce que sa maladie l'empêchoit de l'aller trouver au camp; cependant on continue à se rendre maître de son pays et des électorats de Mayence, Trèves et Cologne. M. de Vauban écrit qu'il croit que Philipsbourg capitulera du côté de la fausse attaque, parce qu'il est plus pressé de ce côté-là que de l'autre.

2414. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Fontainebleau, ce 2 novembre 1688.

Je ne sais, monsieur, si vous vous attendez à la nouvelle d'aujourd'hui, mais elle m'a fort surpris. Le roi me donna hier une pension de deux mille francs, et m'a donné aujourd'hui pour mon frère un prieuré de deux mille livres, appelé Notre-Dame-de-l'Épau, situé dans le diocèse d'Auxerre, dont je suis aussi aise que de ma pension.

Je mande à ma mère la mort de madame de Longueval; ainsi la voilà héritière de la maison de Manicamp. Il n'y a plus que vous, monsieur, à recevoir quelque grâce, mais je ne doute pas que votre tour ne vienne. Au reste, j'oubliois de vous dire que ce fut M. de Louvois qui me dit que j'avois à remercier le roi d'une pension de deux mille francs qu'il m'avoit donnée et qu'il me placeroit bien à la première occasion qu'il en trouveroit.

Voilà Philipsbourg rendu. Monseigneur va faire le siége de Manheim dans le Palatinat.

2415. — *Bussy à la comtesse de Tracy.*

A Chaseu, ce 3 novembre 1688.

J'appris hier, par un homme que M. d'Autun m'envoya, madame, que vous aviez été en grand péril, mais en même temps que vous en étiez sortie heureusement avec un garçon de reste. Je vous assure que j'en suis fort aise. Vous êtes plus à plaindre qu'une autre quand vous souffrez, madame, car vous n'êtes pas faite pour souffrir; ceci soit dit avec le respect que je dois à la Providence; mais il me semble que des femmes de bonne humeur ne devroient avoir que les douceurs du mariage, et que les maussades et les bourrues ne devroient faire autre chose que d'accoucher pour les autres. Il ne faut pas vous entretenir davantage en l'état où vous êtes : il me suffit de vous apprendre ma joie pour le passé et mes visions pour l'avenir, et de vous assurer que vous n'avez ni parent ni ami qui soit plus véritablement à vous que moi.

2416. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 3 novembre 1688.

J'ai été si occupée, mon cher cousin, à prendre Philipsbourg, qu'en vérité je n'ai pas eu un moment pour vous écrire. Je m'étois fait une suspension de toutes choses, à tel point que j'étois comme ces gens dont l'application les empêche de reprendre leur haleine. Voilà donc qui est fait, Dieu merci; je soupire comme M. de la Souche (1), je respire à mon aise. Et savez-vous pourquoi j'étois si at-

(1) Voy. la sc. V du deuxième acte de l'*École des Femmes*.

tentive? c'est que ce petit marmot de Grignan y étoit. Songez ce que c'est qu'un enfant de dix-sept ans qui sort de dessous l'aile de sa mère, qui est encore dans les craintes qu'il ne soit enrhumé. Il faut que tout d'un coup elle le quitte pour l'envoyer à Philipsbourg, et qu'avec une cruauté inouïe pour elle-même elle parte avec son mari pour aller en Provence, et qu'elle s'éloigne ainsi des nouvelles, dont on ne sauroit être trop proche; et qu'enfin quinze jours durant, elle tourne le dos et ne fasse pas un pas qui ne l'éloigne de son fils et de tout ce qui peut lui en dire des nouvelles. Je m'effraye moi-même en vous écrivant ceci, et je suis assurée qu'aimant cette comtesse comme vous l'aimez (car vous savez bien que vous l'aimez), vous serez touché de son état. Il est vrai que Dieu la console de ses peines, par le bonheur de savoir présentement son fils en bonne santé. Elle sera six jours plus longtemps en peine que nous; et voilà les peines de l'éloignement. Voilà donc cette bonne place prise. Monseigneur y a fait des merveilles de fermeté, de capacité, de libéralité, de générosité et d'humanité; jetant l'argent avec choix, disant du bien, rendant de bons offices, demandant des récompenses et écrivant des lettres au roi qui faisoient l'admiration de la cour. Voilà une assez belle campagne : voilà tout le Palatinat et quasi tout le Rhin à nous; voilà de bons quartiers d'hiver; voilà de quoi attendre en repos les résolutions de l'empereur et du prince d'Orange. On croit celui-ci embarqué; mais le vent est si bon catholique, que jusqu'ici il n'a pu se mettre à la voile. On dit que M. de Schomberg est avec lui. C'est un grand malheur pour ce maréchal et pour nous. Les affaires de Rome vont toujours mal.

Mais qu'est-ce que j'ai ouï parler de deux mille francs de pension à M. de Bussy (1), et assurance d'une place

(1) Voy. plus haut, p. 174.

qui lui conviendra? Pour moi, je comprends que cela s'adresse à M. votre fils, et, en attendant que j'aie démêlé ce bruit, je vous en fais mes compliments, mon cher cousin, et à vous, ma nièce, et je me réjouis de ce commencement. Il n'avoit pas suivi Monseigneur; ce bien lui est venu lorsqu'il y pensoit le moins.

Corbinelli est en Normandie avec le lieutenant civil. Je crois que vous savez que pour ôter toute inquiétude à madame de Montataire, le *Chanoine* a pris la peine de se laisser mourir : vraiment cela est d'une honnêteté dont je ne la croyois pas capable, car elle m'avoit assurée, il n'y a pas longtemps, qu'elle savoit bien qu'elle ne gagneroit jamais rien contre la Montataire, mais qu'elle aimoit mieux se tourmenter à l'excès que de la laisser en repos. Je souhaite qu'elle n'ait pas porté ce sentiment-là en l'autre monde.

Vous savez les nouvelles des morts et des blessés de Philipsbourg; mais je vous apprends les morts toutes simples de mesdames de Mesmes et de Château-Gontier (1), et puis nous irons après les autres; j'y pense toujours, mon ami.

2417. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Versailles, ce 13 novembre 1688.

Vous serez peut-être bien aise, monsieur, de voir la lettre que je me donnai l'honneur d'écrire à Monseigneur

---

(1) Madeleine Bertrand de la Basinière, femme de Jean-Jacques de Mesmes, président à mortier.—Louise Girard de la Cour des Bois, femme de messire Nicolas-Louis de Bailleuil, marquis de Château-Gontier, conseiller en la première chambre des enquêtes et reçu en survivance de la charge de président à mortier du président de Bailleuil, son père.—(Voy. *Mercure Galant*, novembre 1688, p. 18.)

aussitôt que le roi m'eût donné ma pension, et la réponse qu'il a eu la bonté de me faire.

Monseigneur,

Je vous rends mille grâces de la pension que le roi vient de me donner, je suis persuadé que Sa Majesté a compté dans mes services l'attachement que j'ai toujours eu pour votre personne. Je serois au désespoir, monseigneur, de n'avoir pas été présent aux merveilles de votre campagne, si je n'avois eu des raisons invincibles de rester ici, et si le roi ne venoit de justifier ma conduite par les grâces qu'il m'a faites. J'espère, monseigneur, d'être bientôt témoin de vos grandes actions, par la promesse que Sa Majesté a bien voulu me faire de me placer dans ses armées. Cependant, monseigneur, je prie Dieu qu'il vous conserve, et qu'il me donne les occasions de vous témoigner avec combien de respect et de zèle je suis, monseigneur, etc.

Réponse de Monseigneur.

M. le marquis de Bussy-Rabutin, je suis bien aise que le roi monseigneur et père vous ait donné une pension, et je voudrois que l'affection que j'ai pour vous y eût contribué quelque chose. Si vous n'avez pas été dans l'armée que je commande, vous pourrez réparer cela dans la suite, puisque le roi vous veut placer dans ses troupes : je le souhaite, et prie Dieu qu'il vous ait, M. le marquis de Bussy, en sa sainte garde.

2418. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 14 novembre 1688.

Je savois si bien votre occupation à Philipsbourg, madame, que je ne vous ai point écrit depuis l'ouverture de

la tranchée. Je comprends bien vos craintes pour le marmot de Grignan, et votre douleur pour l'absence de sa mère. M. d'Autun m'a dit que vous lui aviez écrit depuis quelques jours, et qu'il n'avoit pas trouvé dans votre lettre cette gaieté qui les rend d'ordinaire si agréables. Je lui dis que vos alarmes pour le petit de Grignan et votre chagrin pour le départ de la belle comtesse ne vous laissoient tout au plus que la raison, mais une raison sans grâces et sans ornements, et qui ressembloit à ces beautés malades en qui l'on reconnoissoit encore quelques beaux traits. Je suis entré dans tous les chagrins et dans toutes les inquiétudes qu'a eus la belle Provençale sur votre sujet et sur celui de son fils; mais enfin la voilà délivrée d'une partie de ses maux : avec un peu de patience, elle sortira de l'autre.

J'ai bonne opinion du roi d'Angleterre, il est au moins aussi brave que le prince d'Orange; jusqu'ici il n'a pas été aussi malheureux que lui.

Au reste, ma chère cousine, la fortune s'est un peu raccommodée avec moi, ou, pour parler plus chrétiennement, Dieu a touché le cœur du roi sur mon sujet. Je lui écrivis il y a six semaines, et le bon succès qu'a eu cette lettre mérite bien que je vous en envoie la copie (1). Il dit au duc de Noailles, qui la lui présenta au sortir de son prie-Dieu. « Gardez-la-moi pour ce soir. » Vous jugez bien, ma chère cousine, où il la lut (2). Mais enfin quatre jours après, il donna deux mille francs de pension au marquis de Bussy, avec promesse de la première place vacante qui lui conviendroit, et il donna à l'abbé de Bussy un prieuré de deux mille livres de rente.

Madame de Longueval, comme vous dites, vient de délivrer madame de Montataire de beaucoup de peines, car

---

(1) Voy. l'Appendice.
(2) Chez madame de Maintenon.

madame de Bussy, qui est son héritière, ne fatiguera pas sa fille par la chicane. Nous savons tous les morts et tous les blessés de Philipsbourg, mais nous ne savions pas celles de mesdames de Mesmes et de Château-Gontier. Je ne m'en soucie non plus qu'elles ne se soucieroient de la mienne si elles m'avoient survécu. Je sais bien que nous irons après elles, ma chère cousine; j'y songe comme vous, mais je n'en suis pas plus triste.

2419. — *Le marquis de (Termes ?) à Bussy.*

A Fontainebleau, ce 17 novembre 1688.

Le roi d'Angleterre s'étant avancé vers Salisbury à la tête de seize mille hommes, et le prince d'Orange(1) y étant avec son armée, Sa Majesté Britannique a été trahie par le prince Georges de Danemark et par milord Dernon, qui avoient concerté d'enlever le roi visitant ses gardes, ce qui manqua parce qu'il prit un saignement de nez à Sa Majesté qui l'empêcha d'y aller; et après qu'ils eurent soupé avec le roi, ils se retirèrent vers le prince d'Orange et emmenèrent avec eux beaucoup de milords et autres, de sorte que le roi fut obligé de se retirer brusquement de Salisbury à Londres, après avoir évité par hasard un parti qui avoit été fait de se saisir de sa personne sans effusion de sang. Le prince d'Orange le suivit pas à pas, et il est entré, à ce qu'on prétend, dans Londres quelques jours après le roi, sans avoir trouvé aucune résistance. Ils sont logés assez près l'un de l'autre, chacun songeant à sa sûreté, mais sans rien entreprendre davantage, remettant outes choses au jugement du parlement qui est actuelle-

(1) Le prince d'Orange débarqua en Angleterre, à Torbay, le 5 novembre. — (Voy. Macaulay, ch. VIII.)

ment convoqué; cependant les troupes se sont un peu éloignées pour la commodité de la ville. Le roi est comme en prison au milieu de ses sujets. Le prince d'Orange paroît bien appliqué à rendre complète l'infortune du roi son beau-père. Tout est tranquille dans Londres, on n'y connoît point de différence de parti : les officiers des deux armées s'embrassent et boivent ensemble. Ce qui augmente la crainte des gens de bien, c'est de voir qu'on se gouverne sur mer de même que sur terre. Les flottes d'Angleterre et de Hollande se sont jointes avec de grandes réjouissances et paroissent en fort bonne intelligence. Il est à craindre que des deux armées navales, il ne s'en fasse qu'une pour venir contre nous au secours de la Hollande, où on a saccagé et brûlé un grand pays.

On dit que le pape est fort affligé du désordre où sont les affaires d'Angleterre, et qu'il songe à y trouver quelque remède; qu'il a pour cela de grandes conférences avec le cardinal d'Estrées. Les François, de quelque religion qu'ils soient, sont extrêmement observés à Londres. On les oblige à s'enfermer dès cinq heures du soir.

2420. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 24 novembre 1688.

Enfin, mon R. P., Dieu a touché le cœur du roi sur mon sujet : j'écrivis à Sa Majesté au mois d'octobre dernier sur ce nouveau mouvement de guerre, et en lui offrant mes services, je lui parlai de ce qu'il me doit. Il dit au duc de Noailles, qui lui voulut donner ma lettre le matin au sortir de son prie-Dieu : « Gardez-la-moi pour ce soir. »

A la vérité, le jour de la Toussaint, il donna au marquis de Bussy une pension de deux mille francs avec pro-

messe de le placer à la première vacance qui lui pourroit convenir; et le lendemain il donna le prieuré de l'Épaux, affermé cinq cents écus, à l'abbé de Bussy. Je viens de remercier Sa Majesté de ces grâces qui, bien qu'elles ne soient pas grandes, sont considérables, parce que je n'ai jamais vu le roi faire deux grâces à deux frères en vingt-quatre heures.

Je m'en vais à Dijon pour un procès, après le jugement duquel je ferai un voyage à la cour, ne doutant pas que le roi ne donne quelque chose au père, qui en a besoin, à la recommandation et à la considération duquel il a fait du bien aux enfants.

Ce qui me mènera encore à Paris, ce sera la succession de la maison de Manicamp, échue à madame de Bussy par la mort de madame de Longueval. Ce n'est pas de l'argent à présent, car il y a des affaires et des dettes, mais mes enfants en profiteront un jour.

Quand on a assez de vie, on sort avec de la patience et de la résignation des plus longues nécessités, mon R. P., j'en suis un bel exemple : toute ma vie a été fort traversée, mais depuis vingt-trois ans je suis dans une disgrâce considérable; voici des rayons de prospérité qui pourroient avoir de plus grandes suites. Quoi qu'il m'arrive d'avantageux, mon R. P., je n'oublierai pas Dieu qui, après m'avoir fait retourner à lui par la misère, me fait croire qu'il m'en va tirer. Vous serez bien aise de l'état présent de mes affaires, mon R. P., et encore plus des sentiments où je suis; car vous aimez mon salut encore plus que ma fortune.

Adieu, mon R. P.; mandez-moi bien des nouvelles de votre santé et de vos occupations, et croyez que personne ne vous aime et ne vous estime plus que je fais.

Je crois que vous savez bien que mon adresse, quand je suis à Chaseu, est : *A M. le comte de Bussy. Au maître de la poste d'Autun.*

2421. — *Bussy à Harlay-Bonneuil.*

A Chaseu, ce 25 novembre 1688.

J'ai vu votre cœur dans vos lettres, monsieur, et je suis assuré que personne n'a été plus aise que vous de mes prospérités naissantes. J'ai trouvé plaisant que vous me félicitiez du nombre, en attendant que ce soit de l'importance des bienfaits. Mais ne croyez-vous pas, monsieur, qu'en un sens le nombre en fait l'importance? Pour moi, j'ai réglé ma reconnoissance pour le roi sur la singularité des grâces que Sa Majesté a faites à mes enfants; car il est sans exemple que le roi ait donné deux bénéfices en un an à une même personne, et qu'en vingt-quatre heures il ait donné une pension et un bénéfice aux deux frères. Vous voyez bien, monsieur, que j'aime bien à être content. Si le roi savoit combien mon cœur grossit ses bienfaits, il voudroit peut-être éprouver ma reconnoissance sur de plus grands. Pour moi, je trouve encore qu'une longue disgrâce sert à bien mieux sentir le moindre rayon de bonne fortune. Rien ne prouve mieux qu'il n'y a point de bien et de mal que par comparaison; l'un fait sentir l'autre par degrés. Quand on est au plus bas, on a le plaisir de ne pouvoir plus descendre. Dieu vous garde, monsieur, d'en parler comme moi par expérience, et me donne les occasions de vous bien persuader de mon amitié; car pour mon estime, je vous défie d'en douter.

2422. — *Bussy à Charpentier.*

A Chaseu, ce 27 novembre 1688.

Je viens d'achever de lire ce que vous avez écrit en faveur de notre langue (1), monsieur. Je n'ai jamais vu si bien défendre une cause, et avec tant d'honnêteté. Si vous ne faites changer de sentiment à vos parties, je suis assuré qu'au moins vous mettrez tout le reste du monde dans votre parti. Pour moi, qui suis naturellement idolâtre de ma langue, vous m'avez fourni des raisons pour soutenir ce que je sentois. Vous m'avez fait un plaisir extrême d'exagérer en quelques endroits les beautés de notre langue et les défauts de la latine, et de vous moquer des tons affirmatifs dont les pédants louent leur langue et dénigrent la nôtre. Vous n'avez pas seulement répondu à tout ce qu'on a dit sur ce sujet, mais encore à tout ce qu'on pourroit dire; ainsi je crois cette question vidée. On m'a mandé que M. Perrault avoit fait imprimer son livre (2), je meurs d'envie de le voir : j'avois cru être assez de ses amis pour qu'il me l'envoyât.

2423. — *Le P. Bouhours à Bussy.*

A Paris, ce 30 novembre 1688.

Je commence, monsieur, par vous demander pardon de ne vous avoir pas écrit plus tôt. J'ai été en retraite assez longtemps, et c'est pour mes amis comme si j'étois mort. Me voilà enfin ressuscité, et j'emploie ces premiers moments de vie à vous témoigner, monsieur, la part que je

(1) Voy. plus haut, p. 306, note.
(2) Le Parallèle des anciens et des modernes.

prends aux grâces que le roi a répandues sur votre famille. Elles ne sont pas grandes, mais elles font espérer d'heureuses suites. Ma santé est meilleure qu'elle n'a encore été, et si cela continue, je n'ai pas lieu de me plaindre de mes années qui avancent. Je ne me plains pas même des livres qui paroissent tous les jours contre moi. Il me semble qu'on est à l'épreuve de tout, quand on se porte bien et qu'on a un peu de raison. On a fait une seconde critique de mon dernier livre, sous le titre *des Sentiments de Cléarque*. C'est une pièce fort mal faite, et elle est tombée d'abord. Ce Cléarque ne vaut pas Cléante, il n'entend ni raison ni raillerie : il veut toujours rire, mais il rit tout seul, et c'est un mauvais plaisant ; c'est d'ailleurs un malhonnête homme qui dit de grosses injures et qui empoisonne tout. Il paroît deux autres livres où je ne suis guère plus ménagé : l'un a pour titre, *Réflexions sur l'usage présent de la langue*, et l'autre, *la Guerre civile des François sur la langue*. Ce sont des inconnus et des aventuriers qui prétendent par là faire un peu de bruit, mais qui ne me feront pas grand mal. Au reste, monsieur, je vous dirai que depuis quelque temps je m'amuse à ramasser quelques pensées ingénieuses des anciens et des modernes que je n'ai point mises en œuvres dans mon dernier livre et que je ne veux pas perdre. Je crois même qu'elles ne déplairont pas avec de petites réflexions que j'y fais de temps en temps. Il faut que je vous communique ce qui m'est venu dans l'esprit sur votre sujet. J'ai traduit et tourné à ma manière ce qu'Ovide écrivit de plus spirituel dans son exil pour fléchir Auguste : comme j'oppose d'ordinaire les modernes aux anciens, il m'a semblé que ce seroit justement le lieu où je pourrois citer les beaux endroits des lettres que vous avez écrites au roi depuis votre disgrâce. Cela feroit un bon effet pour ce petit ouvrage ; il faudroit choisir les endroits tendres qui marquent la disposition de votre cœur au regard du roi et de la

grande idée que vous avez de Sa Majesté. C'est une proposition que je vous fais sans autre vue que d'apprendre au public ce qu'il sait déjà, que personne n'a plus d'esprit que vous. Vous me ferez plaisir de me répondre là-dessus naturellement et le plus tôt que vous pourrez.

2424.—*Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 9 décembre 1688.

Vous voilà donc revenu de votre comté? Vous avez quitté les vieux châteaux de Coligny et de Cressia pour revenir à vos belles maisons de Bussy et de Chaseu. Au reste, je vous remercie d'avoir si aisément compris l'occupation que j'avois pendant le siége de Philipsbourg; il a fallu encore donner toute mon attention à Manheim et à Frankendal. J'ai même tremblé d'un éclat de bombe qui a aplati la garde de l'épée du petit Grignan sur sa hanche. Il falloit que ce coup fût bien mesuré, car entre la contusion et être tué il y avoit fort peu à dire. Ainsi, mon cher cousin, c'étoit une affaire que de me tirer de tous ces embarras. Présentement je suis tout à fait en repos. Ce petit de Grignan est revenu; il a eu le plaisir, aussi bien que nous, de voir des marques de souvenir du roi dans le nombre des chevaliers que Sa Majesté va faire le premier jour de l'an. M. de Grignan en est, quoique absent; mais comme il est à son devoir en Provence avec ma fille, il étoit justement où il falloit qu'il fût. Il a même la permission de ne point venir, qui est une grande peine (avec la santé délicate qu'il a présentement) et une grande dépense épargnée. Enfin, il y a eu un rayon de bonheur sur les Grignan depuis le gain de ce procès, dont je crois que vous êtes bien aise; car vous aimez ma fille et vous savez qu'elle vous aime aussi. Pour moi, mon cher cousin, les

occasions renouvellent mes douleurs sur votre sujet. Je n'ai pas tant de courage que vous ; j'aimerois à voir votre nom où il devroit être. Mais, hélas! je dis mal, car c'étoit dès l'autre promotion que vous deviez être cordon bleu. En vérité, mon cousin, il vaut mieux se jeter entre les bras du christianisme ou de la philosophie que de s'arrêter plus longtemps sur ce désagréable endroit. Cependant toutes les conversations sont si remplies de cette cérémonie prochaine, que nous en oublions quasi les affaires d'Angleterre, qui sont pourtant d'une importance extrême.

N'admirez-vous point la destinée de M. de Schomberg d'être attaché au prince d'Orange, le plus grand ennemi de tous les rois dont il a reçu de si grands bienfaits et qu'il avoit servis avec tant de réputation?

De Corbinelli.

La promotion de tant de gens de guerre m'a fait songer à vous, monsieur, qui, par votre charge et par vos services, aviez mérité une place dans cette chevalerie dès l'autre promotion. Cependant vous pourrez grossir le nombre des mécontents, entre lesquels on nomme MM. de Ranty du côté de la terre et de Tourville du côté de la mer. Il s'est plaint au roi et a demandé pour s'en consoler une vice-amirauté vacante. Sa Majesté lui a permis de lui en parler souvent, mais rien autre chose. Pour moi j'admire tout et fais autant de réflexions qu'il m'en faut pour être content de ma destinée. Je vous souhaite la même disposition si vous ne l'avez pas, et qu'elle vous soit conservée si vous l'avez. J'oubliois de vous dire qu'il y a des lettres patentes pour donner à la terre et à la vallée de Montmorency le nom d'Enghien. Le fils de M. de Luxembourg, nommé, comme vous savez, le prince de Tingry, va s'appeler le duc de Montmorency.

De madame de Sévigné.

Madame de Meckelbourg la première, et moi ensuite, nous ne pouvons souffrir ce changement. C'est une fantaisie de son frère. Il faudra donc dire des cerises d'Enghien au lieu des cerises de Montmorency ; une bonne nourrice de la vallée d'Enghien! Je ne m'y saurois accoutumer, mon cousin.

J'ai vu quelquefois notre ami M. Jeannin ; il me paroît soulagé, et sa belle-fille aussi, de n'avoir plus ce fou à garder (1).

J'ai vu ma nièce de Montataire : il me semble qu'il y a bien des créanciers à débeller avant que vous puissiez profiter de la succession ; ce qui est de réel, c'est un commencement de subsistance pour vos enfants. Vous seriez trop heureux, mon cher cousin, si vous aviez en ce monde-ci tout le bonheur que je vous y souhaite ; mais c'est le moyen d'en avoir dans l'autre que d'en être privé en celui-ci. Si vous voyez notre prélat (M. d'Autun), faites-lui bien des compliments pour moi. Je vous embrasse, vous et ma nièce.

2425. — *Le marquis de Termes à Bussy.*

A Versailles, ce 9 décembre 1688.

Je vous envoie, monsieur, la liste des chevaliers qu'on fera le jour de l'an : j'espérois vous y trouver. Vous avez eu tort de n'être pas à la cour. C'est bien tout ce que peuvent faire les rois de se souvenir de ceux qu'ils voient tous les jours.

---

(1) Son fils, le marquis de Montjeu, était mort le 5 mars 1688.

Quinault (1) est mort. Après s'être moqué de lui pendant sa vie, on l'a regretté pour les opéras après sa mort.

2426. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 12 décembre 1688.

Je ne reçus qu'hier votre lettre du dernier de novembre. mon R. P.

Je me réjouis que vous vous portiez mieux, je l'avois bien prévu et je vous l'ai toujours dit qu'avec l'âge votre santé seroit meilleure ; c'est une consolation à ceux à qui les jours diminuent qu'ils soient au moins plus tranquilles et plus beaux.

Pour ce qu'on écrit contre vous, mon R. P., vous en parlez bien à votre aise et il ne vous est pas malaisé de de vous en guère soucier; si on vous critiquoit avec raison vous seriez bien plus intrigué que vous n'êtes. Je veux pourtant voir toutes ces sottises-là ; je manderai à l'abbé de Bussy de m'envoyer l'impertinent Cléarque et les aventuriers inconnus. Je serai fort aise de voir la vie de mademoiselle de Lamoignon (2), c'étoit une bonne amie, elle m'appeloit son directeur ; vous ne direz pas cela, mon R. P. ; ce seroit le moyen de gâter le reste.

La pensée qui vous est venue d'opposer les modernes aux anciens et de prendre cette occasion pour parler de moi sur les beaux endroits des lettres que j'ai écrites au roi me ravit, mon R. P. ; cela me sera honorable et ne sauroit faire qu'un bon effet. Je vous renverrois première-

---

(1) Le 26 novembre, à 53 ans. Il laissa une fortune d'environ cent mille écus.

(2) Cette *Vie*, qui est restée manuscrite, est mentionnée, sans nom d'auteur, dans la *Bibliothèque hist. de la France*, t. I, n° 4794.

ment le recueil de toutes ces lettres, si le paquet n'étoit trop gros pour la poste, mais je le vais envoyer à Dijon à ma fille de Bussy qui le donnera bien cacheté à un de ses amis, de vos Pères, lequel vous le fera tenir (1). Je ne feins pas de vous dire que vous y trouverez des choses qui vous plairont.

Ma fille de Coligny a été si fort touchée de votre dessein qu'elle s'est mise aussitôt à chercher dans mes Mémoires tout ce que j'ai dit du roi, dont elle vous envoie présentement un échantillon, en vous promettant le reste avec le recueil de mes lettres au roi.

Elle dit que ces endroits du roi qui sont des réflexions semées dans mes mémoires feront bien mieux ma cour que ce que j'écris à Sa Majesté et que c'est un avantage que j'aurai sur Ovide qui n'a dit du bien de son maître que pour être rappelé.

Mon Dieu, mon R. P., que je m'imagine votre ouvrage adorable et qu'il me fera d'honneur ! Je n'ai pas ouï parler du Prince depuis la mort du P. Bergier. Je ne comprends pas la tiédeur qu'on a pour ce dessein, à moins qu'il ne vienne d'un principe d'envie.

Adieu, mon R. P. ; aimez-moi bien toujours, car je vous aime de tout mon cœur et je n'estime personne plus que vous. Ma fille de Coligny a ces sentiments-là pour vous, quoiqu'elle dise que vous l'ayez oubliée dans votre dernière lettre.

---

(1) C'est là ce qui explique comment la copie des lettres de Bussy au roi se trouve dans le manuscrit Brottier.

2427. — *Bussy au marquis de Termes.*

A Chaseu, ce 15 décembre 1688.

Les ordres de chevalerie, monsieur, ont été institués dans les royaumes pour honorer la naissance et pour récompenser la vertu. Mais je trouve que les rois ont raison dans les occasions de faire des grâces, comme celles de donner des ordres et de dire dans ces rencontres comme ailleurs : *Car tel est notre plaisir*. Fromenteau, par exemple, en a profité ; cependant je fais cette réflexion : c'est que les rois devroient surtout dans ces promotions regarder à la grande naissance, parce que de tout temps c'en a été une marque. Il y a d'autres récompenses pour les gens de mérite qui n'en sont pas. Pour vous, monsieur, vous vous passerez bien de tous les ordres pour être toujours honoré de tout le monde ; vous êtes assez paré de votre naissance et de votre vertu.

2428. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 18 décembre 1688.

Je vois bien que vous n'avez du être en repos qu'au retour de Monseigneur, et que vos alarmes n'ont pas été sans fondement. A la vérité Dieu a récompensé vos peines par le choix de M. de Grignan pour être dans le nombre des chevaliers de l'Ordre du roi. Son absence ne lui a pas nui : elle ne fait tort en cette rencontre qu'à ceux qui ne sont pas dans le service ; et une marque de cela est que la plupart des officiers d'armée qui ont été nommés ne sont point à la cour. C'est, comme vous dites, un grand agrément à M. de Grignan de ne pas être à la cérémonie : cela

lui sauvera bien de la peine et bien de la dépense. Je vous assure, madame, que j'en suis fort aise, et je ne me contente pas de vous le dire, je le témoigne aussi à la belle comtesse.

Pour moi, ma chère cousine, qui devrois être aujourd'hui le doyen des maréchaux de France, je ne sens guère la privation d'un honneur bien au-dessous de celui-là. Il y a vingt-six ans que je dis au roi qu'il ne donneroit pas l'ordre du Saint-Esprit à un gentilhomme qui eût quatre raisons tout ensemble pour le mériter : la naissance, les longs services à la guerre, une charge qui avoit toujours procuré cet honneur, et que je n'avois jamais eu aucune grâce de la cour. Je ne me contentai pas de lui dire cela, je lui donnai une liste des chevaliers qu'il fit, dans laquelle je justifiois la proposition que j'avois faite. Sa Majesté, prévenue par mes ennemis, n'y eut point d'égards : j'en fus fâché alors, mais les regrets en sont passés : le temps rend tout insensible, le mal comme le bien. Les chevaliers nouveaux faits ne sentiront plus aussi le plaisir de l'être dans un an ; ils y seront accoutumés comme d'être marquis et comtes, et moi-même depuis vingt-six ans je ne sens plus le chagrin de ne l'être pas. Il est vrai que tout ce bruit-ci rouvroit un peu mes vieilles plaies ; mais je les ferme aussitôt avec le christianisme et la philosophie, et je me console de n'être pas chevalier de l'Ordre aussi aisément que de plus grands honneurs manqués. Dieu m'a fait la grâce de me donner toute la résignation qu'il m'a fallu pour tous ces malheurs, et ce qui m'aide encore à les mieux soutenir, c'est que je suis persuadé que le public sur cela me fera justice. Quand on est étonné avec raison que Livry, Sourches et Cavoie, qui ont trois grandes charges dans la maison du roi ; que Chamilly, qui est dans le plus grand poste du royaume après avoir bien servi ; que Genlis, ancien lieutenant général d'armée ; que Tourville, après des actions éclatantes sur la mer ; que Renty, seul

lieutenant pour le roi dans une province nouvellement conquise; quand, dis-je, on est étonné que tous ces gens-là ne soient pas faits chevaliers de l'Ordre préférablement à Fromenteau, dit La Vauguyon, à Villars, à Montberon, à Maulevrier-Colbert, à Chazeron et à Tessé, on doit être bien surpris que M. de Bussy ne le soit pas; et je suis assuré que les gens qui me connoissent le sont aussi. Je n'en demande pas davantage, ma chère cousine, car je ne veux que ce que je puis.

Je ne trouve pas étrange qu'on parle plus en France de la promotion qu'on va faire, que des affaires d'Angleterre. Il faut avoir bien de la pitié de reste pour en donner aux malheurs des princes étrangers, quand on en a besoin pour soi-même et qu'on est occupé des soins de sa fortune.

Quand le maréchal de Schomberg est dans les intérêts du prince d'Orange contre ceux des rois à qui il a tant d'obligations, c'est par un principe de religion qui dispense de la plus exacte reconnaissance.

A Corbinelli.

Si je ne vous écrivois pas dans la même lettre que j'écris à madame de Sévigné, monsieur, je vous ferois un duplicata de ce que je mande sur l'affaire des chevaliers, mais vous le verrez comme elle. Cependant, je ne grossirai point le nombre des mécontents : je suis trop glorieux pour me plaindre.

A madame de Sévigné

Madame de Meckelbourg et vous avez raison, madame, de condamner la fantaisie de M. de Luxembourg : cela ne lui donne aucun nouvel honneur; il pouvoit fort bien faire appeler son fils duc de Montmorency; tout cela sans compter l'inconvénient des cerises ni des nourrices.

Je ne doute pas que Jeannin ne soit plus content de n'avoir plus ce fou à garder que fâché de voir sa branche de Castille perdue. Je ne compte pas pour beaucoup la succession de Manicamp; mais il n'en faut pas croire madame de Montataire, qui est aujourd'hui notre partie. Mes enfants ont de quoi ne m'être plus tant à charge, mais ce n'est pas contentement; j'ai encore à demander au roi quelque chose dont je fais plus de cas que d'un ruban. Je suis persuadé que vous voudriez bien que je fusse tout ce que je devrois être; car, outre que l'amour-propre y trouveroit son compte, vous m'aimez assurément, et sur cela j'ai toute la reconnoissance que je dois.

2429. — *Bussy à madame de Grignan.*

A Chaseu, ce 18 décembre 1688.

J'ai vu avec plaisir, madame, le nom de M. de Grignan dans la liste des chevaliers de l'Ordre qu'on va faire. Celui-là ne m'a pas surpris, comme ont fait beaucoup d'autres. Je crois aussi, par la même raison, que vous avez été bien étonnée de n'y pas voir le mien. Je vous dirai sur cela, madame, qu'après ce qui m'arriva à la promotion des chevaliers de l'Ordre, de 1662, je m'étois consolé de ne pas l'être. Cette dernière promotion a renouvelé mon chagrin, et ce qui l'a rendu même un peu plus cuisant, c'est que le roi venant de faire en vingt-quatre heures deux grâces à mes enfants, sur la lettre que je m'étois donné l'honneur de lui écrire, cela avoit un peu relevé mes espérances pour les grâces et m'a rendu aujourd'hui plus sensible à la privation de celle-ci. Cependant, comme je suis fait aux adversités, j'ai bientôt voulu ce que Dieu et le roi vouloient. Je vous dis tout ceci, madame, parce que je sais l'intérêt que vous me faites l'honneur de prendre à ce

qui me touche, ne doutant pas que si vous en avez été fâchée pour l'amour de moi, vous ne soyez bien aise de voir l'effet de ma philosophie et de mon christianisme. Pour moi, je vous dirai encore une fois que la justice qu'on a faite à M. de Grignan en cette rencontre m'a donné beaucoup de joie; et que je serois bien plus content, si c'étoit un honneur dont vous pussiez porter les marques aussi bien que lui, car personne ne vous honore, ne vous estime et ne vous aime plus que je fais.

Vous auriez un compliment de ma fille de Coligny, madame, si elle n'étoit au lit pour une fluxion terrible sur les yeux; mais elle vous assure ici qu'elle est aussi aise de vos honneurs que moi. Je vous supplie de faire voir ici à M. de Grignan les assurances de mes très-humbles services.

2430. — *Charpentier à Bussy.*

A Paris, ce 2 janvier 1689.

Je suis bien aise, monsieur, que la lecture de mes livres pour la défense de la langue françoise ne vous ait pas ennuyé, et que vous y ayez trouvé de quoi vous confirmer dans la passion que vous avez pour elle. Il siéroit bien à un académicien d'avoir d'autres sentiments, et surtout à un académicien comme vous! En vérité ceux qui la blâment ne la connoissent pas, et je ne m'étonne point si des pédants sont d'une autre opinion. Je vous montrerai quelque jour ce que notre illustre ami feu M. le duc de Saint-Aignan avoit écrit sur ce sujet. Mon Dieu! quelle profusion d'éloges! vous en serez surpris. J'aime mieux une approbation sage et modérée comme la vôtre. Il me semble que Cicéron ou Sénèque m'auroient loué dans vos termes. Au reste, monsieur, je me réjouis des bénéfices et de la pension dont le roi est entré en payement sur vos services en

la personne de messieurs vos enfants. Si Sa Majesté prend l'habitude de vous donner, elle vous fera bientôt oublier vos disgrâces.

Nous avons perdu deux de nos confrères, le bonhomme Doujat (1) et Quinault. Il y a de grandes brigues pour leurs places. On se fait conseiller au parlement ou maître des requêtes avec moins de bruit. Ne vous prend-il point envie de venir donner votre voix? Je serois ravi d'avoir l'honneur de vous revoir.

2431. — *Madame de Grignan à Bussy.*

A Aix, ce 4 janvier 1689.

J'aurois été pour le moins aussi aise de voir votre nom sur la liste des chevaliers de l'Ordre, que vous l'avez été d'y voir celui de M. de Grignan, et je n'aurois pas été plus en peine de vos preuves que vous l'avez été des siennes. Je vous assure, monsieur, que je sens avec bien du chagrin qu'étant si ancien lieutenant général d'armée, vous ne soyez point du nombre de ceux qui ont été honorés de cette charge. Je dois sentir cette peine par reconnoissance de la joie que vous avez eue de notre bonheur; mais je n'aurois pas besoin d'y être poussée par là, il me suffit de l'intérêt que je prends à vous et à tout ce qui vous touche.

Ce que vous me mandez de votre soumission dans vos adversités aux ordres de la Providence, et de l'usage que vous faites, en ces rencontres, de votre philosophie et de votre christianisme, me paroissent de si véritables biens et

---

(1) Jean Doujat, historiographe du roi, érudit, jurisconsulte, membre de l'Académie française, né à Toulouse vers 1606, mort à Paris le 27 octobre 1688.

si dignes d'estime, que je ne sais pas si ce ne seroit point une matière plus raisonnable de vous faire des compliments, que de toutes grâces passagères que l'on peut recevoir dans le monde. Cependant, comme ce n'est pas la coutume, je me contenterai de vous louer et de vous admirer, et je n'appuierai mes compliments que sur les grâces que le roi a faites à messieurs vos enfants. Je vous en aurois parlé plus tôt si je l'avois su; mais je suis au bout du monde, et la situation de la Provence n'est que trop faite pour me justifier à tous ceux qui n'entendent point parler de moi dans les occasions où ils savent bien que je ne garderois pas le silence. Ne m'en croyez donc pas moins sensible à ce qui vous arrive, puisque personne ne peut vous honorer plus que je fais.

Je suis bien fâchée que le mal de madame de Coligny à ses yeux me fasse manquer une de ses lettres. Je vous supplie de la remercier de l'intention qu'elle a eue de m'écrire, et de sa joie. M. de Grignan vous rend mille grâces de votre compliment, et il vous fait les siens.

2432. — *Madame de Coligny au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 5 janvier 1689.

Mon père qui est allé à Dijon pour un mois, mon T. R. P., m'ayant permis d'ouvrir en son absence ses lettres, j'ai trouvé dans celle que vous avez pris la peine de lui écrire, du 22 décembre, de quoi contenter mon cœur et mon amour-propre par les assurances que vous n'aviez point oublié de tenir l'amitié que vous m'avez promise, et par l'approbation que vous donnez à la pensée que j'ai eue de faire quelque chose des réflexions que j'ai triées dans les *Mémoires* de mon père. Je suis bien de votre avis sur les historiens, ce seroit condamner le choix du maître

que de ne pas approuver ce que font ceux qu'il a choisis; et je n'ai mis aussi ces endroits-là que pour demeurer manuscrits entre vos mains, mon R. P.

Pour le portrait du roi (1), il est imprimé dans un livre sans nom, et de plus le roi l'a vu dans un commencement de son histoire que mon père lui fit donner, étant à la Bastille; aussi je crois le mérite de ce portrait usé à l'égard du public qui, en gros, n'estime que les nouveautés, et à l'égard du roi qui, l'ayant lu assurément alors, avança peut-être en sa faveur la liberté de mon père, ou s'il est demeuré sans effet il n'y a pas apparence qu'une seconde lecture lui en donnât davantage.

Ce que vous voulez faire des lettres de mon père au roi me plaît fort, mon R. P.; je craignois même, et je l'ai dit à mon père, que vous ne les voulussiez mettre toutes entières, cela auroit été lassant et auroit empêché de sentir toute la finesse des tours dont vous ferez choix, et puis le roi auroit pu ne pas trouver bon qu'on eût donné au public ce qu'on lui a écrit en particulier. Il faut même examiner si le peu que vous en mettrez ne fera pas le même effet, quand S. M. verra que ces endroits sont tirés des lettres qu'on lui a écrites; car vous savez, mon R. P., que c'est une grâce singulière que le roi a faite à mon père de recevoir de ses lettres, ce qui n'a pas été accordé à pas un autre exilé; et que sait-on si S. M. ne prendroit pas pour un manque de respect qu'on imprimât qu'un de ses sujets, qui n'avoit aucun compte à lui rendre pour son service, lui écrivoit autrement qu'en placet?

Sur mon petit raisonnement vous ferez le vôtre, mon R. P., auquel je soumettrai bien volontiers mon opinion; je vous supplie de m'en mander votre avis, sans faire connoître à mon père (quoique vous en pensiez) que je

(1) Par Bussy.

vous aie dit mon sentiment là-dessus; car comme ce n'est pas le sien, cela pourroit lui déplaire, et je ne veux pourtant que le servir, si je pouvois. Il lui est venu dans l'esprit que si vous vouliez adresser votre livre à madame de Maintenon, ce seroit un moyen de lui faire prendre la bonne route; mais je ne sais si vous mettrez votre nom à ce livre et je ne sais encore si on adressse un livre à une personne de considération sans y mettre son nom, car si cela se faisoit je serois bien là-dessus de l'avis de mon père; mais ce que je pense (que vous mettiez une liminaire (1), ou non), mon R. P., c'est que de semer quelques fruits délicats que je trouverois dans les *Mémoires* de mon père sur le mérite ancien de madame de Maintenon, car pour celui d'aujourd'hui :

Je le respecte et le révère,
C'est pourquoi je n'en parle point;

de semer, dis-je, quelqu'un de ces faits ne gâteroit pas votre ouvrage ni votre dessein; et pour ne pas paroître y avoir de l'affectation, je voudrois aussi trouver occasion de citer quelques tours agréables sur d'autres femmes, comme par exemple madame de Sévigné. Je vous envoie un échantillon, mon R. P.; si cela vous plaît, j'en chercherai encore d'autres.

J'ai vu le fragment de la lettre de Saint-Évremont; je n'ai pas été surprise de ce qu'il pense sur votre sujet, mon R. P., mais la manière dont il pense et dont il s'exprime plaît toujours et surtout quand il loue un de nos amis, car il loue mieux qu'un autre (2).

---

(1) Épître liminaire, c'est-à-dire une dédicace.

(2) Voici le passage auquel fait allusion madame de Coligny : « Si vous connoissez Barbin, écrit Saint-Évremond à mademoiselle de Lenclos, faites-lui demander pourquoi il imprime tant de choses sous mon nom qui ne sont point de moi. J'ai assez de mes sottises sans

Adressez-moi votre réponse, mon R. P., au maître de la poste d'Autun pour moi, et me croyez bien, s'il vous plaît, avec toute l'estime et l'admiration qu'on vous doit, votre, etc. (1).

2433. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, le jour des Rois 1689.

Je commence par vous souhaiter une heureuse année, mon cher cousin : c'est comme si je vous souhaitois la continuation de votre philosophie chrétienne; car c'est ce qui fait le véritable bonheur. Je ne comprends pas qu'on puisse avoir un moment de repos en ce monde, si l'on ne regarde Dieu et sa volonté, où par nécessité il se faut soumettre. Avec cet appui, dont on ne sauroit se passer, on trouve de la force et du courage pour soutenir les plus grands malheurs. Je vous souhaite donc, mon cousin, la continuation de cette grâce, car c'en est une; ne vous y

---

me charger de celles des autres. On me donna une pièce contre le P. Bouhours où je ne pensai jamais. Il n'y a pas d'écrivain que j'estime plus que lui. Notre langue lui doit plus qu'à aucun auteur, sans excepter Vaugelas. » *OEuvres*, 1725, t. V, p. 401.

(1) Voici les deux échantillons que madame de Coligny envoya au P. Bouhours.

Quand madame de Maintenon fut faite dame d'atours de madame la Dauphine. — Jamais femme n'a été si universellement estimée que madame de Maintenon; il faut qu'elle ait eu autant de bontés que d'autres grandes qualités, car d'ordinaire le mérite sans cela attire moins d'amis que d'envieux, et tout le monde a été ravi de ses prospérités; il faut dire aussi la vérité, quelque grande que puisse être sa fortune elle sera toujours moindre que sa vertu.

De madame de Sévigné.—Ce sont de ces personnes qui ne devroient jamais mourir, comme il y en a d'autres qui ne devroient jamais naître.

trompez pas, ce n'est point dans nous que nous trouvons ces ressources. Je ne veux donc plus repasser sur tout ce que vous deviez être et que vous n'êtes pas : mon amitié pour vous et pour moi n'en a que trop souffert ; il n'y faut plus penser. Dieu l'a voulu ainsi et je souscris à tout ce que vous me dites sur ce sujet.

La cour est toute pleine de cordons bleus; on ne fait point de visites qu'on n'en trouve quatre ou cinq à chacune. Cet ornement ne sauroit venir plus à propos pour faire honneur au roi et à la reine d'Angleterre, qui arrivent aujourd'hui à Saint-Germain. Ce n'est point à Vincennes, comme on disoit. Ce sera justement aujourd'hui la véritable fête des rois, bien agréable pour celui qui protége et qui sert de refuge, et bien triste pour celui qui a besoin d'un asile. Voilà de grands objets et de grands sujets de méditation et de conversation. Les politiques ont beaucoup à dire. On ne doute pas que le prince d'Orange n'ait bien voulu laisser échapper le roi pour se trouver sans crime maître d'Angleterre; et le roi, de son côté, a eu raison de quitter la partie plutôt que de hasarder sa vie avec un parlement qui a fait mourir le feu roi son père, quoiqu'il fût de leur religion. Voilà de si grands événements, qu'il n'est pas aisé d'en comprendre le dénoûment, surtout quand on a jeté les yeux sur l'état et sur les dispositions de toute l'Europe. Cette même Providence qui règle tout démêlera tout; nous sommes ici des spectateurs très-aveugles et très-ignorants.

Ce second tome de M. de Lauzun (1) est fort beau et digne du premier; il a eu l'honneur d'être enfermé une heure avec le roi. Mademoiselle en est très-fâchée et demande qu'au moins il ne se trouve pas où elle sera; je ne sais si on fera bien attention à sa colère. Il vaudroit mieux

(1) Voy. Saint-Simon, Marcaulay, etc.

que tout d'un coup elle le revît à son ordinaire, que de le revoir, comme elle le fera assurément, après avoir fait bien des façons.

Vous ne doutez pas, mon cousin, que nous n'eussions maintenant de grands sujets de vous entretenir; mais il est impossible d'écrire. Adieu, je vous embrasse, ma chère nièce; je la plains d'être obligée de se faire saigner pour son mal d'yeux. Tenez, mon cher Corbinelli, prenez la plume.

De Corbinelli.

Je commence, monsieur, comme madame de Sévigné, à vous souhaiter une bonne année, c'est-à-dire le repos de l'esprit et la santé du corps :

Mens sana in corpore sano,

dit Juvénal, qui comprend tout le repos de la vie. J'ai été fâché de ne vous point voir dans la liste des chevaliers de l'Ordre, comme d'une disposition dans le monde que Dieu auroit mise sans ma participation et sans mon consentement, c'est-à-dire que j'aurois changée si j'avois pu. Cette manière de philosophie sauve de ma colère imprudente toutes les causes secondes, et fait que je me résigne en un moment sur tout ce qui arrive à mes amis ou à moi. Je dis la même chose de la fuite du roi d'Angleterre avec toute sa famille. J'interroge le Seigneur, et je lui demande s'il abandonne la religion catholique, en souffrant les prospérités du prince d'Orange, le protecteur des prétendus réformés, et puis je baisse les yeux. Adieu, monsieur; adieu, madame de Coligny, à qui je désire un fonds de philosophie chrétienne capable de lui donner une parfaite indolence pour toutes les choses du monde : état capable de nous faire rois et plus rois que ceux qui en portent la qualité.

De madame de Sévigné.

Je fais ici mille compliments à notre prélat (M. d'Autun). Donnez-le-nous un peu, il y a assez longtemps que vous l'avez.

2434. — *Le P. Bouhours à Bussy.*

A Paris, ce 6 janvier 1689.

Je suis ravi, monsieur, que mon dessein ne vous déplaise pas et que vous soyez un peu content de moi sur ce qui vous touche. Il me semble que nous devons mettre le portrait du roi tout ancien qu'il est : c'est un chef-d'œuvre en son genre, et je vous avoue que j'en fus si charmé en le lisant dans vos Mémoires que je ne pus m'empêcher de le copier ; ainsi il n'est pas nécessaire qu'on me l'envoie. Les endroits que madame de Coligny a marqués m'accommodent parfaitement; je serai très-aise d'avoir le reste, non pas pour mettre tout, mais pour choisir ce qui convient davantage. J'attends avec impatience le recueil de vos lettres au roi, et je prétends mettre en œuvre tous les tours et tous les sentiments délicats dont elles sont pleines.

2435. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 10 janvier 1689.

En vérité, monsieur, ce n'a point été par paresse que je n'ai point eu l'honneur de vous écrire. Mon cœur est toujours pour vous de même, mais mon bras et ma main droite ne le sont pas. Tout l'hiver j'y ai eu de telles dou-

leurs, que je ne pus écrire un quart d'heure sans beaucoup de peine. Peut-être que le printemps raccommodera cela et que je pourrai entretenir commerce avec mes amis. Je suis pis que vieille, les maladies me font décrépite.

Je suis ravie de ce que le roi a fait pour messieurs vos enfants ; je souhaite fort que cela aille jusqu'à vous. Nous avons ici toute la maison royale d'Angleterre. La reine est très-bien faite, elle a beaucoup d'esprit et plaît à tous ceux qui ont l'honneur de la voir. Le petit prince de Galles est beau comme un ange ; pour le roi il paroît le meilleur homme du monde, familier, libéral et honnête au dernier point. Il vint à Paris avant hier ; il fut incognito à Notre-Dame et aux grands Jésuites, où il leur fit l'éloge du P. Peters : de là il alla dîner tout seul chez M. de Lauzun. Il n'avoit avec lui que ses deux fils naturels (1); il fut aux grandes Carmélites voir la mère Agnès de Bellefonds (2), son ancienne amie. Il traita parfaitement bien tous ceux qu'il a vus autrefois, et il dit galamment qu'il ne connoissoit point les dames, qu'elles étoient trop jeunes. Mademoiselle a fait des chansons assez plaisantes, qu'elle a envoyées à madame de Gamaches (3), sur toutes ces vieilles parées.

---

(1) Jacques Fitz-James, duc de Berwick, et Henri Fitz-James, duc d'Albemarle. Ils étaient tous deux fils d'Arabelle Churchill, sœur du fameux duc de Marlborough.

(2) Supérieure des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, morte le 24 septembre 1691. Elle était grand'tante du maréchal de Bellefonds.

(3) Marie-Antoinette, fille d'Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, mariée en 1642 à Nicolas-Joachim Rouault, marquis de Gamaches, morte le 8 décembre 1704 à 80 ans. « C'étoit, dit Saint-Simon une femme aimable, de beaucoup d'esprit toute sa vie, fort du grand monde et qui conserva sa tête, sa santé et des amis jusqu'à la fin. Elle avoit été amie intime de madame de Longueville, depuis son

2436. — *Bussy à la marquise d'Uxelles.*

A Chaseu, ce 15 janvier 1689.

Je me donne aujourd'hui l'honneur de vous écrire, madame, pour vous reprocher à mon tour votre silence. Nous avons eu chacun notre tort, et nous voilà présentement quitte à quitte. Après cela comme c'est aux cavaliers à faire les premiers pas avec les dames, je vous dirai que j'ai été fort aise de voir le nom de M. votre fils (1) sur la liste des chevaliers de l'Ordre, et que j'espère vivre assez pour vous faire encore compliment sur de plus grands honneurs, que cette folle de fortune a refusés à M. votre mari et à moi. Je vous en crois bien consolée, madame; pour moi je le suis à un point qu'il ne paroît pas que j'aie jamais été à la cour ni à la guerre. Heureusement pour moi, je me suis mis dans la tête que les grands honneurs et les grands établissements m'auroient perdu; et en effet n'en déplaise aux gens heureux, il n'y a guère d'élus de ce monde-ci, qui le soient en l'autre. Adieu madame.

---

dernier retour et dans la plus étroite confiance de la princesse de Conti Martinozzi. J'ai ouï conter à mon père que toutes les semaines, à jour pris, elles venoient toutes les deux diner chez sa première femme, la meilleure amie qu'eût la princesse de Conti ; que mon père alloit ce jour-là diner chez ses amis et qu'elles dînoient toutes les trois, la clochette sur la table, et passoient ensemble le reste du jour. Toutes deux étoient alors fort belles. J'en ai trouvé à la Ferté des petits portraits en pied de ce temps-là, en pendants d'oreilles, les plus agréables du monde, que j'ai conservés avec soin. » (*Mémoires*, t. VIII, p. 69.)

(1) Nicolas Chalon du Blé, marquis d'Uxelles, brigadier d'infanterie (1676), maréchal de camp (1683), maréchal de France (1703); puis après la mort de Louis XIV, président du conseil des affaires étrangères, mort en 1730 à 78 ans. Voy. sur lui Saint-Simon, *passim*.

2437. — *La marquise d'Uxelles à Bussy.*

A Paris, ce 21 janvier 1689.

Je me souviens fort bien de mon tort, monsieur, et je vous en demande très-humblement pardon ; mais ce qui l'a causé, c'est que je ne saurois quasi plus écrire de ma main, et que de remplir ce devoir de celle d'un autre, c'est manquer à ce que l'on doit au noble sang de Rabutin, dont Olivier de la Marche augmente en moi la vénération et l'estime. Si vous êtes bon prince et que vous excusiez le secours du secrétaire, je vous promets de ne plus tomber dans cet inconvénient, et nous serons au même instant quitte à quitte en nous reprenant. Cependant, monsieur, vous faites bien de l'honneurà mon fils et à moi de prendre part à ce que le roi lui a fait. Ce que vous appelez la folle fortune lui a été jusqu'à présent plus favorable qu'à son père, ainsi que vous le remarquez fort bien; et je pourrois, sans être injuste, être fâchée de n'avoir pas été plutôt que les autres favorisée de ses grâces; mais je m'en console au coin de mon feu, comme vous faites au coin du vôtre, de ce qu'elle vous a dénié; et si effectivement vous êtes bien tourné du côté de Dieu, ne vous en plaignez pas, car vous avez plus de bonheur que tous les courtisans du monde.

Que faites-vous dans votre solitude? Travaillez-vous à nous donner quelque traité du mépris qu'on doit faire de ce monde. Je le voudrois, et en vérité, vous y devriez employer les talents que Dieu vous a donnés.

Nous avons ici M. de Rouville, votre beau-frère, qui maintient toujours sa droiture à toute rigueur. Il est devenu le partage de trois ou quatre veuves, qui ne songent pour lui plaire qu'à lui donner de bon vin. Il me semble

qu'il aime fort madame de Montataire, votre fille; enfin il achève sa vie doucement dans nos maisons à Paris et à la cour où il se montre rarement, à cause qu'il ne voit presque plus.

2438. — *Bussy au roi d'Angleterre.*

A Chaseu, ce 28 janvier 1689.

Sire,

Aussitôt que j'eus appris l'arrivée de Votre Majesté en France, mon premier mouvement fut de l'aller assurer de mes très-humbles respects et lui témoigner la part que je prends à tout ce qui lui est arrivé. Je n'en serois pas demeuré aux désirs, sire, si mes forces avoient répondu à mon dessein, et cela me fait sentir ma foiblesse plus vivement que je ne faisois. Mais ce qui a redoublé mon impatience et mon chagrin, c'est la bonté que Votre Majesté a eue de demander de mes nouvelles à mon fils. Quand j'ai vu que trente-trois ans, remplis de tant et de si grands événements dans les affaires de Votre Majesté, ne m'ont pas ôté de l'honneur de son souvenir, sire, mon zèle s'est augmenté pour elle, et j'ai joint à l'estime que j'ai eue de tout temps pour Votre Majesté, une reconnoissance infinie. Trouvez bon, sire, que je vous assure ici de ces vérités, en attendant que je vous aille protester du profond respect avec lequel je suis, sire, de Votre Majesté, etc.

2439.—*Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 2 février 1689.

Je fais un peu tard réponse à votre lettre du jour des rois, madame, parce que j'étois à Dijon quand elle arriva

ici. Je commencerai donc par vous rendre mille grâces de vos souhaits, et par vous dire ensuite que je ne doute pas que je ne sois heureux cette année, au moins par mon courage et par ma résignation. Quand le roi fit, il y a trois mois, deux grâces en vingt-quatre heures à mes enfants, tout le monde m'en fit compliment. J'étois si peu accoutumé à des prospérités que je ne savois que répondre. Pour les malheurs, je ne suis pas de même. Dieu, en me donnant la force de les soutenir, me mit dans l'esprit un fonds inépuisable de pensées pour en parler; et, de peur que mes tours et mes consolations ne s'usent à la fin, il détrône un roi à point nommé pour me fournir de la matière et pour me faire prendre patience. Il me persuade même que le prince qui le protége, qui est si heureux et si digne de l'être, n'a pas forcé la fortune en dormant, et que dans ses prospérités il a moins de repos que ma misère ne m'en laisse. Je ne doute, non plus que vous, que le prince d'Orange n'ait bien voulu que le roi son beau-père se soit sauvé : il y a un fonds de christianisme à cela. Il n'est pas sûr qu'il devienne maître de l'Angleterre; je crois que les Anglois n'en veulent point. Voici de grandes affaires, et l'Europe n'a jamais été plus brouillée; qui voudroit assurer par où cela finira seroit bien présomptueux.

Le cordon bleu pare un homme, parce qu'on sait que c'est une marque d'honneur que le maître donne à ceux qu'il veut gratifier; mais des justaucorps en broderie pareroient plus la cour, et le roi d'Angleterre la trouveroit plus belle, s'il la trouvoit bien dorée, que s'il la voyoit avec des rubans bleus, qui ne font pas le même effet sur son esprit que sur celui des François.

Je viens d'écrire au roi d'Angleterre; et pour vous faire comprendre que je ne me fais pas de fête mal à propos, il faut que vous sachiez que le duc d'York, étant venu au siége de Landrecies en 1655, pour y servir de lieute-

nant général, M. de Turenne demanda à Montpezat, à Roncherolles et au Passage, comment ils en vouloient user avec ce prince, pour le rang de lieutenant général; ils lui répondirent qu'ils savoient bien le respect qu'ils lui devoient en toute autre rencontre, mais que lorsqu'il s'agissoit d'un poste d'honneur, on ne le cédoit à personne. Il me demanda si j'étois son ancien, et en ce cas comment je voulois faire; je lui montrai ma commission, qui étoit quinze mois avant celle du prince, mais [je lui dis] que je lui céderois le rang de bon cœur, quand il devroit être maréchal de France avant moi. M. de Turenne sourit et me dit que je faisois mon devoir. M. le duc d'York, qui sut comment je m'étois distingué des autres, m'en remercia et me témoigna toujours depuis beaucoup d'amitié; et comme le marquis de Bussy lui fut présenté dernièrement à Saint-Germain, il lui demanda d'abord de mes nouvelles et lui dit que j'avois servi à Landrecies avec lui. Voilà le sujet de ma lettre, dont je vous envoie la copie.

La fortune, qui est une grande folle, n'en a jamais donné tant de marques que dans la vie de Lauzun : c'est un des plus petits hommes pour l'esprit aussi bien que pour le corps que Dieu ait jamais faits; cependant nous l'avons vu favori, nous l'avons vu noyé et le revoici sur l'eau. Ne savez-vous pas un jeu où l'on dit : *Je l'ai vu vif, je l'ai vu mort, je l'ai vu vif après sa mort?* — C'est son portrait.

Je ne pense pas que le roi ait beaucoup d'égards pour la colère de Mademoiselle; mais je pense encore moins qu'elle revienne jamais pour Lauzun : elle a eu le loisir de se désabuser, et je crois qu'elle a bien honte maintenant de son attachement pour si peu de chose. Nous en dirons bien d'autres tête à tête, madame.

J'ai reçu une lettre de la belle comtesse, par laquelle je connois qu'elle m'estime autant que si j'étois cordon bleu. Je vois bien que le roi, ce grand prince qui a tant de pou-

voir, ne sauroit me faire mépriser d'elle. Notre prélat est à Autun malgré lui; nous en avons le corps, mais le cœur est à Paris.

A Corbinelli.

Je commence aussi par vous remercier, monsieur, comme j'ai fait madame de Sévigné, et par vous assurer que, grâce à Dieu, j'ai ce que Juvénal souhaite :

Mens sana in corpore sano.

J'ai été fâché, comme vous, de ne pas me voir sur la liste des chevaliers. Il est vrai que le roi a fait tout ce qu'il a pu pour m'en consoler, par les gens indignes qu'il a honorés de son ordre; et, outre cela, moi qui mets tout en œuvre pour n'être pas fâché longtemps, je me suis dit que si, après toutes les injustices que tout le monde sait qu'on m'a faites, on m'avoit donné le cordon bleu, il auroit semblé au public qu'il ne m'auroit rien manqué que cela pour devoir être content.

Vous avez raison, monsieur, d'être surpris de voir le roi d'Angleterre comme abandonné de Dieu, après qu'il s'est signalé à son service. Cependant la Providence a ses raisons et n'en manque pas, même quand les chrétiens perdent des batailles et des empires contre les infidèles. La marquise et moi ne sommes pas indolents; nous sentons tout, mais sans peine et sans altération : ainsi nous sommes plus heureux que mille autres gens.

2440. — *Le marquis de la Rongère à Bussy.*

A Versailles, ce 23 février 1689.

On reçut nouvelles dimanche dernier, monsieur, de la mort de la reine d'Espagne (1), dont on prendra le deuil aujourd'hui pour six mois. On prétend que dans le conseil qu'on tint à Madrid, pour savoir si on se déclareroit pour l'empire, ou si on demeureroit neutre, elle parla fort pour la neutralité et partagea même les voix. Vous jugez bien, monsieur, quelle conséquence on tire de là. Cette mort fait cesser tous les plaisirs à Versailles.

Le prince d'Orange a été proclamé roi (2). On dit qu'il vient beaucoup de troupes impériales du côté du Rhin. Les huguenots ont fait du bruit en Languedoc. On commence à croire que les Anglois sont divisés. On fortifie Mayence. Le bruit court que les Suisses seront neutres. L'élection du prince d'Orange pour roi d'Angleterre n'a pas été faite à cause de la princesse sa femme, mais pour sa personne, et on a réglé qu'on éliroit de même ses successeurs et qu'ils ne pourroient casser ni proroger les parlements qui se tiendroient de trois en trois ans. Le duc de Berwick partit vendredi dernier pour aller en Irlande; il y mena sept ou huit cents Anglois qui s'étoient réfugiés en France. Le roi y a envoyé M. de Maumont (3), maréchal de camp, MM. de Lusignan et de Laré (4), brigadiers de cavalerie. Le bruit court que l'on traite avec les Hollandois.

---

(1) Elle mourut le 12 février. On fit courir le bruit, qui ne reposait sur aucune preuve, qu'elle avait été empoisonnée.

(2) Le 17 février.

(3) Maumont de Fontange, brigadier d'infanterie (1683).

(4) Lenet, marquis de Laré, brigadier d'infanterie (1684), directeur général des troupes en Italie (1694).

2441. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Manheim, ce 26 février 1689.

J'ai trouvé ici ma compagnie, monsieur, à la tête de tout, car enfin nous n'avons plus que cette place ici et Heidelberg en deçà du Rhin, et le régiment de Mélac est partagé dans les deux. Nous travaillons à ne pas garder ceci longtemps, non plus qu'Heidelberg et Frankenthal. Six bataillons sont employés à raser Manheim. Cette place est dans la plus heureuse situation du monde, à l'embouchure du Neckar dans le Rhin ; c'est une ville toute neuve bâtie au cordeau; on y parle plusieurs sortes de langues, et l'on y professe plusieurs religions dans les mêmes églises. Mélac, qui commande dans Heidelberg, enlève de temps en temps quelque quartier aux ennemis; c'est un homme fort éveillé et qui fait bien la guerre. Le comte de Tessé est ici comme maréchal de camp sous les ordres de M. de Monclar qui y vient d'arriver. Je crois que nous repasserons le Rhin aussitôt que cette place et Heidelberg seront rasés, et que nous nous approcherons de Strasbourg. Je ne sais de quelle armée nous serons, car Mélac est bon pour tout, et il seroit à souhaiter qu'il y pût être.

2442. — *L'abbé de Brosses à Bussy.*

A Paris, ce 27 février 1689.

Le roi d'Angleterre part aujourd'hui pour aller en Irlande avec dix mille hommes que lui donne le roi. Le jeune Mailly le reconduit jusqu'à son embarquement qu'il fera dans une flotte de trente vaisseaux que commandera

le maréchal d'Estrées. Il y a eu trois mille Irlandois protestants taillés en pièces par les troupes que commande mylord Tyrconnel (1). On croit que, selon le succès qu'aura l'arrivée du roi en Irlande, on y fera passer l'armée qu'on envoie en Bretagne. Le roi d'Angleterre donna hier l'ordre de la Jarretière à M. de Lauzun. M. d'Avaux suit le roi d'Angleterre pour être chef de son conseil. On a taillé en pièces quelques huguenots qui s'étoient soulevés dans les Cévennes. Mylord Tyrconnel a encore défait les Anglois en Irlande ; il en est demeuré deux mille sur la place.

2413. — *le marquis de Termes à Bussy.*

A Versailles, ce 10 mars 1689.

Le maréchal de Duras maria hier son fils à mademoiselle de la Marche. C'est une héritière qui a quarante mille livres de rente. Le roi a fait recevoir duc au parlement M. de Duras et a permis à son fils d'en prendre la qualité dès à présent (2). Le prince d'Enrichemont a épousé

---

(1) Richard Talbot, duc de Tyrconnel, fut sous Jacques II, vice-roi d'Irlande, et défendit ce pays contre le prince d'Orange.

(2) Jacques Henri de Durfort, duc de Duras, mestre de camp de cavalerie, né le 19 décembre 1670, marié le 7 mars 1689 à Louise-Magdelène de La Marck, fille de Henri Robert comte de La Marck ; il mourut en septembre 1697. « C'étoit, dit Saint-Simon, un homme bien fait et d'une beauté singulière. Le vin et les débauches l'avoient fort changé et rendu goutteux. C'étoit un fort honnête homme et fort aimé, brave, doux et voulant faire, mais sans aucun esprit. Son père l'avoit étrangement marié de tous points. Il lui céda sa dignité en le mariant, le fit appeler duc de Duras et prit le nom de maréchal de Duras. Jusqu'alors on ne l'avoit jamais appelé que le duc de Duras ; et c'est le premier duc, maréchal de France, qui par le défaut de terres à porter divers noms, et pour la distinction de l'un et de l'autre, se soit fait appeler maréchal. » (T. III, p. 86.)

mademoiselle de Coislin (1), et le chevalier de Montchevreuil une demoiselle Barin, riche héritière de Bretagne (2).

Le prince d'Orange a demandé permission au parlement de lever des troupes et de l'argent pour envoyer en Irlande et en Hollande, et on la lui a accordée. Il a fait le maréchal de Schomberg grand maître de l'artillerie et général de ses troupes en Irlande; pour lui il demeure à Londres. Une partie de l'Écosse s'est déclarée en faveur du roi d'Angleterre.

M. de Bavière a la petite vérole; il a été en danger, mais il se porte mieux. On ne doute plus de la paix de l'empereur avec le Turc.

2444. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 15 mars 1689.

Pour répondre à votre lettre du trois de ce mois que je ne fais que de recevoir, mon R. P., je vous dirai qu'en sortant de Dijon, je vins ici où mes coliques me reprirent et m'ont retenu jusqu'à huit jours près d'ici.

Ma fille reçut votre lettre et vous y fit réponse.

Je me fie bien à vous, mon R. P., du choix que vous avez fait des endroits de mes lettres que vous avez mises en œuvre.

---

(1) Magdelène-Armande du Cambout, fille du duc de Coislin, mariée en avril 1689 à Maximilien de Béthune, duc de Sully, prince d'Enrichemont, morte en 1721 à 56 ans.

(2) Gaston-Jean-Baptiste de Mornai, comte de Montchevreuil, gouverneur d'Arras, lieutenant général, marié le 19 mars 1689 à Perrine Barin, fille de Henri de Boisgesfroi, premier maître d'hôtel de Monsieur. Il fut tué à la bataille de Nerwinde (1693).

Je vous ai déjà mandé que j'étois de votre avis sur le portrait du roi de ma façon. S. M. ne l'a pas vu dans mes *Mémoires*, car elle n'a pas eu le tome où je l'ai mis, mais madame de Bussy lui donna ce portrait en lui donnant ma démission quand j'étois à la Bastille. Il est vrai que le roi étoit fort jeune alors et il en concevra mieux le mérite aujourd'hui, s'il le peut lire avec madame de Maintenon; mettez-le donc, s'il vous plaît, dans votre ouvrage, mon R. P.

Je n'ai point reçu la lettre que vous m'avez écrite à Dijon, ainsi je ne sais ce que c'est que votre proposition touchant le portrait du roi à cheval.

J'ai toujours eu une grande impatience de voir ce que vous écriviez, mon R. P.; ma fille et moi lisons la *Manière de bien penser* pour la troisième fois et nous avons plus de goût pour ce livre que la première; mais je n'ai rien souhaité avec plus d'empressement que de voir ce que vous allez mettre sous la presse.

Adieu, mon R. P.; aimez-moi bien toujours: vous le devez, car je vous aime de tout mon cœur.

De madame de Coligny.

J'ai reçu votre lettre et j'y ait fait une grande réponse, mon R. P.; rien ne se perd à la poste; vous la recevrez si vous ne l'avez reçue, en tout cas vous n'y perdrez pas beaucoup, hors les assurances de mon amitié que je veux que vous comptiez pour quelque chose et dont je vous dédommage aujourd'hui en vous les donnant gratis; car je n'ai pas reçu un petit souvenir de votre part, quoique je ne parle depuis un mois presque qu'avec vous; et pour vous punir, je ne vous dirai pas tout le plaisir que me donnent vos conversations.

2445. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 16 mars 1689.

Il y a bien longtemps que je n'ai écrit à mon cher cousin. Ce n'est pas que je l'aie oublié; mais c'est une certaine chaîne de petites occupations, qui font qu'on remet toujours à faire ce qu'on veut pourtant faire une fois. Pendant ce temps-là le roi d'Angleterre est allé en Irlande; et si vous voulez lui rendre la visite à quoi vous vous êtes engagé, il faut que vous fassiez un trajet de mer. La lettre que vous lui avez écrite est fort bonne, et j'ai vu avec plaisir sur quoi elle étoit fondée. Je me souviens de cette année où vous serviez avec lui. Benserade écrivoit à la reine d'Angleterre, de la cour, qui étoit alors à Compiègne, que si M. le duc d'York continuoit à faire des actions de valeur comme il faisoit, il seroit bientôt maréchal de France. C'est votre pensée, mon cousin, et je ne m'étonne pas que souvent vous et Benserade ayez dit les mêmes choses.

Il est donc vrai que ce prince n'avoit pas oublié votre politesse envers lui, lorsque vous lui cédâtes de si bonne grâce. Avez-vous jamais vu des malheurs comme les siens? Non, mais on a lu, et rien n'est si extraordinaire que l'histoire d'Angleterre; les changements des rois leur sont familiers. Ce qui est à craindre pour lui, c'est la religion différente de l'anglicane, qui seroit toujours un grand embarras dans les réconciliations fréquentes qui s'y font après les grandes ruptures. Il est bien difficile de juger de tout ce que nous voyons.

Nos cousines de Rabutin (1) d'Allemagne m'écrivirent

(1) Charlotte et Gabrielle de Rabutin.

l'autre jour, et à madame de Montataire, pour nous demander conseil si elles ne devroient pas quitter leur frère, qui alloit présentement porter les armes contre le roi, pour le service de l'empereur. Nous n'avons su bonnement que leur répondre; il est si peu question de ces deux filles qui sont attachées à leur frère et qui n'ont plus ni père, ni mère, ni établissement, que je suis persuadée qu'il n'y auroit aucun bruit dans le monde si, en assurant leur subsistance, elles se tenoient où elles sont; les affaires de Sa Majesté n'en iroient pas moins bien. Cependant on n'aime point à donner de tels conseils; il les faut prendre soi-même. Je ne sais ce qu'elles auront fait.

Il me semble que votre prélat ne se presse guère de venir en ce pays-ci. Je me suis mis dans la tête qu'il veut laisser juger le procès de Mademoiselle et de M. le Prince contre les testaments et donations de mademoiselle de Guise, où Son Altesse royale croit qu'il a eu beaucoup de part. Quoi qu'il en soit, il fait une plus longue résidence que les autres fois, et ses amis de ce pays-ci sentent son absence. Je sens encore plus la vôtre, mon cousin; cependant je ne souhaite point ici un homme comme vous, en l'état où est votre fortune.

M. et madame de Grignan sont en leur place. M. de Grignan a fait un voyage d'une fatigue épouvantable dans les montagnes du Dauphiné, pour séparer et punir de misérables huguenots, qui sortent de leur trou pour prier Dieu, et qui disparoissent comme des esprits dès qu'ils voient qu'on les cherche et qu'on les veut exterminer. Ces sortes d'ennemis volants ou invisibles donnent des peines infinies et qui, au pied de la lettre, ne sauroient finir; car ils disparoissent en un moment, et dès qu'on a le dos tourné, ils ressortent de leurs tanières. Il me semble qu'il n'y a rien de pareil dans votre Bourgogne. Pour moi, je crois que je m'en vais en Bretagne avec madame la duchesse de Chaulnes, qui y va trouver son mari, lequel y

fait des merveilles depuis six ou sept mois. Comme notre Bretagne est toute pleine de noblesse qui n'aime pas à sortir de son pays, et de beaucoup d'autres hommes à proportion, il a levé en un moment un régiment de dragons, le plus beau du monde. C'est du Cambout qui le commande. Il en fait encore un de milice de la même beauté. Le corps de la noblesse pour l'arrière-ban est d'une grandeur et d'une magnificence surprenantes. Vous m'allez demander quel personnage fait mon fils dans tout cela : celui d'un anachorète au désespoir que la guerre vient troubler son repos et sa solitude. Il a tout refusé ; mais la noblesse de Rennes et de Vitré l'ont élu malgré lui pour être à leur tête au nombre de six cents et plus, et il n'a pas été en son pouvoir de refuser un choix si honorable. Voilà, mon cher cousin, le compte que je vous rends de ma famille et de mes desseins. Je passerai cinq ou six mois en Bretagne, où j'ai beaucoup d'affaires, et je m'en reviendrai avec la même duchesse de Chaulnes, après les États. Je pense que je ne saurois mieux faire que de me servir de cette occasion si commode et si agréable pour moi.

Le portrait que vous faites de M. de Lauzun, pris dans un dicton populaire, est tout à fait plaisant et véritable. Ajoutez-y l'ordre de la Jarretière, qui n'empêchera pas le cordon bleu, comme le roi a dit, et vous trouverez qu'il sera également accablé des grâces du Saint-Esprit et de la protection de Saint-Georges.

Adieu, mon cher cousin ; conservez bien votre philosophie chrétienne : c'est une vraie richesse ; et trouvez bon que j'embrasse ma chère nièce et vous, mon cher cousin, de tout mon cœur.

De Corbinelli.

J'ai lu, monsieur, avec plaisir la belle et bonne lettre que vous avez écrite au roi d'Angleterre, et j'ai approuvé

les réflexions que vous faites sur les aventures agréables ou fâcheuses qui se sont trouvées dans la vie de M. de Lauzun.

Tout ce que vous écrivez me fait désirer quelque ouvrage historique de vous qui dût apprendre à la postérité tout ce qui s'est passé de notre temps. Faites au moins le récit de ce qui est arrivé en France et en Angleterre depuis l'arrivée du prince d'Orange dans cette île. Rapportez-y tous les raisonnements politiques qui ont été faits dans les manifestes des deux partis; examinez-y la question si c'est par un motif de religion que tous ces mouvements sont arrivés, et faites le panégyrique des deux rois.

Un Irlandois écrivoit dernièrement à un Anglois, son ami, qui étoit à la cour de France, et le prioit de lui mander comment leur roi y avoit été reçu. L'Anglois ne lui répondit autre chose que ce verset du psaume : *Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.* Je défie MM. de Meaux, d'Autun, Fléchier et Bourdaloue, ces grands panégyristes, de faire un plus bel éloge du roi que cela. J'eusse été ravi de vous revoir ici, Monsieur, pour rendre votre visite au roi d'Angleterre; mais comme il est parti, nous en perdons l'espérance. Adieu, monsieur; conservez-moi les honneurs de vos bonnes grâces, comme à l'homme du monde qui en connoît mieux le prix. Je dis la même chose à madame la marquise.

2446. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 18 mars 1689.

Nous relisons ma fille et moi pour la troisième fois votre livre de la *Manière de bien penser*, mon R. P., et nous

trouvons qu'en donnant des exemples de pensées fines et délicates, vous avez cité des épigrammes de Martial que j'ai traduites autrefois. Cela m'a donné envie de vous les envoyer, pour savoir de vous si j'avois non-seulement bien pris le sens de l'auteur mais si, quand je m'en suis écarté, je n'ai pas été plus naturel que lui; car voilà comment je traduis : je rends le plus fidèlement que je puis ce que je trouve que le poëte a bien pensé, mais quand il me semble qu'il s'éloigne de l'usage, je le redresse. Je vous envoie encore deux épigrammes du même Martial, que j'ai traduites, dont vous ne parlez pas; et la traduction d'une épigramme de Catulle que vous citez, sur laquelle vous voulez bien que je vous dise que je ne suis pas de votre avis :

Injuria talis
Cogat amare magis, sed bene velle minus.

Je maintiens que si Catulle par *bene velle minus* a voulu dire, comme vous le traduisez, *vouloir moins de bien*, ce sentiment est faux : quand on aime une femme, malgré la jalousie qu'elle donne, on ne laisse pas de lui vouloir du bien, mais on ne l'estime pas : et c'est dans ce sens-là qu'Ovide a dit plus grossièrement :

Aversor morum crimina, corpus amo.

Voici l'épigramme de Catulle que j'ai traduite.

Ad Lesbiam. Epig. 73.

Dicebas quondam solum te nosse Catullum.

Ma passion est satisfaite,
Iris a contenté mes vœux;
Cependant son humeur coquette
M'empêche de me croire heureux.
Que ma folie est extrême !
Je la méprise et je l'aime.

Ce derniers vers redresse le sens de Catulle qui est faux par *bene velle.*

Je vous envoie encore une autre épigramme du même Catulle que j'ai traduite, à mon avis plus finement qu'il ne l'a faite. Mandez-moi votre sentiment sur cela, mon R. P.; le mien est que personne n'a jamais mieux pensé que vous.

2447. — *Le marquis de la Rongère à Bussy.*

A Versailles, ce 20 mars 1689.

M. de la Feuillade vient d'être nommé pour commander le corps composé de la maison du roi, qui campera aux environs de Versailles, et M. de Soubise, lieutenant général sous lui. La ville de Paris a donné au roi quatre cent mille livres. Les consignations du parlement autant et celles des requêtes du palais deux cents. Voilà un exemple pour les autres villes du royaume.

La paix du Turc est faite avec l'empereur. On laisse aux Allemands et aux Vénitiens toutes les conquêtes qu'ils ont faites. Le chevalier de Sourdis allant pour reconnoître une garnison de (Nuys) a été rencontré par trente escadrons; il n'en avoit que quatorze, véritablement il avoit un corps d'infanterie. Toute la cavalerie a plié d'abord; pour notre infanterie, elle a fait une si bonne résistance, qu'elle s'est retiré tambour battant à Bonn, n'ayant d'officiers que le marquis de Castries (1) que le roi vient de faire brigadier pour récompense de cette action.

L'évêque de Beauvais vient d'être fait cordon bleu pour

(1) Joseph-François de La Croix, marquis de Castries, maréchal de camp en 1693, mort en 1728 à 65 ans.

remplacer M. d'Arles. Le roi envoie toute sa maison, hormis ses mousquetaires, à Bonn.

2448. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 23 mars 1689.

Si vous avez trouvé qu'il y avoit longtemps que vous ne m'aviez écrit, madame, vous jugez bien que le temps m'a dû paroître beaucoup plus long qu'à vous. Vous interrompez des occupations agréables pour m'écrire, et moi je n'ai rien de meilleur à faire qu'à vous entretenir. Puisque le roi d'Angleterre n'a pas voulu m'attendre, je le laisserai courir; mais j'ai grand'peur qu'il ne puisse s'empêcher de s'impatienter de me voir et qu'il ne me veuille épargner la peine de l'aller chercher en Irlande.

Je ne savois pas que Benserade eût écrit ce que vous me mandez à la feue reine d'Angleterre. Ce n'est pas le premier bel esprit dans les pensées duquel je me suis rencontré : notre ami Corbinelli dit que je pense assez comme Horace, que je n'ai jamais lu.

Votre raisonnement est fort juste, madame, sur les impossibilités vraisemblables que le roi d'Angleterre remonte sur le trône; cependant il n'y a point de haut et bas qu'on ne doive attendre de sujets qui coupent la tête à leur roi et qui laissent ensuite régner ses enfants. Il ne faut aujourd'hui que gagner deux ou trois batailles et donner liberté de religion, pour être aussi bien établi que jamais.

Nos cousines de Rabutin ont tort de vous demander conseil sur l'embarras où elles sont; mais elles n'ont pas tort d'être embarrassées, car enfin vous savez la haine des Allemands contre nous; vous savez l'envie que toute la cour de l'empereur a eue de la fortune de notre cousin; on ne manquera jamais de dire que ses sœurs sont des es-

pions qui mandent en France tout ce qu'elles savent de ce pays-là. Vous voyez ce qu'il a coûté à la reine d'Espagne d'avoir été Françoise en un pays étranger. Nos cousines feront donc bien de devenir si bonnes Allemandes qu'on ne les puisse soupçonner de songer jamais à revenir en leur pays.

Il y a des gens si mystérieux qu'on ne sauroit rien croire d'eux de ce qu'on voit; pour moi je pense que M. d'Autun ne va point à Paris parce qu'il ne se porte pas trop bien, qu'il n'a peut-être guère d'argent et que le roi n'aime point trop à voir des évêques hors de leur diocèse. Il y a longtemps que le séjour de la cour m'est insupportable, et d'ailleurs le roi ne se lasse point de me le rendre odieux; aussi ne me verra-t-il plus que pour jouir de mon reste sur ce que j'ai à espérer de lui. Paris même a tant de relations avec la cour, que je ne le saurois souffrir. Je voudrois passer le reste de ma vie à la campagne, dans un voisinage de mes bons amis, comme le vôtre, ma chère cousine; je me moquerois encore plus que je ne fais des offices de la couronne et de l'ordre du Saint-Esprit; mais cela ne se pouvant pas, j'ai recours aux lettres qui me tiennent lieu de conversation.

Ce que vous me mandez des huguenots me fait souvenir des miquelets de Catalogne; ils m'ont fait enrager vingt fois en une campagne; je les voyois à cent pas de moi, et tout d'un coup je ne les voyois plus; ils se sauvoient par des rochers inaccessibles à tout autre qu'aux chèvres et à eux. Nous les tirions en volant, mais sans effet : ils étoient plus heureux que nous, car ils nous tuoient toujours des hommes et des chevaux (1).

Vous faites bien, madame, de prendre la commodité de la duchesse de Chaulnes pour aller en Bretagne; on ne

(1) Voy. *Mémoires*, t. I, p. 366, 370.

peut faire un voyage plus agréablement que vous ferez celui-là. Notre arrière-ban de Bourgogne ne sera pas si magnifique que celui de Bretagne. M. de Toulongeon ne mènera pas celui de son bailliage, sa santé ne le lui sauroit permettre. Je ne sais, madame, si M. de Pomponne ne vous a point conté qu'en 1674, les arrière-bans ayant été commandés, j'écrivis au roi que je ne croyois pas que Sa Majesté voulut que je marchasse avec la noblesse de mon pays, mais que je lui offrois de le suivre. M. de Pomponne, à qui j'avois adressé ma lettre, me manda que le roi lui avoit dit qu'après les grands postes que j'avois tenus à la guerre, il n'entendoit pas que je grossisse les arrière-bans (1); et à ce propos je vous dirai ce qui arriva ici il y a quatre jours.

M. de Toulongeon ayant fait imprimer deux cents lettres, par lesquels il convoquoit la noblesse de son bailliage, il les signa, chargea le greffier du bailliage d'y mettre les suscriptions et de les faire tenir, et s'en retourna chez lui. Ce fat de greffier m'adressa une de ces lettres, et voici ce que je lui écrivis :

« Monsieur le greffier, votre ignorance me fait vous ex-
» cuser de m'avoir adressé une lettre d'arrière-ban ; mais,
» afin que vous ne fassiez plus à l'avenir de semblables bé-
» vues, il est bon de vous apprendre que les gens comme
» moi ne vont plus à la guerre que pour commander des
» armées. Jugez par là combien vous vous êtes équivoqué
» et combien mon frère de Toulongeon vous laveroit la
» tête, s'il savoit votre méprise. »

Cette lettre est devenue publique à Autun et a fait reparler de la lettre de M. de Roussillon (2). A propos de lui, son fils vient de mourir : je crois que cela lui fera des affaires avec madame de la Boulaye, sa belle-mère.

---

(1) Voy. t. II, p. 395.
(2) Voy. t. V, p. 290.

Mais pour revenir aux arrière-bans, madame, M. de Sévigné a été bien heureux d'avoir été choisi par la noblesse de son pays pour la commander; car il avoit beau vouloir être anachorète, il falloit qu'il marchât à l'arrière-ban comme un gentilhomme qui ne seroit jamais sorti de son pays, et cela lui eût été bien désagréable. Je me réjouis de ce choix et je ne comprends pas comment il faisoit tant le difficile là-dessus.

La fortune a beau élever Lauzun, elle lui donneroit avec l'ordre de la Jarretière celui du Saint-Esprit et encore celui de la Toison, que je n'en penserois jamais que ce que j'en pense. Cette folle ne sait pourquoi elle l'élève, et moi je sais bien pourquoi je le méprise.

Vous avez raison, madame, de dire que ma philosophie chrétienne est une vrai richesse; il est certain que je ne saurois jamais être pauvre, ne voulant que ce que Dieu veut : je suis riche de ma modération.

A Corbinelli.

L'amitié que vous avez pour moi, monsieur, vous fait trouver ce que je fais meilleur que les autres ne le trouvent. La postérité verra peut-être mes *Mémoires*; mais je ne suis pas assez bien informé pour écrire d'autres histoires, et j'aime trop la vérité pour ne pas craindre de ne la pas apprendre exactement aux siècles à venir.

La réponse de l'Anglois à son ami l'Irlandois est un fort bel éloge pour le roi, et cet Anglais a bien de l'esprit. J'ai grand'peur, pour l'intérêt du roi d'Angleterre, que je ne lui rende visite à Saint-Germain cette année. Au reste, monsieur, madame de Sévigné s'en allant en Bretagne cet été, vous devriez bien en venir passer une partie avec nous.

Le roi ne se relâche point sur le secours qu'il a commencé de donner au roi d'Angleterre. Rien au monde

n'est plus glorieux et plus estimable que la chaleur avec laquelle il l'assiste.

2449. — *Bussy à Corbinelli.*

A Chaseu, ce 27 mars 1689.

Je me suis amusé depuis quelque temps, monsieur, à traduire quelques épigrammes de Martial qui m'ont paru justes et que j'avois passées dans ma première traduction. Je vous les envoie à condition que vous m'en direz votre sentiment. Vous savez bien ma manière, quand je traduis les anciens; je suis à la lettre ce qu'ils ont de bon, et je redresse, ce qui me paroît forcé ou faux. Adieu, monsieur, je ne vous en dirai pas davantage aujourd'hui : Martial vous va parler pour moi.

In Cinnam. Lib. 3. Epig. 61.

Puisque me demandant du bien;
Ce n'est rien, me dis-tu, que ce que tu demande
Lorsque je t'éconduis, ma rigueur n'est pas grande
Je ne te refuse rien.

Ad Aulum de Mamerco. Lib. 5. Epig. 28.

Quand le ciel vous feroit par des faits inouïs,
Un aussi grand roi que Louis,
Quand vous seriez aussi grand capitaine,
Que le grand Condé, que Turenne,
Vous ne seriez jamais exempt
Des médisances de Joconde :
Il taille en pièces tout le monde.
Que gagne-t-il d'être méchant?
Pour moi je crois qu'un homme est misérable
A qui le genre humain paroit insupportable.

De Philone. Lib. 5. Epig. 47.

Damon nous disoit aujourd'hui
Qu'il ne soupoit jamais chez lui.

Il disoit vrai; car en sa vie
Il n'a soupé, si l'on ne le convie.

In Posthumum. Lib. 5. Epig. 52.

Non je n'oublierai jamais,
De vos grâces le mérite.
Vous demandez, pourquoi donc je m'en tais
C'est parce que vous les dite.
Quand à quelqu'un je fais récit
De l'argent en pur don ou du moins à crédit,
Dont par vous ma bourse est remplie,
Il m'interrompt et s'écrie :
Il me l'avoit déjà dit.
Il est de certaines choses
Que deux ne font jamais bien :
Taisez-vous, ne dites rien,
Si vous voulez que je cause.
Croyez-moi, quand vous donneriez
Des trésors avec un empire,
Mon pauvre ami, vous en perdriez
Toute la gloire par le dire.

In Tuccam. Lib. 7. Epig. 77.

Tu me demandes mes écrits;
Mais tu ne t'y dois pas attendre.
Tu ne les veux pas lire, Iris;
Tu ne les veux que pour les vendre.

De Paula. Lib. 10. Epig. 8.

Climène à m'épouser donne toute sa peine
Moi je ne veux point de Climène,
Car elle a cinquante ans passés.
Elle est trop vieille et ne l'est pas assez.

2450. — *Le marquis de la Rongère à Bussy.*

A Marly, ce 1er avril 1689.

J'ai rendu à Son Altesse royale, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée pour lui. Il l'a fort bien reçue et fort

honnêtement pour vous. Après me l'avoir lue, il me dit : « Ah ! je vois bien qu'il est dévot, j'en suis bien aise pour l'amour de lui, cela lui tient lieu de tout : mandez-lui que je lui ai fait réponse. »

Le roi vient de dire qu'il a reçu des nouvelles d'Angleterre, qui marquent que cinq régiments se sont débandés et ont pris la route d'Écosse pour y servir leur roi. Le parlement ne veut point que le prince d'Orange prenne l'argent qu'on recueille par le royaume, de peur qu'il ne s'en retourne en Hollande et ne l'emporte. On commence à être déjà las de son règne en Angleterre. Le parlement d'Écosse a fait brûler par la main du bourreau une ordonnance du prince d'Orange. Le roi est attendu en Irlande par soixante dix mille hommes, on n'en a pas eu de nouvelles depuis qu'il étoit à quatre heures près d'arriver. Voilà, monsieur, de belles et grandes nouvelles, un peu de temps nous apprendra le reste. Le roi avec un petit nombre de courtisans est ici depuis trois jours; nous y sommes fort joyeux. Je vous souhaite en ce même état.

2451. — *Le P. Bouhours à Bussy.*

A Paris, ce 5 avril 1689.

Je me suis avisé fort mal à propos, monsieur, d'être malade, depuis que j'ai reçu vos dernières lettres, et je vous avoue que j'ai cru que mes maux de tête m'alloient reprendre. Heureusement je me suis trompé ; mon mal est un rhume causé par la saison et par le carême et qui m'a d'abord occupé la tête : il se dissipe doucement et j'espère que Pâques m'en fera raison.

J'ai toujours eu de la peine sur le *bene velle minus* de Catulle, et votre sentiment me paroît plus juste que le sien. Les interprètes prétendent que la jalousie rend la passion

plus violente, mais qu'elle diminue quelque chose de la bienveillance. Je m'en rapporte plus à vous qu'à eux, et je vous crois sur ce chapitre plus habile que Muret (1). Comme je cite les épigrammes de Martial sur les dieux qu'on prie, je ne manquerai pas de mettre votre traduction. Je n'entreprendrai pas assurément de rendre Martial en notre langue mieux que vous n'avez fait. Adieu, monsieur.

2452. — *L'abbé de Brosse à Bussy.*

A Paris, ce 8 avril 1689.

Le pape a la goutte à la main. Il n'a rien donné au roi d'Angleterre. Le grand-duc a mieux fait, car il lui a envoyé six mille pistoles, et le duc de Parme trois mille. Le marquis d'Uxelles a battu cinq cents chevaux en Allemagne. Il est certain que Tekeli (2) est entré en Transylvanie avec une grande armée de Tartares. Il promet lui seul d'empêcher la paix du Turc avec l'empereur. Nous lui avons envoyé depuis peu des sommes considérables, car il est tout à fait dans nos intérêts. Le comte de Lusignan est toujours en prison par ordre de l'empereur qui ne veut pas le faire élargir, qu'on ne rende les otages que Stuttgard dans le Wirtemberg avoit donnés en attendant qu'on payât les contributions. Le passe-port de M. Lusignan étoit d'aller sur les terres du duc de Wirtemberg, mais

(1) Célèbre humaniste et poëte latin, né à Muret en 1526, mort à Rome en 1585.

(2) Emeric Tekeli, chef des insurgés contre l'Autriche, fut nommé par Soliman II, prince de Transylvanie puis roi de Hongrie, et finit après la paix de Carlowitz (1699) par aller se faire cabaretier à Constantinople où il mourut en 1705, à 47 ans.

ayant appris en chemin, que ce duc, malgré son sauf-conduit, avoit donné des ordres pour l'arrêter, il quitta sa route et voulut aller en Suisse; le duc envoya en poste prier les bourgeois d'une ville où il devoit passer de l'arrêter, en les assurant que cela seroit agréable à l'empereur.

Le marquis d** s'est mis dans une si grande dévotion, que non-seulement il veut quitter le service, et pour cela il a envoyé la démission de son gouvernement au roi, mais il veut encore se faire chartreux. Sa femme n'y a pas voulu consentir. Il lui a persuadé seulement d'aller demeurer dans une de leurs maisons qui joint une chartreuse. Le roi lui a permis de vendre son gouvernement.

Le cardinal de Furstemberg ne se trouvant pas en sûreté à Bonn, s'est retiré à Metz d'où l'on croit qu'il ira à Paris dans peu. Deux des chanoines qui lui ont donné leurs voix sont allés trouver le prince Clément de Bavière à Cologne. M. Arnauld a fait le portrait du prince d'Orange: c'est un livre fort bien écrit.

2453. — *Le marquis de Termes à Bussy.*

A Versailles, ce 9 avril 1689.

L'accommodement des Suisses est enfin heureusement terminé. Il a été signé par leurs supérieurs et par nos plénipotentiaires. M. Girardin (1), notre ambassadeur à Constantinople, y est mort assez brusquement. La paix n'est point faite, comme l'on s'est imaginé, entre l'empereur et le Turc; ils vont recommencer la guerre. Tekeli se prépare avec de grandes forces qui lui viennent de toutes

(1) Il avait d'abord été lieutenant civil au nouveau Châtelet, et fut nommé (1685, juin) ambassadeur à Constantinople.

parts à tailler de la besogne aux Allemands cette campagne. Le roi d'Angleterre est arrivé heureusement en Irlande ; il y a été reçu avec une joie publique. On vient de toutes parts à lui. On a assemblé un parlement en Écosse.

Le roi dit publiquement, dimanche 3 de ce mois, qu'il ne croyoit pas que le prince d'Orange vînt sur nos côtes cette année. Nancré, gouverneur d'Arras, est mort.

2454. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 13 avril 1689.

Je pars pour aller en Bretagne étrangler Pindref, s'il ne vous rend justice, mon cher cousin; sérieusement, je le ferai gouverner par quelques-uns de ses amis, car je suis fort loin de lui, et la Bretagne, comme vous savez, est fort grande. Quand on demeure à soixante lieues les uns des autres, chacun chez soi, cela s'appelle, à l'égard des étrangers, être en Bretagne tous ensemble, comme dans une communauté : enfin, je vous en rendrai compte; j'emporte votre mémoire sur cette affaire.

Vous avez fort bien répondu au greffier d'Autun; mais pour moi, qui ne puis pas dire les mêmes choses que vous, vous m'obligeriez fort de me faire une réponse au lieutenant général d'Auxois, qui me demande un homme pour l'arrière-ban. Je dis que j'ai donné le fonds de la terre de Bourbilly à ma fille en la mariant. Si on me tourmente pour l'usufruit, je vous demande pardon, mon cher cousin, mais je me jetterai sans balancer dans la bourgeoisie de Paris : je montrerai les baux de mes maisons; je produirai mes quittances de boues et lanternes; je ferai même voir que j'ai rendu le pain bénit; enfin, mon cher cousin, je tâcherai de me sauver par les marais comme je pourrai, plutôt que de payer cinq ou six cents livres pour un homme

d'arrière-ban. Au reste, voici un étrange commencement de guerre où d'abord nous faisons paroître notre dernière ressource.

Mon fils, comme je vous ai déjà mandé, a été choisi par cinq ou six cents gentilhommes de son canton, pour être à leur tête quand il faudra marcher. C'est un honneur, je l'avoue ; mais cette dépense, quand on a été dix ans à la guerre d'une autre manière, est fort désagréable.

J'ai vu ici M. Jeannin, mon ancien ami, et madame de Montjeu, que je trouve fort aimable. Madame de Toulongeon vaut son prix aussi. Amusez-vous avec ces jolies femmes, mon cher cousin, et conservez toujours une santé qui réjouit et donne de l'espérance à tout notre sang. Je ne sais ce que nos cousines allemandes auront résolu. On dit que la paix du Turc avec l'empereur n'est pas faite, et que le roi de Pologne veut faire la guerre à celui-ci. Si cela est, les bords du Rhin seront libres. Dieu nous préserve! voilà bien des guerres en l'air.

J'embrasse ma chère nièce et vous recommande toujours l'un à l'autre. Je vous conjure de faire mes adieux à M. d'Autun, je n'ai pas l'esprit de lui écrire; je l'honore et je l'estime toujours. Répondez pour moi, mon cher cousin.

2455. — *Corbinelli à Bussy.*

A Paris, ce 15 avril 1689.

Je suis si chagrin, monsieur, de voir partir madame votre cousine pour Bretagne, que si je voulois vous écrire une longue lettre, ni vous ni moi n'y comprendrions rien; il vaut mieux que je coupe court et que je me contente de vous dire que l'amitié a ses peines aussi bien que l'amour, et que sur ce chapitre je voudrois dire comme mademoiselle de Scudéry a dit sur celui-ci :

Vivre avec son Iris dans une paix profonde,
Et ne compter pour rien tout le reste du monde.

Je vous dirai seulement que j'ai reçu et admiré vos épigrammes de Martial, et qu'il me paroît que vous reprenez un nouveau feu. Sans vous flatter, vous lui faites beaucoup d'honneur de l'avoir choisi pour lui prêter votre style qu'Horace et Pétrone méritoient mieux que lui et qu'ils préféreroient assurément à celui de tout autre traducteur.

Je vous envoie les nouvelles du jour : elles sont assez curieuses ; c'est sans tirer à conséquence, car je n'en écris jamais, mais c'est pour étourdir mon chagrin sur le départ de madame de Sévigné. On vient d'apprendre que les Liégeois, qui avoient accepté la neutralité, se sont déclarés contre nous, et voici à quelle occasion. Le chevalier de Tessé, qui conduisoit à Bonn un grand convoi de poudre, bombes, et cent mille écus, ayant eu avis que quelques troupes hollandoises l'avoient coupé, retourna sur ses pas et croyant être en sûreté à Liége, il s'y retira avec son convoi comme dans une de nos places. Cependant les Hollandois ont si bien fait qu'ils ont persuadé aux Liégeois de leur livrer ce dépôt, et par là ils se sont déclarés contre nous de la manière du monde la plus infâme.

Le cardinal de Furstemberg vient ici; il est à Metz. Le maréchal d'Humières est à Philippeville où il assemble toutes les troupes en corps d'armée. La paix du Turc n'est point faite, et Tekeli vient d'avoir un grand avantage sur les impériaux. Enfin le pape a donné la dispense pour le mariage de mademoiselle de Coislin et du prince d'Enrichemont. Ce mariage se fait lundi 18 du mois. Le traité des Suisses est fait. Ils promettent au roi et à l'empereur de ne donner ni à l'un ni à l'autre passage sur leurs terres, moyennant que le roi et l'empereur leur entretiennent chacun quinze cents hommes pour garder leurs frontières.

Gabaret retourne en Irlande avec vingt vaisseaux, cinq mille hommes et douze cent mille francs. Le prince d'Orange a obtenu six cent mille livres sterling pour rembourser les Hollandois de leurs avances, et il a envoyé cinq mille hommes en Flandre. Le jour de son couronnement est pris au 25 avril.

Le comte de Brionne a épousé mademoiselle d'Épinoi (1).

M. de Duras visite tous les postes que nous avons sur le Rhin. On fortifie diligemment Mayence, et l'on ruine tout le pays qu'on ne peut pas garder aux environs du Rhin.

2456. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 19 avril 1689.

Je suis bien aise, mon R. P., que vous n'ayez eu que la peur de vos maux de tête d'autrefois et que vous en soyez entièrement délivré; quand je vous dis que j'en suis bien aise ce n'est pas par manière de compliment, je vous assure qu'il n'y a que vous qui en soyez plus aise que moi.

En quelque situation que soit aujourd'hui le roi, je ne pense pas qu'il trouvât mauvais que l'on dit de lui dans un éloge qu'il a été galant; cela ne veut pas dire qu'il ait trop aimé les femmes, on peut être continent et galant, c'est-à-dire avoir l'air et les manières galantes; cela me paroît compatible en un homme du monde avec la régularité de la conscience. Cependant je demeure d'accord

(1) Henri de Lorraine, comte de Brionne, fils de Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, né le 15 novembre 1661, marié le 23 décembre 1689 à Marie-Madeleine, fille de Louis, marquis d'Épinoi, morte le 12 décembre 1714. Il mourut le 3 avril 1713. Voy. sur lui Saint-Simon, t. II, p. 185; XIX, p. 46.

avec vous que le petit éloge est préférable à l'autre. Je crois que des éloges, comme des devises et des folies, les plus courts sont les meilleurs.

Votre raison de ne pas donner le portrait du roi tout entier est fort bonne; comme vous dites, mon R. P., cela paroîtroit affecté : mais vous avez trouvé le secret d'en tirer tout le profit qui s'en peut faire pour moi, dont je vous rends mille grâces.

J'aimerois bien à être au goût de tous les honnêtes gens, mais votre approbation me touche plus que celles des autres, car je sais que vous êtes sincère et connoisseur.

Je suis bien aise que vous trouviez comme moi que le *belle velle minus* de Catulle doit vouloir dire moins d'estime, et non pas moins de bienveillance. Je crois Muret meilleur grammairien que moi, mais — j'en crie merci à Dieu — j'en sais plus que lui sur le chapitre de l'amour. Cependant je l'aurois fait revenir comme vous, mon R. P., si je lui avois fait faire les réflexions sur cela que je suis cause que vous avez faites.

Au reste, mon R. P., comme je n'ai rien de caché pour vous, je m'en vais vous conter un dessein que l'évêque d'Autun m'a fait prendre; il est de mes amis, il est fort bien avec M. le Prince de qui j'ai affaire; il m'a témoigné plusieurs fois que je lui ferois un plaisir extrême si je voulois lui faire une description de son séminaire qui, sans mentir, est le plus beau séminaire de France; je lui ai donc promis et j'ai tantôt fini ce petit ouvrage. Nous avons concerté ensemble que je l'adresserois au P. de la Chaise; l'évêque a ses raisons pour cela et j'ai les miennes. Il veut que le roi voie comment il a employé vingt mille écus que Sa Majesté lui a donnés pour ce bâtiment, et moi je veux que le roi voie à quoi je m'occupe. Nous prétendons que le P. de la Chaise lui montrera cela, qui ne sera vu que par eux et tout au plus par elle, car on ne l'imprimera jamais.

Je vous envoie la lettre au P. de la Chaise et le commencement de la description de ce séminaire ; mandez-moi, s'il vous plaît, votre sentiment sur le dessein et sur l'exécution, et me gardez le secret.

Vous saurez encore, mon R. P., qu'ayant fait l'autre jour un compliment à Monsieur sur la mort de la reine d'Espagne, je lui dis deux mots sur la résignation aux volontés de Dieu que m'avoient donnée mes malheurs, qui obligèrent Son Altesse royale à lire ma lettre à la Rongère qui la lui rendit, et à lui dire : *Je vois bien qu'il est dévot, j'en suis fort aise pour l'amour de lui, cela lui tiendra lieu des honneurs et des établissements qu'il a manqué d'avoir.*

Ainsi, Monsieur persuadé de son côté, le roi du sien, par le P. de la Chaise, cela pourroit faire un bon effet pour moi. Je veux me sauver, mon R. P., mais je ne serois pas fâché que, le roi le sachant, cette considération l'obligeât de me faire la justice qu'il a refusée à mes longs services.

Ma fille de Coligny est à Bussy depuis trois semaines, je l'attends aujourd'hui ; elle sera bien aise de voir les ménagements que vous avez pour elle ; cependant comme elle est délicate sur l'amitié je crois qu'elle aimeroit mieux vous avoir par votre cœur que par votre crainte.

Lettre de Bussy au P. de La Chaise.

La part que vous m'avez toujours fait l'honneur de me témoigner prendre à ce qui me touche, mon R. P., me fait espérer que vous ne désagréerez pas que je vous entretienne de mes occupations.

Depuis ma disgrâce, je me suis employé à écrire des mémoires de guerre et de cour dans lesquels ayant eu occasion de parler souvent du roi, je l'ai fait dignement, grâces à Dieu, en disant seulement la vérité avec des tours extraordinaires, car il ne faut que cela pour faire de l'histoire le plus bel éloge du monde. Ce qui donnera toute créance à ces éclatantes vé-

rités, c'est non-seulement le temps de ma disgrâce dans lequel je les ai écrites, sans pouvoir croire qu'elles fussent vues de mon vivant, mais encore la sincérité dont le siècle à venir saura, aussi bien que le présent le sait, que je n'ai été que trop rempli. Je continue cet emploi, mon R. P., et comme j'ai encore du temps de reste, j'ai cru ne pouvoir mieux l'employer qu'à vous faire une peinture du séminaire d'Autun, qui est pour la beauté et la situation et pour la magnificence des bâtiments la plus extraordinaire chose que j'ai vue de ma vie; ce qui m'a encore plus convié à ce dessein, mon R. P., c'est que j'ai trouvé le roi, dont j'aime tant à parler, bienfaiteur de cette maison; je serai ravi que vous approuviez mon dessein, mon R. P. Je pense qu'être à votre goût, c'est être au gré de Dieu et des hommes.

Description du séminaire d'Autun.

Me trouvant retiré dans ma maison et songeant à finir ma vie avec plus de régularité que je n'en ai eu jusqu'ici, j'ai cherché dans mon voisinage quelqu'un pour me conduire dans le chemin du salut, et je n'ai pas été trop embarrassé d'en rencontrer, ayant à choisir dans les directeurs du séminaire d'Autun, gens d'une profonde capacité et d'une vertu exemplaire; le commerce que j'ai eu dans cette maison m'en a fait remarquer les beautés et je l'ai trouvée digne qu'on donnât envie de la voir aux gens qui en sont éloignés et qu'on en laissât une description à la postérité.

Ceux qui ont lu l'histoire romaine savent l'ancienneté de la ville d'Autun, mais les restes de ses temples, de ses portes, de ses murailles et de ses amphithéâtres donnent encore à ceux qui les voient du respect et de l'étonnement pour sa grandeur. Entre autres belles marques de son ancienne magnificence, on y voyoit, il y a dix ans, les restes d'un cirque dans le domaine de l'évêché; ce fut cet endroit que Gabriel de Roquette, nommé à l'évêché d'Autun en 1668, choisit pour y bâtir son séminaire. Mais avant que de passer outre, il est à propos de parler de cet évêque.

C'étoit un homme d'esprit nourri à la cour, qui même avoit

servi quelque temps Armand de Bourbon, prince de Conti, à la guerre ; il étoit exact pour tous ses devoirs, illustre par les amitiés des princes de Condé et de Conti, du chancelier le Tellier et en un mot de tous les gens de mérite qui l'avoient pratiqué.

Ce prélat trouva son diocèse dans un déréglement extraordinaire : les prêtres ignorants et débauchés menoient une vie honteuse, même à des séculiers; son premier soin fut de châtier les plus scandaleux et de corriger les autres; mais comme ce ne lui fut pas assez de remédier aux vieux désordres et qu'il vouloit avoir encore un avenir plus régulier en mettant une jeunesse bien disciplinée pour les sciences et pour les mœurs, il prit le dessein de faire un séminaire. Ce n'étoit pas une petite entreprise, mais fortifié de son zèle et de son savoir faire, il crut en pouvoir venir à bout ; il consulta sur ce dessein le chancelier son ami, qui l'approuva fort ; mais quand il lui demanda s'il croyoit que le roi voudroit bien l'assister en cette rencontre le ministre lui dit que non, que Sa Majesté avoit des intentions admirables pour ces sortes d'établissements, mais que la guerre qu'il avoit alors l'empêchoit de pouvoir fournir à d'autres dépenses. L'évêque, ne se rebutant pas pour cette réponse, parla au roi et le fit avec tant de délicatesse et de chaleur pour la cause de Dieu que Sa Majesté, qui naturellement a un fonds de christianisme inépuisable, en fut touchée et lui fit donner vingt-cinq mille livres.

Comme il n'étoit pas tant pressé du bâtiment que d'avoir des gens de service pour son église, il commença par se dépouiller d'un bénéfice de douze cents écus de rente pour leur entretien.

Je ne sais pas si ce prélat donnera cet exemple à d'autres évêques, mais je doute qu'il l'ait reçu de personne. Le roi eut aussi sa part à la gloire de cette bonne œuvre, car en consentant à ce qu'avoit fait l'évêque en faveur du séminaire, il s'ôta pour jamais le pouvoir de donner ce bénéfice.

Il falloit des directeurs pour dresser et pour conduire les séminaristes ; l'évêque en choisit à la tête desquels il mit N. Rigolet, docteur en théologie, grand homme de bien et qui

employoit un patrimoine considérable, qu'il avoit, aux besoins des séminaristes.

Cependant on travailloit au bâtiment, et à mesure qu'il s'avançoit on augmentoit le nombre des ecclésiastiques.....

2457. — *Bussy à mademoiselle de Montpensier.*

A Chaseu, ce 2 mai 1689.

On me vient de mander que Votre Altesse royale, Mademoiselle, avoit fait casser les donations de mademoiselle de Guise. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle n'a rien fait qui vous ait plu ; mais ce n'est pas aussi d'aujourd'hui que vous lui avez appris à ses dépens qu'il ne vous faut rien contester. Je vous assure, Mademoiselle, que personne n'en a plus de joie que moi, et que ma philosophie et mon christianisme, qui me font regarder avec beaucoup d'indifférence la plupart des choses du monde, ne m'en donneront jamais pour tout ce qui vous regarde.

2458. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Huningue, ce 10 mai 1689.

Il y a quelques jours que je suis ici, monsieur, avec M. de Choiseul, qui nous fera camper au premier jour dans ce voisinage. Cette place est tellement frontière qu'au pied du glacis de la contrescarpe on est en Suisse, terre de Bâle, qui en est à un quart de lieue; de l'autre côté sont les terres de Rheinfeld, ville forestière appartenant à l'empereur et presque aussi proche de Huningue que Bâle. Elle est sur le Rhin; les ennemis y ont un pont. Elle est du même côté que Huningue; ainsi les ennemis, pour entrer en Alsace, n'ont pas beaucoup de chemin à faire.

Cependant c'est terre de Suisse, et les cantons, pour s'empêcher d'avoir la guerre chez eux, se sont assemblés à Bâle, où la diète a conclu un traité de neutralité pour les villes frontières avec les ambassadeurs de France et de l'Empire; et, pour la maintenir, ils ont levé quinze cents hommes, qui sont sur les frontières, payés moitié par le roi et moitié par l'empereur. Cependant l'empereur n'a point voulu ratifier ce traité; il en remet l'exécution à la diète de Ratisbonne et témoigne par là sa mauvaise volonté, car en attendant il fait toujours avancer des troupes de ce côté-ci, et l'on dit que M. de Bavière commandera une armée de vingt-huit mille hommes en ce pays. Les Suisses nous assurent qu'il n'osera entreprendre de passer, parce qu'en vingt-quatre heures ils peuvent mettre cent mille hommes sous les armes et qu'ils les auront en ce cas-là. Mais comme c'est un jeune prince audacieux et brave, il est à propos de se précautionner et de se mettre en état de soutenir la bonne volonté des Suisses. Pour cet effet nous allons camper à leurs portes. Bien loin que le voisinage de nos troupes leur apporte aucune incommodité, il leur sera utile. M. de Choiseul aura ici douze mille hommes sous ses ordres avec pouvoir d'en prendre dans les garnisons quand il le jugera à propos. M. de Duras, qui commande depuis Dôle jusqu'à Bonn, avec une autorité absolue, ayant pouvoir de changer les gouverneurs, d'en mettre d'autres au-dessus d'eux et de faire commander des camps à qui bon lui semblera, a laissé M. de Choiseul ici pour cet effet. Nous ne voulons pas seulement nous contenter d'empêcher la prise de quelque place sur le Rhin, mais nous ne voulons pas même que les ennemis entrent en Alsace. Ce pays-ci, où il y a quatre ou cinq places l'une sur l'autre, est proprement une citadelle. Nous sommes, avec les ponts que nous avons, bien plus en état d'entrer dans le pays des ennemis qu'eux, qui n'en ont point, dans le nôtre; car comme vous savez, mon-

sieur, dix mille hommes retranchés sur le bord d'une rivière non guéable en empêcheront sûrement soixante mille de passer. Notre cousin de Rabutin a obtenu de servir de ce côté-ci. Je ne sais pourquoi il l'a demandé, car ses sœurs, qui ont passé par ici, m'ont dit qu'il n'a tenu qu'à lui de servir en Hongrie.

2459. — *Bussy à Corbinelli.*

A Chaseu, ce 13 mai 1689.

Vous avez grande raison, monsieur, d'être affligé du départ de ma cousine de Sévigné. Personne ne vous aime plus qu'elle fait et personne n'est plus agréable amie qu'elle. Je ne suis pas contre une absence de huit jours de mon amie ou de ma maîtresse; mais une absence de six mois est trop longue pour tout le monde, et surtout pour les sexagénaires qui n'ont point de temps à perdre.

Voici bien de la guerre : cela amuse les guerriers et divertit les spectateurs. Mais ceux-ci n'y veulent pas tant de finesse : la brutalité et l'emportement des acteurs leur feroient bien plus de plaisir.

Adieu, monsieur; venez-nous voir. Ma fille de Coligny et moi soupirons après vous.

2460. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 13 mai 1689.

Il y a un mois aujourd'hui que vous m'avez écrit, madame; mais je vous ai voulu laisser arriver aux Rochers avant que de vous répondre. Je vous dirai donc que je m'attendois bien à votre recours contre Pindref quand je

vous écrivis, mais que votre lettre m'y fait encore mieux attendre ; sur cela je suis en repos.

Vous ferez fort bien de vous exempter de donner six ou sept cents livres pour le service du roi, si vous le pouvez. Vous en avez autrefois assez donné à M. votre fils pour ce sujet. Essayez à passer pour bourgeoise de Paris, j'y consens et à tout ce qui pourra vous empêcher de donner de l'argent, hormis à ne vous plus reconnoître pour ma chère cousine, car pour cela je payerois plutôt pour vous. Voici le troisième arrière-ban que j'ai vu en ma vie; mais les deux premiers furent convoqués à la fin des campagnes, après quelques méchants succès. Cet arrière-ban-ci est fort extraordinaire : c'est en déclarant la guerre qu'on le convoque; cela marque un excès de précaution.

Madame de Montjeu est une bonne femme et très-aisée à vivre; j'aime fort à la voir souvent à Montjeu et à Dracy, mais elle a bien la mine de me donner rarement ce plaisir. Ma sœur de Toulongeon est plus jolie qu'elle de corps et d'esprit, et vraisemblement sera ma voisine toute ma vie.

Le fort de la guerre sera en Flandre, parce que l'empereur sera occupé par le Turc et par Tékély. Les Liégeois ont fait une perfidie au roi qui n'a point d'exemple dans notre siècle ; je m'en fie bien à lui pour en donner un de leur châtiment aux siècles à venir. Le roi ne se relâche point sur les secours qu'il a commencé de donner au roi d'Angleterre. Rien au monde n'est plus glorieux ni plus estimable que la chaleur avec laquelle il l'assiste.

Il y a huit jours que nous en passâmes deux à Toulongeon avec M. d'Autun; je lui fis vos adieux et vos excuses, qu'il reçut avec ses façons ordinaires; je vous assure, ma chère cousine, que ces manières-là sont fort incommodes. Il faut dire la vérité : M. d'Autun a bien conduit sa fortune, et la fortune l'a bien conduit aussi ; il a eu l'amitié et la confiance de beaucoup de gens illustres;

il a grand honneur à la réforme de son diocèse; il conte agréablement, il fait bonne chère, mais il n'est pas naturel, il est faux presque partout. Il n'a nulle conversation, nulle aisance dans le commerce; il contraint les autres parce qu'il est contraint; il est sur la régularité des devoirs comme étoit M. de Turenne sur sa principauté, toujours en brassières (1).

Adieu, ma chère cousine; je vous laisse avec *le Gentilhomme de l'arrière-ban;* c'est une pièce nouvelle de M. Pavillon, qui vous fera plaisir. Elle est de saison (2).

Dans ma maison des champs, sans chagrin, sans envie,
Je passois doucement ma vie
Avec quelques voisins heureux,
Peu guerriers et fort amoureux.
Ma bergère, mes prés, mes bois et mes fontaines
Ou faisoient mes plaisirs, ou soulageoient mes peines.
J'allois à Paris rarement;
Mais Paris quelquefois venoit dans mon village :
J'entends quelques amis qui venoient bonnement
Me voir et manger mon potage.
Je les traitois fort sobrement.
Mes pigeons, mes poulets, tout leur sembloit charmant.
On parloit de l'amour, et jamais de la guerre.
Je plaignois le roi d'Angleterre,
Sans dessein de le soulager;
Je laissois aux héros le soin de le venger.
La gloire et les honneurs n'étoient point ma foiblesse
Et je me piquois de noblesse

---

(1) « On dit proverbialement qu'une personne est en brassières pour dire qu'elle est contrainte, qu'elle n'a pas la libre disposition d'agir, de sortir, parce qu'on ne sort guère avec des brassières. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

(2) Ce n'est pas Bussy, comme le dit M. Monmerqué, à qui l'on doit la conservation de cette petite pièce qui rappelle les chansons faites au 15e siècle sur les francs-archers. (Voy. le Roux de Lincy, *Chants historiques*, t. I.) Elle se trouve dans le *Mercure Galant*, juillet 1689, p. 187.

Seulement pour ne pas payer
La taille et les impôts que paye un roturier.
Aujourd'hui j'ai regret d'être né gentilhomme;
Ce titre glorieux m'assomme;
Hélas! il me contraint, en ce malheureux an,
De paroître à l'arrière-ban.
O vous, mon bisaïeul, de tranquille mémoire,
Dont les armes n'étoient que l'aune et l'écritoire,
Qui viviez en bourgeois et poltron et prudent,
Reconnoissez en moi votre vrai descendant.
Pourquoi de votre argent votre fils et mon père
Ont-ils acquis pour moi ce qui me désespère,
Cette noblesse, enfin, qui par nécessité
Me fait être guerrier contre ma volonté?
Adieu, mon cher jardin, qui fîtes mes délices;
Adieu de mes jets d'eau les charmants artifices;
Adieu fraises, adieu melons;
Adieu coteaux, adieu vallons.
Afin de soulager le chagrin qui me presse,
Que vos échos disent sans cesse;
Notre maître, qui fut si doux,
Qui fuyoit la fatigue et qui craignoit les coups,
Est allé s'exposer à la fureur des armes.
Ciel, par un prompt retour finissez ses alarmes!

2461. — *Le comte de M*** à Bussy.*

A Semur, ce 14 mai 1689.

On ne risque jamais rien, monsieur, quand on a affaire à un homme de votre pénétration. Mon cœur vous a paru tel qu'il est, et vos lumières ne se sont pas arrêtées aux apparences qui étoient contre moi. C'est un grand plaisir d'avoir commerce avec les gens extraordinaires : ils suppléent aux manquements qui échappent quelquefois aux plus circonspects, et rectifient tout ce que ceux-ci peuvent gâter. Soyez persuadé, monsieur, que j'ai toute la reconnoissance que je dois pour vos bontés; que je con-

nois et que je sens le mérite de vos manières, que je les admire, et qu'elles m'engagent à être toute ma vie, monsieur, etc.

2462.—*Bussy au comte de M***.*

A Chaseu, ce 16 mai 1689.

N'avez-vous point peur, monsieur, de me gâter par toutes les louanges que vous me donnez? Pour moi je le crains. Il est vrai que si l'amour-propre me fait craindre, je suis rassuré par la sincérité dont vous faites profession. Je suis donc tel que vous dites que je suis, monsieur, mais à la pareille. Demeurez d'accord que vous êtes un des hommes de France qui avez autant d'esprit; que vous avez un cœur admirable et que personne ne sait mieux vivre que vous. Jugez après cela si je vous aime.

2463. — *Bussy à la marquise d'Uxelles.*

A Chaseu, ce 17 mai 1689.

M. votre fils, heureux comme il est, madame, et moi prenant autant de part que je fais à tout ce qui vous touche, vous allez recevoir de moi bien des compliments : vous ne vous en lasserez point ni moi aussi, je vous assure. L'arrière-ban a fort contristé notre noblesse de Bourgogne, et je crois celle de tout le royaume. La dépense à ceux qui n'ont guère d'argent et la fatigue à des gens que l'honneur ne fait point marcher leur sont des choses insupportables. Je ne sais à quoi on les emploiera, mais je compte peu sur cette ressource. En récompense, je compte fort sur les troupes réglées qu'a le roi, sur sa

bonne conduite et sur sa fortune. Dieu le veuille bien assister ! Nous autres spectateurs nous le servirons par nos enfants : nous le servirons même par nos vœux et par nos prières.

2464. — *Bussy à Corbinelli.*

A Chaseu, ce 4 juin 1689.

Voyons, monsieur, si vous serez aussi content de moi sur Catulle que sur Martial. Je vous envoie deux épigrammes du premier, qui m'ont paru dignes d'être traduites. Dans les endroits où celui-ci est beau, je l'ai toujours trouvé plus délicat que l'autre. Martial a généralement plus d'esprit : mais Catulle est moins grossier et plus tendre. Pour le style, vous croyez bien que je n'en fais point de comparaison. L'un écrivoit dans la pureté de la langue latine et l'autre dans la corruption.

Adieu, monsieur ; mandez-moi, je vous prie, des nouvelles de madame de Sévigné : je n'en ai point eu depuis son départ de Paris.

Ad Lesbiam. Epig. 5.

Vivons, Silvie, et nous aimons,
Sans appréhender la censure
Ni des jaloux, ni des barbons.
La vie est courte, et la nature
Se plait dans les tendres amours.
Quand on est mort, c'est pour toujours.
Employons donc bien notre vie,
Donne-moi des baisers, Silvie,
Sans t'amuser à les compter.
C'est en cet endroit qu'on est sage,
De ne savoir point supputer.
Le compte sent trop le ménage.

Ad se ipsum. Epig. 8.

Mon pauvre Bussy, je te prie,
Mets des bornes à ta folie :
Assez ont duré tes beaux jours,
Puisqu'enfin l'ingrate Amaranthe,
A fait dessein d'être inconstante,
Ne cours pas après qui te fuit,
Mets en œuvre un noble dépit.
Amaranthe, je t'abandonne,
Et sur ma foi je te promets
De ne t'importuner jamais.
Mais toi tu n'auras plus personne
Qui te parle de son tourment.
Que vas-tu faire maintenant ?
A qui vas-tu paroître belle?
Qui baiseras-tu désormais?
Car encore je le promets
De ne t'importuner jamais.

2465. — *Le marquis de la Rongère à Bussy.*

A Versailles, ce 8 juin 1689.

Notre armée, qui est entre Worms et Spire, vient de brûler ces deux places. On a ordonné aux habitants de Frankendal d'emporter leurs plus beaux meubles, parce qu'on la veut brûler aussi. M. de Lorraine assemble ses troupes vers Ulm ; les ennemis menacent Kaiserwerth, qui est une fort petite place. Nous fortifions Mayence, comme si on y attendoit un siége. Le marquis d'Uxelles est dedans.

Le maréchal d'Humières est toujours au camp de Pieton. Il a plus de quatre-vingt mille hommes.

Les Hollandois, les cercles d'Allemagne et les Espagnols doivent composer un corps de soixante mille hommes

vers Cologne, qui sera commandé par le prince de Waldeck.

Le prince d'Orange vient de nous déclarer la guerre avec des termes injurieux et même insolents. Son armée navale a été encore plus malmenée dans le dernier combat qu'on ne croyoit.

Londonderry, que le roi d'Angleterre assiége en Irlande, n'est pas encore pris; il y a huit mille hommes dedans. Le château d'Édimbourg en Écosse tient toujours pour le roi d'Angleterre.

Le comte de Choiseul est avec huit ou dix mille hommes près de Huningue pour faire observer la neutralité aux Suisses. Le canton de Zurich et quelques autres se sont déclarés pour l'empereur, à qui ils veulent donner passage.

M. le duc de Bourgogne est mousquetaire. Il fait l'exercice, va aux revues, est vêtu comme eux; et sur ce que le roi lui demandoit s'il vouloit être mousquetaire noir ou blanc, il répondit qu'il vouloit être tous les deux, et que pour cela Sa Majesté n'avoit qu'à lui donner un de ses chevaux pies.

Vibrais a épousé mademoiselle d'Alerac-Grignan (1); c'est madame de Guise qui a fait ce mariage.

L'abbé d'Harcourt est mort, et laisse vacante l'abbaye de Royaumont près Compiègne, qui vaut vingt mille livres de rente (2).

Le roi vient d'envoyer en Irlande Gassé, lieutenant général; d'Écaut, maréchal de camp; Saint-Pater et le chevalier d'Hocquincourt, brigadiers.

---

(1) Françoise-Julie, fille du premier mariage du comte de Grignan, mariée le 6 mai 1689 à Henri-Léonor Hurault, marquis de Vibraye.

(2) Alphonse Louis de Lorraine, fils de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt. Il était né en 1644 et mourut le 8 juin 1689.

Le régiment de Languedoc a été donné au marquis d'Antin.

La Trousse revient fort mal de la Rochelle.

On a ordonné en Espagne à madame de Soissons de sortir de Madrid dans six jours, du royaume dans quinze, parce qu'elle jouoit trop gros jeu.

Le duc de Noailles a pris Campredon.

2466. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 17 juin 1689.

Je reçus votre lettre du 19 avril, mon R. P., mais je n'y fis point de réponse pour ne pas vous fatiguer de ports inutiles. Il falloit pourtant songer que vous pouviez être en peine, comme vous l'êtes aujourd'hui, et vous mander deux mots sur la réception de votre lettre; je le ferai une autre fois. Cependant je vous dirai que j'ai envoyé au R. P. de la Chaise l'ouvrage que vous avez vu, auquel j'ai ajouté la véritable description du séminaire (1); comme ce dernier ouvrage n'est que le discours d'un architecte, je n'ai pas cru qu'il vous divertît : je vous le ferai voir quand j'irai à Paris, qui sera en octobre.

Ma fille de Coligny part demain avec le petit de Coligny pour l'Auvergne; elle le mène à son grand'père, le comte de Dalet. Je l'attendrai ici; son voyage ne sera que de trois semaines, et le lendemain qu'elle sera arrivée ici nous irons en Comté jusqu'à la fin de septembre. Elle me prie de vous assurer qu'elle a toujours pour vous toute l'estime et toute l'amitié que vous méritez de tous ceux qui vous connoissent.

---

(1) Voy. plus haut, p. 237.

Je vous rends mille grâces, mon R. P., du conseil que vous avez donné à l'abbé de Bussy; cette conduite lui servira à tout ce que vous m'avez mandé, mais quand il n'y auroit que la considération de son salut, qui est infaillible, il sera assez heureux : le reste n'est qu'une bagatelle. J'en suis plus persuadé que jamais par une espèce de jubilé que je viens de gagner en suite d'une mission que nous venons d'avoir de deux capucins dont il y en a un que j'estime un des meilleurs ouvriers qu'il y ait au monde. Je vous assure, mon R. P., que si je ne me relâche point, comme j'y suis bien résolu, je suis dans un fort bon chemin; je crois que vous serez bien aise de cette nouvelle.

J'ai autant d'impatience que vous, mon R. P., de voir votre ouvrage imprimé; je vous supplie, aussitôt qu'il le sera, de m'en envoyer un par le messager de Dijon et de l'adresser à madame de Bussy, religieuse à Saint-Julien; car si vous en chargiez l'abbé, il le voudroit lire et me le garderoit trop longtemps.

Adieu, mon R. P.; je vous ferai savoir comment le R. P. de la Chaise aura reçu mon présent. Cependant je suis de tout mon cœur à vous.

2467. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

Au camp de Bromts, ce 24 juin 1689

J'ai été quelque temps sans me donner l'honneur de vous écrire, monsieur, espérant toujours d'avoir quelque chose à vous mander; et quoique avec notre petit corps nous ayons déjà plus fait que la grande armée, puisque nous sommes demeurés quinze jours au delà du Rhin à subsister dans le pays ennemi, comme nous n'avons trouvé personne pour nous disputer le terrain, je n'ai pas jugé

que cela valût la peine de vous l'écrire. Il y a quatre jours que nous repassâmes le Rhin sur notre pont de Brisach. M. le comte de Choiseul partagea son corps de troupes et en mit une partie sous les ordres de M. de Neuchelles, maréchal de camp, qui se doit trouver en même temps que lui à Lauterbourg, près du Fort-Louis, d'où nous serons à portée de joindre la grande armée.

Nous avons appris aujourd'hui que le Danemark avoit traité avec l'empereur, et que M. de Lorraine avoit passé le Rhin au-dessous de Mayence. Il y a apparence que dans peu de temps les spectateurs auront contentement et que nos lettres pourront être remplies d'événements considérables.

Bregis, gouverneur du Fort-Louis, est mort de l'éclat d'un de nos canons qui a crevé.

En arrivant à Brisach, la Citardie, qui y commande, ayant envoyé faire compliment à M. le comte de Choiseul, campé sur la contrescarpe, et l'ayant prié à dîner, ce général, fort mal satisfait de lui, lui manda qu'il lui apprenoit qu'il commandoit dans sa place comme dans son camp; que pour marque de cela il lui ordonnoit de ne point fermer les portes, et que du reste il ne dînoit point ailleurs que chez lui.

On ne peut être plus satisfait d'un général que je le suis de M. de Choiseul. Il me traite avec beaucoup de distinction et de tendresse. Je suis, etc.

2468. — *Mademoiselle de Montpensier à Bussy.*

A Choisy, ce 27 juin 1689.

Je ne doute pas que vous ne preniez grand intérêt à tout ce qui me touche, ayant toujours été de mes amis en tout temps, et connoissant que vous n'y manquez jamais.

Cette croyance ensuite me donne la liberté de vous demander si les chauves-souris à qui vous faites porter le visage de votre infidèle volent toujours dans vos planchers, et si la philosophie et le christianisme ne les ont point fait effacer. La comtesse (de Fiesque), qui a vu votre lettre, est dans la même curiosité que moi. Les anciens amis, et aussi sincères que nous sommes les vôtres, peuvent quelquefois se réjouir les uns avec les autres.

2469. — *L'abbé de Brosse à Bussy.*

A Paris, ce 29 juin 1689.

M. de Duras est du côté de Worms; les troupes sont dans des quartiers en deçà du Rhin, depuis Spire jusqu'à Mayence : on ne voit point encore le dessein des ennemis.

M. de Bavière et M. de Lorraine étoient ces jours passés vers Francfort avec les autres généraux pour voir comment ils commenceroient la campagne. Les uns disent qu'ils en veulent à Bonn, les autres à Mayence, les autres à Philipsbourg. Les troupes de Bavière sont à Bruchsal, à trois bonnes lieues de Philipsbourg. On dit qu'elles sont de quinze à seize mille hommes; il s'en est avancé jusqu'à la vue du Fort-Louis, qui y ont pris un poste; et M. de Monclar, qui y est depuis quelques jours, écrivit hier ici que les ennemis canonnoient la redoute de ce fort, qui est au delà du Rhin, et qu'ils ne font tout ce bruit-là que pour empêcher de faire un pont sur une ravine qui est près de cette redoute. M. le comte de Choiseul va camper avec le corps qu'il commande à Lauterbourg, entre Haguenau et Landau.

Le lieutenant de roi de Calais nous apporta hier de bonnes nouvelles de l'Angleterre.

On vient d'apprendre que le prince de Lorraine a passé le Rhin à Coblentz avez seize mille chevaux; il a monté vers Andernach et laissé Bonn à la droite. On croit qu'il va du côté de Liége et qu'il montera ensuite le long de la Meuse vers Mézières et la Lorraine, ou qu'il tiendra la campagne pour tâcher d'attirer M. de Duras à un combat. Le traité des Suisses est entièrement conclu à notre avantage.

2470. — *Bussy à mademoiselle de Montpensier.*

A Chaseu, ce 1er juillet 1689.

La croyance qu'a Votre Altesse royale, Mademoiselle, que je prends un grand intérêt à tout ce qui vous touche, vous donne la liberté, dites-vous, de me demander si les chauves-souris volent toujours dans mes planchers et si la philosophie et le christianisme ne les ont point fait effacer. Pour satisfaire votre curiosité, Mademoiselle, et celle de la comtesse, je vous dirai que je n'ai jamais haï personne au point de lui dire de grosses injures qui ne signifient rien. Il est vrai qu'à mon retour de la Bastille je fis peindre mon appartement de Bussy, et parmi les devises et les emblèmes que j'y fis mettre, j'y fis peindre une tête de femme sur le corps d'une hirondelle passant la mer, car comme vous savez, Mademoiselle, cet oiseau va chercher les pays chauds à la fin des automnes, et je fis écrire au-dessous : *Elle fuit le mauvais temps.* Je vous assure, Mademoiselle, que ce fut sans rancune que je fis faire cette peinture, et seulement pour me réjouir; que je n'y ai pas songé depuis, et qu'aujourd'hui que vous m'en faites ressouvenir, je vous en parle du plus grand sang-froid du monde. J'ajouterai seulement, pour vous réjouir aussi, Mademoiselle, que pour mille raisons, je voudrois

bien que l'hirondelle eût passé la mer cinq ou six ans plus tôt qu'elle ne fît; je vois bien ce qui l'en empêcha : c'est que les beaux jours n'étoient pas encore passés alors. N'ayant donc rien sur le cœur en cette rencontre, comme je vous le proteste, Mademoiselle, je ne crois pas offenser Dieu de laisser des moralités sur mes lambris et de ne pas faire effacer que l'adversité nous fait souvent perdre ceux qui nous aimoient. Je souhaite que vous en conveniez, Mademoiselle, car je souhaite votre estime et que vous croyiez que je suis toujours avec plus de respect que personne du monde, etc.

2471.—*Bussy à madame de Maisons* (1).

A Chaseu, ce 3 juillet 1689.

De la manière dont vous m'avez témoigné souhaiter de voir les amusements de ma disgrâce, madame, j'ai cru que je ne pouvois trop tôt vous les envoyer, et que vous me sauriez meilleur gré de ma diligence que de la cérémonie de vous les porter moi-même plus tard. Ce sont des mémoires de ma vie; je vous en envoie deux tomes. Si cela vous divertit, je pourrai vous en fournir cet été, vous n'y trouverez rien de dévot, mais aussi n'y verrez-vous rien de scandaleux; et, s'ils vous parlent du monde, ils vous confirmeront dans la pensée de le mépriser. Ce dont je suis assuré, madame, c'est que s'il y a des tours fins et de la délicatesse dans ces mémoires, elle ne vous échappera pas, et que vous en serez touchée autant que fille du monde, comme je le suis plus que personne de votre mérite.

---

(1) Renée-Suzanne, fille de Jean de Longueil, marquis de Maisons, président à mortier au parlement de Paris, morte abbesse de Sainte-Perrine de la Villette, en 1733 à 75 ans.

2472. — *Madame de Maisons à Bussy.*

A Autun, ce 3 juillet 1689.

Vous avez donné à la grâce que vous me faites, monsieur, le ragoût de la diligence. Madame de Rambures disoit que c'étoit la rocambole du plaisir. Je vous en rends mille grâces ; j'espère que je soutiendrai la bonne opinion que vous avez de moi et que cette lecture, un peu profane, n'affoiblira point en moi les sentiments de mon état ni les réflexions qu'il m'oblige de faire. Je garderai vos livres un peu longtemps, car je n'y veux employer que les heures qui nous sont données pour délasser l'esprit. Il se pourroit bien faire aussi que cette lecture m'en donnera et que je vous rendrai par là le plaisir que vous faites. Venez-en juger quelquefois, monsieur, et m'écrivez souvent : j'apprendrai aussi à écrire de votre façon. Pour du goût, je ne crois pas qu'il puisse augmenter pour tout ce qui vient de vous.

2473. — *Bussy à l'abbé de Brosse.*

A Chaseu, ce 4 juillet 1689.

Toutes les incertitudes des desseins des ennemis et tout le secret des nôtres ne m'inquiètent point du tout ; j'admire la plupart du monde qui se creuse la tête pour deviner ce qu'ils ne devinent point ou rarement. Il faut que ces gens-là soient bien désoccupés : pour moi, c'est tout ce que je puis faire de rêver à ce qui peut arriver dans mes affaires pour tâcher d'y mettre ordre, et je trouve que ceux qui, sans être prophètes et sans être chargés de rien, veulent tout savoir avant qu'il soit arrivé, devroient

être payés de leurs peines par ceux qui sont assez sots pour les écouter : c'est au roi, aux ministres et aux généraux à tâcher de prévoir les desseins des ennemis.

2474. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Chaseu, ce 15 juillet 1689.

Je ne puis encore avoir l'honneur de vous voir aujourd'hui, madame, mais je vous envoie toujours un autre moi-même. Je ne sais si vous trouverez dans ce que vous allez lire autant de goût que dans ce que vous avez lu. Je veux croire, comme vous me l'avez mandé, que les matières n'y sont pas mal traitées ; mais je ne pense pas qu'elles soient aussi heureuses et aussi agréables que les premières. Je voudrois bien encore avoir le soin de vous marquer des retranchements dans les livres que je vous envoie pour vous donner le plaisir de les forcer.

Dès que la marquise de Coligny sera un peu remise de la fatigue de son voyage je vous l'amènerai, madame. Je lui ai donné autant d'envie de vous voir qu'on vous en a donné pour elle. Je vous ai déjà dit qu'elle ne se jetoit pas à la tête des gens, mais qu'elle étoit bonne à l'user. Je vous en dirois davantage si je ne craignois de me vanter, après qu'une de ses amies m'envoya il y a quelque temps ce couplet sur l'air des *Feuillantines :*

De l'aimable Coligny,
  Cher Bussy,
Le mérite est infini.
C'est une dame parfaite,
Grâce à qui deux fois l'a faite.

2475. — *Madame de Maisons à Bussy.*

A Autun, ce 16 juillet 1689.

Vous avez dû trouver, monsieur, les livres que vous m'avez prêtés comme ils étoient au sortir de vos mains. Si vous en jugiez autrement, vous m'obligeriez aussi de juger que vous avez du penchant à croire légèrement le mal de votre prochain; mais enfin remplacez-moi le tort que vous me faites par me mettre dans les bonnes grâces de madame de Coligny; elle vous a assez d'obligation pour ne vous en pas dédire. Je compte beaucoup sur vos soins et peu sur mon mérite : je vous avoue que je suis infiniment touchée du sien. Au reste, monsieur, soyez content de ce que le couplet dit que vous avez fait pour elle : pour moi je vous estime davantage que si vous n'aviez fait sans cela qu'une grande fortune ; cependant je vous supplie, monsieur, de croire que personne ne vous peut souhaiter plus que moi d'avoir fait l'une et l'autre.

2476. — *L'abbé de Brosse à Bussy.*

A Paris, ce 20 juillet 1689.

Les vaisseaux anglois et hollandois se sont joints au nombre de soixante-quatre, mais mal armés et peu garnis de soldats. M. de Seignelai est allé à Brest hâter l'armement. Nous y avons quarante gros vaisseaux bien armés, remplis de troupes. Cette flotte doit joindre M. de Tourville, qui est sous Belle-Isle avec douze vaisseaux. Il y a encore plus de seize brûlots et vingt frégates légères. Ce sera M. de Tourville qui commandera tout, comme le

plus ancien lieutenant général. L'ordre est de combattre les ennemis en quelque lieu qu'on les trouve.

Un aumônier de la reine d'Angleterre est venu de Londres, qui dit que beaucoup de mylords de la Convention sont mécontents du prince d'Orange; que la Tour est pleine de prisonniers qu'il y fait mettre tous les jours; que cependant son armée se grossit et qu'il a trois corps qu'on dit être chacun de dix mille hommes.

Le prince de Lorraine va faire le siége de Mayence. Il y a neuf mille hommes dans la place.

Bonn est bombardée par le Brandebourg. On disoit hier que le maréchal d'Humières avoit reçu ordre de combattre le prince de Waldeck avant qu'il ait joint l'armée de Brandebourg.

Le prince de Lorraine a vingt-cinq à trente mille hommes.

M. de Bavière a descendu le Rhin et a passé le Necre à Heidelberg. Un gros corps d'infanterie, qui étoit campé dans la fourche du Rhin et du Mein à Gustavefort, remonte le Rhin pour aller joindre M. de Bavière. Il y a apparence que cet électeur va faire un pont entre le Necre et le Mein sur le Rhin pour pouvoir joindre M. de Lorraine avec son armée, que l'on croit, lorsque cette infanterie sera jointe, être de près de dix-huit mille hommes, et cela sent bien le siége de Mayence. La Bretêche en est gouverneur.

Pour l'armée qui est delà le Rhin, depuis Philipsbourg jusqu'à Strasbourg, la plus grande partie de ce qu'ils avoient au retranchement qu'ils ont fait à la tête du Fort-Louis, et ce qui étoit campé à Stollhofen, marche à Offembourg. Ils n'ont laissé dans les deux postes que de l'infanterie pour les garder seulement. On croit qu'ils veulent fortifier Offembourg. Si cela est, ils incommoderont fort Strasbourg et nous empêcheront de tirer beaucoup de contributions que nous avons établies dans la Souabe et

dans les montagnes. Le bruit de leur armée est qu'il leur vient force troupes des Montagnes-Noires et de la Souabe et du gros canon, et qu'ils auront douze mille hommes dans cette armée.

Voilà l'état des armées tant deçà que delà le Rhin. Pour celles du roi, le maréchal de Duras est toujours campé à Neustadt avec sa cavalerie. Tessé est à Spire avec la petite gendarmerie et neuf escadrons de cavalerie légère qui travaillent à abattre le reste de la grande église, à ruiner les souterrains et à démolir les pignons des maisons brûlées. Toute l'infanterie est à Landau, qui y travaille à force, et l'on ne peut dire quand cette place sera en état : on y envoie dix escadrons du corps de M. de Choiseul pour y faire des fascines et des pieux. Tout aussitôt qu'ils en auront fait ce qui est nécessaire, ils retourneront rejoindre M. de Choiseul; mais il en faut beaucoup. A l'égard du reste des troupes de M. de Choiseul, qui se montent à vingt escadrons, il est campé à Lauterbourg avec douze, le reste à une ou deux lieues de là, pour empêcher que les ennemis ne fassent un pont sur le Rhin et n'aillent piller et brûler l'Alsace.

Fimarcon a été tué par un capitaine de son régiment.

Le cardinal de Furstemberg est à Paris.

La ville a fait un feu qui coûte vingt mille livres en reconnoissance de ce que le roi a fait ôter de l'hôtel-de-ville un tableau qu'on y avoit fait mettre après la guerre civile, qui étoit honteux à la ville de Paris.

Le roi de Danemark a fait son accommodement avec le duc de Holstein-Gottorp. Par là nous perdons l'alliance de ce roi.

Le roi d'Angleterre a battu le secours qu'envoyoit le prince d'Orange à Londonderry; on le croit pris.

2477. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Chaseu, ce 22 juillet 1689.

Dieu me garde, madame, de penser jamais de vous que du bien. Quand je n'ai pas douté de votre curiosité, ce n'a pas été pour vous en estimer moins; au contraire, je vous ai louée dans mon cœur de votre noble confiance et d'être si fort au-dessus des foiblesses des petits esprits, et c'est un des endroits par où je prétends faire souhaiter à madame de Coligny d'être de vos amies. Vous me conseillez, madame, d'être plus content d'avoir fait une jolie femme de madame de Coligny que si j'avois fait, sans cela, une grande fortune; pour moi, qui ne veux jamais être fâché, je me le conseille aussi et surtout je veux tout ce qui plaît à la Providence. Vous avez la bonté de me souhaiter tous les deux, madame; je vous en rends mille grâces, et je souhaite en récompense que vous aimiez mieux être à Autun qu'en lieu du monde.

2478. — *Madame de Maisons à Bussy.*

A Autun, ce 25 juillet 1689.

Vous n'y pensez pas, monsieur, de vouloir que je vous écrive deux fois la semaine. Je me trouve insensiblement engagée dans un commerce qui, bien qu'agréable, pourroit être un peu contre la règle; mais le plaisir m'emporte et l'envie de ne rien perdre de ce qui vient de vous. Cependant il m'en coûte un peu; car je vous réponds par des méchantes lettres à de jolies que vous m'écrivez. Je me mets quelquefois dans la tête qu'il est d'un bon air d'avoir dans sa poche des lettres de M. le comte de Bussy; cela

flatte ma vanité. Il est vrai qu'à la réflexion je trouve que je fais tout le contraire de ce que je m'étois proposé en arrivant à Autun, qui étoit de vivre dans une solitude profonde; mais le diable, qui croit trouver son compte à ce commerce, me fait écrire par madame la comtesse de Bussy que je suis votre cousine; et en effet, si je ne m'étois pas dévoilée devant M. le comte de Bussy, je me dévoilerois devant mon cousin.

2479. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Chaseu, ce 26 juillet 1689.

Vous m'avez fait grand'peur par vos réflexions, madame, mais la fin de votre lettre m'a rassuré. Et en effet je trouve que, tout bien considéré, vous ne sauriez mieux faire, après avoir rempli vos devoirs, que de me lire et de m'écrire. Il faut un peu mêler les occupations; on seroit fort fatigué de lire ou d'écrire toujours, fût-ce les plus belles choses du monde; mais on le seroit encore davantage d'être toujours en extase. Demandez à M. d'Autun, tout sévère qu'il est, si je ne dis pas vrai, et croyez, madame, que le commerce d'un bon ami cousin n'est point une chose contre les bonnes mœurs : si avec cela il pouvoit être agréable, on n'auroit rien à souhaiter dans cette vie.

2480. — *Bussy à madame du Bouchet.*

A Chaseu, ce 27 juillet 1689.

En m'amusant l'autre jour à relire mes Mémoires, je trouvai de vos lettres, madame, qui me firent agréablement ressouvenir de vous et qui augmentent même l'es-

time que j'en avois du temps que nous étions en commerce, par la comparaison que j'eus sujet de faire de vos lettres à celles de beaucoup d'autres dames qui m'écrivoient en ce temps-là. Il faut dire la vérité, madame, vous écrivez aussi bien que femme de France, et je serai ravi si vous voulez bien recommencer notre commerce interrompu.

2481. — *M. de Bellegarde à Bussy.*

Au camp de ***, ce 27 juillet 1689.

Cinq cavaliers du régiment de Taf, qu'un de nos cavaliers à pied a pris au fourrage avec quarante-deux chevaux nous ont appris que le pont que les ennemis font entre Trebur et Reisenau est achevé; mais celui qu'ils font au-dessous de Mayence ne l'est pas encore. Le gros canon n'étoit pas encore arrivé hier et l'on travailloit aux lignes de circonvallation et de contrevallation. Les ennemis veulent faire deux attaques et ils ne doutent pas qu'ils ne prennent la place en quinze jours. Il y a apparence qu'ils se mécompteront de beaucoup. Nous entendons depuis deux jours un grand bruit de canon et cela fait croire que la tranchée est ouverte. Il est constant que M. de Lorraine n'a entrepris ce siége que par des ordres exprès de l'empereur et qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour le détourner de cette entreprise; et il est aisé de voir que l'empereur a préféré à tous autres intérêts celui de contenter les électeurs dont les suffrages lui sont nécessaires pour faire élire son fils roi des Romains dans cette conjoncture, la plus favorable qu'il puisse jamais trouver, tous les princes étant dans son parti et le plus grand nombre chassés de leurs États par les François. On dit même que le projet de l'empereur est de faire élire coadjuteur de Mayence le grand maître de l'ordre teutonique, fils de l'électeur pa-

latin, et de rendre à cette condition ses bonnes grâces à l'électeur de Mayence, brouillé avec tout l'empire pour nous avoir livré la ville; de faire nommer aussi à la coadjutorerie de Trèves l'évêque de Passau, autre fils de l'électeur palatin. On dit qu'il vient incessamment à Augsbourg pour travailler à l'exécution de tous ces projets. Le duc de Lorraine a fait mettre les fers aux pieds à plusieurs gentilshommes de ce pays qui étoient allés lui faire compliment, les traitant de rebelles.

On dit toujours que nous allons passer le Rhin et profiter du commencement du siége de Mayence pour détruire les postes que les ennemis ont établis sur le Necre et aux environs de Philipsbourg.

On n'a point de nouvelles de Bonn. Les rendus ont dit que l'électeur de Brandebourg faisoit battre la place par quarante canons au travers du Rhin. Si cela est, il n'est pas près d'entrer dedans. On doute fort s'il en formera entièrement le siége, quoique deux rues soient bouleversées par les bombes et les assiégés fort incommodés. Il y a presque autant d'infanterie dans la place que devant; et s'il n'étoit pas pris avant Mayence ce seroit beaucoup entreprendre que d'essayer le secours avec ce qui est à Mayence, et que les Allemands, prenant l'une assurément par un seul siége, risquent de tout perdre par deux. M. d'Asfeld, qui commande dans Bonn, et M. d'Uxelles dans Mayence, sont gens dont ils doivent craindre la résolution. Il y a huit mille hommes dans cette dernière place. La tranchée y a dû être ouverte le 25 de ce mois.

Le duc de Lorraine n'a pu tenir dans le quartier qu'il avoit pris à Saint-Éloi; le canon de Mayence l'a fait reculer. Le siége n'est point de son goût et il avoit raison: il en vouloit à Mont-Royal. Ce qui a obligé le conseil de l'empereur de prendre ce parti, c'est que le duc de Saxe a reçu des présents de ceux de Francfort pour appuyer

cette résolution, et qu'ils ont fourni un million pour la dépense du siége.

L'électeur de Brandebourg a vingt-cinq mille hommes devant Bonn, M. de Lorraine cinquante mille hommes devant Mayence, et M. de Bavière quinze mille chevaux qui tiennent la campagne. On ne peut guère se fier aux Suisses, tant à cause qu'ils sont nos mortels ennemis, qu'ils ne suspendent leur haine qu'à cause que nous leur sommes plus utiles que les autres.

Les impériaux mettent tout en usage pour faire une trêve avec les Turcs. On craint qu'à tort et à travers ils ne la fassent. Si la paix du Turc se fait et qu'avec les ennemis que nous avons déjà le prince d'Orange chasse le roi d'Angleterre de son pays, la Suède et le Danemark joints à tout cela, on aura besoin d'un aussi grand roi que le nôtre pour ne pas succomber.

2482. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

Aux Rochers, ce 27 (ou 17) juillet 1689.

Nous avons ici un grand corps de noblesse de beaucoup de provinces. Je vous ai déjà mandé, mon cher cousin, que mon fils, à son grand regret, avoit été choisi par celle de tout ce canton. Comme ce chagrin est une espèce d'honneur à l'égard des particuliers, il n'a pu le refuser. Il est donc à Rennes, tenant une grande table, dont il se passeroit fort bien, car cette dépense ne mène à rien. M. de Seignelai est à Brest pour hâter notre armement, qui sera prêt dans quatre ou cinq jours. Je suis persuadée qu'on congédiera toute cette noblesse lorsque M. de Tourville aura joint notre flotte; nous aurons alors de quoi faire baisser le pavillon à ces maîtres de la mer.

Je suis ici dans une vraie solitude; je pourrai faire quelque

petit voyage à Rennes, pour voir la duchesse de Chaulnes, avec qui je suis venue en ce pays-ci : j'en repartirai avec elle. Si j'y pouvois avoir notre cher Corbinelli, je ne serois pas à plaindre : vous savez le goût que j'ai pour son mérite et pour son esprit, vous l'avez aussi ; mais comme ses autres amis l'ont aussi, ils le retiennent à Paris.

Adieu, mon cher cousin et ma chère nièce ; il n'y a point de bonheur que je ne vous souhaite à tous deux.

2483. — *Bussy au P. P. Brulart.*

A Chaseu, ce 2 août 1689.

Voici un remerciement à vous faire, monsieur. Je prends cette occasion pour vous renouveler les assurances de mes très-humbles services et vous entretenir un moment des affaires du monde.

Nous sommes aux écoutes et dans l'attente de voir de grands événements dans l'Europe. Personne n'est indifférent sur cela : chacun y prend parti suivant le bon ou le méchant état de sa fortune, suivant sa haine ou son amitié. On vient de me mander le siége de Mayence formé par M. de Lorraine, qui a fait des lignes de circonvallation et de contrevallation ; que M. de Bavière tient la campagne avec quinze mille chevaux ; que le roi a huit mille hommes de pied dans Mayence et deux mille chevaux ; que le marquis d'Uxelles qui y commande vient de mander au roi qu'il n'avoit que faire de songer à lui devant le mois de septembre.

On me mande encore que les troupes de Brandebourg et celles que commande le prince de Waldeck ont assiégé Bonn. Si l'on attaque ces places dans les formes et à la hollandoise, les ennemis y perdront bien du temps, qui est une chose de grande conséquence à des agresseurs et

qui leur pourroit faire manquer leur coup ; si l'on y va brusquement, comme on a fait à Bude, ils perdront beaucoup de gens. Nous ne sommes pas sans embarras ni les ennemis aussi. Cependant leur conduite n'est pas indifférente : ils reculeront s'ils n'avancent ; ils perdront s'ils ne gagnent.

2484. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Chaseu, ce 6 août 1689.

C'est pour vous dire adieu pour deux mois, madame, que je vous écris aujourd'hui. Nous allons, ma fille et moi, dans ses terres. Vous allez être soulagée de la peine que vous appréhendiez de m'écrire deux fois par semaine. Je ne vous supplie pas de vous souvenir de moi pendant mon absence ; je vous défie de m'oublier. Je ne laisserai pas de vous écrire quelquefois, c'est-à-dire madame de Coligny ou moi.

De madame de Coligny.

Il faut bien aussi vous faire mon petit adieu, madame. Il m'auroit moins coûté si j'étois partie avant que d'avoir eu l'honneur de vous voir ; ce que j'y ai gagné, c'est d'emporter, avec le regret de vous quitter, les assurances que vous m'avez données de votre estime et de votre amitié, dont je sens vivement l'honneur et le plaisir. Voici qui est bien sérieux, madame ; mais je vous quitte aussi : à mon retour il paroîtra à mon style que je vous aurai retrouvée.

2485. — *Madame de Maisons à Bussy.*

A Autun, ce 6 août 1689.

Voici un plaisant soulagement de votre absence, monsieur, que l'épargne à moi de deux lettres par semaine. Je vous le dis franchement : j'aimerois mieux le mal que le remède. Mais je ne songe pas que je vous dis des douceurs. J'en reviens toujours à notre cousinage pour m'excuser, et ce qui achève de m'ôter tout scrupule, c'est la part que madame la marquise de Coligny y peut avoir. Au reste, son adieu m'a charmée : je la quitterois pourtant volontiers du plaisir qu'il m'a donné, pour ne me séparer jamais d'elle.

2486. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 9 août 1689.

M. de Sévigné a raison de regretter la dépense qu'il fait à la tête de sa noblesse. C'est la plus inutile qu'il fera de sa vie.

M. de Tourville a enfin joint notre flotte à Brest; voilà nos côtes en sûreté et notre noblesse désormais inutile.

Le siége de Mayence est formé par M. de Lorraine avec cinquante mille hommes. Il peut prendre cette place, il peut la manquer; mais qu'il la prenne par un long siége ou par des attaques vives, comme il a attaqué Bude, il ruinera son armée, parce que nous avons dans cette place près de dix mille hommes et le marquis d'Uxelles, qui la défendra bien. Bonn est bombardé par l'électeur de Brandebourg. On me mande qu'il n'y a plus que douze maisons entières dans cette ville, et qu'on y a jeté seize

mille bombes à deux louis chacune. Voilà faire du mal bien chèrement.

Le marquis de Bussy est en Alsace, dans le corps que commande M. de Choiseul, entre Strasbourg et Philipsbourg. Je crois que ce corps-là joindra bientôt M. de Duras.

Nous partons demain pour la Franche-Comté, votre nièce et moi : elle ne fait que d'arriver d'Auvergne, où elle a été reçue du bonhomme comte de Dalet et de sa parenté comme elle le pouvoit souhaiter. Ils ont trouvé le petit de Coligny fort joli et sont pleinement persuadés qu'il n'est pas mort (1).

Je comprends bien que notre cher Corbinelli nous accommoderoit fort à nos campagnes. Il y seroit admirable, puisqu'il l'est à Paris.

2487. — *Bussy à madame de Montjeu.*

A Chaseu, ce 9 août 1689.

Vous arrivez à Dracy le jour que je pars de Chaseu, madame. Si nous avions songé tous deux à nous éviter, nous n'aurions pas fait autrement. Cependant je jurerois que ce n'a pas été votre dessein, et je vous assure pour moi que j'en suis très-fâché, car encore que je croie bien que je vous retrouverai en ce pays-ci quand j'y reviendrai, j'aurai perdu deux mois de la belle saison, où je me serois allé récompenser auprès de vous d'une si longue absence. Mais enfin telle est notre destinée qui nous a entraînés à faire mille choses que nous ne voudrions pas faire. Ce qu'elle ne sauroit empêcher, madame, c'est que je ne vous aime et que je ne vous honore partout où je serai, et

(1) Voy. t. IV, p. 426.

que je ne vous le dise ou que je ne vous l'écrive quelquefois.

2488. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Philipsbourg, ce 12 août 1689.

Il y a environ un mois que M. de Choiseul reçut ordre de M. de Duras d'envoyer le régiment de Melac à Landau, où il devoit trouver un ordre de joindre son armée, campée alors à Neustadt, à quatre lieues plus haut. Cependant M. de Lorraine, ayant en ce temps-là fait une marche qui fit croire à M. le maréchal de Duras qu'il avoit quelque intention d'attaquer Landau, il résolut de s'en approcher avec la cavalerie qu'il avoit; et pour cet effet il y fit marcher les gros équipages et nous y laissa. Nous y sommes demeurés quinze jours campés sous la ville avec la brigade de Saint-Valery, pendant lequel temps nous avons contribué à mettre cette place en défense par cent mille fascines que nous y avons portées.

M. de Lorraine ayant formé le siége de Mayence et Landau étant en assez bon état, M. de Duras forma son armée, qu'il composa de quatre-vingt-deux escadrons et de seize bataillons qu'il tira de dessous Landau, où il en laissa sept et six escadrons de cavalerie, et avec ce corps, qui fait près de vingt-deux mille hommes, nous vînmes tous camper à la Petite-Hollande, et le lendemain nous passâmes le Rhin. Le jour d'après, nous arrivâmes près d'Heidelberg. Là nous apprîmes que les troupes bavaroises, au nombre d'environ dix à douze mille hommes, étoient campées à Sintzheim et commandées par Sérigny. Nous restâmes trois jours devant Heidelberg. On se saisit d'une redoute et l'on parut avoir intention d'attaquer la place. Cependant M. de Duras ne l'ayant trouvée ni rasée ni brûlée, comme il s'y attendoit, parce que ceux qui y

commandoient cet hiver, en ayant eu l'ordre, ne l'avoient pas fait, et ayant appris qu'il y étoit entré huit cents hommes, outre mille hommes de garnison réglée, il ne trouva pas cette conquête assez considérable pour s'attacher à un siége, et, après quelques escarmouches, où le marquis d'Hautefeuille, fils de Malicorne, capitaine au régiment du roi, fut tué, Valière, lieutenant colonel de Piémont, blessé à l'épaule, son neveu à la tête, dont il vient d'être trépané, et quelques officiers moins connus, on en décampa pour marcher aux ennemis à Sintzheim. On sut qu'ils avoient d'abord résolu de marcher à nous, mais qu'ayant appris que nous étions beaucoup plus forts qu'eux, que nous avions de l'infanterie et quarante pièces de canon, ils prirent leur parti brusquement, décampèrent à minuit et se retirèrent dans la montagne. Cela nous obligea de marcher à un poste qu'ils occupoient à trois lieues d'ici, appelé Bruchsal, qui empêche les contributions et la garnison de Philipsbourg d'en pouvoir sortir. Nous prîmes dans la marche un château dans lequel il y avoit quatre-vingts hommes qui furent faits prisonniers de guerre. Tout le monde me dit en chemin que le comte de Rabutin commandoit dans Bruchsal; cela me fâcha, car c'est un poste à déshonorer un galant homme; cependant j'appris le lendemain qu'il n'y étoit pas, mais qu'étant venu avec un gros parti de leur armée attaquer nos fourrageurs il en prit soixante : il sert de brigadier. Le gouverneur de Bruchsal rendit la place le dixième de ce mois, après huit coups de canon soufferts. Lui et sa garnison furent faits prisonniers de guerre : on les amena hier ici au nombre de douze cents hommes. L'armée séjourna pour brûler et raser Bruchsal, et elle marche aujourd'hui à Dourlac, poste que les ennemis occupent, pour en faire de même.

Le roi a si bien pris ses mesures et a si bien mis ordre à tout que les ennemis, avec la plus grosse armée qu'ils aient

eue depuis cent ans contre la France, n'entreront point en Alsace, ne pourront prendre de quartiers d'hiver sur nos frontières et nous vivrons à leurs dépens.

M. de Choiseul a joint la grande armée. Il a envoyé douze escadrons à M. de Boufflers, qui a assemblé dans la Lorraine allemande quatorze à quinze mille hommes. Ce que nous avons ici est parfaitement bon. M. le Duc y est à la tête de son régiment de cavalerie; M. le prince de Conti, volontaire; M. de Vendôme, lieutenant général; M. le grand prieur, volontaire, avec une très-florissante jeunesse d'aides de camp. Tout est dehors de Paris et des provinces. M. l'intendant va aux coups et étoit à la redoute d'Heidelberg; enfin tout est déchaîné.

Hier Pforzheim se rendit à M. de Choiseul et fut brûlé aussi bien que le château de Staford. Aujourd'hui la ville de Bretten et Dourlach ont été prises. Dans ces quatre places on a fait douze cents prisonniers de guerre et huit pièces de canon. On envoie demain un détachement de l'armée à Eslingen et à Baden. On dit qu'il y a dans ces deux places mille hommes de pied, qu'on prendra encore comme les autres, aussi bien que ce qui sera dans Stollhofen.

2489. — *L'abbé de Brosse à Bussy.*

Paris, ce 20 août 1689.

M. de Duras est toujours campé à Rastadt, près de Stollhofen, où il restera jusqu'à ce que les vivres et les fourrages qui sont au delà du Rhin et en deçà du Nècre soient consommés et les places entièrement détruites.

La princesse de Bade fait abattre elle-même les murailles et les fortifications de Baden, et les habitants de la ville d'Oberkirken en font de même, croyant par là se sauver

de l'incendie; mais on ne croit pas qu'ils réussissent ni les uns ni les autres.

Mayence se défend avec beaucoup de vigueur. Les ennemis firent attaquer les dehors et le chemin couvert par quatre mille hommes le 17 du courant, sur la minuit, et ils s'en rendirent maîtres; mais sur les huit heures du matin les assiégés sortirent avec deux mille hommes et chassèrent les ennemis de tous les postes qu'ils avoient pris : ce ne fut pas sans perte de part et d'autre; l'infanterie allemande est fort rebutée.

Le roi a nommé M. le duc de Beauvillier gouverneur de M. le duc de Bourgogne, et l'abbé de Fénelon précepteur.

Le cardinal de Bonzi part de la cour pour une nouvelle exaltation. Il emmène avec lui la fleur du clergé, les abbés de Beuvron, de Castres, de Polignac et autres.

Il va passer en Allemagne plus de vingt-cinq mille hommes de troupes de Catalogne, de Guienne, de Languedoc et de Dauphiné : de sorte que M. de Duras se trouvera dans trois semaines à la tête de quatre-vingt mille hommes.

2490. — *Le marquis de Termes à Bussy.*

A Versailles, ce 25 août 1689.

Le maréchal d'Humières a fait attaquer Walcourt (1), qui étoit sur la droite et proche le camp des ennemis. Il y a perdu bien du monde; l'entreprise étoit trop hardie d'attaquer une ville soutenue d'une armée.

M. de Boufflers, avec une armée de quinze mille hom-

(1) A 20 kilomètres de Charleroi.

mes, les troupes de la maison du roi, une partie des garnisons de Luxembourg et de Mont-Royal, quatre bataillons tirés de Landau, tout cela doit joindre M. de Duras pour tenter le secours de Mayence.

L'armée du maréchal de Duras est campée en trois postes, à Erlach, à Oberkirken et à Offenbourg, qu'on doit brûler en les quittant.

Un commandant des troupes de Sarre ayant refusé d'obéir au prince de Lorraine, celui-ci le tua d'un coup de pistolet.

On se défend bien à Bonn; mais avec tout cela on croit que cette place ne tiendra pas encore longtemps, faute de vivres.

2491. — *Bussy au duc de Beauvillier.*

A Coligny, ce 27 août 1689.

De tous les courtisans et de mille autres gens qui vous feront compliment, monsieur, sur la place où le roi vient de vous mettre, pas un ne vous en fera un plus sincère que le mien; et ce qui me réjouit le plus, c'est que je suis sûr que vous en êtes persuadé. Sa Majesté ne pouvoit rien faire en cette rencontre qui marquât mieux son bon jugement; rien de plus avantageux pour M. le duc de Bourgogne, rien de plus honorable pour vous. Ce choix ne m'a pas surpris, monsieur; dès que je vis que vous étiez choisi pour être auprès de Monseigneur à sa première campagne, je ne doutai pas que le conseil du père ne devînt le gouverneur du fils. Encore une fois, monsieur, j'en suis ravi, car je vous honore, je vous estime et je vous aime plus que personne.

2492. — *Bussy au duc de Montausier.*

A Coligny, ce 10 septembre 1689.

Si j'étois à Versailles, monsieur, je vous supplierois de me dire si vous n'approuveriez pas que je dise au roi ce que je me donne aujourd'hui l'honneur de lui écrire. Dans tous les temps, les offres de services sont d'ordinaire toujours bien reçues, mais particulièrement dans une conjoncture comme celle-ci. Et c'est pour cela, monsieur, que je m'adresse à vous, ayant trop de discrétion pour vous supplier de prendre la peine de présenter une lettre au roi de ma part qui pourroit n'être pas bien reçue. Vous en conviendrez, monsieur, de cette discrétion, quand je vous dirai que je n'ai point à la cour de plus considérable ami, de plus solide, ni en qui j'aie plus de confiance qu'en vous. Je me suis adressé depuis la mort de M. le duc de Saint-Aignan à d'autres de mes amis qui ont présenté mes lettres au roi, et ce fut même M. le duc de Noailles qui donna à Sa Majesté celle sur laquelle il fit deux grâces à mes enfants l'année passée en vingt quatre heures. Soyez donc bien persuadé, monsieur, que je suis bien éloigné de vous mettre à tous les jours, et que personne n'est avec plus d'estime et d'amitié pour vous que moi.

2493. — *Bussy au roi.*

A Coligny, ce 15 septembre 1689.

Sire,

Il commence à m'être insupportable de voir presque tous vos sujets qui portent l'épée être tous les jours sur le point de la tirer pour le service de Votre Majesté, et que moi, le plus ancien de vos lieutenants généraux d'armée,

sans excepter les officiers de la couronne, qui ai autant de santé que pas un, autant de courage et autant de zèle pour votre sacrée personne et pour le bien de son État, je demeure dans ma maison comme un homme inutile à votre service. J'ai déjà supplié plusieurs fois Votre Majesté, Sire, en lui offrant mes très-humbles services, de n'avoir aucun égard à mon rang. Je serai assez honoré en quelque qualité que je la serve, et peut-être qu'en vous persuadant par là que je vous aime plus que mon propre honneur, je trouverai quelque occasion qui vous obligera de me récompenser de mon anéantissement. Mais enfin, Sire, quand je n'aurois d'autre avantage que celui de servir Votre Majesté ou de mourir pour elle, je serois bien plus heureux que de vivre dans l'obscurité où je suis. Accordez-moi donc, s'il vous plaît, la grâce de m'employer, puisque de tous ceux qui ont l'honneur de servir Votre Majesté, il n'y en a point qui le fasse de meilleur cœur que moi, ni qui soit avec de plus profonds respects, etc.

2494. — *Le marquis de Termes à Bussy.*

A Paris, ce 18 septembre 1689.

L'on a battu la chamade à Mayence le 8 de ce mois, après que la contrescarpe fut prise et le mineur attaché au corps de la place. La garnison sortit le 11, avec une honorable composition, pour être conduite à Landau.

Deux déserteurs ayant assuré M. de Lorraine le 5 de ce mois qu'il n'y avoit plus que trois cents bombes dans la ville, que la garnison en étoit extrêmement fatiguée et que la poudre commençoit à y manquer; cet avis fit résoudre ce prince de faire attaquer le chemin couvert la nuit du 6, ce qui fut exécuté avec beaucoup de valeur de part

et d'autre, car trois fois on le prit et trois fois on en fut repoussé avec grande perte; mais enfin à la quatrième on s'y logea et le lendemain on se rendit maître de la contrescarpe.

Depuis l'affaire de Walcourt, l'alarme est grande dans la Flandre françoise.

2495. — *Bussy à madame de Toulongeon.*

A Coligny, ce 22 septembre 1689.

Je n'ai reçu votre lettre du 29 août que le 10 de ce mois, et je m'impatientois fort de n'en point recevoir. Je craignois votre mauvaise santé ou votre oubli, et je vous assure que je serois bien embarrassé à choisir de l'un ou de l'autre. Je voudrois bien avoir été avec vous à Dracy, à Sully, à Saint-Martin et à Montjeu, nous nous serions promenés, nous aurions parlé de la guerre et répondu en vers à l'amie de M. Jeannin. S'il y avoit un grain d'amour dans cette amitié, je ne serois pas surpris qu'il commençât à faire des vers à son âge et même qu'il les fît passablement bons, car l'amour fait naturellement rimer; ainsi je jugerai de ses sentiments pour la demoiselle par le mérite de ses vers. S'il croit se bien porter, il se porte bien, quand il seroit même malade au fond : le bien et le mal de cela comme de mille autres choses consiste dans l'opinion. Ce seroient les amis de M. Jeannin qui seroient plus à plaindre que lui, s'ils connoissoient qu'il se flatte.

J'ai peur que mon voyage de la cour ne m'empêche de retrouver M. Jeannin et madame de Montjeu au pays. Nous nous verrions bien à Paris, mais ce n'est pas la même chose; je n'aime pas à voir mes amis en courant, j'en veux goûter à longs traits.

Je ne crois pas que la mort du pape nous serve de rien;

il avoit excité tous les gens qui sont contre nous, sa mort ne les fera pas relâcher.

Il n'est rien à la cour qui me réjouisse davantage que ce qui est arrivé à M. le duc de Beauvillier; je lui en ai fait compliment et j'en viens de recevoir réponse.

Au reste, ma chère sœur, j'ai une historiette à vous conter où vous avez part. Étant allé l'autre jour voir un gentilhomme de mon voisinage, je fus surpris de lui trouver une fille aussi bien faite qu'elle me parut. Elle avoit la taille plus grande que petite, mais fort déliée : c'étoit une claire brune qui avoit les yeux noirs, vifs et tendres; le nez aquilin, la bouche bien taillée et de belle couleur, mais dont le défaut étoit de ne laisser pas assez voir les plus jolies dents du monde. Par ses bras ronds et par ses mains potelées et blanches, on pouvoit juger qu'elle avoit le corps bien fait et la gorge belle. Elle avoit la forme du visage plus ovale que ronde et je ne sais quoi de fin dans la physionomie. Je vous avoue, ma chère sœur, que je me sentis attendri.

Mais l'aimant dès que je la vis,
Je ne vous fus point infidèle.
Elle vous ressembloit, Iris,
C'étoit vous que j'aimois en elle.

Si j'avois pu vous faire peindre quand je vous quittai, cela m'auroit bien soulagé, dans le temps que je ne vous ai pas vue. Ne trouvez donc pas mauvais si, étant même dans un pays où la coutume veut que représentation ait lieu, je vous regarde en la personne de la fille de mon voisin.

En attendant votre portrait,
Une pareille ressemblance
Ne me guérit pas tout à fait,
Mais m'adoucit fort votre absence

2496. — *Le marquis de la Rongère à Bussy.*

Ce 24 septembre 1689.

M. de Lorraine est resté à Mayence, ayant envoyé son infanterie à Bonn qu'on croit pris. On a perdu à la défense de Mayence quinze ou seize capitaines d'infanterie et environ deux mille soldats, et les ennemis sept ou huit mille hommes. Parmi les gens qui se sont signalés dans cette place, on parle fort avantageusement de votre cousin de Rabutin, capitaine des grenadiers dans Anjou. Il a été blessé d'un éclat de grenade, il en est guéri : à la sortie de la garnison, M. de Bavière lui fit mille amitiés en considération du comte de Rabutin, son frère. Le maréchal de Lorraine est arrivé à l'armée que commandoit M. de Boufflers pour en prendre le commandement. L'électeur de Bavière marche du côté de Rheinfeld.

Le premier président de Novion s'est démis de sa charge (1) en faveur de M. de Harlay, procureur général, qui lui paye les cent mille écus de brevet de retenue et vend sa charge de procureur général à M. de la Briffe, gendre du premier président de Novion, sept cent mille francs. M. de Novion, petit-fils du premier président, a la charge de président au mortier de M. de Croissy, à qui le roi donne pour son fils la survivance de sa charge de secrétaire d'État. M. le Pelletier est fait ministre d'État, et M. de Pontchartrain est fait contrôleur général en sa place. Le roi donne dix-huit mille livres de pension à M. le premier président de Novion.

---

(1) Ce ne fut point par vertu, comme le lui écrit plus loin Bussy, que le président de Novion se défit de sa charge. S'il faut en croire Saint-Simon (t. I, p. 196), ce furent ses prévarications qui obligèrent le roi à exiger sa démission.

2497. — *Le duc de Montausier à Bussy.*

A Versailles, ce 24 septembre 1689.

J'étois à la campagne, monsieur, quand j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée pour le roi; mais dès que j'en ai été de retour je la lui ai rendue en main propre, et il l'a fort bien reçue. S'il me dit quelque chose, je ne manquerai pas, monsieur, de vous le faire savoir et je m'assure que vous me ferez bien la justice de croire que si ma bonne fortune vouloit que je ne vous fusse pas inutile, j'aurois une véritable joie de vous pouvoir témoigner que personne ne vous honore plus que moi et ne sauroit être plus sincèrement que je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

2498. — *Bussy au président de Novion.*

A Coligny, ce 10 octobre 1689.

Ce que vous venez de faire pour votre famille, monsieur, est si avantageux pour elle et si beau pour vous, que tous vos amis et vos serviteurs y doivent prendre part. Vous croyez bien qu'ayant de plus l'honneur d'être dans votre alliance, cela m'a touché extrêmement; et j'ai redoublé d'estime pour vous, vous voyant faire une action si peu commune et vous trouvant encore plus paré de votre vertu, que de la grande charge que vous avez quittée. Je souhaite, monsieur, que vous jouissiez longtemps de la gloire que cette action vous a acquise et que vous me croyiez toujours votre, etc.

2499. — *Bussy à madame de Montataire.*

A Coligny, ce 10 octobre 1689.

Je viens d'écrire au premier président de Novion, ma chère enfant. Mille choses me font te trouver bien heureuse, mais ce dernier événement achève de me convaincre de ta bonne fortune. Il semble que le premier président de Novion n'attendoit à se démettre de sa charge que quand tu aurois terminé les affaires où tu avois besoin de sa considération.

2500. — *Le marquis de la Rongère à Bussy.*

Ce 19 octobre 1689.

Vous n'aurez que deux mots de moi cet ordinaire pour vous dire que Bonn capitula le 12 de ce mois et que la garnison sortit le 13, tambour battant, mèche allumée, enseignes déployées, avec soixante chariots et six vingts charrettes de bagages, pour être conduite à Luxembourg. La campagne se dispose à se terminer assez agréablement pour nous, puisqu'il semble que les ennemis prendront leurs quartiers d'hiver en leur pays.

L'affaire des Suisses va si bien, que le magistrat de Zurich, qui est un zélé protestant, a changé de sentiments sur le rappel de leurs troupes qui continuent à nous servir. Les affaires de Rome donnent quelque espérance d'accommodement. Le conclave avoit bien commencé et le nouveau pape (1) suit les mêmes démarches. Il a fait faire des compliments à M. de Chaulnes.

---

(1) Innocent XI était mort le 12 août 1689. Il fut remplacé par Alexandre VIII (Pierre Ottoboni), élu le 6 octobre.

2501. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Bussy, ce 22 octobre 1689.

J'ai lu votre dernier livre, mon R. P.; je l'ai trouvé beau et il m'a donné un plaisir extrême; ce n'étoit pas sans raison que j'avois impatience de le voir. Ce que vous citez de moi m'a paru plus beau que dans les endroits où vous l'avez pris, et quand j'en ai voulu chercher la cause, il m'a semblé que ceux auprès desquels vous m'avez mis n'étoient pas toujours si naturels ni si serrés que moi; qu'Ovide, tout joli qu'il est, ne croyoit jamais en avoir assez dit, qu'ainsi mes voisins me donnoient du relief, et que dans mes *Mémoires* je n'étois comparé qu'à moi-même.

Vous allez donner une étrange envie à tous ceux qui vous liront de voir mes *Mémoires;* ils croiront que l'ouvrage est admirable dont ils verront de si agréables fragments, ne sachant pas que le jour que vous leur avez donné augmente leur mérite.

Je vous rends donc mille grâces, mon R. P., de l'estime où votre livre me va mettre et même du bon effet que vraisemblablement il fera où vous savez. Vous ferez ressouvenir le roi tout d'un coup des pas que j'ai faits dans tous les temps pour témoigner à Sa Majesté mon admiration et mon amitié pour elle, la conjoncture présente l'obligeant à rendre à tout le monde une justice encore plus exacte que celle qu'il a toujours rendue; apparemment je m'en sentirai, et d'autant plus que Dieu, qui a déjà commencé, achèvera de récompenser ma résignation et ma patience. Je le souhaite, non-seulement pour l'intérêt de ma famille mais encore pour celui de la gloire du roi, car enfin j'aurois peur que si mes services, mes sentiments et mes louanges n'étoient pas récompensés,

tout cela ne devînt une satire entre les mains de la postérité.

Pour vous, mon R. P., qui ne cherchez que la gloire et la grâce de Dieu, vous ne laissez pas d'avoir plus finement loué le roi que personne du monde : car, sous prétexte de comparer les belles pensées des anciens avec celles des modernes, vous avez rapporté en un seul livre tout ce qu'on a dit à la louange du roi en mille endroits, et montré par là que les panégyriques des grands empereurs et des grands hommes étoient au-dessous de ceux de Sa Majesté aussi bien que leurs actions.

De madame Coligny.

Pour moi, mon R. P., je trouve qu'en faisant estimer les autres vous vous faites admirer par la délicatesse de votre goût et par la justesse de vos réflexions, où il y a tant d'esprit qu'elles mériteroient mieux d'être citées que la plupart des pensées que vous donnez pour modèles.

De Bussy.

J'oubliois de vous dire, mon R. P., qu'il y a des fautes dans les chiffres de la table et qu'ils ne se rapportent pas tous bien aux chiffres du corps du livre.

Nous partons d'ici dans cinq ou six jours de sorte que, si vous nous faites réponse, adressez-la au maître de la poste d'Autun pour me faire tenir à Chaseu.

2502. — *Le P. Bouhours à Bussy.*

A Paris, ce 30 octobre 1689.

Votre lettre est venue au commencement de ma retraite, monsieur, et il m'a fallu l'achever pour vous faire réponse,

car on n'écrit point de ce pays-là; c'est l'autre monde d'où il ne vient point de nouvelles par la poste.

Vous jugez bien que je suis ravi que vous ne soyez pas mal content de mon livre, ni de moi. J'ai eu de bonnes intentions; et je vous avoue que j'ai tâché de vous mettre dans le plus beau jour qu'il m'a été possible en vous copiant. Au reste, monsienr, vous ressemblez à ces grandes beautés, qui ne se trouvent point si belles toutes seules, que lorsqu'elles sont dans une compagnie qu'elles ont le plaisir d'effacer. Pour moi, monsieur, je vous admire également partout, et si je consulte mon goût, je vous aime mieux seul que mêlé avec des gens qui ne vous valent pas, quelque mérite qu'ils aient. J'oubliois de vous parler de votre dernière lettre au roi, je suis charmé des tours nouveaux qui y sont. Il n'y a que vous, en vérité, qui ait le talent de trouver dans un sujet usé quelque chose de neuf.

Madame de Coligny n'aura de moi aujourd'hui qu'un compliment pour toutes les douceurs qu'elle me dit; ce n'est pas parce qu'elle me loue que je l'honore; c'est parce qu'elle est louable, et pour tout dire en un mot, votre vive image. Madame de Bussy, la religieuse, ne vous ressemble pas trop mal aussi, monsieur; les lettres qu'elle m'a écrites sont de bonnes preuves qu'elle est votre fille et sœur de madame de Coligny; au moins, monsieur, je veux être de ses amis, et je vous prie l'un et l'autre de me rendre de bons offices auprès d'elle.

2503. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Birkenfeld, ce 4 novembre 1689.

Nous avons reçu nos ordres pour nos quartiers d'hiver, monsieur, nous serons au Mont-Royal. Vous savez que le Montal en est gouverneur; c'est un poste sur la Moselle

qui n'est pas achevé de bâtir, de sorte que nous y serons campés. C'est le cas qu'on fait de nous qui nous attire un si méchant quartier d'hiver; cependant il faut prendre patience. J'espère de ne rester que quinze jours au Mont-Royal et d'en partir pour travailler au rétablissement de ma compagnie. Je vous crois à présent de retour à Chaseu, monsieur, c'est ce qui m'oblige de vous y adresser cette lettre.

2504. — *Bussy à madame d'Ons-en-Bray.*

A Chaseu, ce 11 novembre 1689.

Est-il possible, madame, que faite comme vous êtes et de l'humeur dont je suis, je ne vous écrive jamais que de procès? Apparemment cela ne devroit pas être ainsi, mais ma maudite destinée me fait faire tous les jours des personnages pour lesquels je n'étois pas né. Il faut donc que j'achève comme j'ai commencé; et pour cet effet, madame, je vous supplierai de recommander à M. votre mari une affaire que j'ai dans sa chambre. Je me suis jusqu'ici si bien trouvé de vos recommandations, que je ne prendrai jamais d'autre voie; d'autant plus que cela me donne lieu de vous dire toujours que vous êtes la personne du monde que j'estime et que j'aime autant, et que j'aimerois encore davantage, si je me sentois digne d'être aimé.

2505. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 12 novembre 1689.

En arrivant ici, mon R. P., j'ai reçu votre lettre du 30 octobre dernier, sur laquelle je vous redirai encore que je n'ai jamais trouvé un livre si fort à mon gré que celui que

vous venez de m'envoyer. Il ne faut pas rêver longtemps pour trouver la raison que j'en ai, vous m'y avez mis dans un trop beau jour pour que je n'en sois pas charmé.

Ce que vous me mandez, que je ressemble à ces grandes beautés qui ne se trouvent jamais si belles que quand elles sont dans une compagnie qu'elles ont le plaisir d'effacer, est un peu flatteur.

Tu mi aduli, ma tu mi piace.

Cette louange ingénieuse méritoit bien d'être citée dans votre livre, elle en effaceroit quelqu'une du panégyrique de Trajan.

Votre livre est présentement entre les mains de madame de Maintenon; je vous rends mille grâces, mon R. P., non-seulement de vos intentions, mais encore de l'effet que ce livre doit faire infailliblement. Le moyen que le roi, qui a de l'esprit, voie qu'après l'avoir longtemps et bien servi je dise si noblement de si belles vérités de lui et qu'il n'en soit pas touché, il n'y a point d'apparence; en nous lisant il se souviendra de ma dernière lettre qui est une espèce de ratification de ce que vous lui apprenez que j'ai dit de lui.

Puisque vous nous voulez faire la grâce de nous envoyer des exemplaires reliés, prenez la peine de les faire mettre au messager de Dijon et d'en faire l'adresse à madame de Bussy, à Saint-Julien. Ce que je vous puis dire, mon R. P., c'est que personne en France n'en connoîtra mieux le mérite que la maison de Rabutin, mâles et femelles; vous comprenez bien que madame de Sévigné est dans ce nombre-là, mais mes filles, ses nièces, connoissent aussi bien qu'elle la bonté de votre cœur et la beauté de votre esprit. Je vous réponds de leur amitié, de leur estime et de leur reconnoissance pour vous, mon R. P.; vous n'avez que faire de mes bons offices : tout ce qu'elles

ont vu de vous et ce qu'elles en savent vous ont assez gagné leurs cœurs ; avec tout cela, mon R. P., je les passe sur les sentiments qu'on doit avoir pour vous, comme je les passe sur l'expérience.

De madame de Coligny.

Et moi, je crois, mon R. P., que j'ai si bien copié mon père sur l'amitié qu'il a pour vous que je suis, à l'heure qu'il est, originale là-dessus, et marque de cela, c'est que je suis un peu jalouse de toute l'amitié que vous témoignez à ma sœur.

2506. — *Le marquis de Termes à Bussy.*

A Versailles, ce 12 novembre 1689.

Vous n'auriez pas été si longtemps à recevoir ma réponse, monsieur, si j'avois eu de bonnes nouvelles à vous donner sur la confiscation de la moitié de Coligny que vous demandez au roi par la lettre que je lui ai présentée de votre part ; mais comme c'est le plus tard que je puis que je me résous de mander des choses désagréables à mes amis, je vous avoue, monsieur, que j'ai mieux aimé vous laisser perdre l'espérance de vous-même que de vous écrire tout crûment que le roi s'est fait une règle générale de ne point donner de représailles de la nature de celle que vous lui demandiez. Le refus qu'il a fait de la même grâce à tous ceux qui la lui ont demandée vous doit en quelque façon consoler de ne l'avoir pas obtenue. Cependant quand je vous donne ce conseil, je sens que je ne le puis prendre pour moi, et que je suis très-fâché qu'on ait si peu d'égards à vos services et au ministère dont vous m'aviez chargé. J'espère pourtant que votre présence, que

vous me faites espérer, opérera quelque chose de bon pour vous. Je m'en réjouis par avance, comme de l'occasion qu'elle me fournira de vous assurer, monsieur, que personne n'est plus véritablement à vous que moi. Il n'y a aucune nouvelle considérable.

2507. — *L'abbé de Thésut* (1) *à Bussy.*

A Paris, ce 15 novembre 1689.

Comme vous m'avez témoigné, monsieur, souhaiter que je vous mandasse des nouvelles, je vais le faire, ravi de mériter l'honneur de votre amitié par quelque endroit. Ce n'est pas qu'il n'y ait des inconvénients à écrire des nouvelles, car les premières ne sont pas toujours bien sûres, et tout le monde sait les autres.

Les ennemis mettent leurs troupes en quartier d'hiver assez loin de nos places, car les brûlements les en ont éloignés. M. de Lorraine, M. de Bavière, et la plupart des autres électeurs sont allés trouver l'empereur à Augsbourg, pour l'élection du roi des Romains. Brandebourg et Saxe-Lauenbourg, ne s'y veulent pas trouver.

Les affaires de Rome vont bien. M. de Chaulnes gouverne toujours le pape. Le roi vient de donner l'évêché d'Angoulême à l'abbé de Rezay (2), frère de votre ami.

---

(1) Jacques de Thésut, protonotaire apostolique, prédicateur et aumônier du roi, né à Châlon en 1645, mort le 5 décembre 1691 à 46 ans. Il a laissé : *Oraisons funèbres de M. Jean de Maupeou*, évêque de Châlon (1677, in-8); *Remarques curieuses et importantes pour l'intelligence des conciles*, Lyon. 1690, in-12.

(2) Cyprien-Gabriel Renard de Rezay, frère du président de Rezay mort le 12 janvier 1737.

2508. — *Bussy à l'abbé de Thésut.*

A Chaseu, ce 22 novembre 1689.

Quoiqu'il n'y ait rien de mieux dit ni de plus véritable, monsieur, que ce que vous me mandez sur les nouvelles, qui est qu'elles sont incertaines quand on se presse de les écrire et que, quand elles sont sûres, tout le monde les sait, il vaut mieux les savoir de deux côtés, que de ne les point savoir du tout, et même c'en est une confirmation. D'ailleurs si tout le monde craignoit la même chose, on ne les sauroit point du tout.

Voilà les siéges et les batailles remises au moins jusqu'au printemps : d'ici là, il ne se fera que quelques enlèvements de quartiers et peut-être quelques incendies.

Le pape est assurément notre ami. Tout ce qu'il y auroit à craindre, c'est qu'il ne le fût trop déclaré et que cela ne lui ôtât la créance que doit avoir un médiateur et un père commun.

Je suis ravi que le roi ait donné l'évêché d'Angoulême à l'abbé de Rezay. Le président son frère, qui est mon intime ami, est un des plus honnêtes hommes du royaume. J'espère que je vous ferai au premier jour un compliment sur une pareille grâce.

2509. — *Bussy à la comtesse de la Roche.*

A Chaseu, ce 23 novembre 1689.

Vous me mandez, madame, qu'on se figure ma maison comme le palais des Muses, et que sous cette idée on voudroit qu'elle fût invulnérable à toutes sortes de maux. Premièrement, madame, les Muses n'ont point de palais. Je n'ai jamais ouï-dire qu'elles demeurassent ailleurs que

sur le Parnasse, et la maison d'un bel esprit, si je l'étois, ne se devroit point appeler le palais des Muses. De plus, il n'y a que les personnes que l'on puisse dire invulnérables et point les corps inanimés : ce seroit même parler improprement, que de dire d'une personne qu'elle est invulnérable à toutes sortes de maux. Invulnérable ne regarde que les blessures et point les maladies. Il faudroit donc dire qu'on voudroit que ma maison fût inaccessible à toutes sortes de maux.

2510. — *La comtesse de la Roche à Bussy.*

Ce 26 novembre 1689.

J'ai à vous remercier, monsieur, de l'attention que vous faites à mes lettres. Je n'aurois quasi osé espérer que vous leur fissiez tant d'honneur. Ce que je conclus, c'est qu'il ne faut pas vous écrire *currente calamo*. Voilà du latin, je vous en demande pardon, c'est parler devant les Cordeliers ; je n'y retournerai plus, car je n'en sais que cela. Mais enfin il ne faut plus que je vous écrive à la hâte, je vous dirois trop de sottises et je serois contrainte de me retrancher sur le bon cœur, car c'est sur cela où l'on ne me sauroit rien montrer.

2511. — *Bussy à M. de Harlay, archevêque de Paris.*

A Chaseu, ce 29 novembre 1689.

Comme je n'ai personne de ma famille à Paris, monseigneur, pour vous présenter l'abbé de Bussy mon fils, trouvez bon que je vous le présente par cette lettre. L'impatience où je suis qu'il ait l'honneur d'être connu de vous ne me permet pas d'attendre que j'aille à Paris pour vous le

mener moi-même. Je vous supplie, monseigneur, de le recevoir comme ayant l'honneur d'être dans votre alliance. Je suis assuré que l'état de ma fortune ne vous le fera pas moins considérer. Bien loin que ma disgrâce vous ait refroidi, je vous ai vu avoir plus d'empressement pour moi que quand j'étois tout auprès des grands honneurs de la guerre. J'ai rendu cette justice à votre vertu, monseigneur, de le dire partout où j'en ai trouvé l'occasion, et je ne l'oublierai jamais. Cependant soyez persuadé qu'avec une reconnoissance infinie, j'aurai toute ma vie pour votre personne, monseigneur, tout le respect et toute l'atié imaginables.

2512. — *L'abbé de Thésut à Bussy.*

A Paris, ce 30 novembre 1689.

Je ne sais, monsieur, que vous dire sur le retardement de votre voyage, car d'un côté le mauvais temps invite à garder la maison, et de l'autre la cour n'a jamais été si belle. Je fus dernièrement témoin de toute sa magnificence. J'y vis briller tous les petits-maîtres nouvellement revenus de l'armée.

Les Impériaux font des merveilles en Hongrie. Voilà trois batailles que M. de Bade a gagnées cette campagne sur les Turcs. Je ne sais si cela ne fera point faire la paix entre les deux empires. On dit qu'il y a déjà des divisions parmi les confédérés tant pour la succession de Lauenbourg que pour un roi des Romains. Ils seront beaucoup plus incommodés que nous pour les quartiers d'hiver qu'ils sont obligés de prendre chez eux ; nous les avons extrêmement resserrés par nos incendies.

Les sept mille Danois destinés pour l'Écosse ne sont point encore partis, et l'on dit que notre ambassadeur qui est à Copenhague retarde l'embarquement. Le roi fait

un armement considérable pour la campagne prochaine, tant sur mer que sur terre. Les vaisseaux qui étoient cette année du premier rang, ne seront que du second; nos côtes seront armées de frégates pour les gardes; et pour travailler à tous ces grands ouvrages, l'on a fait passer de Toulon à Brest et à la Rochelle une grande quantité d'ouvriers.

L'on parle d'un voyage du roi à Compiègne au mois de février, et cette nouvelle est si publique, que je doute qu'elle soit vraie. On dit toujours que le pape est de nos amis. Nous lui avons fait mille avances, remis le Comtat, abandonné les franchises; cela le devroit rendre favorable à nos intérêts et à ceux du roi d'Angleterre, cependant il n'a encore rien fait. De onze chapeaux vacants, il en a donné un à son petit-neveu (1); il réserve les autres pour faire les promotions des couronnes, où l'on dit que M. de Beauvais sera compris.

Les affaires d'Irlande sont toujours en même état. L'armée de Schomberg est beaucoup moins forte que celle du roi et manque de beaucoup de choses, car elle ne sauroit recevoir du secours d'Angleterre que par mer, et nous avons toujours des vaisseaux capables de fermer les passages; c'est ce qui feroit douter que la nouvelle reine d'Espagne (2) pût passer sitôt, car les Espagnols s'opiniâtrent à ne vouloir point demander de passe-port à la France.

M. de Lauzun se dispose toujours à son voyage d'Irlande. Il y mène six mille hommes que le roi lui donne avec environ quinze cents Irlandois catholiques; son départ sera au premier jour.

Les évêchés sont destinés à de meilleurs sujets que je ne suis, je me rends justice là-dessus; je me borne entièrement

---

(1) Pierre Ottoboni, abbé de Saint-Paul de Verdun.

(2) Marie-Anne de Neubourg, fille de Philippe Guillaume, duc de Neubourg, deuxième femme de Charles II.

à Gigny (1), et c'est encore beaucoup pour moi. Je me prépare d'y retourner à Pâques; et pour vous montrer, monsieur, que je m'y veux m'attacher, c'est que j'ai fait partie avec un de mes amis, homme d'esprit, de lettres, et je puis dire qui ne seroit pas indigne de votre amitié, s'il étoit connu de vous. Nous avons, dis-je, projeté ensemble d'aller répandre dans notre pays les semences de la parole de Dieu, selon les talents qu'il nous a départis. Dieu veuille qu'elles ne tombent pas en une terre stérile et pierreuse et qu'elles puissent produire de bons fruits. Je demande aussi au Seigneur l'exécution de ce dessein pour faire voir que les abbés commendataires peuvent trouver une occupation honnête. Heureux si dans ce séjour je puis profiter d'un voisinage tel que le vôtre!

2513. — *Bussy à l'abbé de Thésut.*

A Chaseu, ce 8 décembre 1689.

Quand j'irai ce carême à la cour, monsieur, je serai fort aise de la trouver belle par le roi, la maison royale, les ministres et par les officiers de sa maison. Car pour la fine fleur de chevalerie, ce n'est pas ce que je cherche. Je serai fort aise de la trouver toute partie pour l'armée et d'avoir les coudées franches le peu de temps que je serai à Versailles. Pour peu que vous vouliez faire réflexion sur l'état de ma fortune, vous comprendrez aisément que je ne suis pas là comme j'y devrois être, et qu'il vaut mieux que je n'y sois point du tout ou guère que d'y être mal.

Pour le marquis d'Uxelles, j'ai jugé d'abord ce que j'en vois aujourd'hui, qui est qu'ayant tenu cinquante jours de tranchée ouverte contre une grande armée, l'avoir fort

(1) Abbaye du diocèse de Lyon.

affoiblie par ses fréquentes sorties et par sa longue résistance, n'ayant plus de munitions de guerre que pour défendre son chemin couvert et, après, être sorti à la tête de six à sept mille hommes des meilleures troupes de France qu'il a conservées au roi, il n'étoit pas possible que Sa Majesté ne fût fort satisfaite de sa valeur et de sa conduite.

Les heureux succès de l'empereur contre les Turcs pourroient faire la paix entre eux; et si cela étoit, ce seroit pis pour nous que d'avoir perdu Mayence, mais j'espère aux divisions des confédérés.

Les préparatifs que le roi fait, pour résister à ses ennemis sur la terre, ne le font point relâcher de ceux qu'il fait sur la mer; il ne méprise pas plus les Anglois que les Allemands.

Le bruit du voyage de Compiègne ne me paroît fait que pour embarrasser les ennemis et leur faire croire que le roi ne tient à guère pour monter à cheval.

Avec si peu de connoissance que j'ai du détail des affaires d'Irlande, je ne saurois faire aucun raisonnement sur elles. Si Lauzun mène au roi Jacques un renfort de six mille hommes, M. de Schomberg aura bien des affaires sur les bras.

Tout ce que vous me mandez de modeste sur le sujet d'un évêché ne m'ôte pas la pensée que vous en aurez un bientôt : tous les évêques tiennent ce langage jusqu'à ce qu'ils le soient. Nous espérons d'être en Comté quand vous y évangéliserez et de grossir le nombre de vos conquêtes.

2514. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Chaseu, ce 13 décembre 1689.

Je suis ravi que vous soyez contente de ma conscience, madame. Il me semble qu'effectivement, je ne suis pas

aujourd'hui en trop méchant état pour un pendard comme j'ai été autrefois. J'espère que nous nous verrons un jour en paradis vous et moi; je ne vous disputerai point le degré, vous aurez le pas devant; je ne dispute rien aux dames, et surtout quand elles sont aimables et de mes bonnes amies.

2515. — *Madame de Maisons à Bussy.*

A Autun, ce 13 décembre 1689.

Je vous trouve fort juste, mon cher cousin, quand vous faites les honneurs du paradis; vous ne gagnerez guère d'en user autrement. Je voudrois que vous en eussiez en ce pays-ci autant que j'en espère en celui-là; vous auriez bien l'air de vous en tenir à mon souhait et de ne rien faire pour l'autre vie, mais la tendresse que je me sens pour vous et la bonne fête me font souvenir que je vous devrois bien faire une petite exhortation pour élever votre esprit à des choses qui valent cent fois mieux que tout ce que vous auriez droit de prétendre en ce monde.

Quand vous me donneriez un an pour répondre à vos lettres, je ne pourrois jamais faire entre nous les choses égales. Je vous avoue encore, car il est bon que vous me connoissiez telle que je suis, que j'ai une habitude à la paresse qui ne me permet d'écrire que quand je ne puis plus reculer.

2516. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Chaseu, ce 15 décembre 1689.

Je crois, comme je vous l'ai mandé, madame, que vous serez plus haut en paradis que moi; mais quand vous le

croyez aussi et que vous le dites, n'avez-vous point peur de descendre, car vous savez que l'orgueil perdit le premier ange? Je vous rends mille grâces des souhaits que vous faites pour moi, madame. Si les honneurs et les établissements que mes services ont mérités m'arrivoient à présent, je crois qu'ils ne m'empêcheroient pas de me sauver, car je suis fort désabusé des vanités du monde, et je me suis fortifié contre les prospérités. Mais si je fusse allé à la grande fortune plus jeune que je ne suis et sans avoir passé par les disgrâces, je me fusse assurément perdu. Faites-moi donc réponse sur-le-champ, puisque vous le voulez, madame, je m'en trouverai mieux.

2517. — *L'abbé de Thésut à Bussy.*

A Paris, ce 21 décembre 1689.

En quelque temps que vous veniez à la cour, monsieur, vous y ferez toujours une très-bonne figure. Si vous n'y occupez pas le rang que vous méritez, il n'y a personne qui ne vous y traite comme digne de l'occuper, et je ne sais si un bon cœur ne doit pas être content de l'estime des honnêtes gens, et si de pareils sentiments ne doivent pas vous tenir lieu de bien des choses.

Pourvu que mes lettres ne vous ennuient point, monsieur, vous en aurez toutes les semaines, mais il faut que la matière me soutienne; je courrois risque de vous ennuyer.

On parle toujours d'un voyage du roi à Compiègne pour voir sa maison, dont Sa Majesté a augmenté la paye de six sols par jour pour les gardes. On parle encore d'un siége pour ce temps-là, et on nomme Namur ou Charleroi. Un prince du sang, Monseigneur ou Monsieur, commandera l'armée d'Allemagne, M. de Duras aura un camp

volant sur le Rhin, et M. d'Humières restera toujours en Flandre.

Les électeurs de Saxe et de Brandebourg continuent toujours à ne vouloir point aller à Augsbourg pour l'élection d'un roi des Romains, en sorte qu'on croit que cette cérémonie se remettra à une autre fois. Le Brandebourg même, qui a plus contribué à cette dernière campagne que l'empereur, est fâché que ce prince ait promis aux Hollandois que les ministres des princes de l'Empire ne seront point reçus à la diète qui se doit tenir à la Haye pour délibérer sur les moyens de la campagne prochaine, et l'on croit même que cet électeur seroit assez disposé à nous écouter. L'électeur de Bavière n'est pas content non plus et l'on dit que le roi de Suède commence à négocier avec nous. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la guerre sera aussi incommode à ces princes-là qu'à la France et qu'ils s'en lasseront aussitôt.

Le prince d'Orange a des affaires à Londres. On rompit dernièrement son portrait avec les ornements royaux dans la maison de Ville ; on fait de grandes recherches de l'auteur de cette action. Les Anglois ne trouvent pas trop bon que ce prince ait retenu pour sa garde les Danois qui étoient destinés pour l'Écosse.

Les choses sont toujours au même état en Irlande. Le roi Jacques est tombé malade. M. de Lauzun doit passer en ce pays-là avec des troupes et le titre de capitaine général. La Hoguette (1) y va maréchal de camp ; le régiment de Trelon est nommé pour y aller.

L'on me mande de Catalogne que le peuple est révolté contre les troupes espagnoles, parce que Villa-Hermosa a

---

(1) Fortin de la Hoguette, brigadier d'infanterie (1677), gouverneur de Niort, sous-lieutenant des mousquetaires (1684), tué à la bataille de la Marsaille (1693).

fait arrêter deux ou trois personnes et mourir quelques autres qu'on accusoit d'intelligence avec les François, et la sédition est allée si loin que Villa-Hermosa a été obligé de se retirer à Barcelonne avec les troupes ; et même en cas de plus grands troubles, il a fait préparer quatre ou cinq galères au port pour se sauver.

On parle assez incertainement de Rome, et ce que l'on dit de plus vraisemblable c'est que le pape ménage tous les princes chrétiens pour se presser d'avancer sa famille. Vous savez que le cardinal de Furstemberg a été obligé de se sauver de Rome déguisé en cavalier, averti par le pape des menées qu'on faisoit contre lui ; et peut-être est-ce une ruse du souverain pontife pour ne point chagriner l'Empire qui a proscrit le cardinal.

2518. — *Bussy à l'abbé de Thésut.*

A Chaseu, ce 23 décembre 1689.

L'amitié que vous avez pour moi, monsieur, vous fait croire que je ferai à la cour la figure que j'y devrois faire. La plupart des gens qui sont en ce pays-là y sont arrivés depuis que j'en suis sorti ; les choses présentes les occupent tout entiers, et ceux-mêmes qui m'ont vu autrefois, ou qui ont ouï parler de moi, me regardent comme un homme malheureux, dont le commerce peut nuire, ou du moins avec qui il n'y a rien à gagner. L'envie même leur fait croire que j'ai mérité ma disgrâce, et je ne pense pas me tromper beaucoup quand je crois que ceux qui me ménagent ou qui me recherchent en ce pays-là ne sont pas contents de la cour. Il n'y a donc plus que mes bons amis qui puissent me rendre justice sur ce que je puis valoir. Et où sont-ils ces bons amis ? Les uns sont morts, les autres s'en sont allés avec ma fortune, et s'il se trouve encore quelque bon cœur qui me voulût servir, c'est la pitié qui

me l'attire; et j'aime autant ne l'avoir pas que de ne l'avoir que par cet endroit.

Vos lettres m'ennuieroient si peu, monsieur, que si je n'avois peur de vous ennuyer, moi, je vous en demanderois tous les ordinaires. Mais je sais vivre, et je sens l'offre honnête que vous me faites comme je dois. Plus ou moins de nouvelles ne feront que rendre vos lettres plus ou moins longues, mais elles me seront toujours agréables. Je vous prie de me mander quand on dit que le roi va à Compiègne; s'il prenoit Namur, ce seroit faire le paroli à Mayence.

Si Monseigneur ou Monsieur commandoit l'armée d'Allemagne, les ennemis iroient plus bride en main et le service du roi en iroit mieux. Si la division se met parmi les confédérés, le roi sera bientôt le maître, et pour peu que leurs intérêts les désunissent, nous achèverons de les séparer par d'autres intérêts. C'est à cela que notre argent sera bien employé.

L'ambition du prince d'Orange pourroit bien le perdre en lui faisant croire qu'il n'est pas si loin d'être empereur, qu'il étoit il y a deux ans d'être roi.

Dès que j'ai vu que le pape confirmoit l'élection du prince Clément de Bavière, je n'ai pas douté qu'il ne le fît pour regagner la confiance des confédérés, que les apparences de liaison qu'il avoit avec nous lui avoient fait perdre.

S'il y avoit encore un don Joseph Marguerit en Catalogne (1), comme il y a cinquante ans, cette province pourroit bien encore secouer le joug des Espagnols en notre faveur.

---

(1) Voy. *Mémoires*, t. I, *passim*.

2519. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 23 décembre 1689.

Il y a huit jours que je reçus votre lettre du 8 de ce mois, mon R. P., et presque en même temps les deux exemplaires de votre livre ou plutôt du mien, comme vous dites. Ceux qui sauront que nous sommes amis, vous et moi, ne douteront pas que vous n'ayez pris plaisir à m'étaler aux yeux du monde et à me faire valoir, et ceux même qui ne le sauront pas le découvriront par le plaisir qu'il paroît que vous prenez à m'estimer.

Je ne suis pas surpris de l'empressement qu'a le monde de voir ce livre et les deux raisons que vous en dites me semblent convaincantes.

Ma disgrâce, qui a eu des écritures pour prétexte, a fait désirer d'en voir et les a rendues plus considérables par le prix qu'elles m'ont coûtées; et il est certain que les François aiment mieux des ouvrages coupés que des longs ouvrages.

Vous êtes trop bon, mon R. P., de n'être pas content de tout cela et de vouloir que ce livre me fût autant utile qu'il me sera honorable; si cela tomboit en terre ingrate, la cour auroit beau être en état de faire des grâces, je n'en recevrois point; et si cela touche, comme il est immanquable, j'aiderai bien la cour à trouver des moyens de me faire du bien. Ainsi, mon R. P., je vous remercie par avance des avantages que vous m'avez promis.

Lorsque le marquis de Bussy arriva ici de l'armée, nous lui relûmes ce livre, dont il fut charmé; et pour madame de Coligny et moi, nous le trouvâmes plus beau que la première fois; mais vous ne sauriez vous imaginer combien il nous donna de tendresse pour vous. Nous prîmes garde que non-seulement les petits préludes qui précè-

dent tout ce que vous citez de moi, mais que la plupart des voisins que vous me donnez me font de l'honneur. En vérité, mon R. P., vous êtes un homme admirable, surtout pour nous.

De madame de Coligny.

Cherchez-moi une louange de cadette, mon R. P., car ma sœur, religieuse à Dijon, est mon aînée aussi bien que celle qui l'est aux Sainte-Marie à Paris; vous m'allez dire assurément que la jeunesse ne gâte rien

Et qu'aux âmes bien nées
Le bon sens n'attend pas le nombre des années.

Mais, mon R. P., ma jalousie ne roule point sur l'esprit : je consens que vous en trouviez à mes sœurs plus qu'à moi, pourvu que vous m'aimiez davantage, et c'est ce que je vous demande et que je mérite par mes sentiments.

2520. — *Bussy à l'évêque d'Autun.*

A Chaseu, ce 1er janvier 1690.

Bonjour, monsieur, et bonne année. Je vous assure que je vous la souhaite aussi heureuse qu'à moi-même, c'est-à-dire que nous la passions dans la grâce de Dieu et en bonne santé. Je crois que ce sera assez, car comme je ne songe pas à être maréchal de France, je ne pense pas, monsieur, que vous songiez à être cardinal. Cependant je suis persuadé qu'il y a bien des gens dans le sacré collége fort au-dessous de votre mérite et, sans vanité, plus de quatre officiers de la couronne qui ne me valent pas.

2521. — *L'abbé de Thésut à Bussy.*

A Paris, ce 2 janvier 1690.

Vous voulez bien, monsieur, que je vous souhaite la bonne année et qu'elle soit suivie de quantité d'autres, dans lesquelles vous m'honoriez toujours de vos bonnes grâces.

Le roi vient de donner l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au cardinal de Furstemberg. Elle vaut cent mille écus de rente. Cela ne vaut pas l'électorat de Cologne, mais cela est fort bon au défaut de l'autre.

Le marquis d'Alluye est mort et le roi a donné le gouvernement d'Orléans au comte de Sourdis, son cadet. Le marquis d'Hocquincourt vient aussi de mourir. Le marquis de Saint-Simon, à quatre-vingt-dix ans, sans pouls et sans mouvement, a été cru mort pendant un jour; il est enfin ressuscité et revenu de là; il dit n'avoir jamais dormi plus tranquillement qu'il venoit de faire.

Le roi a ordonné ses équipages prêts pour le 1er mars. De savoir maintenant si c'est pour Sa Majesté ou pour Monseigneur, ce sont lettres closes; toujours assure-t-on fort que Monseigneur commandera l'armée d'Allemagne, et Monsieur celle de Flandre. Dieu sur tout.

On ne sait rien encore de bien positif sur l'union des confédérés. Les uns disent que la Suède commence à nous écouter, d'autres que M. de Bavière n'est point content, et enfin que Brandebourg et Saxe ne veulent point assister à la diète d'Augsbourg pour l'élection du roi des Romains. Les électeurs protestants demandent qu'on donne l'électorat à un prince de Lunebourg; les catholiques à l'évêque de Salsbourg. Enfin beaucoup de gens croient que la succession de Saxe-Lauenbourg est capable de causer des

divisions parmi eux, et que d'ailleurs l'argent leur manquera plus tôt qu'à nous et d'autant plus que l'on dit qu'il n'y a point d'apparence qu'il y ait de paix entre les deux empires (1).

L'armée de M. de Schomberg est entièrement ruinée par la dyssenterie. Il est mort quatorze colonels et l'on ne sait pas encore si ce général n'est point du nombre. Un milord anglois a passé avec son régiment dans l'armée du roi Jacques, et Boisselot (2), maréchal de camp en Irlande, s'est emparé de quelques postes occupés par les ennemis et a trouvé plus de mille hommes morts depuis peu de la dyssenterie.

2522. — *Bussy à l'évêque d'Autun.*

A Chaseu, ce 3 janvier 1690.

Je ne fus pas surpris de ne recevoir pas de réponse de vous dimanche dernier, monsieur, et je n'y songeai pas quand je vous écrivis ce jour-là; mais mon zèle m'emporta : vous avez trop d'occupation de pareils jours. Il est vrai que vos soins pour votre diocèse vous sont désormais des jours de fêtes de tous les jours; cela interrompt bien le commerce des profanes avec vous.

---

(1) La Turquie et l'Allemagne.

(2) N. de Rainier de Boisselot (ou Boisseleau), capitaine aux gardes (1679), gouverneur de Charleroi, célèbre par sa belle défense de Limerick, mort en 1698.

2523. — *Corbinelli à Bussy.*

A Paris, ce 6 janvier 1690.

Je vous souhaite cette année, monsieur, aussi heureuse que vous le méritez, et je vous supplie de croire que la révolution de mille siècles me trouveroit dans ce sentiment. Je dis la même chose à madame de Coligny. J'ai lu avec plaisir les réflexions que vous faites sur les affaires publiques. Je voudrois que le roi eût vu la lettre que vous m'écrivez. J'ai trouvé le livre des *Pensées ingénieuses* du P. Bouhours excellent, mais sans vous, il ne le seroit pas tant de la moitié. Madame de Sévigné ne reviendra que l'été prochain. Je dînai hier chez M. de Lamoignon avec Despréaux, Racine et deux fameux jésuites. On y parla des ouvrages anciens et modernes ; on opposa le seul Pascal à Cicéron, à Sénèque et au divin Platon. La conversation eût été digne de vous. Pour moi, j'opposai Fra-Paolo à tous ces gens-là, et je n'en veux rien rabattre; bien des connoisseurs sont de mon sentiment.

2524.—*Bussy, M. d'Autun, mesdames de Toulongeon et de Coligny à madame de Sévigné.*

A Autun, ce 6 janvier 1690.

Une partie de vos amis et de vos parents, madame, se trouvant ensemble pour faire les Rois, après vous y avoir souhaitée, se sont proposé pour un de leurs plaisirs de vous écrire. Pour vous parler sincèrement, ce sont gens qui ont quelque réputation d'esprit, et c'est à cause de cela qu'ils sont bien aises de vous entretenir, ne pouvant

ailleurs mieux trouver leur compte. Le nombre des agresseurs ne vous fera pas peur, madame; car vous avez déjà vu, et vous êtes encore sur le point de le revoir, qu'une seule tête qui pense bien, qui prend de justes mesures et qui n'est contrariée de personne, vaut mieux que des confédérés.

Premièrement, madame, nous sommes en peine de savoir si vous êtes de retour de Bretagne à Paris. Nous savons que vous êtes allée avec madame de Chaulnes et que vous en deviez revenir avec elle; cependant il nous est revenu que cette duchesse devoit aller trouver son mari : pas un de nous n'a cru que vous la voulussiez suivre en ce voyage, sachant, comme nous faisons, qu'un méchant homme n'amende point pour aller à Rome, et que

Rarement à courir le monde
On devient plus homme de bien (1).

Nous avons pensé qu'une femme de votre vertu y avoit encore moins affaire que lui; mais enfin nous voudrions savoir ce que vous êtes devenue, car nous sommes gens pleins de curiosité pour les affaires du monde et encore plus pour les vôtres.

Avez-vous été bien aise de l'augmentation des mon-

---

(1) Ces vers terminent la jolie pièce suivante, composée par Regnier Desmarets pendant un voyage en Allemagne :

Déjà nous avons vu le Danube inconstant,
Qui, tantôt catholique et tantôt protestant,
Sert Rome et Luther de son onde,
Et qui comptant après pour rien
Le romain, le luthérien,
Finit sa course vagabonde
Par n'être plus même chrétien.
Rarement à courir le monde
On devient plus homme de bien,

noies, c'est-à-dire en bon françois, votre bourse étoit-elle bien garnie quand on a publié l'édit (1)? La belle Madelonne passera-t-elle l'hiver à Paris? Vous ne sauriez nous parler de choses plus considérables pour nous que de ces deux choses là, ni auxquelles nous nous intéressions davantage.

Pour vous parler maintenant de la vie que nous faisons, madame, nous vous dirons que la plus grande partie de nous fait bonne chère, et que nous nous en sentons tous; qu'après cela, l'on se quitte pour songer chacun à ses affaires; mais qu'on ne passe pas un jour sans se rassembler pour avoir de petites conversations sur les nouvelles du monde, ou sur quelque sujet de morale ou de religion, que l'on ne traite pas scolastiquement. Les étrennes nous ont occupés quelque temps; on s'en est donné réciproquement, où la façon a été plus considérable que la matière.

Il faut dire la vérité, madame, c'est passer doucement la vie; mais le mal est qu'on la passe, et que plus elle est douce, plus elle paroît courte. Cependant, il faut prendre notre parti et travailler à quelque chose de plus solide que tous nos amusements. Nous y sommes bien résolus; les uns prennent pourtant les affaires plus à cœur que les autres. Il y en a parmi nous qui ne se pardonnent rien, il y en a de plus indulgents; vous connoissez les sévères, madame, sans qu'on vous les nomme, vous connoissez les relâchés; mais quoiqu'ils diffèrent de sentiments pour les moyens de se sauver, ils s'accordent tous sur l'amitié, la tendresse, l'estime et le respect qu'ils ont pour vous.

---

(1) L'édit sur la refonte de la monnaie, donné au mois de décembre 1689 : la valeur de l'écu avait été portée à 3 liv. 6 sous, au lieu de 3 liv. 2 sous; et le louis d'or de 11 liv. 12 sous à 12 liv. 10 sous. Voy. *Mercure galant*, décembre 1689, p. 259 et suiv.

2525. — *Bussy à l'abbé de Thésut.*

A Chaseu, ce 8 janvier 1690.

Je vous rends mille grâces, monsieur, des souhaits que vous faites pour moi; j'en fais autant pour vous.

Si le roi marche cette campagne, il ne demeurera guère de gens chez eux.

Si nous pouvons désunir les confédérés, cela vaudra mieux pour nous que de prendre des places, ou que de gagner des batailles. Tous les deux coûteront de l'argent au roi, mais dans l'un il conserve ses hommes. Pour la paix de Constantinople et de Vienne, je ne comprends pas que l'empereur ne la fasse point, quoi qu'il lui en coûte; car enfin il nous hait et nous craint encore plus que les Turcs.

Si le pape vit quelque temps, il nous servira dans une paix générale; s'il meurt bientôt, il n'aura fait de bien qu'à sa maison.

Je ne croyois pas qu'il fallût une maladie d'armée pour emporter M. de Schomberg; il a plus de soixante-dix ans. Pour le prince d'Orange, j'ai peur qu'il ne soit assassiné. Les Anglois feront un pareil coup plus impunément qu'ils n'ont fait la révolte contre leur maître; celui-ci a un fils et l'autre n'a point de suite.

2526. — *Bussy à la marquise de Montjeu.*

A Chaseu, ce 10 janvier 1690.

Mandez-nous, madame, avec qui vous avez passé les Rois, si mademoiselle de Castelnaut y étoit; je crois son commerce encore meilleur de près que de loin. Je savois

déjà comment elle écrit, je voudrois bien savoir comment elle parle.

J'aurois encor la curiosité
De voir les traits de son visage.
Je saurois volontiers si sa jeune beauté
Est comme son esprit, digne de notre hommage
M'en coutât-il la liberté.

Si je la perdois avec elle, madame, j'enterrerois la synagogue avec honneur (1); et cette dernière passion ne seroit pas la moins raisonnable de ma vie. Le commerce qu'elle et M. Jeannin ont ensemble ne m'empêcheroit pas de m'engager; s'il a bien du mérite de son côté, j'ai du mien l'avantage d'être le dernier venu, et d'ordinaire cela n'est pas d'une petite considération auprès des demoiselles. Cependant comme il est encore incertain que nous devenions rivaux lui et moi, vous voulez bien, madame, que je lui souhaite de la santé et du repos d'esprit, et à vous la continuation de votre amitié pour moi.

2527. — *L'abbé de Thésut à Bussy.*

A Paris, ce 13 janvier 1690.

Il est certain que le roi a ordonné à M. le Grand, à M. le Premier et à M. de Livry que ses équipages fussent prêts pour le 1er mars, et ensuite de cela on dit que toutes les armées seront commandées par les princes du sang.

Dieu veuille que le pape fasse son devoir de père commun pour le repos de la chrétienté ! Ce n'est pas que

(1) *Enterrer la synagogue avec honneur,* c'est-à-dire, suivant le Dictionnaire de Leroux, finir une chose honorablement.

nous ne soyons en état de résister à tous nos ennemis, quelque nombreux qu'ils soient; mais le dedans du royaume en souffrira, car les peuples sont déjà si misérables, qu'il faut peu de chose pour les accabler. D'ailleurs si les confédérés demeurent unis, ils nous feront de la peine. Il est vrai que la France a besoin de guerre pour occuper la jeunesse et pour l'instruire dans ce métier-là, mais une guerre comme celle-ci passe la raillerie. On parle diversement de la paix des deux empires; les nouvelles publiques disent que les envoyés turcs à Vienne ont été congédiés, parce que les Allemands mettent la paix à si haut prix que les conditions en paroissent insupportables; d'autres veulent que les Turcs soient en état de l'accepter à toutes conditions. Enfin il n'y a rien de certain à tout cela.

L'on dit que les confédérés sont plus unis que jamais; ainsi toute notre ressource est dans la valeur de nos troupes et dans la bonne conduite du roi qui gouverne et donne seul le mouvement aux armées; au lieu que nos ennemis sont composés de corps différents qui ont chacun leur intérêt particulier qui ne se rapporte pas toujours au bien commun. On ne parle plus de la mort de M. de Schomberg. Nous ne sommes guère instruits de ce qui se passe en Irlande et en Angleterre; dans deux ou trois mois nous serons mieux informés. Cependant la fermeté des Suisses mettra les deux Bourgognes à couvert.

Le pape demande bien des choses pour se réconcilier avec nous. Il veut qu'on révoque tout ce qui a été fait au parlement et au clergé sous le précédent pontificat; qu'on restitue les canons et les autres choses prises dans le comtat d'Avignon. Tout cela me paroît assez impossible, et attendu sa vieillesse, il y apparence qu'il sera mort avant que cela soit accommodé. Madame de Thianges est fort mal.

2528. — *Bussy à la comtesse de Toulongeon.*

A Chaseu, ce 18 janvier 1690.

Je vous rends mille grâces, ma chère sœur, des chevaux de M. d'Autun; j'aime bien que vous ayez part à tous les plaisirs qu'on me fait. Je demanderai pourtant au prélat son équipage quand il sera temps, car il faut que je sois auparavant assuré du gîte. Cela est plaisant de voir que mon frère se réjouisse d'avoir la goutte, et cela fait bien connoître que les maux sont des biens en comparaison de plus grands maux. Ce n'est pas assez pour vous, ma chère sœur, pour mon frère et pour moi, que votre mal de poitrine n'augmente point, il faut encore qu'il diminue, car votre esprit, votre raison et toute votre personne me font trouver que vous êtes digne d'une longue et heureuse vie.

2529. — *La comtesse de Toulongeon à Bussy.*

A Autun, ce 18 janvier 1690.

J'ai impatience de savoir, monsieur, quel jour nous aurons l'honneur de vous voir. M. de Toulongeon a fort la goutte au genou. Il fut hier à la chasse pour augmenter son mal, et il a réussi; je crois qu'il n'en demandera pas davantage. Pour moi, monsieur, je sens comme je dois les bontés que vous m'écrivez sur la petite incommodité que j'ai eue. On ne reçut hier aucunes nouvelles, sinon que madame de Thianges est fort mal.

2530. — *Bussy à l'abbé de Thésut.*

A Chaseu, ce 19 janvier 1690.

Je ne sais que dire du pape; ce que je sais assurément, c'est que pour sa famille il n'a pas la conscience si délicate que l'avoit son prédécesseur, et que pour ce qui regarde l'Empire et la France, il en use, par ses ménagements, en vrai Italien. Vous dites plaisamment, monsieur, qu'il faut de la guerre à la France pour exercer la jeunesse, mais que si celle-ci dure elle passera la raillerie. Il est vrai que si on laissoit faire les ennemis, il ne resteroit point de François pour se servir des leçons qu'ils auroient prises dans cette guerre; mais Dieu et le roi y mettront bon ordre. Je voudrois bien que les Turcs ne fissent point la paix, mais je voudrois aussi qu'ils fissent la guerre; c'est qu'ils n'ont point de tête pour soutenir le méchant état de leurs affaires, et cela me fait craindre et croire qu'ils feront enfin un traité.

Il me paroît que le roi a raison de mettre des princes du sang à la tête de ses armées, surtout quand il en commande une lui-même. Les troupes feront mieux leur devoir sous des princes du sang que sous des gentilshommes. Il ne faut pas seulement que ceux-ci sachent bien la guerre pour être dignement respectés, il faut encore qu'ils aient de l'esprit, l'air grand et les manières nobles; et où les trouverez-vous ainsi en France aujourd'hui?

Je suis comme vous, monsieur; je crois le roi la meilleure pièce de notre sac. On me vient de mander que M. de Schomberg n'est pas mort, et ce qui le fait croire c'est qu'il va se marier, mais c'est une marque à soixante-dix ans qu'il a qu'il veut bientôt mourir. Pour les canons et les autres choses prises au saint-siége dans le comtat d'A-

vignon, je crois qu'on les a rendus quand on a rendu la place.

2531. — *Madame de Maisons à Bussy.*

A Autun, ce 25 janvier 1690.

C'étoit assez, mon cousin, de n'avoir point l'honneur de vous voir aujourd'hui après m'y être attendue, sans apprendre que vous êtes malade. Ce sont deux chagrins dont vous pouviez m'épargner la moitié. J'espère que vous ne me laisserez pas longtemps me plaindre de vos maux et de votre absence. Quand on aime bien ses amis, on se porte bien et on les vient voir souvent. Voilà les seules preuves que je demande de votre amitié.

On me mande que le marquis de Saint-Simon a été mort vingt-quatre heures, et comme on vouloit l'enterrer, il pria qu'on remît la cérémonie à une autre fois. Envoyez-moi vos nouvelles, monsieur, vous ne manquez pas de gens qui vous en mandent. Ils sont assez bien payés par vos réponses et par le soin que vous prenez de les faire connoître à la postérité. Ce qui me réjouit c'est qu'elle n'aura que mes restes et que j'aurai eu avant elle le plaisir de vous lire et de vous admirer. On m'a dit qu'on vous avoit envoyé des vaudevilles. S'ils sont propres à passer par une grille (1), envoyez-les moi.

---

(1) De couvent. Madame de Maisons était religieuse, comme nous l'avons dit plus haut.

2532. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Autun, ce 26 janvier 1690.

Vous ne sauriez croire, ma chère cousine, combien je suis content de votre lettre ; je l'ai lue en bonne compagnie, on a battu des mains, on l'a trouvée naturelle, avec des traits délicats et vifs, enfin elle est de mon goût. L'endroit où vous dites que la postérité n'aura que vos restes, est plaisamment dit ; je le trouverois tel, quand il ne me flatteroit pas. Je voudrois bien, madame, que ceux qui m'écrivent des nouvelles les égayassent comme vous ; vous avez trouvé le secret de me faire rire de la léthargie de M. de Saint-Simon, quoique ce soit la matière du monde la plus triste. Je vous envoie les chansons que vous me demandez. Elles peuvent passer par une grille aussi honnête que la vôtre. Dieu n'y est point offensé, car on peut en conscience médire en gros du genre humain, il n'y a que le détail de défendu. Sainte Thérèse en auroit fait un sujet de méditation. J'irai vous apprendre l'air au premier jour, vous en ferez après cela l'usage qu'il vous plaira ; il est assez commode de pouvoir chanter et prier de la même chose.

2533. — *L'abbé de Thésut à Bussy.*

A Paris, ce 26 janvier 1690.

Le maréchal de Lorges a manqué d'être pris ces jours passés par un parti des ennemis près de Huningue ; il n'avoit avec lui que quarante dragons.

On prétend que les Hollandois sont assez disposés à s'accommoder avec nous. La crainte que leur commerce

ne soit tout à fait ruiné par les vaisseaux du roi, et d'ailleurs les réflexions qu'ils ont faites sur la conduite un peu hautaine du prince d'Orange leur donnent lieu de songer à eux. Si cela étoit, le chapelet commenceroit à défiler. On ne dit rien de positif d'Angleterre ni de Rome. M. le maréchal d'Humières vient à la cour pour le mariage de sa fille (1). Le bruit est qu'il y a trente-deux amants sur le tapis. L'abbé Berrier quitte ses bénéfices pour faire du prieuré de Perrecy une maison comme celle de la Trappe.

Le couronnement du roi des Romains a été fait à Augsbourg à la fin de janvier, mais cette fête a été troublée par la nouvelle qu'on y reçut que trois ou quatre régiments impériaux, commandés par le duc de Holstein, ont été défaits en Bulgarie par les Tartares. Cuproly, frère du grand-vizir qui prit Candie, vient d'être fait grand-vizir; on en espère des merveilles. La paix entre les deux empires n'est pas trop en chemin de se faire cette année, et les Turcs se disposent à mettre cent mille hommes sur pied. On ne comprend rien à la conduite du pape.

2534. — *Le président de Rezay à Bussy.*

A Paris, ce 31 janvier 1690.

Vous voulez bien, monsieur, que je vous fasse tout à la fois mon compliment sur la mort de M. le comte de Dalet, sur la succession de M. le marquis de Coligny, votre petit-fils, et sur le succès de la thèse de M. l'abbé de Bussy. Il ne s'est pas encore vu de thèse, ni remplie de plus de matière, ni soutenue avec plus d'esprit et de capa-

(1) Anne-Louise-Julie de Crevant d'Humières, mariée en 1690 à Louis-François d'Aumont, à qui elle porta le duché d'Humières.

cité. L'approbation générale qu'il a eue m'a donné la plus grande joie que j'aie eue de ma vie. Je ne pense pas que j'en puisse avoir davantage à moins qu'il ne se présentât occasion de vous rendre un service important et de vous faire connoître, monsieur, combien je suis votre, etc.

2535. — *Le P. Bouhours à Bussy.*

A Paris, ce 31 janvier 1690.

Je ne sais, monsieur, comment j'ai attendu si tard à vous donner le bonjour, et à vous souhaiter une heureuse année pleine des bénédictions du ciel et de celles de la terre qui ne gâtent quelquefois rien. J'ai été fort intrigué au sujet d'une personne de mes amies à qui il est arrivé une affaire désagréable; et le mouvement que je me suis donné de ce côté-là m'a rendu un peu paresseux sur d'autres devoirs; mais je n'ai pas laissé de vous faire en secret ma cour et d'entendre avec plaisir tout ce qui se dit de vous et de votre esprit dans le monde.

Mademoiselle de*** (1) m'a fait dire par madame la marquise de Montchevreuil, qu'elle m'étoit bien obligée de mon présent et que mon livre avoit de grands agréments pour elle. Cela ne peut guère tomber que sur les endroits qui regardent le roi, et cela vous regarde sans doute plus qu'un autre. Mais ce n'est pas assez, monsieur, et quoique vous en disiez, je ne serai pas content que vos pensées ne produisent quelque chose de solide, c'est-à-dire que les fruits ne viennent après les fleurs.

J'ai à vous faire compliment sur la thèse de M. l'abbé de Bussy. Il soutient parfaitement bien et fait paroître

---

(1) Madame de Maintenon. Voy. la réponse de Bussy, p. 318.

beaucoup d'esprit et de savoir. Comme il s'attache à l'étude et qu'il a de l'honneur, je ne doute pas qu'il ne réussisse et qu'il ne se distingue dans sa profession, pourvu qu'il continue à vivre régulièrement et à avoir non-seulement une bonne conduite, mais encore une bonne réputation.

On m'a dit que madame de Coligny étoit allée en Auvergne recueillir une succession, je m'en réjouis avec elle et avec vous, et je vous prie de me faire savoir quand elle sera revenue. J'ai à lui demander pardon sur le droit d'aînesse que je lui ai donné sur madame sa sœur, religieuse à Dijon, et je me flatte qu'elle sera assez bonne pour me pardonner une faute de cette nature, quand elle saura que je suis bien aise de m'être mépris.

2536. — *Bussy à l'abbé de Thésut.*

A Autun, ce 5 février 1690.

La nouvelle du dégoût que les Hollandois ont de la conduite du prince d'Orange se mande ici de plusieurs endroits. Ce seroit une fortune pour nous, si cette liaison commençoit à se rompre.

Je compte le mariage de M. de Schomberg pour une mort un peu plus éloignée de quelques jours. Le mécontentement des Anglois sur les troupes étrangères et sur les subsides produira tôt ou tard quelque chose de bon pour nous. Je pense comme vous que le détachement des gardes françoises et des gardes suisses n'est que pour une revue, et que le roi n'est pas fâché que l'on croie cela mystérieux pour embarrasser les ennemis.

Pénélope n'a jamais eu plus de soupirants que mademoiselle d'Humières. Je ne pensois pas que la réforme de la Trappe pût avoir des imitateurs. Si les Turcs pren-

nent courage, ce sera une grande diversion pour le roi. Un grand vizir de mérite peut rétablir les affaires de cet empire.

2537. —*Madame de Sévigné à Bussy.*

Aux Rochers, ce 5 février 1690.

Cette date vous représente d'abord un désert, une solitude. Mon fils y passe une partie de sa vie avec son épouse : ils ont tous deux bien de l'esprit. C'est en ce lieu que votre lettre m'a trouvée. Mais, mon cousin, avant que de vous rendre compte de ce que je fais, il faut que je commence par l'Église et que je rende mille grâces à notre prélat de l'honneur de son souvenir. J'en ai été véritablement touchée : j'avois pensé plusieurs fois à lui, je l'avois même écrit à M. l'abbé de Roquette (1), qui est venu à nos États, mais j'en étois demeurée là; et me trouvant trop loin pour me faire entendre, je me contentois de conserver dans mon cœur tous les sentiments d'estime et de respect qu'on a infailliblement pour lui dès qu'on a l'honneur de le connoître. Dans cette disposition, son nom me sauta aux yeux en ouvrant votre lettre. Je vous laisse à juger, monsieur, quelle joie et quelle reconnoissance m'a données un souvenir si précieux.

Après que notre prélat a vu cet endroit, je suppose qu'il n'a pas le temps d'écouter le reste de cette lettre, et qu'étant passé dans son cabinet pour des affaires importantes, je puis vous parler avec notre liberté ordinaire. Je ne vois auprès de vous que madame de Toulongeon et ma nièce, qui ne me font nulle peur, et la dernière per-

---

(1) Henri-Emmanuel de Roquette, nommé (1681) abbé de Saint-Gildas de Ruys.

sonne dont je suis si sotte que je n'ai pu ni deviner ni connoître son nom (1). Peut-être que si vous me la nommiez, je ferois un grand cri, et je demanderois pardon; mais enfin je vous avoue que d'ici je ne sais qui c'est. Je ne laisserai pas de vous dire que je vous trouve en très-bonne compagnie, et dans une telle société il n'y a nul chapitre que vous ne puissiez traiter aussi bien qu'à Paris. Nous avons aussi quelquefois de fort bonnes conversations ici.

Je vins en ce pays, comme vous savez, avec madame la duchesse de Chaulnes, il y a dix mois. J'étois souvent avec elle à Rennes, et elle me fit faire un fort joli voyage en Basse-Bretagne. Ce fut là où M. le duc de Chaulnes reçut ordre du roi de retourner incessamment à la cour, et puis à Rome. Cela renversa tous nos projets d'aller voir la flotte à Brest. Nous revînmes fort tristes à Rennes, et le 20 août ils partirent pour Paris. Madame de Chaulnes me vint dire adieu ici, où elle coucha, et m'y laissa avec douleur. J'espérois qu'elle me ramèneroit comme elle m'avoit amenée; la Providence en avoit disposé autrement.

Vous savez le reste de ce qui regarde le voyage de Rome; et pour moi, je suis restée ici avec une partie de ma famille, dans une belle maison, au milieu de mes affaires; car j'ai deux terres en ce pays. Je n'ai rien gagné au rehaussement des monnoies : je n'ai point eu de vaisselle d'argent à revendre. La belle Madelonne est dans son château de Provence, et moi fort paisiblement dans celui-ci. Je crois que je retournerai à Paris à la fin de l'été. Voilà ma vie et mon projet, et Dieu sur tout.

Il n'y a rien que je souhaitasse plus fortement que d'être dévote et occupée de la seule grande affaire que nous avons tous à faire. Nous faisons des lectures toutes divi-

(1) L'abbé Senault. Voy. la réponse de Bussy, p. 323.

nes; mais j'avoue qu'encore que mon esprit soit parfaitement convaincu de toutes les grandes vérités, mon cœur n'est pas touché comme je le voudrois, et cet état nous fait sentir le besoin que nous avons de la grâce du Seigneur. J'ai envie d'en demeurer là, mon cher cousin : puis-je finir à un plus bel endroit? Tout paroîtroit frivole après cela. Cependant le bon Dieu trouvera bon, s'il lui plaît, que je vous dise encore un mot de mon amitié, qui ne s'est point relâchée et qui durera autant que ma vie. Il me semble que je n'ai point assez embrassé les deux aimables dames qui sont auprès de vous.

2538. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Autun, ce 6 février 1690.

Je me sers de la main du petit marquis de Coligny, mon R. P., pour répondre à votre lettre du dernier de l'autre mois, parce que j'ai une fluxion sur l'œil. Je commencerai par vous rendre mille grâces des souhaits que vous me faites des bénédictions du ciel et de la terre. J'espère les premières par vos prières, par vos bons exemples et par vos *Pensées chrétiennes*, qui est ma lecture ordinaire de dévotion, et j'espère les secondes par le dernier de vos ouvrages, qui me paroît avoir disposé les cœurs à la reconnoissance lorsque je les voudrai mettre à l'épreuve. Il est certain que dans le remercîment que vous fait madame de Maintenon, l'agrément qu'elle vous mande que votre livre a pour elle regarde les éloges du roi auxquels j'ai pour le moins autant de part que personne; pour la réputation de mon esprit, elle est, Dieu merci, assez établie; il seroit à souhaiter que ma fortune le fût autant.

Je suis ravi de l'approbation que vous donnez à l'action

de l'abbé de Bussy; tout le reste que vous m'en dites est fort raisonnable; il faut premièrement qu'il soit sage, il faut surtout qu'il en ait la réputation et je ne cesserai point de lui redire ceci. Si vous entendiez quelque bruit du contraire dans le monde, je vous conjure, mon R. P., de l'avertir de ce bruit. Vous devez cela à la charité, à l'amitié que vous avez pour moi et à l'honneur qu'il a eu d'être dans votre maison.

Pour ma fille de Coligny, elle est après à recueillir sa succession et à affermer ses terres. Je ne l'attends pas avant la fin de ce mois; je ne doute pas que la joie que vous lui témoignez avoir de vous être trompé, en la croyant l'aînée, ne la rende fort contente de vous (1).

Vous m'avez fait grand plaisir de m'envoyer la lettre écrite à M. l'abbé de la Chambre (2); elle est fort bien écrite et elle ne dit de vous que ce qu'on en doit penser, mais je voudrois que celui qui l'a faite y eût mis son nom.

Adieu, mon R. R., je vous assure qu'on ne peut être à vous plus que j'y suis ni ne vous aimer plus tendrement que je fais.

2539. — *La marquise de Montjeu à Bussy.*

A Paris, ce 21 février 1690.

Je croyois que je vous enverrois une lettre de mademoiselle de Castelnaut, monsieur; elle m'avoit promis de vous

---

(1) Voici comment ce paragraphe est donné dans l'imprimé : « Madame de Coligny ne vous pardonneroit pas aisément de la prendre pour l'aînée, si vous aviez vu sa sœur; mais elle ne trouve point que ce soit une offense de l'avoir présumé, il pourroit même y avoir un côté obligeant à cette méprise. »

(2) Pierre Cureau de la Chambre, curé de Saint-Barthélemi, membre de l'Académie française, mort en 1693.

écrire, mais elle m'a dit aujourd'hui qu'elle avoit commencé plusieurs fois sans avoir pu se résoudre d'achever, parce, dit-elle, qu'elle vous craint et que vous avez trop d'esprit pour elle. Je suis fort fâchée que vous lui paroissiez si terrible, ce commerce-là nous auroit valu de jolies choses de part et d'autre. Si vous venez à Paris comme on le dit, monsieur, vous accoutumerez la demoiselle à ne pas croire qu'il faille faire tant de façon avec vous.

2540. — *De l'abbé de Thésut à Bussy.*

A Paris, ce 1er mars 1690.

J'ai lu ces jours-ci un livre qui m'a fait beaucoup de plaisir : ce sont les *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes*. Ce qui m'en a plu, c'est qu'il est parlé de vous avec dignité. On y rend justice à votre valeur, à votre politesse, à votre esprit, et, si je l'ose dire, à vos disgrâces. L'auteur vous en a envoyé un exemplaire, sans cela je vous l'enverrois.

Il faut maintenant vous parler de nouvelles. Les unes sont vraies, je ne réponds pas des autres.

Le roi partit lundi pour Compiègne; M. de Louvois est resté ici avec la fièvre; M. de Croissy a une violente goutte; M. de Seignelai ne l'a guère moindre que son oncle. Voilà bien des ministres sur le grabat. Dieu les fait souvenir de temps en temps qu'ils sont hommes comme nous. Les Impériaux ont été battus par les Turcs et par les Tartares; je n'en sais point le détail. Cela retardera la paix entre les deux empires. Les affaires du prince d'Orange paroissent en bon état en Angleterre. Il se prépare à aller en Irlande avec un corps considérable. Si cela est, je crois qu'il en sera bientôt le maître et que M. de Lauzun aura fait un voyage désagréable.

Ces nouvelles nous intéressent autant que le bien de la patrie nous oblige d'y prendre part; mais nous devons regarder de plus près, pour notre intérêt particulier, à ce que feront les Suisses. Le capitaine Locman, qui avoit une compagnie au régiment des gardes suisses, dit, il y a quelques jours au roi, que son canton, qui est Zurich, lui avoit ordonné de représenter à Sa Majesté qu'il ne s'étoit obligé qu'à sa garde et à la suivre partout où elle iroit, mais non pas de faire la guerre aux alliés de sa patrie, comme les Allemands et les Hollandois. Le roi lui répondit qu'il ne pouvoit payer que des troupes qui fussent disposées à faire la guerre à tous ses ennemis, de sorte qu'il est parti avec sa compagnie et on lui a donné une route.

Le ministre du prince d'Orange, qui est à Zurich, sollicite un secours de quatre mille hommes, qu'il pourroit bien obtenir. Pour moi, je crois que ces messieurs-là veulent s'entretenir avec tout le monde.

Le pape commence à bien faire. Il a déjà envoyé le chapeau à M. de Beauvais, qui a pris le nom de cardinal de Janson.

Le duc de Lorraine a déclaré la guerre au roi et a fait afficher des placards dans toutes les villes de Lorraine, où il invite ses sujets de le venir trouver. C'est apparemment pour être compris dans le traité de paix.

2541. — *Bussy à l'abbé de Thésut.*

A Chaseu, ce 5 mars 1690.

Le P. Bouhours m'a fait beaucoup d'honneur dans son livre, monsieur; vous en parlez encore plus honorablement que lui. Je vous rends mille grâces des sentiments que vous avez sur cela.

Je ne saurois plaindre le roi pour la maladie de ses ministres : il en fait à lui seul plus qu'eux tous.

On me mande que madame la Dauphine se voit mourir avec la fermeté d'un Caton (1). Elle disoit il y a quelque temps à M. de Meaux : « Ce sera vous qui ferez mon oraison funèbre; mais qu'en pourrez-vous dire, car je n'ai rien fait qui mérite d'être redit ? » Un discours aussi ferme que celui-là d'une princesse de son rang et de son âge devroit faire honte aux particuliers de craindre la mort.

Les Turcs commencent à reprendre vigueur. Ce nouveau vizir est bien capable de rétablir leurs affaires.

Dès que je vois le roi ne point ménager les cantons protestants, je m'en fie bien à lui, je ne les crains guère. Il est vrai que nos terres sont dans les deux Bourgognes ; mais ces provinces sont à Sa Majesté : il y va de sa gloire aussi bien que de son intérêt de garantir ce pays-là du malin vouloir des Suisses.

2542. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 5 mars 1690.

Votre lettre du 5 de février m'a fait un grand plaisir, mais je l'ai trop attendue. Ce n'est pas votre faute, c'est celle de la fortune qui nous sépare de trop loin. Je n'ai pas ici ma fille de Coligny ; il y a deux mois qu'elle est en Auvergne pour recueillir la succession qui est échue à son fils par la mort du comte de Dalet, son beau-père. Je l'attends le 15 de ce mois. Je voudrois que vous fussiez aussi près de revoir la belle Madelonne; cependant vous ne souffrez pas tant de son absence que moi de celle de

(1) Elle mourut le 20 avril 1690.

ma fille, car M. votre fils et madame votre belle-fille, qui ont de l'esprit, vous remplacent la Provence; mais je ne suis pas si heureux. Il ne me reste ici pas un de mes enfants, car ma fille de Montataire et mes fils sont à Paris. Le voisinage de ma petite belle-sœur me tire d'affaire de temps en temps; je recueille avec elle ce que j'ai semé, car je lui ai donné de l'esprit et elle me le rend avec usure.

Quand votre lettre est arrivée, ma chère cousine, M. d'Autun étoit à Lyon, à une assemblée du clergé. Il vient d'en revenir : je lui ai envoyé votre lettre qui lui a fait grand plaisir; il me mande qu'il va vous écrire. Le nom qui vous est inconnu dans la lettre que nous vous écrivîmes est celui de l'abbé Senault, un des neveux de M. d'Autun, fort aimable garçon.

Je m'en vais à ce Pâques-ci faire un tour à Versailles : il me paroît honnête à moi d'offrir au roi mes services dans la conjoncture présente, quand je saurois encore plus assurément que je ne fais qu'il ne me prendra pas au mot; c'est toujours un acte de mes diligences. Je vous écrirai de ce pays-là.

Comme vous vous représentez à nous, il y a de la tiédeur dans votre fait, ma chère cousine; mais qui est-ce qui n'en a point? Il n'y a que les impies et les saints; et il vaut encore mieux être comme nous que dans l'extrémité du vice, ne pouvant parvenir à celle de la vertu; on a beau dire, je ne pense pas que Dieu nous revomisse.

Je ne vous parle pas des nouvelles du monde : cela m'engageroit à de trop grands raisonnements; je vous dirai seulement que le marquis de Bussy vient de partir d'ici pour se rendre promptement à Mont-Royal, où est le régiment de Mélac. On me mande de bien des endroits que son frère l'abbé vient de soutenir en Sorbonne des thèses avec l'approbation générale, et surtout du P. la Chaise, ayant traité le chapitre de *la grâce* comme la So-

ciété (de Jésus) le pouvoit souhaiter. Il ne sera pas en âge compétent qu'il ne soit mitré (1).

Adieu, ma très-chère cousine; ayez soin de votre santé, et pour cela tenez-vous l'esprit gai; voilà comme j'en use. Il y a longtemps que je serois mort si j'avois pris les affaires à cœur; la raison m'a beaucoup aidé, le tempérament encore plus. Ces deux choses me paroissent assez bonnes en vous, et c'est ce qui me fait compter pour vous sur une longue vie, et de vous entretenir, de vous écrire et de vous aimer encore trente ans durant; après cela, ma chère cousine, je veux bien vous aller attendre en paradis.

2543. — *X*** à Bussy.*

A Paris, ce 13 mars 1690.

Je vous envoie la liste des officiers généraux, monsieur (2). Ils furent faits avant-hier, et le même jour le roi dit que Monseigneur commanderoit l'armée d'Allemagne. Il y a cinq ou six jours que le roi dit à M. du Montal qu'il l'assuroit qu'il verroit cette année les ennemis.

Le comte de Sourdis va en Guyenne à la place de la Trousse qui se meurt.

M. l'archevêque de Paris a la nomination du roi pour un chapeau de cardinal à la première promotion.

---

(1) Il devint, comme nous l'avons déjà dit, évêque de Luçon en 1723.

(2) Voyez-en la liste dans Dangeau, 3 avril 1690.

2544.—*Bussy au comte de Coligny* (1).

A Chaseu, ce 18 mars 1690.

Je vous ai déjà témoigné en d'autres rencontres, monsieur, que l'alliance et l'amitié qui étoient entre feu M. votre père et moi m'obligeroient toute ma vie à prendre part à ce qui vous arriveroit. Le sujet du compliment que je vous fais aujourd'hui me lie encore plus à vous. Vous prenez une femme dans une maison où j'ai mis ma fille (2). Vous voyez bien que ce redoublement de parenté nous doit encore unir davantage. Pour vous parler maintenant de la grandeur de cet établissement, je vous dirai qu'il n'y a point d'officier de la couronne qui ne fût bien heureux de trouver un aussi grand parti pour la naissance et pour le bien que celui que vous rencontrez. Je ne vous dis rien du mérite de la personne, cependant j'ai ouï parler d'elle comme d'une des plus jolies filles de France : bien de l'esprit et beaucoup d'agrément ne gâtent point un ménage. Encore une fois, mon cher cousin, j'en suis ravi.

2545. — *Le comte de Coligny à Bussy.*

A Paris, ce 28 mars 1690.

Je vous suis très-obligé, monsieur, de l'honneur que vous m'avez fait et de la part que vous avez prise à mon mariage. Je suis très-aise que vous l'ayez approuvé et

(1) Le comte de Coligny après avoir quitté l'état ecclésiastique, comme nous l'avons dit, se maria à Marie-Constance de Madaillan, fille d'Armand, marquis de Lassaye. Ils n'eurent point d'enfants.

(2) Madame de Montataire.

d'être rentré de nouveau dans votre alliance par l'honneur que j'ai d'être bien proche de madame votre fille. C'est une personne d'un si grand mérite qu'on ne la sauroit connoître sans l'estimer. Pour moi, je la respecte infiniment; elle en a si bien usé dans cette occasion que j'en aurai toute ma vie de la reconnoissance. Je vous supplie, mon cher cousin, de me continuer toujours vos bonnes grâces. Je vous les demande avec instance et de me croire, etc.

2546. — *Bussy à la marquise de Coligny.*

A Paris, ce 9 avril 1690.

J'arrivai hier ici, ma chère enfant, en la meilleure santé du monde. Voici ce que j'ai appris en arrivant : Monseigneur commandera l'armée d'Allemagne, le maréchal de Lorges sous lui, dix lieutenants généraux, douze maréchaux de camp, du nombre desquels sont M. le Duc et M. le prince de Conti, vingt-huit mille hommes de pied et vingt-deux mille chevaux. M. de Boufflers commandera un corps de vingt mille hommes sur la Moselle, pas loin de Monseigneur. Le maréchal de Luxembourg sera à la tête de l'armée de Flandre composée de quarante mille hommes. Le duc de Noailles aura le commandement de l'armée de Catalogne, et Catinat celui de Piémont, qui sera de dix-huit à vingt mille hommes. On fait le maréchal d'Humières duc, et sa fille porte en même temps la duché à Chapes, cadet de Villequier, qu'elle épouse et qui portera son nom (1). Ce sera une duché femelle qu'elle portera à un autre mari si celui-ci mouroit sans enfants.

Madame la Dauphine se meurt.

---

(1) Voy. plus haut, p. 313.

Je t'envoie un bref du pape à madame de Maintenon, le plus honorable du monde pour elle. Elle le mérite bien.

A notre très-chère fille en Jésus-Christ, noble femme, madame de Maintenon.

Chère fille en Jésus-Christ, noble dame. Vos vertus insignes et vos nobles et recommandables prérogatives nous sont si connues qu'elles nous engagent à vous donner des marques toutes particulières de notre affection paternelle. Notre cher fils François Trévisani, notre camérier, vous en rendra de bouche un éclatant témoignage en portant la barrette que nous envoyons à notre cher fils Toussaint, cardinal de Fourbin. Les effets vous les feront encore plus évidemment connaître dans les occasions qui se pourront présenter. Nous vous prions aussi de notre part de vouloir bien donner toute l'assistance et toute la protection possibles, dans une cour où vos belles qualités vous ont acquis avec justice une faveur qui est approuvée de tout le monde, à notre susdit fils, qui par un mérite égal à sa naissance, et surtout par la commission que nous lui donnons, est digne d'une considération particulière. Nous vous prions aussi avec un zèle également fort de faire valoir, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, l'affection filiale que vous avez pour le saint siége et d'en défendre tous les justes intérêts. Et sur ces espérances, je prie Dieu qu'il vous ait, etc.

2547. — *Bussy à la marquise de Coligny.*

A Paris, ce 12 avril 1690.

Montclar, mestre de camp général de la cavalerie, vient de mourir. Le roi a donné cette charge à Rose (1), homme de mérite et qui la fera bien.

---

(1) Rosen, brigadier de cavalerie (1675), maréchal de camp (1678). Il arrivait d'Irlande, où il avait servi comme lieutenant général.

Tavannes me vient de voir pour avoir, dit-il, mon approbation sur la lieutenance de roi de Bourgogne, qu'il achète de Roussillon, dont il prétend parler au roi; elle lui coûtera quinze mille écus.

Je viens de chez Mademoiselle; elle a eu de la peine à me reconnoître, tant elle m'a trouvé frais et fleuri. Il n'y avoit que Rollinde, son intendant, et la comtesse de Fiesque avec elle dans son grand cabinet. La comtesse étoit à l'autre bout. Mademoiselle m'a dit tout haut : « Ne dites mot. » Et ensuite elle a appelé la comtesse, à qui elle a dit : « Connoissez-vous cet homme-là? regardez-le bien. » Pendant que la comtesse me contemploit, Mademoiselle me disoit tout haut : « Ne parlez pas. » Enfin, après un demi-quart d'heure, la comtesse dit qu'elle se rendoit. « Quoi, lui a dit Mademoiselle, vous ne connoissez plus votre ami Bussy? » Sur cela la comtesse s'est récriée : « Est-ce vous qui n'avez pas trente ans? — Comment, lui ai-je dit, madame la comtesse, vous croyez qu'il n'appartient qu'à vous d'être jeune et belle? » Après cela, le duc de Noailles est entré qui avoit quelque chose à dire à Mademoiselle en particulier. Elle est entrée avec lui dans sa chambre, et nous a laissés la comtesse et moi seuls. Et que n'avons-nous pas dit? Entre autres choses, nous avons traité fort plaisamment le chapitre de mon infidèle. Mademoiselle est revenue et m'a fort questionné sur la mort du comte de Dalet. Je lui ai dit que votre fils en avoit hérité de deux terres, que vous lui aviez fait prendre le nom de Langheac et pris vous-même celui de Dalet. Elle m'a dit que vous aviez fort bien fait de céder le nom de Coligny à la jeune Coligny, à qui il appartient, et qu'un homme qui s'appeloit Langheac n'avoit pas besoin d'emprunter le nom de Coligny.

2548. — *Bussy à madame de Coligny.*

A Paris, ce 23 avril 1690.

Vous ne sauriez croire, ma chère enfant, combien tous mes amis ont été aises de me voir. Ils m'ont trouvé frais et gaillard ; le bon accueil du maître m'avoit encore fardé aux yeux du courtisan. Le chevalier de Lorraine m'a dit : « Où diable avez-vous pris le visage que vous avez, car ni vous ni moi ne sommes plus jeunes? — C'est, lui ai-je répondu, en ne prenant point les matières à cœur. » Madame m'a rencontré dans la galerie : « Il y a longtemps, m'a-t-elle dit, qu'on ne vous a vu ici, Bussy. — Il y a deux ans, madame, lui ai-je répondu ; mais voici un temps à venir se montrer. » Comme j'entrois chez M. de Soubise, j'ai trouvé le cardinal d'Estrées qui en sortoit; nous nous sommes embrassés. Le lendemain du jour que je saluai le roi, je l'attendis dans son antichambre sur les six heures du soir; et comme il sortoit de la chambre où il s'habille pour aller chez madame de Maintenon, je lui dis : « Sire, voilà un petit mémoire que je supplie très-humblement Votre Majesté de lire. » Il me tendit la main et me dit : « Donnez, Bussy. »

Madame la Dauphine perdit connoissance mercredi, 19 de ce mois, et on ne la trouva pas en état de lui donner l'Extrême-Onction; la raison lui revint le soir et elle se porta un peu mieux. Le jeudi matin 20, le roi alla chez elle au sortir du prié-Dieu (1). Il n'y demeura guère, et il en sortit les larmes aux yeux. On ne crut pas qu'elle pût passer la journée : aussi mourut-elle le soir entre sept et

(1) *Prié-Dieu*, petit oratoire de chambre ou de cabinet. (*Dict. de Trévoux.*)

huit heures. J'entrai dans sa chambre comme le roi venoit d'en sortir, et un moment après les convulsions la prirent. Le P. de la Chaise sortit dans ce moment, en disant tout haut : « Voilà ce que c'est que les grandeurs du monde. »

On me dit qu'un peu avant qu'elle rendît l'esprit, M. de Meaux dit au roi : « Il faudroit, Sire, que Votre Majesté se retirât maintenant. — Non, non, reprit le roi, il est bon que je voie comment meurent mes pareils», et il demeura encore quelque temps. Après cela, Madame sortit, criant les hauts cris ; Monsieur pleuroit, madame d'Arpajon et la maréchale de Rochefort se désoloient, mais plus que toutes Bessola.

2549. — *Bussy à la comtesse de Toulongeon.*

A Paris, ce 28 avril 1690.

Je vous assure, ma chère sœur, que tout ce que je vois ici de belles choses ne me font point vous oublier ; que quoique le roi fasse meilleure chère que vous, j'aime mieux votre table que les siennes, en un mot Toulongeon que Versailles, et si je ne suis pas fou. Je vous supplie aussi, ma chère sœur, de ne me pas oublier ; vous seriez une petite ingrate, car je vous aime de tout mon cœur. Puisque ma fille de Dalet est avec vous, ma chère sœur, je m'en vais vous dire à toutes deux ce que j'ai fait depuis la dernière lettre que je lui ai écrite. Vous m'aimez assez pour me lire avec autant de plaisir que les nouvelles générales.

Je viens de chez Mademoiselle. Il y est venu vingt duchesses ou autres dames en mante; c'étoit une scène fort lugubre, car en cet habit on n'oseroit parler que de mort, de convoi et d'oraison funèbre. Lorsque toutes ces ombres

ont été sorties, nous avons commencé une conversation moins triste, et enfin elle est venue jusqu'à la gaieté.

Vendredi dernier, M. l'archevêque de Paris étant au lever du roi et moi auprès de lui, Sa Majesté lui parla de l'Académie qui le devoit haranguer ce matin-là sur la mort de madame la Dauphine, comme faisoient les cours souveraines. « Ce sera vous, monsieur, dit le roi à l'archevêque, qui parlerez. — Non, Sire, lui dit ce prélat; ce sera l'abbé de Lavaur, qui le fera mieux que moi. » L'archevêque lui parla assez longtemps à l'oreille, et s'étant relevé, nous parlions ensemble lui et moi, lorsque le roi dit en me regardant : « Bussy en est de l'Académie? — Oui, Sire, lui dis-je, et des plus anciens. » L'archevêque ajouta: « Et un académicien d'importance; c'est dommage que nous ne le voyons plus souvent en ce pays-ci. »

Quand le roi eut achevé de s'habiller, de prier Dieu et qu'il fut rentré dans son cabinet, l'archevêque et moi nous allâmes dans une chambre, où MM. de l'Académie, avec Saintot, maître des cérémonies, attendoient qu'on les vînt prendre pour aller à l'audience. Nous marchâmes donc deux à deux, chacun selon son rang d'ancienneté. L'archevêque étoit à notre tête, à droite de l'abbé de Lavaur, qui devoit haranguer; le second rang étoit l'abbé Regnier et l'abbé Tallemant; le troisième Pellison et moi, et le reste parmi lesquels étoient Dangeau, l'abbé son frère (1) et l'abbé de Choisy.

J'ouïs fort bien la harangue de l'abbé, qui fut belle et courte. Le roi remercia la compagnie et lui promit toujours sa protection. Nous lui fîmes de profondes révérences, et nous nous retirâmes dans le même ordre que nous étions venus, conduits par le maître des cérémonies.

---

(1) Louis de Dangeau, membre de l'Académie française, né en 1643, mort en 1723.

Après la messe du roi, nous vînmes une douzaine d'académiciens sans ordre au dîner de Sa Majesté, qui mangeoit à son petit couvert. M. le Duc y étoit, M. le prince de Conti, M. de Vendôme, le duc de Villeroi, le duc de Roquelaure, le comte de Gramont, l'archevêque, deux autres courtisans entre lui et moi et cette douzaine d'académiciens. Le roi dit à M. de Vendôme : « Vous qui avez de l'esprit, monsieur, vous devriez songer à être de l'Académie. — Je n'en ai guère, Sire, répondit M. de Vendôme; mais peut-être me feroit-on grâce, et je crois qu'il n'est pas nécessaire pour cela d'avoir tant d'esprit. — Comment, reprit le roi, il n'est pas nécessaire? Voyez M. l'archevêque, voyez M. de Bussy et tous ces autres messieurs, s'il ne faut pas avoir de l'esprit? » Ensuite on parla des faiseurs de harangues, combien il étoit difficile de s'en bien acquitter et des accidents qui arrivoient tous les jours aux harangueurs. Ce discours dura pendant tout le dîner du roi, après lequel nous allâmes, l'archevêque et moi et dix académiciens, dîner au Chambellan (1), où le roi avoit commandé à Livry de bien nous régaler; ce qu'il fit. Nous fûmes six heures à table, où la santé du protecteur de l'Académie ne fut pas oubliée.

Cependant, au milieu de tous ces agréments, je trouve, ma chère sœur, que c'est un étrange pays que celui-ci; les gens qui y sont les mieux établis y avalent bien des couleuvres, mais c'est un enfer pour les malheureux. Tout ce que je sais et tout ce que je vois sur cela me fait trouver heureux dans ma province. Vous croyez bien que votre voisinage ne nuit pas à mon bonheur.

M. de Montausier n'est pas encore mort; il y a dix

---

(1) *Chambellan* se dit d'une des deux grandes tables que le roi tient pour les courtisans, qui étoit autrefois tenue par le grand-chambellan et que le maître d'hôtel tient aujourd'hui. » (*Dict. de Trévoux.*)

jours qu'il est à l'agonie (1). Il est abandonné des médecins, et ses parents mêmes ne le voient plus. J'en suis très-fâché. Vous savez, ma chère sœur, qu'il a disputé toute sa vie contre tout le monde ; à présent qu'il ne voit plus personne, il dispute contre la mort. Deux ou trois jours avant qu'il fût à l'extrémité, madame Cornuel l'étant allé voir, il lui manda par un gentilhomme qu'il la prioit de l'excuser et qu'il ne voyoit plus de femmes. Elle répondit à l'envoyé : « Je vous prie de dire à M. de Montausier que ni lui ni moi n'avons plus de sexe. »

Adieu, ma chère sœur ; quel que soit le succès de mon voyage, j'en veux rendre grâces à Dieu, ou par résignation ou par reconnoissance. Je vous envoie une lettre que M. de Lorraine écrivit à l'empereur en mourant ; elle m'a touché.

Lettre du duc de Lorraine à l'empereur.

Sacrée Majesté, je serois parti d'Inspruch pour aller recevoir vos ordres ; mais un plus grand maître m'appelle et je pars pour lui aller rendre compte d'une vie que je vous avois consacrée. Je supplie très-humblement Votre Majesté de vous ressouvenir d'une femme qui lui touche d'assez près, des enfants sans bien et des sujets dans l'oppression.

2550. — *La comtesse de Toulongeon à Bussy.*

A Toulongeon, ce 3 mai 1690.

Je suis fort touchée, mon cher frère, de la préférence que vous faites de moi à tout ce que vous voyez. J'aime à vous croire au premier mot et je n'en veux rien rabattre.

---

(1) Il ne mourut que le 17 mai.

Vous avez raison de croire que les nouvelles qui vous regardent me font plus de plaisir que celles de la cour et de la guerre, et même que celles des rois de Maroc et de la Chine. Il n'y a point de tête couronnée qui m'intéresse tant que vous; mais, sans badiner, rien ne me réjouit plus en votre absence que vos lettres. Nous avons trouvé, madame votre fille et moi la description de la cérémonie et des discours des ombres chez Mademoiselle, fort plaisante; et nous avons jugé qu'une partie de l'ennui que vous avez à la cour vient de votre caractère naturel et sincère, qui vous fait souffrir de ne trouver que des gens qui ne disent jamais que ce qu'ils ne pensent point; dont la dissimulation fait toute l'étude, qui ne paroissent chagrins ou contents qu'autant que ceux à qui ils parlent sont l'un ou l'autre. Revenez vite, mon cher frère, retrouver la nature. Mais j'ai bien peur que ma nièce de Dalet qui va vous trouver ne vous retienne encore longtemps. Personne ne peut avoir plus d'impatience que j'en ai de vous revoir.

2551. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Paris, ce 31 mai 1690.

Il y a six semaines que je suis en ce pays-ci, madame, c'est-à-dire à Paris en passant et d'ordinaire à Versailles; il y a pourtant huit jours qu'une colique me ramena ici. J'ai été chercher deux fois notre ami Corbinelli sans le trouver; mais il faut vous entretenir de ma fille et du sujet de mon voyage.

Premièrement, je vins descendre chez ma fille de Montataire, qui vient d'aller en Picardie avec son mari et son frère l'abbé pour un reste de l'affaire de Manicamp; ils en reviendront dans quinze jours. Pour votre nièce de Coligny, qui a hérité des terres de Dalet et de Malintras par la

mort de son beau-père, elle vient d'arriver ici sous le nom de la *comtesse de Dalet*. Voici les raisons qui lui ont fait prendre ce nom : Depuis trois cents ans les aînés de la maison de Langheac se sont toujours appelés les comtes de Dalet, et cela est tellement établi dans cette famille que si son mari vivoit, il auroit pris ce nom-là. De plus, il y a une petite Lassai qui a quinze ans et qui vient d'épouser Coligny, fils de Coligny de Hongrie; il seroit désagréable à votre nièce que pour les différencier l'une de l'autre on dît : Est-ce la vieille? Est-ce la jeune? Mademoiselle, en apprenant ce changement, me disoit hier cette raison. Votre nièce a même trouvé un exemple de pareille chose en arrivant ici. La comtesse de Carouges, devenue veuve depuis six mois, avoit pris le nom de comtesse de Tillières à la mort de son beau-père, qui vient d'arriver.

Pour revenir donc à cette nouvelle comtesse de Dalet, je vous dirai qu'elle est venue ici mettre le comte de Dalet, son fils, au collége de Louis le Grand. Pour moi, je suis venu offrir mes services au roi, dans un temps où je vois que les arrière-bans deviennent des troupes réglées. Il me reçut agréablement, sans me prendre au mot; car où me mettre? Toutes les places sont occupées par des officiers de la couronne et par des gens de bureau. Sa Majesté a trop d'honnêteté pour me dégrader en me faisant obéir à quelqu'un d'eux, moi le plus ancien lieutenant général des armées de France. Mais je voudrois bien, chemin faisant, l'obliger de reconnoître mes bonnes volontés par quelque petite grâce, qui, sans lui faire mettre la main à la bourse, ne laissât pas de m'accommoder; c'est à quoi je travaille, et si Dieu le veut, cela sera; sinon, j'y consens. Jamais vous n'avez ouï parler d'une résignation pareille à la mienne : cela est bon pour la santé, aussi bien que pour le salut. Si je vous voyois, ma chère cousine, je vous dirois les moyens dont je me sers pour parvenir à mes fins; je ne puis vous les écrire.

Pour vous parler maintenant des affaires générales, je vous dirai que je vis agoniser la pauvre madame la Dauphine; que le roi pleura fort en ce moment; mais que si je voulois être longtemps regretté par quelqu'un, je ne voudrois pas que ce quelqu'un-là eût toutes les affaires de l'Europe sur les bras. Rien ne fait tant oublier les morts que les vivants. Croyez bien, ma chère cousine, que si les courtisans d'Alexandre penchoient la tête pour se conformer à ses manières, ils ne pleuroient pas devant lui quand il n'étoit pas triste.

Monseigneur est arrivé en bonne santé sur le Rhin, bien résolu de battre son beau-frère (1), et je crois que cela pourroit bien arriver; car un prince à qui la Providence ôte à point nommé un ennemi de dessus les bras, comme M. de Lorraine, doit attendre d'elle toutes sortes de prospérités. M. de Luxembourg a passé l'Escaut pour faire contribuer ou pour brûler tout ce qui ne voudra pas le faire.

On croit que l'accommodement de M. de Savoie se fera; qu'il nous donnera la citadelle de Turin et Verrue, trois régiments d'infanterie et deux de dragons, faisant quatre mille hommes; qu'après cela Catinat entrera dans le Milanais pour y faire ce que M. de Luxembourg va faire en Flandre.

Les affaires d'Irlande vont assez bien; il n'y a que le roi Jacques qui gâte tout et qui montre tous les jours par sa conduite qu'il mérite ses disgrâces.

Mandez-moi ce que vous faites, quand vous reviendrez ici, c'est-à-dire la belle Madelonne; car je crois que vos mesures sont prises pour n'y pas revenir l'une sans l'autre.

Adieu, ma chère cousine; la comtesse de Dalet, son fils et moi vous embrassons mille fois.

---

(1) L'électeur de Bavière.

2552. — *Du même à la même.*

A Versailles, ce 2 juin 1690.

Je vous écrivis de Paris avant-hier, madame, je vous écris aujourd'hui de Versailles; c'est que je parlai hier de vous toute l'après dînée avec un de vos amis et des miens, qui m'est d'une grande ressource dans ce pays-ci. C'est Termes, madame; il y a longtemps que nous nous connoissons, mais nous n'avions jamais parlé de vous. Je me mis sur votre chapitre, et que ne lui dis-je point! Il me laissa tout dire, et quand il me crut épuisé, il me conta les huit jours qu'il fut aux Rochers et la suite du commerce qu'il a eu à Paris avec vous; il me témoigna même l'obligation qu'il vous avoit de la manière dont vous aviez parlé de lui quand il étoit à la Bastille, et de ce que vous fîtes taire mademoiselle de Méry (1), qui n'en parloit pas si bien, quoiqu'elle dût être dans ses intérêts plus que vous. Après être convenu avec moi que vous étiez la femme de France du plus agréable commerce, il me dit mille biens de la belle Madelonne, et il vous définit si bien toutes deux, que je connus qu'il vous avoit fort examinées. Il faut dire la vérité, madame, c'est un joli cavalier que Termes; il y a vingt ans que c'étoit un dangereux rival, mais de l'heure qu'il est, c'est un des plus honnêtes hommes de France.

Il n'y a rien de nouveau ici que la mort de Calvo (le 29 mai), qui laisse vacant le gouverment d'Aire et dix mille écus de pension du roi.

Sa Majesté nous a conté ce matin, à son lever, qu'un des cadets qui sont à Luxembourg, amoureux d'une fille pour l'épouser, étoit mort de regret de ne l'avoir pas pu.

---

(1) Sœur de M. de la Trousse.

2553. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

Aux Rochers, ce 22 juin 1690.

J'ai reçu deux de vos lettres, mon cousin, une grande de Paris et une petite de Versailles. J'aurois fait réponse à la première si j'avois su où l'adresser; car le cœur me disoit, je ne sais pourquoi, que vous n'étiez point chez votre gendre de Montataire. Enfin, je sais maintenant où vous prendre, et je m'en vais répondre à tout. Je commence par approuver extrêmement le changement de nom de ma nièce. Il y a des exemples; mais s'il n'y en avoit point, je voudrois qu'elle fût la première à le donner. Toutes les raisons que vous dites sont très-bonnes, celle sur laquelle Mademoiselle appuie doit décider : toutes les fois que ce qui nous distingue n'est pas à notre avantage, il faut quitter la partie et laisser à cette Coligny de quinze ans son beau nom, en lui ôtant le plaisir d'y en ajouter encore un plus beau, qui seroit celui de jeune. Soyons donc madame la comtesse de Dalet; ce nom est beau et bon : ma nièce est bien heureuse d'en avoir à choisir et à changer de cette beauté. Si j'avois en mon particulier à souhaiter quelque chose en cette rencontre, ce seroit que, pour la facilité de la prononciation, vous voulussiez me permettre, comme faisoit ma vieille amie mademoiselle d'Estaing, de manger l'article, et au lieu de faire dire rigoureusement, *madame la comtesse de Dalet*, vous voulussiez bien vous contenter de *la comtesse Dalet*.

Ma chère nièce, si je puis obtenir cette grâce, personne ne soutiendra mieux que moi la justice de ce changement, où le public s'oppose toujours, et je vous en serai très-obligée. Pour parler sérieusement, ma chère nièce, rien ne pouvoit être mieux, mais vous ferez bien de faire appeler votre fils le comte de Langheac quand il entrera

dans le monde; c'est le nom de sa maison. Quand on est d'une aussi grande naissance, il ne faut rien déranger et ne prendre le nom des mères (1) que quand on y est obligé, comme vous l'étiez. Vous devez, ce me semble, avoir beaucoup de plaisir et d'attention à l'éducation de ce joli garçon. Il doit être grand présentement; et si vous et M. votre père ne lui avez donné de l'esprit, vous en répondrez au tribunal des honnêtes gens.

Je reviens à vous, mon cousin; je suis sujette à m'égarer. Je ne ne suis point surprise que le roi ait reçu avec bonté les offres de vos services : il connoît bien le fond du cœur de ses François et ne doit pas douter du vôtre; mais il n'y a plus de place pour vous que celle qu'il n'a pas plu à la Providence de vous donner. Je suis ravie que vous soyez dans la bonne maxime de vous soumettre à ses volontés : sans cette vue, les malheureux seroient des enragés, des forcenés; et avec cette soumission, on demeure un fort honnête homme en ce monde-ci et on a droit d'espérer un solide bonheur dans l'autre. Ainsi, mon cousin, on gagne beaucoup, et je suis tellement frappée de la nécessité de cette doctrine que je vous en aime mieux d'être dans ces sentiments. Je souhaite cependant que vous obteniez ce que vous avez demandé.

Je ne vous réponds rien sur toutes les nouvelles dont vous me parliez il y a quinze jours: il est inutile et ridicule de raisonner de loin ; d'un jour à l'autre les affaires changent. J'en use avec madame de Lavardin comme je fais avec vous, et je la paye ainsi de la bonté qu'elle a de m'écrire toutes les semaines.

Ma fille est en Provence avec son mari. Son fils est à la gueule du loup, comme le vôtre : il est à la tête du régiment de Grignan. Cette place l'auroit contenté dans dix

(1) Le nom de Dalet venait de la deuxième femme du beau-père de madame de Coligny.

ans, jugez de la joie de l'avoir à dix-sept. Je suis tranquillement dans cette solitude, où j'ai eu l'honneur et le plaisir de voir M. de Termes. Ces endroits de la vie ne s'oublient point. Il y a bien ici des beautés présentement qui n'y étoient pas en ce temps-là, et il y en avoit alors qui n'y sont plus. Je suis de votre avis sur ce que vous me dites de lui. Je le trouve, dans le passé et dans le présent, comme vous le trouvez. Quand j'ai pris son parti dans les occasions, j'étois juste et je le serai toujours pour lui. Je suis ravie qu'il se souvienne de moi agréablement, je suis bien de même pour lui. Vous êtes très-heureux d'être en si bonne compagnie; celle que j'ai ici ne vous déplairoit pas. Mon fils a bien de l'esprit, et d'un esprit cultivé qui réveille le mien. Sa femme en a beaucoup aussi, surtout une intelligence vive qui surprend et qui fait croire qu'elle a passé sa vie dans le monde, quoiqu'elle ne soit jamais sortie de cette province. Jugez si je puis être mieux. Cependant je compte d'être cet hiver à Paris et de vous aimer toujours, mon cher cousin, par bien des raisons. En voici une : Marie de Rabutin.

Du marquis de Sévigné

Ma mère vous dit beaucoup de bien de moi, monsieur; je n'en suis point fâché, parce que je suis à cent lieues de vous et que rien ne vous empêchera de le croire si vous le voulez. Mais elle ne vous dit pas, monsieur, que personne ne vous honore plus que je fais et ne souhaite plus ardemment que moi que la fortune vous rende enfin justice et vous fasse obtenir et jouir encore longtemps des grâces et des honneurs que vous méritez.

2554. — *Bussy au maréchal de Luxembourg.*

A Versailles, ce 4 juillet 1690.

Tout le monde ici est ravi de votre victoire, monsieur (1). Il y a pourtant des degrés de joie, et je vous assure que la mienne est extrême. Car depuis 1647, vous vous en souvenez, j'ai toujours fait profession de vous aimer et de vous estimer; et de l'air dont vous vous y prenez, je vois bien que vous ne diminuerez jamais en moi ces sentiments et que je serai toute ma vie, etc.

2555. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Paris, ce 22 juillet 1690.

Il y a huit jours que j'ai reçu votre lettre, madame; mais j'étois à Versailles, avec une espèce de goutte qui, bien qu'elle ne m'ôtât pas la liberté d'écrire, m'ôtoit celle d'écrire avec la gaieté d'esprit que je veux avoir avec vous. Je suis venu ici pour la reprendre et j'espère d'y parvenir. Ma fluxion est fort diminuée, et à un homme de l'humeur dont je suis un moindre mal est un bien. Votre lettre même, qui est plus vive que la précédente, m'anime et me convie à vous écrire gaiement. J'ai trouvé plaisant l'endroit de votre lettre où vous me dites : « Je » ne savois où vous adresser ma lettre, car le cœur me di» soit, je ne sais pourquoi, que vous n'étiez point chez » votre gendre de Montataire. » Jamais négative n'a été si

(1) La bataille de Fleurus, gagnée sur le prince de Waldeck le 1er juillet.

affirmative que ce *je ne sais pourquoi*, et il est bien plus finement dit.

Votre nièce de Dalet est ravie de l'approbation que vous donnez à son changement, et la liberté qu'elle vous laisse de supprimer la particule *de* est la moindre chose, dit-elle, qu'elle voulût faire pour vous témoigner sa reconnoissance. Son fils est joli par sa taille et par sa figure; je suis de votre avis pour lui faire prendre le nom de Langheac, qui est le sien. Je le menai l'autre jour à Mademoiselle, qui le trouva fort à son gré; il a naturellement de l'esprit et un esprit naturel; nous l'avons cultivé, c'est à la cour et au monde de l'achever de peindre.

Je n'ai encore rien fait pour mes affaires; des paroles et rien d'effectif, rien de solide : on ne se presse dans ce pays-ci que pour ce qui regarde les confédérés. J'ai toujours ma ressource, qui ne manquera pas au besoin, la résignation et la persévérance. Vous avez raison de ne rien répondre sur les nouvelles, qui ne sont plus souvent les mêmes quand vous les recevez, et j'ai raison aussi de laisser à madame de Lavardin le soin de vous en informer.

Je vous trouve fort heureuse, ma chère cousine, d'être dans une agréable maison, à la campagne, avec M. votre fils et madame votre belle-fille; vous ne seriez pas si bien à Paris avec eux : vous jouissez, où vous êtes, plus tranquillement les uns des autres. Mais pour peu que votre bonheur soit complet, il ne faut pas que vous croyiez que vous seriez mieux ailleurs, et c'est un état où il est difficile de parvenir.

Adieu, ma chère cousine; je voudrois bien être en *quart* avec vous trois aux Rochers pour huit jours; que ne dirions-nous pas!

A M. de Sévigné.

Quand je crois madame votre mère sur le bien qu'elle me dit de vous, monsieur, je n'ai aucun mérite à son égard par ma complaisance. Il y a longtemps que j'ai connu que vous aviez de l'esprit, et la retraite où vous êtes depuis quelques années vous a dû acquérir d'agréables connoissances. Il y a dix ans que vous étiez bon à voir quelquefois, vous êtes aujourd'hui bon à l'user, c'est-à-dire à tous les jours. Plût à Dieu que nous fussions voisins! Je comprends dans mon souhait madame votre mère aussi bien que madame votre femme; si cela étoit, je me consolerois plus aisément que je ne le fais des grâces et des honneurs qui me manquent et que vous désirez. Je vous en remercie de tout mon cœur, et je suis assurément votre etc.

2556. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

Aux Rochers, ce 22 juillet 1690

Je veux vous écrire, mon cousin, sur la bataille qu'a gagnée M. de Luxembourg, c'est un sujet de discourir fort naturel. Ne trouvez-vous pas que Dieu prend toujours le parti du roi, et que rien ne pouvoit être ni plus glorieux à la réputation de ses armes, ni mieux placé que cette pleine victoire? Ces grandes nouvelles donnent toujours beaucoup d'émotion aux intéressés, ou qui ont peur de l'être. Le petit de Grignan, qui étoit dans le corps que commande M. de Boufflers, a pu être de ceux qui ont été détachés pour aller joindre M. de Luxembourg. J'ai encore deux ou trois jeunes gens à qui je prends intérêt. Jusqu'à ce que j'aie démêlé ce qu'ils sont devenus, le

cœur me bat un peu, et puis je n'ai plus que la pitié générale pour tous ceux qui ont péri à cette bataille.

Je suis très-fâchée de la mort du pauvre Jussac (1); cette sorte de mort est non-seulement violente, mais encore violentée, car il étoit comme retiré, et madame de Montespan le fit venir par force à la cour et puis à la guerre, où avec un tel prince, qui prend goût au métier et qui ne trouve rien de trop chaud, il ne devoit pas apparemment faire de vieux os. Cela est arrivé comme je crois qu'il le prévoyoit bien lui-même, et c'est dommage; dans de certains âges, le repos est ce qui convient le plus. J'ai été fâchée de Villarceaux (2) : il y a des circonstances à sa mort qui me paroissent terribles (3). Je plains aussi les pauvres mères, comme madame de Saucour (4) et madame de Calvisson (5). Pour les jeunes veuves, elles ne sont guère à plaindre; elles seront bien heureuses d'être leurs maîtresses ou de changer de maîtres. Je prends part à la gloire du roi et au bon effet de cette nouvelle répandue dans l'Europe, dont nous sentirons les effets en plus d'un endroit. Je suis amie et servante de M. de Luxembourg et de madame sa sœur, à qui je viens d'écrire. Enfin, mon cousin, vous voyez bien, par tout ce que je vous dis, que je n'ai pas manqué d'affaires depuis quatre jours; et, en vérité, ces émotions sont nécessaires de temps en temps à la campagne; sans cela on oublieroit aisément qu'on a une âme : le repos est si grand, qu'il vise à la léthargie. Dieu merci, me voilà bien ressuscitée, et jamais l'eau de la reine de Hongrie n'a fait un plus grand effet.

---

(1) Premier gentilhomme du duc du Maine, tué à côté de ce prince.

(2) Lieutenant des chevau-légers du Dauphin. Voy. *Journal* de Dangeau, 5 juillet 1690.

(3) Voy. plus loin la lettre de Bussy du 31 juillet, p. 348.

(4) Les deux Soyecourt, dit Dangeau, ont été tués. L'aîné était colonel d'infanterie et le cadet lieutenant des gendarmes de Monsieur.

(5) Mère de M. de Nogaret qui fut tué.

Mandez-moi si M. votre fils y étoit. Il étoit bien dans le nombre de mes jeunes garçons où je prends intérêt. Après cet article, je veux vous souhaiter un heureux succès à l'affaire que vous demandez; il me semble que c'est l'élection de la noblesse de Bourgogne. Hélas! elle devoit s'offrir à vous sans être demandée; mais Dieu ne vous conduit pas, mon cher cousin, par les chemins agréables. Ils en seront plus sûrs; et après tout, la vie est bientôt passée. Si nous étions bien sages, nous n'aurions qu'une seule affaire en ce monde, qui seroit celle de notre salut. Vous avez un ami tout parfait, tout admirable, que j'honore et que je révère infiniment, qui ne me dédiroit pas de cette vérité. Il est inutile que je vous le nomme: je vous défie de confondre avec les autres le duc de Beauvillier.

Je vous remercie, ma chère nièce, de votre complaisance. Je me doutois bien que pour une syllabe de plus ou de moins nous ne nous brouillerions pas. Si M. d'Autun est à Paris, je vous conjure de lui faire mes très-humbles compliments.

Adieu, mes chers parents; je vous recommande l'un à l'autre et je vous embrasse tous deux de tout mon cœur. Mon fils vient de partir pour aller voir le maréchal d'Estrées, sans cela il vous diroit bien des choses; croyez, sur ma parole, qu'il est fort votre serviteur.

2557. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Bussy, ce 30 juillet 1690.

Je suis parti de Paris, monsieur, dans une conjoncture à donner de la curiosité, aussi en suis-je tout rempli. On attendoit le roi d'Angleterre à Saint-Germain le jour que je partis de Paris; l'on ne disoit point le sujet ni le détail

de sa retraite, ni en quel état il avoit laissé Tyrconel et Lauzun.

Voilà un courrier que le roi envoie à Soleure qui me vient de dire que Sa Majesté Britannique repart cette nuit de Saint-Germain pour Dunkerque. Va-t-il joindre notre flotte pour faire une descente en Angleterre? Cela ne seroit pas mal pensé de troquer ce royaume contre celui de l'Irlande. Mandez-moi, je vous prie, monsieur, ce qui l'a obligé d'abandonner si brusquement l'Irlande, le détail du combat qui s'y est donné et ce que sont devenus nos deux généraux, car nous savons la mort de Schomberg et la blessure du prince d'Orange (1).

N'admirez-vous pas la bonne fortune du roi? Il a toute l'Europe sur les bras, en trois mois il gagne deux batailles et il perd deux des plus redoutables capitaines de ses ennemis, le duc de Lorraine et Schomberg.

2558. — *La marquise de* (*Montataire*?) *à Bussy.*

A Paris, ce 30 juillet 1690.

Les nouvelles d'Irlande sont bien changées depuis que vous êtes parti d'ici, monsieur. Le 10 juillet, le prince d'Orange ayant fait passer la rivière de Boyne à son armée, dont nos troupes croyoient être à couvert sur ce qu'elles en avoient fait rompre les ponts, vint en pleine bataille à l'armée du roi d'Angleterre. L'aile droite toute composée d'Irlandois plia, les François firent un peu mieux leur devoir, et se retirèrent sans être suivis, ce qui les surprit; cependant Tyrconel et Lauzun, voyant la bataille perdue, trouvèrent à propos que le roi revînt en

(1) A la bataille de la Boyne, où Jacques fut défait le 11 juillet.

France, ce qu'il fit, et nous apporta la nouvelle de ce combat. Il ne savoit pas que ses ennemis avoient perdu plus que lui : car Schomberg avoit été tué de deux coups de sabre sur la tête et d'un coup de mousquet à la gorge, et le prince d'Orange blessé à l'épaule.

2559. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Paris, ce 31 juillet 1690.

On ne parle déjà plus de la bataille de Fleurus, madame, et voulez-vous savoir pourquoi? C'est qu'on parle d'une bataille navale gagnée par la flotte du roi sur les Anglois et sur les Hollandois (1). Elle n'est pas si complète que la première : mais aussi ne coûte-t-elle pas si cher. Avez-vous jamais ouï parler de tant et si longues prospérités, ma chère cousine, et ne trouvez-vous pas qu'il faut ajouter aux attributs de Louis le Grand, le Victorieux et le Bien-Servi, encore celui de Louis le Fortuné?

Les trois ou quatre jeunes gens à qui vous vous intéressez fort ou n'étoient pas à Fleurus, ou n'y ont point été blessés. Mon fils est à Mont-Royal, dans un corps que Monseigneur en retire pour le mettre dans son armée. Je suis d'accord avec vous, madame, sur le sujet de Jussac, que quand on a interrompu la cour ou la guerre quelques années, il n'y faut plus retourner. J'en ai toujours vu de méchantes suites, surtout à la guerre, où quand on se sauve d'un coup de mousquet on succombe sous les fatigues que l'âge ne permet plus de supporter. Tout le

(1) Tourville remporta le 10 juillet, à la hauteur de Sainte-Hélène, une victoire navale sur les flottes réunies de l'Angleterre et de la Hollande. Les Hollandais seuls y perdirent quinze vaisseaux et cinq brûlots.

monde plaint les Villarceaux père et fils; et sur ce sujet on remarque combien la Providence se joue de la conduite des hommes. Villarceaux le père refuse le cordon bleu, pour le faire avoir à son fils, et par cette action mérite l'estime générale. A la vérité c'est ce cordon bleu qui fait tuer son fils. Il le montra pour s'attirer par là des égards et des respects de ceux qui l'avoient pris. Ceux-ci, disputant entre eux à qui auroit un prisonnier de cette conséquence, le tuèrent ne se pouvant accorder. Je connois trois jeunes veuves de cette bataille, avec lesquelles il faudroit se réjouir de la mort de leurs maris, et deux dames qu'il faudroit consoler de la vie des leurs, réchappés de leurs blessures. Les dieux d'hymen et d'amour sont incompatibles, il y a longtemps.

Les Hollandois qui avouent notre victoire, car il y en a parmi eux qui n'en demeurent pas d'accord, disent que M. de Luxembourg s'est donné au diable pour gagner ce combat.

Vous dites plaisamment, ma chère cousine, que ces grandes nouvelles sont de temps en temps nécessaires à la campagne, et que sans les émotions qu'elles donnent on y oublieroit aisément qu'on a une âme, et que le repos qu'on y a est si grand, qu'il vise à la léthargie. Il est vrai que la scène y languit trop, et qu'on y mourroit si de pareils événements ne ranimoient. Pour ce qui me regarde, ma chère cousine, je vous dirai que je pars de la cour pour Chaseu, fort content du traitement que j'ai reçu du roi et de ses promesses. Il s'est passé en trois mois que j'ai presque toujours été à Versailles des choses dont le détail seroit trop long à écrire, mais que je vous apprendrai un jour et que vous trouverez assez singulières. Vous vous moquerez peut-être de moi, ma chère cousine, quand vous saurez qu'à mon âge je me réjouis et que je compte sur les promesses qu'on me fait. Sur cela je vous dirai que, si je voulois être fâché, j'en pourrois venir à bout sans

en aller chercher bien loin des sujets, mais que je veux être content; et, comme je vous ai déjà dit, ces sentiments contribueront à ma santé et à mon salut. Cet ami, que vous honorez et que vous révérez tant, les approuve et, se portant fort bien, marche au ciel par des voies toutes contraires aux miennes; car il est comblé de grâces et de prospérités. Il faut dire la vérité, personne aussi n'en est plus digne.

M. d'Autun est ici : s'il me vient dire adieu, je n'oublierai pas de lui faire vos compliments. Trouvez bon aussi, ma chère cousine, que je fasse les miens à M. de Sévigné et que je vous assure que personne, sans excepter lui, ne vous aime plus que je fais.

2560. — *L'abbé de Brosse à Bussy.*

A Paris, ce 8 août 1690.

Je vous envoie, monsieur, une relation de la bataille de la Boyne, envoyée par le comte de Benthen à la princesse d'Orange. Vous la trouverez bien écrite.

Le dixième de juillet, le roi Guillaume s'avança avec toute son armée vers Drogeda, et comme il étoit trop tard pour rien entreprendre contre l'armée du roi Jacques, qui étoit en bataille de l'autre côté de la rivière de Boyne, Sa Majesté passa le reste du jour à reconnoître les ennemis, et les chemins par où on les pouvoit attaquer et s'avança à la portée du canon, ce qui pensa nous porter le plus funeste coup que nous puissions jamais recevoir, car Sa Majesté fut atteinte d'un boulet de canon, qui lui effleura la peau de l'épaule droite et lui fit une plaie très-peu profonde. Sa Majesté se fit panser à la tête de ses troupes et fut encore quatre heures à cheval ce soir-là. Le lendemain le roi envoya le duc de Schomberg, avec l'aile droite de sa cavalerie, deux régiments de dragons

de l'aile gauche, la brigade d'infanterie de Trelawny et cinq petites pièces de canon, à un gué à trois milles au-dessus du camp. Il se trouva défendu par huit escadrons qui firent assez de résistance; et le duc de Schomberg les ayant forcés, il se mit en bataille de l'autre côté, vis-à-vis de l'ennemi. Le roi Guillaume, averti du succès avec lequel le duc de Schomberg avoit passé la rivière, fit passer le reste de son armée à trois gués différents; celui du milieu qui répondoit à un village étoit assez bon; les chevaux nageoient à celui qui étoit plus bas et l'infanterie en avoit jusqu'à la ceinture à celui du dessus. Le régiment des gardes Flamands au gué de la gauche, la brigade de Tamarie et celle de la Mellonière à la droite Comme les ennemis avoient mis beaucoup d'infanterie et de dragons dans le village, le combat y fut assez opiniâtre, mais enfin ils furent forcés, et nous y fîmes quantité de prisonniers. Trente officiers ou gardes du corps des ennemis, étant revenus à la charge, et poussant avec fureur jusqu'au bout du village, il y en eut vingt-cinq de tués, et ce fut dans cette occasion que le duc de Schomberg fut tué. Sans cette perte, notre victoire ne nous auroit presque rien coûté. Cependant le roi avoit passé la rivière à la tête de quelque cavalerie, qu'il avoit gardée auprès de lui avec dix-sept bataillons; et croyant que son aile droite auroit peine à soutenir le nombre des ennemis qui lui étoit opposé, il la renforça de douze bataillons, mais aussitôt toute l'aile gauche des ennemis jeta les armes bas sans combattre.

Le roi marcha sur une hauteur pour voir ce qui se passoit à l'aile gauche, mais à peine l'ennemi l'eut-il aperçu, que tout prit la fuite dans un extrême désordre. On suivit l'infanterie jusqu'à Dulech, mais comme ce pays est plein de défilés et que les Irlandois vont bien du pied, ils se sont facilement sauvés. Le roi fit revenir celles de ses troupes qui s'étoient le plus avancées et les ramena à Drogeda, où étoit le reste de son armée.

2561. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 9 août 1690.

Le roi a donné le gouvernement de Gravelines à la Tournelle et celui de Maubeuge à Ximenès.

Tourville est avec la flotte devant Plymouth.

Le chevalier de Tressan est arrivé d'Irlande; il a laissé Lauzun à Limerick avec cinq mille François; nos vaisseaux les iront prendre aisément.

On craint que Tyrconel ne fasse son accommodement.

Onze capitaines du régiment de Mérodes sont arrivés à Versailles. Le roi a dit qu'ils racontoient la bataille de la Boyne fort naïvement.

Tourville a brûlé douze vaisseaux anglois dans le port de Tynemouth. On ne croit pas qu'on puisse aller à Plymouth.

La diète des Suisses est assemblée et prétend empêcher le passage à M. de Bavière.

On dit que les affaires de Rome s'accommodent : le cardinal de Bouillon et le duc de Chaulnes ont pressé le pape à l'approche du cardinal de Forbin.

Je vous dirois bien aussi des petites nouvelles; mais je n'y songe pas. Est-ce ainsi que l'on écrit à l'homme de France qui écrit le mieux; ne faudroit-il pas y songer en rongeant ses ongles? Je ne les ai jamais rongés et je suis trop vieux pour commencer.

2562. — *Bussy à Benserade.*

A Paris, ce 10 août 1690.

Je ne sais, monsieur, si vous avez reçu un billet que je vous écrivis en partant de Paris, par lequel je vous di-

sois encore adieu. Mandez-moi quelquefois des nouvelles de votre santé, car je vous assure que personne ne s'y intéresse plus vivement que moi. Mandez-moi aussi des nouvelles de la guerre, si le prince d'Orange est aussi bien mort que le maréchal de Schomberg. Nous voyons en ce siècle-ci des choses sans exemple : on a vu, et on voit assez souvent la mort de quelques particuliers se cacher pendant quelques jours, mais jamais la mort d'un souverain être trois semaines incertaine.

On me mande que Waldeck, avec les troupes d'Espagne, de Brandebourg et le débris des siennes, est en présence de M. de Luxembourg prêt à prendre sa revanche.

Quand nous donnerez-vous vos Psaumes ? Madame de Dalet dit qu'elle a une grande impatience que vous la fassiez prier Dieu et qu'elle ne se veut sauver que de votre façon. Pour moi, qui ai commencé ma vie dans le grand monde avec vous, j'espère que nous nous trouverons un jour en Paradis ensemble.

2563.—*Madame de Sévigné à Bussy.*

Aux Rochers, ce 13 août 1690.

Je reçus une lettre de vous quand vous partîtes de Paris, mon cher cousin, qui étoit une espèce d'adieu. Au travers de tout votre courage et de la bonté de votre tempérament qui se défait aisément de toute mélancolie, il me paroissoit que n'ayant pas obtenu ce que vous demandiez à la cour, il vous en étoit resté au fond du cœur quelque léger chagrin. Il n'en falloit pas davantage pour m'en donner plus qu'à vous, à moi qui n'ai pas tant de force d'esprit. Je pense que dans une conversation nous aurions fait des réflexions que l'éloignement met hors de portée de faire.

Je viens de recevoir des lettres de Paris, par lesquelles on me mande que le prince d'Orange n'est pas mort et qu'il n'y a que M. de Schomberg. Nous aurions été plus aises de la mort de celui-ci, si on ne nous avoit fait attendre à l'autre. Mais ce sera pour une autre fois.

Les armées de Flandre sont si proches, qu'il semble qu'elles aient encore envie de se battre. Celles d'Allemagne se regardent, le Rhin entre deux. Il faut tout recommander au dieu des batailles, qui sera le dieu de la paix quand il lui plaira. C'est toujours là-haut que je consulte l'avenir et que je tâche d'y conformer mes désirs.

Adieu, mon cher cousin ; adieu, mon aimable nièce.

2564. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 16 août 1690.

On écrit de Londres que le prince d'Orange est à Dublin, et on écrit de Dublin qu'il est à Londres. Bien plus, un marchand écrit d'Amsterdam qu'on commence à soupçonner qu'il y est mort.

Monseigneur est campé à Offembourg et M. de Bavière à Dourlach, où il se fortifie. M. de Saxe est à Hildesheim, à deux lieues de Bruchsal, et ne veut point, dit-on, obéir à M. de Bavière.

M. de Tilladet a pris de l'émétique et se porte mieux.

Monseigneur mande au roi qu'il est dans un lieu où les fourrages sont en abondance.

M. de Feuquières a brûlé tous les villages des vallées de Pragelas et d'Angrogne pour empêcher les Barbets d'y subsister l'hiver.

M. de Catinat a forcé l'épée à la main la Roche-de-Canours et a tué six à sept cents Barbets.

Les Piémontois se sont saisis du col de Fenestrelle, qui

empêcheroit la communication de Pignerol avec le Dauphiné. M. de Feuquières se prépare à les en chasser.

Les Algériens ont déclaré la guerre aux Anglois.

Le roi a la goutte et se fait traîner en roulette ; madame la princesse de Conti a un rhumatisme.

Il y a des vaisseaux sur les côtes d'Irlande pour embarquer MM. de Tyrconel et de Lauzun avec les troupes, en cas qu'ils ne puissent plus demeurer en Irlande.

M. de Seignelai est toujours fort mal.

2565. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Bussy, ce 17 août 1690.

Je viens de recevoir votre lettre, monsieur. J'avois appréhendé que vous ne fussiez malade ou que vous ne m'eussiez oublié. Votre lettre me rassure fort contre tout cela : elle est d'un homme qui a non-seulement le corps et l'esprit sain, mais qui a même de la vivacité et de la joie. Au reste, monsieur, c'est bien à vous à craindre quelqu'un et à songer pour écrire une lettre, vous qui avez satisfait un siècle fort délicat par de grands ouvrages que vous ne nous avez pas fait attendre!

Je suis fort aise que le roi ait donné le gouvernement de Gravelines à la Tournelle : il est mon parent et mon ami. Pour Ximenès, je ne le connois pas.

La Gazette ne nous désespère pas encore de la conservation de l'Irlande ; cependant elle nous assure que le prince d'Orange n'est pas mort. En ce cas-là, cet usurpateur est bien glorieux d'avoir gagné une bataille, d'y avoir été blessé et d'avoir connu, par la joie extraordinaire qu'on a témoignée du bruit de sa mort, combien on appréhendoit de sa vie.

Je ne pense pas que M. de Bavière assiége une place

devant Monseigneur. Huningue et Fribourg valent bien mieux que Bonn et Mayence, et M. de Bavière est trop sage pour prétendre aller aussi vite devant Monseigneur que devant nos généraux, quelque habiles qu'ils soient.

C'est dommage que M. de Nîmes (Fléchier) ait eu à faire l'oraison funèbre d'un aussi galant homme que M. de Montausier. Vous autres, grands orateurs, ne devriez travailler que sur des matières ingrates.

2566. — *Bussy à Charpentier.*

A Bussy, ce 18 août 1690.

Enfin me voici arrivé chez moi, monsieur, où après avoir appris par les chemins la mort et la résurrection du prince d'Orange, j'apprends qu'on ne sait pas assurément ni l'une ni l'autre.

Que dit-on de l'armée d'Allemagne? Que dit-on de celle de Savoie? MM. de Luxembourg et de Tourville nous ont accoutumés à des scènes chargées d'événements : quand les acteurs sont en repos, les spectateurs s'ennuient. Le roi d'Angleterre est-il parti de Saint-Germain, comme on disoit?

Mandez-moi toutes les nouvelles, monsieur. Si on en est curieux à Paris, on l'est quatre fois davantage à la campagne : ne savoir point ce qui se passe dans le monde a bien l'air d'être mort. N'y a-t-il rien de nouveau à l'Académie? Vous comprenez bien que je ne vous demande pas le progrès du Dictionnaire. Je m'informerois plutôt des contes et des digressions du président. Mandez-moi enfin comment vous vous portez ; si vous avez mis quelque ordre à vos chaleurs de foie. Je ne sais si vous êtes de mon sentiment, mais je tiens la santé le premier bien de la vie, les honneurs le second et le troisième l'argent,

2567. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Bussy, ce 19 août 1690.

Comme vous dites, mon R. P., on ne fait pas tout ce qu'on veut, et j'ajoute qu'on fait souvent ce qu'on n'aime pas à faire, comme par exemple d'aller chez un procureur plutôt que chez madame de Saint-Antoine avec vous; je me donne l'honneur de lui écrire, mon R. P., et je vous supplie de lui donner ma lettre.

Je suis très-fâché des sujets de votre affliction; j'espère que votre jeune amie se tirera d'affaire. Je voudrois que la pauvre madame Cramoisy eut d'aussi bonnes ressources que l'autre, mais il n'est pas si aisé de rétablir le méchant état de ses affaires que le méchant état de sa santé.

Nous avons ri, madame de Dalet et moi, de ce que vous me mandez qu'il n'est pas trop honorable pour vous que votre libraire soit ruiné. Vous en parlez bien à votre aise, mon R. P., et l'on sait bien que le débit de vos livres a retardé la ruine de madame Cramoisy au lieu de l'avancer.

J'ai impatience de savoir à quoi vous vous occupez, quand ce ne seroit que pour vous savoir l'esprit libre et dégagé de tout chagrin, car j'aime de tout mon cœur votre repos et votre personne.

De madame de Coligny.

Et moi presque autant que mon père; il y a un peu de rancune à ce presque-là, mon R. P., mais pourquoi est-on si jaloux de votre amitié?

2568. — *Charpentier à Bussy.*

A Paris, ce 21 août 1690.

Je commençois, monsieur, à me plaindre, mais je n'osois pas encore vous accuser; je rejetois sur les embarras du voyage le retardement de vos lettres, et je ne pouvois pas croire que vous eussiez oublié la promesse que vous m'avez faite et que je mérite bien, si l'on peut s'en rendre digne par une estime toute singulière que j'ai de votre mérite. Dieu merci, nous voici en beau chemin, puisque vous êtes maintenant dans votre belle maison de Bussy, où vous aurez le loisir vraisemblablement de tourner quelquefois la tête du côté de Paris. Ce n'est pas qu'un philosophe, qui se possède soi-même, en pleine paix, ne se puisse bien passer du reste du monde, mais on ne se passe pas si facilement de vous. Vous tenez à toute l'Académie par des liens invisibles et qui n'en sont pas moins forts; on y parle souvent de vous, on y cite l'autorité de vos pensées et de vos paroles; et, quand vous saurez tout ce qui se dit sur votre sujet, vous reconnoîtrez que vous n'êtes pas le héros du seul P. Bouhours.

Notre armée de Savoie a pris un poste considérable appelé la Roche-de-Canours; on y a tué sept à huit cents hommes, la plupart Barbets : on n'a épargné ni sexe ni âge.

Monseigneur a passé le Rhin.

On ne sait rien de certain d'Irlande.

Il n'est pas vrai que le roi d'Angleterre soit parti de Saint-Germain.

On assure que le prince d'Orange n'est pas mort.

Les armées de Flandre sont assez proches les unes des autres; cependant on ne croit pas que les ennemis veuillent hasarder un second combat; surtout M. de Brande-

bourg ne veut pas hasarder ses troupes, qu'il regarde comme la meilleure partie de son bien.

Vous me faites trop d'honneur de me demander des nouvelles de ma santé; je ne suis pas encore hors d'affaire, mais je suis toujours passionnément à vous.

2569. — *Bussy à l'abbé de Choisy*

A Bussy, ce 21 août 1690.

La difficulté que fait M. de Saxe d'obéir à M. de Bavière les empêchera d'entreprendre rien de considérable. Cette division doit bien faire sentir à l'empereur la perte du duc de Lorraine, à qui le duc de Saxe obéissoit sans conteste.

Jusqu'ici les affaires du roi en Piémont vont fort bien.

Je ne comprends pas les ressources du duc de Savoie.

La diversion des Algériens embarrassera les Anglois.

Je me réjouis de la goutte du roi, c'est une marque de longue vie.

La fortune de M. de Seignelai lui coupe la gorge; s'il n'avoit pas pu tout ce qu'il a voulu, il auroit vécu plus longtemps qu'il ne fera. Il meurt d'une maladie que les médecins appellent *ab exhausto*.

Si Tyrconel et Lauzun sont obligés de quitter l'Irlande nous n'y retournerons pas si tôt.

La banqueroute de l'ambassadeur de Savoie marque le mécontentement que son maître a de lui.

2570. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 23 août 1690.

Pibrac disoit que tout le bon sens est dans les proverbes; par exemple : « Tout ce qui reluit n'est pas or. »

Vous me jugez assurément, par mes propos joyeux, dans une santé admirable; cependant je suis malade depuis trois semaines. Une bile noire, âcre et mordicante me tient à la gorge. J'ai résisté longtemps avec mes propres forces; mais enfin il a fallu des secours étrangers et je me suis abandonné, pourtant en tenant toujours la bride, à un petit charlatan soi-disant empirique : il ne m'a saigné qu'une fois; ce n'eût pas été contentement pour la Faculté. L'empirique m'a donné ensuite certaines poudres céphaliques qui m'ont fait jeter sans effort deux bonnes pintes d'huile dont mon estomac n'avoit que faire. Mais je fais ici le méchant plaisant; si par cas fortuit madame la comtesse de Dalet vouloit lire ma lettre (ce que je vous supplie d'empêcher) n'auroit-elle pas raison de dire : « Qu'avons-nous à faire de son estomac et de sa bile ? » Que voulez-vous, monsieur, cela m'a échappé; j'étois plein : cela a voulu sortir et m'a fait autant de plaisir que l'évacuation. J'ose me flatter que cela ne vous déplaira pas : on est bien aise de voir son ami en état de manger un poulet, ce que je n'étois pas il y a trois jours. Mais il faut finir cette jérémiade. Non, c'est un chant d'allégresse; je suis aussi aise d'être guéri que le prince d'Orange de n'être pas mort; et puisque vous m'avez permis de vous écrire sans façon et sans songer à qui j'écris, je le ferai toutes et quantes fois qu'il m'en prendra l'envie. Je viens de parier contre le bonhomme La Fontaine, tous ses ouvrages, contre le prix qu'ils valent, que le prince d'Orange n'est pas mort.

M. de Beauvillier est gouverneur de M. le duc d'Anjou; M. le marquis de Saumery en est sous-gouverneur et même de M. le duc de Bourgogne, conjointement avec M. Denonville (1). M. de la Roche est premier valet de

(1) « Brave et vertueux gentilhomme, dit Saint-Simon (t. XVI, p. 73). Il avoit été gouverneur général du Canada, où il avoit très-

garde-robe, l'abbé de Fénelon précepteur des deux princes, et l'abbé de Langeron leur lecteur.

L'abbé de Polignac arriva hier de Rome ; on ne sait point encore ce qu'il apporte.

La reine d'Angleterre a dit que le prince d'Orange devoit partir de Dublin le 12 pour repasser en Angleterre. Il ne laisse pas d'y avoir encore des parieurs pour sa mort.

Le roi d'Angleterre dîna hier à Paris chez l'évêque d'Autun, et il alla de là voir la mère Agnès.

L'archevêque de Cambrai est fort malade.

Le marquis de Nangis (1) a un coup de pistolet à la tête ; on ne croit pas qu'il en meure.

Le roi a créé des gendarmes et des chevau-légers de Bourgogne et de Berri.

L'évêché d'Acqs n'est pas donné.

Le grand maître de Malte est mort (2). M. de Vignacourt, Picard, a été élu ; il a soixante et seize ans ; il est fort homme de bien et grand-oncle du duc de Noailles.

Le neveu de M. de Catinat, arrivé dans ce moment, dit que M. de Savoie, ayant passé le Pô avec seize mille hommes, a été défait, son infanterie taillée en pièces, deux régiments de cavalerie noyés, qu'il a fait merveille de sa personne et s'est à peine sauvé (3). Monseigneur s'est saisi de deux châteaux, où l'on a trouvé une prodigieuse quantité de fourrages, plus de cinquante mille sacs de

---

bien servi... Mais à la cour, où M. de Beauvillier le fit sous-gouverneur des enfants de Monseigneur, rien de si plat. Il ne fut heureux ni en femmes ni en enfants. » Il mourut en 1710.

(1) Louis Fauste de Brichanteau, marquis de Nangis, colonel du régiment royal de la marine, mort le 22 août 1690, à trente-deux ans.

(2) Gregorio Caraffa, élu le 20 mai 1680, mort le 21 juillet 1690 à 76 ans. Il eut pour successeur Adrien de Wignacourt, neveu du grand maître Alof de Wignacourt (1601-1622), mort le 4 février 1697 à 79 ans.

(3) La bataille de Staffarde fut livrée le 18 août.

grains, avec les meilleurs effets des paysans des villes voisines.

Voici quatre vers qu'on a faits sur le prince d'Orange :

Qu'il soit mort ou qu'il soit en vie,
Il est toujours digne d'envie.
S'il est mort, il est glorieux,
S'il est vivant, il est heureux.

2571. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 26 août 1690.

Tous les proverbes sont de bon sens; mais tout le bon sens n'est pas dans les proverbes, avec le respect que je dois à Pibrac. Votre lettre fait voir la joie que donne une prompte convalescence acquise avec peine, et combien cette joie éveille l'esprit. Quelque précaution que vous avez prise pour empêcher la comtesse de Dalet de voir votre lettre, je l'ai trouvée trop vive et trop plaisante pour la lui cacher; et sur ce sujet elle dit que vous la faites rire et pleurer quand il vous plaît.

Je suis ravi de la nouvelle grâce que le roi vient de faire au duc de Beauvillier; il n'y a que de la recevoir moi-même qui me fit plus aise et plus aimer Sa Majesté; ce n'est pas que notre ami n'ait lieu d'être content.

Je t'ai comblé de biens, je t'en veux accabler (1).

Je ne connois personnellement pas un des autres gens que le roi a mis dans la maison des petits princes ni dans la gendarmerie que le marquis d'Épinac, qui est frère de ma belle-sœur de Toulongeon et un homme de mérite.

(1) Vers de *Cinna*.

2572. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 30 août 1690.

Le détail de la bataille de Staffarde n'est pas encore arrivé. Les courriers ont été tués par les Barbets. Il y a une lettre de Pignerol qui dit que M. de Catinat a douze cents prisonniers et onze pièces de canon; que M. de Savoie rassemble une armée près de Carmagnole; qu'il fait marcher tous ses sujets, et que dès que le prince Eugène sera arrivé il veut avoir sa revanche. M. de Catinat a pris Saluces.

M. de Saint-Ruth a soumis cinq provinces de Savoie; il ne s'est passé pour cela qu'une action, mais fort vigoureuse. Les marquis de Châtillon et du Cambout, avec trois cents cavaliers qui ont quitté leurs bottes, ont forcé cinq cents hommes retranchés dans la montagne et en ont tué la moitié.

M. de Catinat a eu cinq cents hommes tués ou blessés. Château-Renaud a eu un coup de mousquet au travers du corps, Liancourt le bras percé, Montgommery le bras cassé, le fils de Cernon tué, Belle-Port, Rebé, Montignac, Descots, Robecq et Montmorency fort blessés, huit capitaines tués, trente officiers blessés.

Monseigneur est campé à Vilstet, où M. de Turenne fut tué, à deux lieues de Strasbourg. Le marquis d'Uxelles l'a joint; il a quarante mille hommes et est campé avantageusement; MM. de Bavière et de Saxe reviennent de son côté et sont pour le moins aussi forts. M. de Lorraine n'eût pas donné bataille, mais M. de Bavière est bien hasardeux.

M. de Boufflers assemble quinze mille hommes. M. de Luxembourg est campé à Ligne avec cinquante-deux

bataillons et cent dix-sept escadrons; M. de Maulevrier à Datigny avec neuf escadrons et neuf bataillons, et M. de la Valette avec six bataillons et six escadrons est campé à Resheim sous Menin. Les ennemis n'en ont pas davantage.

La flotte du roi est entrée à Brest et commence à désarmer; mais depuis quatre jours un courrier a apporté l'ordre de remettre en mer. Il y avoit sur la flotte cinq mille malades.

Château-Renaud, l'oncle, est hors de danger.

La Hoguette, avec douze cents François et sept ou huit mille Irlandois, a fait lever le siége d'Athlone. M. de Lauzun se fortifie à Galloway; mylord Tyrconel est d'un autre côté avec vingt mille Irlandois; cependant l'armée angloise, sous le comte de Solms, marche contre eux. Le prince d'Orange ne paroît point. On n'y comprend plus rien; on ne le croit pas mort, mais il est impossible qu'il ne soit malade. M. Heinsius (1), pensionnaire de Hollande, dit qu'il avoit reçu une lettre du roi Guillaume; et, quand on le pressa de la montrer, il dit qu'il l'avoit perdue.

On a envoyé un courrier au cardinal de Bouillon pour le faire revenir incessamment.

Le marquis de Nangis est mort: son fils (2), qui n'a que six ans, a son régiment.

Louvigny a été blessé à la cuisse à la bataille de Staffarde; le marquis de Breuil et le chevalier Tare tués; Varenne, lieutenant colonel du bataillon de Savoie, a été pris; il est du Dauphiné: le pendra-t-on?

---

(1) Antoine Heinsius, grand pensionnaire de Hollande, né en 1640, mort en 1720.

(2) Louis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, avait alors huit ans, étant né le 27 septembre 1682.

2573. — *Madame de Maisons à Bussy.*

A Autun, ce 1er septembre 1690.

Je suis ravie de votre retour, mon cousin, et je ne saurois m'empêcher de vous l'écrire, quoique j'aie une inflammation de gorge qui me fait garder le lit. Je mourois d'envie de vous faire une belle et longue lettre, mais mon mal et quelques petites affaires ne m'en donnent pas le loisir.

Voilà un beau préliminaire, mon cousin; mais vous êtes bon, vous m'excuserez, et je finirai par vous envoyer la harangue que mon frère (1) vient de faire au roi, dont Sa Majesté a témoigné être fort contente. Mandez-m'en votre sentiment, s'il vous plaît, car je m'en fie plus à vous qu'à personne.

2574. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Chaseu, ce 2 septembre 1690.

Je suis bien fâché de votre inflammation de gorge, ma chère cousine; j'espère qu'une saignée l'emportera : une inflammation de cœur ne se guériroit pas si aisément.

Vous vouliez, dites-vous, me faire une belle et longue lettre si vous aviez eu le loisir. Et ne savez-vous pas, madame, qu'elles sont d'autant meilleures qu'on a eu le loisir de les faire courtes?

J'ai trouvé votre préliminaire admirable, parce qu'il n'est pas long, qu'il est naturel et que, sans essayer

(1) Claude de Longueil, conseiller au parlement.

d'avoir de l'esprit, vous me dites tout ce que vous avez envie que je sache. Vous ne sauriez croire, ma chère cousine, combien je suis content de vos lettres ; l'amour-propre y trouve son compte : car je crois avoir contribué à votre perfection ; ce n'est pas la chrétienne.

Pour la harangue de M. votre frère, je suis du goût du roi. Et quoique ce grand prince ait plus de connoissance et de discernement que moi, mon approbation en cette rencontre fait plus d'honneur à la harangue que la sienne, car elle loue Sa Majesté et moi j'en juge sans intérêt.

2575. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 4 septembre 1690.

Dans le temps que M. de Savoie a refusé le parti que le roi lui a offert, nous l'avons trouvé mal conseillé; mais depuis que nous venons de le voir bien battu, nous le trouvons encore plus mal avisé. J'ai de la peine à croire que M. de Bavière, qui est brave et audacieux, ne hasarde une bataille contre Monseigneur; ce sera un rude combat, mais nous serons victorieux, car il y a des troupes iuvincibles dans notre armée d'Allemagne; joignez à cela l'émulation des autres armées qui ont déjà vaincu et la présence de Monseigneur.

On ne fera rien en Flandre le reste de la campagne. Vous allez dire que je fais le Nostradamus; mais au moins je parle plus clairement que lui. Que veut-on faire faire à notre flotte si tard ?

Ce pape que l'on croyoit si bon François, qui a donné tant de jalousie aux Espagnols, par la promotion du cardinal Forbin, est bien lent à nous satisfaire; je crois que nos prospérités le refroidissent. M. de Savoie fera bien de se faire tuer dans un combat pour ne pas survivre à sa

conduite et à la perte de ses États. Pour le roi, il est sage, heureux et bien servi.

2576. — *Bussy à la comtesse de Toulongeon.*

A Chaseu, ce 5 septembre 1690.

Je vous envoie mes nouvelles, ma chère sœur. C'est toujours la continuation des prospérités du roi. La fortune l'a choisi pour s'établir la réputation de constance qu'elle avoit négligée depuis le commencement du monde. Pour moi qui aime à donner des raisons de tout ce que je vois, je crois que la fortune n'avoit encore trouvé personne qui par sa conduite méritât son attachement. Je voulois vous aller dire ce que je vous mande, ma chère sœur, mais ma fille s'est trouvée mal.

Si je ne puis en vous voyant,
Avoir un plaisir extrême;
Au moins en vous écrivant
Je vous dirai plus hardiment
Que je vous aime.

Si mon frère n'étoit mon confident, vous seriez une dame à me faire taire; mais lui et vous savez bien que je fais parler avec vous l'amitié comme l'amour et que je ne vous demande qu'autant de tendresse qu'en mérite votre beau-frère et votre bon ami. Notre alliance, votre vertu, votre âge et le mien ne vous laissent rien à craindre ni moi rien à hasarder.

2577. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 6 septembre 1690.

Il arriva hier la nuit un courrier de Monseigneur qui mande au roi que M. de Bavière n'est plus qu'à deux lieues de lui et qu'il pourroit avoir envie de l'attaquer. Il a cinquante mille hommes, Monseigneur n'en a que quarante, mais il est bien posté et il a de gros canon. On attend à toute heure quelque action de ce côté-là.

M. de Catinat a pris Fossan et quelques autres petites places en Piémont. La question est d'y établir des quartiers d'hiver. On dit que pour cela il faut prendre Carmagnole, mais qu'il n'est pas aisé à la vue de M. de Savoie, qui a encore une armée. Le roi tirera un million par an de la Savoie, outre des quartiers pour ses troupes.

M. de Boufflers assemble une armée sous Trèves. M. de Luxembourg achève de manger la Flandre sans que M. de Waldeck ose s'y opposer.

Il est constant que le prince d'Orange est dans un château auprès de Dublin; qu'il y a été fort malade de sa blessure et de la dyssenterie; que se trouvant un peu mieux il s'étoit mis à la tête de ses troupes pour aller attaquer M. de Lauzun; qu'il est retombé plus mal que jamais et qu'on l'a reporté dans ce château. M. de Lauzun est à Galloway avec quatre mille cinq cents François et n'y craint rien : la place est fort bonne, et quand il voudra il s'embarquera. M. de Tyrconel est à Limerick avec douze mille Irlandois résolus de se bien défendre.

Sept galères sont arrivées à Rouen, où elles désarment. On y attend les autres.

M. de Seignelay est tantôt bien, tantôt mal : celui-ci plus souvent que l'autre.

MM. les archevêques de Paris, de Rouen et le coadjuteur de Rouen (1) sont convenus du même projet pour l'accommodement avec Rome, et l'abbé de Polignac le portera incessamment.

Le comte d'Estrées (2) arriva hier en poste de Brest, et deux heures après il repartit pour aller trouver Monseigneur.

Les Génois ont vendu au roi une grande quantité de poudre.

Vous verrez par la suscription de ma lettre que je l'avois écrite pour madame de Guise (3), et que n'ayant pas le loisir d'en écrire deux, j'ai effacé son nom pour mettre le vôtre et vous préférer à la petite-fille de Henri le Grand.

2578. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 10 septembre 1690.

La petite-fille de Henri IV est de meilleure maison que moi, monsieur, mais assurément je vous aime mieux qu'elle ne vous aime; ainsi vous avez fait justice quand vous m'avez écrit préférablement à elle.

Comme Dieu est d'ordinaire pour les gros escadrons contre les petits, dix mille hommes de plus dans une plaine emportent la balance; de sorte que Monseigneur étant le plus foible a fait sagement de prendre un poste

---

(1) Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Carthage, était coadjuteur de Rouen depuis le mois d'avril 1681.

(2) Victor-Marie, comte d'Estrées, vice-amiral, puis maréchal de France sous le nom de maréchal de Cœuvres, né en 1660, mort en 1737. Il était fils du maréchal d'Estrées.

(3) Élisabeth d'Orléans, fille du second mariage de Gaston, veuve depuis 1671 de Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise.

avantageux. Tant que M. de Savoie aura une armée, nous ne prendrons point de quartiers en Piémont; il faudroit pour cela y avoir gagné une bataille.

Un religieux de la Trappe pourroit n'avoir pas tant de regret de mourir que M. de Seignelay.

Nos pères disoient qu'il falloit faire cent lieues pour se trouver à une bataille et fuir de cent lieues un siége. Je pense que le comte d'Estrées, qui a fait cent lieues pour la bataille, en feroit bien autant pour se trouver à un siége que feroit Monseigneur.

2579. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 13 septembre 1690.

On mande du camp de Monseigneur, qui étoit à Édinghen le 18 de ce mois, qu'il a approché son camp d'un bois pour gagner jusqu'au Rhin. La droite de son armée ne pourra plus être incommodée d'une petite hauteur où les ennemis auroient pu mettre du canon.

Un rendu, sorti du camp des ennemis le 8, dit à Monseigneur qu'ils étoient encore à Offembourg. Il assuroit que M. de Saxe descendoit le Rhin; que MM. les électeurs étoient fort brouillés; que leur armée avoit été sept jours sans pain et vivoit de racines et de fruits. Les lettres du 9 disoient que M. de Bavière s'étoit avancé à Loor.

Le Tékeli, à la tête de quinze mille hommes Turcs, a forcé le passage de Transylvanie et taillé en pièces quatre régiments impériaux. Le général Heusler (1) a eu peine à se sauver.

M. de Luxembourg, qui avoit envoyé à M. l'électeur de Brandebourg quatre cents bouteilles de vin de Rheims et

(1) Heister, suivant le Journal de Dangeau.

deux cents bouteilles de liqueurs, en a reçu deux beaux chevaux polonois et l'a prié de monter à la première bataille celui qui a le poil extraordinaire, et l'on dit qu'il a défendu de tirer sur celui qui le montera.

Tyrconel a défait trois mille Anglois et tous les jours il leur enlève des convois. On croit que le prince d'Orange sera obligé de lever le siége de Limerick. Boisselot a répondu à la sommation qu'on lui a faite de se rendre qu'il vouloit mériter l'estime de M. le prince d'Orange.

L'évêque de Viviers, de la maison de Suze, est mort (1); il avoit été nommé évêque en 1613.

Nos habitations de la Nouvelle-France ont besoin de secours. L'évêque de Québec, en faisant ses visites, a trouvé un peuple dont tous les hommes sont bossus et toutes les femmes boiteuses, et dont les cheveux ressemblent au plumage des perroquets (2).

Monseigneur a détaché quatre ou cinq régiments pour aller sur la Moselle joindre M. de Boufflers, qui doit s'opposer au landgrave de Hesse.

Le nonce du pape qui va en Portugal eut hier une audience particulière du roi.

M. de Catinat a pris Villefranche, où il a trouvé quatre milliers de poudre et beaucoup de provisions.

Castanaga va être gouverneur de Milan.

---

(1) L.-F. de la Baume de Suze, avait été nommé coadjuteur de Viviers en 1615. Il devint évêque le 6 avril 1621, et mourut le 5 septembre 1690. Voy. *Mercure Galant*, septembre, p. 230.

(2) Cette fable est aussi rapportée par Dangeau (17 septembre 1690).

2580. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 13 septembre 1690.

Je n'ai point encore répondu à votre lettre du 13 août, madame, parce que je ne la reçus qu'à la fin du mois et que, depuis, la maladie du petit Dalet nous a fort occupés; il est à présent hors de péril.

Vous me mandez qu'au travers de mon courage et de la bonté de mon tempérament, il vous a paru quelque léger chagrin de n'avoir pas eu ce que je demandois. Je vous répondrai, ma chère cousine, que pour être philosophe chrétien et d'un heureux tempérament, je n'en suis pas moins sensible; mais que ma résignation et ma fermeté me remettent bientôt en mon naturel. Cela me fait croire que vous avez deviné mon chagrin; vous avez cru que j'en avois, parce que j'en devois avoir et que vous en auriez eu si vous aviez été en ma place. Je vous avoue que j'en ai eu d'abord un instant; mais je vous nie, ma chère cousine, qu'il vous ait paru. Le refus de ce que je demandois fut accompagné de si bonnes excuses et de si bonnes raisons de ne pouvoir faire ce que je demandois, que ces manières me parurent des grâces qui tireroient à conséquence, et en effet on n'en demeura pas là, et on passa jusqu'aux promesses de faire quelque autre chose qui me remplaceroit ce que je demandois.

Ainsi, ma chère cousine, j'étois content du roi quand je vous écrivis, et, comme je vous ai déjà dit, ce fut la chose que j'avois demandée et que je n'avois pas reçue, et non pas mes paroles qui vous firent croire que j'étois fâché. Si vous n'avez pas brûlé ma lettre, vous pouvez voir que je dis vrai.

C'est du prince d'Orange encore plus que de M. de Lauzun qu'on peut dire : *Je l'ai vu vif, je l'ai vu mort; je*

l'ai vu vif après sa mort ; mais enfin voilà qui est fait, on n'en doute plus, et tous les parieurs pour sa mort ont perdu.

Si Monseigneur n'a donné la bataille à son beau-frère (l'électeur de Bavière), il n'en est pas loin ; nous attendons à toute heure la nouvelle de quelque grande action de ce côté-là.

Catinat vient d'en faire une belle contre M. de Savoie ; il mettra la robe en honneur (1).

2581. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 19 septembre 1690.

Il faut que M. de Boufflers ait paru bien pressé à Monseigneur pour l'obliger à se défaire de quatre ou cinq régiments en présence de M. de Bavière, qui est déjà plus fort que lui. Je me défie des relations des rendus : *Timeo Germanos nuntia ferentes* (2). Il y a des Sinons en Allemagne aussi bien qu'en Grèce. Par cette même raison, je ne monterois pas le cheval polonois à poil extraordinaire, le jour d'une bataille, si j'étois à la place de M. de Luxembourg.

L'évêque de Viviers, nommé en 1613 et mort en 1690, avoit plus de cent ans : j'espère que l'autre ira aussi loin.

Cela est plaisant que, dans le diocèse de Québec, les hommes et les femmes bien faits passent pour des monstres ; les étrangers sont chastes à bon marché en ce pays-là.

---

(1) Il était, comme on sait, fils et petit-fils de conseillers au parlement de Paris.

(2) Parodie du vers de Virgile : *Timeo Danaos et dona ferentes.*

2582. — *Madame de Maisons à Bussy.*

A Autun, ce 19 septembre 1690.

Vous avez fort bien jugé de mon mal, monsieur; j'en ai été quitte pour une saignée et pour avoir gardé le lit quelques jours. Je vous crois sur ce que vous me mandez, qu'une inflammation de cœur ne seroit pas si aisée à guérir qu'une inflammation de gorge; on peut s'en rapporter à vous après le manuscrit que vous m'avez fait lire. Je n'ai jamais ouï parler de pareille chose, mon cousin; vous méritez de passer sous l'arc des loyaux amants et d'avoir rang parmi les héros qui pleuroient, qui tomboient malades et qui mouroient pour leurs maîtresses. J'avois cru jusqu'à présent qu'il ne s'en trouvoit que dans les romans, mais vous avez fait voir qu'on en peut faire une histoire.

La première lettre que vous écrivîtes à l'infidèle quand elle voulut vous quitter est incomparable; je ne crois pas qu'en ce genre-là il s'en puisse jamais voir de plus belle. Avec tout votre esprit, mon cousin, je vous défierois d'en faire autant à l'heure qu'il est. Vous ne vous en souvenez peut-être plus, de cette lettre, mais je l'ai bien dans la tête; je trouve vos folies belles, mais enfin je les trouve folies.

J'aime fort l'approbation que vous donnez à la harangue de mon frère; et quelque modestie que vous ayez sur le respect que vous rendez au jugement du roi, je me défierois des applaudissements qu'a eus mon frère, s'il n'en avoit pas eu de votre part. Sur ce pied-là je dois bien être contente de moi quand vous en dites du bien; la liberté que je vous ai donnée d'en dire du mal me rend vos louanges bien plus honorables. Si on avoit des inflammations de vanité comme de gorge, j'aurois de la peine de m'empêcher d'en être malade sur votre parole. En vérité, mon

cousin, vous me mettez en péril au moins de me faire tourner la tête. C'est à vous d'y songer et de me faire rentrer en moi-même au premier faux pas que je ferai.

Voici une grande lettre, elle n'en vaudra pas mieux; mais toujours y verrez-vous le plaisir que j'ai de vous entretenir et cela lui donnera du mérite.

2583. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 20 septembre 1690.

Monseigneur est campé à une lieue de Fribourg, à trois de Brisach et à quatre du Rhin. Il a su que M. de Bavière marchoit par les montagnes pour se saisir de la plaine de Stollhofen, où il y a beaucoup de fourrages; c'est ce qui l'a obligé d'occuper les passages, et présentement les ennemis ont à passer douze lieues d'un pays ruiné avant que de joindre Monseigneur, qui a tout en abondance.

On ne doute point que les ennemis ne se séparent.

M. de Saxe fait cuire du pain à Heidelberg.

Le Tékeli a forcé les passages de Transylvanie, défait quatre mille Allemands et six mille Transylvains, et pris le général Heusler.

Le prince de Bade, sur cette nouvelle, a fait passer le Danube à son armée à Semendria, sans plus songer à secourir Nissa. On croit que le grand vizir laissera Nissa bloquée et marchera en Transylvanie.

Les Vénitiens pressent toujours Napoli de Malvoisie.

Le roi d'Angleterre a eu nouvelle que M. de Lauzun s'est jeté dans Limerick avec six cents dragons et trois cents chevaux; que les vaisseaux françois ont fait entrer dans la place soixante milliers de poudre, et qu'on croit que les Anglois en lèveront le siége.

Le bruit est plus grand que jamais que le prince d'O-

range est retombé malade. Il a paru quelques jours au siége de Limerick et puis il a disparu; mais constamment (1) il n'est pas mort.

Il est arrivé en Irlande un Portugais, de l'ancienne maison de Tyrconel, qui prétend, suivant une prophétie, rétablir le roi Jacques. Les peuples le suivent; il a déjà rassemblé dix mille hommes dans le Nord d'Irlande.

Les Anglois ont pris l'île de Saint-Christophe ; ils y ont mis huit mille cinq cents hommes à terre. Le chevalier de Guitaud, qui y commande, s'est jeté dans un fort avec trois cents François. Les sucreries vont cesser et nos autres îles courent fortune.

Les Anglois et les Hollandois ont quarante vaisseaux en mer. Nous en avons sur les côtes d'Irlande quinze gros et vingt frégates.

Le roi d'Espagne a tauricidé (2) pour la victoire de Fleurus. Nous lui permettons aussi de faire chanter le *Te Deum* à pareil prix.

M. le comte de Saint-Ruth a défait douze cents Savoyards, commandés par le comte de Sales, qui a été pris : deux cents tués, quatre cents prisonniers, le reste en fuite.

Moutier et Saint-Jean de Maurienne ont envoyé les clefs.

On mène des bombes à Montmélian.

Les Irlandois ont fait merveille ; milord Montcassel (3) a eu un coup de mousquet à la mamelle.

M. de Catinat attend quelques troupes pour aller attaquer M. de Savoie à Montcailler (4), où il se retranche.

Saint-Silvestre a forcé l'épée à la main le bourg de Som-

---

(1) C'est-à-dire d'une manière certaine.

(2) C'est-à-dire, a donné le spectacle de combats de taureaux.

(3) « Il commandait les Irlandais et avait servi autrefois dans l'armée française sous le nom de Mouskry. » (*Dangeau*, 21 septembre 1690.)

(4) Moncaglieri, à deux lieues de Turin.

merive, où cinq cents hommes ont été tués et le bourg pillé. On ne l'a pas brûlé parce qu'il appartient au marquis d'Urfey.

Le marquis de Clérambault a été échangé avec des Piémontois.

L'électeur palatin est mort.

Madame de Tyrconel s'est mise dans un couvent auprès de Brest.

Le roi a donné à Saint-Pierre, exempt, un petit gouvernement sur le Rhône qui vaut deux mille cinq cents livres.

MM. de Choiseul et de Tilladet sont guéris.

Madame de Bouillon est arrivée à Marseille et le prince de Turenne est allé joindre M. de Catinat. M. le cardinal de Bouillon est encore à Rome.

Le comte de Gramont est allé en poste trouver Monseigneur croyant voir encore une fois, en sa vie, une bataille. Il y a plus de cinquante ans qu'il n'en a vu.

M. le duc du Maine, ayant écrit à Bruxelles pour avoir des dentelles, M. de Castanaga lui a envoyé, dans une chaise roulante, une belle marchande avec toute sa boutique.

Les Anglois donnèrent le 6 de ce mois un assaut à Limerick. Boisselot les laissa monter sur la brèche où il leur fit lâcher du canon chargé de cartouches, en tua deux mille et reprit sa contrescarpe. Il mande au roi que les Irlandois sont devenus des Césars.

Madame de Senneterre vient de perdre son procès contre le chevalier de Senneterre; madame de Florensac est à plaindre (1).

---

(1) Marie-Louise-Thérèse de Senneterre, mariée le 10 janvier 1688 à Louis de Crussol, marquis de Florensac, morte le 2 juillet 1705 à 35 ans. Voy. sur elle Saint-Simon, VIII, p. 154.

2584. — *Charpentier à Bussy.*

A Paris, ce 20 septembre 1690.

Vous n'avez que trop bien deviné, monsieur, quand vous avez cru que je ne me portois pas bien; et je vous suis fort obligé de l'impatience que vous avez eue sur ce sujet. La plus grande incommodité que je reçoive de mon mal, c'est qu'il m'ôte mon sommeil. Je ne saurois m'accoutumer à perdre la moitié de ma vie, et il me déplaît de ne paroître pas sur le théâtre avec les hommes, quoique je ne sois pas un des grands acteurs. Mais, monsieur, vous avez trouvé le moyen de me consoler de mes maux en me donnant des marques de votre souvenir et de l'honneur de votre amitié.

L'armée de France et celle des Impériaux sont si proche l'une de l'autre que l'on croyoit, ces derniers jours, qu'il y auroit un combat. Monseigneur a fait faire un mouvement à son armée pour la mettre en état que les ennemis ne la puissent attaquer qu'avec un grand désavantage. M. de Bavière vouloit à toute force donner bataille. Mais M. de Caprara qui a la confiance de l'Empereur, lui a déclaré qu'il avoit ordre de ne pas hasarder les troupes de son maître, ce qui a donné lieu à quelque petit mécontentement entre eux. On tient que M. de Caprara lui a fait entendre qu'il y avoit dans l'armée de Monseigneur quinze à seize mille hommes de troupes invincibles, avec lesquelles il y a tout à perdre et rien à gagner. Le comte de Gramont est parti ces derniers jours en poste pour se trouver auprès de Monseigneur dans une bataille, s'il y en a. On vient d'apprendre que M. de Bavière s'est éloigné de notre armée, ce qui fait croire qu'il ne se passera rien cette campagne de considérable en Allemagne. On parle

de quelques avantages remportés en Savoie par l'armée du roi. Le commandant d'un gros détachement a été pris.

Je vous envoie une lettre de M. Boisselot, gouverneur de Limerick, par laquelle vous verrez l'état de nos affaires en Irlande. On a nouvelle que les flottes angloises et hollandoises fortes de quatre-vingts vaisseaux se sont remises en mer et qu'on les a vues passer devant Calais. Les affaires se brouillent de nouveau à Rome. On mande que dans le couvent des cordeliers de Mantoue, les religieux étant au réfectoire, un grand nombre prirent querelle sur le sujet des intérêts du roi et du prince d'Orange, les uns criant vive France, les autres vive Orange; leur chaleur alla si loin qu'ils se firent des armes de tout ce qui se rencontra sur le lieu, et donnèrent un petit combat où cinq de ces bons pères demeurèrent sur la place et plusieurs furent dangereusement blessés.

Lettre de Boisselot au roi d'Angleterre.

Du 8 septembre 1690.

Hier, sur les deux heures, les ennemis attaquèrent le chemin couvert; leur grand nombre et leur gros feu de grenades obligèrent nos gens de se retirer derrière leur traverse du chemin couvert où ils tinrent ferme. Les ennemis étant maîtres du chemin couvert montèrent à la brèche en grande foule, et même plusieurs officiers et grenadiers entrèrent dans la palissade de la retirade. Je leur avois caché une batterie des canons chargés de cartouches que je fis tirer à propos, et après les avoir intimidés de ce feu de mousquet et de canon, je fis monter des officiers de mon régiment et des soldats choisis pour les chasser l'épée à la main et à coups de grenades et de bombes que l'on rouloit. Ils en furent chassés brusquement voulant faire leurs logements; nos gens, qui s'étoient retirés derrière la palissade, en même temps chassèrent les ennemis de la contrescarpe. Il ne nous a pas paru

qu'ils aient fait grand ouvrage cette nuit. Ils ont perdu bien du monde, car le chemin couvert et la contrescarpe sont pleins de corps morts. Les officiers des ennemis vouloient rallier leurs soldats à coups de plat d'épée, mais ils n'en ont pu venir à bout. Tous mes ordres se sont bien exécutés et je suis très-content des Irlandois. Cette action a duré quatre heures avec un très-grand feu. Nous avons eu deux cents hommes tués ou blessés. J'ai perdu mon lieutenant-colonel, Beaupré, tué sur la brèche, et mon major, Arpentigny, blessé à mort. Il y avoit hier au soir une grande consternation parmi les ennemis. Les troupes qui nous ont attaqués sont des détachements de grenadiers de leur armée, des bataillons du prince d'Orange, des bataillons de Brandebourg françois et danois. Nos gens sont résolus à se bien défendre. On dit que les ennemis ont perdu plus de deux mille hommes. Nous avons pris deux officiers, un François et un Écossois. Nos gens ont gagné deux cents outils, quantité d'armes et de justaucorps. Les ennemis ont fait un détachement entre la tête de notre tranchée et de notre chemin couvert. Je les ai fait chasser à coups d'épées et de piques. C'est un logement où il y avoit soixante hommes pendant l'attaque. Le prince d'Orange étoit au fort de Cromwell.

2585. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Chaseu, ce 21 septembre 1690.

Depuis que nous avons commerce ensemble, ma chère cousine, vous ne m'avez pas écrit une si jolie lettre que celle que j'ai reçue de vous. Elle est toute naturelle avec des pensées agréables et fines. Voilà comme je vous voulois. Il me souvient en gros que la première lettre que j'écrivis à mon infidèle, quand elle voulut rompre avec moi, est une des plus belles qu'on puisse écrire sur ce sujet, et je demeure d'accord avec vous que je n'en écrirois pas une de cette force à présent que je crois avoir

plus d'esprit que je n'en avois alors. C'est qu'il faut sentir de l'amour pour en bien parler. Je ne suis point scandalisé de vous voir juger si habilement des sentiments tendres que vous n'avez point eus; mais il faut aussi que je croie que l'esprit en cette rencontre vous tient lieu de cœur. Je ne vous mets point en péril sur la vanité, ma cousine, vous avez la tête bonne; si j'étois capable de vous la faire tourner, ce ne seroit pas sur cela.

2586. — *Le duc de Beauvillier à Bussy.*

A Versailles, ce 22 septembre 1690.

Je suis bien persuadé, monsieur, que c'est tout de bon que vous vous intéressez à l'honneur que le roi m'a fait de me donner le gouvernement de M. le duc d'Anjou. Je crois que vous l'êtes de ma sensibilité pour toutes vos bontés. Vous ne me rendrez que justice, si vous la croyez achevée et qu'on ne peut, monsieur, vous honorer plus que je le fais, ni vous être dévoué plus absolument que je vous le suis.

2587. — *Bussy à Charpentier.*

A Chaseu, ce 24 septembre 1690.

Je vous plains fort, monsieur, de ne pas bien dormir. L'insomnie vient de trop de chaleur et la chaleur vient de l'insomnie. Ainsi ces maux deviennent la cause et l'effet chacun à son tour. Rafraîchissez-vous. Si la saison n'étoit pas si avancée, je vous conseillerois de venir aux eaux de Sainte-Reine et je vous offrirois ma maison de Bussy pour les prendre : il n'y a qu'une demi-lieue de l'une à l'autre.

Mais il n'est pas que vous n'ayez quelque habile homme de vos amis qui pourroit modérer ces chaleurs. Mettez-y ordre, monsieur, et ne mêlez point les affaires avec les remèdes ; il les faut prendre avec tranquillité.

Il n'y aura point de bataille en Allemagne, et cela sera aussi glorieux à Monseigneur de rendre vains les grands efforts de l'empereur et des confédérés sur le Rhin qu'à M. de Luxembourg d'avoir battu l'armée de Flandre.

Je trouve que Caprara a raison d'aller bride en main avec Monseigneur et de juger que si les armées du roi en Flandre et en Savoie sont supérieures à celles des ennemis, celle du Rhin où est Monseigneur et la maison du roi est bien plus terrible.

La résistance de Boisselot dans Limerick fait bien de l'honneur aux Irlandois et à lui. C'est une hydre que la flotte des ennemis ; ils sont plus forts qu'avant que d'avoir été battus.

La querelle des cordeliers de Mantoue fait bien voir l'esprit du siècle, qui ne permet à personne de demeurer neutre.

2588. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 24 septembre 1690.

Je ne pense pas qu'il y ait cette année de grande action en Allemagne ; et, en l'état où sont les affaires, ce seroit moins à Monseigneur de gagner une bataille que d'empêcher, comme il fait, les ennemis de faire aucun progrès. A ce que je vois, les affaires de Hongrie vont encore plus mal pour l'empereur que celles du Rhin, le nouveau vizir et Tékeli embarrassent fort le prince de Bade.

Napoli de Malvasia dure longtemps ; mais je n'entends rien dire de mon ami Gadagne, qui est à ce siége et qui assurément y fait son devoir.

Ce Tyrconel prophète est un de ces événements qui peuvent quelquefois avoir de grandes suites, quand il plaît à la Providence d'entêter les peuples d'une Pucelle d'Orléans.

A propos des réjouissances qu'on a faites à Madrid pour la bataille de Fleurus, je trouve que les rois ont raison d'en faire accroire à leurs sujets autant qu'ils peuvent, et quand les affaires ne sont pas décisives, ils en tirent toujours des secours qu'ils tireroient avec peine si on leur disoit la vérité.

M. de Savoie est assez opiniâtre pour perdre ses États plutôt que de s'accommoder.

La mort du palatin est une suite de la bonne fortune du roi. Son successeur ne sera peut-être pas si animé contre nous.

La galanterie de Castanaga est à propos à un jeune prince comme M. le duc du Maine. Cela me fait souvenir que le roi, ayant envoyé l'année passée à ce gouverneur des Pays-Bas Torf, l'un de ses ordinaires, cet Espagnol lui dit qu'il parloit si honnêtement au prix des autres envoyés de Sa Majesté, qu'il doutoit qu'il vînt de Versailles.

Je suis fâché de la perte du procès de madame de Senneterre; elle est ma parente et Florensac est de mes amis.

2589. — *Bussy, la comtesse de Toulongeon et la comtesse de Dalet à l'évêque d'Autun.*

A Chaseu, ce 27 septembre 1690.

Vous avez bien des amis, monsieur, mais vous n'en avez pas trois plus véritables que nous. Il y a deux heures que nous sommes ensemble; nous en avons passé la moi-

tié à parler de vous et à nous plaindre du retardement de votre retour en ce pays-ci. Cette conversation a fini par le dessein de vous écrire et de nous réjouir avec vous de vos prospérités au Palais et de vos agréments à la cour. Avec la tête que nous vous connoissons, monsieur, nous n'avons pas appréhendé que les nouveaux honneurs vous changeassent les mœurs, mais seulement que les fonctions de ces nouveaux titres demandassent votre présence en ce pays-là, qui ne feroit pas notre compte en ce pays-ci. Cependant tant que vous serez notre prélat nous espérerons que vous ne nous quitterez pas tout à fait. Nous disions de vous il n'y a qu'un moment, monsieur : « Pourquoi a-t-il tant de mérite ? Avec moins il ne seroit pas si recherché qu'il est, et il ne laisseroit pas d'être pour nous autant aimable : nous nous passerions de ces grands talents qu'il a pour plaire aux princes, et nous serions contents de l'esprit qu'il a avec ses amis particuliers. — Mais enfin, a dit madame de Dalet, il nous le faut garder tel qu'il est et l'aimer avec toutes ses vertus. — La nièce a raison, a dit madame de Toulongeon : il faut prendre le bénéfice avec ses charges ; » et en cet endroit nous avons fait réflexion que c'étoit trop vous amuser, vous qui pouviez avoir affaire à Versailles ou Saint-Germain dans le temps que vous recevriez notre lettre. Nous allons donc finir, monsieur, comme nous avons commencé, en vous assurant que vous n'avez pas trois amis plus véritables que nous.

2590. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 29 septembre 1690.

On dit dans l'armée de M. de Catinat qu'il voudroit bien prendre Carmagnole, mais l'affaire est difficile. Peut-être fera-t-il quelque mouvement de ce côté-là pour en-

gager M. de Savoie à un second combat sans lequel il aura peine à prendre des quartiers en Piémont. Il y en a qui disent que c'est pour cela qu'il a renvoyé l'argent du roi à Pignerol.

La Maurienne s'est rendue à M. de Saint-Ruth.

M. de Savoie n'a plus de places ni de troupes au deçà des monts, excepté Montmélian. Ce que M. de Savoie a reçu de troupes d'Allemagne jusqu'à présent ne va qu'à quatre mille hommes.

On n'a nulle nouvelle d'Irlande.

On prépare à la Rochelle de quoi loger nos troupes qui reviennent d'Irlande et qui sont réduites à environ trois mille hommes. On y attend aussi sept à huit mille Irlandois.

Le roi part le 5 du mois prochain pour Fontainebleau; il en reviendra le 25. Le roi et la reine d'Angleterre y doivent aller le 9; ils y demeureront quatre jours et seront logés dans l'appartement de la reine mère, à moins que le soupçon que cette princesse a d'être grosse ne se confirme dans ce temps-là. Le conseil ne suivra point. On a marqué le logement de la chancellerie pour MM. les cardinaux. Le cardinal de Bonzi n'y demeurera pas longtemps; il part bientôt pour les États de Languedoc. On croit que Monseigneur arrivera à Fontainebleau peu de temps après le roi.

Le roi a donné l'évêché de Viviers à l'évêque de Rhodes, neveu du défunt (1). Il avoit déjà eu il y a près de deux ans une abbaye de son oncle. Ce bonhomme donne par son testament à l'évêque qui sera son successeur un beau jardin qu'il avoit fait faire au bourg Saint-Andéol, sa demeure ordinaire, à condition qu'il ne prétendra rien pour les réparations.

---

(1) Antoine de la Garde de Chambonas, mort en 1714.

Il se forme une armée vers le pays de Luxembourg composée de troupes de dix ou douze princes différents, Liégeois, Hollandois, de Brandebourg, de Hesse, de Brunswick. Elle doit être de trente mille hommes, à ce qu'ils prétendent. M. de Boufflers les observe avec un corps de troupes fort inférieur. On dit qu'ils ont déjà attaqué la Roche-en-Ardenne et qu'ils voudroient bien prendre des quartiers d'hiver en ce pays-là.

On disoit hier que les Turcs avoient pris Nissa et que Widdin s'étoit rendu quelques jours auparavant. Le grand vizir trouvera le chemin fort libre pour aller à Belgrade, d'autant plus que le prince Louis de Bade a eu ordre de marcher en Transylvanie contre Tékeli.

Le 22 de ce mois, Monseigneur décampa de Mengen, entre Brisach et Fribourg, pour aller le long du Rhin en remontant du côté de Huningue. M. de Bavière étoit de l'autre côté des montagnes de la Forêt-Noire et marchoit vers Heinsfeldt; mais il n'étoit encore qu'à la hauteur de Lohr. Il lui falloit pour le moins quatre jours de marche pour aller à Villenghein et de là quatre autres pour aller à Heinsfeldt. On ne sait si M. de Saxe lui tiendra compagnie en cette marche, peut-être même sera-t-il obligé de se défaire d'une partie de son armée pour l'envoyer contre les Turcs.

2591. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 5 octobre 1690.

On peut insulter une place quand elle est insultable, mais il est trop tard pour commencer le siége d'une place comme Carmagnole. Pour des combats, on en donne en tout temps, quand les deux parties le veulent. Je ne sais si M. de Savoie ne sera pas rebuté du premier combat qu'il a donné.

Si on prépare à la Rochelle des logements pour nos troupes d'Irlande et pour un nombre considérable d'Irlandois, je tiens les affaires de ce pays-là désespérées; cependant si le prince d'Orange est mort, il est bien glorieux pour lui qu'il gagne des royaumes en ce monde quand il est dans l'autre.

Si la reine d'Angleterre est grosse, le roi son mari ne perd pas son temps en France : il fait des recrues de princes pour regagner ses États.

J'estime la campagne que vient de faire Monseigneur bien plus que celle qu'il fit à Philipsbourg il y a deux ans. On voit par là qu'il y a des temps où il est plus beau de ne rien perdre qu'en d'autres de gagner. Je ne fais pas grand cas des troupes qu'on ramasse contre M. de Boufflers.

Les Turcs reprennent le dessus contre l'empereur. La Sacrée Majesté n'est pas contente cette année.

2592. — *Charpentier à Bussy.*

A Paris, ce 8 octobre 1690.

La prospérité de la France augmente tous les jours. Monseigneur revient chargé d'honneur d'avoir réduit M. de Bavière à la nécessité de se retirer sans avoir rien fait. On dit un bon mot d'un trompette que Monseigneur lui avoit envoyé. M. de Bavière lui ayant demandé si M. le Dauphin ne voudroit pas bien que les armées se vissent de plus près, le trompette lui répondit qu'il ne savoit pas le dessein de Monseigneur, mais qu'il savoit fort bien que si S. A. électorale étoit sur les terres de Monseigneur il l'en feroit bientôt déloger.

Les Anglois ont levé le siége de Limerick avec tant de précipitation qu'ils ont brûlé tout leur bagage, et l'on

ajoute que le feu prit à leur hôpital, et que leurs blessés et leurs malades furent tous brûlés.

On a douté quelque temps de la prise de Nissa par le grand vizir, mais la nouvelle est venue que cette place a été prise par capitulation, aussi bien que Widdin. Le vizir marche au secours de Tékeli avec quarante mille chevaux pour l'établir prince de Transylvanie. L'épouvante est déjà grande dans Vienne dans la vue des suites de tant de mauvais succès. N'admirez-vous pas, monsieur, l'aveuglement de l'empereur, qui a abandonné une conquête assurée en Hongrie pour venir se morfondre sur le Rhin? Il me semble que je philosopherois agréablement avec vous sur tant d'événements extraordinaires que nous voyons arriver tous les jours; je crois que nous ferions des raisonnements qui vaudroient mieux que ceux de l'empereur et du prince d'Orange, du moins n'en coûteroit-il la vie à personne et nous pourrions nous tromper impunément. Et quand nous aurions fait le procès à tous les politiques de l'Europe, nous nous rabattrions sur les belles-lettres, que vous savez mieux que personne. Je vous demanderois des nouvelles de l'histoire du roi. Je ne me lasserois point de vous entretenir, surtout si c'étoit la nuit, car je dors non plus qu'un lutin : les remèdes n'ont fait qu'augmenter mon mal; je suis résolu de les quitter.

J'ai oublié de vous mander qu'après la levée du siége de Limerick, l'armée des Irlandois, de vingt mille hommes, commandée par milord Berwick, s'est mise aux trousses des Anglois et les poursuit ne faisant quartier à personne. Boisselot est à Brest avec les François qui étoient en Irlande. MM. de Tyrconel et de Lauzun y sont aussi avec sept mille Irlandois.

2593. — *Le comte de V*** à Bussy.*

A Auxerre, ce 9 octobre 1690.

Après avoir bien rêvé aux moyens de me justifier auprès de vous, monsieur, sur le temps que j'ai mis à vous assurer de mes très-humbles respects, je me trouve réduit à me condamner et à vous supplier très-humblement de prendre la peine de lire mes raisons dans Voiture. Vous les trouverez dans la lettre écrite à madame de Vardes en pareille rencontre; et je suis sûr que vous les trouverez belles et bonnes. Je vous assure, d'homme d'honneur, que Voiture ne parloit pas plus sincèrement que moi. Vous n'aurez pas de peine à me croire, quand vous ferez réflexion que ce respect et cette vénération, que j'ai été assez heureux pour être à portée de sentir pour vous dès l'âge de dix-sept ans, s'est considérablement fortifié avec mon âge et mon dicernement. Je m'en retourne dans quinze jours en Allemagne; si vous me jugez propre à porter quelque lettre à M. le marquis de Bussy ou à quelque autre en ce pays-là, je loge ici chez M. le comte de Courson, où vous avez une cousine qui a, dit-elle, beaucoup d'inclination pour vous. Je n'ose dire ici à madame la marquise que je suis l'homme du monde qui ai le plus de vénération pour elle.

J'ai acheté un livre que je ne donnerois pas pour toute la bibliothèque du chancelier, si ce livre-là n'y étoit pas; c'est le P. Bouhours qui l'a fait et qui, parmi mille gens dont il cite les pensées, a le goût assez bon pour y citer les vôtres plus souvent que pas un. C'est dans les fragments qu'il donne de vous que je puise des sentiments de valeur, de morale, de politique, d'amitié et de tendresse que je n'oublierai jamais.

2594. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 11 octobre 1690.

Monseigneur arriva dimanche à Fontainebleau à quatre heure du soir; il alla trouver le roi qui étoit à la chasse. Sa Majesté descendit de cheval et l'embrassa et monta en carosse seul avec Monseigneur.

Boisselot est arrivé à Brest, il a envoyé un courrier à M. Louvois, avec une lettre dans laquelle il a marqué tout ce qui s'est passé pendant le siége de Limerick. Il lui mande que le prince d'Orange le fit sommer d'abord de se rendre, qu'il lui manda que dans un mois il seroit plus honnête de lui faire une proposition comme celle-là, qu'ensuite il fit battre la place si furieusement qu'il fit une brèche de vingt-quatre toises de large, et fit attaquer la place par toutes les têtes de régiments de son armée, par les François et par les plus braves officiers; mais que les Irlandois se défendirent avec tant de valeur que le prince d'Orange, qui avoit perdu beaucoup de gens, lui envoya dire qu'il vouloit bien lui donner quelque temps pour retirer les morts. Il répondit au tambour qu'il n'en avoit point à retirer, mais qu'il lui donnoit à lui depuis quatre heures jusqu'à cinq pour retirer les siens, à la charge toutefois qu'il n'approcheroit pas de vingt toises de la contrescarpe. Il s'aperçut alors que le prince d'Orange fit retirer son armée et brûler les blessés et les malades qu'il ne pouvoit emmener. Ce prince se retira à Dublin, avec son armée dans une grande consternation. Il a perdu à ce siége cinq mille hommes presque tous officiers et la tête de ses régiments. On a perdu dans la place cent-soixante et deux hommes et quatre-vingt-quatre officiers. Milord Berwick, fils naturel

du roi d'Angleterre est à la tête de vingt mille Irlandois qui suivent les Anglois ne faisant quartier à aucuns. Après la levée du siége de Limerick, Boisselot s'est retiré en France, les Irlandois ont élu entre eux quatre chefs, et sont demeurés d'accord entre eux que le premier qui parleroit de traiter avec le prince d'Orange seroit pendu. La raison pour laquelle Boisselot est revenu, c'est que les Irlandois ne veulent point souffrir d'étrangers chez eux : sans la bonne conduite qu'il a eue au siége, il sauroient fait mille conspirations contre lui. On assure que pendant le siége les Irlandois n'ont manqué que deux fois de pain. Ils étoient contents chacun d'une chopine d'avoine qu'ils faisoient rôtir, qu'ils écrasoient et dont ils faisoient une espèce de gruau.

M. de Sereni, envoyé de l'empereur à la diète des Suisses, commença la harangue qu'il fit à l'assemblée par dire qu'il n'auroit jamais cru les forces de la France au point qu'elles étoient, et que bien loin d'être écrasée comme toute l'Europe le croyoit au commencement de la campagne, elle avoit gagné trois batailles et tenoit l'Allemagne en respect de l'autre côté du Rhin.

Le prince de Bade est en Transylvanie, avec quatre mille chevaux et le grand vizir y est entré avec quarante mille hommes, ce qui obligera le prince de Bade d'en sortir; si cela est, l'on ne doute pas que le grand vizir n'aille à Belgrade.

On assure que le Pape et les Vénitiens travaillent à établir le repos de l'Italie et qu'ils ont fait proposer au roi la neutralité. Sa Majesté y consent, pourvu que le duc de Savoie en soit exclu. Saint-Ruth est entré dans la vallée d'Aoste. Le duc de Luynes est mort (1).

---

(1) Le 10 octobre à Paris. Le texte porte par erreur le *comte* de Luynes. Voy. *Mercure galant*, octobre, p. 233; Dangeau, 10 octobre, et la note de Saint-Simon.

Vous me direz votre sentiment sur les vers suivants que je vous envoie (1).

Sur le mérite du roi.

A M***.

Pourquoi vous étonner de voir
Toute l'Europe unir contre nous son pouvoir ?
Pourquoi chercher ce qui l'irrite,
Et cause aujourd'hui tant de maux,
Vous qui savez que le mérite
N'a jamais paru sans rivaux ?

L'Envie a toujours fait la guerre
Aux vertus que ses yeux ont vu trop éclater;
Et dès les premiers temps, sans craindre le tonnerre
La gloire du grand Jupiter
Fit-elle pas armer les enfants de la terre ?

C'est ainsi que l'on voit vainement s'assembler
Contre Louis et son empire,
Tant de princes jaloux unis pour l'accabler.
Chacun d'eux contre lui conspire,
Et tous voudroient lui ressembler.

Ces antiques héros d'immortelle mémoire,
Adorés sur la terre et dans les cieux admis,
N'auroient jamais trouvé de place dans l'histoire
S'ils avoient manqué d'ennemis ;
Et le généreux fils d'Alcmène,
Qui remplit autrefois l'univers de son nom,
Doit toute sa gloire à la haine
De l'impitoyable Junon.

Espérons, sous un prince aussi brave et plus sage,
Des succès aussi glorieux.
Nous en avons déjà trois victoires pour gage
Qui nous ont répondu de la faveur des cieux.

---

(1) Ces vers, comme le dit Bussy plus loin, sont bien de Pavillon. Ils se trouvent dans l'édition de ce poëte, publiée en 1720 (p. 205), et y sont à tort indiqués comme composés en 1692.

La fureur des audacieux
Tôt ou tard de honte est suivie;
Et la même vertu qui fait naître l'envie
Confond enfin les envieux.

2595. — *Bussy à Charpentier.*

A Paris, ce 14 octobre 1690.

Le bon mot du trompette de Monseigneur est noble et fier et mériteroit d'avoir été dit par un lieutenant général d'armée. Il est vrai que la conduite de l'empereur est pitoyable; cependant si M. de Bavière nous avoit battus, sa Sacrée Majesté seroit excusable d'avoir un peu négligé la Hongrie. Ce sont d'ordinaire les événements qui font bien ou mal juger de nos desseins. Je crois, monsieur, que si nous étions ensemble, les réflexions que nous ferions sur l'état où nous voyons toute l'Europe mériteroient d'être écrites, car nous pensons naturellement et nous savons nous faire entendre. Je serois ravi de vous parler sur toutes sortes de matières; je cesserois de raisonner à dix heures du soir, parce qu'alors le sommeil brouille mes idées, mais si vous étiez éveillé à cinq heures je vous prêterois le collet.

2596. — *Bussy à M. de V***.*

A Chaseu, ce 15 octobre 1690.

Tous vos voyages, monsieur, vous justifient assez auprès de moi de ne m'avoir point écrit, outre que je suis persuadé de votre amitié par celle que je vous ai témoignée. Je ne sais si ma lettre vous trouvera encore à Auxerre. Je ne laisse pas de l'adresser chez M. le comte de Courson

et de vous supplier de dire à ma cousine que je sens comme je dois l'inclination que vous me mandez qu'elle a pour moi et que je suis son très-obéissant serviteur. La marquise de Coligny, qui est devenue la comtesse de Dalet par la mort de son beau-père, vous rend mille grâces de votre souvenir. Comme je ne suis pas de ces gens qui, persuadés de la bonté de ce qu'ils disent ou de ce qu'ils écrivent, n'en veulent pas demeurer d'accord avec ceux qui les élèvent, je vous avouerai, monsieur, que le P. Bouhours m'a fait honneur en me citant et je suis fort aise que ces citations vous plaisent; et quand vous serez de retour de la guerre et que vous pourrez disposer de vous, je serai ravi de vous voir ici et de vous dire que je suis toujours, etc.

2597. — *Bussy à l'abbé Dance.*

A Toulongeon, ce 26 octobre 1690.

Comme il n'est pas aisé d'avoir des lettres de vous, monsieur, quand vous êtes à Paris, nous prenons notre temps que vous êtes à la campagne, où vous avez plus de loisir, et nous nous rassemblons quatre de vos amis pour vous écrire, afin qu'il ne vous en coûte qu'une lettre. Vous voyez par là que nous ne vous mettons pas à tous les jours, que nous vous ménageons autant que vous le pouvez souhaiter et que vous ne vous en coucherez pas un moment plus tard qu'à l'ordinaire. Peut être direz-vous que cela vous fera perdre autant de temps de la conversation de M. l'avocat général, qui est ce que vous êtes venu chercher à Basville. Nous en savons le prix, monsieur, et nous vous aimons trop pour vous demander un plaisir qui vous coutât si cher; mais prenez le temps qu'il travaille aux affaires, il y en a plus qu'il n'en faut, pour faire

une lettre, à vous particulièrement qui n'allez pas chercher loin ce que vous voulez dire. Vous avez des nouvelles à Basville comme à Paris; si après les avoir écrites vous nous vouliez faire part de vos réflexions, au moins de celles qui se peuvent écrire, vous nous feriez grand plaisir; surtout mandez-nous ce que vous pensez du prince d'Orange.

Pour les progrès des armes du roi, je crois que Sa Majesté en doit être contente. Alexandre et César ne gagnoient tout au plus qu'une bataille par campagne et le roi en a gagné trois celle-ci, et ce n'est peut-être pas encore fait. La plupart des autres grands capitaines ont beaucoup fait, quand ils ont fait la guerre à l'œil; pour le roi, depuis Versailles, il conduit fort bien ses armées et il ne laisse à ses généraux que le soin de les mettre en bataille.

2598. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 18 octobre 1690.

On a eu avis que l'escadre des vaisseaux commandés par M. d'Amfreville étoit arrivée le 10, à Brest, avec nos troupes qui reviennent d'Irlande, qui sont au nombre de sept mille hommes parce qu'on a embarqué douze cents Irlandois à la place de pareil nombre de François qui sont morts en ce pays-là. M. de Tyrconel est sur cette escadre avec ses gardes.

Milord Berwick commande en Irlande, mais il n'a pas qualité de vice-roi.

M. l'électeur de Saxe étoit allé en Suisse *incognito*, mais les magistrats de Zurich qui l'ont su lui ont fait le meilleur traitement qu'ils ont pu pendant trois jours. Quoiqu'il ait vivement sollicité contre nous, la diète s'est séparée sans prendre la résolution qu'il souhaitoit.

Le grand vizir est devant Belgrade dont on croit qu'il a dessein de faire le siége. M. de Luxembourg sera à la cour le 5 ou le 6 du mois prochain. Il a déjà envoyé une partie de ses troupes pour prendre des quartiers sur la Meuse. M. de Bouflers commandera en Flandre depuis Dunkerque jusqu'à la Meuse. M. de Brandebourg a aussi envoyé une partie de ses troupes pour prendre des quartiers dans le pays de Liége.

L'armée d'Allemagne a ordre de repasser le Rhin.

On dit qu'on fera prendre à nos troupes des quartiers chez les Suisses; qu'on leur donnera d'abord pour huit cent mille francs de sel et de blé et que d'ailleurs les troupes payeront tout ce qu'elles prendront.

Le marquis d'Uxelles restera seul commandant en Alsace.

Le maréchal de Lorges sera à la cour le 12 ou le 13 du mois prochain et ira ensuite aux eaux de Bourbon.

Le duc de Savoie est toujours campé à Montcailler, et il envoie souvent des partis jusqu'auprès de Pignerol. M. de Catinat fera bientôt repasser ses troupes en deçà des montagnes. On croit qu'avant que de repasser on brûlera tout ce qui ne paye point de contributions, parce qu'on ne croit pas y pouvoir rentrer, les passages étant occupés par les Barbets qui ont déjà tué et blessé beaucoup de nos gens.

On a appris par un vaisseau nouvellement arrivé de Canada que trente-six vaisseaux Anglois ont paru à l'embouchure du fleuve de Saint-Laurent; on craint fort pour cette colonie.

On apprend par des lettres de Lisbonne que l'infante de Portugal se porte beaucoup mieux. C'est un camaldule qui l'a entreprise contre le sentiment de ce pays-là. Le roi son père l'avoit priée de ne point prendre d'autres remèdes que ceux des médecins ordinaires, mais elle s'étoit si bien trouvée de ceux du camaldule qu'elle a obtenu la permission de continuer à s'en servir.

Celui qui a été fait président de Castille à la place du comte d'Oropeza est d'une sévérité qui fait enrager tous les grands d'Espagne. Il a commencé par leur vouloir ôter toutes leurs maîtresses.

2599. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 25 octobre 1690.

Le grand vizir ayant pris Nissa, Widdin et Semendria arriva le 1er octobre à Belgrade avec soixante dix mille hommes. Il trouva la place au même état qu'elle étoit quand M. de Bavière la prit. Les Allemands avoient seulement mis quelques palissades devant les brèches. Il disposa les attaques, fit dresser les batteries, et le 8 du mois, à trois heures du matin, il vit la ville toute en feu et entendit un grand bruit. C'étoit le magasin à poudre qui avoit sauté et qui avoit accablé plus de huit cents personnes. Il voulut profiter de ce désordre et fit donner un assaut général ; les Allemands se défendirent fort bien pendant trois heures et furent enfin enfoncés. Mille hommes furent passés au fil de l'épée. Le duc de Croy, le comte d'Apremont, vingt officiers et deux cents soldats se sauvèrent par le Danube. M. de Louvois qui a reçu des lettres de Vienne du 16 de ce mois a dit ces nouvelles au roi.

Il n'est pas encore décidé si M. de Catinat repassera les monts ou non. On parle de lui envoyer encore dix mille hommes et, en ce cas-là, il sera assez fort pour se maintenir en Piémont.

M. de la Hoguette est allé commander en Savoie. Toutes les places que nous tenons en Piémont sont minées et prêtes à sauter.

Le duc de Tyrconel a été trois heures enfermé avec le roi, et en sortant il s'écria : « Ah! quel roi! »

On croit le mariage de l'électeur palatin arrêté avec la la princesse de Toscane (1); l'empereur l'a fait demander.

Les Anglois ont pris l'île de Saint-Christophe. Le chevalier de Guitaud, qui y commandoit, a été conduit à la Martinique par capitulation et tous les habitants avec leurs effets à Saint-Dominique. Les Anglois ont été vus avec quarante huit voiles à l'entrée du fleuve Saint-Laurent. On craint fort pour Québec parce que M. de Frontenac est allé avec ce qu'il a de troupes défendre Montréal contre les Iroquois et contre plusieurs François huguenots qui se sont joints à eux.

Il est arrivé à Toulon un vaisseau chargé de cinquante-trois colonnes de marbre vert, blanc et noir, qu'on a trouvées dans les ruines de Labida, qui est l'ancienne Leptis, entre Tripoli et Alexandrie.

M. de Seignelai reçut le viatique dimanche au soir et se mit lundi entre les mains du médecin hollandois Helvétius qui n'en désespère pas encore. Il lui a donné du baume de soufre.

M. Nicolini, qui vient nonce en France, est demeuré à Acqs (2) auprès du nonce de Portugal qui est malade.

Daligraine, capitaine de vaisseau, s'est battu contre six Anglois et est entré dans le Havre en méchant état.

Le roi ira en janvier à Compiègne voir sa nouvelle gendarmerie. La cour a quitté le deuil, monseigneur le portera encore six mois. Le roi fait cinq mille carabiniers qui seront tirés de toute la cavalerie légère et qui répondront aux cuirassiers de l'empereur.

On dit cent sottises de l'infante de Portugal. On dit

---

(1) Anne-Marie-Louise, fille de Côme III, épousa le 5 juin 1691 Jean-Guillaume, électeur palatin.

(2) Dax.

même qu'elle a été empoisonnée. Les Autrichiens font courir ces bruits parce qu'elle dit, il y a six mois, qu'elle aimoit mieux mourir fille que d'épouser un Allemand.

Le cardinal de Bouillon est parti de Rome le 5 octobre et arrivé à Livourne le 12; il est maintenant à Marseille. L'abbé Bergeret, frère de Bergeret, secrétaire du cabinet, est mort subitement. Il avoit une abbaye de quinze mille livres de rente dans le duché de Deux-Ponts.

2600. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 27 octobre 1690.

Je vous rends mille grâces, mon R. P., du petit compte que vous me rendez de vous et je suis ravi que vous soyez en bonne santé : sans elle tous les autres biens de ce monde ne sont rien.

Je ne vous entretiendrai pas de l'affaire de ma fille de Saint-Julien; sa sœur de Dalet vous en instruit pleinement. Je vous dirai seulement, mon R. P., que dans la tendresse que j'ai pour mes enfants, le premier lit a la préférence, et que la conduite qu'a eue l'abbé de Bussy avec moi depuis quatre mois m'a fait résoudre d'employer tout mon crédit auprès du P. de la Chaise pour établir ma fille de Saint-Julien, qui devant Dieu et devant les hommes devroit être établie avant son frère l'abbé. Ne lui témoignez pas savoir mon chagrin, mon R. P, et nous aidez, s'il vous plaît, par toutes les ressources que vous avez dans le dessein que nous avons.

J'aimerois mieux que la Société (de Jésus) eut laissé votre travail à votre choix; mais puisqu'elle a pris d'autres pensées, je serai fort aise de voir le Nouveau Testament de votre façon et la critique des termes et de la prolixité de Port-Royal. J'entrerai dans tout ce qu'il vous

plaira, et par avance je donne mon approbation à vos décisions.

Quand madame de Saint-Antoine me fera réponse, elle me fera de l'honneur et du plaisir; elle a beaucoup de mérite et vous êtes son ami, tout cela me fait aussi souhaiter de l'être.

J'ai dit à ma fille de Dalet que vous l'aimiez et que vous l'estimiez, et que j'avois pouvoir de votre part de l'en assurer; elle m'a prié de vous dire de la sienne qu'elle en avoit toute la reconnoissance imaginable, mais que vous ne lui en deviez pas moins pour les sentiments qu'elle avoit pour vous.

Pour moi, mon R. P., je vous aime et je vous honore plus que je ne vous le saurois dire.

2601. — *Benserade à Bussy.*

A Paris, ce 3 novembre 1690.

Il s'en faut bien, monsieur, que je ne vous aie oublié. J'ai été plusieurs fois demander de vos nouvelles chez madame de Montataire. Au reste, comptez que vos amis vous feront rendre compte de votre loisir. Je m'attends que vous l'emploierez à faire l'histoire du roi. Elle mérite d'être écrite par un homme de qualité. Il n'appartient qu'à la noblesse de traiter cette matière : le tiers état n'y peut réussir; et je vous promets, si vous nous la donnez, de dire en la lisant : « Quel héros! quel historien! »

On travaille aux planches de mes Heures. C'est le roi qui en fait la dépense; mais comme celles de la guerre sont plus pressées, si madame de Dalet les attend pour prier Dieu, elle courra risque de devenir bien indévote; et voilà comme j'aime les jolies femmes.

2602. — *L'abbé Dance à Bussy.*

A Paris, ce 5 novembre 1690.

Je n'étois plus à Basville, monsieur, quand j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Le maître de la maison saura après la Saint-Martin ce que vous m'avez écrit d'obligeant pour lui. Je suis ici depuis six jours pour satisfaire à mon devoir pendant la bonne fête. J'en partirai demain pour aller achever ma campagne. J'ai pris ce temps-ci pour avoir l'honneur de vous faire réponse et pour vous demander ce qu'il y a de nouvelles.

Vous savez la prise de Belgrade. Je ne sais si vous savez la mort de M. de Seignelai. Il prit le 3 de ce mois habilement son temps pour sortir de ce monde. Toutes les bonnes âmes étoient en prières pour le soulagement des morts, dont on faisoit la fête; il aura apparemment espéré d'avoir sa part aux mérites de toutes les bonnes œuvres qui se firent à leur intention.

Le grand vizir ne s'arrêtera pas à la prise de Belgrade Il prendra Bude au commencement de la campagne prochaine et je l'attends à Vienne sur la fin du mois de juin au plus tard.

Il y a pour douze cent mille francs de brevets de retenue sur les trois charges de M. de Seignelai.

Je raisonne comme vous, monsieur, sur la destinée du prince d'Orange. Nous nous sommes trompés, mais je soutiens que ce n'est point notre faute ; je raisonnerois encore de même si c'étoit à recommencer.

Je vis hier M. Jeannin. On lui dit qu'il se porte bien ; mais je le trouve changé et abattu : je ne suis point de l'avis de ses flatteurs ; il me paroît en méchant état.

2603. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 6 novembre 1690.

Dans la nouvelle de la prise de Belgrade, je remarque une grande misère dans les affaires de l'empereur, ou peu de prévoyance dans son conseil, de n'avoir pas fait réparer les brèches d'une place de cette importance depuis deux ou trois ans qu'ils l'ont prise. Le désordre où étoit l'empire ottoman a fait que les Allemands se sont relâchés, et c'est dans ce relâchement où le grand vizir, qui a du mérite, va rétablir les affaires de son maître.

C'est la conduite merveilleuse du roi qui fait que le *Ah! quel roi!* de Tyrconel, est un éloge, car il auroit pu dire cela en sortant de chez tel roi qu'il y a, que ce seroit une satire.

Cela est bien pensé de mettre les places que nous avons en Piémont en état qu'elles ne puissent de rien servir aux ennemis, si nous sommes obligés de les abandonner.

Les Anglois, ne se trouvant pas heureux en ce monde, en vont chercher un autre où ils ne font pas mal leurs affaires; au moins quand leurs souverains prendront le titre de rois de France, ce sera de la nouvelle (1).

Les colonnes de marbre blanc, vert et noir, ont bien la mine d'être quelque temps sur le côté. Il y a de grandes dépenses à faire bien plus pressées que celles-ci.

Il faut donc que ces cinq mille carabiniers, choisis dans la cavalerie légère pour battre les cuirassiers de l'empereur, soient aussi cuirassés, car l'homme en pourpoint, quelque brave qu'il soit, sera d'ordinaire battu par

(1) On sait que le Canada porta d'abord le nom de Nouvelle-France.

l'homme armé. Si la guerre dure, je ne désespère pas de voir des cranequiniers (1), des arbalétriers et des lanciers.

J'ai été deux ordinaires sans recevoir de vos nouvelles; j'eus peur que vous ne fussiez retombé malade. Madame de Dalet dit que vous avez eu tort d'aller à la Trappe au sortir des mains du charlatan et que votre zèle étoit un peu indiscret. Elle vous le pardonne pourtant à condition que vous n'y retournerez plus.

Les vers que vous m'avez envoyés feront connoître à la postérité le mérite supérieur du grand roi que nous servons. Quoique vous m'en ayez caché l'auteur, je les donne à M. Pavillon. Ils sont dignes de lui et je ne crois pas me tromper (2).

2604. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 8 novembre 1690.

Le roi fit lundi, 6 de ce mois, M. de Pontchartrain ministre et secrétaire d'État, et lui donna le département de la marine. Il sera toujours contrôleur général et donnera huit cent mille francs aux enfants de M. de Seignelai.

Le roi attribue à la charge de M. de Louvois les haras, les fortifications des places maritimes et les manufactures de drap pour le Levant. Les manufactures de la marine, comme de fonte de canon, du goudron, des câbles, etc., demeureront à M. de Pontchartrain.

La charge de trésorier de l'Ordre n'est pas encore donnée. Celui qui l'aura donnera trois cent cinquante mille livres aux enfants de M. de Seignelai.

---

(1) Arbalétrier à pied et à cheval.
(2) Voy. plus haut, p. 391, note.

M. de Seignelai a laissé un testament écrit de sa main, par lequel il donne deux cent mille livres à sa femme et cent mille écus au dernier de ses enfants; il nomme trois exécuteurs de son testament : le coadjuteur de Rouen, le duc de Chevreuse et M. de Pussort. On dit que toutes dettes payées, il laisse quatre cent mille livres de rente.

M. de Catinat a repassé les monts. Le roi n'a pas voulu qu'il brûlât le Piémont à cause des pauvres gens qui auroient été ruinés.

Les marquis de Saint-Maurice et de Châtillon, Savoyards, ont pris parti en France et lèvent des régiments piémontois. Tous les soldats sont incorporés.

La nouvelle est venue que Bude est investie.

2605. — *Bussy à Benserade.*

A Chaseu, ce 9 novembre 1690.

Je croyois, monsieur, que l'Académie remplie de têtes si sages devoit se corriger des abus dans les mœurs, comme elle les corrige dans la langue, et que les absents ne souffriroient pas de l'absence, comme dans le vulgaire. Mais enfin je leur quitterai volontiers mes jetons pourvu qu'ils me payent la reconnoissance qu'ils me doivent de toute l'estime que j'ai pour le corps en général et de l'estime que j'ai par-dessus cela pour beaucoup de particuliers.

Quand il plaira au roi de me donner des mémoires pour écrire son histoire, j'y travaillerai Je suis persuadé qu'il faut, pour être un historien digne de lui, n'être pas seulement un homme de qualité, mais encore un homme de guerre.

Ma fille dit que vous mettez bien haut le prix de votre

amitié, et que si vous ne changez d'avis elle aimera mieux la mériter que de l'obtenir.

2606. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 11 novembre 1690.

Je remarque qu'avec le roi c'est un grand bonheur d'avoir du mérite dont il soit persuadé, et cela ne gâte rien que ce mérite lui soit utile.

Bien a pris à M. de Seignelai d'avoir des brevets de retenue, sans cela ses enfants n'auroient pas eu un quart d'écu de toutes ses charges. Trouvez-moi encore un royaume au monde où un particulier ait quatre cent mille livres de rente et qui ne soit pas le plus riche particulier de cet État. Il y a bien des souverains dans l'Europe qui voudroient avoir autant de bien.

Quel homme que ce grand vizir ! Ce n'est pas un Fabius Maximus qui *cunctando* rétablit les affaires de son maître; c'est un Alexandre, c'est un César, *veni, vidi, vici.* Il prend des places fortes au mois d'octobre.

2607. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Grignan, ce 13 novembre 1690.

Quand vous verrez la date de cette lettre, mon cousin, vous me prendrez pour un oiseau. Je suis passée courageusement de Bretagne en Provence. Si ma fille eût été à Paris, j'y serois allée; mais sachant qu'elle passeroit l'hiver dans ce beau pays, je me suis résolue de le venir passer avec elle, jouir de son beau soleil et retourner à Paris avec elle l'année qui vient. J'ai trouvé qu'après avoir

donné seize mois à mon fils, il étoit bien juste d'en donner quelques-uns à ma fille; et ce projet, qui paroissoit de difficile exécution, ne m'a pas coûté trop de peine. J'ai été trois semaines à faire ce trajet en litière et sur le Rhône. J'ai pris même quelques jours de repos, et enfin j'ai été reçue de M. de Grignan et de ma fille avec une amitié si cordiale, une joie et une reconnoissance si sincères que j'ai trouvé que je n'ai pas fait encore assez de chemin pour venir voir de si bonnes gens, et que les cent cinquante lieues que j'ai faites ne m'ont point du tout fatiguée. Cette maison est d'une grandeur, d'une beauté et d'une magnificence de meubles dont je vous entretiendrai quelque jour. J'ai voulu vous donner avis de mon changement de climat, afin que vous ne m'écriviez plus aux Rochers, mais bien ici, où je sens un soleil capable de rajeunir par sa douce chaleur. Nous ne devons pas négliger présentement ces petits secours, mon cher cousin. Je reçus votre dernière lettre avant que de partir de Bretagne; mais j'étois si accablée d'affaires, que je remis à vous faire réponse ici.

Nous apprîmes l'autre jour la mort de M. de Seignelai. Quelle jeunesse! quelle fortune! quels établissements! Rien ne manquoit à son bonheur : il nous semble que c'est la splendeur qui est morte. Enfin, mon cher cousin, la mort nous égale tous; c'est où nous attendons les gens heureux. Elle rabat leur joie et console par là ceux qui ne sont pas fortunés. Un petit mot de christianisme ne seroit pas mauvais en cet endroit; mais je ne veux faire qu'une lettre d'amitié à mon cher cousin, lui demander de ses nouvelles, de celles de sa chère fille, les embrasser tous deux de tout mon cœur; l'assurer de l'estime et des services de madame de Grignan et de son époux qui m'en prient et le conjurer de m'aimer toujours : ce n'est pas la peine de changer après tant d'années.

2608. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 15 novembre 1690.

On attend en Hollande le prince d'Orange à la fin du mois.

L'électeur de Bavière est allé en poste à Vienne.

M. de Catinat est en marche pour aller à Suze. Il a partagé son armée en trois corps pour marcher plus commodément ; mais on appréhende que les ennemis qui marchent aussi et qui ont fait le même partage de leur armée, ne fassent plus de diligence, d'autant plus que les pluies presque continuelles ont fait déborder les rivières et grossir les torrents, de sorte que cela pourra bien empêcher nos troupes de marcher.

On n'a point de nouvelles de Hongrie.

On fait monter la perte de Saint-Christophe à vingt millions.

M. l'évêque de Rosalie n'est point à Malaca, comme on l'avoit dit ; on croit qu'il a continué sa route et qu'il est entré dans la Chine, d'où l'on a avis que l'empereur des Chinois fait un très-bon traitement aux chrétiens. Un jésuite, qui est dans ce pays-là, mande que dans sa seule résidence il y en a plus de vingt mille.

C'est M. de Ximenès, et non pas M. d'Auger qui commande entre Sambre-et-Meuse.

Le roi a fait une augmentation de charges dans le parlement dont il tirera des sommes considérables : il a créé deux charges de président à mortier qui seront vendues chacune quatre cent mille livres. M. Talon en prend une et M. de Ménars l'autre. Il crée une nouvelle charge d'avocat général qui sera vendue trois cent cinquante mille livres. M. Bignon la prend ; et celle qu'avoit M. Talon est achetée par M. de Harlay, fils du premier président, trois

cent cinquante mille livres, comme la nouvelle. Le roi crée encore quatorze charges de conseiller qui seront vendues cent mille livres chacune. Il y aura aussi une création de quelques charges de présidents aux comptes.

Le 12 de ce mois, le roi tint conseil de marine avec MM. de Pontchartrain, Bonrepos (1) et Tourville.

Le roi a la goutte depuis deux jours avec peu de douleurs. On ne savoit pas encore hier au soir s'il iroit à Marly.

Le roi d'Angleterre est allé à la Trappe avec le maréchal de Bellefonds et milord Dumberton. Il a donné la jarretière au duc de Tyrconel, vacante par la mort du duc de Grafton (2).

M. de Catinat a pris la ville de Suze et les deux châteaux. Il y avoit dedans quatre mille hommes, qui se retirèrent à l'approche de l'armée. Il n'y resta que quatre cents hommes, qui après deux jours de tranchée ouverte se sont rendus. On va tâcher d'y faire quelques fortifications pour y laisser des troupes cet hiver. M. de Savoie étoit à trois lieues de là avec son armée.

Les Impériaux défendent toujours le pont d'Esseck (3) contre les Turcs qui l'assiégent.

Le vieux la Fitte quitte les gardes du corps et cède le gouvernement de Guise au major, qui lui cède celui de Peccais (4).

On dit que la grande-duchesse va plaider contre madame de Guise pour la succession de feu Madame.

Je vous envoie un bon mot du pape mis en vers.

---

(1) Jean-Mathias de Riquet, baron de Bonrepos, maître des requêtes, puis président à mortier au parlement de Toulouse, mort en 1714. Il était fils du célèbre Riquet.

(2) Mort en Irlande dans les troupes du prince d'Orange.

(3) Sur la Drave.

(4) Près Aigues-Mortes.

Ottoboni, tout sage et saint qu'il est,
Ne laisse pas de dire,
Comme un de nous quand il lui plaît
Le petit mot pour rire.
L'ambassadeur d'Espagne, avec sa gravité,
Remontroit à Sa Sainteté,
Que le roi des François n'avoit plus de ressource,
Ni de crédit ni d'argent dans sa bourse,
Qu'il étoit près de succomber,
Et qu'au printemps on le verroit tomber.
Un pareil jugement, repartit le Saint-Père,
Ne me paroît pas téméraire.
Le roi de France, après tant de combats,
Pour entretenir des soldats,
Pourroit bien manquer de monnoie,
De vivres et de magasins,
Car nous voyons qu'il les envoie
De tous côtés vivre chez ses voisins.

2609. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 19 novembre 1690.

Vous ne pouvez mieux faire, madame, que d'aller en Provence et de voir cette belle Madelonne sur les lieux. Après avoir séjourné seize mois en Bretagne, il étoit temps de vous dépayser. Je crois qu'en toute saison il fait meilleur en Provence, mais particulièrement l'hiver, et surtout pour nous autres gens de rhumatisme, c'est-à-dire gens d'arrière-saison, et en un mot qui avons cinquante ans passés (1). Je voudrois bien m'aller chauffer avec vous auprès de la belle comtesse. Il y a vingt ans que j'aurois dit dans un madrigal : *m'aller chauffer à ses yeux*, ou, si vous voulez, *brûler à ses yeux ;* je ne dis plus aujourd'hui que *m'aller chauffer à son soleil*. Ce n'est pas qu'elle me

(1) Bussy était alors dans sa soixante-quinzième année.

trouvât encore de rhumatisme dans la tête, j'ai toujours une tête de Provence; mais cela ne regarde que l'agrément des conversations.

Au reste, ma chère cousine, je ne suis pas surpris que vous ayez été bien reçue à Grignan. Il n'y a personne au monde qui ne fût ravi de passer sa vie avec vous, et pardessus tout cela vous êtes une bonne mère aussi vive et aussi agréable qu'une sœur le pourroit être.

Vous avez fort bien fait de m'avertir de votre changement de pays; je vous aurois écrit aux Rochers, on auroit renvoyé la lettre à Paris pour la remettre à la poste de Provence, et avant qu'elle y fût arrivée vous seriez revenue à Paris : voyez combien votre avis nous sauvera de temps. Vous m'avez un peu fait attendre votre réponse, ma chère cousine; vous pouviez m'écrire des Rochers que vous alliez à Grignan, mais vous avez voulu finement cacher votre marche.

Pour revenir maintenant à la mort de M. de Seignelai, je ne sais que vous en dire, vous m'avez tout pris; cependant, j'ajouterai qu'il a donné deux cent mille francs par testament à sa femme, et cent mille écus à son dernier fils, et que toutes dettes payées il laisse quatre cent mille livres de rente. J'ai toujours eu des pressentiments qu'il ne vivroit pas longtemps, car je ne lui ai jamais rendu de visite ni même parlé à lui. Je viens de faire compliment sur cette mort à mon ami Beauvillier. Mais à propos de la cour, je me réservois toujours à vous dire tout ce qui s'y étoit passé sur mon sujet quand je vous reverrois à Paris, où je prétends aller cet hiver; mais puisque je ne vous y trouverai pas, je vais vous en dire une partie. Vous savez, ma chère cousine, que j'offris mes services au roi en arrivant à Versailles, et qu'il me reçut agréablement; mais vous ne savez pas que j'écrivis à madame de Maintenon, et que la prière que je lui fis de m'assister auprès du roi l'obligea de parler en ma faveur à Sa Majesté; car deux

jours après cette lettre écrite, le roi fut changé du blanc au noir sur mon sujet. Il seroit trop long de vous dire les raisons qui m'empêchèrent après cela de réussir dans le dessein que j'avois : il suffit que vous sachiez qu'au solide près je reçus tous les agréments imaginables de la part du maître et toutes les bonnes paroles de faire quelque chose pour moi.

Comme je fus prêt à partir de la cour, je voulus payer le roi de toute la bonne chère qu'il m'avoit faite ; et voici ce que je lui donnai en main propre, comme il alloit chez madame de Maintenon, en lui disant : « Sire, j'ai tant » d'envie de servir Votre Majesté, de quelque manière que » ce soit, qu'en voici une nouvelle que je lui offre, qui » peut-être ne lui déplaira pas. » Le roi tendit la main, et en prenant mon mémoire il me dit : « Je le verrai, monsieur. »

Bussy au roi.

Sire,

J'ai offert à Votre Majesté mes très-humbles services en arrivant à la cour ; si elle ne juge pas à propos de m'employer à la guerre, j'ai d'autres services à lui offrir, c'est d'écrire sa vie ; et sans lui demander pour cela autre chose que des *Mémoires*, j'y travaillerai chez moi, et j'apporterai de temps en temps à Votre Majesté ce que j'aurai écrit, pour qu'elle voie si elle en sera satisfaite.

Je sais bien, sire, que des personnes d'esprit et de mérite sont chargées de cet ouvrage ; mais quand beaucoup de gens écriront l'histoire de Votre Majesté, cela n'en diminuera pas la gloire, et peut-être que mon nom, ma profession, le rang que j'ai tenu dans la guerre, ma manière d'écrire et l'état même de ma fortune donneront du mérite à ce que j'aurai écrit.

Il n'y a proprement que les princes, sire, qui puissent bien écrire leur histoire ; César, qui eut plus de loisir et moins d'ennemis sur les bras que vous, écrivit lui-même ses guerres,

et ne s'en voulut fier à personne. L'empereur Cantacuzène écrivit sa vie aussi bien que celle de l'empereur Andronic, son prédécesseur. La princesse Anne Comnène écrivit l'histoire de l'empereur Alexis, son père.

Mais quand les princes ne se sont pas trouvés en état de travailler eux-mêmes à ces sortes d'ouvrages, ils y ont employé les principaux officiers de leurs armées; Ptolémée, un des capitaines d'Alexandre, et qui succéda à l'un de ses royaumes, fut l'historien de son maître; le sire de Joinville, sénéchal de Champagne, celui de saint Louis; Philippe de Comines, celui de Louis XI; MM. du Bellay, ceux de Louis XII; M. d'Aubigné, celui de Henri IV; et moi, sire, qui ai l'honneur d'avoir été mestre de camp général de votre cavalerie, et d'être aujourd'hui le plus ancien lieutenant général de vos armées, sans excepter les officiers de la couronne, je serai, s'il vous plaît, illustre aux siècles à venir par l'histoire que j'aurai écrite de Votre Majesté.

Je me ferai le reste de mes jours un plaisir de m'occuper d'un si grand sujet, et ce me sera une espèce de consolation de n'avoir pas les honneurs pour lesquels j'ai travaillé si longtemps, quand je songerai que la postérité en aura plus de foi pour tout le bien que j'aurai dit de vous.

Il n'a pas tenu à moi, sire, que je ne vous aie conquis des villes, gagné des batailles et érigé des statues; mais si je suis assez heureux pour écrire votre vie, je vous rendrai un service qui ne vous coûtera pas tant que tout cela, et qui fera plus d'honneur à votre mémoire.

Votre Majesté, sire, dit que j'ai de l'esprit; je le croyois un peu de moi-même, mais votre témoignage me rassure contre l'amour-propre dont je me défiois, et il fait que je n'en doute plus. Cela étant, sire, servez-vous-en au plus noble usage où l'esprit humain puisse être employé, qui est d'écrire les actions du plus grand prince que le ciel, à mon avis, ait jamais fait naître.

Le lendemain à la même heure, et au même endroit, dès que le roi me vit, il me dit : « Je reçois les offres que » vous me faites; mais il faut attendre un autre temps où

» l'on soit moins occupé. » Je lui répondis que je serois toujours prêt, quand il lui plairoit.

Lisez cette lettre et la relisez, ma chère cousine, elle vous plaira encore plus la seconde fois que la première, et je crois que vous trouverez qu'il n'y a personne en France que moi qui ait droit de parler ainsi, ou qui, s'il le peut, le puisse faire aussi noblement.

Pour vous expliquer maintenant pourquoi je disois au roi qu'il avoit dit que j'avois de l'esprit, il faut que vous sachiez, ma chère cousine, que le jour que l'Académie vint faire son compliment au roi sur la mort de madame la Dauphine, nous nous trouvâmes une douzaine d'académiciens à son dîner, comme vous pourriez dire M. de Paris, le duc de Coislin, Dangeau, l'abbé de Choisy, quelques autres et moi. Le roi, qui aime à parler à M. de Vendôme, lui dit qu'il eût à songer à être de l'Académie, lui qui se piquoit d'avoir de l'esprit, « Moi, Sire, je ne m'en » pique point, mais ces messieurs me feroient peut-être » grâce; et puis je ne pense pas qu'il faille aussi avoir tant » d'esprit pour cela. — Comment! lui répliqua le roi, il » ne faut pas avoir tant d'esprit! Voyez M. l'archevêque, » voyez M. de Bussy et ces autres messieurs, si ces gens-là » n'ont guère d'esprit. »

2610. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 27 novembre 1690.

Je crois, mon R. P., qu'il seroit à propos de supplier le R. P de la Chaise de ne point s'ouvrir au marquis ni à l'abbé de Bussy sur la prière que je lui ai faite pour ma fille de Bussy l'aînée, en lui faisant remarquer l'intérêt contraire des deux lits, et le danger qu'il y auroit que mes enfants avertis que je travaille à établir l'aînée, quoi-

qu'avec justice, ne fissent glisser dans le brevet le nom de cadette pour celui de l'aînée, cela n'étant pas sans exemple.

Heureusement pour nous, il n'y a point eu d'abbaye de femmes à donner à la Toussaint dernière, mon R. P.; et s'il en vaquoit en ci et Noël prochain, il ne faudroit pas attendre ce temps-là pour les demander, car je crois que vous savez bien qu'on pourvoit aux bénéfices de femmes aussitôt qu'ils vaquent.

Je vous rends mille grâces, mon R. P., du soin que vous avez bien voulu prendre de donner vous-même au R. P. de la Chaise la lettre que je me suis donné l'honneur de lui écrire, et de lui parler de moi. Il faut dire la vérité, si ce qu'il a dit au roi sur mon sujet avoit obligé Sa Majesté de me faire tout ce que je devrois être et de me donner tout ce que je devrois avoir, je ne serois pas plus redevable au R. P. que je le suis; il n'a pas tenu à lui, et enfin le peu que le roi a fait pour mes enfants je le tiens des bons offices et des recommandations du R. P. Je n'ai ni parent ni ami qui ait jamais rien fait de si solide pour moi que lui. C'est un vrai cœur de gentilhomme que le sien, qui touché de la justice qu'il y auroit à me mettre en meilleur état que je ne suis l'a obligé de s'employer pour moi, car si j'ai quelque mérite, il ne m'a pas assez pratiqué pour le connoître et pour prendre de l'inclination pour ma personne; pour moi je l'aime du meilleur de mon cœur, et il ne sera jour de ma vie que je ne prie Dieu qu'il le comble de ses grâces.

Ma fille de Dalet s'en va avec son fils en Auvergne, pour finir les affaires qu'elle a avec son beau-frère de Langheac. Ce sera un voyage de deux mois, pendant lesquels je serai bien seul, ce sera pour moi une espèce de chambre noire. Adieu, mon R. P., ma fille vous rend mille grâces de l'honneur de votre souvenir, et moi je suis de tout mon cœur à vous.

2611. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 27 novembre 1690.

On ne peut acheter une longue vie à moindre prix que fait le roi, car sa goutte n'est pas douloureuse. Il est heureux en toutes choses; en tant qu'homme, il faut qu'il souffre, mais ses maux sont légers.

Le roi d'Angleterre est un véritable homme de bien; et quoique son zèle un peu indiscret soit cause de tous ses malheurs, tôt ou tard Dieu l'en récompensera. Je voudrois pourtant que sa dévotion eût eu des dehors moins éclatants. Il me semble que les têtes couronnées font assez leur devoir de bons chrétiens, quand ils prient, qu'ils font des actions de justice, qu'ils assistent les misérables et qu'ils réforment leurs mœurs. Il faut qu'ils laissent au peuple et aux gens d'Église les régularités extérieures de la religion.

Les gens comblés de biens et d'honneurs ne meurent pas seulement comme les autres; ils sont encore malades en attendant la mort.

La cause des fatigues de M. de Louvois est plus honorable que celle de M. de Seignelai. Celui-ci est mort pour ses maîtresses; l'autre se tue pour son maître.

Catinat n'est pas trop embarrassé à sa retraite, puisqu'il prend des villes en chemin faisant. Mais l'excès de prudence de M. de Savoie me surprend de laisser prendre une de ses places presque à sa vue, lui qu'on n'a pu jusqu'ici sauver que sur le courage.

Le bon homme la Fitte a raison d'aller chercher ailleurs qu'à Versailles une mort tranquille, mais je ne sais ce que c'est que Peccais.

Je ne croyois pas que feu madame la duchesse d'Orléans eût laissé assez de bien pour brouiller ses enfants,

Nous savions la plaisanterie du pape en prose, mais nous l'aimons mieux en vers. Madame de Dalet dit que vous avez bien la mine d'avoir fait rimer sa sainteté lorsqu'il y songeoit le moins.

2612. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 29 novembre 1690.

Les Turcs ont levé le siége d'Esseck, et ont abandonné six pièces de canon et quatre mortiers. Le grand vizir n'y étoit pas encore, c'étoit un détachement de douze mille hommes.

L'infante de Portugal mourut le 21 octobre. On ne croit pas qu'elle ait été empoisonnée; on lui a fait faire son testament, qui ôte son bien à madame de Savoie, sa tante.

Le maréchal de Lorges est revenu et a pris le bâton. Le cardinal de Bouillon et le prince de Turenne ont été bien reçus du roi et font leurs charges. Phelippeaux et Montgon ont été faits inspecteurs. Le chevalier de Sillery a un régiment de dragons. M. de la Feuillade a cédé son duché à son fils et on l'appelle le duc d'Aubusson.

Les Turcs ont fait lever le siége de Témeswart et de Waradin.

M. le nonce Nicolini eut hier une audience secrète du roi.

Le comte de Verrue s'est sauvé de Turin à Pignerol avec ses deux enfants dont l'aîné n'a que cinq ans; il vient demander de l'emploi au roi. Il laisse en Piémont quatre-vingt mille livres de rente; sa femme est fille de M. de Luynes.

M. de Larré s'est emparé du château de Loret qui le rend maître de la vallée de Barcelonette. M. de Catinat a

fait savoir à la ville de Turin qu'il la bombarderoit, si elle ne payoit contribution. Il a laissé dans Suze le marquis du Plessis-Bellière avec trois bataillons.

Le marquis de Chamilly a épousé mademoiselle Poncet avec cinquante mille écus comptant et quarante mille écus assurés (1). Le roi a donné son portrait dans une boîte, valant plus de dix mille écus, à M. de Tyrconel, qui s'en retourne en Irlande. Il y mène des officiers françois, dix mille mousquets et des munitions de guerre et de bouche.

Le départ du prince d'Orange pour la Hollande est remis au 16 janvier.

Le pape a fait deux cardinaux, Barberini, qui a 22 ans, et Altieri, qui en a 19. Ce sont les beaux-frères de ses deux nièces. Les cardinaux impériaux et espagnols n'ont pas voulu se trouver au consistoire.

Un neveu de l'abbé de Chaulieu donne cinquante cinq mille livres de la sous-lieutenance des gendarmes bourguignons. Madame de Langeron, dame d'honneur de madame la princesse, est morte (2).

2613. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Lambesc, ce 1er décembre 1690.

Je suis fort aise, mon cher cousin, que vous approuviez le trajet que j'ai fait de Bretagne en Provence : quand je

---

(1) François Bouton (comte et non marquis) de Chamilly, né en 1663, maréchal de camp (1677), ambassadeur extraordinaire en Allemagne (1698-1702), lieutenant général (1704), marié (1691) à Catherine Poncet, fille de Poncet de la Rivière, président au grand conseil. Il mourut le 23 janvier 1722.

(2) Claude Faye d'Espeisses, veuve de messire Philippe Andrault, comte de Langeron. Elle avait été gouvernante de mesdemoiselles d'Orléans. Voy. *Mercure Galant*, 1691, janvier, p. 39.

n'y aurois cherché que le soleil, il mérite bien cette peine; on ne peut venir de trop loin pour passer un hiver en ce pays-ci; c'est assurément la plus agréable chose du monde. J'y trouvai la belle Madelonne, qui est une circonstance qui vaut bien pour moi toute la douceur du printemps.

Nous avons lu ensemble, admiré et approuvé les dernières offres que vous avez faites au roi. Le style en est noble, particulier pour vous, et ne peut convenir à un autre; vous avez fort bien rassemblé tout ce qui doit honorer l'emploi que vous demandez; il me paroît si bon pour celui dont vous voulez parler, que ce devroit être lui, ce me semble, qui vous le devroit demander; car, comme vous dites, quelque grand que soit le sujet, vous avez toutes les qualités nécessaires pour le rehausser encore et pour rendre incontestables toutes les merveilles que vous en direz. Je suis fâchée que la circonstance d'être bien malheureux soit la plus considérable; il est fâcheux de prouver à vos dépens toutes les vérités que vous persuaderez aux siècles à venir. Cet endroit est neuf et surprend, et nous appréhenderions seulement qu'il ne fût capable d'empêcher les bonnes volontés, pour laisser à ce que vous diriez toute sa force, si nous n'étions persuadés que la justice l'emportera toujours sur l'intérêt particulier.

Enfin, mon cher cousin, vous me direz la suite de ce commencement, dont je vous suis très-obligée de m'avoir instruite; personne assurément n'y prend tant d'intérêt que moi. Je crois que je vous ai porté malheur; mon cœur auroit été trop sensible à tous les honneurs qui devroient rehausser et faire briller notre illustre et vieille chevalerie. Dieu m'a voulu punir en vous humiliant; mais vous n'êtes pas humilié, votre courage vous soutient; c'est moi seulement qui suis foible et sotte.

Il y a longtemps que vous devez croire que le maître et

tous ses courtisans sont persuadés que vous avez bien de l'esprit; si cette marchandise entroit dans le commerce, vous en auriez dû trafiquer pour avoir du bonheur et de la fortune; mais elle est souvent de contrebande. Quoi qu'il en soit, Dieu a conduit votre vie et vous fait la grâce d'être soumis à ses volontés : c'est tout ce que vous pouvez désirer présentement, et je croirois volontiers que cette résignation viendroit un peu de notre grand'mère (*madame de Chantal*).

Nous allons passer l'hiver à Grignan très-paisiblement. M. de Grignan ira à Paris quand il sera remis d'une fièvre et d'une colique très-violentes qu'il a eues depuis dix jours; il vous fait mille compliments, et ma fille bien des amitiés. Pour moi, mon cher cousin, vous savez comment je suis pour vous : il est trop tard pour changer. N'est-il pas vrai, ma chère nièce? Vous devez répondre pour moi et vous assurer aussi que je vous aimerai toute ma vie. Si vous voulez m'écrire quelquefois, vous mettrez la suscription de vos lettres à moi, *à Grignan par Montélimart*. Elles viendront et me donneront beaucoup de joie.

2614. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 10 décembre 1690.

Je viens de recevoir votre lettre du premier de ce mois, madame, qui nous a fort réjouis, votre nièce et moi. Notre sang s'est ému en la recevant; mais notre proximité seule n'a pas fait notre émotion : nous avons de plus proches parents que vous de qui nous ne serions pas si aises de recevoir des nouvelles. C'est comme agréable encore plus que comme cousine que nous aimons à vous lire.

Je vous trouve effectivement fort heureuse de passer l'hiver en Provence avec la belle comtesse que vous ai-

mez chèrement; je ne pense pas que si vous n'étiez qu'à cinquante lieues d'ici, je me pusse empêcher d'aller demeurer quinze jours avec vous deux. Madame de Dalet dit qu'elle ne m'y laisseroit pas aller seul.

Je crois, comme vous me le mandez, que les offres que j'ai faites au roi sont bien pensées et noblement écrites; et j'aurois presque envie de vous dire à toutes deux, de même que je le lui ai dit, que depuis votre approbation je suis plus hardi que je n'étois à m'estimer. Mais si j'ai en cela quelque mérite, ma chère cousine, on ne peut pas le mieux remarquer ni le louer avec plus d'esprit que vous ne le faites.

Vous me mandez que l'endroit où je dis au roi que ce me sera une espèce de consolation de n'avoir pas les honneurs pour lesquels j'ai travaillé si longtemps, quand je songerai que la postérité en aura plus de foi pour tout le bien que j'aurai dit de lui; que cet endroit, dites-vous, est neuf et surprenant, mais que vous craindriez qu'il ne fût capable d'empêcher les bonnes volontés du roi, pour laisser à ce que je dirois toute sa force; il est vrai, ajoutez-vous, que vous êtes persuadée que la justice l'emportera toujours dans son cœur sur son intérêt particulier.

Pour moi, ma chère cousine, je ne suis pas rassuré seulement par la même raison que vous; je crois encore que le roi craindra que la postérité ne trouve que l'ingratitude est capable de gâter la plus belle âme du monde, assez assuré qu'il est de la créance qu'auront les siècles à venir de la vérité de sa gloire. Je n'ai garde de vous supprimer la suite de tout ceci, s'il y en a; mais assurément il y en aura, car j'en ferai une moi tout seul, quand le roi ne voudroit pas en être de moitié. Si je n'ai d'autre pouvoir, au moins aurai-je celui de me plaindre.

Il est certain, ma chère cousine, que ma résignation n'est pas naturelle, à moi né vif, prompt et sensible. Il n'y a que Dieu qui puisse donner autant de patience que j'en

ai; je crois que saint François de Sales et notre grand'mère de Chantal n'ont pas seulement demandé à Dieu toutes mes disgrâces, mais encore l'esprit de les souffrir comme je fais.

Je ne vous plains pas, vous et la belle Madelonne, d'être demeurées seules à Grignan. Si vous perdez pour un temps la conversation d'un gendre agréable, il vous la remplacera par des nouvelles; et puis c'est une nouvelle scène. Je vous supplie qu'il sache que je suis bien son serviteur, et la belle comtesse, que je ne laisserois pas de l'aimer fort quand elle ne seroit pas votre fille. Pour ce qui nous regarde, vous et moi, ma chère cousine, je ne dis pas comme vous qu'il est trop tard pour changer, car il se pourroit que cela voulût dire qu'on changeroit si on y avoit songé plus tôt. Pour moi, je ne change pas seulement parce que je me trouve bien comme je suis,

Chi ben sta non si muove ;

Mais je commencerois à vous aimer si j'étois encore à commencer :

Je le ferois encor si j'avois à le faire.

De la comtesse de Dalet.

Je suis ravie d'être la caution de mon père et de vous, ma chère tante ; et en un besoin je payerois volontiers pour l'insolvable.

2615. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Chaseu, ce 11 décembre 1690.

Il y a longtemps que je vous ai écrit, ma chère cousine. Cela me persuade plus que chose du monde qu'il ne faut point juger par les apparences, car je n'aime personne plus que vous. Je n'ai point été incommodé, mais j'ai eu des affaires et des visites, et la confiance que j'ai eue en votre amitié pour moi et celle que j'ai pour vous m'a empêché de craindre que l'interruption, pour quelque temps, de notre commerce me brouillât avec vous. Il me souvient que j'ai dit autrefois qu'en amour un peu d'absence faisoit grand bien, je crois qu'en amitié c'est la même chose; on se revoit et on se récrit avec plus de plaisir que si on avoit toujours continué.

2616. — *Madame de Maisons à Bussy.*

A Autun, ce 11 décembre 1690.

Vous souvient-il, mon cousin, que je vous ai écrit la dernière, et qu'il y a plus d'un mois? Selon les règles de toute chevalerie, je ne pense pas que ce fût à moi à relever le commerce. Il est vrai que nous nous sommes mis sur un pied l'un pour l'autre qui nous met au-dessus des formalités; j'en suis bien aise, car enfin la vanité, qui n'est pas encore tout à fait éteinte en moi, m'auroit fait taire plutôt que de commencer à vous écrire; cependant je n'aurois point eu de vos lettres; s'il m'en vient quelqu'une maintenant, elle me sera bien due, car je ne mérite point votre paresse. Vous avez trouvé le moyen de me tirer de la mienne; tous mes anciens amis s'en plaignent et leur

exactitude à mon égard ne fait pas ce que fait votre négligence. N'abusez pourtant pas de ma bonté, mon cousin, car si elle venoit à s'éteindre, vous savez ce que c'est qu'une bonté poussée à bout.

Je vous prie de me pardonner cette manière impropre de parler : *si ma bonté venoit à s'éteindre*. J'aime mieux vous en crier merci que de recommencer ma lettre.

2617. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Chaseu, ce 12 décembre 1690.

Vous êtes trop jolie, ma cousine, pour une personne à qui on ne peut qu'écrire. Il ne devroit pas être permis de l'être tant aux dames qu'on ne sauroit approcher. Votre bonté que vous avez peur que je ne laisse éteindre est si bien critiquée que vous ne seriez pas si agréable si vous aviez parlé plus proprement. Au moins suis-je revenu à mon devoir de mon mouvement, ma cousine. Ce n'a pas été votre lettre qui m'a fait vous écrire ; nos lettres se sont croisées.

2618. — *Madame de Maisons à Bussy.*

A Autun, ce 14 décembre 1690.

Je pense, mon cousin, que vous m'avez dit une douceur. Je suis si peu accoutumée d'en entendre que je ne les discerne pas trop bien, et je sais encore moins y répondre ; cependant en gros je sais bien que je souhaite votre amitié et votre estime, et que l'une et l'autre me feront un extrême plaisir.

On m'a envoyé une paraphrase d'un psaume faite par

Benserade, mais je n'oserois vous en écrire mon sentiment. Si nous étions ensemble, mon cousin, je trouverois fort agréable de pouvoir lire et causer avec vous, vous me formeriez un bon goût sur tout, au moins j'aurois le plaisir de vous entendre; mais je ne suis pas réservée à une si grande félicité, il faut se conformer à l'état de sa fortune et je suis assez heureuse pour n'avoir pas de peine à cela.

J'ai lu vos lettres et celles de madame de Sévigné, et je les relis encore; elles me charment. Si j'osois, je vous demanderois la permission de les copier pour moi seule; je sentirois cette obligation comme je dois. Je vous envoie les vies ou plutôt les morts de quelques religieux de la Trappe (1). Vous aurez le cœur bien dur si vous n'êtes attendri en les lisant; je ne vous le souhaite pas tel pour Dieu ni pour vos amis.

2619. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Chaseu, ce 14 décembre 1690.

Il est vrai, ma chère cousine, que c'est une douceur que je vous ai dite; mais il n'est pas vrai que vous ne les savez pas connoître. Vous autres dames, vous entendez ce jargon à demi-mot, et bien loin de ne pas entendre une véritable fleurette, l'amour-propre vous en fait entendre quelquefois où il n'y en a point.

Je suis d'accord avec vous qu'il seroit agréable de faire des dissertations ensemble, outre le plaisir que nous aurions de passer doucement le temps, nous profiterions les uns avec les autres. Je consens que vous preniez la copie des lettres de ma cousine de Sévigné et de moi; mais je

(1) C'est probablement le livre intitulé : *Relation de quelques religieux de la Trappe*, par l'abbé de Rancé. Paris, 1678.

vous demande en grâce que le copiste n'en prenne point pour lui, et qu'il n'y ait que vous seule qui ayez ces lettres. Montrez-les à qui il vous plaira, mais sans les confier à personne; je sais ce qu'une pareille confiance m'a coûté.

Nous avons lu, madame de Dalet et moi, les vies et les morts des religieux de la Trappe, mais il ne m'ont point fait de pitié; on n'en fait point quand on n'en veut point faire. Ne craignez pourtant pas ma dureté, ma cousine, car je ne laisse pas d'être tendre, et surtout pour mes amies qui sont aimables.

2620. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 15 décembre 1690.

M. de Pontchartrain a mandé aux vingt-six consuls, que le roi a dans les pays étrangers, qu'il leur remet la pension qu'ils faisoient à M. de Seignelai; on dit que cela montoit à quarante mille livres de rente. Il a retenu sur les huit cent mille livres qu'il doit payer à la succession de M. de Seignelai cinquante mille livres que le sieur Lubert, trésorier de la marine, avoit avancées audit sieur de Seignelai. Les meubles du défunt ont été estimés dix-sept cent mille livres.

On arme à Marseille quatorze galères qui menacent Nice. Le marquis de Parelle (1), savoyard, est entré dans l'Embrunois et il a fait déserter la ville de Senez.

L'électrice de Bavière est accouchée d'une fille. M. de Bavière a vendu à l'Empereur quatre mille hommes de ses vieilles troupes.

Le roi d'Angleterre vint hier à Paris dîner chez le maréchal d'Humières et rendre visite à Mademoiselle au

(1) Ou Parère.

Luxembourg. Le roi a nommé MM. d'Aguesseau, de Ribère et de Harlai, commissaires pour régler les différents de madame la grande-duchesse avec madame de Guise. Peccais, qu'on a donné à la Fitte au lieu de Guise qu'il avoit, est un gouvernement dans le bas Languedoc. Il y a un ingénieur qui prétend qu'avec quarante mille francs il fera de Suze une bonne place; il dit tout net que Pignerol ne vaut rien.

C'est M. Perrault qui fait rimer le Pape; madame la comtesse de Dalet me fait trop d'honneur.

Les François ont abandonné la ville basse de Québec et sont retranchés dans la haute qu'ils prétendent défendre.

L'héritier présomptif de Portugal est le prince de Brésil, mais vous croyez peut-être qu'il mourra; alors ce sera le comte d'Oropesa, grand d'Espagne et premier ministre; comme il est hors de Portugal, il seroit peut-être exclus, et en ce cas-là ce seroit le duc de Cadaval, gendre de M. d'Armagnac.

2621. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 20 décembre 1690.

Les rois de Suède et de Danemark, les Vénitiens et les princes de Lunebourg offrent leur médiation pour la paix générale; personne ne l'a encore acceptée.

Le roi aura au printemps quatre-vingts gros vaisseaux de ligne, dont le moindre sera de soixante pièces de canon. On a fait quatre-vingt-cinq lieutenants de vaisseaux, et quatre-vingts enseignes nouveaux. Ces lieutenants lèveront chacun une compagnie de cent hommes, le roi leur en fournit soixante et leur donne dix-sept cent livres pour lever et habiller les quarante autres. Ces lieutenants obéiront sur mer aux capitaines de vaisseaux; et sur terre ils

seront eux-mêmes capitaines d'infanterie et recevront alors les ordres de M. de Louvois.

Montforan (1) Brunet est l'un des deux présidents des comptes et donne cent mille écus.

Torf est mort (2); le roi a donné sa charge d'ordinaire à M. Racine qui donnera dix mille livres à la veuve.

M. de Frontenac est dans Québec avec trois mille hommes et n'y craint point les Anglois. Cragny est parti pour les îles avec six frégates et des munitions de guerre et de bouche.

M. de Catinat est à Suze qu'il fait fortifier.

M. de Feuquières commande à Pignerol. Berville qui en est gouverneur revient à Paris.

Le marquis de Leganez est gouverneur de Milan, et le marquis de Conflans y va commander les troupes à la place de Louvigny qui revient à son gouvernement de Hainaut. Le commerce est interdit entre la Savoie et Genève.

2622. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 24 décembre 1690.

Quoique la médiation des rois de Suède, de Danemark et des autres souverains ne prenne pas feu d'abord, c'est toujours un commencement. Le roi, l'empereur et le prince d'Orange ne se presseront pas d'accepter ces offres.

J'admire le roi sur les précautions qu'il prend contre ses ennemis et sur les moyens qu'il trouve pour les

---

(1) Montforens, frère de Brunet, trésorier général de la maison du roi.

(2) Voy. *Mercure Galant*, décembre, p. 279.

prendre, et je suis assuré que ses ennemis même qui le haïssent ne sauroient aussi s'empêcher de l'admirer.

Il n'y a guère d'homme de guerre que je regrettasse plus que Torf. Il y a vingt-cinq ans que je l'avois vu officier, et je l'avois toujours aimé et estimé beaucoup. Je souhaiterois fort que le roi eût fait du bien à Racine aux dépens de quelque autre.

Je vous avois bien dit que ce seroit Frontenac qui défendroit Québec.

M. de Catinat va faire une place de Suze. Il semble que ce soit une exclusion pour être employé en ce siècle-ci que d'être titulaire; les commissionnaires font tout : on fait la charge de Páloiseau dans le Mont d'Olimpe (1), celle de Berville dans Pignerol et celle d'Entremont en Bresse; cependant cela coûte doublement au roi.

2623. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 27 décembre 1690.

M. de Villequier a épousé mademoiselle de Piennes (2), qui a quarante mille livres de rente et pour cinquante mille écus de meubles. Madame la chancelière le Tellier a envoyé aux nouveaux mariés trois cents marcs de vaisselle d'argent; M. de Louvois mille louis d'or neufs, et

---

(1) Petite montagne au delà de la Meuse, vis-à-vis de Charleville. On y avait construit une forteresse, aujourd'hui détruite.

(2) Louis d'Aumont, marquis de Villequier, puis duc et pair, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur du Boulonnais, etc., né le 19 juillet 1667, marié le 17 décembre 1690 à Olympe de Brouilli, fille aînée et héritière d'Antoine, marquis de Piennes, morte le 23 octobre 1723 dans sa soixante-deuxième année. Il mourut le 6 avril 1723. — Il était, par sa mère, petit-fils de la chancelière le Tellier.

l'archevêque de Reims pour quatre mille écus de pierreries.

Le Pape a accordé à M. le chancelier le *gratis* de l'abbaye de Saint-Vandrille, avec l'indult des cardinaux pour l'abbé de Fourci, son petit-fils (1).

Le roi a donné une abbaye (Airvaux) de quatre mille livres de rente au précepteur de M. de Chartres (2).

Les Vaudois ont pillé quelques villages en Dauphiné et en Provence. On dit que M. de Savoie marche du côté de Pignerol avec dix ou douze mille hommes.

Le marquis de Nesmond n'est pas encore parti de Brest pour mener le convoi en Irlande. M. de Tyrconel est malade.

M. de Boufflers est revenu de sa course en Flandre chargé d'argent et d'otages.

M. de Pontchartrain travaille avec Vauvrai pour les affaires de la marine.

Je vous envoie une lettre de M. de la Trappe que vous trouverez belle. C'est un éloge parfait du roi d'Angleterre (3).

2624. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 1er janvier 1691.

Je vous souhaite un bon évêché cette année, monsieur, quand la résidence me devroit faire perdre votre commerce, car pour votre amitié je ne voudrois la perdre pour rien du monde. Je suis fort aise du mariage de M. de Ville-

---

(1) Fils du président de Fourci et de la fille du chevalier Boucherat.

(2) Le célèbre cardinal Dubois.

(3) Nous ne donnons pas cette lettre, qui a été imprimée dans le *Mercure Galant*, février 1691, p. 258.

quier, il est mon parent et mon ami; le mari est bien heureux qui, dans le dénombrement du bien de sa femme, y trouve avec quarante mille livres de rente encore plus de charmes que de bien.

M. de Savoie est bien échauffé de faire la guerre par le temps qu'il fait. J'espère qu'il s'y morfondra.

La lettre de M. de la Trappe est admirable; je n'ai rien lu dans ce genre de mieux écrit.

2625. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 3 janvier 1691.

D'Estrades vient d'être fait lieutenant des gardes du corps à la place de la Fitte, et Davignon enseigne.

Florensac a la charge du grand bailli de Toulouse qu'avoit le marquis de Saint-Suplice, il en aura vingt mille écus.

La flotte d'argent est arrivée à Cadix, riche de dix-huit millions. Les marchands françois y en auront huit pour leur part qui seront chargés sur les vaisseaux génois.

Le sieur Robert (1), président aux comptes, vend sa charge cent mille écus pour payer ses dettes du jeu. Ségur achète quarante-cinq mille livres la sous-lieutenance des chevau-légers d'Anjou.

M. de Chaulnes partira de Rome au mois de mars prochain.

Le comte Mazin, piémontois, épouse la fille héritière du marquis de Pianesse.

M. de Savoie est toujours campé à Veillane et M. de

---

(1) Louis Robert, seigneur du Fortille, fut intendant dans diverses provinces et dans plusieurs armées.

Catinat à Suze ; il n'y a entre eux qu'un passage fort étroit que l'un ni l'autre ne sauroit forcer.

M. de Feuquières a rencontré quelques partis ennemis aussi forts que lui.

M. de Fourcy, prévôt des marchands, harangua avant-hier le roi, et comme il lui parloit de ses victoires, Sa Majesté toucha du bout de sa canne M. de Luxembourg et lui dit tout haut : « Vous y avez la meilleure part. »

Dans les cérémonies des chevaliers, M. du Montal ayant beaucoup de peine à lire le serment et étant embarrassé, le roi lui dit : « Vous ne seriez pas si embarrassé dans une tranchée. »

L'amiral Herbert, anglois, a été déclaré innocent, mais pour contenter les Hollandois ce sera Tromp qui commandera au printemps les deux flottes.

Le premier président vient d'avoir le brevet d'entrée des premiers gentilshommes de la chambre.

On a pendu deux hommes qui ont dit en mourant qu'ils avoient fait le vol de M. de Montgommery et que M. de Langlade, qui avoit été condamné aux galères pour cela et qui venoit d'y mourir, étoit innocent.

2626. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 7 janvier 1691.

Je suis bien aise que le roi ait fait un honnête présent à Florensac ; il est mon ami et mon allié. Les huit millions arrivés à Cadix pour les marchands françois remplaceront une partie de ceux qui sortiront de France cette année.

M. de Savoie prend les matières fort à cœur d'être en campagne en ce temps-ci. Il y a un grand fonds d'honneur

dans le cœur du président Robert d'avoir voulu vendre sa charge pour payer ses dettes du jeu. Cela est bien honnête au roi d'avoir dit publiquement ce qu'il a dit à M. de Luxembourg et bien honorable pour celui-ci. Le Montal seroit fort fâché d'avoir aisément lu le serment des chevaliers, puisque son embarras lui a attiré de la part du roi une marque de son estime.

Quand je vois Langlade innocent, puni plus sévèrement que ceux pour lesquels il est châtié, je m'écrie : Providence! Providence!

2627. — *Bussy à l'abbesse de Saint-Andoche.*

A Chaseu, ce 7 janvier 1691.

Je commence par vous assurer, madame, que vous n'avez pas un ami ni un serviteur qui prenne plus de part que moi au chagrin que vous venez de recevoir. Mais je n'en demeure pas là, madame; j'ai à vous donner des conseils sur lesquels mon expérience de vingt-cinq ans de persécutions vous doit faire faire une grande attention. Vous savez les traitements que j'ai reçus après trente années de service dans les plus grands emplois de la guerre, et cela sans forme ni figure de procès; cependant ce n'a pas été par manque de courage que j'ai pris patience et que je me suis soumis aux ordres de la Providence, ç'a été la religion et la prudence qui m'ont obligé d'en user ainsi, et Dieu commence à récompenser ma résignation. Je viens de recevoir des agréments du roi, à mon dernier voyage de la cour, qui pourroient bien avoir d'agréables suites. Pour vous, madame, quand tout le monde seroit convaincu du tort que vous prétendez qu'on vous a fait, cela a toujours passé par des formes. Vous avez vingt arrêts contre vous. Mais enfin quand ces arrêts seroient injustes,

quel honneur trouvez-vous à résister à des lois auxquelles tout un royaume est soumis? Et au contraire, ne craignez-vous pas le blâme des gens sages qui condamneront infailliblement une conduite singulière qui vous fait flatter d'une fausse gloire et passer fort désagréablement les derniers jours de votre vie? Mais il n'est plus question aujourd'hui d'arrêts, madame, c'est le roi qui parle, que vous savez prévenu contre vous, ainsi il n'y a plus lieu d'espérer de le faire changer. Faites de bonne grâce ce qu'il faut une fois que vous fassiez; faites-vous un mérite auprès de M. d'Autun de la nécessité. Je vous offre mon entremise en cette rencontre. Si vous voulez me croire, en faisant votre salut vous vous donnerez du repos qu'il y a si longtemps que vous vous ôtez. Je voudrois bien que vous suivissiez mes conseils, madame, vous m'en remercieriez dans peu de temps; mais si je n'étois pas assez heureux pour vous persuader, j'ai toujours fait mon devoir d'ami devant Dieu et devant les hommes.

2628. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 10 janvier 1691.

Le roi n'ira point cette semaine à Marly, il doit aller aujourd'hui dîner à Trianon où il y aura un opéra. On me vient de dire que la reine d'Angleterre a envoyé s'excuser à cause qu'elle est enrhumée; on n'ira point toujours à Marly.

Le roi fait deux nouveaux régiments de dragons. Il en a donné un au comte de Verrue et l'autre au chevalier de Valençay. La flotte sera plus forte de vingt-trois vaisseaux cette année que l'autre, et aura deux mille pièces de canon de plus.

Le marquis d'Amfreville a épousé mademoiselle de

Bellefonds, à qui le père n'a donné que vingt mille écus (1).

Le duc de Tyrconel s'est embarqué à Brest et mène en Irlande beaucoup de vivres, d'habits et d'armes. On n'y envoyera point d'officiers généraux qu'il ne le mande.

La tragédie d'*Athalie* a été représentée à Saint-Cyr devant le roi, et devant Monseigneur en particulier.

Le jour des Rois, il y eut à Versailles cinq tables de seize couverts chacune : le roi et la reine d'Angleterre étoient à la table du roi. Monseigneur tenoit la seconde table, Monsieur la troisième, Madame la quatrième, Mademoiselle la cinquième. Le roi fut roi à la sienne, Monsieur fut roi, madame la princesse de Conti fut reine à la table de Monseigneur, madame la duchesse de Noailles fut reine à la table de Madame, et madame Dangeau fut reine à la table de Mademoiselle. Il y avoit une table de quarante couverts pour les princes et seigneurs.

Le roi a donné à Lostanges, enseigne des gardes du corps la lieutenance de roi de la Marche, et celle de Saintonge à Ligondez, colonel de cavalerie.

Le jeune Fourci, fils du prévôt des marchands et petit-fils du chancelier, a épousé ce matin mademoiselle de Villars qui a cinq cent mille francs. Elle est de Dijon (2). Le fils de Valentiné a épousé la fille de Vauban (3).

Il y avoit aux Rois de Versailles six dames de la suite de la reine d'Angleterre.

---

(1) Jeanne-Suzanne Gigault de Bellefonds, fille du maréchal, mariée à F. Davi, marquis d'Amfreville, lieutenant général des armées navales, morte le 17 mars 1698 à 32 ans.— Voy. *Mercure Galant*, janvier 1691, p. 229.

(2) Le *Mercure Galant* (janvier 1691, p. 228) l'appelle mademoiselle de Villers.

(3) Jeanne-Françoise Le Prestre, mariée en 1691 à Louis Bernier de Valentiné, marquis d'Ussé, contrôleur général de la maison du roi.

Un parti de cinq cents chevaux sorti de Pignerol a été bien battu. On les bat si souvent qu'on peut bien l'avouer quand ils nous battent.

Madame de Langlade est sortie de prison et le procès de son mari va être revu aux requêtes de l'hôtel. M. de Montgommery rendra tout ce qu'il a reçu.

Le duc de la Roche-Guyon et le marquis de Hautefort ont été faits brigadiers d'infanterie.

M. de Boufflers a passé le canal de Bruges avec quinze mille hommes.

2629. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Chaseu, ce 15 janvier 1691.

Je ne sais plus que vous dire sur le chapitre des douceurs, ma chère cousine. Si je vous mande que vous les entendez à demi-mot, vous me répondez que cela n'est pas vrai et que j'offense votre modestie; si, en me dédisant, je vous compare à une Agnès, vous n'êtes pas contente de ma comparaison. Il faut aujourd'hui que je m'explique plus nettement que je n'ai encore fait. J'ai voulu dire que par l'esprit vous entendiez toutes les douceurs du monde, mais pas une par le cœur. Oh! pour le coup vous devez être contente; sainte Catherine de Sienne l'eût été en pareille rencontre.

2630. — *Le P. Bouhours à Bussy.*

A Paris, ce 15 janvier 1691.

C'est grand'pitié, monsieur, de n'avoir point de feu dans sa chambre par le temps qu'il fait, il faut renoncer à tout commerce avec ses amis. Il est comme impossible

d'écrire; à peine vit-on, et vos amis vous laissent geler tout seul. J'ai eu par-dessus cela un rhume effroyable; sans cela, je n'aurois pas été si longtemps sans vous souhaiter à ce commencement d'année tout ce que l'on souhaite à ses meilleurs amis. J'ai heureusement terminé l'affaire dont vous m'aviez chargé. J'ai lu avec plaisir votre dernière lettre au roi. Elle est courte, elle est délicate; c'est une miniature, si l'on peut parler ainsi d'une lettre. C'est en vérité, monsieur, tout ce que mon encre et ma main gelée peuvent écrire; si mon cœur écrivoit, il ne finiroit pas sitôt. Adieu, monsieur, je ne vous oublie pas devant Dieu, je suis honteux que vous sentiez si peu l'effet de mes prières.

2631. — *Madame de Maisons à Bussy.*

A Bussy, ce 17 janvier 1691.

Je suis fort contente, mon cousin. Ce que vous m'avez dit étoit justement ce qu'il me falloit dire; ma modestie étoit blessée par votre première lettre, et mon amour-propre par la seconde. Il y a bien de l'esprit au tempérament que vous avez pris. Vous me direz assurément que je vous donne de l'encens pour celui que vous m'avez donné. Cela n'est pas tout à fait vrai, monsieur; je vous en donne parce que vous en méritez, mais je vous en donne plus volontiers parce que vous m'avez louée.

2632. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 17 janvier 1691.

Les États généraux ont mandé à M. de Castanaga qu'ils souhaitoient (ce sont leurs termes) qu'il rétablît incessam-

ment les régiments des ducs d'Avrai, d'Arschot et autres seigneurs flamands qu'il a cassés par ordre de la cour d'Espagne. Ils demandent encore qu'on leur donne, pour nantissement de l'argent qu'ils prêtent au roi d'Espagne, ou Gand ou Namur ou la Gueldre. Ils ont acheté le fort Samson que les Espagnols ont démoli, et le vont rétablir entre Namur et Huy.

Le comte de Tourville commande la flotte, et le comte d'Estrées avec Gabaret et Flacourt (1) commande une grosse escadre dans la Méditerranée. M. de Vauvrai (2) est allé donner les ordres à Toulon. M. de Boufflers n'a point passé le canal de Bruges, mais pour l'en empêcher, les Flamands lui ont apporté douze cent mille francs et des otages pour dix-huit cent mille. Toute la Flandre espagnole paye présentement contribution.

Le roi a donné douze mille francs de pension au duc de Gramont qui retourne à Bayonne.

Le cartel pour les prisonniers entre la France et la Hollande est réglé. Le comte Menard de Schomberg (3) est général de l'armée du duc de Savoie. Il marche vingt mille hommes en Piémont. Le capitaine Bart, dunquerquois, est retrouvé. Il a fait quatre ou cinq bonnes prises (4).

M. de Pontchartrain a envoyé prendre aux Chartreux cent mille francs que d'anciens fermiers du roi y avoient déposés, ne pouvant s'accorder pour le partage : on leur en payera l'intérêt. On a nouvelle d'Angleterre que les Anglois ont été repoussés à l'attaque de la petite île d'Or-

---

(1) Chef d'escadre.

(2) N. Girardin, seigneur de Vauvré, frère de l'ambassadeur à Constantinople ; il avait été nommé intendant à Toulon en 1684.

(3) Ménard, comte puis duc de Schomberg, fils du maréchal, fut créé par le roi Guillaume (1691) duc de Leinster.

(4) Le célèbre Jean Bart, né à Dunkerque en 1651, mort en 1702.

léans qui est à trois lieues de Québec dont ils n'ont pas osé approcher.

Vous voulez bien, monsieur, que parmi les grandes nouvelles je vous mande une bagatelle arrivée entre des gens qui sont, je crois, de votre connoissance. Le baron de Beauvais, capitaine du bois de Boulogne et de la plaine de Saint-Denis, et Francine, gouverneur de l'Opéra, étoient convenus que l'un chasseroit et que l'autre iroit à l'Opéra quand ils voudroient, sans payer. Quelque temps après leur convention, Francine est arrêté dans la plaine de Saint-Denis par un garde qui lui dit que M. le baron lui abandonnoit telle et telle plaine et se réservoit la plaine de Saint-Denis; sur cela Francine se retire. Le lendemain le baron étant à l'Opéra et voulant monter sur le théâtre, il trouve un homme avec une pertuisane qui lui dit que M. Francine lui a bien abandonné la plaine du parterre, mais que pour celle du théâtre il se l'est réservée. Les amis communs s'en sont mêlés, et chacun ira partout où il voudra.

2633. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 18 janvier 1691.

Il est de bon sens à la reine d'Angleterre d'être enrhumée quand il faut qu'elle se mette en campagne par le temps qu'il fait. Je ne sais pas même si l'état de ses affaires lui permet de goûter les plaisirs.

Le roi a raison d'engager le comte de Verrue par ses bienfaits à tirer l'épée contre son souverain. Il n'y a qu'un roi comme le nôtre qui puisse non-seulement soutenir la guerre contre tous les souverains de la quatrième partie du monde, mais encore les battre et donner cent mille francs en bonnes étrennes dans sa famille.

Il est bien né pour être roi. Quand il le fut de la fête, l'autre jour, la Fortune, qui ne perd aucune occasion de lui faire des amitiés, se justifia de la petitesse de celle-ci et dit :

D'un grand État je le ferois le maître
S'il avoit encore à l'être ;
Mais avec un peu de temps
Il le sera de plus grands.

Mandez-moi si la tragédie d'*Athalie* a aussi bien réussi que celle d'*Esther*.

Je suis fort aise que Ligondez ait eu la lieutenance de roi de Saintonge. Il a été capitaine dans le régiment de mestre de camp général de mon temps.

Je vois bien, monsieur, que la sincérité que vous avez en me racontant le mauvais succès des cinq cents chevaux de Pignerol ne vous coûte guère, et sur cela je vous dirai que, comme n'est pas marchand qui toujours gagne, n'est pas aussi homme de guerre qui toujours bat.

On passe aisément les canaux par le temps qu'il fait, mais il faut réussir quand on a passé, et je ne doute pas que M. de Boufflers ne le fasse, car il a de bonnes troupes et il surprendra les ennemis.

2634. — *Le président Benard de Rezé à Bussy.*

A Paris, ce 18 janvier 1691.

Nous ne pouvons assez vous remercier, madame de Rezé et moi, monsieur, en trouvant bon que madame la comtesse de Dalet nous envoyât le commencement de vos Mémoires. Après les avoir lus, nous nous sommes bien confirmés dans la pensée où nous étions déjà que quand les ouvrages d'esprit ont atteint un certain degré de per-

fection, on ne se peut lasser de les relire. Je n'ai point fait copier ce manuscrit comme vous me l'avez permis, monsieur, par la nécessité où je me fusse trouvé de le confier au copiste.

2635. — *Bussy au président de Rezé.*

A Chaseu, ce 21 janvier 1691.

Je suis bien aise, monsieur, que vous ayez eu quelque plaisir à relire mes petits contes.

Quand on a l'esprit aussi beau et aussi fleuri que vous l'avez, le Palais ne le sauroit jamais enrouiller. Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que je trouve que vous êtes un ami incomparable; j'ai autrefois éprouvé que les affaires de vos amis étoient les vôtres. Mais j'admire aujourd'hui votre discrétion dans le refus que vous faites de faire copier un manuscrit de votre ami, de peur que le copiste n'en prenne un pour lui. Vous voulez bien, monsieur, que je rende mille grâces à madame la présidente d'avoir bien voulu que je l'amusasse pendant quelques moments.

2636. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 21 janvier 1691.

Les États généraux parlent aujourd'hui au gouverneur des Pays-Bas à peu près comme parloit autrefois le duc d'Albe à la république naissante; ils voient bien qu'on a besoin d'eux.

L'on avoit dit que le roi n'étoit pas content de Tourville, et je trouvois cela bien rude qu'on fût disgracié aussitôt

après le gain d'une bataille; je ne l'ai jamais voulu croire, car je connois la justice du roi.

Quand je vois le roi et la reine d'Angleterre se trouver aux fêtes que donne le roi, je crois, les estimant comme je fais, qu'ils y passent mal le temps et qu'ils n'y vont que par complaisance.

Le général Schomberg profite en cette rencontre de la réputation de son père; je ne sais si M. de Savoie en profitera, lui.

Je crois que si le prince de Bade étoit défait, les Turcs pourroient encore aller à Vienne; mais c'est une terrible barrière. Je ne sais si vous êtes comme moi, monsieur, mais je sens toujours une secrète répugnance à être obligé de souhaiter, comme bon François, des prospérités à ces barbares; et, sans vouloir faire le prêcheur de croisade, je serois fort aise que les intérêts des princes chrétiens se pussent réunir contre eux.

La dispute du baron de Beauvais et de Francine est très-plaisante. La vengeance de celui-ci m'a fait rire; cela me réjouit, je vous assure, plus qu'un grand événement.

2637. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 24 janvier 1691.

Le prince d'Orange n'est pas encore passé en Hollande; il remet de jour en jour.

Le roi a nommé Saint-Ruth pour commander le secours qu'il envoie en Irlande; il n'y a point encore de maréchal de camp nommé pour cette expédition.

M. de Savoie a enfin mis ses troupes en quartier d'hiver, et M. de Catinat en a fait de même. Il y a beaucoup de malades de part et d'autre. On mande de Pignerol que

M. de Savoie a pris la poste pour Vienne ou pour Inspruck, où M. de Bavière se doit trouver.

Feuquières a pris le château de Banasque et le comte d'Angrogne qui y commandoit. Il a encore brûlé Millefleurs, qui ne vouloit pas contribuer. Les prisonniers ont été échangés en Piémont; le marquis de Clérembault est à Pignerol.

On dit que les Espagnols, en s'en retournant dans le Milanois, ont voulu surprendre Verceil; mais cela mérite confirmation.

On a bloqué Montmélian le 9 de ce mois; M. de Catinat y doit arriver le 13 pour le bombarder.

On a tapissé de fleurs de lis le sénat et la chambre des comptes de Chambéry.

Le magistrat de Genève n'a pas voulu recevoir Hervart, envoyé du prince d'Orange : la populace a été sur le point de se soulever contre le magistrat.

Le marquis de Saint-Maurice lève le régiment royal de Savoie.

Les contributions de Suze montent déjà à plus de cinquante mille écus.

Le roi a donné cinq cents écus de pension à Boisselot et lui a promis de laisser vendre sa compagnie aux gardes à sa femme, s'il étoit tué.

Le comte de Guiscard a vendu à la Bourlie, son frère, le régiment de Normandie cinquante-sept mille francs.

Le mariage du prince de Turenne et de mademoiselle de Ventadour est arrêté; ils auront vingt mille écus de rente (1).

---

(1) Louis de la Tour, prince de Turenne, mort d'une blessure reçue à la bataille de Steinkerque, le 5 août 1692. Il ne laissa pas d'enfants d'Anne-Geneviève de Lévis de Ventadour, fille unique du duc de Ventadour. — Voy. *Mercure Galant*, mars 1691, p. 144.

Le prince de Bade a chassé Tékeli et les Turcs de la Transylvanie.

2638. — *Grammont à Bussy.*

A Paris, ce 25 janvier 1691.

Si je ne connoissois votre extrême bonté, monsieur, je ne prendrois pas la liberté que je prends aujourd'hui de vous supplier très-humblement de me dire votre sentiment sur le panégyrique du roi, en vers, que mon zèle, peut-être indiscret, m'a fait entreprendre. Je sais combien la gloire de Sa Majesté vous est chère, et c'est encore une des raisons qui me fait adresser à vous en cette rencontre et vous protester que non-seulement j'effacerai tout ce qui n'aura pas l'honneur de votre approbation, mais encore que je jetterai l'ouvrage au feu si vous ne le trouvez pas digne d'être donné au public.

2639. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 30 janvier 1691.

Je sens toute la peine que vous avez eue de m'écrire dans une chambre sans feu, mon R. P. et je vous en ai l'obligation que je dois quand je vous fais réponse auprès d'un grand feu, qui ne m'empêche pas de mourir de froid.

Je vous plains fort d'avoir un grand rhume, car je n'ai qu'une petite fluxion qui ne laisse pas de m'incommoder beaucoup.

Je suis bien aise que ma petite lettre au roi vous ait plu; s'il la lit où vous savez, comme je n'en doute pas, on y fera cas de la délicatesse et surtout de la brièveté.

Les soins que vous venez encore de prendre pour cette pauvre bénédictine, mon R. P., m'accablent sous le poids de la reconnoissance; il n'y en a jamais eu une si grande que la mienne : *Satis est, domine, satis est*, je n'y saurois suffire.

Vous voyez bien au-dessus de ma lettre que j'ai du feu dans la chambre où je vous écris.

Adieu, mon R. P. Mon Dieu! que je vous aime!

De madame de Dalet.

Je vous donne terme jusqu'au dégel, mon R. P., pour me dire ce que vous pensez sur mon sujet, car j'aime bien aussi toutes vos paroles et surtout quand elles me doivent parler de votre amitié; la mienne pour vous est égale à mon estime et à ma reconnoissance, mon R. P. Fussé-je dans une cellule plus fraîche que la vôtre, je vous en dirois autant.

2640. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 27 janvier 1691.

Le prince d'Orange n'oseroit encore quitter Londres, puisqu'il remet le voyage de Hollande, où il a assurément des affaires.

Le commandement du secours qu'on envoie en Irlande est une méchante commission.

Vous verrez que M. de Savoie aura ruiné ses troupes en les mettant trop tard en quartier d'hiver.

Il me paroît que Feuquières fait honorablement du bruit.

Je doute fort que les Espagnols aient voulu surprendre Verceil : l'infamie de cette action leur feroit plus de tort

que la possession de cette place ne leur apporteroit d'avantage.

La ville de Chambéry est bien conseillée de se déclarer pour nous, et celle de Genève seroit bien malheureuse si le peuple y étoit le maître.

Si le prince de Bade continue, il se mettra sur le pied de premier capitaine de l'Europe.

2641. — *Bussy à Grammont.*

A Chaseu, ce 30 janvier 1691.

Vous débutez bien, monsieur; j'ai vu beaucoup de gens habiles et qui faisoient de beaux vers qui avoient commencé plus foiblement que vous; mais je vous veux parler en ami. Si vous m'aviez prié de juger d'un madrigal ou d'une épigramme que vous auriez faite, j'aurois été bien plus indulgent et je n'y aurois pas regardé de si près; mais quand il s'agit d'un panégyrique pour le roi qui doit être public, ce doit être quelque chose d'extraordinaire : les pensées en doivent être nouvelles, ou si elles sont rebattues, les tours nouveaux les doivent diversifier. Je ne doute pas qu'on ne présente des pièces à l'Académie françoise qui ne valent pas celle-ci, mais en ce cas-là les auteurs n'auront pas eu des amis connoisseurs ou sincères. Encore une fois, monsieur, ces sortes d'ouvrages ne doivent pas être communs. Il n'en est pas de même de la prose, on n'y est pas si délicat; mais en matière de vers, la médiocrité est un grand défaut. Je vous renvoie vos vers et je vous remercie encore d'avoir eu assez d'estime pour mon goût pour m'en faire juge.

2642. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 4 février 1691.

Le prince d'Orange étoit parti de Londres pour passer en Hollande; il a eu avis d'une conjuration : il est retourné sur ses pas, a fait arrêter milord Clarendon, Preston, Albieri et vingt autres qu'on a interrogés devant lui et puis menés à la Tour. On dit qu'il ne laissera pas de passer en Hollande.

L'armée du roi en Piémont sera de trente-cinq mille hommes.

M. de la Hoguette prépare tout pour bombarder Montmélian. On a pris le faubourg qui est au bas de la montagne.

Un parti de la garnison de Casal a été coupé par le prince Eugène de Savoie, qui en a pris ou tué une centaine. Le duc de la Ferté a passé de Casal à Suze, lui sixième, avec un passe-port de M. de Savoie; il dit que la garnison de Casal ne manque encore de rien.

On écrit de la Haye qu'on y va défendre tout commerce, même de lettres, avec la France; ainsi, plus de gazette de Hollande ni de lardon : ce n'est pas un grand malheur.

Le patriarche des Arméniens s'est fait catholique et a envoyé au roi sa profession de foi.

On publiera demain la levée du siége de Québec par les Anglois; ils y ont laissé du canon et se sont fort mal battus. Ils avoient pourtant envoyé sommer M. de Frontenac, et l'Anglois, en lui montrant sa montre, lui dit qu'il ne lui donnoit qu'une heure pour envoyer les clefs de la ville.

Le roi a fait le chevalier de Tessé et Husson maréchaux de camp pour l'Irlande avec Saint-Ruth : on espère qu'ils

en chasseront le peu d'Anglois que le prince d'Orange y laisse.

L'affaire du grand maître et du maître des cérémonies fut hier jugée. Le maître fut déclaré indépendant du grand maître, et il fera tout en son absence et ne fera rien en sa présence (1). Sainctot va vendre sa charge pour acheter la moitié de celle d'introducteur des ambassadeurs.

M. de la Vie (2), maître des requêtes, est mort. C'étoit un grand mangeur, comme vous pourriez dire de vingt-quatre poulets rôtis à un repas.

M. l'archevêque de Rouen, à quatre-vingts ans, est revenu d'une fluxion sur la poitrine sans aucun remède.

2643. — *Grammont à Bussy.*

A Paris, ce 7 février 1691.

Je vous rends mille très-humbles grâces, monsieur, de votre généreuse sincérité. Vous ne sauriez croire combien je me trouve honoré d'être condamné de votre façon. Je

---

(1) Voici ce que dit Dangeau à ce sujet (29 janvier 1691) : « Le roi a jugé ce matin l'affaire qu'il y avoit entre M. de Blainville, grand maître des cérémonies, et M. de Sainctot, maître des cérémonies. Tout a été presque jugé en faveur de M. de Sainctot, parce qu'il étoit en possession depuis longtemps et que M. de Rhodes lui avoit laissé faire la charge. Il ne prendra point l'ordre de M. de Blainville, il marchera à sa gauche, mais sur la même ligne, sera assis sur le même gradin, sera reçu du parlement et de la chambre des comptes avec les mêmes honneurs que le grand maître en son absence. La seule chose qui est favorable à M. de Blainville, c'est qu'il aura la queue de son manteau plus longue d'une aune que celle de M. de Sainctot ; et ainsi les charges ne sont pas égales, mais elles ne sont pas subordonnées. »

(2) G. Ign. de la Vie, marié à Louise-Catherine de Feuquières, morte en 1692.

trouve beau et je me vanterai désormais d'avoir été assez heureux pour que mon ouvrage ait attiré vos réflexions, quelque succès qu'il ait eu.

Certain Gascon dans sa province,
Se vantoit d'être fort heureux,
En nous racontant que le prince
Avoit sur lui jeté les yeux.
Quoi ! sur vous, dîmes-nous ? Quel honneur ? quelle gloire?
Sur moi-même, dit-il ; en demandant à boire,
Le roi m'a dit : Retirez-vous d'ici.
—Vous riez ; vous trouvez la gasconade étrange ?
De moi pauvre il en est ainsi.
Je pourrai dire à ma louange :
Mes vers ont été lus de l'illustre Bussy.
De Bussy, dira-t-on, qu'en tous lieux on admire?
De lui-même, il a pris la peine de les lire
Et de les condamner aussi.

Vous m'avouerez, monsieur, que vous n'avez guère vu d'auteur sitôt consolé de voir mépriser son ouvrage : c'est que votre critique est si juste, qu'elle m'a dessillé les yeux. Je vous en remercie donc très-humblement encore une fois, en vous suppliant d'oublier que je fais de méchants vers.

2644. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 7 février 1691.

Il arriva avant-hier un courrier de Rome qui dit que le Pape avoit depuis six jours la fièvre continue avec un érysipèle sur la jambe, la poitrine fort embarrassée et quelquefois la tête. Il n'est point venu de courrier depuis, ce qui fait croire qu'il n'est pas mort. M. de Catinat d'un côté, et M. de Feuquières de l'autre devoient attaquer Veillane. Feuquières y est arrivé le premier, a commencé l'attaque

et y a perdu cent cinquante hommes; il a été blessé légèrement à la joue et à la cuisse. M. de Catinat est arrivé ensuite et a fait retirer les troupes voyant l'entreprise manquée.

M. de Savoie, qu'on croyoit sur le chemin de Hollande, est à Turin; il n'étoit allé qu'à Verceil. Les quatre mille Suisses que le prince d'Orange avait fait lever n'ont point voulu servir en Piémont. Le traité est rompu, et l'on dit que le roi les prend à sa solde. Le prince Auguste de Hanovre a été tué en Transylvanie par un parti de Tékeli qui y vouloit rentrer. Le prince d'Orange arriva à la Haye le 31 du mois dernier, et sans vouloir écouter les harangues il fit assembler le conseil, nomma les bourgmestres, et régla beaucoup d'affaires. M. l'électeur de Brandebourg a eu une espèce d'apoplexie. Enfin l'archevêque de Rouen est mort (1). Il laisse de grands biens au comte de Médavi son petit-neveu. On a confisqué vingt mille livres de rente au marquis de Ruvigny, depuis qu'il a pris emploi avec le prince d'Orange. Les invalides avoient neuf cent mille francs d'argent comptant qu'ils prêtent au roi, dont on fait vingt mille écus de rente; ils seront employés en pensions pour les vieux officiers, la plus forte ne sera que de mille livres. Le dôme des Invalides coûtera cinquante mille écus à dorer. Il n'y aura plus de bals en masque dans les maison royales.

2645. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 8 février 1691.

Voilà bien des remises pour le voyage de Hollande. Je crois à ce propos qu'on pourroit donner au prince d'O-

(1) F. Rouxel de Médavi. — Voy. *Mercure Galant*, février 1691, p. 179.

range pour devise : *Trop en a, qui deux en mène.* Je doute qu'il soit prudent à lui de s'éloigner de Londres aussitôt après une conjuration. La défense du commerce de Hollande en France ne l'interrompra pas tout à fait ; il en sera seulement un peu plus cher. Il est plaisant de voir que le patriarche des Arméniens ne reconnoisse point d'autre pape que le roi. Le général des Anglois au siége de Québec s'est mal adressé de croire intimider Frontenac. C'est un des hommes de France qui a autant de fermeté. Mon neveu de Rodes (1) a bien fait de vendre sa charge avant le règlement qu'on vient de faire ; je pense aussi qu'on ne l'eût pas fait de son temps . Je ne m'étonne pas que M. de la Vie soit mort, je m'étonne qu'il ait vécu jusqu'à présent, en mangeant comme il faisoit. Ce bon tempérament de l'archevêque de Rouen, qui a résisté à une fluxion sur la poitrine à quatre-vingt-sept ans succombera peut-être à une indigestion. La nature a joué de son reste en cette rencontre.

2646. — *Madame de Maisons à Bussy.*

A Autun, ce 10 février 1691.

Je m'ennuie fort de ne vous point écrire, mon cousin, cependant c'est moi qui dois une lettre. Le froid, les remèdes que j'ai faits quand il a été passé et d'autres occupations m'ont empêché de vous rendre un devoir duquel je me fais un grand plaisir. Je crois que vous n'en doutez pas, mon cousin, car vous connoissez quel est mon cœur à votre égard. Écrivez-moi donc ; mandez-moi comment vous vous portez et comment vous avez passé cette rigou-

(1) Charles Pot, marquis de Rodes, avait vendu en 1685, moyennant 80,000 écus, sa charge de grand maître des cérémonies.

reuse saison. Faites-moi part de vos nouvelles, de ce que fait madame la comtesse de Dalet, enfin de tout ce qui pourra m'assurer que vous ne m'oubliez pas et que vous m'aimez toujours.

2647. — *Bussy à Grammont.*

A Chaseu, ce 12 février 1691.

Un homme qui reçoit comme vous venez de faire, monsieur, la critique de son ouvrage est un fort honnête homme et il a l'esprit bien fait. J'estime plus votre docilité en cette rencontre que les plus beaux vers que vous ferez de votre vie. J'aime à voir la raison maîtresse de l'amour-propre et qu'on se fasse justice à soi-même, comme on la feroit à un autre. Au reste, monsieur, votre petit conte a ce tour aisé que j'aime tant. Quand vous ferez des vers comme ceux-là, je les lirai toujours avec plaisir et je ne les oublierai point.

2648. — *Bussy à madame de Maisons.*

A Chaseu, ce 13 février 1691.

Si vous vous ennuyez de ne me point écrire, ma chère cousine, je m'ennuie fort aussi que vous ne m'écriviez point et que par là vous ne me donniez point occasion de vous répliquer; car on ne sauroit longtemps parler tout seul; mais j'ai bien cru que vous ne pouviez m'écrire puisque vous ne le faisiez point. Oui, ma chère cousine, je connois votre cœur, et le croyant un bon et honnête cœur pour tout le monde, je n'ai garde de ne pas croire qu'il est admirable pour moi, qui ai fait tout ce que j'ai

pu pour le gagner, sans qu'il vous en coûte de remords. Je me porte à merveille, mais aussi, par le cruel froid qu'il a fait, je n'ai bougé d'une petite chambre chaude comme un poêle, et où il y a toujours grand feu. Je vous enverrai toujours mes nouvelles et je vous aimerai bien toujours, car vous êtes bien aimable.

2649. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 14 février 1691.

Je crois le Pape mort présentement ou il n'en est pas loin; à quatre-vingts ans passés on ne dispute pas si longtemps contre la mort sans succomber.

La prise de Veillane manquée n'est pas un grand malheur, mais la perte de cent cinquante hommes, à nous qui avons toute l'Europe sur les bras, est quelque chose.

Je n'ai jamais ouï parler d'une vie si mêlée que celle du prince d'Orange; il a rassemblé les contraires. La fortune le tire toujours heureusement de toutes les traverses qu'elle lui donne.

Ne vous avois-je pas bien dit que l'archevêque de Rouen n'iroit pas loin? je m'attendois à sa mort. Je voudrois bien que l'abbé de Bussy et vous en profitassiez. Ruvigny ne perdra rien à la confiscation de son bien; le prince d'Orange ne seroit pas un bon maître s'il ne le dédommageoit. Je ne comprends pas comment les invalides ont amassé neuf cent mille francs. On a raison de ne plus souffrir des assemblées de masques dans les maisons royales, elles peuvent avoir de dangereuses suites.

2650. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 16 février 1601.

Les lettres de Rome, du 25 janvier, disent le Pape à l'extrémité. Les cardinaux de Bouillon et d'Estrées partiront demain, ceux de Bonzi et le Camus se rendront à Antibes; ils ont eu chacun six mille écus pour le voyage. Comme la peste est auprès de Naples, les cardinaux n'aimeront pas à être longtemps enfermés. Ils feront bientôt un pape. Le marquis de Léganez est gouverneur du Milanois, et le marquis de Conflans, général de la cavalerie. Louvigny revient en Flandre. On a commencé à bombarder Montmélian; les assiégés manquent de bois.

Le prince d'Orange a fait une entrée magnifique à la Haye et a déclaré à la province de Hollande qu'il falloit qu'elle entretînt ses deux régiments d'infanterie et de cavalerie, ce qui lui coûtera douze cent mille francs par an. Milord Preston a été condamné d'avoir le ventre ouvert; on le croit exécuté. L'archevêque de Cantorbery lui a mandé qu'il devoit mourir content en mourant pour son roi.

Le prince d'Épinoi donne cent mille livres au marquis de Harcourt, du régiment de Picardie. Montperoux a donné son régiment à son fils. M. de Tallard a brûlé cinq gros villages au delà du Nècre. La vieille duchesse d'Épernon (1), tante du duc de Coislin, est morte au Val-de-Grâce. Elle avoit trente mille livres de rente qui reviennent au duc de Foix. Il y aura mercredi une grande fête à Trianon pour le roi et la reine d'Angleterre.

---

(1) Marie du Cambout de Coislin, veuve de Bertrand de la Valette, duc d'Épernon et de Candale.

L'inventaire de M. de Seignelai est magnifique; outre une infinité de meubles précieux, il y a deux cents lits.

2651. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 18 février 1691.

Votre rhume étoit gelé pendant le grand froid, mon révérend père, et ce dégel a fait fondre les humeurs. J'ai été comme vous, mais au lieu d'un rhume ç'a été à moi un rhumatisme sur un bras, sur les reins et sur les cuisses; tout cela m'auroit accablé, si je ne me précautionnois fort par des fourrures et par une chambre chaude d'où je ne sors pas.

J'ai reçu de M. d'Autun la réponse au paquet que vous lui envoyâtes; il me mande que madame de Saint-Andoche avoit écrit une lettre au secrétaire d'État de Châteauneuf, que le marquis de Montrevel, son frère, avoit trouvée si ridicule qu'il ne l'avoit pas voulu rendre et qu'il en avoit demandé une autre plus soumise à sa sœur; elle lui en avoit envoyé une par laquelle elle se soumettoit à tout ce qu'il plaisoit au roi.

L'évêque me mande ensuite que si elle eût obligé le roi à la destituer, il auroit fait son devoir pour ma fille, mais que l'abbesse demeurant dans les termes de la raison, il n'y a rien à faire.

Le malheur de notre bénédictine fait vivre les gens abandonnés des médecins et rend sages les fous. Cependant

Con tempo e la paglia maturiscono le nefle.

Je ne sais si elle a reçu la lettre dont vous me parlez, mon R. P.; elle ne manquera pas d'y faire réponse dès qu'elle l'aura; car c'est un bon cœur de fille et qui vous sait tout le gré qu'elle doit à vos soins et à votre amitié.

Pour moi, mon R. P., je ne sais comment vous remercier dignement de toutes vos bontés, et ce qui m'embarrasse encore davantage, c'est que je ne saurois espérer de trouver jamais une occasion de vous témoigner par des effets ma reconnoissance, et que votre condition me réduit à ne vous pouvoir faire autre chose sinon que de vous dire que je vous aime toujours de tout mon cœur.

De madame de Dalet.

Je n'ai pas encore bien démêlé, mon R. P., si c'est par vanité ou par amitié pour vous que votre estime me fait plus de plaisir que celle de tous mes amis; ce qui me feroit un peu défier de l'amour-propre en cette rencontre, c'est que je sens bien que, quand vous ne me loueriez pas, je vous aimerois toujours de tout mon cœur, en vous honorant autant que vous le méritez. Vous voyez bien qu'avec de tels sentiments vous n'avez qu'à faire d'employer la jalousie pour me mettre à la raison.

2652. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 21 février 1691.

L'évêque de Noyon a été fait conseiller d'État d'Église. Il tiendra son rang comme pair de France immédiatement au-dessous de l'archevêque de Reims. Le marquis de Santena, Piémontois, vend son régiment et se jette à la Trappe. On bombarde Montmélian depuis dix jours. Les ennemis ont abandonné le petit château de la Pérouse, où le canon les incommodoit fort. Le marquis de Sassenage donne quatre-vingt mille livres de la lieutenance des gendarmes de Monsieur.

Le sacré Collége n'a point encore donné de ses nou-

velles au roi. On ne doute point que les cardinaux français n'arrivent assez tôt pour contribuer à l'exaltation d'un pape. Le roi a envoyé demander des galères aux Génois, et au grand-duc, pour les passer à Livourne. On a fait dire au prince d'Orange que si on faisoit mourir à Londres milord Preston, on couperoit, à Paris, la tête à milord Montjoye. On parle tout bas d'un voyage du roi. Les chevaux de l'artillerie ont ordre de se tenir prêts. Le prince de Turenne épousa lundi mademoiselle de Ventadour à Saint-Eustache. Monsieur et toutes les princesses y étoient. Il y eut un grand souper et un bal chez la duchesse de la Ferté.

On ne bombarde plus Montmélian (1). M. de Catinat a fait la revue de ses troupes, mais on ne sait où il va. Seize vaisseaux de guerre sont prêts à Toulon et vingt-quatre galères à Marseille avec six frégates et six galiotes à bombes. Les Hollandois doivent avoir à la fin d'avril quarante-huit vaisseaux de ligne, et les Anglois vingt. Tromp commandera tout. Le grand seigneur a fait une entrée magnifique à Constantinople après la prise de Belgrade. Le Khan des Tartares y est arrivé pour entrer de bonne heure en campagne avec le grand visir. Il est certain que le roi de Perse doit fournir au Turc cent mille hommes de troupes réglées. Le roi a donné deux mille écus de pension au petit Renaud (2) qui est habile dans la marine. Messieurs de Genève demandent aux Suisses d'être reçus pour quatorzième canton. Les compères ont répondu : « Nous ver-

---

(1) Montmeillan fut pris le 21 décembre suivant.

(2) Bernard Renau d'Éliçagaray, né dans le Béarn en 1652, membre de l'Académie des sciences (1699), mort le 30 septembre 1719. Il s'acquit une haute réputation comme ingénieur et constructeur de navires. Ce fut lui qui inventa les galiotes à bombes.- Il était de très-petite taille, comme le dit l'épithète que Choisy ajoute à son nom.— Son éloge a été écrit par Fontenelle.

rons. » Le duc de Mantoue s'est déclaré hautement pour la France, et a donné ordre à ses sujets de courir sus aux Allemands et aux Espagnols. On lui a envoyé cent mille écus pour lever des troupes.

2653. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 25 février 1691.

M. de Noyon a donc au conseil la place de l'archevêque de Rouen, j'en suis bien aise. Sera-t-il content d'être au-dessous de quelqu'un? La vocation du marquis de Santena me paroît vive, il faut voir s'il la soutiendra. Cela sera beau à Catinat de prendre une place comme Montmélian pendant l'hiver. Il ne me paroît pas que l'affaire de milord Montjoye soit égale à celle de milord Preston. Celui-ci a conjuré contre le prince d'Orange, et l'autre est un prisonnier de guerre, et cela étant il ne seroit pas juste de traiter Montjoye comme on auroit traité Preston, car le cartel est établi pour les prisonniers de guerre et non pas pour les conspirateurs.

Je viens de voir une lettre qui dit que Montmélian bloqué tombera tôt ou tard entre les mains du roi et que Catinat est allé assiéger Nice qui est investi par deux mille chevaux. L'armement naval de Marseille et de Toulon est destiné apparemment pour cette entreprise. Tromp va avoir un bel emploi; j'ai vu son père il y a trente ans avoir une grande réputation pour la mer, celui-ci est fils de maître. S'il est vrai que le roi de Perse donne cent mille hommes au Turc, il faudra que le prince de Bade s'aille cacher, et nous n'aurons guère d'affaires sur le Rhin. Les Génevois ont raison d'être Suisses, et les Suisses de n'y pas consentir; je crois qu'ils voudroient bien supprimer

quelque canton bien loin d'en augmenter le nombre. M. de Mantoue est mieux conseillé que M. de Savoie.

2654. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce dernier de février 1691.

Les Léganez sont des Espagnols de mérite; il y a plus de quarante ans qu'ils remplissent dignement les places qu'ils occupent. Le père ou le grand-père de celui-ci battit bien le comte d'Harcourt à Lérida.

Quoique je sache bien que le bois est nécessaire pour cuire la viande, je n'excuserois pas un gouverneur de place qui se rendroit faute de bois, fît-il le plus grand froid du monde.

Ce ne sont pas deux régiments qui coûtent à entretenir par an douze cent mille francs, il faut que ce soient deux légions.

Les Anglois croient raffiner sur la cruauté quand ils font ouvrir le ventre, et pensent par là qu'ils rebuteront les conspirateurs; mais quand on aime bien son roi, qu'on a bien envie de le servir et qu'il s'agit encore de la religion, le plus ou le moins dans le genre de la mort n'y fait rien.

Le régiment de Picardie n'a jamais été vendu si cher. Je juge par là qu'il y a bien de l'argent en France et qu'il n'y a point de noblesse au monde dont l'honneur soit si fort au-dessus de l'intérêt que celui de la noblesse françoise.

Montperoux fait la fortune de son fils en le faisant colonel à son âge et ne perd pas grand'chose en quittant le service. Je ne cesse point d'admirer le roi. Quand le roi Jean et François Ier ont été magnifiques, leurs affaires en ont souffert; pour le roi, il ne donne des fêtes qu'après

avoir fait le fonds pour la subsistance de quatre cent mille hommes au moins, pendant une année; après cela il se réjouit de ce qui lui reste.

M. de Seignelai n'avoit que trop de lits, il ne s'est que trop couché.

2655. — *Madame de M(ontmorency ?) à Bussy.*

A Paris, ce 2 mars 1691.

Sous ombre que l'abbé de Choisy vous mande les nouvelles mieux qu'un autre, vous croyez vous passer de tout le monde, monsieur le comte? Il va être évêque au premier jour et je serai vengée, car vous aurez beau revenir à moi, vous parlerez aux rochers. Si vous aviez vu tout ce que j'ai mis dans mon *sottisier* depuis deux mois, vous seriez bien fâché de m'avoir négligée; je vous abandonne aux remords, car je vous estime assez pour croire que vous n'êtes pas tombé dans l'impénitence finale, et je vous attends à mes pieds pour juger de votre contrition. Ne vous étonnez pas si je prends toutes les figures de ma lettre dans la pénitence, on ne nous prêche autre chose depuis le carême, et je suis convaincue de toutes les vérités qu'on nous dit, hors de celle qui nous oblige à pardonner aux gens qui nous méprisent.

2656. — *Bussy à madame de M(ontmorency ?).*

A Chaseu, ce 6 mars 1691.

Savez-vous bien, madame, pourquoi je vous ai moins écrit qu'à l'ordinaire? c'est que j'ai trouvé vos dernières lettres sèches et courtes et que j'ai voulu voir si c'étoit de assitude de m'écrire souvent ou de quelques chagrins :

d'ailleurs me doutant bien que si vous m'aimiez toujours, mon silence vous feroit parler. Je ne vous aimerai que mieux, madame, d'avoir éprouvé votre amitié, et je vous défie de tenir votre cœur contre la sincérité du mien. Si j'avois tort je vous demanderois pardon et, vous avez beau dire, vous me l'accorderiez.

Il est vrai que l'abbé de Choisy écrit bien les nouvelles, comme tout ce qu'il veut écrire; mais ses lettres ne m'ôtent pas le goût des vôtres. Il me mande les nouvelles générales, et vous les particulières qui réjouissent plus que les autres. D'ailleurs il y a toujours un air naturel et badin dans vos lettres qui plaît fort. Votre *sottisier* n'est pas celui de vos livres que j'estime le moins, madame, vous me feriez grand tort de me retrancher ce que je n'ai pas vu; vous y trouverez un grand fonds pour réjouir longtemps, quand vous n'auriez qu'à me copier ce que vous y avez mis depuis que vous ne m'écrivez plus. Recommençons, madame; nous y trouverons le ragoût et la chaleur d'une amitié qui a repris des forces.

2657. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 7 mars 1691.

On déclarera dimanche les généraux des armées. L'armée d'Italie fera le siége de Nice, de Final ou même de Turin. Le prince d'Orange est encore à la Haye, où il joue à la bassette et fait enivrer les Allemands. Les troupes qui revenoient de Siam ont relâché à la Martinique : presque tous les officiers sont morts. C'est un lieutenant qui ramène le vaisseau. Le roi a donné quarante mille écus à mademoiselle de Villarceaux (1). M. de Villayer, doyen du

(1) Marie-Anne de Mornai, fille de Louis de Mornai, marquis de Villarceaux, morte sans alliance, le 25 octobre 1694, à 45 ans.

conseil, est mort à quatre-vingt-six ans (1). L'abbé de Belesbat est mort d'apoplexie (2). Le maréchal de Lorges vient d'être fait duc et pair. M. de Vauban est parti. On ne doute point que le roi ne parte incessamment. Les dames ne seront point du voyage. M. de Louvois fit partir hier vingt-deux courriers. Toutes les troupes, cavalerie et infanterie, qui étoient dans la généralité de Paris, ont marché en Flandre. On prétend qu'il y aura en ce pays-là quatre-vingt mille hommes de pied et quarante mille chevaux. Le prince d'Orange est à Gand. Tous les alliés sont fort intrigués. Le marquis de Chevigny-Choiseul (3) a acheté le régiment de cavalerie de la reine qu'avoit Roussillon-Clermont. Saint-Ruth est parti pour l'Irlande. M. de Catinat devoit arriver le 12 de ce mois devant Nice et ouvrir la tranchée le 14. Le comte d'Estrées a mis à la voile pour y aller avec seize vaisseaux et seize galères. Trois mille Espagnols ont été attaquer les colonies françoises de Saint-Domingue et en ont pillé et brûlé plusieurs. M. de Cressy, gouverneur et M. de Loncaunay, lieutenant de roi, y ont été tués. La comtesse de Morstein est morte (4) Le maré-d'Humières a cédé son duché à son gendre.

---

(1) Jean-Jacques Renouard, comte de Villayer, reçu à l'Académie française en 1650, sans aucun titre littéraire. Voy. sur lui une note curieuse de Saint-Simon (Dangeau, 5 mars 1691); Livet, *Histoire de l'Académie*, t. II, p. 235, et *Mercure Galant*, mars 1691, p. 129.

(2) Paul Hurault de l'Hospital de Belesbat, frère de madame de Choisy. Voy. *Mercure galant*, mars 1691, p. 164.

(3) François-Éléonore de Choiseul, mort en 1710, à 36 ans.

(4) Femme du grand trésorier de Pologne, mère du marquis de Châteauvillain.

2658. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 11 mars 1691.

Je me prépare à de grands événements cette campagne, car je ne doute pas que le roi ne marche, et ce ne sera pas pour se promener. Je ne pense pas que la bassette empêche le prince d'Orange de songer à sa campagne; il y jouera plus gros jeu qu'à la Haye, et quand il fait enivrer les Allemands, c'est pour les faire mieux entrer dans ses résolutions. La mort de M. de Villayer nous va donner un nouveau confrère à l'Académie. Madame de Dalet voudroit bien que Fontenelle remplît cette place, j'en serois ravi; personne n'en est plus digne. La dernière fois que je vis l'abbé de Belesbat, il y a bientôt un an, il me parut si mort qu'il m'auroit effrayé si j'avois été seul. La dernière campagne de M. de Lorges vaut pour le moins le titre qu'on vient de lui donner. Le départ de Vauban pour la Flandre fait juger que le roi veut attaquer quelque place dans ce pays-là, et malheur à celle qu'il attaquera. La saison est trop rude pour mener des dames à la guerre; ce ne seroit pas un voyage de plaisir pour elles ni pour ceux qui les y mèneroient. L'activité de M. de Louvois est admirable; le premier ministre d'Auguste, qui étoit maître du monde, ne dépêchoit pas vingt-deux courriers en un jour. Le roi est bien heureux d'avoir formé un si habile homme; mais il faut dire la vérité, un prince qui peut mettre en huit jours cent mille hommes en campagne, et les faire subsister au mois de mars, est un terrible ennemi et d'ordinaire il est le maître de ses voisins. Je ne suis pas surpris que les alliés soient embarrassés, mais ils ne sont pas excusables de n'avoir pas prévu leur embarras. Il y a longtemps que la fortune et la bonne con-

duite du roi devroient les avoir corrigés de lui faire la guerre. Plus l'entreprise de Nice est importante et difficile, et plus je m'attends à la voir réussir ; le roi prend bien ses mesures et Catinat s'acquitte dignement des emplois qu'on lui confie. Les services éloignés de la cour sont bien ingrats ; et quoiqu'il soit fâcheux de mourir, en quelque lieu qu'on meure, la mort d'un enseigne de gens de pied en Flandre à la vue du roi fait plus de bruit et d'honneur à l'enseigne que celle du gouverneur de Saint-Domingue ne lui en fait : ces gens qui vivent dans un autre monde sont comme morts pour celui-ci.

2659. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 21 mars 1691.

Le roi partit samedi pour aller assiéger Mons. On y ouvrira la tranchée ; il y a devant la place cinquante-un bataillons et quatre-vingts escadrons. Monseigneur est généralissime sous le roi, avec des patentes scellées du grand sceau. Monsieur est général sous lui ; les maréchaux de Luxembourg et de la Feuillade sous Monsieur ; MM. de Vendôme, de Soubise, de Joyeuse, de Boufflers, de Rubantel et de Rosen, lieutenants généraux sous les maréchaux ; M. le Duc, M. le prince de Conti, M. le duc du Maine, M. le grand-prieur, Montchevreuil et Villars, maréchaux de camp. Il y a dans cette armée quatre-vingts pièces de gros canon et quarante mortiers.

M. de Lorges commandera l'armée d'Allemagne. Le maréchal d'Humières défendra les lignes avec dix-sept bataillons et cinquante et un escadrons, et sous lui le duc de Choiseul et d'Augé, lieutenants généraux ; et pour maréchaux de camp, la Valette, Vivans, Vatteville et Gassé. Il y a entre Sambre et Meuse soixante-dix esca-

drons prêts à marcher. Le prince de Bergues est gouverneur de Mons et a huit mille hommes de garnison. M. de Vauban qui s'étoit trouvé mal et qui se porte mieux est auprès du roi. On avoit commandé dix-huit mille pionniers, il s'en est trouvé vingt-cinq mille. Le marquis d'Harcourt commande sous Trèves un camp de cinq mille hommes de pied et de douze cents chevaux. Le comte de Guiscard (1) commande six mille hommes sous Dinan. Le roi campera, et personne ne sera dans les maisons afin de donner l'exemple aux soldats. Le quartier du roi est à la porte d'Havré.

Les troupes du roi étoient le 14 devant Nice; on y alloit ouvrir la tranchée; le comte de Fronsasco en est gouverneur, on dit qu'il est brave homme.

Madame de Montespan s'est retirée aux Filles de Saint-Joseph au faubourg Saint-Germain (2). Le roi a donné son appartement à M. du Maine, et celui de M. du Maine à mademoiselle de Blois. On a trouvé dans une cave d'une maison de la rue du Mail, six hommes et deux femmes morts, mais encore rouges et fort bons visages, sans aucune blessure. Ils avoient des outils et avoient commencé à faire un trou qui n'avoit que trois pieds de profondeur. On dit qu'ils cherchoient un trésor et qu'une vapeur les a tués.

Lorsque le roi partit de Versailles, M. le duc de Bourgogne lui dit qu'il avoit lu dans l'histoire que des princes aussi jeunes que lui avoient été à la guerre et le dit en

---

(1) Louis de Guiscard, comte de la Bourlie, marquis de Magni, lieutenant général des armées, ambassadeur en Suède (1698), mort en 1720, à 70 ans.

(2) Voy. la note de Saint-Simon sur le Journal de Dangeau à la date du 15 mars 1691. La Bibliothèque du Louvre (correspondance de Noailles, t. III et VI) renferme un certain nombre de lettres écrites par madame de Montespan depuis sa retraite.

pleurant. Le marquis de Silleri est mort d'une colique en douze heures (1). Le régiment du roi en arrivant devant Mons a emporté l'épée à la main deux redoutes où il y avoit cinq cents hommes. Dangeri, le major, y a été tué.

P. S. Ma lettre est demeurée sur ma table au dernier ordinaire; ma gazette en sera plus longue, car je vous envoie des nouvelles du siége de Mons, que je viens de recevoir datées du 22 et du 25. Hier, en arrivant, le roi s'alla promener à la portée du mousquet de la place, on lui tira force coups de mousquet qui passoient bien loin derrière lui. Un coup de canon tua le cheval de M. de la Chesnaye assez proche de Sa Majesté et plus proche encore de M. le comte de Toulouse, qui voyant tomber la Chesnaye lui fit donner un de ses chevaux et dit froidement : «Quoi! un coup de canon, n'est-ce que cela?» Une vedette vouloit empêcher le roi d'avancer dans un lieu où on l'avoit posté, on lui dit : c'est le roi. Il répondit : «Je le connois bien ailleurs, mais je le méconnoissois-là (2).»

Le roi a quatre aides de camp : le prince d'Elbeuf, le prince de Turenne, Cominges et le chevalier de Nogent. Monseigneur en a quatre aussi : Coigny (3), Sainte-Maure, la Chesnaye et Morstein. Le roi monte à cheval aujourd'hui 25, pour aller visiter les dehors de son camp du côté d'Havré et de Binch. Les ennemis n'ont pas fait grand feu; jusqu'à présent il n'y a eu qu'un soldat des gardes françoises blessé légèrement. L'amiral Tromp est devenu fou.

---

(1) Il avait 75 ans.

(2) Voy. Dangeau, 21 mars 1691.

(3) L'imprimé porte par erreur *Cognac*. Voy. Dangeau, *ibid.*

2660. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 1er avril 1691.

Vous me faites un grand plaisir, monsieur, de m'envoyer des détails du siége de Mons. Une aussi brillante entreprise que celle-là donne bien de la curiosité et surtout quand le roi la fait en personne. Il est malheureux à un gouverneur de place d'être attaqué par un aussi grand prince que le nôtre et aussi bien servi; la fermeté ne peut aller qu'à le faire tenir quelques jours davantage. Il y a plus de trente ans que j'ai vu le roi ne compter pour rien les coups de mousquet. Le sang-froid de M. le comte de Toulouse est joli à son âge, mais ce qu'il a dit sur le canon ne seroit pas de même dans la bouche d'un homme plus vieux que lui. Un brave homme qui a de l'expérience dit que le canon est la plus épouvantable machine que la rage des hommes ait pu inventer pour s'entre-détruire et n'en va pas moins droit où il doit aller. Je ne pense pas que M. de Lorges ait de grandes affaires cette campagne sur le Rhin; c'est dommage.

Si le gouverneur de Mons est un homme entendu, il fera casser bien des têtes avec une garnison de huit mille hommes. J'ai toujours vu que les assiégés qui ne tiroient pas leur poudre aux moineaux se défendoient mieux que les autres. Vous verrez que ces gens-là tireront fort quand on les pressera et qu'ils feront de bonnes sorties.

La folie de Tromp est un des coups de la fortune du roi; quand elle ne fait pas mourir les braves et habiles généraux de ses ennemis, elle leur tourne la tête.

2661. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

Au camp de Maubeuge, ce 4 avril 1691.

Nous arrivons ici de Philippeville, monsieur, et comme nous ne sommes qu'à trois lieues du siége de Mons et qu'une heure après les événements nous en savons le détail, je vais vous mander ce qui s'y est passé jusqu'à présent. La nuit du premier au second du mois le roi fit attaquer l'ouvrage à corne qui étoit fort ruiné du canon. M. de Boufflers étoit de jour, et une partie du régiment des gardes françoises avoit monté la tranchée. Les ennemis ayant abandonné cet ouvrage sans beaucoup de résistance, nous nous en rendîmes les maîtres; mais comme ils se retiroient brusquement, un de leurs soldats jeta sa mèche en fuyant dans une barique de poudre qui en sautant en l'air fit croire aux nôtres que c'étoit une mine, de sorte qu'ils se mirent à fuir sans que les officiers les pussent retenir. Les ennemis s'en étant aperçus, ils se rejetèrent dans l'ouvrage à corne malgré la résistance de nos officiers. M. de Boufflers fut légèrement blessé d'une balle au cou. Le chevalier de Saillant est prisonnier à ce qu'on croit. Contade, Vauroui et plusieurs autres ont été blessés. Le roi ne voulut pas donner aux ennemis le temps de se reconnoître, et pour cela il fit attaquer cet ouvrage à la pointe du jour en sa présence par un détachement de quarante mousquetaires de chaque compagnie, soutenus par un autre de ses grenadiers à cheval et des grenadiers de plusieurs régiment de l'armée; ces détachements chassèrent entièrement les ennemis de l'ouvrage à corne et y firent un bon logement. Nous y avons perdu le fils du prince de Courtenai (1), mousquetaire, et deux autres. Depuis cela on a

(1) Louis-Gaston, prince de Courtenai. Il avait 22 ans.

chassé les ennemis d'une espèce de contre-garde qui étoit entre l'ouvrage à corne et une demi-lune qui a un bon fossé plein d'eau. Cette demi-lune n'est point revêtue, et le corps de la place est de ce côté là composé d'une muraille toute droite flanquée de mauvaises tours. Le canon est admirablement bien servi.

On n'a point de nouvelles certaines des mouvements du prince d'Orange, car il ne fait qu'aller et venir et l'on croit qu'il ne peut rassembler au plus que quarante mille hommes, et le roi a deux cents escadrons et soixante et quinze bataillons à portée de le joindre en six heures; nous sommes ici cinquante escadrons. Le duc de Montfort (1), fils aîné de M. de Chevreuse, fut hier blessé à la tête d'un coup de mousquet dans la tranchée; on croit qu'il le faudra trépaner. Un soldat de la place se rendit hier. Il dit que la garnison est fort fatiguée et que le gouverneur la tient rigoureusement toujours sur les remparts, sans leur permettre d'entrer dans la ville. Monseigneur fut hier à la tranchée; il avoit avec lui M. de Chartres. Il visita avec M. de Vaubant ous les travaux qu'on avoit faits pendant la nuit.

2662.— *Mademoiselle Dupré à Bussy.*

A Paris, ce 4 avril 1691.

Eh! quoi, monsieur, vos amis n'entendent-ils plus parler de vous, ou suis-je la seule à qui vous ne songiez plus? Je ne le croirai point que vous ne me l'ayez dit. Vous m'aviez promis de me donner de vos nouvelles; je vous en ai

(1) Honoré-Charles d'Albert, comte de Tours, comte puis duc de Chevreuse-Montfort, tué en 1704 près de Bellikeim.

demandé depuis que vous êtes parti de Paris, et vous ne dites mot. J'espère que vous reviendrez à moi avec le printemps, et je vous en prie. N'y a-t-il plus d'espérance de voir des rondeaux? Pour moi je ne suis pas encore épuisée et j'espère que je vous ferai demander quartier, car je suis bien loin d'avoir dit tout ce que je pense contre l'amour, et je ne vous trouve plus si vif contre votre infidèle.

Je viens de voir des nouvelles qui disent que M. de Vauban offrit le premier de ce mois au roi de faire emporter l'épée à la main l'ouvrage à corne de Mons, mais que, s'il vouloit attendre trois jours, il épargneroit la vie de deux cents hommes. Sa Majesté aima mieux attendre. Le roi a fait faire à cent cinquante pas de la circonvallation une nouvelle ligne de défense du côté de Saint-Denis par où les ennemis peuvent venir.

Le prince d'Orange a été à Gand, à Anvers et à Bruxelles. Il fait venir des troupes de Frise et d'Angleterre. On dit que les Brandebourgs et Munsteriens à Cologne ne veulent point marcher sans l'ordre de leurs maîtres.

La citadelle et tous les forts de Villefranche sont pris; M. de Catinat marche à Nice.

L'Académie françoise a donné la place de Villayer à M. de Fontenelle, neveu de M. Corneille. Cette nouvelle vous fera plaisir, car il est de vos amis et digne d'en être.

Adieu, monsieur, je vous envoie un sonnet, mais je pourrois bien vous en lasser; en tout cas ne vous en contraignez point, je me tairai en vers quand vous voudrez, pourvu que vous me permettiez de vous dire toujours en prose que je suis celle de vos amies qui vous honore le plus.

Contre l'amour.

Loin de flatter l'amour, je le prends aux *cheveux*.
Je morgue son pouvoir quoique simple *mortelle*.

A se garder de lui, mon cœur sera *fidèle;*
Il ne me dédit point, il fait ce que je *veux.*

Quand je devrois passer jusque chez nos *neveux*
Ou pour indifférente ou pour archi-*cruelle,*
Avec ce petit dieu je veux vivre en *querelle.*
J'y gagne beaucoup plus que de sentir ses *feux.*

Comme une autre, peut-être, aurois-je été *perfide;*
Au lieu d'un œil riant, j'en aurois un *humide,*
Car aimer et pleurer se suivent bien *souvent.*

Le bonheur en amour dépend d'une *parole,*
Il est mal assuré, peu constant et *frivole;*
Se faut-il étonner s'il fuit comme le *vent?*

2663. — *Bussy à mademoiselle Dupré.*

A Chaseu, ce 7 avril 1691.

Vous avez raison, mademoiselle, de ne pas croire aux apparences. C'est le partage du vulgaire de juger par elles de toutes choses. Il faut un bon esprit pour approfondir les raisons de ce qui nous paroît presque toujours autrement qu'il n'est en effet. Par exemple, un autre à votre place auroit crié *tolle* contre moi et auroit fait une injustice. Je ne vous ai point oubliée, mademoiselle, et je ne vous ai jamais aimée plus que je fais; mais un enchaînement d'occupations, de devoirs et d'affaires m'ont ôté le temps de vous écrire et ne m'ont point empêché de songer à vous et d'en parler souvent avec ma fille. Vous allez voir, mademoiselle, que je ne suis pas encore prêt à me rendre. Vous me demandez un rondeau, et je vous envoie un sonnet. Il n'y a que la mort de la Climène ou la mienne qui puisse me faire taire; j'ai du fond pour la persécuter jusqu'au tombeau, il n'a tenu qu'à elle que je l'eusse aimée jusque-là.

Je vous remercie, mademoiselle, de vos nouvelles; elles

font plaisir en tout temps et surtout en celui-ci. Dans l'impatience où le roi doit être de prendre Mons, cela est bon et humain à lui d'aimer mieux le prendre trois jours plus tard et épargner deux cents hommes; les soldats qui le sauront ne s'épargneront pas. Les mouvements que se donne le prince d'Orange ne sauveront pas Mons; il falloit s'y prendre plus tôt. Je crois qu'il ne pense qu'à mettre le reste de la Flandre en sûreté.

Les difficultés que font les Brandebourgs et les Munstériens de marcher sont des choses qui arrivent toujours dans les ligues : les uns se pressent, les autres non, et cela fait qu'un seul prince moins fort en hommes que des confédérés non-seulement leur résiste, mais encore les bat souvent.

M. de Catinat me paroît un homme de grand mérite; quand on le verra arriver aux grands honneurs de la guerre, personne ne devra être surpris.

Je suis ravi que Fontenelle soit devenu mon confrère. Il y a quelque temps qu'il est mon ami, et je lui ai donné ma voix pour l'Académie aussitôt que je l'ai connu.

Tant que vous ferez d'aussi jolis vers, mademoiselle, vous feriez grand tort à vos amis de les supprimer; remettons-nous en goût; il sera beau à nous de ne rien laisser à dire à la postérité sur les deux sujets que nous nous sommes prescrits.

Contre une infidèle (1).

Quand Iris me quitta, je me pris aux *cheveux*,
J'en eus, je le confesse, une douleur *mortelle*,
Et ne pouvant pas vivre et la voir in-*fidèle*,
Aussitôt à la mort allèrent tous mes *vœux*.

Aussi ne crois-je pas que jamais nos *neveux*,
Puissent voir une Iris, si folle et si *cruelle*,

(1) Madame de Montglas.

Car j'avois tout au monde abandonné pour *elle*,
Et rien n'étoit égal à l'ardeur de mes *feux*.

Cependant qui l'eût cru? L'ingrate, la *perfide*
Avec un œil fort sec me vit un œil *humide*,
Ce qui sans grand sujet m'arrive peu *souvent*.

Combien de sa constance avois-je de *paroles*?
Mais de pareils serments qui sont souvent *frivoles*
Autant en emporte le *vent*.

2664. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 11 avril 1691.

Le gouverneur de Mons jugea à propos, le 8 au soir, de demander à capituler. Le 27 mars à onze heures du soir nos troupes entrèrent dans Nice après trois heures de tranchée ouverte, ce qui ne fut qu'une formalité. Le 28, M. de Catinat entra dans la ville, les ennemis firent un grand feu de canon et de mousqueterie du château. Le 30, notre canon commença à tirer, et une de nos bombes ayant mis le feu dans un magasin de poudres du château, tout le donjon en fut renversé, presque tout leur canon fut démonté et ils eurent quatre cents hommes tués ou blessés. Enfin le 2 avril, les ennemis se voyant en très-mauvais état, et la garnison fort épouvantée, demandèrent à capituler, et le 5 la place fut rendue à M. de Catinat. Le sel de Nice produisoit un million de revenu à M. de Savoie. Vertillac (1) est gouverneur de Mons, et le chevalier de la Fare de Nice. Le roi a donné cent mille francs à M. de Vauban. Sa Majesté sera samedi à Compiègne où les dames se trouveront, et mardi à Versailles.

---

(1) Brigadier d'infanterie et lieutenant colonel du régiment Dauphin.

2665. — *Bussy au marquis de Bussy.*

A Chaseu, ce 13 avril 1691.

Le détail que vous me faites du siége de Mons m'a fait un grand plaisir ; un évènement de cette importance tient tout le monde aux écoutes. J'avois toujours bien cru que la garnison de Mons se défendroit avec vigueur quand on la presseroit. Je ne pense pas qu'il y ait une troupe au monde comparable aux mousquetaires du roi pour un coup de main ; on tue ces gens-là, mais on ne les bat point. Les coups de tête sont dangereux ; je crains pour la vie du duc de Montfort, car j'aime fort son père.

Il faudroit que le prince d'Orange fût fou s'il songeoit à secourir Mons en l'état où sont les choses. Ce n'est pas de le laisser prendre dont je le trouverai blâmable, c'est de n'avoir pas prévu que l'on l'assiégeroit et de ne s'être pas mis assez tôt en campagne pour l'empêcher ; mais après cela est-il le maître ? voilà les inconvénients des ligues.

Je me défie toujours des rapports des rendus quand ils disent les rudesses d'un gouverneur ; ils croient faire plaisir à ceux à qui ils se rendent et s'excuser d'avoir quitté le parti où ils étoient ; ils sont au moins intéressés s'ils ne sont menteurs.

Quand je commençai d'aller à la guerre, les maréchaux de camp n'alloient qu'une heure à la tranchée la nuit et revenoient coucher dans leur lit ; les braves gens en ce temps-là étoient plus rares qu'aujourd'hui. Il faut dire la vérité, il est bien difficile qu'on en fasse moins qu'on n'en fait à la vue d'un roi qui se met tous les jours au hasard d'être tué comme un simple officier.

2666. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 15 avril 1691.

Il y a deux ans que, quelque estime que nous eussions de la conduite et de la puissance du roi, nous croyions que tout ce qu'il pourroit faire seroit de résister à toute l'Europe déclarée contre lui; cependant nous lui avons vu la seconde campagne de cette guerre gagner trois batailles et il commence celle-ci par prendre en personne, le 9 avril, une des meilleures places et des plus renommées des Pays-Bas. Je défie les orateurs de dire quelque chose au-dessus de tels faits. La conquête de Nice payera bientôt au roi les frais de la guerre du Piémont et incommodera fort M. de Savoie. Sa conduite a dispensé tous les gens de bon sens de le plaindre. Je suis ravi que Vertillac ait le gouvernement de Mons; son oncle est mon ami.

2667. — *Le marquis de Termes à Bussy.*

A Versailles, ce 24 avril 1691.

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit, monsieur; je vous en demande pardon : mille choses m'en ont empêché, des incommodités, des affaires, le voyage du roi où nous avons eu très-peu de temps à nous; enfin nous voici redevenus spectateurs et je vais vous mander les nouvelles que je sais. L'armée de Hongrie sera de quarante-cinq mille hommes; le prince de Bade refuse de la commander à moins qu'on ne lui donne trente mille hommes de vieilles troupes. Cela embarrasse fort le conseil de l'empereur. Le comte de Tékeli assemble ses troupes pour rentrer en Transylvanie. Le duc d'Hanover, fort dégoûté de

l'alliance des Espagnols, refuse d'envoyer en Brabant les cinq mille hommes qu'il avoit promis et veut demeurer neutre. Le duc de Savoie envoie à Verceil ses plus beaux meubles, son argenterie et tout ce qu'il a de plus précieux. On est fort consterné à Turin depuis la prise de Nice. L'ambassadeur de l'empereur à Rome a renoncé aux franchises avant que d'avoir audience du conclave. Le duc de Chaulnes avoit déclaré que, s'il ne le faisoit, il reprendroit ses franchises.

2668. — *Bussy au marquis de Termes.*

A Chaseu, ce 27 avril 1691.

Vous avez eu tant de bonnes raisons pour ne me pas écrire, monsieur, que quelque plaisir que me fassent vos lettres, il faut que je vous tienne pour excusé. Ce qui est certain, c'est que vous me ferez toujours un plaisir extrême quand vous me donnerez de vos nouvelles et que vous m'instruirez des générales. M. de Bade fait bien le renchéri; les capitaines un peu distingués dans les cours étrangères se font valoir; ce n'est pas ici la même chose, on s'y passe de M. le Prince et de M. de Turenne. J'ai toujours fait fort peu de cas des ligues, mais plus je vais plus je trouve que ce n'est que de la crème fouettée. La première campagne le feu y est, ils sont à craindre; la seconde c'est peu de chose; la troisième ce n'est rien, le chapelet commence à se défiler. *Vis unita fortior.*

2669. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 28 avril 1691.

Je viens de recevoir votre lettre du 22 de ce mois, mon R. P., dont je vous rends mille et mille grâces et de toutes vos remontrances; elles sont judicieuses, pleines de raison, en un mot, admirables.

Je vais donc travailler à vous satisfaire; si, de votre côté, vous aviez le loisir de retoucher en quelques endroits, nous verrions à prendre ce que nous jugerions le mieux.

Je reprendrai seulement à l'endroit où vous me dites qu'il faut que cet ouvrage soit bien fini avant qu'il soit exposé au grand jour.

Je ne prétends pas qu'il soit public; c'est pour le roi uniquement et pour madame de Maintenon, vous et le P. de la Chaise. Cependant je demeure d'accord qu'il faut qu'il soit bon et que si, malgré mes précautions, il devenoit public, on le trouvât digne d'un homme qui a quelque réputation.

La semaine sainte me pressoit si fort, pendant laquelle je voulois que le roi le vît, que je le croquai, comme on dit en peinture; j'en ai ici une copie meilleure que ce que je vous ai envoyé.

J'y ai même ajouté un nouveau malheureux, qui est le roi Jacques Stuart, qui est à Saint-Germain.

Je vais travailler sur vos réflexions, mon R. P; cependant gardez la lettre au P. de la Chaise et ne montrez l'ouvrage à personne.

Adieu, mon R. P.; vous ne sauriez avec quelle reconnoissance je sens l'obligation que je vous ai en cette rencontre. Je vous rends encore mille grâces de vos remontrances faites si à propos; mais je vous remercie encore

plus du cœur que je vois qui vous les fait faire ; j'en ai aussi un bon pour vous, et vous n'avez point au monde un plus fidèle ni un plus tendre ami que moi.

Ma fille de Dalet est encore en Auvergne ; elle arrivera ici cette semaine prochaine.

2670. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 1er mai 1691

Rien n'est mieux pensé ni plus judicieusement, mon R. P., que de dire que mon intention étant de faire voir le mérite des malheureux, il ne faut pas que je m'amuse à dire des choses indifférentes d'eux ; mais pour attirer la pitié sur ces malheureux, il faut que je fasse bien voir leur mérite et c'est ce que je ne puis retrancher.

Pour le récit, il s'en faut assez fier à moi : je ne le rendrai pas languissant par sa longueur ; mais vous m'avouerez, mon R. P., que la brièveté est d'ordinaire un peu sèche.

Pour ce que vous dites que vous voudriez qu'on ne fût point las par la lecture des vies de mes malheureux quand on en viendroit à moi :

Premièrement, je réponds à cela qu'il faut, comme je viens de vous dire, que je dise tout le mérite de mes malheureux pour attirer sur eux la pitié ; mais je vous dirai encore que si je faisois le récit trop court des gens dont je parle, je découvrirois trop que mon intention n'a été que de parler de moi, ce qu'il faut que je cache autant que je pourrai ; et puis il n'est pas dit qu'on lira cela tout d'une fois.

Si ce n'étoit que l'histoire d'une personne avant la mienne, sa longueur pourroit ennuyer, mais la quantité de gens dont je parle égayera cette lecture.

Je suis d'accord de retrancher l'histoire de Bethsabée dans la vie de David et les choses indifférentes, qui ne sont ni ses malheurs ni ses bonnes qualités. Il faut faire la même chose dans l'histoire de saint Louis, dans celle du roi Jean, dans celle de François Ier; pour Bélisaire, il sera difficile de l'accourcir, car tout consiste en faits d'importance et qui font sa gloire.

Pour ma vie, j'y fourrerai par-ci par-là quelques réflexions et quelques traits de ceux que je sais qui vous plaisent.

Pour ce que vous me mandez que vous avez peur qu'on ne me fît quelques petites railleries sur ce que je dis que c'est ma fille de Coligny qui m'a donné le goût des lectures saintes, je l'ai dit parce que cela est vrai; mais si on pouvoit plaisanter sur cela, on le pourroit encore mieux faire sur mon changement et sur ma réforme, car j'ai été une espèce de libertin, et ma fille a toujours été régulière.

Si vous saviez, mon R. P., combien je vous suis obligé de la tendresse que je remarque que vous avez pour moi dans toutes les observations que vous avez faites sur ce petit ouvrage, vous verriez bien qu'on ne perd rien avec moi. Mais je vous conjure de me répondre exactement et promptement tout ce que vous pensez sur mes réponses, car cela fera le même effet qu'une conversation, et encore meilleur, parce que nous avons plus de loisir de répondre juste.

Je ne vous ai rien dit des avis que David, saint Louis et François Ier donnent à leurs enfants quand ils sont prêts à mourir.

Quoiqu'on trouve cela dans les histoires, il me paroît qu'on ne sauroit trop le dire, et ce sont même des leçons que je donne à mes enfants, plus belles et qui ont plus d'autorité que toutes celles qui viendroient de mon cru.

Réponse, s'il vous plaît, mon R. P., et m'aimez bien toujours.

2671. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 2 mai 1691.

Ne vous vantez plus de connoître l'amitié, monsieur; il y a six mois que je ne vous ai écrit parce que je n'ai bougé du lit tout l'hiver, et je n'ai pas eu la moindre marque de votre souvenir. Je vois bien que je pourrois être morte deux ou trois ans sans vous inquiéter, si mon ombre ne vous alloit reprocher votre oubli. Prenez-y garde au moins, cela pourroit bien vous arriver, car je crois que je saurai aimer au delà du tombeau. Comment vous êtes-vous accommodé de ce terrible hiver? Nous autres, gens avancés, en trouvons la carrière bien rude. J'ai eu bonne compagnie au chevet de mon lit, car mes maux et le froid qui m'avoit engourdie m'ont toujours laissé l'esprit et la langue libres, et le cœur aussi chaud pour mes amis que s'ils le méritoient, car à vous parler franchement vous n'êtes pas le seul dont je pourrois me plaindre, et parce que je vous aime plus que les autres je ne me plains que de vous. Ces sentiments-là ne sont-ils point trop délicats pour vous, monsieur? S'ils ne plaisent, ils fatiguent, et de peur de vous ennuyer je vais vous mander des nouvelles.

On me mande de Hollande que l'évêque de Munster a retiré les troupes qu'il avoit en ce pays-là et qu'il veut demeurer neutre. On croit que M. d'Hanover en pourroit bien faire autant. Le prince d'Orange a envoyé un courrier au duc de Savoie pour lui promettre un grand secours par mer. Il lui a envoyé de l'argent pour lever quatre mille Suisses. L'armée de M. de Catinat sera cette campagne de quarante mille hommes. M. de Savoie a fait un voyage à Verceil pour y faire préparer des logements aux princesses et à toute la cour. Les nouvelles de la Hongrie

sont que le grand vizir a laissé Esseck bloqué et qu'il est allé à Bude que l'on croit présentement investi. Il a laissé trente mille hommes pour la garde des ponts sur lesquels il a fait passer la Save à son armée. Le maréchal de Lorges partira demain pour l'Allemagne, et tous les officiers destinés pour cette armée partiront incessamment. Le marquis de (Choiseul) a épousé mademoiselle de (Lambertye). Vous connoissez sa réputation et sa beauté (1).

Je vous envoie des stances sur la prise de Mons qui ne vous déplairont pas.

Lorsque Louis, suivi de ses troupes fidèles,
Jette dans Mons le péril et l'effroi,
Le fin Guillaume pense à soi
Et vole au secours de Bruxelles.

Quand Bruxelles, bientôt prêt à changer de roi,
Verra camper Louis au pied de ses murailles;
Le fin Guillaume ennemi des batailles
Ira secourir Charleroi.

Héros chargé d'une triple couronne,
Qui ne te coûta rien qu'un de ces attentats,
Que l'équité britannique pardonne
Aux heureux scélérats;
Digne patron de messieurs les États,
Dis-nous un peu comment raisonne
Quiconque vante et ta tête et ton bras?
Maître dans l'art d'éviter les combats,
Tu prends les villes qu'on te donne
Et défends très-bien en personne
Celles qu'on n'attaque pas.
J'ai conquis, diras-tu, plus vite qu'un tonnerre
Trois... Halte-là, rapide conquérant.
Si chaque région semblable à l'Angleterre,

(1) Hubert de Choiseul-la-Rivière, dit le marquis de Choiseul, brigadier des armées du roi, mort en 1727, à 63 ans, marié le 20 mars 1691 avec Marie de Lambertye, morte le 26 novembre 1710. Voy. *Mercure Galant*, mars 1691, p. 280.

Se rendoit au premier tyran
Qui daigneroit lui déclarer la guerre;
Un courrier ne voudroit qu'un an
Pour subjuguer toute la terre.

2672. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 4 mai 1691.

Vous m'avez proposé, mon R. P., d'égayer le récit de ma vie par des réflexions, comme il y en a dans mes Mémoires, sans lesquelles, croyez-vous, ce récit sera un peu sec.

A cela je vous réponds que ce n'est pas tout à fait la même chose; ces réflexions, qui vous ont plu dans mes mémoires, sont faites dans des lettres que j'écris à mes amis, lesquelles lettres sont susceptibles de réflexions et non pas un récit d'actions de guerre, à moins que la réflexion ne soit guerrière. J'ai repassé plusieurs fois sur mes campagnes sans avoir pu trouver un endroit à placer une réflexion.

C'est sur la fin de ma vie où j'en puis faire quelqu'une et où j'en ferai aussi, et particulièrement quand je parle de mes erreurs à ma famille. J'y ai ajouté quelques réflexions qui, je crois, vous plairont.

Je n'ai qu'à compter succinctement et nettement ma vie sans faire le bel esprit : on croit assez que j'en ai; il n'est ici question que d'apprendre ce que j'ai fait.

Cependant, mon R. P., je vous envoie la vie du roi Jacques, que je mettrai entre la Châtre et moi; prenez la peine de la voir et de me mander tout ce que vous en pensez; j'y ai laissé quelques dates, parce que je crois qu'on sera bien aise de savoir les temps où les choses sont arrivées. Gardez ce que je vous en envoie, c'est mon

brouillon; j'en ai une copie plus nette. Je crois que vous serez content des réflexions que je fais à la fin de cette vie.

Adieu, mon R. P.

2673. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Chaseu, ce 6 mai 1691.

Eh bien! madame, il n'y a que vous qui sachiez aimer; au moins personne ne peut-il rien dire sur l'amitié que vous n'ayez dit. Mais je ne voudrois pas jurer que ceux qui en parlent le plus aimassent le mieux. Je sens que je vous aime et que je vous aime fort, mais je vous avoue que vous êtes plus éloquente que moi sur ce chapitre comme sur bien d'autres. Voulez-vous que je vous parle franchement, madame? Je crois que je sens ce que vous dites, quand, peut-être, vous dites ce que vous ne sentez pas. Croyez-moi, soyons contents l'un de l'autre et laissons les tracasseries à l'amour qui n'est qu'un ravaudeur. J'ai passé l'hiver comme un jeune homme qui s'est bien chauffé et qui n'a eu que des rhumes inévitables à tout le monde par le froid qu'il a fait.

Ce seroit une si grande nouvelle que Munster et Hanover se détachassent des confédérés qu'elle mérite confirmation. Le prince d'Orange qui promet du secours et qui envoie de l'argent à M. de Savoie devroit garder tout cela pour lui. Le grand vizir donnera des affaires à l'empereur cette campagne, et je crois que le maréchal de Lorges aura les coudées franches sur le Rhin.

Il y a de l'esprit dans les stances que vous m'avez envoyées, madame; les deux dernières sont bien au-dessus des autres; ne savez-vous point qui les a faites?

2674. — *La duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin, à Bussy.*

A Vienne, ce 10 mai 1691.

Je suis obligée, monsieur, de vous importuner par celle-ci et de vous demander une grâce pour l'honneur de votre maison, car des trois garçons que j'ai de votre cousin, M. le comte de Rabutin, je voudrois faire entrer l'aîné dans les chanoines de Cologne et faire le cadet chevalier de Malte. Je vous prie de m'envoyer les preuves nécessaires. Je me fais un plaisir particulier d'établir en ce pays-ci une si illustre maison. J'espère, monsieur, que vous y contribuerez en m'envoyant ce que je vous demande, et de le mettre entre les mains de l'ambassadeur de Venise qui est en France, il me le fera tenir sûrement. J'ai trouvé toutes les preuves nécessaires dans le livre de votre généalogie que vous m'avez envoyé. Il ne me faut que les copies collationnées des contrats. Je vous demande pardon, mon cher cousin, d'avoir été si longtemps sans vous écrire; mais vous savez qu'en l'état où sont les choses on ne sauroit faire autrement. M. de Rabutin et moi ne manquerions pas, si nous pouvions, de vous rendre nos devoirs, en entretenant une correspondance aussi agréable que la vôtre.

2675. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 19 mai 1691.

Je me défiois un peu du mérite de mon dernier malheureux, mon R. P.; mais je ne croyois pas que cela fût au point où vous me mandez qu'il est : vous êtes à la source

des jugements et nous voyons les choses de loin dans les provinces.

Si j'avois laissé sa vie parmi les autres, j'aurois suivi les règles que vous me donnez, mais comme cela est inutile pour lui je m'en servirai ailleurs.

J'attends tous les jours ma fille de Dalet; aussitôt que nous aurons lu ensemble les vies de mes autres malheureux, je vous les enverrai, et vous jugerez quand il sera à propos de les donner au P. de la Chaise.

Adieu, mon très-cher et mon très-révérend Père; je ne vous dirai jamais assez à mon gré combien je vous aime.

2676. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 20 mai 1691.

Qu'êtes-vous devenue, ma chère cousine? Je vous ai écrit le 10 décembre dernier, je n'ai pas ouï parler de vous depuis ce temps-là; pour moi, je n'ai pas bougé d'ici, où, à des rhumatismes près, je me suis assez bien porté. Si vous m'aviez fait réponse, mes réflexions ne m'auroient pas empêché de vous répliquer; le rhumatisme n'a pas été jusqu'à l'esprit. J'écrivis au roi le jour de l'an dernier, seulement pour entretenir les bonnes coutumes, car je ne lui demandois rien; au contraire, je lui *donnois* mille souhaits, et une partie de mes vœux a déjà été exaucée dans la prise de Mons.

Comme vous savez qu'il est difficile que je demeure sans rien faire, je m'occupe présentement à quelque chose de conséquence : je ne puis vous mander ce que c'est; mais si vous venez à Paris cette année, je vous le dirai et je vous le montrerai. Avant que je sois dans ce pays-là

cela sera entre les mains des premières gens du monde(1).

Votre nièce de Dalet est en Auvergne depuis deux mois avec son fils; elle vient de régler les payements de ce que lui devoit son beau-frère de Langheac et leurs prétentions respectives. Enfin elle a mis un bon ordre à ses affaires en cette province-là. Je l'attends ici tous les jours; après quoi nous irons, elle à Coligny et moi aux États de Bourgogne, et puis j'irai la rejoindre pour aller moi seul à Fontainebleau, le temps que le roi y sera, et elle à Chaseu. Madame de Bussy est ici, son fils aîné est en Allemagne. L'abbé est à Paris avec sa sœur de Montataire; celle-ci démêle encore un reste de la succession de Manicamp.

Je vous conte tout ce qui regarde ma famille, ma chère cousine. Dites-moi maintenant des nouvelles de la vôtre : comment vous vous portez; quand vous serez à Paris; si la belle Madelonne y retournera avant vous; si M. de Grignan est encore à la cour; où est son fils, où est le commandeur (2); enfin tout ce qui concerne votre famille; après cela mandez-moi des nouvelles de votre famille de Bretagne.

Adieu, ma chère cousine; une autre fois nous parlerons des affaires du monde, je ne suis aujourd'hui que dans l'humeur de parler de mes enfants.

---

(1) Il s'agit ici, comme dans les lettres précédentes au P. Bouhours, du *Discours à ses enfants sur le bon usage des adversités*. Nous en avons donné des extraits dans le tome II des *Mémoires*.

(2) Le chevalier de Grignan.

2677. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 6 juin 1691.

M. de Boufflers a dû faire attaquer le 4 la Chartreuse. D'Augé, lieutenant général, est tombé de cheval et s'est enfoncé deux côtes. M. de Luxembourg a fait raser Hall (1), et n'a laissé sur pied que la chapelle de Notre-Dame et l'église des Jésuites. Il a trouvé M. de Waldeck retranché sous Bruxelles. Le prince d'Orange est à la Haye. M. de Tourville a mis à la voile avec quarante gros navires et est allé à Belle-Isle attendre l'escadre du marquis de Nesmond. Le duc de Noailles a quatorze bataillons et dix-huit escadrons, il est allé assiéger la Seu-d'Urgel; Il n'y a que six cents hommes de garnison. Les Espagnols ne sont point encore en campagne en ce pays-là.

Le roi a donné audience ce matin à l'envoyé de Florence qui lui a fait part du mariage de la princesse de Toscane avec l'électeur palatin. Sa Majesté lui a répondu ces mots : « Je souhaite que la princesse soit heureuse et que M. le grand-duc ait satisfaction. » L'armée du maréchal de Lorges va passer le Rhin à Philipsbourg. Nulles nouvelles de M. de Catinat. Les coiffures hautes sont condamnées; au moins le roi a-t-il prié les princesses de ne s'en plus servir.

---

(1) Ou Haux, à 16 kil. S. E. de Bruxelles.—C'était un célèbre lieu de pèlerinage.

2678. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Dijon, ce 8 juin 1691.

M. de Boufflers est en beau chemin de faire fortune; il sera bien malheureux s'il ne va aux grands honneurs. Je ne crois pas que le prince de Waldeck se commette légèrement avec M. de Luxembourg. Il me paroît que le prince d'Orange feroit mieux de venir prendre le commandement de l'armée de Flandre que de demeurer à la Haye. Il faut qu'il y ait des affaires bien pressantes. Nous verrons bientôt le duc de Noailles maréchal. Il le mérite bien, il sera beau au roi d'avoir pour capitaines de ses gardes du corps quatre maréchaux de France. De la façon dont le roi a répondu à l'envoyé de Florence, il croit la princesse de Toscane malheureuse, et je crois aussi qu'elle le sera. On a mandé que la duchesse de Savoie venoit d'accoucher d'un garçon; son père ne lui laissera que le royaume de Chypre (1), à moins que le roi n'ait de la générosité pour son petit-neveu. Je sais le meilleur gré du monde au roi du rabaissement des coiffures; je ne pouvois plus souffrir les femmes, et quoique je n'aie plus affaire de leur beauté, je ne m'accommode point de leur désagrément.

---

(1) On sait que les ducs de Savoie s'intitulaient rois de Chypre depuis l'année 1482, époque où la reine Charlotte avait fait cession de ses droits au royaume de Chypre à Charles Ier, duc de Savoie.

2679. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 27 juin 1691.

Baudot (1), lieutenant-colonel des dragons de Gramont, avec trois cents dragons a défait deux mille cinq cents hommes de pied qui se vouloient jeter dans Coni. Le régiment de Saluces en étoit et le reste milices. Cinq cents ont été tués, la nuit a sauvé le reste. Le gouverneur de Coni se vouloit rendre. Un colonel des Barbets s'est chargé de défendre la place qui a des bastions. Il marche quatre mille hommes en Catalogne, et les galères de France doivent aller sur les côtes. Le chevalier de Bissy (2) achète le régiment du Terrail qui quitte le service. Le duc de la Force a été du dernier voyage de Marly. Le roi est fort content de lui et lui a fait rendre tout son bien. M. de Catinat observe M. de Savoie pendant que Bulonde et Feuquières font le siége de Coni ; on a déjà emporté les faubourgs l'épée à la main. M. de Tourville a mis à la voile avec soixante et onze vaisseaux, depuis cent jusqu'à soixante pièces de canon. Il a ordre de croiser aux Sorlingues sans entrer dans la Manche. Les ennemis ont dix ou douze vaisseaux de plus et sont à l'île de Wight, mais ils sont mal armés et nous ne les craignons point. Le prince d'Orange est campé à Gemblours avec soixante-dix mille hommes. M. de Luxembourg est à la Hayne-Saint-Paul avec soixante mille hommes. On dit que les deux généraux veulent se saisir du poste du Piéton. M. de Vivans (3), maréchal de camp, est mort subitement; il avoit reçu une

---

(1) Dangeau écrit Bodo.

(2) Gabriel Pontus de Thiard, tué en 1704 à la bataille d'Hochstedt.

(3) Voy. *Mercure Galant*, juillet 1691, p. 25.

balle dans la tête à Fleurus; cette balle qu'on n'avoit pu trouver est tombée dans sa cervelle. On a commencé à bombarder Montmélian. Le 24 juin, M. de Bulonde fit emporter l'épée à la main la contrescarpe de Coni. Le marquis de Brouilli (1) y a été tué. Il y a deux mille Barbets dans la place qui font des sorties l'épée à la main parce qu'ils n'ont plus de poudre. M. de Saint-Ruth est allé assiéger Cork avec vingt mille Irlandois. Le roi donna hier une fête à Trianon au roi et à la reine d'Angleterre.

2680. — *Bussy à la duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin.*

A Chaseu, ce 28 juin 1691.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, touchant le dessein que vous avez de faire l'aîné de messieurs vos enfants chanoine de Cologne et le dernier chevalier de Malte. Je commence par vous rendre mille grâces, madame, du soin que vous voulez prendre d'illustrer en Allemagne une bonne et ancienne maison de France que vous avez encore fort honorée par votre alliance. Après cela, je vous dirai, madame, que je viens de demanmander à mes cousines de Rabutin les preuves et les titres qui sont nécessaires, car comme ces choses-là sont dans leur branche, je ne les ai pas, et je serai même bien aise que cette occasion me les fasse avoir pour les insérer dans ma généalogie. Aussitôt que j'aurai mis ces titres en ordre, je vous les enverrai, madame, par la voie de M. l'ambassadeur de Venise. Et en attendant que Dieu ait fait nos maîtres bons amis et que par là nous ayons occasion de

(1) Colonel du régiment de Tournaisis.

recommencer notre commerce, je vous assurerai, madame, que de tous ceux qui ont l'honneur de vous appartenir, il n'y en a point qui ait plus de respect, plus d'estime, et si je l'ose dire, plus de tendresse que moi pour vous.

2681. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Bussy, ce 2 juillet 1691.

Les actions surprenantes à la guerre d'ordinaire ne coûtent guère; pour que trois cents hommes en battent deux mille cinq cents, il faut que ceux-ci fuient et ne rendent aucun combat. La défaite de ceux qui se vouloient jeter dans Coni hâtera la reddition de cette place. Je suis bien aise qu'on donne moyen au duc de Noailles de faire parler de lui. Le duc de la Force a pris le bon parti pour se sauver en ce monde et en l'autre. Je ne fais pas grand cas de la diversion d'Irlande, et le prince d'Orange me paroît sur cela dans les mêmes sentiments que moi. Je ne pense pas que Tourville fuie le combat.

Piéton n'est pas loin de Sénef où ces deux généraux étoient subalternes il y a près de vingt ans; ils pourroient bien renouveler cette action. Quand le Piémont seroit un pays abandonné et que M. de Savoie n'auroit pas un homme en campagne, nous ne ferions pas plus d'entreprises à la fois que nous en faisons. Le colonel des Barbets qui est dans Coni me paroît un homme ferme et bien résolu à se défendre. Je crois qu'il donnera de la peine à MM. Bulonde et Feuquières.

2682. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Grignan, ce 12 juillet 1691.

J'ai reçu votre lettre du 20 mai; vous l'aviez adressée chez moi, à Paris, à la pauvre Beaulieu, que vous connoissiez. Sachez, mon cousin, que cette jeune femme et son mari, qui étoit un joli homme, sont morts tous deux à six mois l'un de l'autre. Je regrette fort cette perte, car ils me servoient fort bien. Je n'ai pu m'empêcher de vous parler de ces pauvres gens-là. Aussi bien cette lettre est destinée à vous parler de moi et à vous dire de mes nouvelles dont vous voulez que je vous instruise en bonne amitié. Il y a huit mois que je suis ici. Je vous mandois le courage que j'avois eu d'y venir de Bretagne : je ne m'en suis pas repentie. Ma fille est aimable, comme vous le savez; elle m'aime extrêmement. M. de Grignan a toutes les qualités qui rendent la société agréable. Leur château est très-beau et très-magnifique. Cette maison a un grand air; on y fait bonne chère et on y voit mille gens. Nous y avons passé l'hiver sans autre chagrin que d'y voir le maître de la maison malade d'une fièvre dont le quinquina a eu toutes les peines du monde à le tirer, tout quinquina qu'il est. Enfin il est guéri. Il a fait un voyage à Aix, où l'on a été ravi de le revoir. D'un autre côté, mon fils est venu encore de Bretagne prendre des eaux en ce pays, où la bonne compagnie, qu'il augmente fort par sa présence, lui fait plus de bien que tout autre remède. Nous sommes donc ici tous ensemble. Il y a une jeune petite Grignan (1) que vous ne connoissez pas, qui tient fort bien sa place. Elle a seize ans; elle est jolie, elle a de l'esprit, nous lui

(1) Pauline de Grignan.

en donnons encore. Tout cela ensemble fait fort bien et trop bien; car je trouve que les jours vont si vite et les mois et les années que pour moi, mon cher cousin, je ne puis plus les retenir. Le temps vole et m'emporte malgré moi; j'ai beau vouloir le retenir, c'est lui qui m'entraîne et cette pensée me fait grand'peur : vous devinez à peu près pourquoi. Le petit Grignan a passé l'hiver avec nous; il a eu la fièvre ce printemps; il n'est que depuis quinze jours retourné à son régiment, qui heureusement n'étoit pas à Coni. Ainsi, on ne l'accusera pas d'y avoir fui (1).

Il est encore dans les secrets de la Providence de savoir quand nous partirons pour Paris. On ne peut pas vous parler plus à bride abattue que je viens de faire de tout mon *moi*, comme dit M. Nicole : mais vous le voulez. Revenons à vous, mon cousin. Vous avez, je crois, été à vos États; j'ai attendu à vous répondre qu'ils fussent finis. Je ne sais ce que vous faites, je m'en doute pourtant; je serai fort aise d'en savoir davantage quand nous nous verrons. Vos garçons sont à leur devoir; madame de Bussy se repose chez elle; ma nièce de Coligny très-contente d'avoir donné ordre à ses affaires, c'est la source du repos. Ma fille est fort occupée de celles de sa maison, où elle fait des merveilles. Le chevalier de Grignan est à Paris, tout incommodé de la goutte. Vous avez dessein d'aller faire votre cour à Fontainebleau; vous ferez fort bien. Vous serez bien heureux de plaire à Sa Majesté de quelque manière que ce pût être. Je reçus votre lettre du 10 décembre au mois de février; elle étoit si vieille que je ne crus pas y devoir faire réponse : je vous en demande pardon, car je ne vous en aime pas moins. Voici donc une lettre toute

---

(1) Bulonde, qui commandait les troupes devant Coni, trompé par un faux avis, leva précipitamment le siége en abandonnant l'artillerie et les blessés. Il fut, à la suite de ce désastre, enfermé dans la citadelle de Pignerol, où il resta jusqu'au mois de décembre suivant.

propre à nous remettre sur les voies et à reprendre le fil interrompu de notre commerce. Je vous plains d'avoir eu un rhumatisme; je ne connois que trop ce mal. Nous avons vu la jolie épigramme de *Mons et Merveille*. Nous avons de bons correspondants à Paris. Il est question maintenant de vous faire les compliments de notre troupe. M. et madame de Grignan, la petite-fille, qui sait votre mérite, mon fils, qui est votre ancien serviteur et admirateur, tout cela vous honore et vous assure de ses très-humbles services : pour moi, je ne puis jamais cesser de vous aimer.

J'ai vu ici M. de Larré, fils de notre pauvre ami Lenet avec qui nous avons tant ri; car jamais il ne fut une jeunesse si riante que la nôtre dans toutes les façons. Il m'étonna en me contant comme son père avoit dissipé tous ses grands biens et qu'il n'en avoit rien eu; je ne le croyois pas.

J'embrasse ma chère nièce; j'adresse cette lettre à madame de Montataire, ne sachant où vous prendre présentement. Vous me direz où vous serez jusqu'au temps de Fontainebleau.

Adieu, mon cher cousin. Je demande pardon à votre bel esprit de cette lettre toute terre à terre; mais il en faut quelquefois de cette façon.

2683. — *Le marquis de Termes à Bussy.*

A Versailles, ce 18 juillet 1691.

Il y a huit jours qu'il y eut une grande fête à Trianon. La reine d'Angleterre y amena dix dames angloises, et les princesses y menèrent quarante dames françoises. Bulonde a levé le siége de Coni un peu brusquement et a aban-

donné ses blessés et ses munitions. Il a rencontré à une lieu du camp Saint-Silvestre qui lui menoit un secours de quatre mille hommes. Les assiégés avoient fait la veille trois sorties l'épée à la main en plein jour. Le duc de Savoie, avec le secours d'Allemagne, n'aura pas plus de vingt mille hommes. La campagne ne commence en Hongrie qu'au mois de juillet, le grand vizir ne paroît pas encore, mais le bruit de sa mort s'est évanoui; il est certain qu'il a fait des choses bien hardies, il a déposé le Khan des Tartares et a retranché la paye des Janissaires. M. de Boufflers avec un gros détachement de l'armée de Lorges va brûler le pays de Juliers. La princesse d'Orange veut obliger le prince de Danemark à sortir du royaume ou à se mettre à la Tour. La flotte du roi est à l'embouchure de la Manche; celle des ennemis a passé à la hauteur de Cherbourg; on ne sait où elle va. L'évêque de Québec, qui est arrivé, a laissé le Canada prêt à mourir de faim; ils n'avoient plus de vivres que jusqu'au 15 juillet. M. de Louvois vient de mourir subitement (1). Caprara, général de l'armée de l'empire, veut passer le Rhin à Manheim pour venir à M. de Lorges.

2684. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Cressia, ce 24 juillet 1691.

Comme je partois de Dijon, je reçus votre lettre du 8 de ce mois, mon R. P. Je vois bien, de la manière que vous vous y prenez, que vous n'aurez point de cesse que le roi ne m'ait fait du bien. Cela seroit assez plaisant qu'il eût un peu de honte de mes malheurs. Pour le P. de la

(1) Le 16 juillet. Voy. à cette date dans le *Journal* de Dangeau une longue note de Saint-Simon.

Chaise, qui en a pitié, je ne vous saurois dire combien je l'aime ; c'est de lui, après Dieu, de qui je tiens le bien que le roi a fait à mes enfants, et ce sera encore par son moyen que j'aurai celui que j'en espère.

Je serai deux mois dans les terres de Comté de ma fille de Dalet avec elle et son fils, et puis nous nous en retournerons à Chaseu jusqu'à ce que la cour soit à Fontainebleau, où je ferai un voyage. Vous croyez bien, mon R.P., que ce ne sera pas sans aller passer trois semaines ou un mois à Paris pour vous voir plus que pour toute autre chose, car je n'aime assurément personne plus que vous.

De madame de Dalet.

J'ai rejoint mon père à Bussy, mon R. P., et j'ai vu avec plaisir dans votre lettre que vous ne m'oubliez point ; c'est un signe d'amitié dans l'absence dont je fais grand cas, mon R. P., et qui mérite bien de la reconnoissance ; je vous la paye aussi de bon cœur et je ne vous demande point de crédit.

De Bussy.

Adressez toujours, s'il vous plaît, vos lettres à ma fille de Bussy, à Dijon.

2685. — *Bussy au marquis de Termes.*

A Cressia, ce 29 juillet 1691.

Dieu donne des talents aux grands rois qu'il ne donne point aux particuliers. Quand j'ai eu un grand procès sur les bras, j'ai été incapable de goûter aucun plaisir ; je pense aussi que le roi, qui plaide contre l'Europe et qui est naturel, a le cœur comme un autre homme. Mais parce

qu'il est obligé à des dehors politiques à quoi nous ne sommes pas sujets, il est accoutumé à paroître dans des fêtes dont il n'est point touché. L'affaire de Coni me paroît fâcheuse pour Bulonde, cependant il faut savoir à fond une action de guerre avant que d'en décider. Si le duc de Savoie avoit vingt mille hommes cette campagne, cela pourroit arrêter nos progrès; mais M. de Catinat ne peut-il empêcher le passage aux Allemands? Il sera difficile, à mon avis, que les armées de Flandres se séparent sans coup férir. Je suis assuré qu'il ne tiendra pas à M. de Luxembourg. L'alternative que la princesse d'Orange donne au prince de Danemark est extraordinaire. Pour moi je n'aurois pas été embarrassé à choisir, si on m'avoit proposé de sortir de la cour ou d'entrer à la Bastille. Je ne me soucie guère de la misère de Canada; pourvu que la vieille France soit toujours heureuse, nous nous devons consoler des malheurs de la Nouvelle. Il ne paroîtra pas aux affaires du roi que M. de Louvois soit mort; Sa Majesté en aura plus de fatigue.

2686. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 6 août 1691.

M. de Catinat est toujours occupé à Poirin (1), il a présentement plus de trente mille hommes. Le marquis de Vins a forcé les passages et il est entré en Piémont par le Col de Tende avec cinq mille hommes. L'électeur de Saxe a passé le Rhin avec vingt mille hommes. Il fait faire des fortifications à Frankendal. Il a mandé à Caprara que s'il ne passoit aussi le Rhin il s'en plaindroit à l'empereur. Le maréchal de Lorges est campé à Offembach Il a un éry-

(1) Poirino, à 20 kil. de Turin.

sipèle aux deux jambes. Le prince d'Orange est toujours à Gerpines; le comte de Lilly l'a joint avec douze mille hommes. Le duc de Luxembourg est toujours à Fleurus et a été joint par M. de Boufflers et par M. de Villars avec dix mille hommes. Les deux armées sont à une lieue l'une de l'autre. Le prince d'Orange a envoyé son gros bagage à Namur, et M. de Luxembourg le sien du côté de Marienbourg. Jeannin est mort; sa petite-fille a, dit-on, quatre cent mille écus de bien. Le comte d'Estrées bombarbe Barcelone et a brûlé le palais du vice-roi et trois cents maisons. Il a essuyé six cents coups de canon et n'a eu que trois matelots de tués; il va à Alicante. Le prince de Bade écrit de Bude à l'empereur, qu'ayant appris que le grand vizir a passé la Save avec cent mille hommes, il se voit obligé de changer tous les projets de sa campagne et de rassembler ses troupes pour donner une bataille. Il prétend avoir soixante mille hommes. Vingt mille Anglois ont attaqué vingt-cinq mille Irlandois retranchés, et après deux heures de combat opiniâtre, les ont forcés et défaits à plate couture. On croit Saint-Ruth et Tyrconel morts. La bataille s'est donnée à Acrim (1) entre Althone et Galloway. Les flottes sont presque en présence; mais les ennemis ont quatre-vingt-quatorze navires. Caprara ne pouvant s'accorder avec M. de Saxe est allé à Vienne. Le prince d'Orange a failli être tué dans une embuscade. Son capitaine des gardes l'a été, on croit que c'est l'Étang, fameux huguenot (2). La vieille duchesse de Schomberg est morte à quatre-vingts ans. M. de la Roche-Guyon en hérite de quinze mille livre de rente.

---

(1) La bataille d'Aghrim eut lieu le 12 juillet. Saint-Ruth y fut tué d'un coup de canon.

(2) Probablement François de Lestang, d'une famille du Poitou. Voy. *France protestante*, art. *Lestang*.

2687. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Coligny, ce 9 août 1691.

L'absence de ses bons amis est un grand mal, madame, surtout quand elle dure longtemps; mais quand avec cela le commerce est difficile, comme est celui de Provence ici, cela fait enrager. Je vous écris le 20 mai, vous me faites réponse le 12 juillet, et je la reçois le 8 août; voilà qui est bien languissant pour des gens aussi vifs que nous sommes. Je suis bien fâché de la mort du pauvre Beaulieu, quand ce ne seroit que parce qu'elle est cause que j'ai attendu plus longtemps le plaisir de recevoir de vos nouvelles.

Au reste, ma chère cousine, la peinture que vous me faites de la vie que vous menez en Provence me donne une grande envie d'être avec vous. Je voudrois avoir eu une raison d'aller prendre les eaux, comme a eu M. de Sévigné; car vraisemblablement ce n'est pas pour un mal fort douloureux, puisque vous vous trouvez respectivement de bonne compagnie les uns aux autres. Je m'en vais vous dire aussi ce que j'ai fait depuis trois mois. J'ai passé tout le mois de juin auprès de M. le Prince : vous en savez la raison. Il n'y a jamais eu tant de noblesse aux États de cette province que cette année. Le prince a eu pour moi tous les égards que je pouvois souhaiter, et huit jours avant qu'il partît de Dijon, je lui donnai le mémoire que je vous envoie. Comme je savois qu'il ne s'engageoit pas de si loin, je lui dis en lui donnant ce mémoire que je le suppliois de le lire à son loisir, et que je ne lui en demandois de réponse que quand il lui plairoit. Depuis que je le lui eus donné, il ne me dit rien sur ce sujet, mais il redoubla de caresses et d'agréables traitements : ainsi je crois que

pourvu que je vive jusqu'en 1694 (1), je serai élu; voilà toute mon ambition.

Quand on n'a pas ce que l'on veut,
Il faut avoir ce que l'on peut.

Pendant le temps que nous avons fait notre cour au prince, qui, par parenthèse, a de l'esprit, après le roi, plus que toute la maison royale, il y avoit huit ou dix bonnes tables ouvertes; nous avions des comédies, des promenades et des concerts tous les jours. Un jour que nous dînions chez l'abbé de Fontenay, élu du clergé, nous nous trouvâmes, l'évêque d'Autun, le président de Berbisy et moi, les uns auprès des autres; nous bûmes à votre santé; nous vous souhaitâmes fort, et, dans la chaleur de nos désirs, le prélat nous proposa de vous écrire et de vous mander, entre autres choses, qu'il vous anathématiseroit si vous ne veniez à Bourbilly; le président, qu'il donneroit arrêt contre vous; et comme ils me pressèrent de dire ce que je ferois, moi je leur dis que je me servirois de prières et jamais de menaces contre vous, même en riant.

M. d'Argouges, notre intendant, fils du conseiller d'État, est un homme agréable, qui a fort bien fait l'honneur de la province à M. le Prince; sa femme, assez jolie, de fort bonne humeur, a de l'esprit. J'y soupois réglément tous les jours avec cinq ou six des plus jolies femmes de la ville et cinq ou six des plus honnêtes gens de la suite du prince. J'y manquai deux fois parce que les veilles m'avoient fort enrhumé. L'intendante, qui ne se payoit pas de mes raisons, proposa un soir, sur les deux heures après minuit, de venir faire un charivari à Briord et à moi, qui étions logés vis-à-vis l'un de l'autre. Ils vinrent donc avec quatre tambours et six trompettes à nos fenêtres, et après une

(1) Bussy mourut le 9 avril 1693.

heure de cette sérénade, ils se retirèrent sans avoir pu m'éveiller. Je l'appris le lendemain de M. le Prince, à qui on l'avoit déjà conté. Voici ce que j'écrivis sur cela à l'intendante.

« Ce mardi matin 20 juin.

Il y a vingt-cinq ans, madame, que si vous aviez été au monde, faite comme vous êtes, vous n'auriez pas eu besoin de tambours ni de trompettes pour m'ôter le repos, et ce n'auroit pas été avec ces sortes d'instruments que j'aurois essayé de troubler le vôtre. Cependant, madame, je vous avertis que vous avez perdu vos peines, car je n'ai jamais mieux dormi que cette nuit.

Eh bien, ma chère cousine, ce billet vous plaît-il? Vos Provençaux, à soixante ans passés, en écrivent-ils d'aussi galants? Ma foi, il est bien vrai que bon cheval ne fut jamais rosse!

Je trouve comme vous que les jours, les semaines, les mois et les années vont fort vite; mais cela ne me fait pas tant de peur qu'à vous : la nécessité de mourir m'en console; si quelqu'un s'en sauvoit, j'en serois au désespoir. La mort de M. de Louvois doit faire prendre patience à tout le monde. Il y a tant de choses à dire sur ce sujet qu'une lettre n'y peut suffire. Venez à Paris le plus tôt que vous pourrez. J'espère d'y être en octobre prochain; si je vous trouve, comme je le souhaite, je vous montrerai des choses nouvelles, et la fortune d'ici là nous fournira de la matière à raisonner ensemble.

Je rends mille grâces à M. et à madame de Grignan de l'honneur de leur souvenir. J'aime la petite-fille qui a du goût pour moi et je l'en estime davantage. Pour M. de Sévigné, il y a longtemps que je lui ai trouvé d'heureux commencements. Je crois que vous et lui l'avez bien achevé; de sorte que ce que nous nous sommes l'un à l'autre, lui et

moi, la reconnoissance de l'amitié, qu'il m'a toujours témoignée, et le mérite, que j'aime et que j'estime partout où je le rencontre, m'attachent fortement à lui. Pour vous, ma chère cousine, qui m'assurez que vous ne pouvez jamais cesser de m'aimer, vous m'obligez infiniment par cette assurance.

Je ne connois pas Larré; on dit qu'il a du mérite à la guerre. Son père (*Lenet*), avec qui nous avons tant ri, avoit de l'esprit, point de jugement ni de probité; il étoit né sans biens, il en avoit volé à Bordeaux, en servant feu M. le Prince; il en mangea une partie et M. le Prince lui reprit l'autre.

Adieu, ma chère cousine; mon bel esprit pardonne aisément votre lettre, toute terre à terre que vous la croyiez.

2688. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Coligny, ce 10 août 1691.

M. de Catinat avec trente mille hommes empêchera M. de Savoie de profiter du secours des Allemands. Je ne crois pas qu'il se passe d'action en ce pays-là cette campagne. J'ai reçu des nouvelles du marquis de Bussy qui est dans l'armée d'Allemagne. Il m'écrit d'Offembach, que tous les Allemands ont passé le Rhin avec l'électeur de Saxe et Caprara. Ils ont quarante mille hommes, et nous en aurons bientôt autant par dix bataillons qu'on a tirés des garnisons. Je croirois un combat en ce pays-là plutôt qu'en Flandre. Le prince d'Orange ne hasardera pas sa fortune dans la perte d'une bataille. Je regrette fort Jeannin, il étoit mon voisin et mon ami. Sa petite-fille sera un des plus grands partis de France. Je suis ravi des bons succès du comte d'Estrées; son père est mon ami et mon allié. Le bombardement de Barcelone ne fera tort qu'aux

particuliers. Cela me paroît coûter beaucoup et ne mener à rien. Ce grand vizir fait bien du bruit. M. de Bade est dans un poste à montrer sa capacité. La bataille gagnée par les Anglois en Irlande est une grande affaire pour le prince d'Orange; la diversion de ce pays-là lui occupoit un grand corps de troupes qui le serviront bien ailleurs. Il est bien heureux; le péril qu'il vient d'échapper est encore une faveur de la fortune, glorieuse pour lui. Si la division se met entre les généraux d'Allemagne, le maréchal de Lorges en profitera.

2689. — *Le marquis de Termes à Bussy.*

A Versailles, ce 15 août 1691.

Le roi se lève tous les jours à sept heures et travaille plus de huit heures par jour. Il ne s'en porte que mieux. Le prince d'Orange est campé à Hamme sur Heuse, et M. de Luxembourg à Gracerieux. Ils se sont un peu éloignés. Le chevalier de Tessé et Sarsfield ont déjà rassemblé quatorze mille Irlandois. Tyrconel a demandé son congé et revient en France. Les flottes se respectent mutuellement. Le comte d'Estrées a bombardé et totalement brûlé Alicante. L'amiral Papachin avec dix-sept navires s'est présenté, le comte avec six vaisseaux a fait ferme par deux fois sans que Papachin ait osé l'attaquer, et enfin est revenu à Toulon avec ses galères et ses galiotes. L'action est de tête et de cœur. On croit une bataille en Piémont. M. de Savoie soutenu de Caraffa, de Palfi et du prince de Commercy qui lui ont amené dix-huit mille Allemands, tient la campagne et est aussi fort que M. de Catinat. Le Grand Seigneur Soliman est mort; Achmet, son frère cadet, lui a succédé. Il a dit d'abord qu'il ne seroit pas assez cruel pour faire étrangler, qu'il feroit seulement crever les

yeux et couper les poings aux rebelles; le grand vizir est toujours le maître, il a été obligé de quitter l'armée pour aller à Andrinople. Le marquis de la Chastre a eu un coup de mousquet à la jambe en Allemagne. Notre armée est à Bruchsal et celle de Saxe est à Heidelberg. M. de Fieubet, conseiller d'État se retire aux Camaldules. Il garde sa charge du conseil, sans pourtant avoir envie de s'en servir (1).

2690. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 22 août 1691.

On ne doute plus que nos évêques n'aient bientôt des bulles. Le roi a fait dire à ceux qui ont été nommés d'envoyer leur argent à Rome. L'électeur de Bavière est arrivé à Turin et prétend batailler. M. de Catinat s'y prépare aussi; on lui envoie une partie de l'armée de Catalogne. On dit que le prince d'Orange sera à Londres dans quinze jours et laissera l'armée à Waldeck qui se tiendra clos et couvert. M. Courtin et M. de Saint-Romain, après trente ans de société, se séparent et font ménage à part. La flotte du roi est à la rade de Brest et y fait de l'eau. Raimondi, major des vaisseaux, est venu prendre les ordres du roi. Le prince d'Épinoy épouse mademoiselle de Commercy (2). M. de Pontchartrain a dans ses papiers pour cent millions d'affaires extraordinaires sans charger le peuple. Ce sont les fonds de 1692 et de 1693. On fit

(1) Voy. sur lui une note de Saint-Simon dans le *Journal* de Dangeau, 9 août.

(2) Louis de Melun, prince d'Épinoi, marié le 7 octobre 1691 à Thérèse de Lorraine, fille puînée de Fr.-Marie de Lorraine, comte de Lislebonne, damoiseau de Commercy. Il mourut le 24 septembre 1704. Voy. *Mercure Galant*, octobre 1691, p. 292.

lundi aux Invalides le service de M. de Louvois. Les Moscovites ont fait la paix avec les Turcs qui leur cèdent Caminiek et toute la Podolie. Ils feront la guerre au roi de Pologne et laisseront en paix les Tartares qui doivent mettre cent mille hommes sur pied pour envoyer en Hongrie. Le duc de Vendôme se porte mieux de son opération.

2691. — *Bussy au marquis de Termes.*

A Coligny, ce 28 août 1691.

Tant qu'il plaira à Dieu de conserver au roi la santé qu'il a, il a beau perdre des ministres, ses affaires n'en iront pas plus mal. Il a un séminaire d'habiles gens qu'il fait et qu'il conduit, avec lesquels il a bientôt réparé ses pertes. Le débris de l'armée d'Irlande n'ayant ni armes ni munitions de guerre et Tyrconel revenant en France, je tiens ce royaume perdu pour le roi d'Angleterre, comme les deux autres. L'année passée en ce temps-ci, il s'étoit déjà donné trois batailles; il ne s'est encore rien fait cette campagne. Les spectateurs qui sont cruels, comme vous savez, s'ennuient de voir la scène si tranquille et ne sont pourtant pas contents de l'affaire de Coni. Comment les contenter? Le comte d'Estrées a de beaux commencements. Il est de bonne race. Le radoucissement du Grand Seigneur est fort plaisant; cela fait voir le génie de la nation. La retraite de Fieubet m'a surpris; elle est pourtant d'un homme de bon sens qui connoît bien le néant des choses du monde.

2694. — *Bussy à la comtesse de Dalet.*

A Fontainebleau, ce 2 octobre 1691.

Je dînai hier chez M. le Grand qui m'en avoit fort convié. Tout ce qu'il y avoit de gens à table m'ont fait grande fête. Madame d'Armagnac, M. de Monaco, Lauzun, la duchesse de Foix, le marquis de Montrevel, Sainte-Maure, Genlis. Au sortir de table j'ai été au dîner du roi. De là je suis monté dans le carrosse du marquis de la Rongère; nous avons suivi le roi et toute la cour à la chasse du sanglier dans les toiles, c'étoit à qui me prêteroit un cheval; quand nous avons été arrivés au rendez-vous, j'en ai pris un de la Rongère, et après deux heures de chasse pendant lesquelles on a tué quatre sangliers dans les toiles, toute la cour est revenue au château. L'action de M. de Luxembourg à Leuze lui fait bien de l'honneur. Le prince d'Orange ayant paru avoir pendant toute la campagne un air de supériorité sur lui, il étoit de conséquence de redonner aux armes du roi cette réputation si nécessaire à la guerre; cependant cette action coûte un grand nombre de braves officiers (1). Les ennemis assiégent Carmagnole. Voilà la suite de la levée du siége de Coni.

2695. — *La comtesse de Dalet à Bussy.*

A Chaseu, ce 12 octobre 1691.

La bonne réception que le roi vous a faite, monsieur, m'a donné une extrême joie; quand ce ne seroit pas un

(1) Voyez-en la liste dans Dangeau à la date du 26 septembre.

bon signe pour le solide, c'est toujours un agrément qui fait honneur, et puis, comme vous savez, j'aime le roi et j'aime qu'il se fasse aimer. Je ne suis pas surprise du bon accueil des courtisans après celui du maître.

Je suis si aise que nous ayons battu le prince d'Orange, que je ne puis regretter ce qui nous en coûte. J'en veux à ce prince depuis que je me suis réjoui de sa mort : l'amour-propre ne veut être dupe de rien.

Si tous les honneurs qu'un roi réfugié peut recevoir d'un roi qui lui donne asile pouvoient consoler de la perte de trois royaumes, le roi d'Angleterre devroit être content; mais un roi qui veut bien les perdre pour la foi ne fait pas grand cas de la gloire de ce monde. Ainsi, je crois que Sa Majesté britannique se trouve heureuse ou qu'elle est indifférente. Il ne peut y avoir de milieu à son état.

Combien de gens vont être enragés, quand le roi donnera le régiment des gardes, pour un seul qui sera ravi! J'admire les martyrs de l'antiquité depuis le christianisme, car je pardonne à César, par exemple, d'avoir voulu, de particulier qu'il étoit, devenir maître du monde, ne connoissant que celui-ci, et je sens bien que si j'avois été païenne, je n'aurois reconnu d'autre divinité que la gloire.

2696. — *Bussy à la comtesse de Dalet.*

A Fontainebleau, ce 16 octobre 1691.

M. de Harlai m'est venu voir aujourd'hui, sur les cinq heures du soir, pour me dire que M. de Pontchartrain me faisoit chercher partout, et que n'ayant point appris où je logeois, il lui avoit envoyé dire qu'il avoit à me parler de la part du roi. Nous sommes allés aussitôt, M. de Harlai et moi, chez le ministre. Il m'a dit : « J'ai ordre du roi, monsieur, de vous faire expédier le brevet d'une pen-

sion de quatre mille livres. Allez en remercier Sa Majesté.» J'ai été au Louvre et j'ai dit au roi : « Je suis transporté de joie, Sire, de la grâce que je viens de recevoir de Votre Majesté, et j'en ai la plus vive reconnoissance qu'on puisse jamais avoir pour son maître. » Le roi m'a dit : « Je n'ai pas voulu vous le dire moi-même ce matin, parce que j'ai cru que c'étoit trop peu de chose pour vous. — Ah ! Sire, lui ai-je répondu en me jetant à ses genoux, vos manières sont encore plus obligeantes que vos bienfaits. » Il m'a dit, en me faisant relever : « Je suis bien aise que vous soyez content. »

Le gouvernement de Champagne vient d'être donné à M. de Soubise, et celui de Berri qu'il avoit à M. d'Aubigné (1), frère de madame de Maintenon. Le gouvernement d'Ypres qu'avoit la Trousse et vacant par sa mort a été donné à M. de Tessé.

Il arriva ici, il y a quatre ou cinq jours, une chose qui surprit tout le monde. Le prince de Courtenay et la Vauguyon, tirèrent l'épée dans le vestibule qui est entre la chapelle de Freminet et l'appartement du roi d'Angleterre. Les témoins ont dit que la Vauguyon étoit l'agresseur. Aussitôt qu'on les a eu séparés, celui-ci a couru à l'appartement du roi et s'est jeté à ses pieds en lui disant qu'il lui apportoit sa tête, après ce qu'il venoit de faire. Le roi lui a dit de se retirer chez lui et que le grand prevôt lui rendroit compte de la chose. Sa Majesté a envoyé faire le même commandement au prince de Courtenay ; c'est un crime capital que de tirer l'épée dans le Louvre; cependant comme sur-le-champ la Vauguyon est allé trouver le roi, on croit qu'il lui fera grâce ; car pour M. de Courtenay, on ne se laisse point tuer en aucun lieu

(1) Charles d'Aubigné, gouverneur du Berri, mort en 1703. Voy. sur lui Saint-Simon, t. III, p. 98 et suiv., t. VII, p. 44.

du monde, faute de mettre l'épée à la main. J'étois hier au dîner du roi à côté de sa chaise, près de Termes, lequel me parlant du combat de Sébastien de Rabutin, bâtard de notre maison, contre un loup cervier qui étoit dans la forêt de Milly, le roi qui nous entendoit un peu, me demanda ce que c'étoit; je lui contai cette aventure et j'ajoutai qu'Henri II l'avoit fait peindre dans la salle des Suisses de Fontainebleau, sur la porte qui va à la petite chapelle.

2697. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Grignan, ce 27 octobre 1691.

J'ai reçu, mon cher cousin, à la fin de septembre la lettre que vous m'écriviez de Coligny au mois d'août; notre commerce est si dégingandé, que n'espérant point le mieux régler tant que nous serons si éloignés l'un de l'autre, je vous attends à la remise, c'est-à-dire à Paris et à Versailles, pour vous faire réponse. Cependant j'ai bien envie de ne me point amuser à cette exactitude et de passer légèrement sur tout ce que vous me contez de vos États, sur vos espérances éloignées, sur votre lettre à l'intendante, et de venir tout d'un coup à ce qui me tient le plus au cœur, qui est la pension que le roi vous a donnée, dans un temps où vous aviez l'honnêteté de n'oser quasi lui demander. Cette circonstance m'a plu : car encore que la grâce soit considérable, il ne faut pas oublier les agréments dont elle est accompagnée. Je ne sais pas tout le détail et je vous le demande; mais il me semble que j'entrevois que M. de Beauvillier a bien fait en cette occasion le personnage d'un des plus honnêtes hommes du monde et celui de bon ami, qui n'est pas moins estimable et qui n'en sauroit être séparé. Le cœur me disoit que vous sen-

tiriez tôt ou tard le prix d'une amitié si précieuse, et j'ai une joie sensible de ne m'être pas trompée. Il faut aimer tout ce que Dieu fait. Il n'a pas voulu que votre fortune fût telle que selon toutes les apparences elle devoit être; il faut s'y soumettre, et je crains d'avoir été plus sensible que vous à cette privation. Il faut accepter et recevoir ce qu'il lui plaît de vous donner dans un temps où vos malheurs rendent ce bienfait digne de beaucoup de reconnoissance. Il faut donc remercier Dieu, le roi et votre admirable ami : c'est ce que je fais intérieurement, mon cher cousin, avec tous les sentiments qui m'ont rendue trop sensible à tous les maux de votre vie. Voilà le compliment trop sincère que vous recevez de moi. En voici d'autres, qui, pour n'être pas si intéressés, n'en sont pas moins agréables : c'est de M. de Grignan, c'est de ma fille, de mon fils et de M de Coulanges, qui revient de Rome. Ils vous assurent tous de leur joie et de la part qu'ils prennent à la vôtre. Pour moi, j'en ferai de tout particuliers, si cette douceur en répand sur tout le reste de votre vie, si vous êtes content, si elle vous met désormais à couvert des justes chagrins que vous aviez et des peines humiliantes d'avoir toujours à demander, et enfin si vous passez dans un véritable repos ce que Dieu vous donnera de temps pour le servir. Je l'en remercie de tout mon cœur et je vous souhaite sa grâce; car après toutes les morts que nous avons vues depuis peu et dont nous parlerions un an si nous voulions, il n'est pas possible de n'en pas souhaiter une chrétienne à ceux que l'on aime.

Voilà, mon cher cousin, tout ce que vous aurez de moi aujourd'hui Nous disions que la dernière lettre que je vous écrivis étoit toute terre à terre : celle-ci commence de la même façon; car pourquoi se réjouir que vous ayez un nouvel attachement pour ce corrupteur du genre humain que Voiture a si bien décrit? Mais elle finit d'une manière si relevée en vous souhaitant les biens éternels, que j'ai

peur qu'on ne puisse m'accuser d'avoir donné dans le sublime.

Où est ma nièce de Dalet? où est cette Marie de Rabutin, ma filleule? Je les embrasse toutes deux et j'adresse ma lettre chez cette dernière, ne croyant rien de plus naturel.

2698. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Fontainebleau, ce 20 octobre 1691.

Enfin mon R. P., la fortune a envie de se raccommoder avec moi, et si ce temps dure, il me faudra tirer du nombre des malheureux dans lequel je me suis mis (1).

Vous savez que mardi dernier, 15 de ce mois, M. de Pontchartrain me dit que le roi avoit donné ordre de me faire expédier le brevet d'une pension de quatre mille livres et qu'il me conseilloit d'en aller promptement remercier Sa Majesté. J'y cours et je dis au roi : « Sire, je suis comblé de joie de la grâce que Votre Majesté me vient de faire. » Il me répondit : « — Je ne n'ai pas voulu vous dire cela moi-même, parce que j'ai cru que c'étoit trop peu de chose pour vous. — Ah! sire, lui répliquai-je, vos manières sont encore plus charmantes que vos bienfaits.» Et, sur cela, je me jetai à ses genoux que j'embrassai fort; il me dit quand je me relevai : « Je suis fort aise que vous soyez content. »

Oui, mon R. P., je le suis au dernier point, et de la somme, qui est forte pour le temps où nous sommes, et de la manière dont ce bienfait a été accompagné. Je réserve à la conversation de vous dire les moyens que j'ai

(1) Dans les *Illustres malheureux*.

tenus pour parvenir à cela. Cependant, mon R. P., vous avez votre part à cette grâce, et je vous en remercie de tout mon cœur, et je vous aime de même.

2699. — *La comtesse de Dalet à Bussy.*

A Chaseu, ce 30 octobre 1691.

J'étois si enivrée de joie en lisant votre lettre, monsieur, que je dansois en l'achevant. J'ai bu à la santé du roi, j'y ai fait boire tout ce qui s'est trouvé ici. Je riois du bienfait, je pleurois de reconnoissance ; enfin j'ai éprouvé que l'excès de la joie avoit assez l'air de la folie, et je comprends bien qu'elle peut faire perdre la raison et quelquefois la vie : il y a des exemples, et je crois que j'en serois un, si vous deveniez jamais roi de quelque royaume électif ; à moins que de cela, je veux vivre pour ne vous point quitter. C'est tout ce que pourroit faire une couronne, mon cher père, de vous consoler de moi ; vos bontés pour moi m'en assurent et je crois aussi que vous êtes bien content de mon cœur. Il ne m'est pas possible de faire une seule réflexion sur toutes les nouvelles que vous me mandez. Je vous dirai seulement, sur celles qui vous regardent, que vous devez être bien content d'éprouver aujourd'hui que Dieu récompense toujours un cœur confiant et résigné.

2700. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Paris, ce 5 novembre 1691.

Pour répondre à votre lettre du 27 octobre, madame, je vous dirai que pour peu que vous tardiez à venir ici,

vous ne m'y trouverez plus, dont je serai bien fâché; mais enfin, ne voulant point passer l'hiver à Paris, je ne veux pas attendre le mauvais temps pour m'en retourner.

Vous me demandez le détail de ce qui s'est passé à Fontainebleau sur le sujet de ma pension; il est trop long pour vous le dire : il faut que je vous voie pour vous l'apprendre. Tout ce que je vous dirai, c'est que mon ami Beauvillier n'y a aucune part; au contraire, c'étoit lui qui me décourageoit et qui m'obligea de me désister le 15 octobre, parlant au roi; et je reçus la grâce le 16. Mais voulez-vous savoir de qui je la tiens? De Dieu, du P. de la Chaise et de madame de Maintenon. Je ne sais pas si le roi y apporta de la résistance; mais je sais qu'il ordonna à M. de Pontchartrain de m'expédier mon brevet, et que quand je remerciai Sa Majesté, elle me dit les plus honorables paroles qu'elle pourroit dire à un prince du sang à qui elle feroit une grâce.

Mais ne cesserez-vous jamais, madame, de reparler de la fortune que, suivant toutes les apparences, je devois faire? Je vous ai déjà dit plusieurs fois que les regrets en étoient passés, et que je ne trouve ni assez chrétien, ni d'un esprit comme le vôtre, de porter impatiemment les adversités et de se rafraîchir la mémoire de choses désagréables, surtout dans le temps où je reçois une grâce que je n'ai garde d'empoisonner par de fâcheuses idées. Laissons donc là toutes les pensées des malheurs passés; ne songeons qu'aux grâces présentes et à en jouir longtemps. C'est cela qui est de bon sens, madame, quand on ne laisse pas d'ailleurs de songer à la mort et à son salut.

Je reçois comme je dois les compliments de M. de Grignan, de la belle comtesse, de M. votre fils et de M. de Coulanges. Pour vous, ma chère cousine, vous devez être contente sur mon sujet, si pour l'être il ne faut que bien savoir que je le suis. Oui, ma chère cousine, je le suis, en

ne regardant même que moi ; mais je le suis encore bien davantage quand je regarde les morts de MM. de Louvois, de la Feuillade et de la Trousse, tous trois plus jeunes et mille fois plus heureux que moi. Je rends grâces à Dieu de toutes mes adversités, qui m'ont fait retourner à lui, et de ce qu'en me donnant le loisir de faire pénitence, il me donne le moyen d'achever ma vie commodément et de soutenir le rang où il m'a mis dans le monde.

Votre nièce de Dalet est à Clermont, où elle achève avec son beau-frère de Langheac les affaires qui lui restoient avec lui, qui étoient de toucher vingt mille francs qu'il lui devoit. Votre filleule est à Manicamp, où elle bâtit. Je l'attends ici à la Saint-Martin. Le marquis de Bussy arrivera ici d'Allemagne cette semaine ; son frère l'abbé est auprès de moi. Je ferai savoir aux dames l'honneur que vous leur faites de vous en souvenir, et je finirai cette lettre par vous dire, ma chère cousine, que personne ne vous aime plus chèrement que je fais.

2701. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Paris, ce 25 novembre 1691.

Je vous écrivis de Fontainebleau, ma chère cousine, dès que le roi m'eût fait la grâce de me donner une pension. Je vous mandai comme ce bienfait m'avoit surpris, ne demandant et n'espérant plus rien, et par conséquent, comme il m'avoit comblé de joie, qui pourtant n'avoit point égalé celle que je sentis lorsque le roi me fit l'honneur de me dire, quand je le remerciai : Qu'il n'avoit pas voulu m'apprendre lui-même ce qu'il m'avoit donné, parce que c'étoit trop peu de chose pour moi. Mon amour-propre fut content, et je vous avoue que je sentis moins le présent, que la manière de le faire. Aujourd'hui qu'on

me vient de payer par avance, je trouve que l'espèce ne sied pas mal au compliment. Enfin, ma chère cousine, je ne désire plus rien que la santé, pour finir ma vie doucement en songeant à faire mon salut et à vous aimer de tout mon cœur.

Votre nièce de Dalet est en Auvergne avec son fils. Votre filleule de Montataire est en Picardie. Pour moi, je retourne à Chaseu, où ma fille de Dalet me joindra bientôt. Voilà vous rendre un compte exact de tout ce que vous voulez savoir.

2702. — *La Bruyère à Bussy.*

A Paris, ce 9 décembre 1691.

Si vous ne vous cachiez pas de vos bienfaits, monsieur, vous auriez eu plus tôt mon remercîment. Je vous le dis sans compliment, la manière dont vous venez de m'obliger m'engage toute ma vie à la plus vive reconnoissance dont je puisse être capable. Vous aurez bien de la peine à me fermer la bouche; je ne puis me taire sur cette circonstance qui me dédommage de n'avoir pas été reçu dans un corps (1) à qui vous faites tant d'honneur. Les Altesses à qui je suis (2) seront informées de tout ce que vous avez fait pour moi, monsieur. Les sept voix qui ont été pour moi, je ne les ai pas mendiées, elles sont gratuites, mais il y a quelque chose à la vôtre qui me flatte plus sensiblement que les autres. Je vous envoie, monsieur, un de mes livres *des Caractères* fort augmenté et je suis avec toutes sortes de respects et de gratitude, etc.

---

(1) L'Académie française.

(2) Il avait été chargé d'enseigner l'histoire à M. le Duc, petit-fils du grand Condé.

2703. — *Bussy à La Bruyère.*

A Chaseu, ce 16 décembre 1691.

Quand je vous ai voulu faire plaisir sans me faire de fête, monsieur, ce n'est pas que j'eusse honte de vous servir, mais c'est qu'il m'a paru qu'un service annoncé avant qu'il soit rendu a perdu son mérite. Les voix que vous avez eues n'ont regardé que vous; vous avez un mérite qui pourroit se passer de la protection des Altesses, et la protection de ces Altesses pourroit bien, à mon avis, faire recevoir l'homme du monde le moins recommandable. Jugez combien vous auriez paru avec elles et avec vous-même, si vous les aviez employées. Pour moi, je vous trouve digne de l'estime de tout le monde, et c'est aussi sur ce pied-là que je suis votre ami sincère et votre, etc.

2704. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 26 décembre 1691.

Le roi reçut hier la nouvelle de la prise de Montmélian. Une de nos bombes étant tombée dans une mine que les ennemis avoient faite, sur le haut d'un bastion, le fit sauter de plus de quinze toises de large; les grenadiers montèrent à l'assaut et s'y logèrent, et aussitôt les assiégés battirent la chamade et capitulèrent le 21. M. de Catinat leur a accordé une capitulation fort honorable comme à de braves gens qui se sont bien et longtemps défendus. MM. de Bavière et de Savoie marchoient au secours avec vingt mille hommes. Le marquis de Braque (1), colonel de

(1) Il avait épousé la fille unique de Brissac, major des gardes du corps.

Sarre, a été tué devant cette place. Le vaisseau du roi dont on étoit en peine est arrivé à la Rochelle avec neuf cents Irlandois. Le roi a donné vingt mille livres de pension à M. de Pomponne et vingt mille à M. de Barbesieux. Madame de Verrue a failli mourir de la petite vérole. Le roi d'Angleterre est allé à Brest. M. de Bavière est gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne. La paix de l'empereur avec les Turcs est tout à fait rompue. On fortifie Grenoble. Madame de la Vauguyon, autrefois Saint-Mégrin, est morte.

2705. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 30 décembre 1691

Le roi étoit sur le point de manquer Montmélian, si la fortune ne s'en fût mêlée; ce n'est pas que M. de Catinat n'eût pu fort bien battre encore M. de Savoie. J'approuve fort qu'on donne d'honorables capitulations aux gouverneurs qui ont bien défendu leurs places. Il faut honorer la vertu partout où on la trouve. Je suis fort aise de la grâce que le roi vient de faire à M. de Pomponne; je lui ai de grandes obligations, il doit être content du bienfait; il n'y a que les pensions des princes du sang plus fortes que celle-là. La résurrection de madame de Verrue m'est à peu près aussi indifférente que sa mort et celle de madame de Saint-Mégrin. M. de Bavière ira apparemment l'année prochaine défendre son nouveau gouvernement.

2706. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 5 janvier 1692.

M. de Chanley (1) est allé trouver M. de Savoie de la part du roi : on saura à son retour si on démolira Montmélian.

On a fait Castanaga vice-roi du Mexique en lui ôtant le gouvernement des Pays-Bas.

Le parlement d'Angleterre a accordé quarante millions au prince d'Orange ; c'est un tiers moins que l'année passée. Il est passé en Flandre plus de vingt mille Anglois. Le roi de Danemark a mandé au prince d'Orange qu'il rappelleroit ses troupes s'il prétendoit les faire passer en Flandre.

Ruvigny est grand juge d'Irlande et distribuera les terres aux huguenots de France.

M. de Vaudrai (2), qui eut vingt-sept coups au siége de Coni, a eu le régiment de la Sarre.

Mademoiselle de la Chaise épouse le marquis de la Luzerne (3).

Le duc d'Hanover a fait arrêter le prince Maximilien, son fils, qui le vouloit empoisonner.

Le marquis d'Urfé a vendu la lieutenance de roi du Limousin quarante mille livres.

M. le duc de Chartres épouse mademoiselle de Blois et M. du Maine mademoiselle de Charolois, seconde fille de M. le Prince.

---

(1) Bolei de Chanlay, maréchal général des logis des camps et armées du roi, intendant triennal des bâtiments.

(2) Tué au combat de Cassano en 1705.

(3) Elle était nièce du P. de la Chaise et fille de M. de la Chaise, capitaine de la porte.

Les Anglois auront trente-cinq mille hommes en Flandre et les Hollandois quarante mille.

Le roi a augmenté les compagnies de cavalerie et d'infanterie de dix hommes.

2707. — *Bussy à mademoiselle Dupré.*

A Chaseu, ce 8 janvier 1692.

Je vous réveille aujourd'hui, mademoiselle. La bonne année me fournit une raison de vous écrire, car j'aurois attendu sans cela de vos nouvelles et de celles du monde, ne sachant que vous dire d'un endroit où vous ne connoissez personne et où il n'arrive rien qui donne de la curiosité. Ce n'est pas le temps de vous faire la description de la campagne ; toute belle qu'elle est ici, les glaces et la neige la rendent pareille aux endroits les plus sauvages. Je vous parlerai au printemps de nos prairies, de nos rivières, de nos oiseaux, de notre belle situation, et je vous dirai aujourd'hui que je trouve encore plus de plaisir dans ma solitude avec ma famille et souvent bonne compagnie que dans les petites villes où il faut vivre avec des animaux qui ressemblent à des hommes et avec qui on se divertit moins qu'avec les singes et les perroquets. Je vous envoie une épître toute jolie, en vers, faite sur le mariage de mademoiselle *** avec M. C*** (1). Le coin du feu est tout propre à lire ces sortes de pièces.

Adieu, mademoiselle ; je vous souhaite tous les honneurs que je voulois vous souhaiter en commençant ma lettre : l'endroit n'y donne pas de prix.

---

(1) S'agirait-il dans cette pièce du mariage du duc de Chartres avec mademoiselle de Blois ?

*Épître à mademoiselle *** sur son mariage.*

Quoique vous m'ayez fait une infidélité,
Et que mon amour en gémisse,
Quand votre époux s'est présenté,
Je l'ai trouvé si jeune et si plein de santé,
Que je ne saurois plus, sans vous faire injustice,
Vous blâmer de m'avoir quitté.

A voir son teint, sa taille et son air prolifique
Vous n'avez rien à souhaiter,
Ou vous êtes une pratique
Bien difficile à contenter.

Qui l'eût dit? que Julie autrefois si honteuse,
Eût su si finement pourvoir à son plaisir
Que la meilleure connoisseuse
Auroit eu peine à mieux choisir.

On dit même, et j'en veux croire la voix commune,
Que vous avez chez vous une petite cour,
Et que vous n'avez pas négligé la fortune
Dans le choix qu'a fait votre amour.

Vous vous saurez bon gré d'avoir été si sage;
La jeunesse et le bien dans le cours du ménage
C'est ce qui fait en mariage
Les bonnes nuits et les beaux jours.

Puissiez-vous désormais, aveugle pour tout autre,
N'aimer que ce digne rival.
Et, dans les doux plaisirs de l'amour conjugal,
User sa jeunesse et la vôtre!

2708. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 9 janvier 1692.

La fortune du roi et le mauvais état des affaires de M. de Savoie me font croire qu'il s'accommodera.

Je ne pense pas que Castanaga perdra au change; il gagnera même du repos à son nouvel établissement.

Je suis persuadé que le prince d'Orange est absolu en Angleterre, et que s'il avoit eu besoin de plus d'argent il se le seroit fait donner.

Les Irlandois qui sont en France troquent de biens avec les François qui sont en Irlande.

Un régiment est bien payé quand il coûte vingt-sept blessures à une seule action. Vaudrai est bien glorieux de l'avoir mérité par là.

Si M. d'Hanover a des preuves du parricide de son fils, il le fera étrangler pour son bien, comme don Carlos.

Mademoiselle de Blois sera, je crois, fort heureuse avec M. de Chartres; c'est un joli prince.

Si les ennemis sont si forts en Flandre, M. de Luxembourg aura des affaires sur les bras; tant mieux pour sa réputation.

2709. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 11 janvier 1692.

C'est vous qui m'avez appris la calomnie de vos ennemis contre vous, mon R. P. : elle est atroce; mais ce qui vous en doit consoler, c'est qu'elle est fort sotte.

Ce n'est pas seulement votre conduite qui vous justifie, mon R. P., c'est encore la haine qu'on sait bien que les jansénistes ont contre vous. Rien ne fera plus de tort au jansénisme que cette méchanceté : on connoîtra que le parti ne sait plus que dire puisqu'il en vient aux injures.

Je ne vous dirai rien sur la manière de recevoir cette touche de la main de Dieu, mon R. P. Dites-vous à vous-même en cette rencontre ce que vous me diriez si on m'avoit accusé d'avoir fui dans un combat.

Au reste, mon R. P., je suis ravi que vous approuviez le dessein de mon second discours; mais ce n'est pas assez, j'ai besoin de votre direction et de vos mémoires sur les vies des particuliers dont je vous ai mandé que je voulois parler.

Je copie le manuscrit pour le R. P. de la Chaise; car j'ai enfin résolu de ne point imprimer, et pour ne pas être exposé aux inconvénients que nous avons prévus, je ne donnerai ce manuscrit qu'au P. de la Chaise, à vous et à notre ami le président de Rezay. Je me fierai bien à vous trois; pour mes enfants, ils ne l'auront pas.

De madame de Dalet.

Si vous n'aviez pas tant de mérite, mon R. P., vous n'auriez point de calomniateurs; mais comme il leur arrive d'ordinaire d'établir ce qu'ils veulent détruire, vous ne serez que plus estimé après tout ce déchirement de vos ennemis : qui prouve trop ne prouve rien. Voilà le cas où vous êtes, mon R. P.; si vous aviez besoin d'autre défense que de celle de votre vertu, il me semble que je ferois merveille sur ce sujet, car il n'y a personne je vous assure, mon R. P., dont les intérêts me soient plus chers que les vôtres.

2710. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 27 janvier 1692.

Nous sommes arrivés ici, mon cher cousin, à la fin de l'année, assez tôt pour faire que M. de Grignan ait été reçu chevalier, mais pas assez tôt pour avoir l'honneur et le plaisir de vous voir et de vous embrasser. Je me souvenois du vers de l'opéra :

J'aurois beau me presser, j'arriverai trop tard.

En effet, vous étiez parti dans le temps que vous me l'aviez mandé, et je sais, par ma nièce de Montataire, que vous êtes dans vos châteaux, ou à Autun, jouissant en repos de la grâce que le roi vous a faite. Cette douceur vous étoit nécessaire; et quoique je vous aie dit mal à propos et très-inutilement sur les comparaisons de ce qui pouvoit être avec ce qui étoit, j'ai fort senti cette dernière disposition de la Providence dont je devrois adorer tous les arrangements, faisant profession comme je fais d'être sa très-humble servante. C'est en vérité une sottise de me mêler quelquefois de retourner sur le passé. Je lui en demande pardon, à vous aussi.

Mandez-moi de vos nouvelles : quelle vie vous faites; si ma nièce de Dalet et madame de Toulongeon ne servent pas toujours à la rendre heureuse; si votre esprit ne se rétrécit point, comme dit M. Nicole, par l'éloignement des objets qui le mettent en mouvement. Nous trouvions, ma fille et moi, que nous étions un peu gâtées; mais nous commençons à nous remettre, et nos amis nous veulent bien reconnoître. Pour vous, mon cousin, je me réponds à moi-même de vous, et j'ai su qu'à Fontainebleau vous étiez fort bien; et quand vous n'êtes pas à la cour, je m'en fie bien à ma nièce de Dalet d'exercer votre vivacité en exerçant aussi la sienne. Je vous ai trop souvent recommandés l'un à l'autre pour craindre pour vous les deux accidents qui arrivent aux autres. J'ai senti la force du nom dans le plaisir que m'a fait ma nièce de Montataire de s'être enfin rendue dame et maîtresse de tout le bien de Manicamp. Il est donc vrai qu'il y a des grands procès qui finissent, et qu'une fille qui n'a été mariée qu'avec des prétentions, ce qui est la chose du monde qui donne le moins de subsistance, se trouve présentement un très-solide et un très-bon parti. J'ai su aussi que M. vo-

tre fils a eu une pension et l'abbé un petit bénéfice, en attendant mieux; mon cœur a fait son devoir dans toutes ces occasions.

Toute la cour est pleine de joie et de plaisirs pour le mariage de M. de Chartres et de mademoiselle de Blois. Il y aura un grand bal, où tous ceux qui disent qu'ils n'ont pas un sou feront des dépenses de deux et trois cents pistoles. C'est ce qui fait qu'on ne croit point à leurs misères, qui sont pourtant bien véritables. Mais les François ont des ressources dans leur envie de plaire au roi, qui ne trouveroient point de créance dans ce qu'on nous en pourroit dire, si nous ne le voyions de nos propres yeux. Nous verrons donc tous les jeunes et vieux courtisans parés selon leur âge, et toujours magnifiquement.

Je ne vous parlerai point des bulles; nous sommes contents présentement qu'on en donne à tous ceux qui n'ont point été de l'assemblée du clergé de 1682. Ceux-là demeureront à être pourvus une autre fois. C'est toujours beaucoup qu'il y en ait trente qui vont faire leur devoir dans leurs diocèses; du moins il ne tiendra qu'à eux.

M. de Grignan et ma fille vous assurent de leurs très-humbles services. Ils ont ici une petite fille qui, sans avoir la beauté de sa mère, a si bien mitigé et radouci l'air des Grignans, qu'elle est en vérité fort jolie. Vous en jugerez peut-être quelque jour. Je le souhaite, et que vous m'aimiez toujours autant que je vous aime. J'embrasse ma chère nièce.

2711. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 29 janvier 1692.

Je crois, mon R. P., que ma fille de Dalet vous a mandé que j'avois écrit au R. P. de la Chaise pour l'abbaye de

Lanchare, au faubourg de Châlon sur la Saône, en faveur de ma fille de Bussy de Saint-Julien; je lui envoyai en même temps un placet pour le roi; car je ne doute pas que l'on ne la donne avant Pâques, parce que les bénéfices de femmes requièrent plus la présence d'un titulaire que les bénéfices d'hommes; cependant nous n'avons encore aucunes nouvelles que le roi en ait disposé. Ce qui me donne l'espérance de réussir en cette rencontre, c'est qu'outre l'amitié qu'a pour moi le R. P. de la Chaise, à qui j'ai souvent parlé pour ma fille de Bussy, le bénéfice dont il est question est très-petit et nous ne saurions avoir de concurrents plus considérables que nous. Je vous supplie, mon R. P., de faire souvenir le R. P. de la Chaise de la prière que je lui ai faite sur ce sujet; et comme il y a des exemples qu'on a quelquefois fait changer au sceau le nom de l'aînée en celui de la cadette, je vous supplie de faire faire réflexion au R. P. de la Chaise que mon second lit pourroit bien essayer de faire la même chose. C'est la raison et la justice qui me font demander l'établissement de l'aînée préférablement à celui de la cadette; car quoique j'aime fort celle-ci, je parlerois comme je fais pour l'aînée si les mérites étoient égaux, mais ma fille Charlotte de Rabutin, qui est l'aînée, est capable de gouverner une grande communauté, et sa cadette, qui est un enfant auprès d'elle, a besoin encore longtemps d'être gouvernée.

Adieu, mon R. P.; ma fille de Dalet, qui est incommodée depuis six jours d'une grande fluxion sur les dents, me prie de vous assurer de ses très-humbles services.

Je vous enverrai bientôt le manuscrit que j'ai promis de renvoyer au R. P. de la Chaise; il est plus digne de son approbation que celui qu'il m'a rendu.

2712. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 31 janvier 1692.

La gazette m'avoit appris l'arrivée de M. de Grignan à la cour, et cela m'avoit fait espérer, madame, que vous ne seriez pas demeurées en Provence, vous et la belle comtesse; vous me faites grand plaisir de m'en assurer vous-même. J'eusse été bien plus aise que vous fussiez arrivées plus tôt; mais la Providence, comme vous dites, ne l'avoit pas réglé ainsi. Ce sera pour l'automne que je ne vous manquerai pas, quand j'irai faire ma cour à Fontainebleau.

Je n'ai fait que passer à Bussy et je n'ai point été à Autun, parce que l'évêque est à Paris; je passe l'hiver à mon Chaseu, avec la tranquillité d'un philosophe chrétien, qui jouit de toutes les commodités de la vie. Vous êtes trop bonne de m'avoir demandé pardon de m'avoir grondé de n'être pas assez heureux. Si vous tombez quelquefois, ma chère cousine, personne ne se relève plus vite ni de meilleure grâce que vous.

Ma fille de Dalet est revenue depuis six semaines d'Auvergne, où elle a fait toutes les affaires qu'elle y avoit avec son beau-frère de Langheac, c'est-à-dire qu'il l'a payée de vingt mille francs qu'il lui devoit, outre les terres de Dalet et de Malintras qu'elle a bien affermées. Son fils est ici qui achève ses études pour entrer au mois de septembre à l'académie.

Je n'ai point vu les Toulongeon depuis mon retour en ce pays-ci; ils sont à Autun, et je suis à bout de mes fleurettes pour la petite dame; mais comme il faut toujours que je m'amuse, de peur que mon esprit ne rétrécisse (puisque rétrécir y a), voici à quoi il se mit hier au large(1).

---

(1) Je trouve dans les anciennes éditions le passage suivant, qui n'a pas été repris dans l'édition Monmerqué :

Il y a en ce pays-ci une jeune fille de la maison de Damas, qui n'est pas riche quoique héritière ; le petit comte de Dalet la trouve jolie; depuis un an, il m'a prié quelquefois de lui faire des couplets de chanson pour elle. On vient d'accorder son mariage avec le comte de Ragny, qui le lendemain de la passation du contrat est parti pour Paris. Aussitôt je fis ce madrigal pour le petit comte, qui l'envoya à la demoiselle.

Quand j'appris votre mariage,
Iris, je n'eus pas le courage
De m'en réjouir avec vous,
Mais quand j'ai su que le futur époux

« Je vous envoie un bout-rimé que ma fille a fait sur des maximes qu'on lui donna. Elle les remplit pour son fils. Je l'ai trouvé beau.

Au comte de Langheac.

Pour corriger le vice ayez de la *vigueur*.
Ne soyez point brutal, mais montrez du *courage*.
Tâchez dans vos desseins de n'être point *volage*,
Et si vous le pouvez, gardez bien votre *cœur*.

Fuyez l'air étourdi, fuyez l'air de *langueur*.
D'un ami bien choisi n'ayez jamais d'*ombrage*.
Faite amas de vertus pour le temps de l'*orage*.
Rien que sur vos défauts n'ayez de la *rigueur*.

Contre toutes leçons ne soyez point *rebelle*.
Faites-vous des amis, puis soyez-leur *fidelle*.
D'amour, du vin, du jeu, tenez tout pour *suspect*.

Sur des gens approuvés formez-vous un *mérite*.
Plutôt qu'aux jeunes gens faites aux barbons *visite*;
Et ne parlez jamais de Dieu qu'avec *respect*.

» Je crois que c'est un excès de votre modestie qui vous fait dire que vous et madame de Grignan êtes revenues de Provence avec moins d'esprit que vous n'en aviez avant que d'y aller. Vous avez pris toutes deux un trop bon pli pour que les provinces vous puissent faire tort. »

S'abandonnoit aux malheurs de l'absence,
J'ai repris quelque espérance,
Et sur cela je me suis dit :
On ne sait qui meurt ni qui vit.

Je ne sais si je me flatte, mais cela ne me paroît pas encore d'un homme trop enrouillé ; vous en jugerez, ma chère cousine.

Les deux procès de Rouville et de Manicamp étoient les deux meilleurs procès du monde ; cependant pour les mettre à bout il falloit de l'argent, du crédit et des soins, et c'est ce qu'a fait ma fille de Montataire.

Je croyois que vous saviez la pension du marquis de Bussy ; il y a déjà du temps, car il y a déjà trois ans qu'il l'a, et les deux bénéfices de l'abbé. Je serois bien ingrat si je n'aimois le roi : mes enfants et moi jouissons de quinze mille livres de rente de ses bienfaits. Il m'eût fait plaisir et je puis dire justice de me donner autrefois des honneurs, mais je trouve aujourd'hui l'argent plus solide.

Les mariages des filles naturelles du roi avec ce qui est à la tête des légitimes de la maison royale sont des marques assurées de la grandeur de ce prince et du respect qu'on a pour lui. Quand je songe que mademoiselle de Blois pourra être reine de France, je ne trouve point d'exemple de pareille chose dans l'histoire.

Je suis très-humble serviteur de M. et de madame de Grignan et de la petite Grignan mitigée ; j'ai bien envie de la voir, mais j'achèterois chèrement le plaisir de passer huit jours avec vous ; je ne sais pas encore si j'aurois pu tout dire. Nous vous aimons toujours chèrement, votre nièce et moi ; je m'étonne que vous ne me disiez rien de notre ami Corbinelli ; il a pu vous dire que nous avons été deux heures ensemble à mon dernier voyage de Paris.

2713. — *Mademoiselle Dupré à Bussy.*

A Paris, ce 1er février 1692.

Je suis bien glorieuse, monsieur, que vous ayez enfin songé à moi, j'avois résolu de pousser votre silence à bout, j'y ai réussi, et vous le rompez si agréablement pour moi, que j'oublie le passé. Je me suis mis à relire les anciens; j'en suis à Cicéron, et je suis ravie de voir que cet amour de la patrie et de la gloire que l'on veut nous faire croire qui animoit toutes leurs actions, n'étoit que le prétexte de la considération qu'ils vouloient s'acquérir dans la république et dont ils cachoient l'ambition, la haine, l'amour, la débauche et la passion de bâtir; enfin que ce sont ces mêmes hommes que l'on nous représente comme insensibles à tout hors à la gloire. Mais je remarque en même temps la foiblesse humaine dans la joie que j'ai d'avoir découvert les Romains aussi foibles que nous. Il faudroit aussi vous dire de petites nouvelles, monsieur; mes lectures et mes réflexions pourront vous ennuyer, mais je ne sais rien de la guerre.

Pour répondre dignement à la belle épître en vers que vous m'avez envoyée, je vous en envoie une autre mêlée de prose et de vers, où vous verrez un portrait au naturel de la princesse d'Orange, rempli de belles réflexions.

*Réponse à madame *** sur l'envoi du portrait et de l'éloge de la princesse d'Orange.*

Il n'y a rien de si spirituel que l'éloge que vous faites de madame la princesse d'Orange; elle n'a jamais été peinte avec tant de forces et tant de grâces; et si je pouvois oublier la dernière action de sa vie, je la reconnoîtrois avec plaisir dans le portrait que vous m'avez envoyé.

Cette princesse est fort aimable,
Elle est, si vous voulez, en tout incomparable,
Elle a de la beauté, de l'esprit, du savoir,
Et toutes les vertus ensemble;
Mais Dieu vous préserve d'avoir
Une fille qui lui ressemble !

Il faudroit prendre garde de trop près à ce que l'on fait avec des enfants de pareil mérite, et je ne connois point de père qui en voulût de si habiles à succéder. On n'a pas eu, dites-vous, dessein de pousser les choses à l'extrémité où elles sont : cette entreprise n'étoit seulement que l'effet d'un zèle qui ne prétendoit autre chose que la conservation de la religion.

A l'égard de l'intention,
Au jugement du ciel un chrétien s'abandonne;
Mais souffrez que l'homme soupçonne
Un acte de religion
Qui s'empare d'une couronne.

Vous le savez aussi bien que moi, il ne paroît pas toujours à la chair et au sang que Dieu soit du parti le plus juste : mais quoique notre corruption puisse penser de la conduite de la providence,

Ces fameux et tristes revers,
Dont elle étonne l'univers,
Sont des jugements équitables,
Qui par des coups encor plus justes qu'imprévus
Paroissent ici-bas pour punir les coupables
Ou pour éprouver les élus.

Comme nous-mêmes nous ne pouvons savoir en cette vie, si nous sommes dignes d'amour ou de haine, c'est une grande témérité de juger souverainement de la cause des afflictions et des prospérités que Dieu nous envoie.

Tous les succès les plus heureux
De la justice de nos vœux
Sont une trompeuse assurance :
En vain le pécheur insensé

Impute à la fausse innocence
La triste et funeste indulgence
De Dieu contre lui courroucé.
Si malgré ses décrets le superbe s'élève,
Le plus grand châtiment dont il l'a menacé,
C'est qu'il permette qu'il achève
Ce que son crime a commencé.

Je l'avoue, si vous le voulez, nous parlons ici comme suivant nos maximes et nos passions : nous ne sommes pas meilleurs que vous, il n'est peut-être que trop vrai, mais nous sommes plus heureux en cette rencontre qu'il convient à nos intérêts de protéger la bonne cause. Il n'est pas juste que vous nous en croyiez, croyez-en le prince d'Orange lui-même parlant par ses manifestes, et jugez de bonne foi si ce qu'il a écrit et juré ne condamne pas ce qu'il a fait.

Quelle bizarre impression
Sur l'esprit des humains fait la religion?
D'où leur vient cette erreur dont leur orgueil se pique?
Cette religion leur fait tout hasarder
Quand il s'agit de la garder,
Et presque aucun ne la pratique.
Que prétendons-nous, et pourquoi
Si peu d'obéissance avecque tant de foi?
Pourquoi tant de froideur, ou pourquoi tant de zèle?
C'est que la loi de Dieu ne peut
Régler de nos désirs la pente criminelle,
Et qu'il est moins pénible à notre cœur rebelle
De quitter une fois toutes choses pour elle
Que d'en user comme elle veut.

Les lois qui sont faites pour régler les actions des hommes, ne sont dans les mains du plus fort qu'une règle de plomb qui se plie et se courbe comme il lui plaît. De tous les peuples de la terre les Anglois sont ceux qui se piquent d'être les plus inviolablement attachés à leur scrupuleuse observation : cependant,

Eux qui font un crime à leurs rois
De donner quelque atteinte au moindre de leurs droits,

Voyez ce qu'ils viennent de faire,
Après avoir chassé le juste successeur
Du trône que leurs lois ont fait héréditaire,
Suivant ce pouvoir arbitraire
Dont eux-mêmes ont tant d'horreur.

Quand les conjonctures seront passées, et que le temps aura modéré la chaleur du parti, les idées communes des droits du sang et de la nature reviendront infailliblement dans l'esprit des peuples. Alors les jugements seront bien différents de ceux qu'ils font aujourd'hui.

Ce n'est pas la première fois
Qu'un juste repentir a rappelé leurs rois,
Errants dans les cours étrangères.
On peut tout espérer des remords et du temps :
Ne les voit-on pas gémissants
Aux pieds de leurs autels expier tous les ans
Par un ordre public la faute de leurs pères?

Mon dessein n'est pas de leur faire un reproche si odieux, quand je rappelle ici la mémoire de cet attentat : c'est seulement pour rendre à la juste douleur qu'ils en ont l'honneur qu'elle mérite, pour élever par un si grand exemple les espérances du prince légitime et soutenir la fidélité de ce qui lui reste encore de bons sujets.

Si l'homme criminel vient à se convertir,
Dieu qui l'a tiré de l'abîme
Loin de lui reprocher son crime
En couronne le repentir.

2714. — *Bussy à mademoiselle Dupré.*

A Chaseu, ce 5 février 1692.

J'apprends avec bien du plaisir, mademoiselle, que vous vous occupez à lire les ouvrages des anciens; cela vous donnera un grand goût pour toutes choses et ne dimi-

nuera rien de cette haine irréconciliable que vous avez jurée contre l'amour. Je voudrois que votre exemple pût faire quelque impression sur nos dames dont la moitié de la vie se passe dans l'amour des plaisirs et l'autre dans une dévotion souvent mal réglée. Elles ont beau dire qu'il y a un temps pour le plaisir et un pour la dévotion : j'ai été longtemps dans cette erreur, mais enfin j'en suis revenu, et je crois comme vous, mademoiselle, qu'il faut commencer de bonne heure à être sage. Les vers que je vous envoie vous le diront encore mieux que moi.

*A M***.*

Je ne le sais que trop, dans le cours du bel âge,
Quand la nature ardente échauffant nos désirs
Nous rend si propres aux plaisirs,
Il est malaisé d'être sage.

Cependant malgré tant d'attraits
(On ne peut trop le dire et le faire connoître)
En ce temps-là même il faut l'être,
Ou l'on court grand risque de ne l'être jamais.

Il n'est pas vrai que la vieillesse
Ramène chez nous le bon sens :
Ce que l'on y voit de sagesse
N'est que l'effet de la foiblesse
Qui rend ses désirs impuissants.
En vain elle paroît renoncer aux délices
Qui firent autrefois son crime ou son erreur :
Rendez à tous ses sens leur première vigueur
Vous verrez aussitôt revivre tous ses vices.

C'est à tort qu'un vieux débauché
Sur quelques vains regrets fonde son espérance ;
Ce remords dont il est touché
N'est qu'une fausse pénitence,
Qui sans expier son offense
Ne sert qu'à punir son péché.

Dans les pleurs qu'on lui voit répandre
Pour les crimes qu'il a commis,

Qui sait s'il se repent des plaisirs qu'il a pris,
Ou s'il regrette ceux qu'il ne sauroit plus prendre?

Le pécheur qui tranquillement
Attend à revenir de son égarement
Qu'il soit au bout de sa carrière,
Se trompe malheureusement.
C'est une grâce singulière
Que Dieu ne fait que rarement.

2715. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 6 février 1692.

Le roi donne à M. de Boufflers le régiment des gardes. Le pape a accordé la dispense pour le mariage de M. le duc de Chartres avec mademoiselle de Blois.

M. de Boufflers vend le généralat des dragons quatre cent mille livres à M. le comte de Tessé, qui vend sa charge de mestre de camp général des dragons deux cent mille francs.

M. de Boufflers paye quatre-vingt-dix mille écus au duc d'Aubusson, et il a un brevet de retenue de trois cent mille livres sur sa charge de colonel des gardes françoises.

Le roi part le 22 pour Villers-Cotterets et le voyage sera de huit jours.

Le duc de Richemond est sorti de France. Le prince de Courtenay et la Vauguyon sont sortis de la Bastille avec ordre de garder prison dans Paris (1).

Le roi a donné au comte de Mailly la charge de mestre de camp général des dragons. Il vend son régiment des vaisseaux soixante mille livres, et il a un brevet de retenue de cent mille livres.

---

(1) Voy. plus haut, p. 508.

La comtesse de Mailly, sa femme, est dame d'atour de madame de Chartres; le marquis de Villars, le père, est chevalier d'honneur de madame de Chartres, et madame la maréchale de Rochefort, dame d'honneur.

L'abbé d'Estrées va ambassadeur en Portugal.

Le prince de Courtenay a liberté entière.

La Vauguyon a ordre d'aller chez lui en province.

Le mariage de M. de Chartres se fera le lundi gras, et la veille les fiançailles.

Le roi aura en Flandre cent trente bataillons et trois cents escadrons.

Le prince d'Orange a ôté à milord Churchill (1) tous ses emplois. C'est le premier qui a trahi le roi d'Angleterre.

La flotte du roi sera de quatre-vingt huit vaisseaux de ligne et de trente brûlots.

2716. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 8 février 1692

Je ne vous ai point cru en fuite ni enfermé, mon R. P., quand j'ai été quelque temps sans recevoir votre lettre du 27 de janvier; mais j'ai cru que vous aviez des affaires qui vous pressoient plus que la réponse que vous m'avez faite.

Je pensais que vous eussiez fait sur la langue toutes les remarques qui se pouvoient faire; j'ai bien envie de voir ce dernier ouvrage.

Je me rends aux remontrances que vous me faites sur ce ridicule de mon ami et la trop grande uniformité de la vie du duc de Chevreuse; j'en chercherai deux autres pour

(1) Marlborough.

les remplacer; le cardinal Mazarin en sera déjà un fort bon, mais je n'en veux point (avec votre permission, mon R. P.) que de ce règne ci; cela relève bien plus mon héros de ne citer des gens heureux et sages que ceux qu'il a faits l'un et l'autre.

La devise du miroir qui se ternit au souffle et auquel cela donne plus d'éclat est très-juste et très-jolie, et notre ami l'abbé Régnier (1) l'a heureusement rendue dans ses quatre vers.

Je vais remercier le premier président de Dijon de l'amitié qu'il vous a témoignée, c'est un effet tout pur de votre mérite, car je ne pense pas qu'il ait grande habitude avec vous.

Je vous écrivis, il y a huit jours, une lettre pour ma fille Bussy de Saint-Julien; ne l'oubliez pas, mon R. P., si ce n'est pour Lanchare, ce sera pour quelque autre chose. Ma fille de Dalet, qui est bien votre amie et votre très-humble servante, prendra à l'obligation que je vous aurai en cette rencontre autant de part que sa sœur et que moi.

Je m'étonne que madame de Sévigné, de qui je viens de recevoir une lettre, ne me parle pas de vous, car il n'est pas qu'elle ne sache tout ce qui s'est passé sur votre sujet.

Ma fille de Dalet a voulu rendre votre devise en deux vers :

Pour un moment un souffle me ternit,
Mais aussitôt ce souffle m'éclaircit.

Qu m'embellit, choisissez. Qu'en dites-vous, sans complaisance, mon R. P.?

Ce n'est pas pour m'attirer votre approbation, mon R. P., que je vous assure ici qu'on ne peut vous aimer et vous honorer plus que je fais, c'est que j'ai le cœur tout rempli de ces sentiments. Je vous recommande la pauvre Charlotte.

---

(1) Régnier-Desmarais.

2717. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 9 février 1692.

Voilà une belle charge donnée à M. Boufflers; il a servi le roi, mais il est bien récompensé.

Je suis fort aise du mariage de M. de Chartres pour le plaisir que cela fait au roi.

Le voyage du roi à Villers-Cotterets embarrassera les Flamands.

On ne perd rien encore en la personne du duc de Richemond; il est bien jeune.

Je suis fort surpris que le prince de Courtenay ait été aussi longtemps à la Bastille que la Vauguyon, et je trouve qu'on a attendu bien tard à mettre de la différence à leur punition. Il y a autant de distance entre leur faute qu'entre leur naissance.

Le comte de Mailly est un bon sujet, à ce que j'ai ouï dire; ce garçon-là, s'il vit, fera son chemin.

L'abbé d'Estrées est un jeune ambassadeur; son oncle lui aura fait de bonnes leçons.

Le roi ne veut pas que M. de Luxembourg soit inférieur en Flandres. Voilà ce qui s'appelle des armées cela.

Le prince d'Orange a fait fort bien de destituer milord Churchill; il ne faut pas que l'utilité de la trahison empêche de punir le traître.

2718. — *Mademoiselle Dupré à Bussy.*

A Paris, ce 12 février 1692.

J'ai lu avec bien du plaisir, monsieur, les vers que vous m'avez envoyés; ils contiennent des vérités dont il n'est

pas permis de douter. Ceux que je vous envoie sont dans le même goût et un peu plus remplis de moralité. Quoique vous m'en ayez voulu cacher l'auteur, je crois cependant l'avoir découvert, et je veux, sans vous le nommer, que vous conveniez avec moi que les vôtres et les miens sont de la même main.

Je ne vous mande point de nouvelles, car je sais que vous avez un nombre d'amis qui ne manquent point de vous les faire savoir des premiers. Je vous avois destiné un bout rimé, mais vous n'aurez rien davantage.

*A M**.*

La vie est peu de chose, et la fin n'est terrible
Qu'à ceux qui n'ont jamais osé la méditer.
Rien ne doit être moins sensible
Que la perte d'un bien qu'on ne peut regretter.

Le bonheur ne se peut trouver
Dans les honneurs qui n'ont qu'une apparence vaine.
La durée en est courte et toujours incertaine :
Pour les acquérir que de peines !
Que de soins pour les conserver !

Quand l'amour vient tenter une jeune personne,
Il lui paroît plein de douceur ;
Mais elle trouve enfin que ce n'est qu'un trompeur
Qui promet bien plus qu'il ne donne.

D'où vient à l'homme tant d'orgueil?
Échappé du néant pour entrer au cercueil,
Rien n'est si borné que son être :
Celui qui vit ayant été
Une éternité sans paroître,
Disparoîtra bientôt pour une éternité.

Quand le sort pour nous plaire auroit tant d'indulgence
Qu'il nous accableroit d'honneurs et de plaisirs,
Et feroit servir sa puissance
Pour contenter tous nos désirs.

Ce bonheur passager est peu digne d'envie ;
Chaque heure, chaque instant en peut finir le cours.
Ce qui fait la plus longue vie
N'est qu'un petit nombre de jours.

Pour en conserver la mémoire,
Un prince emploie vainement
Le marbre de Paros, la pierre et le ciment.
Ce superbe tombeau, ce riche monument,
Un jour sera bien moins la marque de sa gloire
Que la preuve de son néant.

Les hommes de tout temps jugeant sans connoissance,
Par un faux éclat prévenus,
Ont souvent pris pour des vertus
Ce qui n'en a que l'apparence :
Et parmi les pauvres mortels,
Quelquefois ceux que l'on encense
Ne sont que de grands criminels,
A qui notre seule ignorance
Au lieu de châtiments décerne des autels.

Quand nous serons jugés au poids du sanctuaire,
Que nos actions paroîtront
Devant Dieu telles qu'elles sont,
Hélas! à quoi nous serviront
Les honneurs qu'ici-bas le monde nous peut faire?
Ce héros, dont la terre admire les hauts faits,
En condamnant la voix publique,
Maudira peut-être à jamais
Ce qui fait le sujet de son panégyrique.

2719. — *Le marquis de Termes à Bussy.*

A Versailles, ce 20 février 1692.

Il y a quelque apparence à l'accommodement avec la Savoie. Le marquis de Leganez a envoyé 2,000 hommes pour entrer à Verceil; on leur a fermé la porte au nez.

M. de Bavière est à Munich; on croit qu'il ira à Vienne avant que de passer en Flandre.

Les Irlandois qui sont en France seront commandés par le duc de Berwick et par Sarsfield.

Le roi d'Angleterre demande à commander la flotte du roi.

Le chevalier de Saint-Saëns est mort; Mésière a sa charge.

M. et madame de Chartres viendront vendredi à Paris au Palais-Royal, et le roi viendra dîner avec eux le 26 de ce mois. Le mariage de M. le duc du Maine est remis après le voyage de Compiègne.

Le marquis du Plessis-Bellière est mort à Suze où il commandoit (1). Husson y va commander à sa place.

Le duc de Richemond a renvoyé de Bâle à M. de Barbesieux sa commission de capitaine de cavalerie et lui a mandé qu'il auroit toujours pour le roi beaucoup de respect et beaucoup d'inclination pour la France.

Le comte de Mailly, en entrant dans les dragons, a donné *gratis* la cornette de mestre de camp vendue plus d'une fois mille pistoles.

Le marquis de Sourches (2) a eu le régiment du Plessis-Bellière et a remis le sien au marquis de la Luserne.

L'arbitrage entre Mademoiselle et M. le Prince pour la succession de Guise, fut signé hier au soir. Mademoiselle n'a pour sa part que la principauté de Joinville. Il y a un dédit de deux cent mille francs.

On croit que le roi reviendra de Compiègne, sauf à retourner en mai.

---

(1) Voy. *Mercure galant*, février 1691, p. 271.

(2) Louis-François du Bouschet, marquis de Sourches, prévôt de France, mort le 4 mars 1716. Il a laissé des Mémoires, publiés en partie par M. Bernier. 1836, 2 vol. in-8.

2720. — *Bussy au marquis de Termes.*

A Chaseu, ce 28 février 1692.

Je crois que M. de Savoie s'accommodera parce qu'il le doit faire; cependant sa conduite passée doit nous faire douter qu'il prenne le bon parti. La flotte du roi seroit bien commandée, si elle l'étoit par le roi d'Angleterre; il est brave et il entend la marine, mais il n'est pas heureux. Le roi vient à bout de tout ce qu'il entreprend, par la force ou par la douceur. Faut-il prendre une des meilleures places de la Flandre? il y réussit par ses armes, par son argent et par son canon. Faut-il faire des mariages dans sa famille? les intéressés ne résistent point à ses manières honnêtes. Le procédé du duc de Richemond me paroît d'un homme qui a le cœur bien grand, c'est dommage qu'il quitte le royaume. Je crois comme vous que le voyage du roi à Compiègne n'ira qu'à voir ses troupes et à embarrasser les ennemis. Je suis assuré que Mademoiselle est aussi fâchée de n'avoir eu que Joinville, que si elle avoit des héritiers mal établis.

2721. — *L'abbé de Brosse à Bussy.*

A Paris, ce 6 mars 1692.

Le prince Eugène assemble des troupes à Veillane, et les Allemands lèvent les quartiers pour le venir joindre. On dit qu'ils veulent assiéger Suze. M. de Catinat partit le dernier de février de Grenoble pour y aller.

Chanley n'est pas encore revenu.

Vingt mille Turcs, dix mille Tartares et Tékeli sont en

marche pour le secours de Waradin. Veterani a ordre de l'empereur de leur donner bataille.

Vivans, fameux huguenot a été tué dans les Cévennes. Le prince d'Orange l'avoit naturalisé et fait chevalier anglois.

Les Génois ont prêté cent cinquante mille écus à M. de Savoie et lui ont promis de lever deux régiments corses.

La forteresse de Garabuse en Candie s'est révoltée contre les Vénitiens et s'est donnée aux Turcs.

La reine mère d'Espagne a formé un parti dans le conseil pour être déclarée régente, à cause de la foible complexion de son fils. Quelques ministres ont proposé de faire venir en Espagne le second fils de l'empereur; d'autres le duc d'Anjou.

On parle du mariage de la princesse d'Hanover avec le duc de Saxe, qui par ce moyen n'enverra sur le Rhin que son contingent.

Le duc de Modène épouse la princesse de Parme (1). On dit que les affaires de Rome vont bien, et que le pape, piqué du mauvais procédé des Allemands, veut plaire aux François. Il a dit que, s'il n'avoit que soixante et dix ans, il iroit à Turin avec vingt mille hommes et feroit la paix d'Italie : c'étoit le dessein d'Alexandre VIII.

Nulle nouvelle sûre de Waradin; les neiges ont empêché les Turcs d'agir.

M. de Savoie demande le vicariat de l'empire en Italie.

Le parlement d'Angleterre ne veut point assigner les fonds du subside qu'il n'ait établi des commissaires perpétuels pour recevoir les comptes royaux.

La princesse de Danemark a mieux aimé sortir de Londres que de chasser madame Churchill, sa dame d'honneur.

---

(1) Le duc François II de Modène épousa le 14 juillet 1692 Marguerite Farnèse, fille de Ranuce II, duc de Parme. Il mourut le 6 septembre 1694.

2722. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 7 mars 1692.

Pour répondre à votre lettre du 25 février, mon R. P., je vous dirai que je vous pardonne volontiers de ne m'avoir point écrit par le froid qu'il a fait, me trouvant trop heureux de savoir qu'il ne vous a point fait malade.

Les sentiments de notre Charlotte me plaisent autant qu'à vous ; ils sont non-seulement d'une bonne religieuse, mais encore d'un bon esprit. Je sens, comme je dois, tout ce que vous faites pour elle. J'espère que le R. P. de la Chaise me fera plaisir en sa personne ; il aura son manuscrit au commencement de la semaine sainte.

Ma fille de Dalet est fort contente de vous sur le sujet de sa sœur, aussi bien que sur le sien ; elle vous aime aussi autant que je fais, c'est beaucoup dire.

Nous avons trouvé les deux fables que vous m'avez envoyées fort naturellement contées ; La Fontaine ne les désavoueroit pas ; elles sont fort belles aussi en latin ; pour le grec je demande pardon au jeune jésuite et je m'en fie bien à lui.

Vous savez bien, mon R. P., que chez M. l'abbé du Mas quand je vous montrai les quatre oraisons que j'avois faites, vous m'en demandâtes une à la Sainte-Vierge ; en voici une que je vous envoie, mon R. P. ; mandez-m'en votre sentiment et m'aimez bien toujours car je vous aime de tout mon cœur.

J'en suis à l'année 1678 sur la vie de mon héros.

J'ai résolu d'écrire la vie du Mazarin, du chancelier le Tellier, du duc de Noailles et du duc de Beauvillier, pour mes gens heureux et sages ; trouvez-m'en un cinquième de ce règne-ci.

Oraison à la sainte Vierge.

Sainte Vierge, mère de mon Sauveur, ma chère protectrice, ma divine maîtresse, enfin mon tout après Dieu, assistez-moi, s'il vous plaît, dans ma conscience, dans ma santé et dans mes affaires.

Dans ma conscience, afin que je plaise à Dieu par toutes mes actions; dans ma santé, afin que j'aie le loisir de faire une pénitence proportionnée à la multitude de mes péchés; et dans mes affaires, afin que je sois en état de faire l'aumône, et de laisser à mes enfants du bien pour vivre honnêtement suivant la condition où mon Dieu m'a mis.

De la comtesse de Dalet.

Je serois bien difficile si je n'étois contente de vous, mon R. P., je voudrois bien aussi pouvoir vous donner quelque sujet d'importance de vous louer de mon cœur. En voici un des plus petits sujets du monde dans le conte que je vous envoie, tout son mérite est dans sa source; c'est mon cœur qui me l'a dicté et c'est au vôtre qu'il s'adresse :

La Calomnie un jour s'applaudissoit
D'avoir osé diffamer l'Innocence ;
Comme le bruit partout s'en répandoit
La Vérité prit part en cette offense
A l'accusée elle promit vengeance
Et la fit bientôt éclater
Sans faire aucune violence ;
Car pour chacun désabuser,
L'accusée ayant pris le parti du silence,
La Vérité n'eut qu'à parler.

2723. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 11 mars 1692.

Je sais, mon R. P., que mon second lit met tout en œuvre pour faire préférer ma fille de Rabutin à notre Charlotte pour l'abbaye de Lanchare; cela m'a obligé de prier M. d'Autun, qui a été son évêque, de parler de sa vertu et de sa capacité au R. P. de la Chaise pour détruire les méchants offices. Je vous demande mille pardons, mon R. P., de vous adresser cette lettre, mais je me défie de toute autre voie. Si vous jugez même à propos de mettre en garde le R. P. de la Chaise contre une brigue qui, n'ayant aucune justice, ne peut nous nuire que par des faussetés, faites-le, mon R. P. Je ne saurois vous exprimer combien j'ai cette affaire à cœur; je suis ravi que le vôtre s'y intéresse, car il ne vous laisse rien oublier pour vos amis. Pour moi, je ne puis croire que malgré ma recommandation et la justice de ma demande, le R. P. de la Chaise me voulût donner le dégoût de placer la cadette avant l'aînée. Ne vous relâchez pas, mon R. P., voici le temps qui s'approche où ce bénéfice se donnera; j'espère que le petit présent de mon manuscrit arrivera assez à temps pour que la reconnoissance du R. P. de la Chaise se joigne à l'inclination qu'il a toujours de me faire plaisir.

Adieu, mon R. P.; personne ne vous aime plus que je fais.

De madame de Dalet.

Mille bonsoirs, mon R. P., je ne recommande notre affaire qu'à vos prières, car votre amitié pour nous l'a recommandée assez à votre cœur. M. d'Autun loge rue Neuve-Saint-Merri.

2724. — *Bussy à l'abbé de Brosse.*

A Chaseu, ce 11 mars 1692.

Je n'ai pas de foi aux siéges que fera le prince Eugène, et je crois bien plutôt que M. de Catinat les feroit lever. Le succès de la bataille que l'empereur commande à Véterani de donner sera un événement de conséquence. Vivans étoit un ennemi dangereux, il avoit du mérite. Les Génois se souviennent du bombardement et s'en veulent venger, leur ressentiment pourroit leur coûter cher. La foiblesse du roi d'Espagne ne nous servira pas de grand'chose. L'antipathie des nations nous empêche de profiter de leurs désordres. Je voudrois bien voir un pape faire un siége et coucher au bivouac : mais c'est un traité que celui-ci voudroit faire.

Le service d'Italie incommode toutes les nations aussi bien que les François. Mais je ne comprends pas pourquoi les neiges fatiguent plus les Turcs que les Allemands. L'alliance de l'empereur coûte assez cher à M. de Savoie pour qu'il ne lui refuse pas un titre qui ne lui coûte rien. Le prince d'Orange est un usurpateur; mais les Anglois sont des tyrans à son égard. Il a besoin de toute sa dextérité pour se maintenir avec des peuples aussi bizarres que ses sujets. Je ne serois pas étonné que la princesse de Danemark se sacrifiât pour mylord Churchill; on voit des effets de l'amour plus extraordinaires; mais que veut-elle faire de sa femme?

2725. — *Bussy au prince de Condé.*

A Chaseu, ce 12 mars 1692.

Monseigneur,

La part que je prends à tout ce qui touche Votre Altesse Sérénissime m'oblige de vous témoigner aujourd'hui ma joie sur la nouvelle alliance que le roi va prendre avec vous (1). Vous êtes grand vous même, Monseigneur; mais ces sortes de liaisons raffermissent votre grandeur. J'en suis ravi, car l'attachement que j'ai eu dans la maison de Monseigneur votre grand-père et de Monseigneur votre père, et celui que j'aurai le reste de ma vie aux intérêts et à la personne de Votre Altesse Sérénissime, me font vous souhaiter toutes les prospérités du monde et que vous en jouissiez longues années. Ce sont les vœux que fait pour Votre Altesse Sérénissime, Monseigneur, etc.

2726. — *Le prince de Condé à Bussy.*

Ce 18 mars 1692

Monsieur, j'ai vu par ce que vous m'écrivez sur le mariage de ma fille les témoignages que vous me donnez de la part que vous prenez aux choses qui me touchent. Je vous en suis bien obligé et je vous prie de croire que j'aurai toujours beaucoup de joie quand je pourrai trouver des occasions de vous faire connoître que je suis, monsieur, etc.

---

(1) Le mariage du duc du Maine avec mademoiselle de Charolois.

2727. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 24 mars 1692.

Le baron de Bressé, du comté de Bourgogne, pris sur la contrescarpe de Namur, a pris le parti du roi qui l'a fait maréchal de camp avec six mille livres de pension. Le prince d'Orange doit partir de Londres le 24 de ce mois. Il a ôté les gardes au prince de Danemark et à sa femme, et a défendu qu'on leur fit aucuns honneurs. Le duc de Richemond s'est fait de la religion anglicane. M. de Savoie est généralissime des armées de l'empereur en Italie. Il fait de grands apprêts pour un siége, et tout accommodement est rompu. Le mariage du duc du Maine se fit hier. Le roi lui donne un million dont il lui payera l'intérêt pendant la guerre. Le roi a envoyé à madame la duchesse du Maine pour deux cent mille francs de pierreries. Les fiançailles se firent dans le salon du roi et puis on alla faire collation à Trianon. Il y eut cinq tables de dames tenues par le roi, Monseigneur, Madame et madame de Chartres; ensuite musique et portique.

Saint-Germain Beaupré quitte le service et vend son régiment au marquis de Gournai, fils du lieutenant général. On se prépare à Pignerol comme si l'on y devoit être bombardé; on a tiré des magasins de la ville toutes les poudres et on les a transportées dans la citadelle où il y a de bons souterrains à l'épreuve des bombes. M. de Catinat a donné ordre de faire à Suze provision de toutes sortes d'instruments propres à remuer la terre. Les lettres de Milan disent que les dix mille Allemands qui venoient en Italie ont eu ordre de marcher en Hongrie.

2728. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 28 mars 1692.

Le baron de Bressé a raison de prendre le service de France ; il est sujet du roi et son nouveau maître ne sera pas ingrat à son égard. Le petit duc de Richemond commence à se démentir ; je ne le regarde plus que comme un homme sans religion et plein d'ambition. Le prince d'Orange traite bien mal sa belle-sœur, il faut qu'elle lui donne de l'ombrage ; car je ne crois pas que ce puisse être son mari. Tant pis pour M. de Savoie d'avoir rompu tout accommodement. Le titre de généralissime lui a donné dans la vue. Il aura des titres et nous ses États. Je reconnois la magnificence du roi aux noces de M. le duc du Maine. Il soutient par un grand mérite tous les bienfaits dont il est comblé. Je doute du bombardement de Pignerol, mais quand on le feroit, je ne fais pas grand cas de ces sortes d'expéditions. Si les troupes qu'on doit envoyer à M. de Savoie marchent en Hongrie, le roi de Chypre (1) sera à plaindre : ce qu'il aura à commander ne méritera pas le titre de généralissime. Le prince d'Orange et lui auront, je crois, des affaires cette campagne.

2729. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 12 avril 1692.

Je crois, mon cousin, que vous n'avez pas attendu ma réponse pour être assuré de mon approbation sur les jolis ouvrages que vous m'avez envoyés ; la vôtre vous répon-

(1) Le duc de Savoie. Voy. plus haut, p. 486, *note*.

doit de la mienne, et ce seroit un malheur pour moi si sur ce point nous avions deux avis différents. Le madrigal est fort galant; vous avez pris en volant le voyage du futur époux de cette jolie fille ; cela vous a donné une agréable pensée. Pour le bout-rimé de ma nièce, il seroit digne du gouverneur de M. le duc de Bourgogne : c'est tout ce qu'on peut dire sur l'éducation d'un jeune homme. On ne sauroit lui donner de plus nobles et de plus solides leçons. Je m'en réjouis avec ce jeune garçon, qui a tant de beaux noms qu'il ne lui sera pas permis d'être médiocrement honnête homme avec une mère et un grand-père qui savent si bien comme il faut être. Je ne vous dis point que vous me paroissez l'un et l'autre avoir autant d'esprit que vous en eûtes jamais : vous le savez bien ; je souhaite que vous trouviez la même chose de ma fille et de moi. Si vous venez ici cet automne, mon cher cousin, j'aurai une véritable joie ; mais il se passera bien des choses entre ci et ce temps-là.

Voilà des armées de tous côtés ; on dit que le tombeau de M. de Louvois fait des miracles ; il fait voir un aveugle, qui est notre ami Choiseul, dont le public a une véritable joie, et il fait marcher des gens qui avoient des jambes rompues, qui sont le maréchal de Bellefonds et Montrevel. C'est en vérité un plaisir que de revoir de si bons sujets sur la scène ; celle-ci est grande, le roi sera lui-même à la tête de l'une de ses armées. Les dames qui doivent être de ce voyage sont déjà nommées ; les ministres suivront aussi. Dieu veuille bien conduire cette guerre pour la gloire du roi et pour le bonheur de la France !

Je ne vous parle plus du mariage de M. du Maine et de mademoiselle de Charolois ; après celui de M. de Chartres, rien ne mérite notre attention.

Je me réjouis, mon cher cousin, de la douceur que vous trouvez dans les bienfaits du roi ; cela donne une aisance à votre vie qui vous fait philosopher plus agréablement.

Je ne vous dis rien du P. Bouhours; vous ne savez pas le premier mot de toute la vérité de cette histoire.

Le P. Bourdaloue a prêché encore mieux que jamais à la Salpêtrière.

Pour réparer ma faute de ne vous avoir rien dit de notre ami Corbinelli, le voilà qui vous en va parler lui-même.

De Corbinelli.

Quoique je sois enrhumé, monsieur, de manière à être bouché sur toutes les choses d'esprit, j'ai trouvé les vers que j'ai vus fort jolis; mais il me semble que vous nous avez promis de nous faire voir votre Discours sur les malheureux de mérite; j'en meurs d'envie. Notre ami, le P. Bouhours, m'a envoyé ce matin les *Nouvelles remarques sur la langue*. Je vous y ai trouvé très-agréablement cité, comme un homme dont l'autorité devoit régler le langage. Je ne vous dis point de nouvelles. Il n'y en eut jamais tant sur les préparatifs de toutes parts à une campagne mémorable, et dont il n'y auroit que vous digne d'être l'historien, n'en étant pas le chef.

Adieu, monsieur. Si vous étiez tout ce que je voudrois, vous seriez peut-être au-dessus de tout ce que vous désirez. Je suis très-obéissant serviteur de madame de Dalet.

2730. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 17 avril 1692.

Je reçus hier votre lettre du 12, madame : je commençois à être en peine de votre santé; et quand je voulois me flatter sur cela, je pensois qu'après avoir été longtemps hors de Paris, les amis que vous y avez retrouvés ne vous laissoient pas le loisir d'écrire à vos amis de pro-

vince. Pour moi, qui n'ai rien de meilleur à faire que de vous entretenir, je ne vous ferai pas attendre ma réponse. Je vous dirai donc, ma chère cousine, que je suis ravi que vous trouviez que je ne baisse point; outre qu'il y a du plaisir d'avoir de l'esprit et d'en avoir la réputation, c'est un bon signe aux vieilles gens pour la santé, quand la tête est encore bonne; cela tire à conséquence pour le corps.

Au reste, ma chère cousine, si vous souhaitez d'avoir notre approbation pour vous et pour la belle comtesse, vous devez être contentes toutes deux. Personne au monde ne vous estime plus et ne vous aime plus tendrement que nous faisons, ma fille et moi. Vous savez que je ne suis pas flatteur; la lettre que je viens de recevoir de vous nous plaît d'un bout à l'autre. N'allez pas croire que vos louanges nous aient aveuglés ou corrompus : je louerois une satire contre moi si elle étoit bien faite, et je condamnerois un panégyrique en ma faveur s'il ne valoit rien.

J'irai cet automne à Fontainebleau et de là à Paris, quand vous serez encore en Provence. Jugez, ma chère cousine, si le plaisir de vous voir me fera changer de dessein; j'en meurs d'envie, j'ai mille choses à vous dire et à vous montrer. En attendant, je vous dirai que je viens de faire une version du cantique de Pâques, *ô filii et filiæ*, car je ne suis pas toujours profane. Vivonne, le comte de Guiche, Manicamp et moi fîmes autrefois des *Alleluia* à Roissy, qui ne furent pas aussi approuvés que le seroient ceux-ci; aussi nous firent-ils chasser tous quatre. Je dois cette réparation pour mes amis et pour moi à Dieu et au monde.

Ce n'est pas la mort de M. de Louvois qui a fait rentrer dans le service Bellefonds, Choiseul et Montrevel; c'est la plus grande guerre qu'aura jamais roi de France sur les bras qui fait revenir ces gens-là et qui en mettra

bien d'autres dans l'emploi, si elle dure. Vous avez raison, ma chère cousine, de dire que la scène va être bien remplie; on me mande que l'armée de Flandre sera de cent mille hommes de pied et de cinquante mille chevaux; le roi la commandera en personne. Je vous réponds sur cela d'une belle campagne.

J'ai fait mon compliment à M. le Prince sur le mariage de mademoiselle de Charolois; il l'a fort bien reçu. Je ne sais qu'en gros la calomnie contre le P. Bouhours; vous me ferez plaisir de m'en apprendre le détail.

A Corbinelli.

Pour un homme que le rhume accable, monsieur, je ne vous trouve pas trop bouché.

Le P. Bouhours m'a envoyé ses *Nouvelles remarques sur la langue;* il est toujours maître sur la langue françoise et pour moi il me fait trop d'honneur de citer mon autorité sur cette matière.

Je crois cette campagne de conséquence; il y a, comme vous dites, de grands préparatifs de toutes parts : le roi en aura plus de gloire. J'en serai l'historien en quelque endroit; pour un des acteurs, je ne le serai ni je ne voudrois l'être : je me porte bien, mais je ne conserverois pas cette santé, dont je fais plus de cas que de tous les autres biens, si je rentrois dans le service.

Adieu, monsieur; soyez bien persuadé que je vous aimerai toujours de tout mon cœur.

2731. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 18 avril 1692.

On ne doute plus que nous n'allons faire une descente en Angleterre; il y a vingt mille hommes sur les côtes de

vince. Pour moi, qui n'ai rien de meilleur à faire que de vous entretenir, je ne vous ferai pas attendre ma réponse. Je vous dirai donc, ma chère cousine, que je suis ravi que vous trouviez que je ne baisse point; outre qu'il y a du plaisir d'avoir de l'esprit et d'en avoir la réputation, c'est un bon signe aux vieilles gens pour la santé, quand la tête est encore bonne; cela tire à conséquence pour le corps.

Au reste, ma chère cousine, si vous souhaitez d'avoir notre approbation pour vous et pour la belle comtesse, vous devez être contentes toutes deux. Personne au monde ne vous estime plus et ne vous aime plus tendrement que nous faisons, ma fille et moi. Vous savez que je ne suis pas flatteur; la lettre que je viens de recevoir de vous nous plaît d'un bout à l'autre. N'allez pas croire que vos louanges nous aient aveuglés ou corrompus : je louerois une satire contre moi si elle étoit bien faite, et je condamnerois un panégyrique en ma faveur s'il ne valoit rien.

J'irai cet automne à Fontainebleau et de là à Paris, quand vous serez encore en Provence. Jugez, ma chère cousine, si le plaisir de vous voir me fera changer de dessein; j'en meurs d'envie, j'ai mille choses à vous dire et à vous montrer. En attendant, je vous dirai que je viens de faire une version du cantique de Pâques, *ô filii et filiæ*, car je ne suis pas toujours profane. Vivonne, le comte de Guiche, Manicamp et moi fîmes autrefois des *Alleluia* à Roissy, qui ne furent pas aussi approuvés que le seroient ceux-ci; aussi nous firent-ils chasser tous quatre. Je dois cette réparation pour mes amis et pour moi à Dieu et au monde.

Ce n'est pas la mort de M. de Louvois qui a fait rentrer dans le service Bellefonds, Choiseul et Montrevel; c'est la plus grande guerre qu'aura jamais roi de France sur les bras qui fait revenir ces gens-là et qui en mettra

bien d'autres dans l'emploi, si elle dure. Vous avez raison, ma chère cousine, de dire que la scène va être bien remplie; on me mande que l'armée de Flandre sera de cent mille hommes de pied et de cinquante mille chevaux; le roi la commandera en personne. Je vous réponds sur cela d'une belle campagne.

J'ai fait mon compliment à M. le Prince sur le mariage de mademoiselle de Charolois; il l'a fort bien reçu. Je ne sais qu'en gros la calomnie contre le P. Bouhours; vous me ferez plaisir de m'en apprendre le détail.

A Corbinelli.

Pour un homme que le rhume accable, monsieur, je ne vous trouve pas trop bouché.

Le P. Bouhours m'a envoyé ses *Nouvelles remarques sur la langue;* il est toujours maître sur la langue françoise et pour moi il me fait trop d'honneur de citer mon autorité sur cette matière.

Je crois cette campagne de conséquence; il y a, comme vous dites, de grands préparatifs de toutes parts : le roi en aura plus de gloire. J'en serai l'historien en quelque endroit; pour un des acteurs, je ne le serai ni je ne voudrois l'être : je me porte bien, mais je ne conserverois pas cette santé, dont je fais plus de cas que de tous les autres biens, si je rentrois dans le service.

Adieu, monsieur; soyez bien persuadé que je vous aimerai toujours de tout mon cœur.

2731. — *L'abbé de Choisy à Bussy.*

A Paris, ce 18 avril 1692.

On ne doute plus que nous n'allons faire une descente en Angleterre; il y a vingt mille hommes sur les côtes de

Normandie et quatre cents vaisseaux prêts à les passer.

Le roi d'Angleterre partit lundi dernier, 18 de ce mois. M. de Tourville doit être au 1er mai devant la Hogue avec soixante gros vaisseaux. Le comte d'Estrées a mis à la voile des îles d'Hyères, le premier de ce mois. Le régiment des gardes part dans trois jours.

Le roi aura dans son armée de Flandre, cette campagne, trois cents pièces de canon dont il y a cent de vingt-quatre livres de balles.

Les troupes allemandes s'assemblent pour se saisir de Mantoue.

On travaille à des fourneaux sous Nice et sous Montmélian.

L'armée d'Italie sera composée de quarante mille hommes de pied et de dix mille chevaux. Notre flotte porte quatorze mille hommes de débarquement.

Le marquis de Joyeuse assemble quinze mille hommes sous Mont-Royal pour aller visiter le pays de Juliers.

Louison Moreau, belle voix de l'Opéra, s'est mise dans un couvent.

2732. — *Bussy à l'abbé de Choisy.*

A Chaseu, ce 23 avril 1692.

La descente en Angleterre est une grande entreprise, mais il y faut réussir, et je ne suis pas de l'avis de Properce qui dit :

In magnis voluisse sat est.

Si cela étoit vrai, les fous mériteroient plus souvent des louanges que les sages, car ces gens-là pensent sans mesure. Pour ce dessein-ci, je m'en fie bien au roi, il ne s'embarque pas dans une affaire de cette importance sans

prendre ses sûretés. Les apparences seroient bien trompeuses si ce n'étoit ici la plus extraordinaire campagne que nous ayons vue de nos jours.

Le roi fera certainement une entreprise en Flandre, et, ce qui est plus sûr, c'est qu'il y réussira s'il la fait.

Il y a de la prudence à faire des fourneaux sous Nice et sous Montmélian; si on les conserve dans la paix, cela ne nuira de rien, et si on les rend, on feroit sauter ces places en une nuit.

J'ai de la peine à croire que M. de Catinat ait cinquante mille hommes cette campagne; ce ne sera pas là où sera le fort de la guerre.

2733. — *L'abbé de Brosse à Bussy.*

A Paris, ce 23 avril 1692.

Le roi d'Angleterre partit le 21 pour aller coucher à Anet, le lendemain à la Trappe et puis en Normandie. Il a dégradé le prince d'Orange de l'ordre de la Jarretière et l'a donné au prince de Galles. Il l'a aussi donné au duc de Powits et à milord Melford. Il a fait le duc de Gourdon (1) premier gentilhomme de sa chambre.

Tout se dispose à l'embarquement : le régiment de Navarre y marche et plus de vingt-cinq mille hommes de bonnes troupes. Il y a sur les côtes plus de quatre cents bâtiments de charge. Cependant il ne paroît point que le prince d'Orange se remue. Il a fait encore passer en Flandre plus de dix mille Anglois depuis quinze jours.

---

(1) Louis de Gordon Oneil, pair d'Écosse, retiré en France après la bataille d'Aghrim, y commanda un régiment jusqu'à la paix de Riswick.

Le marquis de Rodes épouse madame de Moncha, sœur du marquis de Gordes.

Le roi part le 10 de mai pour Flandre; les dames demeureront au Quesnoy.

Le comte de Roucy a l'agrément de la charge des gendarmes écossois; il en offre cinquante mille écus.

M. de Lauzun fut hier déclaré duc et pair de France.

La flotte du roi doit partir de Brest le 26, mais il fait de furieux vents.

2734. — *Bussy à l'abbé de Brosse.*

A Chaseu, ce 27 avril 1692.

Aller d'Anet à la Trappe, c'est pour tâter de tout. Le prince d'Orange a primé son beau-père. Oter l'ordre de chevalerie à un homme qui a ôté trois couronnes, c'est lui faire peu de mal.

Les préparatifs pour la descente en Angleterre ou en Irlande sont grands et attirent l'attention générale. Je ne sais pas ce que fait le prince d'Orange pour parer ce coup-là; mais s'il n'est sûr de son fait, son assoupissement est inexcusable.

Madame de Moncha est une femme de qualité et mon neveu un bon parti. Rodes ne pouvoit mieux faire que de l'épouser.

Je suis fort aise de l'élévation de Lauzun : il a été mon frère d'armes et puis mon frère de malheurs.

2735. — *Madame de Sévigné à madame de Dalet.*

A Paris, ce 31 octobre 1692.

Il m'est apparu, ma chère nièce, un fort joli garçon, bien fait, un air noble; et dans le peu de paroles qu'il a dites je parierois qu'il a bien de l'esprit, et que vous et mon cousin avez pris soin de son éducation et de former ses mœurs. Voilà le vrai âge de le mettre à l'académie; je n'ai pu l'y mener, je l'irai voir au premier jour. En attendant, je lui ai donné deux jolis camarades de fort bonnes maisons de Bretagne, fort sages et fils de deux personnes que j'aime fort, qui ont bien du mérite et qui sont venues loger tout auprès de l'académie pour être les gouverneurs de leurs enfants; ils le seront aussi du vôtre, quoiqu'il en ait un qui me paroît un fort honnête homme et qui sait vivre : il a été à la guerre et a fait plusieurs bonnes éducations. Vous êtes bien heureuse, ma chère nièce, d'avoir fait une si bonne rencontre; c'est une marchandise qu'on ne trouve pas bien aisément. J'aurai l'œil sur tout cela, et je vous en rendrai compte. Mandez-moi si les biens de votre enfant ne sont pas considérables, car il me semble qu'étant riche, d'un si grand nom, il doit être grand seigneur, et il faut tâcher de le marier sur ce pied-là.

Je reviens à mon pauvre cousin, dont la santé ne lui a pas permis de venir cet hiver à Paris. Vous avez fort bien fait, monsieur le comte, de ne point apporter ici une santé languissante; vous vous remettrez par le repos de votre château et vous nous retrouverez tous encore au printemps. Je loue fort ma chère nièce de ne vous point quitter; c'est dans ces occasions qu'on a besoin de sa famille, et dans cette famille de ceux qu'on aime le plus. Je vous

conjure de me mander l'état d'une santé où je prends tant d'intérêt par toutes sortes de raisons.

Adieu, ma chère nièce; adieu, mon cher cousin, je vous recommande toujours l'un à l'autre et à tous deux de m'aimer comme je le mérite par l'amitié que j'ai pour vous.

Nulle recommandation n'est nécessaire à un nom comme celui de votre fils : il n'y a qu'à le nommer ; mais j'irai pour me faire honneur d'être sa tante.

2736. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chasen, ce 25 novembre 1692.

Pour répondre à votre lettre du 14 de ce mois, mon R. P., je vous dirai que vous êtes le plus doux, le plus délicat et le plus juste critique du monde. Je demeure d'accord avec vous que *les actions avec les louanges qu'elles méritent* est mieux que *les actions et les louanges,* etc. Je conviens encore avec vous, mon R. P., que *gestes* ne se dit plus dans un discours sérieux, et que, *en parlant de ses faits avec tout le lustre dont ils sont dignes*, est un peu trop vain; je supprimerai donc le mot de gestes, et voici comment je parlerai plus modestement en cet endroit :

Je proposerai le roi pour modèle, en parlant de ses faits avec tout le lustre que mon zèle et mon admiration pour sa personne me peuvent rendre capable de leur donner.

Pour ce que vous me proposez de choisir des gens heureux dans d'autres siècles que celui-ci, afin que cela ait plus de rapport avec mon Discours des malheureux, je vous ai déjà dit, mon R. P., que la ressemblance de ces deux ouvrages ne me paroît pas si considérable que l'honneur que je prétends faire à mon héros en faisant voir que son exemple a rendu des gens heureux et sages.

Pour ce que vous me mandez, qu'il vous semble que les actions du roi sont trop mêlées avec les événements généraux, je vous dirai que les événements généraux et les actions du roi sont ensemble la matière de son histoire.

Pour les expressions courtes et coupées dont je me sers et que vous croyez, mon R. P., n'être pas le véritable style de l'histoire, j'en demeure assez d'accord avec vous, mais songez que je ne suis pas un historien en forme, que je conte succinctement la vie du roi où je ne veux dire que ses actions avec les louanges qu'elles méritent. Cette manière de conter est d'un homme de qualité et d'un homme de guerre, qui ne doit pas tant chercher l'arrangement, qui dit simplement à sa famille ce qu'a fait son maître et ce qu'il pense du mérite de sa vie. Je le quitte à Tite-Live et à Tacite d'écrire régulièrement une histoire, mais peut-être ne feroient-ils pas mieux que moi ce que je fais et n'iroient-ils pas mieux à leur fin que j'irai.

Vous voudriez, dites-vous, mon R. P., que l'histoire du roi fût écrite comme celle de mesdames de Châtillon et d'Olonne; pour moi, je ne comprends pas que l'histoire de guerre et de politique d'un grand roi puisse ressembler à l'histoire des amours de deux dames.

Vous savez bien, mon R. P., que je suis docile, que je me rends à la raison quand j'en suis persuadé et que je ne suis pas honteux, comme la plupart du monde, de me dédire.

Au reste, il ne faut pas que j'oublie de vous dire que j'ai de très-fortes raisons de cacher à tout le monde ce dernier manuscrit; il n'y aura que le roi, madame de Maintenon, vous, le P. Benier et ma fille de Dalet qui le saurez. Je vous dirai pourquoi ce secret quand j'aurai l'honneur de vous voir.

Je vous envoie la fin de mon manuscrit, que la comtesse a copié, pour vous en demander votre avis, mon

R. P.; prenez donc la peine de le voir et de nous mander ce que vous en pensez, soit pour les choses, soit pour les expressions.

Un petit mot au P. de la Chaise pour ma fille de Saint-Julien entre ci et Noël le disposera peut-être à me faire le plaisir que je lui demande pour elle. Je vous conjure, mon R. P., de vous en souvenir et de croire que vous n'êtes aimé de personne approchant de l'amitié que les deux sœurs et moi avons pour vous. Je puis encore mettre avec nous la Sainte-Marie.

De madame de Dalet.

« Je ferai de mon mieux pour notre chère Charlotte et je salue madame la comtesse »; c'est vous, mon R. P., qui parlez ainsi. S'il y a autant de différence dans votre amitié pour nous que dans vos expressions, je n'ai qu'à prendre patience, car je n'ai pas de foi aux reproches; et si ce n'est que pour rire que vous vous êtes ainsi expliqué, je ne veux pas donner sérieusement dans un panneau de raillerie; de sorte que je ne vous parlerai aujourd'hui que de la joie que j'ai que mon fils soit à votre gré, mon R. P.; votre approbation me répond de celle de tous les honnêtes gens pour lui, et, suivant les règles de l'amitié, la mienne pour vous me devroit répondre de la vôtre pour moi.

2737. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 2 décembre 1692.

Les petits contes ne vous déplaisent pas, ma chère cousine. En voici un que Théophile a écrit en latin, qui m'a paru assez bon pour être traduit et pour vous réjouir. Guéri, grâce à Dieu, de l'amour et de la fortune, je suis

trop heureux de m'occuper de petites choses. Je trouve même qu'il n'y a que cela de bon pour la douceur de la vie; car les bagatelles ne coûtent rien, ni au corps ni à l'âme; et quoique je sois persuadé par mon expérience, et surtout depuis cinq ou six ans, que l'ouvrage du salut est seul capable de contenter le cœur, il faut que j'amuse encore mon esprit. Dieu, qui m'a fait naître gai, veut bien assurément que je me réjouisse, et surtout quand ce ne sera qu'aux dépens de Larisse et de Glison. Votre nièce est de mon avis. Elle et moi vous embrassons et la belle comtesse aussi, de tout notre cœur. Je recommande à notre ami Corbinelli de lire le latin de mon petit conte et de vous faire valoir mon françois.

Traduction d'un fragment de Théophile.

Larisse aimoit à conter et contoit bien. Un jour se trouvant en compagnie, elle voulut bien leur parler des folies de sa jeunesse, et le fit ainsi.

Je servois chez un citoyen romain avec un jeune Grec, son esclave, que la tempête avoit réduit à servir aussi, quoique né libre. La nature avoit mis sur le visage de ce jeune homme toutes les marques de la noblesse et de la bonne éducation qu'il devoit à sa naissance et aux soins de ses parents. On voyoit bien qu'il n'étoit pas né pour l'état où son malheur l'avoit réduit. S'il falloit porter quelque fardeau, il succomboit aux plus légers : cependant il vouloit tout faire, et il oublioit sa naissance pour tâcher de s'accommoder à l'état présent de sa fortune. Mais ne pouvant résister à la fatigue et à la nourriture de valet, il tomba peu à peu dans un grand abattement, et il se négligeoit à un point qu'il ne peignoit pas même les plus beaux cheveux du monde qu'il avoit. En peu de temps il devint maigre et ridé; il eut les yeux caves et languissants, les mains noires et pleines de calus : enfin il n'étoit plus reconnoissable. La tristesse lui avoit abattu l'esprit autant que la fatigue lui avoit altéré la santé. Il soupiroit souvent, et son affliction me faisoit pitié. Je trouvois la

fortune bien injuste à son égard ; je l'exhortois à se consoler ; je pleurois ses malheurs ; je lui apprenois ses fonctions, et je le soulageois même de quelques-unes. Sa misère ne lui ôtoit pas un air noble, et je ne sais quelle supériorité sur ma naissance, qui me faisoit sentir la différence de la sienne à laquelle je me soumettois volontiers. Il sentoit bien les obligations qu'il m'avoit, et il m'en remercioit avec la politesse d'un homme de la cour. Enfin toutes ces bonnes qualités me touchèrent si fort que, ne croyant avoir que de la pitié pour ses malheurs, je me trouvai de l'amour dans le cœur pour sa personne et je l'aimai éperdûment.

Larisse par ce conte avoit attiré l'attention de toute la compagnie, mais surtout de deux jeunes filles qui faisoient semblant de dormir de peur que la bienséance ne les obligeât de se retirer, si elles paroissoient entendre le conte. L'une d'elles ayant ouvert les yeux pour regarder Larisse, comme si c'eût été sans dessein, les referma aussitôt. Pour l'autre, faisant semblant de se réveiller : Est-il déjà jour, dit-elle ? et rougit en le disant. La compagnie connut leurs finesses, et s'en réjouit fort. Cependant Larisse avoit cessé de parler, disant qu'elle ne vouloit pas achever le récit de cette aventure, de peur de faire de la peine à ces jeunes filles, et elle menaçoit la compagnie de quelques vieilles histoires sérieuses : mais Eugène impatient de savoir le reste du conte : « Eh ! Larisse, lui dit-il, ces jeunes filles n'ont fait semblant de dormir que pour vous écouter avec plus de liberté. Je vous assure qu'elles ont plus d'envie que pas un de nous de savoir la fin de votre histoire. Continuez, je vous en conjure, » lui dit-il, en l'embrassant. Elle y consentit, promit d'achever le conte le plus modestement qu'elle pourroit ; et faisant approcher d'elle les jeunes filles, leur dit :

Il est permis aux jeunes gens
De n'être pas toujours si sages,

et recommença à parler ainsi :

Tantôt je me plaignois de l'amour, et tantôt je le priois. Grand Dieu ! lui disois-je souvent, ou guéris-moi, ou me fais aimer de ce que j'aime. Cependant je ne mangeois ni ne dor-

mois plus. La beauté de Glison (c'étoit le nom de celui que j'aimois) revenoit tous les jours; car le temps qui vient à bout de tout avoit adouci ses chagrins. Pour moi je n'étois plus reconnoissable, et plus les agréments de Glison augmentoient, plus ma passion secrète changeoit mon esprit, mon visage et mon humeur. Je n'osois découvrir mon amour, et j'étois au désespoir de le taire : mais Glison ne connoissoit point mon mal. Il me plaignoit, et payoit de reconnoissance seulement les obligations qu'il m'avoit, et se contentoit de me soulager dans mes devoirs d'esclave, comme je l'avois soulagé dans les siens. Mais enfin ne me trouvant plus maîtresse de mon amour, je vis bien qu'il falloit me déclarer. Un vendredi donc, ô jour heureux, et que je n'oublierai jamais, ayant trouvé Glison sur mon lit, où il se reposoit quelquefois après dîné, je le priai, en fondant en larmes, d'avoir pitié de moi. Il ne s'en défendit pas, et me parut même fort aise de m'avoir sauvé la vie.

Vous autres, mes enfants, réjouissez-vous pendant que l'âge vous le permet. Le souvenir des plaisirs passés seront les seuls de votre vieillesse.

2738. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 10 décembre 1692.

Votre petit conte, mon cousin, est si modestement habillé, qu'on le peut louer sans rougir; mais les réflexions de votre lettre nous ont fait autant de plaisir que le conte. Vos raisonnements en douze lignes, justes, solides et badins, font bien reconnoître votre heureux caractère et nous font dire avec notre ami Corbinelli que vos traductions honorent les originaux, mais qu'il n'appartiendra jamais à personne de vous traduire dignement. Il n'y a qu'à vous souhaiter, et à ma chère nièce, de jouir longues années tous deux d'une vie si douce, qu'elle devroit faire envie

même à ceux qui vous plaignent. N'est-il pas vrai, ma nièce? Vous ne m'en dédirez pas et vous m'aimerez toujours tous deux, s'il vous plaît.

2739. — *Corbinelli à Bussy.*

A Paris, ce 20 décembre 1692.

Quand vous me dites, monsieur, que vous ne voulez pas faire imprimer vos Mémoires, parce que vous ne voulez pas vous voir imprimé, ni avoir à soutenir toutes les remontrances bonnes ou mauvaises du public, je ne m'opiniâtrerai point à vous persuader le contraire. Mais quand vous me dites que, d'ailleurs, ce que vous écrivez est un journal de votre vie, qui n'intéresse que vous et votre famille et qui par là ne divertiroit point assez le monde, qui veut de grands événements et qui traiteroit de minuties la plupart des choses qui ne sont en effet importantes que pour vous et pour vos enfants, je vous arrête là, monsieur, et je ne puis souffrir que vous, qui jugez si bien de tout, vous laissiez aveugler par une modestie que j'appellerois, en tout autre, ignorance. Mais vous, monsieur, savez bien que la plupart des Mémoires qu'on lit avec plaisir à la cour et à la ville, comme ceux de Montluc, de Bassompierre et tant d'autres que je vous ai si souvent entendu louer, ne sont remplis de sujets ni plus grands, ni plus importants, ni plus utiles que ceux que vous traitez et ne sont pas à beaucoup près si bien écrits; et quoique vous n'ayez eu à traiter que les événements de la vie d'un particulier, monsieur, je maintiens que dans tous les états on peut se faire une application utile de cette lecture, soit sur la fidélité qu'on doit au roi, soit sur la manière de se conduire à la cour avec les ministres et à la guerre avec les généraux;

enfin il y a mille endroits propres à instruire dans ce livre, qui d'ailleurs plaît partout.

Je dis plus : les *Relations* de Bentivoglio, cet ouvrage admirable et admiré de tous les honnêtes gens, est peut-être moins digne de l'admiration du public et n'est pas plus instructif que vos Mémoires. Mais ce que j'assure sans crainte d'être contredit, c'est que les Épîtres, soit de Cicéron à Atticus, soit ses familières, soit celles de Pline, de Balzac et de Voiture, qui toutes font les délices de ceux qui ont de l'esprit, ne sont pas plus dignes de l'impression que vos Mémoires et que vos Lettres par rapport aux sujets. Et quant au style, je soutiens avec tous les connoisseurs que celui du meilleur de ces ouvrages, tant ancien que moderne, n'est pas au-dessus du vôtre. Je ne suis pas tout seul de cet avis, monsieur; madame de Sévigné, M. de Vardes et bien d'autres à qui j'en ai parlé m'ont assuré que mon cœur n'avoit point corrompu pour vous mon jugement. Fiez-vous-en à nous, et croyez que nous ne vous admirerions pas si vous n'étiez pas admirable.

2740. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Autun, ce 26 décembre 1692.

Si ce que vous approuvez dans ce que je vous ai envoyé, mon R. P., est aussi beau que vous le dites, il mérite bien d'être corrigé aux endroits que vous me marquez.

Je me rends à ce que vous jugez qu'il faut dire :

Il prit la pensée, au lieu de : *Il prit pensée*. Je le juge comme vous.

Je suis persuadé que son bon cœur l'obligera de lui rendre son pays. Je demeure d'accord avec vous que ces deux *son*, qui ne sont pas dans le même genre, peuvent embarrasser les lecteurs. Mais je crois, comme vous, que c'est plus tôt

et mieux fait de supprimer toute la prophétie de peur de ne pas bien deviner.

Pour l'endroit où je dis que : *Le roi n'a copié aucun prince du monde en ces actions-là d'humanité, et qu'il en est l'original*, je vous dirai, mon R. P., qu'il ne me souvient pas d'avoir lu dans aucune histoire qu'aucun prince, ayant une grande guerre sur les bras, ait employé des sommes considérables à acheter des blés pour en assister ses provinces qui en manquoient, ou qui ait réparé de ses deniers les incendies et les autres dommages publics causés par les ennemis.

Mais pour vous satisfaire sur ce que vous me dites que ces actions-là sont d'un bon prince qui pourroit n'être pas chrétien, je dirai : *Je m'en vais vous le montrer comme un bon prince et comme un roi très-chrétien.* Le christianisme donne encore plus de mérite à l'humanité.

La comtesse est de votre avis, mon R. P., que je ferois mieux si je faisois des réflexions moi-même sur les moyens dont se sert le roi pour résister à tant d'ennemis. Nous allons donc essayer si, en parlant moi-même de ces choses sans me faire faire des objections par mes enfants, cela nous paroîtroit meilleur. Mais quoi qu'il en soit, je ne me servirai plus du mot *supériorité*, comme j'ai fait, ni de celui de *chapitre*.

Je mettrai *aimable* au lieu de *bon*, pour l'opposer à terrible.

Enfin, mon R. P., je vous trouve un critique si juste et si raisonnable, que je ne crois pas qu'il y en ait encore un pareil au monde, et c'est ce qui me fait estimer infiniment vos louanges, croyant qu'elles sont données avec autant de discernement que vous en avez dans vos censures.

Vous trouverez, dans ce que vous n'avez pas vu, beaucoup d'endroits qui vous plairont autant ou plus que dans ce que je viens de vous envoyer ; mais cela mériteroit bien vos petites corrections. Tout ce qui me console, c'est que

ceux pour qui cela est fait seront sensibles aux beaux endroits comme vous pourriez l'être et ne sont pas si délicats que vous sur de petites propretés.

Au reste, mon R. P., j'ai une grande impatience de voir votre Nouveau Testament; je vous supplie de me l'envoyer aussitôt qu'il sera imprimé.

Je vous rends mille grâces de vos soins pour ma fille de Saint-Julien; j'espère que vous serez cause de l'abbaye qu'elle aura, comme vous l'avez été de ma pension; je me suis bien aidé, je l'avoue, mais vous avez bien disposé les esprits et les cœurs par les pensées ingénieuses.

De madame de Dalet.

Vous avez si bien disposé le mien à vous aimer et à vous honorer, mon R. P., que malgré toutes mes querelles je sens bien que je suis parfaitement à vous.

2741. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Chaseu, ce 8 février 1693.

Je n'étois pas content de la conduite de l'abbé de Bussy, mon R. P., mais le témoignage que vous m'en avez rendu l'a raccommodé avec moi. Ce n'est pourtant pas assez à un ecclésiastique d'être un bon théologien, il faut encore être un homme de bonnes mœurs.

Au reste, je viens d'écrire au roi pour l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre; les rivaux ne me font pas peur, et, quand même ils l'emporteroient sur moi, j'en serois consolé par la force que ce refus donneroit à mes prétentions.

La comtesse vient de recevoir une lettre du P. Archange, de Lyon, capucin célèbre et grand prédicateur, à qui elle

avoit demandé son sentiment sur le manuscrit des Malheureux, que mes filles de Saint-Julien lui avoient donné à lire. Je ne sais si c'est parce que cette lettre me flatte, mais je l'ai trouvée fort bien écrite (1). Mandez-nous-en votre sentiment, mon R. P., et nous aimez toujours.

De madame de Dalet.

Il m'est venu dans la tête que madame de Fontevraud pouvoit nous servir dans notre dessein pour Saint-Julien d'Auxerre pour ma sœur de Sainte-Marie, qui est fort de ses amies, et je lui ai mandé de raisonner de cela avec vous, mon R. P.; et si vous êtes de mon avis, je lui conseille de prier son ami de faire parler au roi sur cela par madame de Montespan, dont le crédit peut bien aller jusque-là ; elle aura même un honnête prétexte de parler pour nous, étant cause que nous avons perdu l'abbaye de Saint-Julien de Dijon, qu'elle et sa sœur demandèrent à la prière de madame de Thianges pour une de ses parentes, qui lui étoit pourtant bien moins proche que nous, qui sommes ses nièces à la mode de Bretagne; mais elles se sont excusées sur ce qu'elles ne savoient pas que mon père eût des filles religieuses dans cette abbaye. Conduisez un peu cette pensée, mon R. P., si elle vous semble bonne; d'ailleurs mon père a écrit au roi par M. de Noailles. Dieu bénira nos projets.

La lettre précédente est la dernière de la correspondance de Bussy. Quelques mois plus tard, on lisait dans le *Mercure Galant :* «On a eu nouvelles que messire Roger de Rabutin,

(1) Voy. plus loin, p. 583.

comte de Bussy, étoit mort d'apoplexie à Autun, le 9 de ce mois (avril 1693). »

Bussy fut enterré dans l'église de Notre-Dame d'Autun, et sa fille chérie, madame de Coligny, fit inscrire cette épitaphe sur sa tombe :

« Ici repose haut et puissant seigneur, messire Roger de Rabutin, chevalier, comte de Bussy, plus considérable par ses rares qualités que par sa grande naissance; plus illustre par ses belles actions qui lui attirèrent de grands emplois que par ces emplois mêmes.

» Il entra aussi tôt dans le chemin de la gloire que dans le commerce du monde; et dès sa quinzième année, il préféra l'honneur de servir son prince aux plaisirs d'une jeunesse molle et oisive.

» Capitaine en même temps que soldat, il fut d'abord à la tête de la première compagnie du régiment de Léonor de Rabutin, comte de Bussy, son père; et bientôt après colonel du régiment qu'il n'acheta que par des périls et d'heureux succès. Il ne dut aussi qu'à sa conduite et à son courage la lieutenance de roi de Nivernois et la charge de conseiller d'État.

» La fortune, d'intelligence cette fois avec le mérite, lui fit avoir la charge de mestre de camp de la cavalerie légère. Le roi le fit ensuite lieutenant général de ses armées à l'âge de 35 ans. Une si prompte élévation fut l'ouvrage de la justice du souverain et non de la faveur d'aucun patron.

» Il joignit toutes les grâces du discours à toutes celles de sa personne et fut l'auteur d'un genre d'écrire inconnu jusqu'à lui. L'Académie françoise crut s'honorer en lui offrant une place d'académicien.

» Enfin, presque au comble de la gloire, Dieu arrêta ses prospérités et, par des disgrâces éclatantes, il le détrompa du monde dont il avoit été jusque-là trop occupé.

» Son courage fut toujours au-dessus de ses malheurs. Il les soutint en sujet soumis et en chrétien résigné. Il employa le temps de son exil à se bien instruire de sa religion, à former sa famille et à louer son prince.

» Après avoir été longtemps éloigné de la cour, il y fut rappelé avec agrément et honoré des bienfaits de son maître. La mort le trouva dans de saintes dispositions. On le perdit le neuvième d'avril 1693, en la soixante et quinzième année de son âge. Qui que vous soyez, priez pour lui.

» Louise de Rabutin, comtesse de Dalet, sa chère fille et sa fille désolée, a voulu par cette épitaphe instruire la postérité de son respect, de sa tendresse et de sa douleur. »

Les lettres qui suivent et que nous tirons du manuscrit Brottier nous ont paru offrir quelque intérêt.

Le capucin F. Augustin de Courcelles à madame de Dalet.

A Autun, ce 8 mai 1693.

Je reçus avant-hier soir l'honneur de votre lettre, madame, par laquelle vous me mandez que la seule espérance du salut de feu M. votre père vous peut consoler dans la perte que vous avez faite, et que vous me priez de vous marquer ce qui m'a paru, durant la mission, de ses dispositions. Je vous dirai, madame, que lorsque je fus, il y a environ trois semaines à Toulongeon, mon dessein étoit de vous en parler pour adoucir un peu votre douleur, mais à vous dire vrai, je remarquai dans votre illustre personne tant d'indifférence pour moi, pour ne pas dire d'oubli, que je me repentis presque d'y avoir été, n'ayant accepté ce petit voyage qu'à votre considération et pour vous témoigner combien j'entre dans vos intérêts, et la part que je prends à votre affliction; mais enfin puisque je la peux diminuer, rappelez, s'il vous plaît, dans votre esprit le zèle avec lequel M. de Bussy venoit entendre la parole de Dieu l'espace de cinq à six jours, sans manquer

un seul jour, à son âge; quelque compagnie qui arrivât, il en prenoit congé lorsqu'il entendoit sonner la cloche. Vous vous souviendrez bien qu'un dimanche que M. et madame de Toulongeon vous étoient venus rendre visite à Chaseu, il leur dit nettement qu'il ne vouloit pas perdre la mission ce jour-là et qu'il les quitteroit pour venir au sermon. Ne vous souvenez-vous pas vous-même qu'étant l'espace d'une semaine incommodée d'un grand rhume et feu M. votre père travaillé d'une grande douleur de reins qui l'obligeoit d'en marcher tout courbé, il ne failloit pas non plus que vous de venir tous les jours à l'église, tant il étoit avide de la parole de Dieu, qui est la marque d'un prédestiné, suivant la doctrine que Jésus-Christ nous enseigne dans le saint Évangile : « Celui qui est de Dieu... qui est à lui pour ce temps et pour l'éternité, il écoute sa parole ». Mais, que dirai-je, madame, non-seulement de son assiduité aux exercices de la mission, mais du plaisir qu'il prenoit à entendre parler de Dieu, et quoique ma façon populaire proportionnée à des pauvres gens de village semblât devoir rebuter l'un des plus beaux esprits du royaume, tel qu'il étoit, comme peu revenant à la grandeur de son génie, néanmoins, vous savez, madame, qu'il ne sortoit jamais du sermon qu'il n'en (*sic*) témoignât pleinement satisfait, comme un homme tout rempli de Dieu, s'appliquant à soi-même tout ce qui étoit de bon dans un discours; il m'a même dit quelquefois sortant de sermon : « Il faudroit prêcher de cette manière devant le roi, » tant il étoit ami de la vérité et qu'il avoit l'esprit de Dieu. Et pour vous montrer, madame, combien cet illustre défunt goûtoit la bonté de Dieu, il me disoit : « Mon père, je ne sais pas les desseins de Dieu sur vous dans les missions que vous avez faites depuis que vous êtes dans l'emploi, mais je sais bien que c'est pour moi et pour mon compte qu'il vous a envoyé à Chaseu. » Ne sont-ce pas là les sentiments d'un parfait chrétien et d'un prédestiné? Vous sa-

vez, madame, que ma façon étant, pour les confessions, de donner ses jours à chaque village pour le confesser, quoique cette règle dût souffrir exception dans sa personne, étant l'un des plus grands seigneurs du royaume, il ne voulut point de distinction ; car il me vint trouver dans votre chambre pour y faire sa confession générale avec les sentiments d'un véritable pénitent dans le temps que j'avois donné pour les gens du château ; mais ce qui m'a charmé le plus dans sa personne, ç'a été sa docilité, je veux dire une facilité à croire ce que je lui disois pour son salut, mais si grande qu'on ne la peut demander plus parfaite à un novice capucin. C'étoit une preuve convaincante de la grandeur de son âme, de l'excellence de son esprit et de la profondeur de son jugement, que j'ai racontée à plusieurs personnes de qualité, leur parlant de la satisfaction que j'avois reçue de M. de Bussy durant la mission de Chaseu. Mais enfin, madame, une preuve convaincante de sa justification, qui a fait l'admiration de bien des gens dans la province, ce fut la restitution publique, écrite de sa propre main, des communautés qu'il avoit outragées et qu'il voulut que je publiasse moi-même publiquement dans l'église, au jour le plus solennel de la mission, au sermon que je fis avant la communion générale, lui présent en personne. Voilà, madame, le témoignage que vous m'obligez de rendre de votre illustre père. Joignez ceci avec les autres connoissances que vous avez de sa probité et de sa bonne conscience, vous y trouverez de quoi vous consoler dans l'espérance de le voir éternellement dans le ciel. Je continuerai mes prières pour lui et pour vous à qui je suis avec respect et estime, etc.

Madame de Dalet au P. Bouhours.

A Chaseu, ce 7 janvier 1695.

J'ai fait copier le manuscrit des *Malheureux* (1), j'y ai changé ce qui ne m'a pas plu ; j'ai touché même aux endroits du livre qui ont été ajoutés, sur la foi que je ne touchois à rien de vous, mon cher P., car encore une fois, je vous assure que, mort ou vivant, vous êtes trop délicat pour avoir un moment cessé de l'être. J'ai envoyé ce manuscrit à ma sœur de Sainte-Marie, il y a plus de deux mois, pour vous le faire voir; je m'étonne qu'il ne soit pas encore arrivé. Vous verrez mieux par la comparaison du livre avec des endroits que j'ai changés, si j'ai eu tort ou raison, que par tout ce que je pourrois vous écrire pour vous faire sentir mes scrupules ; cependant je vais essayer pour quelques-uns.

Par exemple : à l'idée de Racan le prélude est trop allongé, il falloit, ce me semble, en demeurer à : *me laissa cet hiver à mon régiment qui en valut mieux et moi aussi.*

Encore, ce qui est après ce ne dit que la même chose et la dit avec un air de vanité qui ne me plaît pas; ce qui suit jusqu'à Laodicée ne me paroît pas naturellement écrit, entre autres cet endroit : *Je ne puis me dipenser de vous en faire part.* On ne parle point ainsi à ses enfants.

A l'endroit de la Bastille pour ce faux saunage du régi-

---

(1) L'ouvrage de Bussy parut en 1694. Il y en eut deux éditions la même année ; l'une est intitulée : *Les Illustres malheureux*, par *le comte de Bussy-Rabutin, avec un discours à ses enfants sur le bon usage des adversitez et les divers événemens de sa vie.* A Cologne, chez Reinier Leers (à la Sphère), 1694, in-12. L'autre, datée de Paris, porte pour titre : *Discours à ses enfants sur le bon usage des adversités et sur les divers événements de sa vie*, in-12.

ment de mon père, il y a : « Voici le commencement de mes malheurs, je voudrois bien n'avoir pas plus donné lieu aux autres qu'à celui-ci. » Cette contrition ne me paroît pas là nécessaire, outre que l'expression : *n'avoir pas donné lieu*, est à mon sens trop molle.

Ce qui est dit avant la lettre au duc de Saint-Aignan n'est pas du caractère noble et vif de celui qu'on fait parler ; il y a de plus des contrariétés dans le sens, de la bassesse en parlant de sa faute, sous ce nom-là tout court ; c'est plutôt un malheur qu'une faute, ou bien il la falloit expliquer par le prétexte dont elle a servi à mettre sous le nom de mon père toutes les calomnies qu'on a voulu ; et enfin dire en ce même endroit à ses enfants : *que ces redites là-dessus ne leur doivent pas être importunes,* me paroît un style fade pour tout le monde, mais qui, par-dessus cela, ne convient pas à un père qui d'ordinaire ne fait pas de compliment à ses enfants. En voilà assez, ce me semble, mon cher P., pour vous mettre dans mon esprit sur le reste dont vous manderez votre sentiment quand vous l'aurez vu. Cependant, dites-moi ce que vous pensez de mes petites réflexions d'aujourd'hui, car il se pourroit fort bien faire que je critique mal à propos ; mais je vous parle comme à mon maître, et dans la confiance de l'amitié et surtout persuadée que vous n'avez d'autre part à ces petites fautes, qu'un peu de complaisance aidée de la paresse d'une santé . . . . . car à Dieu ne plaise que je fusse assez folle pour croire en savoir plus que vous.

Mon fils vous rend mille grâces de l'honneur de votre souvenir et me prie de vous faire mille tendres compliments de sa part. Pour moi, mon très-cher P., je me trouve trop bien d'être votre admiratrice, votre amie et votre très-humble servante pour n'être pas cela toute ma vie.

APPENDICE.

I.

Lettres de Bussy au roi et à madame de Maintenon.

Au roi.

(1687.)

Sire,

Le méchant succès de toutes les très-humbles supplications que j'ai faites à Votre Majesté m'auroient empêché de lui en faire davantage, si l'état de mes affaires ne me pressoit de vous demander du secours. Je me donnai l'honneur de vous écrire l'année passée, que la continuation de vos refus m'auroit mis au désespoir, si je n'avois eu confiance en Dieu et en vous. Je ne saurois croire qu'un grand roi qui fait tant de libéralités, qui craint Dieu, qui est humain, et qui même a ressenti depuis peu les infirmités humaines, abandonne un homme de qualité, des plus anciens et des principaux officiers de ses armées, que Votre Majesté a pris soin de redresser par une longue pénitence. Car enfin, Sire, mon retour à Dieu est l'ouvrage de vos mains. Ayez donc pitié de moi. Faites que je vous doive la vie, comme j'espère vous devoir un jour mon salut. Au nom de Dieu, Sire, secourez-moi. Quand je ne vous aurois jamais servi, quand j'aurois été

payé de tous mes appointements de mestre de camp général; quand vous ne m'auriez pas pardonné il y a cinq ans ma mauvaise conduite, vous m'assisteriez seulement comme un homme de qualité qui en a besoin, vous, Sire, qui faites vivre tant de gens qui ne sont considérables que par leur misère. Mais enfin, quoique Votre Majesté fasse, je l'aimerai toujours. Pardonnez ce mot au zèle qui m'emporte, puisque je ne laisse pas d'être avec tous les respects les plus soumis, etc.

(1688.)

Sire,

J'ai servi trente et une années le feu roi votre père, de glorieuse mémoire, et Votre Majesté, dans les premiers emplois de la guerre. Ma conduite qui, Dieu merci, a toujours été fort bonne sur ce qui regardoit votre service, ayant déplu d'ailleurs à Votre Majesté, elle m'a châtié par une prison de treize mois, par la destitution d'une grande charge de guerre et par un exil de dix-sept ans. Avec la même justice, Sire, que Votre Majesté a puni par là mes fautes, il me semble que je pouvois espérer quelques récompenses à mes services. Cependant, Sire, la crainte extrême que j'eus d'importuner Votre Majesté m'a réduit à ne lui demander depuis mon rappel à la cour, que ce qui me reste à recevoir de mes appointements de mestre de camp général; ce que je n'aurois pas encore fait si souvent, si l'état de mes affaires ne m'y avoit forcé. Je le sens même aujourd'hui plus vivement que jamais, Sire, par l'impuissance où il me met d'aller moi-même offrir mes services et ma vie à Votre Majesté dans ce nouveau mouvement de guerre. J'ai encore la tête et le corps assez bons pour répondre à Votre Majesté d'un poste où elle me mettroit, si elle me faisoit l'honneur de m'employer, etc.

Sire,

Il m'est revenu que depuis peu on m'a rendu auprès de Votre Majesté les plus méchants offices du monde; et ce qui m'a empêché d'en douter, c'est la manière dont vous avez reçu mes très-humbles remontrances depuis deux ans sur le misérable état de mes affaires, et sur les très-humbles supplications que je vous ai faites de me secourir. Vous, Sire, qui êtes né juste et pitoyable, n'avez pas eu assurément de la dureté pour la misère d'un homme de qualité, qui a servi dès son enfance le feu roi votre père et vous, et treize ans dans les premières charges de la guerre, après le généralat, qu'il n'ait eu le malheur de vous déplaire.

Ce n'est donc plus, Sire, pour vous demander de quoi vivre que je me donne aujourd'hui l'honneur de vous écrire : mes parents et mes amis m'assisteront pour cela, et quand ils ne le pourront plus faire je supplierai très-humblement Votre Majesté de trouver bon que j'en aille demander à quelqu'un de ses alliés. Mais ce qui me presse aujourd'hui plus que l'extrême nécessité où je suis, c'est de me justifier; quelque besoin que j'aie de votre assistance, j'aime encore bien mieux votre estime.

Après dix-huit ans de disgrâce, Sire, Votre Majesté touchée d'une si longue pénitence, soufferte avec tant de respect et tant de résignation, m'accorda mon retour auprès d'elle. Vous me dîtes que vous n'aviez pas toujours été content de moi, mais vous eûtes la bonté d'ajouter que vous l'étiez alors; et vous vîtes que la joie que me donna cette assurance me fit fondre en larmes à vos pieds.

Depuis ce jour-là, Sire, le plus beau jour de ma vie, je n'ai été occupé qu'à soutenir une affaire où m'engageoient l'honneur de ma maison et la protection qu'un père doit à

sa fille qui la lui demande (1). J'ai même espéré que Votre Majesté remarqueroit la modération dont la crainte de lui déplaire m'a fait souffrir impunément les outrages de ma partie, et j'espérois aussi que tôt ou tard vous auriez la bonté de me marquer ou par quelque punition à cet homme, ou par quelque grâce à moi que vous étiez content de ma conduite. Votre Majesté ne l'a pas fait, Sire, et (2) les refus que vous m'avez faits si souvent de m'assister dans mes besoins ont failli à me faire mourir de douleur, comprenant qu'à vous bon et tendre il falloit de grandes raisons pour laisser dans la misère un des principaux officiers de vos armées, que vous veniez de rappeler auprès de vous avec tant d'agrément et tant de bonté. Cependant, Sire, je n'ai fait pendant ma disgrâce et depuis mon retour qu'admirer, qu'adorer et que louer Votre Majesté d'une manière qui lui fera plus d'honneur que l'histoire qui portera son nom. Je n'en ai pas usé ainsi pour que Votre Majesté le sût et qu'elle m'en récompensât : j'ai dit la vérité parce que j'aime à la dire, songeant d'ailleurs que je plairois à Dieu en honorant mon roi, en l'aimant et en lui rendant justice quoiqu'il me fît du mal. Cela trouvera tôt ou tard sa récompense ; si ce n'est en ce monde-ci, ce sera en l'autre. Mais, Sire, mon honneur, comme je vous l'ai dit, me presse de me justifier, et quoique mes terres en décret au parlement de Dijon me pressent aussi de supplier très-humblement Votre Majesté de me faire payer d'un billet de l'épargne de dix-huit mille livres, signé : *Bon*, *Louis* (ce qui empêcheroit ma ruine), je ne songe plus à cela, et je ne vous demande que la grâce de me faire dire ce qui vous a déplu dans ma

---

(1) Voy. plus loin la lettre que Bussy écrivit au roi à ce sujet.

(2) Les onze lignes qui précèdent sont raturées dans le manuscrit.

conduite; c'est une justice que Votre Majesté doit à Dieu, à elle-même et à moi, et que je vous conjure en son nom de me rendre; vous l'avez bien faite à des gens accusés des crimes les plus noirs et leur avez donné moyen par là de faire voir leur innocence. Je vous demande à genoux cette même justice, Sire, que je compterai pour la plus grande grâce que vous me ferez jamais, puisque j'espère qu'elle sera la source de votre estime dont je fais mille fois plus de cas que de tous les trésors du monde; aussi pas un de vos sujets n'est-il avec plus de zèle pour votre incomparable personne et avec de plus profonds respects que moi, etc.

Bussy à madame de Maintenon.

A Fontainebleau, ce 3 octobre 1691.

Madame,

L'année passée à Versailles j'implorai votre assistance auprès du roi; quoique je n'aie pas obtenu ce que je demandois alors, votre bon cœur, votre pitié pour les misérables, votre charité, enfin toutes vos vertus me font encore aujourd'hui revenir à vous. Je ne saurois m'imaginer, que dans une cour où l'on a pour vous tous les égards qu'on doit avoir, on n'en ait pas pour les prières que vous ferez pour un homme de qualité, misérable. Je vous envoie le mémoire que je présenterai aujourd'hui au roi, madame, qui vous apprendra, s'il vous plaît, ce que je demande à Sa Majesté. Je sais que ce n'est pas ici un temps fort propre à demander des grâces; et, en effet, on seroit ridicule d'en prendre, si elles tiroient à conséquence; mais, madame, l'état de ma fortune est si singulier que personne de bon sens ne peut penser qu'on lui doit donner

parce qu'on m'aura donné quelque chose : je suis un homme de qualité qui ai servi longtemps à la guerre et treize années de lieutenant général dans les armées du roi et de mestre de camp général de sa cavalerie légère; enfin qui ai commandé tous les maréchaux de France vivants; encore une fois, madame, je suis l'unique de cette espèce dans le royaume. La charité et la gloire du roi vous sollicitent pour moi; et avec ce secours, j'espère que vous m'aiderez à sortir de la misère extrême où je suis; je vous en supplie très-humblement, madame, et de croire que je n'oublierois dans mes prières à Dieu, le roi qui m'aura fait la grâce que je lui demande et dont j'ai tant de besoin, ni vous, madame, qui m'aurez aidé à l'obtenir.

Bussy au roi.

A Fontainebleau, ce 3 octobre 1691.

Sire,

Le misérable état où je suis depuis dix ou douze ans en suite de ma disgrâce m'a fait retourner à Dieu. Après l'avoir prié de me faire un cœur qui lui plut, je l'ai prié d'inspirer Votre Majesté de me donner de quoi vivre; elle a fait du bien à mes enfants, et j'y ai pris par ma reconnoissance toute la part que j'y devois, surtout à celui qu'a reçu l'abbé de Bussy qui n'avoit encore rien mérité par lui-même. Mais Votre Majesté trouvera bon, s'il lui plaît, que je lui fasse souvenir que, lorsque je la remerciai du premier bénéfice qu'elle lui donna, elle me dit que c'étoit bien peu de chose; véritablement le prieuré que Votre Majesté lui donna l'année d'après lui a donné moyen de vivre et de continuer ses études en Sorbonne. Pour moi, Sire, je suis accablé de dettes et à la veille de voir

vendre mon bien par décret, parce que pour vivre je ne saurois payer les intérêts à mes créanciers. Au nom de Dieu, Sire, de ce bon Dieu à qui vous êtes redevable de tant de bonne conduite et de tant d'heureux succès, je vous conjure de ne me pas laisser dans la misère où je suis. Votre Majesté a pitié des pauvres et les fait assister de quelque condition qu'ils soient et quoiqu'elle ne les connoisse pas; cela me fait espérer, Sire, que vous ne m'abandonnerez pas, moi qui ne vivotte que des casuels de mes terres, parce que mes créanciers jouissent de mes revenus; moi qui ai de la naissance, de longs services à la guerre dans des emplois considérables, et à qui Votre Majesté témoigne de la bonté toutes les fois que je reviens à elle. Donnez-moi donc du pain, s'il vous plaît, Sire; quelque bonne santé que Votre Majesté me trouve, je ne lui serai pas longtemps à charge : les beaux jours d'un homme de mon âge sont de beaux jours d'hiver qui ne sont pas de durée; mais enfin quel que soit le cours de ma vie, je la passerai à prier Dieu de me faire miséricorde et de conserver Votre Majesté longues années, en santé et en prospérité.

Bussy à madame de Maintenon.

A Fontainebleau, ce 15 octobre 1691.

Madame,

Quand je me suis mis dans le nombre des malheureux que vous avez vus, j'ai bien cru que les choses n'étoient pas entre eux et moi tout à fait égales, qu'elles pouvoient encore changer sur mon sujet, et comme nul ne se pouvoit dire heureux avant la mort, nul aussi ne se pouvoit assurer qu'il fût malheureux. J'avois même quelque reste

d'espérance que la charité du roi adouciroit le cruel état de ma fortune. Cependant, madame, je vois que Dieu ne lui a pas inspiré de le faire. Sa sainte volonté soit faite! Avec la confiance que j'ai toujours eue et que j'aurai toujours en lui, je suis convaincu qu'il ne m'abandonnera pas; le même esprit qui me fait vouloir tout ce qu'il lui plaît, madame, me fait aujourd'hui déclarer au roi que de peur d'importuner Sa Majesté, je ne lui demanderai jamais rien pour moi. Je vous supplie, très-humblement, madame, de lui faire valoir ma résignation et de croire que, ne pouvant rien souhaiter de plus que ce que vous avez, je souhaite et je prie Dieu de tout mon cœur que vous en jouissiez longues années.

Bussy au roi.

A Fontainebleau, ce 15 octobre 1691.

Sire,

Je demande très-humblement pardon à Votre Majesté de lui avoir demandé une grâce dans un temps si mal propre que celui-ci à en recevoir; l'extrême nécessité où je suis m'y a forcé. Cela m'a fait prendre la résolution de ne lui en demander de ma vie. Si j'en reçois quelqu'une de Votre Majesté elle viendra de son mouvement; mais je la supplie très-humblement, Sire, de trouver bon que je lui parle quelquefois pour mes enfants. Le bien qu'elle fera à l'aîné lui donnera moyen de continuer ses services à Votre Majesté, et quand elle donnera quelque chose à l'abbé de Bussy, qui n'a bien simplement que de quoi vivre, il ne laissera pas mourir de faim son père, qui priera Dieu le reste de sa vie pour la santé et la prospérité durant longues années de Votre Majesté.

Bussy à madame de Maintenon.

A Fontainebleau, ce 17 octobre 1691.

Madame,

Je vous supplie très-humblement de trouver bon que je vous témoigne ici la part que je prends à la grâce que le roi vient de faire à monsieur votre frère, et en même temps ma reconnoissance sur le secours que j'ai bien envie de croire que vous m'avez rendu auprès de Sa Majesté.

J'avois raison, madame, de vous dire que nul ne pouvoit assurer qu'il fût malheureux avant la mort : le roi vient de commencer à m'ôter cette qualité, et j'espère qu'il trouvera encore du plaisir à rendre ma fortune meilleure. Du reste, madame, je ne saurois que vous répéter ce que j'eus l'honneur de vous écrire il y a deux jours, qui est que je prierai Dieu toute ma vie que la vôtre soit aussi longue et aussi heureuse qu'en mérite une personne qui n'est au monde que pour faire du bien.

II.

LETTRES OMISES.

Bussy au P. Bouhours.

Ce samedi 11 avril (1682).

Enfin, mon R. P., Dieu a touché le cœur du Roi sur mon sujet. S. M. m'a fait commander de me trouver de-

main dimanche, à huit heures du matin, à son lever. Vous en serez bien aise assurément, aussi bien que notre ami le P. Rapin; mais je pense que vous serez de mon sentiment, qui est de dire au bon Dieu que je ne veux aucune prospérité, si elle m'empêche de l'aimer et de le craindre.

Bussy au P. Bouhours.

Ce matin dimanche.

Ma fille de Coligny me dit hier, mon R. P., que vous lui aviez fait espérer une visite de M. Pirot et une de M. l'abbé de Lamet. Mandez moi quand j'enverrai mon carrosse au premier ou s'il ira dans le sien. J'attends ces tours-ci la grâce de Dieu avec la résignation qu'il demande et la volonté ferme de ne point désirer de prospérité qui m'empêche de le craindre et de l'aimer de tout mon cœur.

Bussy au P. Bouhours.

Ce vendredi matin.

Vous ne sauriez croire, mon R. P., le plaisir que vous m'avez fait de me donner occasion d'en faire un à la religieuse dont vous me parlez. Le roi prend le train de voir tous mes mémoires; mais il ne verra jamais le tome de ma prison où est l'aventure en question, et je vous promets aussi bien qu'à votre amie d'effacer son nom et celui de son couvent (1). Ce n'est pas qu'au fonds cela lui fît tort, car

(1) Il s'agit d'une religiense qui écrivit à Bussy plusieurs lettres fort tendres pendant qu'il était à la Bastille. Voy. *Mémoires*, t. II, p. 277 et suiv.

c'étoit une enfant alors qui avoit bien de l'esprit et à qui je faisois pitié; mais enfin elle souhaite ce que vous me demandez pour elle et je ferois mille fois plus pour lui plaire, car je n'oublierai jamais les bonnes volontés qu'elle m'a témoignées. Je vous rends mille grâces, mon R. P., de l'avis que vous m'avez envoyé.

Pour ce que le lieutenant civil a fait contre l'ombre de ma fille et contre moi, il n'est pas à s'en repentir; mais je ne serai pas content de ses remords, je le vais prendre à partie et le déshonorer pour la plus injuste procédure qu'on verra jamais. Cela ne m'empêchera pas de gagner mon jubilé, car je tâcherai d'épurer ma poursuite de toute sorte de haine.

Adieu, mon R. P., je vous assure que je suis bien à vous.

Bussy au P. Bouhours.

A Chaseu, ce 28 novembre 1685.

Pour répondre à votre lettre du 11, mon R. P., je vous dirai que le paquet que vous avez reçu de moi pour le P. de la Chaise a été longtemps entre les mains d'un homme qui demeure à mon logis et de là rue de Sève, qui le garda vous sachant à Basville; et puis il a fait tout le chemin que vous me mandez. Pendant ce temps-là, j'ai écrit à droiture au P. de la Chaise pour une abbaye de filles, mais sans effet. J'ai de la patience et de la santé; Dieu me donnera le bien qui me manque quand il le jugera à propos pour mon salut.

Les réflexions que j'ai faites sur les conversions des huguenots sont que le roi a bien conduit le dessein de ruiner cette religion : il y a vingt ans qu'il la mine petit à petit, et en l'état où il l'a réduite et celui de la puissance

où il se trouve, ce n'est plus une affaire de leur dire : « Il faut changer, je le veux. » Cela est sage et cela est grand. Je crois que de seize cent mille huguenots, qu'on dit qu'il y avoit en France, il n'y en a pas cent mille dont le cœur soit changé, tout le reste n'a changé qu'en apparence; cela ne laisse pas d'être bon pour la postérité de ces gens-là qui sera catholique, et encore meilleur pour l'État, dans lequel il n'y aura plus de corps capable de faire un parti contre le maître.

J'ai écrit à M. de Lamoignon sur la perte qu'il a faite de M. son beau-frère; il m'a mandé que le Seigneur en lui ôtant ce beau-frère ne lui a pas ôté toute consolation. Je savois ce qu'il appeloit consolation, et je m'en suis réjoui.

Je suis fort aise aussi des heureux succès de M. de Basville, cet homme-là n'ira pas jusqu'à soixante ans, sans être en passe des plus grands honneurs de la robe. L'alliance et l'amitié qui est entre ces deux frères et moi me fera toute ma vie prendre une très-grande part à leurs avantages. Pour vous, mon R. P., je vous assure que je n'aime et que je n'estime personne plus que vous.

Ma fille de Coligny me prie de vous dire, qu'avec le respect qu'elle me doit, elle ne me cède en rien sur ces sentiments-là et qu'elle est votre très-humble servante.

Quand vous me ferez l'honneur de m'écrire, envoyez vos lettres à la grande poste.

Bussy au P. Bouhours.

A Chaseu, ce 8 décembre 1686.

Je vous envoie une lettre que j'écris au R. P. de la Chaise, mon R. P. Je vous supplie très-humblement de la

lui donner vous-même. Je vous en envoie la copie afin que vous puissiez en conférer avec lui. Je ne vous dirai pas que c'est un coup d'État pour moi, vous le voyez : cela m'oblige de vous conjurer, mon R. P., de presser le père confesseur de faire son devoir. Cela est étrange que dans un pays où il se prodigue tant de grâces, on ait tant de peine d'avoir justice.

Adieu, mon R. P., aimez-moi toujours.

Le P. Archange à la comtesse de Dalet.

Vous voulez savoir, madame, ce que je pense du manuscrit de M. le comte de Bussy, c'est-à-dire que vous voulez du détail : car pour peu que vous ayez d'estime pour moi, vous devez croire que je ne puis rien penser en gros que d'avantageux de tout ce qu'il fait. J'en trouve le style aisé, net et naturel ; on s'imagine qu'on ne pourroit parler autrement, si on avoit les mêmes choses à dire ; cependant on ne parviendroit point à parler ainsi ; ce n'est pas l'éloquence en robe longue, c'est l'éloquence l'épée au côté ; ce n'est point Cicéron avec tout l'équipage de l'orateur, c'est César dans ses Commentaires.

M. de Bussy avant que de parler de lui parle de plusieurs malheureux dont l'histoire nous est connue ; cependant, quand il la raconte, on la trouve toute nouvelle, et la nouveauté de la manière fait paroître le fond nouveau. Ce qu'il dit, même sur son propre sujet, intéresse extrêmement le lecteur et ne fait en lui que des impressions qui honorent M. le comte de Bussy ; il sait se louer d'une manière qui ne révolte personne ; il dit ce qu'il a fait et ne le fait point valoir. Il semble qu'il le dise plus pour l'honneur de la vérité que pour le sien propre, et ce qui empêche d'en douter, c'est qu'il avoue avec une sincérité dont il y a peu d'exemples qu'il ne s'est point trouvé à deux

batailles, dont il pouvoit s'honorer, n'y ayant plus vraisemblablement personne au monde de ce temps-là qui le pût démentir. Mais je l'admire aussi quand il s'explique sur ses défauts; en convenant d'une partie de ce qu'on lui reproche, il détruit tout d'un coup toutes les idées outrées qu'on a pu se faire de lui et obtient même qu'on cherche à l'excuser sur les défauts dont il convient.

J'estimois et j'aimois M. le comte de Bussy avant que d'avoir lu cet abrégé de sa vie, mais depuis j'augmente d'estime et d'amitié. Je démêle en lui un fond d'honneur et de bonne foi que ses passions les plus vives n'ont pu, je ne dis pas ruiner, mais seulement couvrir. Il est équitable à l'égard de ses ennemis, respectueux et même tendre pour le maître qui lui a fait tant de mal; éloigné de l'impiété dans un genre de vie où la plupart des gens pensent au libertinage et assaisonnent leurs débauches du mépris des choses sacrées.

Je finis, madame; si j'avois le loisir, je vous dirois toutes mes réflexions sur le manuscrit; mais c'est à vous plus qu'à personne du monde à en faire de dignes d'un tel ouvrage, tout y est délicat et vous ne pensez qu'avec une délicatesse infinie; mais comme vous pourriez penser quelquefois avec malice et qu'il ne seroit pas impossible que vous crussiez que je loue pour être loué, je vous demande par toute l'amitié dont vous m'honorez de ne me parler de mon oraison funèbre que pour me redresser dans les endroits où je me serai égaré; et je vous déclare que si vous ne trouvez rien à redire dans cet ouvrage, je ne serai pas content, parce que je sais bien qu'il n'y a rien de parfait au monde.

Je vais dans quatre ou cinq jours m'embarquer dans un emploi bien pénible, seriez-vous assez généreuse, madame, pour me soutenir de temps en temps par vos lettres? Elles me seront plus nécessaires que jamais; je vous en avertis afin que, si vous ne m'écriviez pas, je sois vengé

par le remords que vous aurez d'avoir abandonné dans le besoin l'homme du monde qui vous honore le plus.

Bussy au P. Bouhours.

A Chaseu, ce 4 janvier 1691.

Je viens de faire beaucoup de dépêches ces premiers jours de l'année, mon R.P.; j'ai écrit au roi, à M. le chancelier, à M. de Louvois, au duc d'Aumont et au duc de Noailles. J'écris aujourd'hui au R. P. de la Chaise, et je vous adresse ma lettre; je vous supplie de la lui rendre, il est bon qu'il voie ce que je sens pour lui dans le temps que je ne lui demande rien. Savez-vous bien, mon R. P., que je dois vous avoir autant d'obligation qu'à lui, car que n'avez-vous pas voulu faire pour moi et peut-être que n'avez-vous pas fait ? Je crois vous devoir les agréments que j'ai reçus à mon dernier voyage de la cour qui pourront devenir quelque chose de solide. Quoi qu'il en soit, mon R. P., je vous aime comme si vous étiez cause qu'on m'eût fait toute la justice qu'on me doit.

Je vous envoie ce que j'écris au roi. Il ne seroit pas trop étrange que je parusse épuisé sur cette matière; cependant je ne lui ai jamais demandé plus finement que cette dernière fois.

Vous voulez bien, mon R. P., que je vous fasse souvenir de moi au commencement de cette année par les assurances que je vous écris et qui ne peuvent augmenter d'estime et d'amitié pour vous : l'une et l'autre dureront autant que ma vie.

Si vous jugiez à propos, mon R. P., de faire voir au R. P. de la Chaise ce que j'écris au roi vous en êtes le maître; je n'y trouverois pas d'inconvénient.

Je ne vous dis rien de ma fille de Bussy, parce que je crois, mon R. P., que vous ne l'oublierez pas.

III.

Fragment de l'histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé.

(Voy. plus haut, p. 407.)

L'honneur que j'ai eu de servir pendant treize années de lieutenant général des armées du roi et de mestre de camp général de la cavalerie légère, ne m'empêche pas de me souvenir agréablement de l'honneur que j'ai eu avant ce temps-là d'avoir été lieutenant de la compagnie de chevau-légers d'ordonnance de Henri de Bourbon, et après sa mort, de Louis de Bourbon, son fils, tous deux princes de Condé et premiers princes du sang : et comme j'ai été témoin d'une partie des actions de guerre de Louis et que je me suis exactement informé de l'autre, mon dessein est d'employer les derniers jours de ma vie à écrire son histoire.

Je me suis souvent étonné que les grands princes, dont la principale gloire consiste dans les armes, n'aient pas pris soin de faire faire leurs histoires par des capitaines, dont le style est plus propre aux actions militaires que celui des historiens d'une autre profession, quelque esprit qu'ils aient d'ailleurs. L'exemple que je vais rapporter justifiera ce que je dis. Chapelain, homme de belles-lettres et d'une grande érudition, écrivant le siége de Gergeau dans son poëme de *la Pucelle*, dit que les François le faisoient avec tant de diligence qu'ils travailloient aux tranchées, même pendant la nuit.

Même pendant la nuit l'ouvrage continue.

Un homme de guerre auroit dit, même pendant le jour. Ainsi l'esprit et le savoir ne suffisent pas pour bien parler de la guerre, il faut encore y avoir été.

Xénophon et César qui se sont trouvé des talents pour écrire, aussi grands que pour commander, n'ont pas cherché des secours étrangers pour nous apprendre ce qu'ils ont fait. Mais comme tous les princes ne veulent ou ne peuvent pas prendre la peine d'écrire eux-mêmes leurs exploits, ils devroient commettre cela à des Thucydides ou à des Comines, qui par leur naissance et par leurs emplois dans la guerre et dans la cour, ont rendu l'histoire des princes dont ils ont parlé, plus juste et plus recommandable que celles des historiens qui n'ont pas été de leur métier et de leur qualité. Par ces raisons, je ne me suis pas cru indigne ni tout à fait incapable d'écrire la vie de Louis de Bourbon, prince de la plus grande maison du monde, mais dont la naissance fut encore au-dessous de son mérite et de sa valeur.

Louis de Bourbon, prince de Condé, étoit d'une taille fine et que l'on choisiroit si elle dépendoit du choix. Il avoit les yeux vifs, le nez aquilin et la physionomie d'un aigle. Il avoit les cheveux crêpés, l'air grand et noble; et qui l'auroit vu, sans le connoître, parmi vingt hommes des mieux faits de la cour, auroit jugé qu'il en étoit le maître. Il avoit l'âme grande; il étoit libéral et magnifique. Il soutenoit son rang avec hauteur, quand il le falloit, mais dans le commerce ordinaire, il étoit aisé, civil et honnête. Il avoit l'esprit beau et grand, il contoit agréablement; mais surtout les actions de guerre il les peignoit de manière qu'on croyoit les voir. Il étoit sobre et se soucioit fort peu de ce qu'on lui servoit à manger, quoique les courtisans, à son entrée dans le monde, fussent assez délicats et que les officiers d'armée de ce temps-là fussent

portés à la débauche. Il n'étoit point adonné aux femmes, et nous ne lui avons vu qu'une passion dans sa jeunesse. Il pardonnoit par grandeur d'âme à ses ennemis, avant que de leur pardonner, comme il fit les dernières années de sa vie, par principe de religion. Il s'engageoit difficilement à promettre, mais après qu'il avoit promis, il étoit religieux observateur de sa parole. Avec l'esprit qu'il avoit il étoit propre à tout. Cependant son véritable talent étoit la guerre; et sur cela, je remarque qu'il y a trois choses nécessaires aux gens de cette profession pour devenir de grands capitaines : l'une, d'avoir eu beaucoup d'occasions, l'autre, d'avoir eu assez d'application et de jugement pour en profiter, et la troisième de ne pas craindre la mort. Le prince de Condé avoit ces trois choses au dernier degré. Il avoit commandé des armées pendant plus de quarante ans; il avoit gagné plusieurs batailles, il n'avoit perdu que celle de Dunkerque parce qu'il n'y avoit pas été seul général. Il avoit pris beaucoup de places, il avoit levé quelques siéges, et ses bonnes et ses mauvaises fortunes mêmes ayant servi à sa réputation, il s'étoit signalé partout (1).

Personne ne connoissoit mieux le péril que lui, mais personne ne paroissoit y faire moins d'attention. Il étoit dans une bataille avec le sang-froid dont il étoit dans son cabinet : cependant qui ne l'auroit pas connu auroit pris pour emportement la chaleur avec laquelle il agissoit. Il est vrai que par la manière dont il mettoit ordre à tout, on pouvoit juger que le dedans étoit tranquille, tandis que le dehors paroissoit agité; et ce dehors même servoit à donner du courage à tout le monde.

---

(1) On peut comparer ce portrait avec celui que Bussy a tracé du prince dans l'*Histoire amoureuse*. Voy. *Mémoires*, t. II, p. 186.

Au reste, en faisant tout ce qu'il falloit pour être loué, il ne craignoit rien tant en face que les louanges.

Son esprit grand et libre et sa raison plus forte que celle des autres ne lui ayant pas permis pendant un fort long temps d'avoir pour les articles de la foi toute soumission nécessaire, il avoit voulu chercher des lumières et des éclaircissements naturels ; et comme il les cherchoit avec du respect, de la docilité et un désir sincère de s'éclaircir, Dieu lui fit la grâce de l'éclairer et de le convaincre des grandes vérités de l'Évangile.....

IV.

TRADUCTION

DE PLUSIEURS ÉPIGRAMMES CHOISIES

DE MARTIAL.

De Gemello et Marronilla, liv. I, ép. 11.

Damon veut épouser Climène.
Pour en venir à bout il fait tout ce qu'il peut ;
Elle en vaut peut-être la peine.
Elle a de la beauté ? Non, c'est chose certaine
Qu'elle est laide, riche et mal saine ;
Mais c'est pour cela qu'il la veut.

De Arria et Pæto, liv. I, ép. 14.

Arria présentant à Petus son mari
Le poignard de son sang encore tout rougi,
Lui dit : C'est la vérité pure,

Je n'ai pas senti ma blessure;
Mais crois-moi, (car je te le jure)
Le coup qui te fera mourir,
C'est celui que je vais sentir.

Ad Julium, liv. I, ép. 16.

Le passé nous est échappé.
Compter sur l'avenir, on peut être trompé.
Le présent est à nous, et c'est la seule chose
Dont un honnête homme dispose.
Puisque l'un n'est donc plus, que l'autre est incertain,
Vivons dès aujourd'hui, sans attendre à demain.

Ad Avitum, liv. I, ép. 17.

Des épigrammes que voici,
L'une est médiocre, l'autre est bonne;
Beaucoup ne valent rien : mais qu'on ne s'en étonne,
Tous les livres sont faits ainsi.

Ad Sabidium, liv. I, ép. 33.

Je ne vous aime point, Hylas,
Je n'en saurois dire la cause :
Je sais seulement une chose;
C'est que je ne vous aime pas.

De Gelliâ, liv. I, ép. 34.

Aminte en son particulier
Ne pleure point la perte de son père.
En public on l'entend crier,
Aminte se désespère.
Qui cherche avec trop de soin
De paroître inconsolable,
De douleur est incapable.
La douleur est véritable
De qui pleure sans témoin.

Ad Lesbiam, liv. I, ép. 35.

Vous êtes d'une étrange humeur,
Le secret ne vous sauroit plaire;
Iris, vous aimez l'adultère
Encor moins que le spectateur.
Prenez plaisir au mystère,
Il passe celui des sens.
Faites l'amour, j'y consens;
Mais cachez-vous pour le faire.

Ad Fidentinum, liv. I, ép. 39.

Les vers que tu nous dis, Oronte, sont les miens:
Mais quand tu les dis mal, ils deviennent les tiens.

Ad Flaccum, liv. I, ép. 58.

Vous voudriez savoir, Belise,
Quelle humeur auroit plus d'appas
Pour me priver de ma franchise (1).
Je veux une Philis entre le haut et bas,
Qui ne fasse point trop valoir la marchandise;
Mais aussi qui ne tombe pas
Au premier mot que l'on lui dise.

Ad Fabullam ambitiosam, liv. I, ép. 65.

Vous avez bien de la beauté,
Vous êtes en la fleur de l'âge;
Mais vous gâtez cet avantage
Par l'excès de la vanité.
Tant que vous vous croirez des beautés le modèle,
Vous ne serez jeune ni belle.

---

(1) C'est-à-dire de ma liberté.

Ad Cæcilianum, liv. I, ép. 74.

Tandis qu'en pleine liberté
Vous avez laissé votre femme,
Elle a gardé la chasteté,
Sans jamais brûler d'autre flamme.
Vous la faites garder, soupçonnant l'avenir :
Mais en le voulant prévenir,
Tirsis, vous causez l'adultère.
Ah! que d'esprit vous êtes plein!
Il vous coûte bien cher à faire
De votre femme une p....

De Lino, liv. I, ép. 76.

Sais-tu bien pourquoi j'aime mieux
Te donner un louis que de t'en prêter deux?
C'est, mon cher, qu'en une parole
J'aime mieux perdre une pistole.

Ad Cinnam, liv. I, ép. 90.

En Damon tout est mystère,
De tout il fait des secrets.
Il dit tout bas que le soleil éclaire,
Que le temps est chaud, qu'il est frais.
Cette manie est sans pareille,
Il en fait son unique emploi;
Il trouve tant de goût à parler à l'oreille,
Qu'il feroit à l'oreille un éloge du roi.

Ad Nævolum causidicum, liv. I, ép. 98.

Pendant que le bruit est fort grand,
Névole veut plaider sa cause.
On fait silence maintenant;
Névole, dites quelque chose.

Ad Lycorim, liv. I, ép. 103.

Le peintre en peignant ta Vénus,
N'étoit pas en trop bonne verve,

Peut-être sommes-nous déçus,
Il a voulu flatter Minerve.

Ad Sextum, liv. II, ép. 3.

Tu dis que ta maison est nette,
Que tu ne dois pas un denier,
Il est vrai : n'a point de dette
Qui n'a pas de quoi payer.

In Caium, liv. II, ép. 30.

Je voulus hier emprunter
De Polemon quinze pistoles;
Il employa mille paroles
A me vouloir persuader
De prendre un autre train de vie :
Que si d'être avocat il me venoit envie,
Je n'aurois jamais mon pareil.
Ta bonté, lui dis-je, est trop grande,
Donne-moi ce que je demande ;
Je ne demande pas conseil.

In Linum, liv. II, ép. 38.

Qu'avez-vous donc fait à Versailles,
Me disoit Cloris l'autre jour?
Car enfin quatre mois de cour
Ne vous ont pas valu la maille.
Hé mon Dieu! lui dis-je, Cloris,
J'ai plus gagné qu'on ne pense.
On ne peut estimer le prix
De quatre mois de votre absence.

Ad Sextum, liv. II, ép. 55.

Vous voulez que je vous révère,
Tirsis, je voulois vous aimer;
Hé bien, il faudra pour vous plaire,
A vos désirs me conformer.
Mais sachez, si je vous révère,
Que je ne vous aimerai guère.

In Posthumum, liv. II, ép. 67.

Tu ne me rencontres jamais
Sans demander ce que je fais.
Je juge à ce discours que tu fais d'ordinaire,
Que tu n'as autre chose à faire.

In Mamercum, liv. II, ép. 88.

Tu travaille, et tu veux paroître surprenant
En disant des choses nouvelles.
C'est être bien impertinent
Que de peiner aux bagatelles.

Ad Quinctilianum, liv. II, ép. 90

Je ne compte pour rien tous les plaisirs passés;
En avoir à toute heure est toute mon envie.
Personne ne se presse assez
De passer doucement la vie.
Si mes vœux étoient exaucés,
J'aurois une santé tranquille,
Un valet à tout faire, et sur rien difficile;
Bonne chère, mais sans excès,
Une femme pas trop habile,
La nuit sans insomnie et le jour sans procès.

In Ligurinum, liv. III, ép. 44.

Dieux! que vous êtes importun
Par vos vers que vous voulez lire!
Vous en accablez un chacun,
Oronte, on n'y peut plus suffire.
Voulez-vous savoir combien
Vous êtes insupportable?
Étant un homme de bien,
D'un bon cœur, juste, équitable,
On vous fuit comme le diable.

Ad Sertorium, liv. III, ép. 79.

De crainte de méchants succès,
Tirsis commence tout et n'achève jamais.

Je crains qu'en commençant l'œuvre du mariage,
Il n'achève pas son ouvrage.

Ad maritum, liv. III, ép. 85.

Couper le nez à son rival,
N'est pas aller à la source du mal.

Ad Gallam, liv. IV, ép. 38.

Quand je te conterai ma peine,
Point de pitié, belle Chimène.
Sois rigoureuse, j'y consens :
Mais ne la sois pas trop longtemps.

Ad Sophronium Rufum, liv. IV, ép. 71.

Je cherche à Paris une femme,
(Et je la cherche vainement)
Qui soit insensible à la flamme
D'un aimable et discret amant.
Comme s'il étoit défendu,
Ou que l'action fût infâme,
On ne trouve pas une dame
Qui rebute un homme assidu.
Il n'est donc point d'honnête femme en ville,
Dites-vous? Il en est dix mille.
Que fait donc la femme de bien ?
En deux vers je vais vous l'apprendre.
Elle ne donne jamais rien ;
Mais elle se laisse tout prendre.

Ad Rugulum, de famâ Poetarum, liv. V, ép. 10.

Damon, ce n'est pas d'aujourd'hui
Qu'aux vivants la gloire on refuse.
Du vivant de Virgile on méprisoit sa muse :
Et du temps de Ménandre on se moquoit de lui.
Mes vers pourtant, si vous m'en voulez croire,
De vous faire estimer ne vous empressez pas.
Je quitte ma part de la gloire
Qui ne vient qu'après le trépas.

Amicis quod datur, non perire, liv. V, ép. 42.

Un larron vous dérobera,
Le feu consumera vos maisons, vos richesses
Un débiteur vous plaidera,
Vous serez filouté par toutes vos maîtresses.
Vous perdrez sûrement ce que vous aurez mis
Ou chez la blonde ou chez la brune.
Ce que l'on donne à ses amis
Ne dépend plus de la fortune;
Vous n'aurez à vous d'assuré
Que ce que vous aurez donné.

Ad Dindymum, liv. V, ép. 83.

Séraphine, il faut que tu sache
Les caprices de mon esprit.
Quand on me cherche je me cache,
Et je cherche quand on me fuit.

De Thelesinâ, liv. VI, ép. 7.

Une maîtresse, cher Adraste,
Qui tient à son amant tout ce qu'elle a promis,
Est bien plus honnête et plus chaste
Que la femme de sept maris.

De eâdem, liv. VI.

Ne vous attachez point aux choses trop aimables,
Les regrets de leur perte en sont bien plus cuisans;
Et les choses estimables
Ne durent pas longtemps.

In Phœbum, liv. VI, ép. 20.

Sur tes obligeantes paroles
Je t'ai demandé cent pistoles,
Dont je te veux montrer l'emploi.
Depuis dix jours tu te tourmente,
Tu t'enquiers, je languis moi-même dans l'attente:
Au nom de Dieu refuse-moi.

Ad Diadumenum, liv. VI, ép. 34.

Donne-moi des baisers pressés.
Tu demandes si c'est assez,
Que le nombre à mille se monte?
Hélas! tu ne sens pas mon feu.
Qui peut en demander par compte,
Philis, il en désire peu.

Ad Lycorim, liv. VI, ép. 40.

Rien ne vous égaloit pendant vos jeunes ans.
Des femmes d'aujourd'hui Philis est la plus belle.
Bon Dieu! Qu'est-ce que fait le temps?
J'ai soupiré pour vous, je soupire pour elle.

In invidum, liv. VI, ép. 61.

Tout le monde estime mes vers;
On les apprend, on les récite,
Persuadé de leur mérite:
Le seul Tircis, dont l'esprit de travers
Honore tout ce qu'il critique,
Est enragé quand on les lit,
S'étonne, pâlit et rougit.
Tircis à sa façon fait mon panégyrique.

Ad Lupum, liv. VI, ép. 79.

Tu t'affliges toujours et rien ne te console.
Cependant ta fortune est en fort bon état.
N'as-tu pas peur que cette folle
Ne te traite comme un ingrat?

Ad Pontilianum, liv. VII, ép. 3.

Sais-tu pourquoi je te refuse
Les ouvrages de ma muse?
C'est que tu me rendrois les tiens,
Si je te donnois les miens.

In Olum, liv. VII, ép. 10.

Luc aime les enfants, Paul aime les barbons.
Quel mal vous font, Tirsis, leurs inclinations?
Licidas mange tout avec sa du Tange :
Laissez-le tout manger, pourvu qu'il ne vous mange.
Damon passe les nuits en chansons, en repas :
Que vous importe-t-il, si vous ne veillez pas?
Vous ne vous occupez qu'aux affaires des autres,
Et vous ne songez point aux vôtres.
D'un sou vous n'auriez pas crédit;
Vous devez jusqu'à votre habit.
La conduite de votre femme
Est épouvantable, est infâme :
Votre fille a plus d'un amant;
C'est cela qui devroit vous donner du tourment;
J'aurois encor cent choses à vous dire,
Qui vous touchent extrêmement :
Mais ce qui vous touche, beau sire,
Ne me regarde nullement.

In Cinnam, liv. VII, ép. 43.

En premier lieu je vous prie
De me prêter de l'argent;
Sinon, Tirsis, je vous supplie
De me refuser promptement.
Sur cela mon désir est tout contraire au vôtre :
Pour moi j'aime fort le prêteur :
Je ne hais point le refuseur;
Mais vous n'êtes ni l'un ni l'autre.

Ad Licinium Suram, liv. VII, ép. 47.

Nous avions essuyé nos larmes,
Nos désespoirs étoient finis,
Nous avions passé les alarmes,
Qu'on a dans les dangers de ses meilleurs amis;
Lorsque la parque radoucie
Par des vœux que chacun avoit cru superflus,
Vous a voulu rendre la vie,
Quand nous ne la demandions plus.

Vous savez ce qu'on fait dans cette nuit profonde
D'où vous êtes ressuscité;
Et vous jouissez dès ce monde
De votre postérité.
Effacez les chagrins de votre maladie,
En regagnant le temps que vous avez perdu,
Et ne perdez aucun jour de la vie
A quoi vous êtes revenu.

De Eutrapelo, liv. VII, ép. 83.

Vous n'avez jamais achevé;
Jamais lenteur ne fut comme la vôtre,
Après avoir fait le poil d'un côté,
Il faut toujours recommencer de l'autre.

Ad Castorem, liv. VII, ép. 98.

Par vos acquets que pouvez-vous prétendre?
De vos louis vous trouverez le bout.
Lycidas, vous achetez tout;
Vous pourriez bien enfin tout vendre.

De vetula, liv. VII, ép. 101.

Vous avez de l'esprit, vous avez la peau douce:
Je voudrois vous toucher toujours et vous ouïr.
Mais lorsque je vous vois, tout mon désir s'émousse
Et je ne veux plus rien que fuir.

De Milone, liv. VII, ép. 102.

Dans la longue absence d'Atys
Rien ne se fait dans ses affaires,
Tout va toujours de mal en pis;
Et (ce qui ne se comprend guère)
Sa femme accouche cependant.
En veux-tu savoir le mystère?
C'est qu'Atys est sans intendant,
Et non sa femme sans amant.

Ad Cirinium, liv. VIII, ép. 18.

L'esprit nous sert fort dans la vie,
Sans cela nous n'y faisons rien :
Cependant cet esprit nous attire l'envie
Plus que les honneurs ni le bien.

Ad Rusticum, liv. VIII, ép. 23.

Quand j'ai battu mon cuisinier
Pour un détestable dîner,
Tu dis que pour rien je m'échappe.
Si le sujet t'en paroît trop léger,
Pour quel sujet veux-tu que je le frappe ?

Ad Cæsarem Domitianum, liv. VIII, ép. 24.

Dès longtemps je vous importune
De rétablir ma mauvaise fortune.
Si vous ne voulez m'assister,
Trouvez bon que je vous demande.
On n'offense pas Jupiter
En lui présentant son offrande.
Quoiqu'il n'exauce pas, d'un regard gracieux
Il voit toujours celui qui le supplie.
Ce n'est pas le sculptenr, sire, qui fait les Dieux,
C'est celui qui les prie.

In Vacerram, liv. VIII, ép. 69.

Tu n'estimes les gens que des siècles passés,
Pardonne mon aveu sincère et légitime :
Je ne t'estime pas assez,
Pour vouloir par ma mort mériter ton estime.

In Fabullam, liv. VIII, ép. 79.

Philis, on ne vous voit jamais
Sans quelque laide ou vieille demoiselle.
Ce n'est pas mal savoir vos intérêts ;
Par là vous êtes jeune et belle.

Ad Avitum, liv. IX, ép. 1.

Je suis l'incomparable à dire des sornettes
Que vous n'admirez pas, mais que vous aimez bien.
Que de plus grands esprits se servent de trompettes;
Pour moi faiseur de chansonnettes,
Pour moi plaisant diseur de rien,
Je ne me sers que de musettes.

In Paulam, liv. IX, ép. 6.

Vous refusez Tircis pour votre époux,
Vous me paroissez bien sensée.
Mais Tircis ne veut point de vous :
J'approuve encore plus sa pensée.

Ad Crispum, liv. X, ép. 14.

Crispin, vous vous donnez au diable,
Qu'au monde je n'ai point d'ami
Qui vous soit en soins comparable.
Mais pour me le montrer, que faites-vous aussi ?
M'avez-vous étrenné jamais de robe neuve?
M'avez-vous fait avoir emploi?
De votre affection je n'ai point d'autre preuve,
Sinon que bien souvent vous pétez devant moi.

Ad Julium Martialem, liv. X, ép. 47.

Mon fils, écoute, je te prie,
Ce qui fait une heureuse vie.
Point de chagrin, point de procès,
Un feu qu'on n'éteigne jamais,
Assez de bien acquis sans peine,
Un air aisé, point de Chimène,
Des amis égaux, le corps sain,
Être prudent sans être fin,
Peu de devoirs, point de querelles,
Peu de viandes, mais naturelles,
Une femme de bonne humeur,
Mais au fond pleine de pudeur.

Être complaisant et facile,
Un sommeil pas long, mais tranquille,
Être satisfait de son sort,
Quel qu'il soit ne s'en jamais plaindre,
Et regarder venir la mort,
Sans la désirer ni la craindre.

De Galla, liv. X, ép. 75.

Jadis Margot m'offrit la dernière faveur
Pour cent louis : c'étoit son pucelage.
A parler en homme d'honneur,
Margot en valoit davantage.
La somme pourtant me fit peur.
Au bout d'un an Margot m'offrit de faire affaire
Pour la moitié du prix qu'elle avoit demandé :
Mais je la trouvai bien plus chère
Que la première fois qu'elle m'avoit parlé.
Six mois après Margot fut encore postulante
Pour cent écus. Le prix m'en rebuta.
J'en voulus donner cinquante;
Elle aussi les refusa.
Vous demandez si la belle
A pu descendre à plus bas prix?
Oui, mais le jeu ne vaut plus la chandelle,
Et je la refuse gratis.

In Silam, liv. XI, ép. 23.

Climène à m'épouser a mis toute sa peine.
Pour moi jusques ici j'ai refusé Climène ;
Cependant me sentant presser,
Je ferai, lui dis-je, l'affaire ;
Mais je veux avoir un douaire;
A moins je n'y saurois penser.
Dès la première nuit de notre mariage,
Nous aurons chacun notre lit.
J'aurai quelque maîtresse en notre voisinage,
Dont vous ne ferez point de bruit.
Vous aurez quelque fille aimable,
Que je flatterai devant vous;
Et lorsque nous serons à table,
Vous laisserez de l'espace entre nous.

Ne me baisez pas la première,
Et quand vous le ferez, point de tendre baiser.
Faites-vous à cette manière,
Je suis prêt à vous épouser.

IMITATION.

Damon pour épouser Iris fait toutes choses.
Celle-ci n'en veut point, mais se sentant presser,
Voici, lui dit-elle, les clauses,
Sans lesquelles, Damon, il n'y faut pas penser :
Dès la première nuit de notre mariage,
Nous aurons notre lit chacun;
J'ai fait vœu de mourir avec mon pucelage,
Le reste nous sera commun.
J'aime les beaux habits, je suis coquette et fière;
J'aime à rire, j'aime à causer.
Faites-vous à cette manière,
Je suis prête à vous épouser.

In Lesbiam, liv. XI, ép. 62.

Climène jure que personne
Gratis ne peut en disposer.
Elle dit vrai, car elle donne
Aux gens pour se faire baiser.

In Faustum, liv. XI, ép. 64.

Il ne m'entre point dans l'esprit
Quelles sont les Philis, de tes billets la cause.
Je sais seulement une chose,
C'est que pas une ne t'écrit.

In Maronem, liv. XI, ép. 67.

Tu ne me donnes rien, Damon, pendant ta vie;
Mais tu dis qu'après toi j'aurai part au gros lot.
Si tu n'es pas tout à fait sot,
Tu sais bien quelle est mon envie.

Ad Flaccum, liv. XI, ép. 100.

Je ne veux point d'une maîtresse,
Dont la maigreur lui fasse un peignoir d'un collet,
Et d'une bague un bracelet.
Je ne veux point aussi d'une grosse pifresse :
J'aime la chair et non la graisse.

Ad Fabulum, liv. XII, ép. 20.

Tu t'étonnes qu'Hilas paroissant tout de flamme,
Ait toujours pour l'hymen montré tant de tiédeur :
Hilas n'avoit point de femme;
Mais il avoit une sœur.

Ad Julium Martialem, liv. XII, ép. 34.

N'aimez rien trop, bornez tous vos désirs,
Et surtout point de Chimène;
Vous aurez moins de plaisirs,
Mais vous aurez moins de peine.

In habentem varios mores, liv. XII, ép. 47.

Vous avez des endroits aimables,
Vous en avez d'insupportables :
Je ne puis plus les endurer;
Mais sans vous je ne puis durer.

In Polycharmum, liv. XII, ép, 56.

Dans l'espace de douze mois
Vous êtes douze fois malade.
Pour vos amis, ils en sont aux abois;
Vous les ruinez en marmelade :
Ne soyez plus malade qu'une fois.

De Ligurra, liv. XII, ép. 61.

Tu crains, dis-tu, qu'en mes écrits
Je ne te donne quelque atteinte.

Tu voudrois qu'on te crût, Tircis,
Être digne de cette crainte.
Mais ce n'est qu'aux taureaux qu'en veulent les lions,
Ils méprisent les papillons.

De Callistrato, liv. XII, ép. 81.

En louant tout le monde, Iris, vous offensez
Les gens dignes d'être loués,
Qui devroient être distingués.
Quand vous êtes à tous si bonne,
Iris, vous n'obligez personne.

TRADUCTION

DE QUELQUES ÉPIGRAMMES CHOISIES

DE CATULLE.

Ad Ravidum, ép. 40.

Quænam te mala mens.

Qui te rend si mal avisé
De vouloir aimer ma maîtresse?
Peux-tu prétendre à sa tendresse?
Non, tu ne veux qu'avoir osé.
Tu cherches de l'honneur dans la seule entreprise;
Tu veux faire parler de toi par les maisons.
Nous te célébrerons d'une manière exquise,
Philis par ses rigueurs, et moi par mes chansons.

In Lesbiam.

Huc est mens deducta.

Mon âme est à ce point réduite
Par votre méchante conduite,
Que je ne puis vous estimer

Quand vous deviendriez fort honnête,
Ni m'empêcher de vous aimer,
Quand vous seriez encor plus folle que vous n'ête.

In Lesbiæ Maritum, ép. 83.

Lesbia mi, præsente viro, mala plurima dicit.

En présence de son mari
Climène me dit pis que pendre.
Ce maître fat en est ravi,
Son plaisir ne se peut comprendre.
Monsieur l'époux, vous êtes un grand sot,
Si Climène ne disoit mot,
Elle auroit de l'indifférence.
Dès qu'elle ne sauroit se réduire au silence,
Dès qu'elle fait contre moi tant de bruit,
Elle fait voir son feu par son dépit.

De amore suo, ép. 86.

Odi et amo; quare id faciam fortasse requiris.

Iris, j'aime et je hais. Vous êtes en suspens
Pour savoir d'où vient ce partage.
Je n'en sais rien, mais je le sens;
Et c'est dont aujourd'hui j'enrage.

In Quintiam et Lesbiam, ép. 86.

Quintia formosa est multis...

Philis est blanche, grande et droite;
On n'en peut pas disconvenir.
Qu'on puisse pour cela dire qu'elle est bien faite,
On ne le sauroit sans mentir.
Dans toute cette grande masse
On ne peut pas trouver la moindre grâce.
Mais dans Iris, moins blanche et moins grande qu'elle est,
Tout est agrément, tout y plaît.

In Lesbiam, ép. 91.

Lesbia mi dicit semper male, nec tacet unquam.

Philis dit le diable de moi.
De son amour et de sa foi
C'est une preuve assez nouvelle,
Ce qui me fait croire pourtant
Qu'elle m'aime effectivement,
C'est que je dis le diable d'elle,
Et que je l'aime éperdument.

IMITATION.

Belise dit du mal de moi,
Et me marque une haine extrême.
Je meure si je sais pourquoi,
Si ce n'est que Bélise m'aime.

V.

Procès de Bussy et de Madame de Coligny contre la Rivière.

Nous avions espéré pouvoir parler avec grands détails de cette scandaleuse affaire qui, pendant plusieurs années, fit le désespoir de Bussy et de sa fille. L'espace nous manque. Nous allons nous borner à un court résumé que nous ferons suivre du texte de l'arrêt du parlement.

Madame de Coligny, veuve après 8 mois de mariage, étoit restée chez son père dont elle étoit la fille chérie. Leur affection mutuelle, qui s'explique si bien par la conformité de leurs goûts et de leur esprit et par la prédi-

lection que Bussy eut toujours, comme il le dit lui-même, pour les enfants de sa première femme, auroit été d'une nature criminelle, s'il fallait en croire une chanson du temps (1) et un passage de Saint-Simon. Mais Bussy avoit épargné trop peu de gens pour être épargné à son tour, et il nous est impossible d'accorder la moindre confiance à ce bruit odieux dont nous trouvons la réfutation même dans la conduite de madame de Coligny avec la Rivière.

Celui-ci que Bussy ne voulut pas plus tard appeler autrement que *Rivier*, et qui, sans en avoir persuadé le public, se prétendoit un vrai gentilhomme, étoit un homme de beaucoup d'esprit, insinuant, et que de nombreuses bonnes fortunes avoient rendu très-fat. Retiré du service d'assez bonne heure, il résidoit en Bourgogne quand en 1679 il fit la connoissance du comte. Il sut bien vite, grâce à ses flatteries, s'emparer à tel point de son amitié que Bussy ne pouvoit plus s'en passer. Il étoit de toutes les parties, logeoit chez lui en Bourgogne ou à Paris, le suivoit dans un voyage en Auvergne ; aussi arriva-t-il ce qui devoit arriver (2). Dans la solitude où elle vivoit avec un père qui, malgré l'affection qu'il lui portoit, ne la rendoit pas fort heureuse, madame de Coligny s'éprit pour la Rivière d'une ardente passion que celui-ci, plus jeune qu'elle de deux ans, sut adroitement attiser, et que franchement son cœur ne méritoit guère. Il est évident pour nous, à la lecture des pièces du procès, que la Rivière

---

(1) Savez-vous pourquoi Bussy
Se fait le tyran de sa fille ?
Ce n'est pas qu'il ait du soucy
Que l'on b.... dans sa famille.
Lui qui nous a décrit toutes sortes d'amours
Est le père Loth de nos jours

(Chansonnier Maurepas, t. XXIV, f° 458).

(2) Voy. la Correspondance de Bussy, t. IV et V, *passim*.

fut moins séduit par les charmes et la vertu irréprochable de madame de Coligny que poussé par le désir de s'allier avec une illustre famille et peut-être aussi, quoi qu'il en ait pu dire, de partager la fortune considérable dont jouissoit madame de Coligny, soit par héritage maternel, soit comme tutrice de son fils le petit d'Andelot. Il avoit peut-être espéré d'abord en faire sa maîtresse, mais s'il avoit formé ce projet, il dut bien vite y renoncer; car madame de Coligny étoit vertueuse et le resta jusqu'au bout. Ce qui nous permet de juger ainsi la Rivière c'est la proposition qu'il accepta lorsqu'un arrêt du parlement eut confirmé son mariage et ordonné à sa femme d'aller habiter avec lui. Il consentit à renoncer au bénéfice de cet arrêt moyennant la cession du revenu de la terre de Lanty, qu'il avait fait acquérir par la marquise.

Quoi qu'il en soit, le 18 novembre 1679, madame de Coligny signa en ces termes une promesse de mariage à la Rivière. « *Je, Louise-Françoise de Rabutin, promets et jure devant Dieu à Henri-François de la Rivière de l'épouser quand il lui plaira. En foi de quoi j'ai fait et signé ceci du plus beau et du plus pur de mon sang* (1). » Le contrat fut signé au château de Bussy le 3 mai 1681. Enfin, profitant d'une absence du comte les deux amants se marièrent le 19 juin suivant dans la chapelle du château de Lanty. Peu de temps après, les époux se séparèrent et madame de Coligny avoua son mariage à son père. Des lettres qu'elle écrivit à la Rivière nous dépeignent l'effroyable colère dans laquelle Bussy entra à cette nouvelle. Sa fureur ne connut pas de bornes et la marquise craignit un instant pour sa vie. Il menaça hautement de faire mourir la Rivière sous le bâton, et c'est dans ces circonstances que furent écrites la lettre de M. de Roussillon et la ré-

(1) Elle venait d'être saignée.

ponse de Bussy qui sont rapportées au tome v de sa correspondance (1). Pour se dérober à ses emportements, madame de Coligny se retira aux Ursulines de Montbard, où elle écrivit à la Rivière les deux lettres suivantes dont la première lui a été évidemment dictée par son père.

Des Ursules de Montbard, ce 16 juillet 1681.

« Les pas que vous êtes cause que je fais, Monsieur, ont tellement déchaîné mon père, ma grand'mère, toute ma famille et tous leurs amis, et j'ai vu si nettement depuis huit jours tous ces malheurs que j'ai attiré sur vous et sur moi, que pour en faire réparation à tous deux, et pour en éviter les suites, je me mets dans un couvent pour ma vie. Le remède est violent, mais il est juste ; il est pris, je ne m'en dédirai jamais. J'espère que vous ne vous exposerez pas à entendre en face, ni moi à vous dire, ce que je vous écris ; je vous en conjure, Monsieur. »

Ce mercredi au soir.

« Tu recevras une lettre de moi du 16, qui fut écrite hier, mon pauvre cher enfant, et par laquelle je te mande ma résolution. J'ai obtenu qu'une religieuse de mérite te la porteroit, pour t'aider à supporter ce coup. Pour moi, je ne puis soulager l'extrême douleur où je suis, qu'en t'ouvrant mon cœur, avec toute la tendresse qui l'étouffe, pour te dire, outrée de la plus cruelle douleur qu'on ait jamais sentie, qu'après le pas que je viens de faire, je suis résolue à la mort ou à le soutenir. Tu crois bien qu'on n'aura pas de peine à me résoudre à quitter la vie : c'est la plus douce chose, qui puisse m'arriver, après t'avoir perdu. Ton état est effroyable. Le mien est affreux. Car

(1) Voy. p. 290 et 291.

c'est moi qui te mets ce poignard dans le cœur dans l'indispensable nécessité de faire ce que je fais, et pour toi et pour moi. Les *Sainte Marie* de Semur se sont dédites de l'offre qu'elles m'avoient faite. On m'a dit que c'étoit de peur de déplaire à mon père, ne sachant pas s'il trouveroit bon ce que je faisois. J'oubliois de te dire qu'il m'a pardonné sur le dessein de ma retraite. M. de T(richateau?) te pourra dire ce qu'il a vu de cela, et de mon état qui toucheroit mon plus cruel ennemi. L'image du désespoir est dans mes yeux, je ne sais à qui parler de ma douleur. Les veilles et le jeûne que je fais m'ont mis en état de ne pouvoir sortir de ma chaise sans qu'on me mène. Ce qui achève de me désespérer c'est de n'être pas morte, dans l'excès des premiers mouvements par où j'ai passé. J'envisage une mort de langueur, qui me fait frémir. La pauvre la C*** se meurt avec moi. Je n'oublierai jamais ce qu'elle me montre d'amitié en cette horrible rencontre. J'ai pour tout logement une chambre où un valet croiroit être mal logé, et on y étouffe de plus. Mais je ne sens point de maux que les tiens, surtout parce que je te les fais et que je ne puis pas ne te les pas faire. Retourne-toi à Dieu, dans une affliction d'un tel poids. Ma vie, ou ma raison du moins, ne peuvent pas résister à ce que je sens. J'ai écrit ceci à dix reprises. La C*** me jette de l'eau de quart d'heure à autre. Je crois que j'irai chez ma sœur à Paris si tu le veux bien; car elle me servira de consolation, et je trouverai des gens de piété et de mérite qui me soutiendront l'esprit. Ne cherche point à me voir, rien ne seroit plus dangereux pour toi et pour moi, ni même à m'écrire, sans des précautions extrêmes; car on en a pris d'étonnantes, pour savoir si nous nous écrirons. Adieu mon tout: je me meurs, Dieu merci! »

Cependant madame de Coligny étoit grosse et Bussy dans l'intention où il étoit de faire casser le mariage dont

la célébration avoit été entourée de quelques irrégularités, résolut de cacher la naissance d'un enfant, preuve vivante ou du mariage ou du déshonneur de sa fille. Il l'emmena secrètement à Paris sous un faux nom. Mais dépistés par les espions de la Rivière, et ayant reçu une visite d'un commissaire, ils changèrent plusieurs fois de retraite, et madame de Coligny, dix heures après son accouchement, fut transportée auprès de sa sœur, religieuse au couvent de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. Elle étoit accouchée d'un fils que Bussy avoit placé immédiatement chez une nourrice de la rue Champ-Fleuri, où la Rivière se transporta assisté du lieutenant civil Le Camus et du procureur du roi.

Le procès en cassation du mariage fut porté devant le parlement par Bussy et sa fille retombée complétement sous la domination de son père. La marquise découvrit-elle alors quelque imposture de la Rivière? Apprit-elle alors quelques faits qui lui firent reconnoître que l'homme à qui elle avoit donné son cœur étoit indigne de sa tendresse? Cela est fort possible. Quoi qu'il en soit, elle lui témoigna dès lors autant de haine qu'elle lui avoit montré d'amour, et cette haine dura jusqu'à la fin de sa vie.

Le procès une fois engagé, les factums injurieux et violents se succédèrent de part et d'autre. Nous n'avons pu retrouver ceux de Bussy; mais l'un de ceux que publia la Rivière a été imprimé dans ses *Lettres choisies* (1). Il est fort piquant et, je dois le dire, fort probant au point de vue de la réalité et de l'authenticité du mariage.

Bussy ne s'était pas borné aux factums et il essaya d'intéresser en sa faveur le roi à qui il adressa la lettre suivante qui fut sans résultat :

---

(1) Paris, 1751, in-12, t. I.

A Lanti, ce 20 janvier 1682.

« Sire,

» Comme Votre Majesté sait tout, je ne lui dirai point le malheur qui arriva à ma maison l'année passée : je me contenterai seulement de l'assurer qu'après celui de sa disgrâce, je n'en ai jamais reçu un plus sensible. Cette affaire est au parlement de Paris, Sire, où j'espère qu'on fera justice à ma fille de Coligny : mais elle a eu des suites dans lesquelles ce misérable de la Rivière m'a fait des outrages que jusqu'ici je n'avois accoutumé d'endurer de personne. Il a écrit et il a dit de moi les choses du monde les plus injurieuses et les plus abominables : il en a écrit et en a dit aussi de même nature de ma fille de Coligny. Nous en avons les preuves par témoins et par lettres.

» J'aurois pu châtier moi-même ce paysan, sans choquer l'édit de Votre Majesté, Sire, mais je sais qu'elle est ennemie de toute violence ; et que ne voulant plus qu'on se fasse justice soi-même, elle a mis ordre qu'on la rende plus exactement à tout le monde, qu'on ne faisoit autrefois. C'est dans cette confiance, Sire, que je l'ai demandée aux tribunaux qui sont établis pour cela. Cependant j'ai cru que Votre Majesté ne trouveroit pas mauvais que je l'informasse de ce que j'ai souffert d'un misérable, par le respect infini que j'ai pour elle.

» Je vois bien qu'il a été assez fou pour croire qu'un homme dans la disgrâce de Votre Majesté seroit abandonné d'elle, et qu'on le pourroit outrager impunément. Il ne sait pas, Sire, qu'il n'appartient qu'à vous de me faire souffrir et que je suis comme ces arbres qui étoient autrefois sacrés, quand la foudre étoit tombée sur eux. Bien loin de craindre que Votre Majesté me veuille abandonner, je la regarde comme ma ressource ; et dans toutes les affaires qui m'arriveront jamais, je ne compterai que

sur Dieu et sur Votre Majesté, de qui je suis avec mes respects et mes soumissions accoutumées, etc.»

L'opinion publique semble s'être prononcée de bonne heure contre la conduite de Bussy, qui préféroit proclamer le déshonneur de sa fille que de voir confirmer un mariage qui, pour être une mésalliance, n'en étoit pas moins contracté légitimement; car la grossesse de madame de Coligny et la naissance d'un enfant ne pouvoient être niées par lui. La Rivière l'accuse d'avoir produit de fausses pièces et de faux témoignages; c'est possible, à cette époque on ne s'en faisoit point faute. Les débats au parlement furent très-vifs et l'avocat général Talon y maltraita fort Bussy (1), qui perdit définitivement son procès, le 13 juin 1684. Voici le texte de l'arrêt tel qu'il est rapporté dans le *Journal des audiences*, dans le tome VI des *Causes célèbres* et dans les *Lettres choisies*.

« Entre dame Louise Françoise de Rabutin, veuve de messire Gilbert de Langeac, marquise de Coligny, appelante comme d'abus de la célébration de son prétendu mariage avec l'intimé ci-après nommé, fait en l'église de Lanty le 19 juin 1681, d'une part; et messire Henri-François de la Rivière, chevalier, seigneur de Coussy, intimé, d'autre; et entre messire Roger de Rabutin, chevalier, comte de Bussy, lieutenant général des armées du roi, appelant de l'ordonnance du lieutenant civil du 12 mars 1682, rendue sur le procès-verbal du commissaire Soccard, d'une part; et ledit sieur de la Rivière, intimé, d'autre; et entre ledit sieur comte de Bussy, demandeur en requête du 8 mai audit an 1682, tendante à ce qu'en

(1) Voy. ce plaidoyer dans les *Lettres choisies* de la Rivière, t. I, p. 97 et suiv.

prononçant sur l'appel de la susdite ordonnance, faire défense audit défendeur de se dire ni qualifier mari de la dame de Coligny, et pour l'avoir fait, le condamner en tous les dommages et intérêts, même en telles réparations qu'il plaira à la cour ordonner, lui faire défenses de prendre la qualité de messire et de chevalier, non plus que le nom de la Rivière, lesquels noms et qualités seront rayés de tous les actes et procédures où il les a employés, et condamné aux dépens; et ledit de la Rivière, défendeur, d'autre; et entre ledit sieur comte de Bussy, demandeur en requête du 25 dudit mois de mai, tendante à ce qu'il fût ordonné que dans le jour le défendeur seroit tenu de bailler copie de son prétendu titre de mariage, et à faute de ce faire, en vertu de l'arrêt qui interviendra, et sans qu'il en soit besoin d'autre, lui adjuger les fins et conclusions par lui prises par la susdite requête, avec dépens, d'une part; et ledit de la Rivière défendeur, d'autre; et entre ladite dame marquise de Coligny, demanderesse en requête du 19 du mois de juin audit an, à ce qu'acte lui fût donné de ce qu'attendu qu'il n'y avoit jamais eu de mariage célébré entre elle et le défendeur ci-après nommé, et que c'est par erreur et mauvais conseil qu'elle a interjeté appel comme d'abus d'une prétendue célébration de mariage qui n'a jamais été, et a déclaré qu'elle n'entendoit point être appelante comme d'abus, étant absolument inutile, mais simplement conclure, à ce que défenses soient faites audit sieur de la Rivière, défendeur, de se dire mari de ladite marquise de Coligny; et pour l'avoir fait, le condamner en telles réparations qu'il plaira à la cour, et en tous les dépens, dommages et intérêts, d'une part; et ledit messire Henry-François de la Rivière défendeur, d'autre; et entre ledit messire Henry-François de la Rivière, demandeur aux fins de la requête présentée à la cour le 21 dudit mois de juin, signifiée le 22, tendante à ce qu'en venant plaider la cause, dont l'audience étoit

poursuivie, les parties seroient tenues de venir plaider sur les susdites requêtes, ensemble sur l'opposition que ledit de la Rivière a formée aux ordonnances, portant permission de s'inscrire en faux, surprises par ledit sieur de Bussy et ladite dame marquise de Coligny sa fille, et en conséquence, sans avoir égard auxdites requêtes, que ladite dame sera déclarée non recevable en ses appellations comme d'abus, et ledit sieur de Bussy en sa requête énoncée en l'arrêt du 16 mars précédent, et ledit sieur comte de Bussy condamné aux dépens, d'une part; et ledit sieur comte de Bussy, et ladite dame marquise de Coligny sa fille, et femme dudit sieur de la Rivière, défendeur, d'autre; et encore entre ledit sieur comte de Bussy, demandeur en requête par lui présentée à la cour le 24 dudit mois de juin, signifiée le 25, à ce que ledit sieur de la Rivière soit déclaré non recevable en l'opposition par lui formée à l'ordonnance de permission de s'inscrire en faux, signifiée le 11 dudit mois, et en conséquence, faute d'avoir par ledit de la Rivière mis la pièce maintenue fausse au greffe, qu'elle sera rejetée et sans y avoir égard, que défenses seront faites audit sieur de la Rivière de prendre la qualité de mari de la dame de Coligny; et pour l'avoir fait, qu'il sera condamné en telles réparations, dommages et intérêts qu'il plaira à la cour, et aux dépens, d'une part; et ledit sieur de la Rivière, défendeur, d'autre; et encore ladite dame Françoise de Rabutin, marquise de Coligny, demanderesse en requête du dernier juillet 1682, tendante à ce que dans trois jours pour tout délai, ledit de la Rivière sera tenu de communiquer et bailler copie à la demanderesse des prétendues lettres missives qu'il prétend avoir fait reconnoître, même celles dont Me Nivelle, avocat dudit de la Rivière, fit lecture à l'audience lors de l'arrêt du 26 juin précédent, autrement qu'elles seront rejetées, et ledit de la Rivière condamné aux dépens, d'une part; et ledit sieur de la

Rivière, défendeur, d'autre ; et encore entre ledit messire François de la Rivière, demandeur en requête du 11 août 1682, tendante à ce qu'il fût reçu opposant à la procédure faite par-devant messire Jean le Boindre, conseiller, pour parvenir au jugement desdits moyens de faux, comme nulle, précipitée, et faite par surprise ; et pour faire droit sur l'opposition, ensemble sur celle faite par requête du 21 dudit mois de juin, renvoyer les parties à l'audience avec les gens du roi, et le curateur créé à l'enfant, d'une part ; et ladite dame Françoise de Rabutin, défenderesse, d'autre ; et entre messire Roger de Rabutin, comte de Bussy, demandeur en requête du 17 août 1682, tendante à ce que ledit de la Rivière soit déclaré non-recevable en son opposition, et en conséquence, ordonner qu'il sera incessamment procédé et passé outre au jugement des moyens de faux, avec dépens ; et ledit sieur de la Rivière, défendeur, d'autre ; et encore entre ledit messire Henri-François de la Rivière, demandeur en requête du 26 dudit mois d'août, à ce qu'en venant plaider sur sa requête du 11 dudit mois, il fût ordonné qu'il auroit communication du registre des mariages de la paroisse de Lanty, et en cas de contestation, condamner la défenderesse aux dépens, d'une part ; et ladite dame marquise de Coligny, défenderesse, d'autre ; et entre dame Françoise de Rabutin, comtesse de Toulongeon, aïeule de Louise-Françoise de Rabutin, marquise de Coligny ; François, comte de Toulongeon, son oncle ; Marie de Rabutin, marquise de Sévigné, sa tante ; Louis de Madaillan de l'Espare, marquis de Montataire, son beau-frère ; messire . . . . . d'Aumont, duc et pair de France ; messire François de Montmorency, duc de Luxembourg, maréchal de France ; messire . . . . . de Potier, duc de Gèvres ; messire François de Beauvillier, duc de Saint-Aignan ; messire Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France ; messire . . . . . de Rochechouart, maréchal, duc de

Vivonne; messire Jean d'Estrées, maréchal de France; messire . . . . . de Sainte-Maure, duc de Montauzier; messire François, comte de Rouville; dame Gilonne de Harcourt, comtesse de Fiesques; messire Jacques de Saulx, comte de Tavannes; messire . . . . . de la Palu, comte de Bouligneux; messire . . . . . palatin de Dio, marquis de Montperoux; messire François Ademart de Monteil, comte de Grignan; messire . . . . . Damas, marquis de Thiange; messire René de Gilliers, marquis de Clerembaut; messire . . . . . de Pas, comte de Feuquières; messire Roger de Gondrin, marquis de Termes et de Savigny; messire . . . . . de Berbisy, président à mortier au parlement de Dijon, demandeurs en requête par eux présentée à la cour le 12 mai 1683, tendante à ce qu'ils fussent reçus parties intervenantes en l'instance d'entre les défendeurs ci-après nommés, et faisant droit sur leur intervention, faire défenses audit de la Rivière de se dire, ni prendre la qualité de mari de ladite dame de Coligny, et pour l'avoir fait et pris, qu'il fût condamné en telles réparations qu'il plairoit à la cour, sauf au procureur général du roi à prendre pour l'intérêt public telles conclusions qu'il trouvera bon être, et condamner le sieur de la Rivière aux dépens et leur donner acte de l'emploi de leur requête, pour moyens d'intervention, d'une part; et ledit sieur comte de Bussy, la dame marquise de Coligny et ledit de la Rivière, défendeurs, d'autre; et entre M. Pierre Fournier, procureur en la cour, curateur nommé par arrêt du 27 juin 1682, à l'enfant, non encore nommé, issu du mariage contracté entre ledit messire Henri-François de la Rivière, et ladite dame Françoise de Rabutin, marquise de Coligny, demandeurs aux fins de deux requêtes par lui présentées à la cour le 19 juin 1683, audit nom de curateur; la première, tendante à ce qu'il fût reçu partie intervenante en la cause d'entre ledit sieur comte de Bussy et les sieur et dame de

la Rivière, et faisant droit sur son intervention, ordonner que sans s'arrêter, tant aux appellations comme d'abus, requêtes dudit sieur comte de Bussy, que de la dame sa fille, dont ils seront déboutés, déclarer ledit enfant fils légitime dudit sieur de la Rivière et de la dame Louise-Françoise de Rabutin, ses père et mère; enjoindre à ladite dame Louise-Françoise de Rabutin de traiter sondit enfant filialement; la seconde requête, tendante à ce qu'il fût ordonné que les papiers, mémoires, hardes et portraits qui se sont trouvés lors du scellé apposé sur les meubles et effets de ladite dame de la Rivière, étant en l'hôtel de Brissac, qui servent à la justification de la naissance de l'enfant, duquel ladite dame de la Rivière est accouchée, seront mis entre les mains de Me Pierre Robert, avocat, pour servir à la plaidoirie, d'une part; et ledit messire Roger de Rabutin, comte de Bussy, ladite dame Françoise de Rabutin, sa fille, marquise de Coligny, et messire François de la Rivière, chevalier, seigneur de Coucy, père, mère et aïeul dudit enfant, défendeurs, d'autre; et entre messire Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf; messire . . . . . de Clermont, évêque de Noyon; messire . . . . . duc de Saint-Simon; messire . . . . . duc de Choiseul; messire . . . . . duc de Charost; messire . . . . . duc de Bellegarde; dame . . . . . comtesse de Seneville de Longueval; messire . . . . . comte de Coligny; messire . . . . . marquis de Gamache; messire . . . . . marquis de Beuvron; messire . . . . . marquis de Saint-Heran; messire . . . . . marquis de Breauté; messire . . . . . comte de Béthune; messire . . . . . comte de la Tournelle; messire . . . . . comte de Caumartin; messire . . . . . marquis de Madaillan; messire . . . . . comte de Crécy-Longueval; messire . . . . . Rabutin de Chauvigny Immonville; messire Ignace de Buserade Colbignery : messire . . . . . comte d'Ampilly; et messire . . . . . chevalier de Choiseul, demandeurs aux fins de

la requête par eux présentée à la cour le 21 juin 1683, signifiée le 31 dudit mois, tendante à ce qu'ils fussent reçus parties intervenantes en ladite cause, faisant droit sur leur intervention, faire défenses audit de la Rivière de se dire ou prendre la qualité de mari de ladite dame de Coligny, et pour l'avoir fait, le condamner en telles réparations qu'il plaira à la cour, sauf audit procureur général du roi à prendre pour l'intérêt public telles conclusions qu'il avisera bon être et condamner ledit de la Rivière aux dépens, et de leur donner acte de ce que pour moyens d'intervention ils emploient ladite requête, d'une part; et lesdits messire de Rabutin, comte de Bussy, ladite dame marquise de Coligny, et ledit Henri-François de la Rivière, défendeurs, d'autre; et entre messire . . . . . de Menillot de Parabère, marquis de Pardaillan, messire Henry Mathieu de Montmorency; de Ronserolle, marquis de Pont-Saint-Pierre, et messire . . . . . marquis de Vandy, demandeurs aux fins de la requête par eux présentée à la cour le 8 juillet 1683, tendante à ce qu'ils soient pareillement reçus parties intervenantes en ladite cause; et que pareilles défenses soient faites audit sieur de la Rivière, de prendre la qualité de mari de ladite dame de Coligny, condamné en telle réparation qu'il plaira à la cour; et audit procureur général à prendre telles conclusions qu'il avisera bon être, et acte de l'emploi de la requête pour moyens d'intervention, d'une part; et ledit sieur comte de Bussy, et la dame marquise de Coligny sa fille, et ledit sieur de la Rivière, défendeurs, d'autre; et encore entre ladite dame Françoise de Rabutin, marquise de Coligny, demanderesse en requête par elle présentée à la cour le 5 août 1683, tendante à ce qu'en venant plaider la cause d'entre elle et ledit sieur de la Rivière, la recevoir appelante de toute la procédure faite par ledit sieur de la Rivière, pour parvenir à la vérification des écritures privées qu'il a représentées devant

Me Etienne Baudouin, conseiller, comme nulle et contraire à la disposition de l'ordonnance de 1667, articles 8 et 9, au titre des compulsoires et collations des pièces; et en conséquence, la recevoir appelante de l'ordonnance dudit sieur Baudouin, étant au bas de son procès-verbal du 10 du mois de juillet, et de tout ce qui s'en est ensuivi; la tenir pour bien relevée; et faisant droit sur ledit appel, mettre l'appellation et ce au néant. Emendant, déclarer la procédure nulle : et en conséquence, ordonner que lesdites écritures privées seront rejetées de la cause, et condamner ledit sieur de la Rivière aux dépens, d'une part; et ledit messire Henri-François de la Rivière, défendeur, d'autre; et entre messire Jean-Nicolas de Senailly Damas, marquis de Sandancour (1), beau-frère; dame Christine-Charlotte Pot de Rochechouart, comtesse de Conche (2) et de Sainte Péreuse, sœur; messire Pierre de la Tour, chevalier, seigneur de Montière, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Saint-Dizier et de Ribemont, oncle; messire Pierre de la Rivière, ci-devant commandant le régiment de cavalerie de Guise et la compagnie des chevau-légers de monseigneur le dauphin, à présent lieutenant de roi à Marsal, oncle; messire Joseph de France, chevalier, seigneur du Chenoy (3), fils de messire Charles de France, maréchal de bataille sous feu M. de Turenne, cousin germain; messire Pierre de France, seigneur de Broville (4), commandant un bataillon de Navarre, issu de germain; messire Nicolas de France, abbé de Laval-Dieu, cousin germain; messire Jean de France, seigneur de Grosbois, lieutenant de vaisseau, cousin germain;

---

(1) Ou Sandricourt.
(2) Ou Couches.
(3) Ou de Gesnoy.
(4) Ou Brouillé.

dame Thérèse de Contay (1), veuve de messire Henry de la Rivière, lieutenant des chasses du roi, cousin germain; messire Louis de Maubenton, chevalier, seigneur d'Irval (2), major de Guise, issu de germain; messire Henry de la Rue, chevalier, seigneur des Ursins (3), capitaine de cavalerie, cousin germain ; messire Charles de la Rue, seigneur de la Grange, capitaine de cavalerie, cousin germain ; messire François de la Rue, chevalier seigneur, de Frenay, lieutenant de dragons, issu de germain ; messire Pierre de la Rue, seigneur de Ville-Sur-Terre, cousin germain ; messire Jean-Louis de Fance, chevalier, seigneur de Chevillon, capitaine de chevau-légers, cousin germain ; messire François de Frênes, seigneur de Nerville, lieutenant d'infanterie, cousin germain ; messire Jean de la Grange, seigneur de Sommeville, capitaine d'infanterie, issu de germain; Charles de Medard, chevalier, seigneur de Villers-sur-Suisse, ci-devant capitaine dans le régiment de Bretagne, cousin germain; messire Louis de Villiers son frère, chevalier, seigneur de Brazé ; messire Henry de Villiers, seigneur dudit lieu, issu de germain; messire François de Villiers, issu de germain, et messire Charles de Montiers, issu de germain, demandeurs aux fins de la requête par eux présentée à la cour le 10 mars 1684, tendante à ce qu'ils soient reçus parties intervenantes entre la cause d'entre les sieur et dame de la Rivière et le sieur comte de Bussy, pour défendre l'honneur de leur famille ; et faisant droit sur leur intervention, débouter le sieur de Bussy et la dame sa fille de leurs appellations, et condamner ledit sieur de Bussy en toutes les réparations d'honneur qu'il appartiendra ; acte de l'emploi de leur requête, pour moyens d'intervention d'une part ; et ledit

(1) Ou Courtray.
(2) Ou d'Erval.
(3) Ou des Vannes.

sieur et dame de La Rivière, et ledit sieur comte de Bussy, défendeurs, d'autre ; sans que les qualités puissent nuire ni préjudicier aux parties. Après que Chardon, avocat pour le sieur comte de Bussy, appelant, demandeur et défendeur ; Nivelle, avocat pour de la Rivière, intimé, défendeur et demandeur ; Guyot, avocat pour les parents dudit de la Rivière, intervenant ; Robert, avocat pour Fournier, curateur intervenant et demandeur ; Sévert, avocat pour la marquise de Coligny, appelante, demanderesse et défenderesse, et Caillard, avocat pour les parents dudit comte de Bussy, aussi intervenant, ont été ouïs ; ensemble Talon pour le procureur général du roi, pendant quinze audiences.

La cour a reçu les parties de Robert, Caillard et Guyot, parties intervenantes, sans s'arrêter aux interventions des parties de Caillard et de Guyot, ayant égard à celle de la partie de Robert, a donné acte à la partie de Sévert du désistement par elle fait de son appel comme d'abus, et à la partie de Nivelle, de sa déclaration qu'elle ne prétend point se servir du certificat du premier juillet 1681, et en conséquence, sans s'arrêter au faux, dit qu'il n'y a abus ; enjoint à la partie de Sévert de reconnoître celle de Nivelle pour son mari, et de retourner incessamment avec lui ; déclare la partie de Robert issue de leur mariage, leur enjoint de le traiter comme leur enfant légitime ; condamne les parties de Nivelle et de Sévert d'aumôner chacun cinquante livres au pain des prisonniers de la Conciergerie du palais ; met les appellations simples au néant ; ordonne que ce dont a été appelé sortira effet ; condamne les appelants en l'amende de douze livres ; faisant droit sur les conclusions du procureur général du roi, ordonne que Dupoisson, curé de Lanty, sera ajourné à comparoir en personne, pour répondre aux conclusions du procureur général du roi, et sur le surplus des demandes, requêtes et oppositions, met les parties hors de cour ; condamne la

partie de Chardon aux dépens envers la partie de Nivelle, tous autres compensés. Fait au parlement le 13 juin 1684.»

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, madame de Coligny, moyennant un accommodement honteux pour la Rivière, put se dispenser de retourner près de lui et de porter son nom. Elle s'empressa même, à la mort du comte de Dalet, son beau-père, de prendre le titre de comtesse de Dalet. Après la mort de Bussy elle alla habiter le château de Montjeu, situé dans le faubourg Saint-Blaise d'Autun, et y mourut en 1716, à 74 ans. Quant à la Rivière, il se retira en 1713 à l'institution de l'Oratoire de Paris et y resta jusqu'à sa mort, arrivée le 24 avril 1738. Il avoit alors 94 ans. Leur fils étoit mort six ans après sa naissance (1).

---

(1) Outre les *Lettres choisies* de la Rivière, on peut encore consulter le *Recueil de pièces fugitives de différents auteurs*, par M. de Burigny; Rotterdam, 1743. On y trouve quinze lettres de madame de Coligny à la Rivière.

FIN DE LA CORRESPONDANCE DE BUSSY.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LETTRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Lettres adressées à Bussy

PAR

Archange (le P.). — 1686. p. 17.
Autun. — Voy. ROQUETTE.
Beauvillier (duc de). — 1690. p. 380.
Bellegarde (de).—1689. p. 262.
Benserade. — 1690. p. 399.
Bouhours (le P.).—1687. p. 103. — 1688. p. 141, 184. — 1689. p. 203, 228, 282.—1690. p. 314. — 1691. p. 434.
Brosses (l'abbé de).—1687. p. 113. — 1689. p. 212. 229, 252, 257, 271. — 1690. p. 349. — 1692. p. 541, 555.
Brulart (le P. P.). — 1687. p. 62.
Bussy (marquis de). — 1688. p. 159, 165, 174, 177. — 1689. p. 212, 239, 250, 269, 285.—1691. p. 466.
Charpentier. — 1688. p. 127. — 1689. p. 195. — 1690. p. 357, 377, 386.
Choisy (l'abbé de). — 1687. p. 87. — 1690. p. 351, 353, 358, 362, 367, 369, 374, 383, 389, 394, 396, 402, 406, 415, 424, 425, 427. — 1691. p. 429, 432, 435, 440, 445, 447, 452, 454, 459, 462, 471, 485, 487, 495, 502, 516. — 1692. p. 517, 534, 548. 553.
Coligny (abbé, puis comte de). — 1690. p. 325.
Coligny (madame de). — 1687. p. 68, 113. — 1688. p. 120. — 1691. p. 506, 512.
Condé (Henri, prince de).—1686. p. 16. — 1692. p. 547.
Corbinelli. — 1687. p. 22, 31, 47, 74, 79, 86, 96, 99, 118. — 1688. p. 135, 146, 156, 162, 187. — 1689. p. 202, 218, 231. — 1690. p. 303. — 1692. p. 551, 564.
Dalet (madame de). Voy. COLIGNY (madame de).
Dance (l'abbé de).—1690. p. 400.
Dupré (mademoiselle). — 1691. p. 467. — 1692. p. 529, 537.
Grignan (madame de). — 1688. p. 152. — 1680. p. 196.
Grammont. — 1691. p. 442, 446.
Holstein (duchesse de), comtesse de Rabutin. — 1687. p. 26. — 1691. p. 482.

Jeannin de Castille.—1687. p. 43. 83.
La Bruyère.—1691. p. 515.
La Roche (comtesse de). — 1689. p. 289.
La Rongère (le marquis de). — 1689. p. 211, 221, 227, 247, 278, 280,
M*** (le comte de). — 1689. p. 244.
Maisons (madame de). — 1689, p. 255, 257, 260, 267, 294. — 1690. p. 311, 364, 373, 421, 422. — 1691. p. 135, 449.
Massol (la présidente). — 1688. p. 137.
Montataire (marquis de). — 1686. p. 8.
Montataire (marquise de).—1687. p. 82. — 1688. p. 169. — 1690. p. 346.
Montausier (duc de). — 1689. p. 279.
Montjeu (marquise de). — 1690. p. 319.
Montmorency (madame de). — 1687. p. 22, 27, 35, 56, 68. — 1691. p. 458.
Montpensier (mademoiselle de).— 1689. p. 251.
Rabutin (comte de). — 1687. p. 31.
Rabutin (comtesse de). — Voy. HOLSTEIN.
Rabutin (mademoiselle de). — 1686. p. 7. — 1687. p. 100.
Rapin (le P.). — 1687. p. 42.
Rezay (le président de). — 1690. p. 313. — 1691. p. 438.
Roquette (G. de), évêque d'Autun.—1686. p. 1.—1687. p. 49.
Saint-Aignan (duc de). — 1687. p. 63.
Scudéry (madame de). — 1687. p. 116. — 1689. p. 203.—1691. p. 478.
Sévigné (madame de). — 1687. p. 18, 32, 44, 52. 62, 63, 72, 77, 84, 94, 105, 117. — 1688. p. 133, 144, 153, 169, 175, 186.— 1689. p. 200, 216, 231, 264. — 1690. p. 316, 338, 343, 352, 404, 416. — 1691. p. 490, 509. — 1692. p. 522, 549.
Sévigné (marquis de). — 1690. p. 340.
Termes (marquis de). — 1688. p. 131, 171, 173, 180, 188. — 1689. p. 213, 230, 272, 275, 286. — 1691. 473, 492, 501. — 1692. p. 539.
Thésut (l'abbé de). — 1689. p. 287, 290, 295. — 1690. p. 301, 312, 320.
Toulongeon (comtesse de).—1687. p. 71. — 1690. p. 309, 333.
Uxelles (marquise d'). — 1689. p. 206.
V*** (le comte de).—1690. p. 388.
X***.—1687. p. 42.—1690. p. 324.

Lettres écrites par Bussy

A

Archange (le P.). — 1686. p. 18.
Autun. — Voy. Roquette.
Beauvillier (duc de). — 1687. p. 83. — 1689, p. 273.
Benserade. — 1687. p. 54, 84. — 1690. p. 351, 354, 403.
Bouchet (madame du). — 1689. p. 261.
Bouhours (le P.). — 1687. p. 102, 112, 115. — 1688. p. 120, 124, 148, 163, 181, 189. — 1689. p. 214, 219, 234, 249, 281, 284, 299. — 1690. p. 318, 356, 398, 412. — 1691. p. 442, 453, 475, 476, 480, 482, 493, 511.—1692. 521, 524, 535, 543, 545, 558, 565, 567; *Appendice*, p. 583 et suiv., 589.
Brosses (l'abbé de).—1689. p. 225. — 1692. p. 546, 556.
Brulart (le P. P.). — 1687. p. 60. — 1689. p. 265.
Bussy (marquis de). — 1691. p. 472.
Charpentier. — 1688. p. 126, 136, 184. — 1690. p. 355, 380, 392.
Choisy (l'abbé de). — 1687. p. 92. 1690. p 345, 358, 361, 364, 372, 381, 385, 401, 404, 414, 426.— 1691. p. 428, 430, 437, 439, 443, 448, 451, 456, 457, 465, 473, 486, 489, 500, 504, 517. — 1692. p. 520, 537, 549, 554.
Coligny (abbé, puis comte de). — 1690. p. 325.
Coligny (madame de). — 1690. p. 326, 327, 329.—1691. p. 504, 506, 507.
Condé (Henri, prince de).—1686. p. 8.—1692, p. 547.
Corbinelli. — 1687. p. 86, 51, 92, 99. — 1688. p. 140, 148, 151, 157, 167, 193. — 1689. p. 210, 225, 226, 241, 246.
Dalet (madame de). Voy. Coligny (madame de).
Dance (l'abbé). — 1690. p. 393.
Dupré (mademoiselle). — 1691. p. 469. — 1692. p. 519, 532.
Gêvres (duc de). — 1687. p. 54.
Grammont. — 1691. p. 444, 450.
Grignan (madame de). — 1688. p. 143, 194.
Harlay, archevêque de Paris. — 1689. p. 289.
Harlay-Bonneuil. — 1688. p. 183.
Holstein (duchesse d'), comtesse de Rabutin. — 1687. p. 43, 53. — 1688. p. 156.—1691. p. 488.
Jacques II. — 1689. p. 207.
Jeannin de Castille. — 1687. p. 37.
La Bruyère.—1691. p. 516.
La Chaise (le P. de). — 1686. p. 3. — 1689. p. 236.
La Roche (comtesse de). — 1689. p. 288.
La Rongère (marquise de).—1687. p. 57.
Louis XIV. — 1686. p. 3. — 1689. p. 274. — 1690. p. 410. *Appendice*, p. 573 et suiv., 617.
Luxembourg (duc de). — 1690. p. 341.
M*** (comte de). — 1688. p. 245.
Maintenon (madame de). *Appendice*. p. 579, 581, 583.
Maisons (madame de). — 1689. p. 254, 256, 260, 261, 266, 293, 294. — 1690. p. 312, 364, 379, 421, 422, 423.—1691. p. 484, 45[illegible]

Massol (la présidente). — 1688. p. 131, 138.
Montataire (marquise de). — 1689. p. 280.
Montausier (duc de). — 1689. p. 274.
Montjeu (marquise de). — 1687. p. 107. — 1688. p. 124. — 1689. p. 268.
Montmorency (madame de). — 1686. p. 13. — 1687. p. 25; 28, 41, 60, 93. — 1691. p. 458, 461.
Montpensier (mademoiselle de). — 1689. p. 239, 253.
Novion (le président). — 1689. p. 279.
Ons-en-Bray (madame d'). — 1689. p. 284.
Rabutin. Voy. Holstein.
Rapin (le P.). — 1687. p. 48.
Rezay (le président de). — 1691. p. 439.
Roquette (G. de), évêque d'Autun. — 1687. p. 50. — 1689. p. 300. — 1690. p. 302, 382.
Saint-Aignan (duc de). — 1686. p. 6. — 1687. p. 67.
Saint-Andoche (abbesse de). 1691. p. 431.
Scudéry (madame de). — 1691. p. 481.
Sévigné (madame de). — 1686. p. 14. — 1687. p. 23, 38, 51, 57, 61, 69, 74, 79, 87, 90, 97, 101, 108. — 1688. p. 132, 139, 147, 150, 157, 167, 178, 191. — 1689. p. 207, 222, 241. — 1690. p. 303, 322, 334, 337, 341, 347, 371, 408, 418. — 1691. p. 483, 497, 512, 514. — 1692. p. 526, 551, 560.
Sévigné (marquis de). — 1690. p. 343.
Termes (marquis de). — 1688. p. 122, 172, 191. — 1691. p. 474, 494, 503. — 1692. p. 541.
Thésut (l'abbé de). — 1689. p. 288, 292, 297. — 1690. p. 310. 315.
Toulongeon (comtesse de). — 1687. p. 70, 93, 120. — 1688. p. 121, 123, 142. — 1689. p. 276. — 1690. p. 309, 330, 366, 368.
Tracy (comtesse de). — 1688. p. 175.
Uxelles (marquise d'). — 1687. p. 29. — 1689, p. 205, 245.
V*** (le comte de). — 1690. p. 392.

Lettres écrites par divers à divers.

Alexandre VIII à madame de Maintenon. — 1690. p. 327.
Archange (le P.) à madame de Coligny. p. 587.
Augustin de Courcelles (le F.) à madame de Coligny. 1693. p. 570.
Boisselot à Jacques II. — 1690. p. 378.
Coligny (madame de) au P. Bouhours. — 1689. p. 197, 215, 282, 286, 299. — 1690. p. 356. — 1691. p. 443, 454, 494. — 1692. p. 522, 544, 545. 1693. p. 568, 573.
— A madame de Maisons. — 1689. p. 266.
Lorraine (le duc de) à l'empereur. — 1690. p. 333.
Sévigné (madame de) à madame Dalet. 1692. p. 557.

FIN DE LA TABLE DES LETTRES.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SIXIÈME.

Correspondance de Bussy du 1er décembre 1686 jusqu'à sa mort. 1

APPENDICE.

I. — Lettres de Bussy au roi et à madame de Maintenon.—Au roi. 575

II. — Lettres omises. 583

III. — Fragment de l'histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé. 590

IV. — Traduction de plusieurs épigrammes choisies de Martial et de Catulle. 593

V. — Procès de Bussy et de madame de Coligny contre la Rivière. 611

Table alphabétique des lettres. 629

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LA CORRESPONDANCE DE BUSSY.

Le chiffre romain indique le volume et le chiffre arabe la page.

A

ABBADIE (Jacques), VI. 1687. pag. 47, 118. 1688. p. 146, 148, 154, 156.

ABEILARD, VI. 1687. p. 61 et suiv.

ABOU, II. 1674. p. 383.

ACADÉMIE française, II. 1674. p. 392. — III. 1676 p. 194. 1677. p. 200, 202.—VI. 1690. p. 355 et suiv. 403, 412.

ACADÉMIE française (remercîments de Bussy à l'), V. 1682. p. 302.

ACHMET, VI. 1691. p. 501.

ACIGNÉ (Anne-Marguerite d'), V. 1684. p. 408.

ADHÉMAR. Voy. GRIGNAN.

ADRETS (mademoiselle des), IV. 1678. p. 61, 64.

AGDE (évêque d'). Voy FOUQUET.

AGEN (évêque d'). Voy. JOLY.

AGHRIM (bataille d'), VI. 1691. p. 496.

AGNÈS SOREL, II. 1674. p. 16. — IV. 1678. p. 49.

AGUESSEAU (d'), VI. 1690. p. 425.

AGUESSEAU (Marie-Catherine d'), V. 1683. p. 333.

AIGREMONT, III. 1676. p. 181.

AILLY. Voy. HAILLY.

AIRE (évêque d'), Voy. FROMENTIÈRES.

ALBEMARLE (Henri-Fitz-James, duc d'), VI. 1689. p. 204.

ALBERT D'AILLY (Charles d'). Voy. CHAULNES.

ALBRET (maréchal d'), I. 1670. p. 343, 348.—III. 1675. p. 82 et suiv. 1676. p. 134, 137, 180. 1677. p. 243, 376 et suiv., 454.

ALBRET (madame d'), III. 1675. p. 34. 1677. p. 384, 386.—IV. 1679. p. 417. —V. 1682. p. 326, 330 et suiv.

ALBRET (Charles Amanieu, marquis d'), II. 1674. p. 414. —III. 1673. p. 170, 172, 175, 190, 228.

ALÈGRE (Marie-Marguerite d'), II. 1675. p. 432.—IV. 1678. p. 100.

ALENÇON (mademoiselle d'), I. 1667. p. 32.

ALEXANDRE LE GRAND, VI. 1690. p. 336.

ALEXANDRE VIII, VI. 1689. p. 280. 1690. p. 415. 1691. p. 447. 1692. p. 542.

ALGAY (Étienne), sieur de Martignac, I. 1669. p. 226.

ALIGRE (d'), III 1677. p. 399, 409.

ALINCOURT (d'), V. 1685. p. 450.—VI. 1688. p. 165.

ALLELUIAS, composés par Bussy, VI. 1687. p. 110. 1692. p. 552.

ALLUYE (marquis d'), V. 1680, p. 80, 84.—VI. 1690, p. 301.

ALLUYE (marquise d'), V. 1680. p. 43 et suiv., 50 et suiv., 187.

ALOIGNY. Voy. ROCHEFORT.

ALPHONSE VI, roi de Portugal, I. 1668. p. 96.

ALTIERI, VI. 1690. p. 416.

AMBRES (François de Gelas et de Voisins, marquis d'), III. 1675. p. 82 et suiv.—IV. 1679. p. 478, 479

AMBREVILLE (marquis d'), VI. 1686, p. 574, 575.
AMELOT (Michel-Jean) marquis de Gournai, IV. 1679. p. 377.
AMELOT (mademoiselle), III. 1677. p. 431.
AMFREVILLE (F.-Davy, marquis d'), VI. 1690. p. 394. 1691. p. 432, 433. Voy. BELLEFONDS.
ANCIENVILLE. Voy. ÉPOISSES (madame d').
ANDELOT (marquis d'), fils de madame de Coligny, V. 1680, p. 132, 149, 164. 1684. p. 399.—VI. 1687. p. 34, 40, 342. 1689. p 268 1692, p. 527 et suiv., 557.
ANGENNES (Catherine d'). Voy. OLONNE.
ANGROGNE (comte d'), VI. 1691. p. 441.
ANLEZI (d'), III. 1677. p. 260.
ANNAT (le P.), jésuite, I. 1670. p. 295, 300.
ANTIN (Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, duc d'), IV. 1679. p. 345.—V. 1685. p. 484. 1686. p. 489, 530, 532, 582.—VI. 1688. p. 165.
ANTRAIGUES (P.-G., seigneur d'), VI. 1688. p. 141.
APCHER (Marguerite d'), Voy. USEZ (madame d').
APREMONT (comte d'), VI. 1690. p. 396.
APREMONT (mademoiselle d'), IV. 1679. p. 429.
ARAUCOURT (d'). Voy HARAUCOURT.
ARCHANGE (Cenami ou Sinami, dit le P.), V. 1686. p. 525, 594, 599, 607. —VI. 1687. p. 50, 58.. 1692. p. 567.
ARGOUGES (d'), VI. 1691. p. 498. Voy. RANES.
ARGENSON (d'), V. 1680. p. 46 et suiv., 52 et suiv.
ARMAGNAC (L. de Lorraine, comte d'), II. 1673. p. 215.—IV. 1678. p. 193.—V. 1679, p. 5, 9.
ARMAGNAC (comtesse d'), III. 1675. p. 74.—IV. 1678. p. 98.—V. 1680. p. 198, 199. 1681. p. 209.
ARMAGNAC (Marguerite d'), duchesse de Cadaval, III. 1675. p. 58, 61, 62.
ARMAGNAC (Marie d'), duchesse de Valentinois, VI. 1688. p. 134, 140.
ARMENTIÈRES (mademoiselle Henriette de Conflans d'), I. 1667 p. 13. 1671. p. 409, 411.—II. 1672, p. 64. 1674. p. 352.—III. 1677. p. 384, 386.
ARNAULD, VI. 1689. p. 230.
ARNHEIM (comte d'), V. 1683. p. 381, 388. 1686. p. 498, 499.
ARPAJON (Catherine-Henriette d'Harcourt, duchesse d'), IV. 1679. p. 478.—V. 1679. p. 47. 1686. p. 523.
ARPENTIGNY, VI. 1690. p. 379.
ARQUIEN (Henri de la Grange, marquis d'), II. 1674. p. 356.—IV. 1679. p. 302.—V. *Appendice*, p. 625.
ARQUIEN (Marie-Casimire d'), femme de Sobieski, II. 1674. p. 356, 365, 366.—III. 1675. p. 110.
ARRIÈRE-BAN, II, 1675. p. 445.—VI. 1689. p. 245.
ARRIÈRE-BAN (vers sur l'), VI. 1689. p. 243.
ASFELD, VI. 1689. p. 263.
ASSENTAR (marquis d'), II. 1674. p. 383.
ASSERAC (Jeanne-Pélagie de Rieux, marquise d'), III. 1675. p. 55, 60, 61.
ASSIGNY (madame d'), V. 1680. p. 53
ASTRÉE (l'), IV. 1678, p. 98, 100.
ATHALIE, tragédie, VI. 1691. p. 433, 4 8.
ATTICHY (Dony d'), évêque d'Autun), IV. 1679. p. 409.
AUBARÈDE (d'), IV. 1679. p. 273.
AUBETERRE, II. 1672, p. 122.
AUBIGNÉ (A. d'), cité, II. 1672. p. 166.
AUBIGNÉ (Charles d'), VI. 1691. p. 503.
AUBIGNY (marquise d'), II. 1673. p. 309.
AUBIJOUX (d'), IV. 1678. p. 225, 226, 227, 229.
AUBRAY (Ant. d'), comte d'Offemont, I. 1670. p. 282, 287. *Appendice*, 467.
AUBRAY (madame d'), IV. 1678. p. 158.
AUBUSSON, II. 1672. p. 122. Voy. LA FEUILLADE.
AUBUSSON (Histoire de P. d'), III. p. 470.
AUGER (d'), VI. 1690. p. 406. 1671. p. 485,
AUMALE (Marie d'), I. 1668. p. 95.
AUMONT (duc d'), I. 1667. p. 27, 60. 1669 p. 227, 228.—IV. 1679. p. 345,

346.—V. 1680. p. 46. 1681. p. 224, 230 1686 p. 507, 532.
AUMONT (Louis-François d'), VI. 1690. p. 313.
AUMONT (maréchale d'), V. 1683. p. 330.
AUMONT (mademoiselle d'), IV. 1678. p. 8.
AUMONT (Madeleine-Élisabeth Fare d'), marquise de Beringhen, III. 1677. p. 431.
AUMONT (Anne d'), femme de Gilles Fouquet, IV. 1678. p. 125, 127.
AUMONT (l'abbé d'), III. 1677. p. 363.
AUMONT. Voy. VILLEQUIER.
AUTUN (évêque d'). Voy. ROQUETTE.
AUTUN (description du séminaire d'), VI. 1689. p. 237 et suiv.
AUVERGNE (comte d'), I. 1667. p. 65. —III. 1675. p. 64. 1677. p. 224, 225, 373.—IV. 1678. p. 225, 229.
AUZANET, I. 1668. p. 114. 1671. p. 374.
AVAUX (d'), I. 1667. p 61. 1671. p. 34.—V. 1680. p. 65. — VI. 1688. p. 159. 1689. p. 213.
AYEN (comte d'), III. 1677. p. 350. Voy. NOAILLES.
AYMÉE (mademoiselle), III. 1677. p. 417.

B

BAC (l'abbé du), I. 1669. p. 198, 199, 213, 214, 215, 218, 223, 224, 225. 1670. p. 243, 244, 248, 249, 268.
BADE (L.-Guillaume, prince de), VI. 1691. p. 472 et suiv.
BAGNOLS (madame du Gué-), IV. 1678. p. 188, 194.
BAILLET (le président), III. 1677. p. 360.
BAILLET (madame), IV. 1679. p. 323.
BAILLEUL (Cécile-Angélique de), marquise de Poussé, V. 1681. p. 255.
BAILLEUL (Marie de), Voy. UXELLES.
BAILLEUL. Voy. LE BAILLEUL.
BAILLY, II. 1672. p. 136.
BAISEMAUX (François de Monlezun, de), V. 1680. p. 64, 71, 108.
BALANCE du maréchal de Gramont, IV. 1679 p. 286.
BALS (réflexions sur les), III. 1677. p. 293.
BANKERT (Adrien), II. 1673. p. 259 et suiv.
BARBERINI, VI. 1690. p. 416.
BARBESIEUX, VI. 1691. p. 517.
BARBETS (les), VI. 1690. p. 395.
BARBIN, libraire, V. 1683. p. 348.
BARILLON, III. 1677. p. 261, 288. 1685. p. 431.
BARIN (Perrine), VI. 1689. p. 214.
BARRAIL, V. 1680. p. 80. 1681. p. 219, 229, 245, 252
BART (Jean), VI. 1691. p. 436.
BARTET, IV. 1678. p. 86.
BASINIÈRE. Voy. LA BASINIÈRE.
BASNAGE, cité, II. 1672. p. 121.
BASSETTE (jeu de la), IV. 1678. p. 253.
BASSOMPIERRE, II. 1671, p. 4, 5, 10, 11. Appendice, p. 478-480.—V. 1682. p. 305.
BASVILLE (comte de), II, 1675. p. 416. III. 1675. p. 29, 46, 85, 86. 1677. p. 435.—V. 1680. p. 197. 1686. p. 554.
BASVILLE (château de), II. 1673, p. 307.
BAUDÉAN (Angélique de), III. 1677. p. 205.
BAUDOIN, V. 1682. p. 311.
BAUDOT, VI. 1691, p. 487.
BAUQUEMARE (le président). Voy. ONS-EN-BRAY.
BAUTRU (Marie de). Voy. RAMEURES.
BAUTRU, V. 1683. p. 343. Voy. NOGENT.
BAUVESÉ, II. 1674. p. 371.
BAUYN, IV. 1679. p. 320.
BAVIÈRE (Elisabeth-Charlotte de), seconde femme de Monsieur, II. 1671. p. 7, 12. 1672. p. 75, 76. 1673. p. 239.—IV. 1678. p. 23, 52, 72, 228, 239. 1679. p. 447, 463, 472.—V. 1682. p. 300. — VI 1687. p. 28. 1690. p. 322, 329, 330, 336.
BAVIÈRE (Marie-Anne-Christine de), femme du Dauphin, V. 1679. p. 3

et suiv., 12. — V. 1680. p. 34 et suiv., 40, 84, 87 et suiv., 92, 108, 111, 114, 129, 137, 163, 166, 173. 1681. p. 245, 279. 1682. p. 279, 308. 1683. p. 347. 1684. p. 396. 1685. p. 460. 1686. p. 506.

Bavière (Robert de), II. 1673. p. 261.

Bavière (Maximilien de), I. 1668. p. 95.

Bavière (Ferdinand-Marie, duc de), IV. 1678. p. 20. 1679. p. 381, 383.

Bavière (Clément de), VI. 1688. p. 156, 162, 166 et suiv. 1689. p. 230.

Bavière (Maximilien-Henri de), électeur de Cologne, II 1673. p. 208. — VI. 1688. p. 156.

Bavière (Maximilien-Emmanuel, électeur de), V. 1680 p. 137. 1685. p. 421. 1686. p. 498. — VI. 1689. p. 214, 240.

Bayeux (évêque de). Voy. Nesmond.

Bayle, II. 1674 p. 359.

Bazin. Voy. Bezons.

Beaubrun, peintre, I. 1667. p. 54.

Beaufort (duc de), I. 1669. p. 171, 192, 195, 196, 210. Voy. Vendôme.

Beaufremont. Voy. Listenay.

Beaujeu (chevalier de), III. 1677. p. 310. — IV. 1679. p. 338, 348, 399.

Beaulieu, domestique de madame de Sévigné, VI. 1691. p. 490.

Beaumont, II. 1672. p. 122. 1674. p. 413. — III. 1577, p. 326.

Beaupré. Voy. Saint-Germain.

Beauvais (baron de), VI. 1691. p. 437, 440.

Beauvais (madame de), I. 1671. p. 380. — IV. 1678. p. 106.

Beauvais (Uranie de la Cropte-), IV. 1679. p. 386, 399, 458, 467, 471. — V. 1680. p. 38. 1682, p. 325 et suiv. 1683. p. 329.

Beauvais (évêque de). Voy. Buzenval et Forbin-Janson.

Beauvau, III. 1677. p. 244. Voy. Rivau.

Beauvezé, IV. 1678. p. 77, 79, 207, 248, 252.

Beauvillier (François de). Voy, Saint-Aignan.

Beauvillier (Paul, duc de), I. 1671 p. 357, 361, 364, 371. — III. 1677. p. 453, 454. — V. 1680. p. 174, 175. 1681. p 284. 1685. p. 483 et suiv. 1686. p. 489, 511, 561. — VI. 1687 p. 84. 1688. p 165. 1689. p. 272. 1690. p. 359, 361, 409. 1691. p. 509.

Beauvillier (Henriette Colbert, duchesse de), V. 1680. p. 109. Voy. Colbert.

Beauvillier (Anne-Catherine de), abbesse de Nitorreau, V. 1684 p. 396.

Beauvoir le Loup (Marie de). Voy. Plessis (du).

Bec. Voy. Vardes.

Bécasseau (le), surnom de Mailly, IV. 1678. p, 7, 10.

Béjart (Armande), femme de Molière, II. 1673. p. 226, 228.

Bel-Castel, III. 1675. p. 102.

Belay (madame de), I. 1667. p. 64.

Belesbat ou Bellébat (P. Hurault de l'Hospital, abbé de), II. 1674, p. 398. — III. 1675. p. 109. — IV. 1678, p. 86, 92 et suiv., 205. 1679. p. 280. — VI. 1687. p. 28. 1691. p. 460.

Belet (de), V. 1680. p. 133, 137.

Beligny, I. 1667. p. 65.

Belin (comte de), I. 1667. p. 65.

Bellebat. Voy. Belesbat.

Bellefonds (maréchal de), I. 1667. p. 27. 1668. p. 103, 112, 119. 1671. p. 379. — II. 1672. p. 98, 103 et suiv. 109, 112, 119. — III. 1676. p. 161 et suiv. — IV. 1678. p. 78, 79, 201, 205 et suiv., 207, 209, 212, 220, 223, 227, 249, 255, 1679. p. 285, 286, 405. — V. 1679. p. 22, 26 et suiv., 1680. p. 105. 1681. p. 280. — VI. 1690. p. 407. 1692. p. 550.

Bellefonds (marquise de), V. 1685. p. 415. 1686. p. 576.

Bellefonds (Marie de). Voy. Villars.

Bellefonds (Jeanne-Suzanne Gigault de), marquise d'Amfreville, VI. 1691. p. 433.

Bellefonds (sœur Agnès de), VI. 1689. p. 204. 1690. p. 360.

Bellegarde (Jean-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, duc de), III. 1677. p. 379. — IV. 1679. p. 345.

Belleport, VI. 1690. p. 362.

Bellérophon, opéra, IV. 1679. p. 292.

BENARD. Voy. REZAY.
BELLEY (évêque de). Voy. DU LAURENT.
BENSERADE, I. 1667. p. 62. 65, 66, 67, 69, 71.—II. 1672. p. 141.—III. 1676. p. 194, 197. 1677. p. 202, 261, 342, 359, 443.— V. 1683. p. 339, 343. 1686. p. 513, 538, 542, 548, 550, 553.—VI. 1687. p. 23, 1689. p. 216, 222.
BENTHEN (comte de), VI. 1690. p. 349.
BERBISY (président de) ou Berbizy. III. 1677. p. 360.—VI. 1691. p. 498.
BERCHÈRE. Voy. LA BERCHÈRE.
BERCY. Voy. MALON.
BÉRÉNICE (critique de), par Bussy, II. 1671. p. 6.
BERGER (le P.), V. 1686. p. 554.
BERGERET (l'abbé), VI. 1690. p. 398.
BERGIER (le P.), VI. 1686. p. 10. 1688. p. 190.
BERINGHEM (Jacques-Louis, marquis de), II. 1672. p. 122.—III. 1677. p. 431, 443.
BERINGHEN (marquise de), Voy. AUMONT.
BERNY (de). Voy. LIONNE.
BERRIER (l'abbé), VI. 1690. p. 313.
BERRYER, III. 1677. p. 406.
BERTHELOT (F.), V. 1680. p. 171.
BERTHELOT (Anne), marquise de Grignon, V. 1680. p. 171, 192, 193.
BERTHOMER (mademoiselle de), dame de Saint-Pouange, III. 1675. p. 4. Voy. SAINT-POUANGE.
BERTIER, III. 1677. p. 303, 315, 342, 347.—IV. 1678. p. 93, 95, 111, 118, 173.
BERTILLAC (madame de), V. 1680. p. 60 et suiv., 69.
BERVILLE, VI. 1690. p. 427.
BERWICK (Jacques-Fitz-James, duc de), VI. 1689. p. 204. 1690. p. 387, 389, 390, 394.
BESSIÈRE, V. 1683. p. 360.
BESSOLA, V. 1680. p. 173, 174, 176, 178.—VI. 1690. p. 330.
BÉTHUNE (François-Gaston, marquis de), I. 1667. p. 65. — II. 1674. p. 360.—V. 1680. p. 145.
BÉTHUNE (Armand de), I. 1671. p. 372.
BÉTHUNE (madame de), IV. 1678. p 31.
BÉTHUNE (comtesse de), V. 1680. p. 89.
BÉTHUNE (l'abbé Hippolyte de), V. 1680. 164.
BÉTHUNE (Marguerite-Louise de), Voy. GUICHE (comtesse de).
BÉTHUNE. Voy. CHAROST et SULLY.
BEUNINGEN (Van), II. 1672. p 123, 124.
BEURNONVILLE (Nicolas Lefèvre, sieur de), III. 1677. p. 414.
BEUVRON (Charles d'Harcourt, dit le comte de), IV. 1678. p. 60.—VI. 1687. p. 68.
BEUVRON (abbé de), VI. 1689. p. 272.
ROUVRON. Voy. TÉOBON.
BEZONS (Claude Bazin, sieur de), IV. 1679. p. 339, 340.
BIAIS (mademoiselle de), I. 1671. p. 416, 421.
BIFFÉ. V. *Appendice*, p. 616.
BIGNON (Jérôme), IV. 1678. p. 109.—VI. 1690. p. 406.
BIRAN (Gaston de Roquelaure, marquis de), IV. 1679. p. 301, 307.—V. 1680. p. 46. Voy. ROQUELAURE.
BIRON (maréchal de), II. 1672. p. 106, 119, 120.
BIRON (Armand-Charles de Gontaut, duc de), V. 1686 p. 582.
BIRON (mesdemoiselles de), V. 1679. p. 23.—VI. 1687. p. 28.
BISSY (N. Thiars de), IV. 1679. p. 450, 458.—V. 1680. p. 59.—VI. 1691. p. 467.
BITKENFELD, II. 1674. p. 383.
BLACHE (l'abbé), cité, II. 1672. p. 97. —IV. Appendice, p. 488.—V. Appendice, p. 612 et suiv.
BLAINVILLE (Jules-Armand Colbert, marquis d'Ormoy et de), V. 1683. p 364.
BLANCHEFORT (Nicolas-Charles de Créqui, marquis de), V. 1686. p. 572. — VI. 1687. p. 64. 1688. p. 155.
BLANCHET, IV. 1679. p. 289.
BLANCMESNIL (président de), V. 1680. p. 188.
BLOIN, V. 1680. p. 39.
BLOIS (mademoiselle de). Voy. CHARTRES et CONTI.
BOILEAU (l'abbé), VI. 1687. p. 28.
BOILÉAU-DESPRÉAUX, I. 1688. p. 125, — II. 1672. p. 156, 162, 172, 174,

1673. p. 240, 241, 245 et suiv., 307, 315, 317. 1674. p. 377, 378, 379, 380. 1675. p. 415, 427, 432. — III. 1677. p. 207, 208, 390, 399, 405, 417.—IV. 1678. p. 61, 77, 83, 88, 90. 1679. p. 340, 402. — V. 1686. p. 514 — VI. 1690. p. 303.

Boivan, II. 1671. p. 20, 21, 23, 24.

Bois-David, IV. 1678. p. 225, 226, 227, 230.

Boisfranc, III, 1677. p. 227.

Boisjourdain, III. 1675. p. 101.

Boisselot (*N.* de Rainier de), VI. 1690. p. 302, 370, 376, 378, 381, 389. 1691. p. 441.

Bonar, V. 1680. p. 108.

Bonn (siége de), VI. 1689. p. 263 et suiv.

Bonneau (René), IV. 1678. p. 175, 180, 252. 1679. p. 301, 307.

Bonnecorse, V. 1686. p. 513.

Bonnelles (Ch.-Denis de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de), II. 1671. p. 34. — III. 1677. p. 431.

Bonnet (affaire du), V. 1681. p. 267, 269.

Bonneuil. Voy. Harlay.

Bonrepos (Jean-Mathias de Riquet, baron de), VI. 1690. p. 407.

Bontems, II. 1675. p. 417, 422.—III. 1677, p. 454. — VI. 1679. p. 18, 27. 1680. 39.

Bonzi (cardinal de), II. 1672. p. 87.—IV. 1678. p. 212.—V. 1686. p. 577. —VI. 1689. p. 278, 384.

Borbeck, VI. 1688. p. 172.

Bordage (marquis de ou du), V. 1686. p. 494, 506, 531, 544.—VI. 1688. p. 165, 171.

Bossuet, I. 1670. p. 316. 1671. p. 433, 440.—II. 1672. p. 179. 1673, p. 218, 619, 220. 1674. p. 233. 1675. p. 415. —III. 1678. p. 202. 1679. p. 360, 411, 415.—V. 1681. p. 268. 1686. p. 508, 527.—VI. 1687. p. 43, 45, 51, 69, 74. 1690. p. 322, 330.

Bossuet (madame), I. 1671. p. 436, 441, 442.—II. 1671. p. 5, 14, 26. 1672. p. 88, 89, 158, 164, 170, 179, 195. 1673. p. 318, 219, 220, 233, 235, 239.—III. 1677. p. 273, 282, 346, 352.—IV. 1678. p. 44, 47.—V. 1680, p. 182, 184.

Bouchain (siége de), III. 1676. p. 152, 152, 153, 155, 156, 157, 158, 159.

Boucherat (le chancelier), I. 1669. p. 195.—III. 177. p. 255.—IV. 1679. p. 339.—V. 1682. 307. 1685. p. 473. 1686. p. 489. — VI. 1687. p. 110. 1691 p. 428.

Bouchet (du). Voy. Du Bouchet et Sourches.

Bouchu, intendant, I. 1668. p. 124.—V. 1680. p. 83.

Bouchu, frère de l'intendant, V. 1680. p. 112.

Boudarnaut, dit *Sautour*, V. 1679. p. 27. 1680. p. 31. 190, 194, 195, 199, 205.

Boufflers (marquis de), IV. 1678. p. 149, 169.—V. 1686. p. 530.—VI. 1687. p. 85, 91, 166. 1688. p. 271. 272. 1690. p. 343, 385. 1691. p. 466, 485, 486, 493. 1692. p. 534, 537.

Boufflers (Marguerite-Françoise de), abbesse d'Avenay, VI. 1687. p. 35.

Bouhours (le P.), II, 1671. p. 25, 38. 1673. p. 291. 1675. p. 431. — III. 1675. p. 47, 85, 86, 87, 108. 1677. p. 252, 404, 470.—IV. 1678. p. 155, 158, 188, 191, 195, 215, 218, 239, 244. 1679. p. 329, 371, 379.—V. 1680. p. 107, 161. 1685. p. 443. — VI. 1687. p. 117, 118, 119. 1688. p. 121. 1690. p. 305, 321, 357, 383, 393. 1692. p. 551 et suiv.

Bouillon (G.-Maurice de la Tour, duc de), II. 1673. p. 313.—III. 1677. p. 397.—IV, 1678. p. 13, 123, 160, 165 —V. 1685. p. 451.

Bouillon (Marie-Anne Mancini, duchesse de), III. 1677. p. 374 —IV. 1679. p. 390.—V. 1680. p. 45, 69, 84, 187. 1685. p. 451.—VI 1690. p. 376.

Bouillon (mademoiselle de), I. 1668. p. 95.

Bouillon (l'abbé, puis cardinal de), I. 1669. p. 195, 196, 229, 231.—II. 1672. p. 87, 171. 1673. p. 247. —III. 1675. p. 59, 60. 1676. p. 180.—IV. 1679. p. 413. 448 — V. 1685. p. 451.—VI. 1688. p. 164. 1690. p. 351, 363, 415.

Boulé-Bruiard, V. 1680. p. 175.

Boulène, V. 1686. p. 570.

Bouligneux, V. 1685. p. 459.—VI. 1688. p. 173.
Bouligneux (madame de), III. 1677. p. 357, 360, 387.
Boulliau (l'abbé), II. 1673. p. 316. 1674. p. 356.
Bourbon (Louis III, duc de), V. 1685. p. 431, 454.—VI. 1687. p. 21, 110, 111, 165. 1689, p. 271. 1691. p. 497.
Bourbon (Louise-Françoise de Bourbon, dite mademoiselle de Nantes, duchesse de), V. 1685. p. 431, 451.
Bourdaloue (le P.), II. 1673. p. 321. 1675. p. 431. — IV. 1678. p 26, 33, 130. 1679. p. 314, 322.—V. 1680. p. 161. 1681. p. 254. 1683. p. 385, 386. 1687. p. 30, 63, 65, 68, 70. 1692. p. 551.
Bourdelot (l'abbé), I. 1671. p. 397, 399.
Bourdenave, I. 1667. p. 48, 49.
Bourg. Voy. Du Bourg.
Bourges (archevêque de). Voy. Poncet.
Bourgogne (Séance des Etats de), III. 1676. p. 199.
Bourgogne (duc de), V. 1682. p. 309. —VI. 1689. p. 248. 1691. p. 463.
Bourlemont (Louis d'Anglure de), I. 1671. p. 373. — III. 1675. p. 101, 102.—IV. 1679. p. 314.
Bourlemont (mademoiselle de), IV. 1679. p. 330.
Bournonville, II. 1674. p. 413.—V. 1680. p. 183.
Bourrigault, IV. 1679. p. 399, 409.
Boury, I. 1667. p. 65.
Bouthillier (le). Voy. Chavigny et Brulart.
Bouton. Voy. Chamilly.
Boyne (bataille de la), VI. 1690. p. 346.
Bracciano. Voy. Ursins.
Brancas (Charles, comte de), V. 1681. p. 212, 217, 220.
Brancas (mademoiselle de), comtesse de Montlaur, I. 1667, p. 17, 37. Voy. Montlaur.
Brancas. Voy. Villars.
Brandebourg (Frédéric-Guillaume, électeur de), II. 1673. p. 205, 206, 207, 208, 209, 226, 228, 233.—IV. 1678. 315. 1679. p. 311, 321, 354 369, 372, 381, 421.
Brantôme, VI. 1688. p 142.
Braque (marquis de), VI. 1691. p. 516.
Brayer, II. 1671. p. 33.
Breauté (madame de), III. 1677. p. 235.—V. 1680. p. 123.
Breban, I. 1670. p. 284.
Bregis ou Brégy, VI 1689. p. 251.
Brégis (madame de), III. 1677. p. 262.
Bressé, VI. 1692. p. 548 et suiv.
Bretagne (le chevalier), IV. 1679. p. 442, 456.—V. 1679. p. 8.
Breteuil (François le Tonnelier de), V. 1685. p. 423.
Bretonvilliers (madame de), III. 1675. p. 50, 52.—V. 1680. p. 39. Appendice, p. 612 et suiv.
Breuil (le marquis Dupré de), de la maison de Damas, V. 1686. p. 569. —VI. 1690. p. 363.
Briçonnet, II. 1672. p. 136.
Brinvilliers (marquise de), I. Appendice, p. 467.—II. 1673. p. 237, 240.—IV. 1679. p. 350, 358.
Brionne (Henri de Lorraine, comte de), IV. 1679. p. 446.—VI. 1689. p. 234.
Brionne (comtesse de). Voy. Epinai.
Briord, II. 1674. p. 382.—III. 1675. p. 26.—IV. 1679. p. 384.—VI. 1687. p. 111. 1691. p. 498.
Briou ou Brion, V. 1679. p. 3.
Brisacier, III. 1677. p. 444.
Brissac (H.-Alb. de Cossé, duc de), I. 1669. 173.—IV. 1678. p. 60, 64. 1679. p. 389, 399.—V. 1686. p. 511.
Brissac (duchesse de), I. 1670. p. 276, 286.—II. 1674, p. 362.—III. 1677. p. 347, 352.—V. 1679. p. 4, 8.
Brizy ou Bresy (madame de), V. 1680. p. 46.
Broglie, Broglia, Broille (Victor-Maurice, comte de), II. 1671. p. 27. 1672. p. 122. 1674. 413.—IV. 1678. p. 37.
Brosse ou Brosses (Louis-Gabriel, abbé de), II. 1672. p. 139. 1673. p. 241. 1674. p. 356.
Brossin. Voy. Méré.
Brouilli (marquis de), II. 1652, p. 122.—VI. 1691. p. 488.

Brouilli (Olympie de Piennes de), marquise de Villequier, VI. 1690. p. 427.
Brouilli (mademoiselle de), femme du chevalier de Châtillon, V. 1685. p. 426.
Brulart (Nicolas), marquis de la Borde, premier président au parlement de Dijon, I. 1670. p. 322. — II. 1674. p 341. — IV. 1679. p 382.—V. 1680. p. 206.
Brulart (Marie le Bouthillier de Chavigny, femme de N. Brulart), I. 1670. p. 316.—II. 1674. p. 341.
Brulart (Marie-Reine), V. 1680. p. 106.
Brulart (le commandeur), IV. 1678. p. 180. 1679. p. 349.
Brulart. Voy. Boulé, Puisieux, Rancher.
Brunet (Gustave), cité, II. 1671. p. 7.
Brunet, trésorier-général de la maison du roi, VI. 1690. p. 426.
Brunet. Voy. Montforens.
Buckingham (Georges, duc de), I. 1670. p. 305.
Budos. Voy. Saint-Simon.
Bueil (Honorat de). Voy. Racan.
Buffier (le P.), VI. 1687. p. 119.
Bullion (le surintendant), V. 1685. p. 481.
Bullion. Voy. Bonnelles et Fervaques.
Bulonde, V. 1681, p. 210. 1686. p. 530, 570.—VI. 1691. p. 487, 492, 495.
Bury (madame de), V. 1680. p. 33.
Busancy (madame de), V. 1680. p. 81.
Busseaux (comte de), IV. 1678. p. 136, 143.
Busset (Louis de Bourbon, comte de), III. 1677. p. 419.
Busset (comtesse de), V. 1680. p. 160.
Bussy (Roger de Rabutin, comte de), Embellissements à son château de Bussy, I, 12 et suiv., 70 et suiv.; ses discussions avec madame de Sévigné, p 99 et suiv., 108 et suiv., 125 et suiv., 137 et suiv., 174 et suiv ; sa critique de *Zaïde*, 241 et suiv. ; son imitation de *Remedium amoris*, 453 et suiv. — Son démêlé avec Boileau, II. 245 et suiv.; obtient de revenir à Paris, 271 et suiv , 301 et suiv. ; son imitation d'une héroïde d'Ovide, 447 et suiv.; description de son livre d'heure, 473 et suiv.—Se réconcilie avec Turenne, III. 4 et suiv.; marie l'une de ses filles au marquis de Coligny, 16 et suiv., 100 et suiv., 123 et suiv.; ne veut plus être appelé *comte*, 111, 121; obtient la permission d'aller à Paris, 147 et suiv.; ses démêlés avec Créqui, 161 et suiv.; son retour en Bourgogne, 251; son avis sur les bals, 293; ses remarques sur l'histoire de P. d'Aubusson, 470 et suiv.; sa critique de la Princesse de Clèves, 141 et suiv.; son voyage en Auvergne, 407; ses démêles avec le comte de Dalet, 425.—Son voyage à Paris, V. 15 et suiv ; se plaint de son fils, 63; son retour en Bourgogne, 149; le roi lit ses mémoires, 153, 272; ses mémoires, 231 et suiv ; sa misère, 273, 369, 420; ses démêles avec Roussillon, 290; revient à la cour, 297 et suiv.; marie sa fille de Rabutin, 313 et suiv.; sa maladie, 359 et suiv.; son procès avec la Rivière, 399 et suiv.; sa généalogie, 436, 445; veut convertir le comte d'Olon, 479 et suiv. —Sa généalogie, VI. 40; sa traduction des lettres d'Abeilard et d'Héloïse, 61; son éloge de Saint-Aignan, 79 et suiv ; son voyage à la cour, 120 et suiv. ; ses traductions de Catulle et de Martial, 220, 226, 249. 593 et suiv. ; sa description du séminaire d'Autun, 227 et suiv.; son voyage à la cour, 329 et suiv. ; son *Discours des malheureux*, 476 et suiv ; retourne à la cour, 505 et suiv, ; reçoit une pension du roi, 507 et suiv.; ses projets littéraires, 543; sa traduction de Théophile, 561; ses Memoires, 557, 564 et suiv. ; sa mort et son épitaphe, 568 et suiv. ; son histoire de Condé. 590 et suiv.; son procès contre la Rivière, 611 et suiv.
Bussy (Louise de Rouville, comtesse de), seconde femme de Bussy, I. 1668. p. 133, 146, 163, 168, 173,

179. 1669. p. 198, 216, 217.—II. 1672. p. 187.—III. 1675. p. 9, 12, 14, 24. 1677. p. 490.—IV. 1678. p. 34, 38, 143, 160. 1679. p. 278.—V. 1680. p. 87, 103, 129, 141. 1683. p. 384. 1686. p. 497, 541, 572.—VI. 1687. p. 39. et suiv.

Bussy (Amé-Nicolas, marquis de Rabutin et de), l'aîné des enfants du second mariage de Bussy. I. 1669. p. 147. 1671. p. 363. 367, 368, 378, 381.—II. 1672. p. 79, 98, 102, 124, 125, 127, 144, 145, 152, 153, 157, 176, 177. 1674. p. 403.—III. 1676. p. 180, 181. 1677. p. 216, 222, 231 et suiv., 248, 423, 439, 451.—IV. 1678. p. 4, 102, 179, 192. 1679. p. 475, 476, 477, 479.—V. 1680. p. 37, 62, 85, 98, 149, 159. 1681. p. 229, 241, 245, 248, 253, 256, 259, 268, 283. 1683. p. 346. 1685. p. 465. 1686. p. 488, 489, 490, 491, 492, 504, 518 et suiv., 562.—VI. 1687. p. 63, 98. 1688. p. 174, 176 et suiv., 179, 181. 1689. p. 268, 299. 1690. p. 323, 412. 1691. p. 500, 514. 1692. p. 528.

Bussy (l'abbé Roger-Celse-Michel de), second fils du comte de Bussy, I. 1669. p. 168, 173.—III. 1677. p. 356—IV. 1678. p. 27. 1679. p. 275. 338, 391, 394.—V. 1680. p. 56. 1681. p. 242, 246. 1686. p. 529, 577. 579.—VI. 1687. p. 54. 1688. p. 121, 179, 182, 189. 1689. p. 250, 289. 1690. p. 313 et suiv., 412. 1691. p. 514. 1693. p. 567.

Bussy (Diane-Jacqueline de), fille aînée de Bussy, religieuse à la Visitation de Sainte-Marie, I. 1670. p. 287, 288, 298. — II. 1672. p. 69, 70, 71, 72, 81, 98. 1675. p. 427, — IV. 1679. p 390.—V. 1681. p. 293.

Bussy (Charlotte de), dite mademoiselle de Chaseu, et Louise-Françoise-Léonor, filles de Bussy, religieuses à Saint-Julien-sur-Deume, IV. 1678. p. 92, 94.—VI. 1689. p. 283. 1690. p, 398 et suiv., 412. 1692. p. 536, 543, 545, 560.

Bussy (mesdemoiselles de). Voy. Coligny et Montataire.

Bussy. Voy. Rabutin.

Bussy (château de), V. 1686. p. 540.

Buzenval (Nicolas Choart de), évêque de Beauvais, III. 1677. p. 371, 379.—IV. 1679. p. 411.

C

Cabrières (Trimont, prieur de), V. 1680. p. 109, 111.

Cachpin, II. 1674. p. 383.

Cadaval (duc de), III. 1675. p. 58. —VI. 1690. p. 425.

Cadaval (duchesse de) Voy. Armagnag.

Cadenas, III. 1677. p. 355.—V. 1681. p. 279.

Caderousse, V. 1680. p. 60 et suiv., 69.

Calvimont, III. 1675. p. 43.

Calvin, VI. 1688. p. 137.

Calvisson, VI. 1690. p. 344.

Calvo Gualbès (F. de), III. 1676. p. 177. — IV. 1679. p. 381, 404 et suiv — VI. 1690. p. 337.

Cambout (marquis du ou de), II. 1673. p. 215. — VI. p. 218. 362.

Cambout (mademoiselle du), II. 1673. p. 219, 221.

Cambrai (siège de), III. 1677. p. 229 et suiv.

Cambridge (Charles, duc de), III. 1677. p. 450.

Canada, VI. 1690. p. 370 et suiv.

Canaples (Alp. de Créqui, comte de), II. 1673. p. 96, 253, 254.—VI. 1687. p. 39, 64.

Candale, II. 1672. p. 69.

Cantecroix (madame de), III. 1677. p. 206.

Cantin, V. 1685. p. 451.

Caprara, II. 1674. p. 413.—VI. 1690. p. 377, 381. 1691. p. 493, 495.

Capucins, III. 1677. p. 455.

Cara Mustapha, V. *Appendice*. p. 624.

Caraffa (Gregorio), VI. 1690. p. 360.

Caretti, V. 1685. p. 425.

Carignan (princesse de), IV. 1679.

p. 470. — V. 1680. p. 59, 73. 1682. p. 326.
Carnavalet (hôtel de), III. 1677. p. 405, 408.
Carouges (comtesse de), VI. 1690. p. 335.
Carpaigne (comte de), V. 1685 p. 419.
Carrosse, V. 1685. p. 431.
Carrousel, V. 1686. p. 526.
Cartel envoyé à Turenne, II. 1674. p. 381.
Casol, III. 1677. p. 305.
Cassagne (l'abbé Jacques) ou Cassaigne, I. 1671. p. 394, 395. — II. 1679. 395, 407.
Cassagnet. Voy. Tilladet.
Cassel (bataille de), III. 1677. p. 240 et suiv.
Castanaga, VI. 1688. p. 160. 1690. p. 370, 376, 382. 1691. p. 435. 1692. p. 518, 521.
Castelan (Charles de), III. 1677. p. 426.
Castel Rodrigo, I. 1667. p. 51, 53.
Castelnau (maréchale de), V. 1685. p. 459.
Castelnau (Michel, marquis de), I. 1669. p. 211.
Castelnau (marquise de), IV. 1679. p. 302, 308.
Castelnaut (mademoiselle de) (Henriette de Caumont?), VI. 1690. p. 319.
Castres (abbé de), VI. 1689. p. 272.
Castries (Joseph-François de la Croix, marquis de), VI. 1689, p. 221.
Catinat, V. 1681. p. 238. — VI. 1687. p. 85. 1688. p. 132. 1690. p. 353, 360, 362 et suiv., 370, 372, 395, 396, 403, 406, 407, 414, 415, 426, 427. 1691. p. 430, 440, 441, 447, 456, 460, 462, 470, 471, 485 et suiv., 487, 495, 516. 1692. p. 541, 546, 548.
Catulle, VI. 1689. p. 220 et suiv., 235, 246 et suiv. *Appendice*. p. 609 et suiv.
Caulet (François-Étienne de), évêque de Pamiers, V. 1680. p. 107.
Caumartin (Louis Lefèvre de), I. 1668. p. 123.
Caumartin (François le Fèvre de), V. 1685. p. 417.
Caumont (madame de), I. 1670. p. 258, 260.
Caumont. Voy. La Force.
Cavois ou Cavoie (Louis d'Oger, marquis de), III, 1677. p. 205. — IV. 1678. p. 102.—VI. 1688. p. 192.
Cayenne (prise de), III. 1677. p. 233.
Cayeux, III. 1675. p. 75.
Caylus (J. A. de Tubières, comte de), V. 1686. p. 522, 527.—VI. 1688. p. 165.
Caylus (comtesse de), V. 1686. p. 522.
Caylus (mademoiselle de), VI. 1687. p. 28.
Cazaux, V. 1681. p. 215.
Cazet (Marie), II. 1674. p. 341.
Cenami (le P.). Voy. Archange.
Cérisy (l'abbé de). Voy. Habert.
Cernon, VI. 1690. p. 362.
César (le P.), VI. 1679. p. 344. — V. 1680. p. 94, 95, 99.
Cessac (marquis de) ou Sessac, V. 1680 p. 45 et suiv., 50, 51, 52.
Chabot (mademoiselle de), III. 1676. p. 134, 137.
Chalais (prince de), I. 1670. p. 305.
Chalons (évêque de). Voy. Neucheze.
Chalucet (abbé de), III. 1677. p. 292.
Chamarande, I. 1677. p. 276. — IV. 1678. p. 257, 261. 1679. p. 405.—V. 1679. p. 27. 1680. p. 39.
Chambellan (le), ce que c'était, VI. 1690. p. 332.
Chambonas (François de la Garde de), évêque de Viviers. VI. 1690. p. 384.
Chambre ardente (la), IV. 1679. p. 354, 488 et suiv.
Chambre sublime, II. 1675. p. 415.
Chamilly (Noël Bouton, marquis de), I. 1667. p. 29. — II. 1674. p. 386, 387, 406, 407, 409, 419. — IV. 1679. p. 328, 330.—V. 1683. p. 354. —VI. 1688. p. 192.
Chamilly (François Bouton, comte de), VI. 1690. p. 416.
Chamilly (madame de), IV. 1678. p. 180.
Champagne (grand prieur de), III. 1677. p. 357, 360.
Champigny, IV. 1679. p. 399.
Chandenier (marquis de), II. 1672

p. 67. 1673. p. 234. 1674. p. 399. — III. 1676. p. 195. 1677. p. 323, 357, 361, 366, 371, 388, 430 — IV. 1678. p. 97, 264, 265. — V. 1681. p. 225. 1686. p. 577.
CHANLAY (Boley de) ou Chanley, VI. 1692. p. 518, 541.
CHANOINE (le), surnom de Françoise de Longueval. Voy. LONGUEVAL.
CHANTAL (baron de), III. 1675. p. 85.
CHANTAL (madame de), I. 1666. p. 2. 1670. p. 275, 278.
CHAPELAIN, II. 1672. p. 156. 1674. p. 378. — VI. 1688. p. 128, et *Appendice*, p. 591.
CHAPELLES (comte des), II. 1672. p. 195.
CHAPES. Voy. AUMONT.
CHARLES-LOUIS, électeur palatin, II. 1674. p. 335 381.
CHARLES II, d'Angleterre, II. 1673. p. 253, 254, 262. 1677. p. 288.—IV. 1678. p. 17, 22, 44, 114, 152, 255. 1679. p. 343. 346, 471.
CHARLES II. d'Espagne, I. 1668. p. 88. — III. 1677. p. 225.
CHARLES VII, II. 1671. p. 16. — IV. 1678, p. 48, 49, 63, 67.
CHARMEL (Louis de Ligni, comte du). VI. 1687. p. 113. 1688 p. 147.
CHAROLOIS (mademoiselle de), VI. 1692. p. 518, 547.
CHAROST (L. de Béthune, duc de), I. 1669. p. 185. 1671. p. 410. — II. 1672. p. 83, 84.
CHARPENTIER (François), V. 1682. p. 300.
CHARTRES (Philippe d'Orléans, duc de), IV. 1678. p. 228. — V. 1680. p. 158, 162. 1685. p. 416. 1686. p. 542, 543.— VI. 1692. p. 518 et suiv.
CHARTRES (Françoise-Marie de Bourbon, dite *mademoiselle de Blois*, duchesse de), V. 1679. p. 23. 1680. p. 30 et suiv., 94. — VI. 1692. p. 518 et suiv.
CHASELLE (mademoiselle de), V. 1680. p. 121, 127, 130.
CHASERON (François de Monnetai, marquis de), III. 1675. p. 43. 1677. p. 377.—IV 1679. p. 377.
CHASEU (mademoiselle de). Voy. BUSSY (mademoiselle de).
CHASEU (château de), V. 1686. p. 540.
CHATEAU-GONTIER (madame de), VI. 1688. p. 177, 180.
CHATEAU-MORAND, VI. 1688. p. 165.
CHATEAUNEUF (Bernard Phelypeaux, marquis de), II. 1674. p. 346, 367. — V. 1680. p. 185. — VI. 1691. p. 415, 453.
CHATEAU RENAUD, V. 1681. p. 210.— VI. 1690. p 362.
CHATEAUTIERS (mademoiselle de), (Henriette de Foudras), IV. 1679. p. 419, 424.—V. 1680. p. 5, 126, 128. 1686. p. 511.
CHATELET (chevalier du), III. 1676. p. 181.
CHATELET (Charles, marquis du), V. 1680. p. 42. Voy. TRICHATEAU.
CHATELUX, IV. 1679, p. 388, 442, 444, 448, 478.
CHATELUX (madame de), IV. 1679. p. 442, 446, 478, 479. — V. 1680. p. 99.
CHATILLON (duchesse de). Voy. MECKLEMBOURG (madame de).
CHATILLON. V. 1680. p. 72.
CHATILLON (Alexis-Henri, chevalier, puis marquis de), III. 1677. p. 291, 324, 326. — IV. 1678. p. 151. — V. 1685. p. 426, 431.—VI. 1690. p. 362, 403.
CHATRE. Voy. LA CHATRE.
CHAULIEU (abbé de), VI. 1690. p. 418.
CHAULNES (Ch. d'Albert d'Ailly, duc de), I. 1669. p. 228, 231.—II. 1672. p. 196. 1673. p. 239. 1675. p. 112.— V. 1680. p. 189, 191, 196.—VI. 1689. p. 217 et suiv., 287. 1690. p. 317, 351. 1691. p. 474.
CHAULNES (Élisabeth le Féron, duchesse de), VI. 1690. p. 304, 317.
CHAULNES (duchesse de). Voy. HAUTERIVE.
CHAUMONT (chevalier de), V. 1685. p. 418. 1686. p. 557.
CHAUVEL, III. 1677. p. 227.
CHAUVELIN (Louis), III. 1677. p. 319. — IV. 1678. p. 262. — III. 1682. p. 306.
CHAVAGNAC (comte de), IV. 1679. p. 473.
CHAVAGNAC (Marie-Thérèse d'Estampes, comtesse de), IV. 1679. p. 469.
CHAVIGNY. Voy. BRULART.
CHEMERAUT, II. 1674. p. 383.
CHÉSIÈRES, III. 1675. p. 30, 32, 38.

CHEVALIER (madame), VI. 1687. p. 111.
CHEVIGNY. Voy. CHOISEUL.
CHEVREUSE (Marie de Rohan, duchesse de), IV. 1679. p. 326.
CHEVREUSE (Ch.-Honoré d'Albert, duc de), I. 1669. p 229. 1671. p 36. — V. 1686. p. 573, 586.—VI. 1690. p. 403. 1691. p. 535.
CHEVREUSE (J.-Marie Colbert, duchesse de), II. 1671. p. 33, 36.
CHEVREUSE (Marie-Anne de), princesse de Tingri, V. 1686. p. 493, 586. Voy. TINGRI.
CHEVREUSE. Voy. MONTFORT.
CHEVRIÈRES, II. 1674. p. 383.
CHIVERNY, III. 1677. p. 324, 384, 386. —V 1680. p. 71, 109, 134, 141, 179.
CHIVERNY (mademoiselle de), fille de madame de Montglas, IV. 1678. p. 256. 1679. p. 453, 462.—V. 1680. p. 81, 179. 1681. p. 292, 293.
CHOISEUL (comte de), I. 1669. p. 211. 1670. p. 305. — III. 1677. p. 379.— IV. 1678. p. 148 et suiv., 154. 1679. p. 280, 311, 406, 468.—V. 1679. p. 8, 11, 12. 1680. p. 190, 194, 195. 1685. p. 421.—VI. 1689. p. 239, 240, 248, 251, 252, 259, 269, 271. 1690. p. 376. 1692. p. 550.
CHOISEUL (chevalier de), V. 1681. p. 226, 227.
CHOISEUL (marquis de Chevigny-), VI. 1691. p. 460.
CHOISEUL (Hubert de Choiseul la Rivière, dit le marquis de), IV. 1678. p. 17.
CHOISEUL (Gilbert de), évêque de Tournai, V. 1686. p. 531.
CHOISEUL (madame de), V. 1685. p. 415. 1686. p. 557.
CHOISEUL Voy. BEAUPRÉ, CHEVIGNY, DU PLESSIS, PRASLIN, VAUTEAU.
CHOISY (marquis de), ingénieur, V, 1680. p. 59, 195.
CHOISY (madame de), I. 1669. p. 174, 180.
CHOISY (l'abbé de), I. 1671. p. 444.— II. 1671. p. 3, 6, 11, 12, 22, 43, 44. 1672. p. 64, 75, 171. 179. 1673. p. 219, 221. — III. 1677. p. 352. — V. 1685. p. 418. 1686. p. 557, 558, 560, 570.—VI. 1690. p. 331. 1691. p. 458 et suiv.
CHOUET, V. 1681. p. 265.
CHRISTIERN V, roi de Danemark, V. 1680. p. 65 et suiv.
CHUDLEIGH (sir Thomas Clifford, lord de), II. 1673. p. 277.
CHURCHILL (Marlborough), VI. 1692. p. 535, 537 et suiv.
CHURCHILL (madame), VI. 1692. p. 542 et suiv.
CICÉRON, VI. 1690. p 303.
CIGALE et la Fourmi (parodie de la fable de la), III. 1677. p. 348.
CLAGNY, III. 1677. p. 346.
CLAUSIER, II. 1673. p. 250, 253.
CLAIRAMBAULT (P. de), généalogiste, III. 1677. p. 369
CLÉMENT, conseiller à la cour des aides, I. 1670. p. 315. 1671. p. 416, 421. — IV. 1678. p 28, 29. 1679. p. 377.
CLÉREMBAUD. Voy. CLAIRAMBAULT.
CLÉREMBAULT (maréchal de). II 1672. p. 106. 1673. p. 250, 252, 258, 263.
CLÉREMBAULT (la maréchale de), V. 1679. p. 4, 25, 26 et suiv. *Appendice.* 1679. p. 609.
CLÉREMBAULT (marquis de), VI. 1688. p. 165. 1690. p. 376.
CLÉREMBAULT (comtesse du Plessis, puis marquise de), II. 1674. p. 369. — III. 1677. p. 333, 335, 350, 381, 386, 414, 433, 441.—IV. 1678. p. 111. 1679. p. 437, 453, 462, 469, 473.
CLERMONT-TONNERRE (François de), évêque-comte de Noyon, II. 1672. p. 92.—IV. 1678. p. 212.—V. 1683. p. 352. —VI. 1691. p. 454, 456.
CLERMONT-TONNERRE, évêque de Fréjus, IV. 1678. p. 183.
CLERMONT-CRUSY (Ch.-H. de), V. 1680. p. 71, 84, 85.
CLERMONT. Voy. CONTI, MONTGLAS, RENEL, TONNERRE.
CLÉVELAND (duchesse de), IV. 1678. p 151.
CLISSON (Constance de Bretagne, demoiselle de), II. 1673. p. 295, 296.—V. 1686. p. 410.
COASLIN. Voy. COISLIN.
COETQUEN (Malo, marquis de), IV. 1679. p. 354.
COETQUEN (madame de), IV. 1679. p. 301.
COETLOGON (Louise de), I. 1671, p. 390. — III. 1677. p. 205.

COIFFURES, VI. 1691. p. 435.
COEUVRES (Fr.-Annibal d'Estrées, marquis de), I. 1670. p. 237. 1671. p. 426, 427. — IV. 1679. p. 276.
COEUVRES (marquise de), Voy. LIONNE.
COISLIN (duc de), II. 1672. p. 122. — III. 1675. p. 8, 13.—V. 1679. p. 609.
COISLIN (marquise de), V. 1686. p. 532.
COISLIN (chevalier de), I. 1667. p. 65.
COISLIN (mademoiselle de), princesse d'Enrichemont, VI. 1689. p. 214, 233.
COLBERT (J.-B.), I. 1667. p. 9. 1669. p. 201. 1670. p. 317, 318 331, 337. 1671. p. 379, 388, 406. — II. 1672. p. 196. 1673. p. 246. 1675. p. 432.— III. 1675. p. 50, 54. 1676. p. 194. 1677. p. 255, 273, 318, 399. — IV. 1678. p. 12, 16, 52, 62, 69, 71, 100. 1679. p. 335, 345, 417. — V. 1679. p. 15. 1680. p. 47, 171, 198. 1682. p. 299. 1683. p. 363. 1685. p. 481.
COLBERT (madame), I. 1671. p. 379. — II. 1674. p. 335. — V. 1680. p. 109. — VI. 1687. p. 56, 60.
COLBERT (Marie ou Marguerite), femme de V. Hotman, V. 1688. p. 339.
COLBERT (Antoine-Martin), bailli de l'ordre de Malte, I. 1669. p. 211.— V. 1680. p. 46.
COLBERT (Jeanne-Marie), duchesse de Chevreuse Voy. CHEVREUSE.
COLBERT (Henriette-Louise), duchesse de Beauvillier, I. 1669. p. 192, 193. 1671. p. 357. Voy. BEAUVILLIER.
COLBERT (Marie-Anne), duchesse de Mortemart, IV. 1678. p. 236.
COLBERT (Jacques-Nicolas), archevêque de Rouen, VI. 1690. p. 368.
COLBERT. Voy. BLAINVILLE, CROISSI, MAULEVRIER, SEIGNELAY.
COLEMAN, secretaire de la duchesse d'York, IV. 1678. p. 269.
COLIGNY (généalogie des), VI. 1687. p. 88.
COLIGNY (amiral de), VI. 1688. p. 140.
COLIGNY (Jean, comte de), I. 1667. p. 39, 47. — IV. 1678. p. 207. 1679. p. 301, 307.
COLIGNY (Alexandre-Gaspard, abbé, puis comte de), fils de J. de Coligny, V. 1686. p. 536. — VI. 1687. p. 41. 1690. p. 325.
COLIGNY (Marie de), fille du comte J. de Coligny, V. 1686. p. 582.
COLIGNY (Barbe de), comtesse de Dalet, IV. 1679. p. 425.
COLIGNY (Gilbert Allire de Langeac, marquis de), III. 1675. p. 16, 17, 22, 30, 39, 41, 100, 104, 105, 115. 1676. p. 149, 150, 165, 166, 167.
COLIGNY (Louise-Françoise de Rabutin, marquise de), comtesse de Dalet, fille de Bussy, I. 1669. p. 146. 199, 200, 221, 223, 464. 1670. p. 235, 243, 265, 266, 271.—II. 1672. p. 157. 1673 p. 210, 248, 304, 349. — III. 1675. p. 16, 21, 25, 46, 50 et suiv., 61. 1676. p. 143. 1677. p. 216, 253, 285, 430, 435, 439, 452, 477, 480. — IV. 1678. p. 39, 114, 130, 179, 197, 203, 272. 1679. p. 380, 391, 394, 425, 462, 466.—V. 1679. p. 8. 1680. p. 41, 62, 70, 73, 74, 82, 85, 89, 90, 104, 134, 149, 159. 1681. p. 288, 291, 293, 295. 1682. p. 296, 297, 310, 326, 328. 1683. p. 390. 1684. p. 398, 399 et suiv., 405. 1685. p. 467. 1686. p. 495, 497, 530, 541, 577.— VI. 1687. p. 57. 1688. p. 148, 168. 1690, p. 315, 335, 342, 399. 1691. p. 484, 514 et suiv. 1692. p. 523 et suiv., 536, 543 et suiv.
COLIGNY-CHALMASEL (madame de), III. 1677. p. 335.
COLINI, II. 1674. p. 381.
COLOGNE (électeur de). Voy. BAVIÈRE.
COLONNE. Voy. MANCINI (Marie).
CÔME (dom), I. 1666 p. 3. 1667. p. 38. 1671. p. 355. — III. 1675. p. 90.
COMÈTE (vers sur la), V. 1681. p. 208 — VI. 1687. p. 39.
COMINES (Ph. de), cité, I. 1671. p. 395. 396.—IV. 1678. p. 244. 249.
COMINGES (Anne de), III. 1676. p. 188. 1677. p. 253, 317.
COMMENDON (cardinal), I. 1669. p. 231. 1670. p. 235.
COMMERCY (Thérèse de Lorraine de) VI. 1691. p. 502.
COMMERCY (Charles-François de Lorraine, prince de), IV. 1678. p. 97.—V. 1685. p. 451. 460.
COMMITTIMUS, IV. 1678. p 122. *Appendice*. p. 487.

COMNÈNE (Anne), IV. 1678. p. 196.
CONDÉ (Louis II de Bourbon, dit le Grand), I. 1667. p. 27, 58, 60, 61. 1671. p. 378, 379, 381, 382, 390. — II. 1671. p 45. 1672. p. 74, 118, 121, 122, 124, 151, 159, 185. 1673 p 239, 273, 282, 307, 330, 332. 1674. p. 334, 380, 382 et suiv., 386, 388, 390, 393, 396. 1675. p 424. — III. 1675. p. 9, 18, 26, 38, 41, 59, 71, 75, 78, 79, 82. 85, 91 et suiv., 101. 1676. p. 139, 140, 148, 149, 163. 1677. p. 532.—IV. 1678. p. 10, 91. 136. 1679. p. 360, 382, 426. — V. 1680. p. 41, 82, 127, 138, 141, 150, 156, 162, 166, 171, 173. 1682. p. 299, 302, 305 et suiv. 1683. p. 352. 1685. p. 437, 442. 1686. p. 546, 554, 559, 577. — VI. 1687. p. 20. 24, 29, 38, 42, 44, 49, 65. 1688. p. 126 et suiv.
— (relation de la mort de), VI. 1686. p 9 et suiv.
— (vers sur), VI. 1686. p. 16, 17. 1687. p. 21.
— (portrait de). *Appendice*, VI. 590 et suiv.
CONDÉ (Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, puis prince de), I. 1667. p. 58, 60, 61. 1671. p. 373. 379. — II. 1671. p. 19, 47. 1672. p. 118. 122, 151, 159, 185. 1673. p. 239. 1674. p. 382. — III. 1675. p. 26, 38, 41, 59. 1676. p. 144, 199. 1677. p. 201. — IV. 1678. p. 88, 301. 1679. p. 360, 375, 384, 388, 393, 399, 423, 428. — V. 1682. p. 299, 302. 1683. p. 385. 1685. p. 437, 441, 442. 1686. p. 554. — VI. 1686. p. 8 et suiv. 1692. p. 540.
CONDÉ (Claire-Clémence de Maillé, princesse de), I. 1671. p. 363, 378, 379, 381, 382. — V. 1682. p. 305 et suiv.
CONDÉ (Anne de Bavière, femme de Henri-Jules, prince de), VI. 1686. p. 19 et suiv.
CONDÉ. Voy. BOURBON.
CONDOM (évêque de). Voy. BOSSUET.
CONFESSION de Sancy, citée, II. 1672. p. 166.
CONFLANS (marquis de), IV. 1678. p. 69. — VI. 1690. p. 426. 1691. p. 452.
CONFLANS (Henriette de). Voy. ARMENTIÈRES.
CONRART, I. 1669. p. 203, 232. 1670. p. 235, 242, 246, 249 266, 267, 268, 269 — II. 1673. p 288.
CONTADE, VI. 1691. p. 468
CONTI (L.-Armand de Bourbon, prince de), II. 1672. p. 66. — IV. 1678. p. 147. 1 79. p. 285, 445, 446, 463. — V. 1679 p. 23, 27. 1680. p. 30 et suiv., 41, 43. 1681. p. 245. 1682. p 299. 1685. p. 429, 440, 451 1686. p. 498.
CONTI (François-Louis de Bourbon, comte de la Marche, comte de Clermont, prince de la Roche-sur Yon, puis prince de), frère du précédent, IV. 1679. p. 285, 446. — V 1680. p. 31. 1682. p. 299. 1685. p. 429. 1686. p 498. — VI. 1686. p. 11. 1687. p. 21. 1688. p. 165. 1689. p 271.
CONTI (Louise-Marie Martinozzi, princesse de), II. 1672. p. 66, 68.— VI. 1689. p. 205.
CONTI (Anne-Marie de Bourbon, dite mademoiselle de Blois, princesse de), II. 1674. p. 345. — IV. 1678. 145. 1679. p. 329, 330. — V. 1680. p 30 et suiv., 54, 94. 1681. p. 229. 1683. p 392. 1685. p. 429, 451. 1686. p. 493, 543, 557.
CORBINELLI, I. 1668. p. 108, 109, 114. 1669. p. 163. 1670. p. 265, 271, 280, 283, 284, 291, 292, 297, 340, 346. — II. 1671. p. 35. 1672. p. 169, 175. 1673. p. 269, 283, 284. 1675. p. 426. —III. 1675. p. 12. 1676. p. 159. 1677 p. 387, 389, 452. — IV. 1678. p. 28, 29, 73, 75, 124, 127, 138. 215, 265. 1679. p. 371, 379, 380, 414, 439, 441. — V. 1680. p. 110, 131, 134, 140, 1681. p. 254, 265, 292. 1682. p. 325. 1683. p. 329. 1684. p. 413. 1685. p. 464, 469, 472. 1686. p. 489, 494, 501, 566. — VI. 1687. p. 19. 1688. p. 145. 1692. p. 528.
CORBINELLI (madame de), sœur du précédent, I. 1670. p. 341.
CORDELIERS de Mantoue, VI. 1690. p. 378, 381.
CORDEMOY (Géraud de), 1687. p. 55.
CORNEILLE (P.), I. 1671. p. 357, 364. —II. 1673 p. 213.—VI 1688. p. 142.
CORNUEL (madame), II. 1671. p. 54. 1672. p. 85. — VI. 1687. p. 62. 1690. p. 333.

Cosme (dom). Voy. Côme.
Cotentin de Tourville. Voy. Gouville et Tourville.
Cossé, IV. 1679. p. 394.
Cossé (Marie Charron, dame d'Ormeilles, femme de Timoléon, comte de), IV. 1679. p. 388.
Cottin ou Cotin (l'abbé), II. 1673. p. 251. — III. 1677. p. 209.
Cotton (le P.), II. 1675. p. 429.
Coulanges, III. 1677. p. 277 et suiv., 333, 369, 377. — IV. 1678. p. 250. — V. 1691. p. 510.
Coulanges (madame de), III. 1677. p. 455.
Coulanges (l'abbé de), I, 1668. p. 126. 128. 1671. p. 362, 377. — II. 1672. p. 124. 1673. p. 269. — III. 1675. p. 106. 1676. p. 184, 1677. p. 340, 406. — IV. 1678. p. 2. 1679. p. 439, 441. — V. 1685. p. 449. — VI. 1687. p. 94, 105.
Coulanges, brigadier, II. 1674. p, 371.
Coups de bâton, V. 1680. p. 42.
Courcelles (madame de), I. 1669. p. 153, 155, 156. — II. 1672. p. 85. 1673. 227 et suiv. 1674. p. 246 et suiv. — IV. 1678. p. 188 et suiv.
Courcelles (madame de), I. 1667. p. 52, 57, 168. — IV. 1678. p. 188, 190, 193, 194.
Courcillon (Philippe de). Voy. Dangeau.
Courson (comte de), VI. 1690. p. 388, 392, 393.
Courtenai (Louis-Gaston, prince de). VI. 1691. p. 466, 508. 1692. p. 534.
Courtin, III. 1676. p. 134. 1677. p. 261, 288. — V. 1679. p. 17. — VI. 1688. p. 172. 1691. p. 502.
Cragny, VI. 1690. p. 426.
Cramoisy, libraire, III. 1677. p. 363. — IV. 1678. p. 166. — 1687. p. 112.
Cramoisy (madame), VI. 1690. p. 356.
Créancé. V. 1685. p. 441.
Créancé (madame de), V. 1685. p. 467, 1686. p. 495, 534.
Créci (Louis Verjus, comte de), IV. 1678. p. 27. 1679. p. 395, 406.
Créci-Longueval, V. 1680. p. 157. Voy. Longueval.
Créqui (maréchal de), I. 1667. p. 27. 1668, p. 103, 112. — II. 1672. p. 74, 75, 112. 1673. p. 215. 1674. p. 401, 410. 1675. p. 467. — III. 1675. p. 35, 43, 45, 59, 81, 82, 84, 85, 93, 94, 95, 100, 101, 134. 1676. p. 137, 148, 149, 154, 155, 161, 164. 1677. p. 246, 277, 283, 284, 286 et suiv., 297, 306 et suiv., 316, 326, 334, 374, 377, 388, 390, 418 et suiv., 433, 440, 453. — IV. 1678. p. 17, 148 et suiv., 152, 154, 195, 206, 207, 226, 227, 242, 243, 250, 255, 259. 1679. p. 354, 372, 403 et suiv., 420, 435, 450. — V. 1680. p. 188, 190. 1681. p. 228, 232, 265, 280, 287, 466. — VI. 1687. p. 32.
Créqui (duc de), II. 1673. p. 219, 221. — III. 1677. p. 380. — IV. 1679. p. 405.
Cressy, VI. 1691. p. 460.
Creusy ou Crusy. Voy. Tonnerre.
Crèvecoeur. Voy. Mennevillette,
Croissi (Ch. Colbert, marquis de), IV. 1678. p. 52, 55, 109. — V. 1679. p. 3 et suiv., 17. 1680. p. 189, 191. — VI. 1689. p. 278. 1690. p 320.
Croy (duc de), VI. 1690. p. 396.
Crussol (duc de), IV. 1679. p. 446. — V. 1679. p. 9.
Crussol (madame de), IV. 1678. p. 105, 107.
Crussol (Julie-Françoise de), V. 1686. p. 582.
Crussol. Voy. Uzès.
Cuproly, VI. 1690. p. 313 et suiv.
Curton (Henri de Chabannes, marquis de), V. 1680. p. 108.

D

Dalancé, I. 1668. p. 116. — V. 1683. p. 359.
Dalet (comte de), III. 1675. p. 19. — IV. 1679. p. 358, 392, 394, 407, 425, 430, 441, 462. — V. 1680. p. 79, 84, 129. — VI. 1689. p. 249, 268. 1690. p. 313, 322, 328.
Dalet (Gilberte d'Estaing, comtesse

de), III. 1675. p. 115. — V. 1680. p. 85, 89. 1687. p. 59.
DALET (comtesse de). Voy. COLIGNY.
DAMOISEAU, III. p. 480.
DAMORÉSAN. Voy. LAMORÉSAN.
DAMPIERRE (de), I. 1669. p. 211.
DAMPIERRE (madame de), I. 1667. p. 64.
DANCE (l'abbé), I. 1670. p. 234, 452. —II. 1675. p. 430.—V. 1680. p. 121.
DANEMARK (Georges, prince de), VI. 1688. p. 180. 1691. p. 493, 495.
DANEMARK (Anne-Stuart, princesse de), VI. 1692. p. 542 et suiv.
DANGEAU (Philippe de Courcillon, marquis de), I. 1670. p. 264. — II. 1673. p. 216. — III. 1677. p. 310 et suiv., 326, 333, 366, 371.—IV. 1678. p. 177.—V. 1680. p. 71. 1686. p. 508, 528. — VI. 1687. p. 56, 60. 1688. p. 160. 1690 p. 331.
DANGEAU (Louis de Courcillon, abbé de), IV. 1679. p. 395, 406. — VI. 1690. p. 331.
DANGEAU (Sophie de Lœwenstein, marquise de), V. 1686. p. 508, 544.
DANGERI, VI. 1691. p. 464.
DANSE (l'abbé). Voy. DANCE.
DAQUIN (Antoine), médecin du roi, III. 1677. p. 426. —V. 1680. p. 182. 1683. p. 368.
DARLAY, V. 1680. p. 83.
DAUPHIN (le), Louis de France, dit Monseigneur), II. 1673. p. 300. — III. 1677. p. 228, 346, 374.—IV. 1678. p. 105, 136, 143, 192. 1679. p. 331, 333, 453, 463, 481. — V. 1679 p. 3 et suiv. 1680. p. 34 et suiv., 48, 88 et suiv., 191, 194, 195, 197. 1681 p. 245. 1686. p. 489, 490, 491, 567. —VI. 1688. p. 165, 171, 173 et suiv., 1690. p. 336.
DAUPHINE (madame la). Voy. BAVIÈRE.
DAVIGNON, VI. 1691, p. 429.
DÉMOSTHÈNES, VI. 1688. p. 136.
DENNEBAUT (la), actrice, III. 1677. p. 207.
DENONVILLE, VI. 1690. p. 359.
DERNON, VI. 1688. p. 180.
DESBROSSES, V. 1680. p. 41.
DESCARTES, II. 1673. p. 285, 294 — IV. 1678. p. 246.
DESCHAMPS (le P.), VI. 1686. p. 9 et suiv.
DESCHIENS, V. 1680. p. 194.
DESCOTS, VI. 1690. p. 362.
DESHOULIÈRES (madame), I. 1669. p. 229, 231.—III. 1677. p. 395, 396. —VI. 1688. p. 121.
DESJARDINS (Marie-Hortense), dame de Villedieu, II. 1672. p. 93, 96.
DESMARETS DE SAINT-SORLIN, II. 1672. p. 156.
DES MARETS, V. 1679. p. 8.
DES MARETS (madame), née de Villemor, V. 1680. p. 114.
DESNOYERS, secrétaire de la reine de Pologne, II. 1674. p. 356. — V. 1683. p. 373.
DESOEILLET (la), actrice, III. 1677. p. 207.
DES PIERRES, V. 1680. p. 103.
DESPRÉAUX. Voy. BOILEAU.
DIANE DE POITIERS, I. 1670. p. 234, 235.
DIDÉ, I. 1668. p. 106, 112, 118.
DIGOINE (madame de), V. 1686. p. 487.
DONATISTES, V. 1683. p. 392.
DONNEURS DE CONSOLATION (les), IV. 1679. p. 354.
DORSET (milord), II. 1673. p. 253.
DOUGLAS (comte de), II. 1674. p. 383. —III. 1675. p. 56.
DOUJAT (Jean), VI. 1689. p. 196.
DOVIEL, I. 1667. p. 65.
DREUX (madame de), IV. 1679. p. 348, 353, 354. — V. 1680. p. 80, 104, 108, 112, 184. 1681. p. 278, 280, 285.
DRUI (Marion de), VI. 1688. p. 165.
DUBOIS (cardinal), VI. 1691. 428.
DU BOUCHET (comte), I. 1668. p. 124, 128, 148. 1669. p. 202. 1671. p. 362, 363.—II. 1672. p. 112. 1675. p. 427. —III. 1676. p. 184. 1677. p. 289. — IV. 1679. p. 328.
DU BOUCHET (comtesse), I. 1667. p. 16, 31, 33. 1668. p. 106 — II. 1675. p. 433, 467.
DU BOUCHET (Élisabeth de Villefély), IV 1679. p 328, 330.
DU BOURG, I. 1672. p. 122.—III. 1677. p. 260. — VI. 1688. p. 172.
DU BUISSON (l'abbé), peintre, III. 1677. p. 362.
DUFRESNOY, I. 1673. p. 237, 313, 315.
DUFRESNOY (madame), II. 1673. p. 237, 238, 240, 244, 313, 315.
DU MAS (l'abbé), VI. 1692. p 543.

Du May ou Du Metz, V. 1680. p. 195.
Dumberton, VI. 1690. p. 407.
Du Mény (mademoiselle), I. 1671. p. 425, 426, 427.
Dunois, II. 1671. p. 16.
Duparc (mademoiselle), I. 1668. p. 104, 105, 113, 188.
Duperron (cardinal), II. 1672. p. 166.
Dupré (mademoiselle), I. 1666. p. 5. 1669. p. 202, 214, 215. 1670. p. 244, 245, 312, 325. — II. 1672. p. 68, 70, 71, 1673. p. 291. — IV. 1678. p. 30, 70.
Du Plessis-Praslin (maréchal), III. 1675. p. 69, 78.
Du Plessis (maréchale), III. 1677. p. 414. — V. 1681. p. 223, 227, 228.
Du Plessis (Alex. de Choiseul, comte), II. 1672. p. 131.
Du Plessis (comtesse du), femme du précédent, I. 1666. p. 5. 1667. p. 14, 42, 44, 53, 54, 79. 1668. p. 94, 102, 106, 134. 1669. p. 152, 190. 1670. p. 275, 277, 279, 304. — II. 1672. p. 151, 159. 1673. p. 244, 250, 252, 258, 263, 281. Voy. Clérembault (marquise de).
Du Plessis (Auguste de Choiseul, comte), duc de Choiseul, III. 1676. p. 175. 1677. p. 326. — IV. 1678. p. 61. Voy. Choiseul.
Du Plessis-Bellière (marquis). VI. 1690. p. 416. 1692. p. 540.
Du Plessis-Guénégaud (madame), III. 1677. p. 327.
Duras (J.-H. de Durfort, comte, puis duc de), maréchal de France, I. 1667. p. 61. 1668. p. 95. — II. 1674. p. 360, 407, 408. — III. 1675. p. 59. 1676. p. 163. 1677. p. 321. — IV. 1678. p. 207, 262. 1679. p. 313, 467, 470, 479. — V. 1682. p. 298, 1686. p. 504. — VI. 1689. p. 213, 234, 240, 252, 259, 269.
Duras (madame de), V. 1685. p. 415, 416.
Duras (mademoiselle de), V. 1681. p. 234.
Duras. Voy. Feversham.
Durfort. Voy. Duras et Feversham.
Duval, I. 1671. p. 363, 367, 368. — V. 1682. p. 305.
Du Val. Voy. Gesvres.

E

Écaut, VI. 1689. p. 248.
École (l') des filles, VI. 1687. p. 110.
Effiat (l'abbé d'), II. 1674 p. 398. — III. 1675. p. 105, 110 — IV. 1678. p. 87. 205.
Effiat (Antoine Ruzé, marquis d'), V. 1680. p. 169. 1686. p. 543.
Egon. Voy. Furstemberg.
Eisenach (prince d'), III. 1677. p. 375.
Elbène (d'), II. 1672. p. 180.
Elbeuf (Charles de Lorraine, duc d'), V. 1684. p. 408.
Elbeuf (Elisabeth de la Tour, duchesse d'), IV 1678. p. 7, 10. — V. 1680. p. 177, 178.
Elbeuf (F. de Navailles, duchesse d'), V. 1684. p. 408.
Elbeuf (Henri de Lorraine, prince d'), III. 1677. p. 205. — IV. 1678. p. 12, 73 et suiv., 80 et suiv., 85, 97, 69, 261, 478.
Elbeuf (Marie-Marguerite de Lorraine, dite mademoiselle d'), I. 1669. p. 158, 159. — III. 1677, p. 431, 434, 443. — IV. 1679. p. 418.
Elderen (F.-L. d'), évêque de Liége, VI. 1688. p. 155.
Elisabeth (Marie-Louise-Joseph, infante de Portugal), VI. 1690. p. 395, 397, 415.
Empoisonnements, II. 1673. p. 234. — IV. 1679. p. 335. — V. 1681. p. 278. Voy. Brinvilliers, Lesage, Voisin, etc.
Enneveu (madame d'), II. 1669. p. 185.
Enghien. Voy. Condé.
Énouville (Enonville ou Hénouville, madame d'), IV. 1679. p. 365.
Énouville (d'), IV. 1678. p. 150.

Enrichemont (prince d'), VI. 1689. p. 213, 233.
Enrichemont (princesse d'), Voy. Coislin.
Entragues (Camille de Crémeaux d'), III. 1677. p. 219, 226.—V. 1679. p. 12.
Entremont (comte d'), IV. 1679. p. 370.—VI. 1690. p. 427.
Épernon (duc d'), V. 1686. p. 531, 543.
Epernon (duchesse d'), VI. 1691. p. 452.
Épeuilles. Voy. Espeuilles.
Épinac (comte d'), III. 1675. p. 62.—IV. 1678. p. 180, 252. 1679. p. 301, 307.—V 1679. p. 8.
Épinac (marquis d'), VI. 1690. p. 361.
Épinac (marquise d'), 1686. p. 565.
Épinai (Marie-Madeleine d'), comtesse de Brionne , VI. 1689. p. 234.
Épinoi (Alex.-G. de Melun, prince d'), I. 1668. p. 95.
Épinoi (Louis de Melun, prince d'), VI. 1691. p. 452, 502, 504.
Epoisses (Germaine-Louise d'Ancienville, marquise d'), I. 1668. p. 98, 101, 111. 1670. p. 322.—II. 1674. p. 356.—III. 1677. p. 411.—IV. 1679. p. 343.
Ermite, IV. 1679. p. 390.
Escars (N. d'Amanzé d'), VI. 1688. 173.
Esclainvilliers, III. 1677, p. 265.
Espagne. Voy. Charles II, Neubourg, Orléans.
Espagne (d'), V 1681. p. 238.
Espagny (madame d'), V. 1685. p. 415.
Esparre. Voy. Madaillan.
Espeuilles (mademoiselle d'), fille de P. de Jaucourt, V. 1680. p. 158, 160.
Espiard de Vernot, IV. 1679. p. 349, 353.
Espinchal (d'), I. 1670. p. 300.
Esprit (J.), académicien, III. 1677. p. 394, 396.
Esprit (André), médecin, IV. 1678. p. 227.
Estaing (comte d'), III. 1677. p. 260.
Estaing (mademoiselle d'), III. 1675. p. 19.
Estoges (chevalier d'), III. 1677. p. 245.
Estrades (Godefroy, comte d'), maréchal de France), II. 1673. p. 271.—III. 1675. p. 59. 1676. p. 164.—IV. 1678. p. 119, 207.—V. 1685. p. 416. 1686. p. 504, 505, 513.
Estrades (J.-Fr., abbé d'), IV. 1679. p. 331.
Estrades (Gabriel-Joseph, dit le chevalier d'), III. 1677. p. 379.—VI. 1691. p. 429.
Estrades (Marie d'Aligre, veuve de Michel Vertamont, maréchale d'). Voy. Vertamont.
Estrées (Fr.-Annibal, duc d'), I. 1670. p. 307, 323, 328.—IV. 1679. p. 276, 283.—V. 1681. p. 258.—VI. 1687. p. 33, 39.
Estrées (César, cardinal d'), I. 1670. p. 307.—II. 1672. p. 145.—IV. 1678. p. 25.—V. 1680. p. 138, 141. 1681. p. 236.—VI. 1688 p. 166, 167.
Estrées (Gabrielle de Longueval, maréchale et duchesse d'), I. 1667. p. 54.—II. 1672. p. 98.—IV. 1678. p. 224, 278. 1679 p. 290, 294, 301, 307, 325.—V. 1680. p. 87, 103, 141, 158. 1686. p. 506.—VI. 1687. p. 33, 39, 65.
Estrées (Jean, comte puis maréchal d'), II. 1673. p. 253, 254, 259 et suiv., 261, 265, 269, 293, 306.—III. 1677. p. 255.—IV. 1678. p. 4.—V. 1681. p. 257, 263, 264, 265, 274, 280, 286.—VI. 1692. p. 535, 537.
Estrées (Victor-Marie, comte d'), VI. 1690. p. 368. 1691. p. 460, 496, 500, 501. 503. 1692. p, 554.
Estrées (Jean, abbé d'), VI. 1692. p. 535, 537.
Étampes (marquis d'), V. 1681. p. 268.
Etourville, III. 1676. p. 169.
Eugène (le prince de Savoie), V. 1686. p. 531.—VI. 1692. p. 541, 546.

F

FABERT (Louis, marquis de), I. 1669. p. 210.
FABERT (Claude), V. 1689. p. 522.
FAGON, VI. 1688. p. 158.
FARNÈSE (Octave, duc de), I. 1670. p. 234, 235.
FARNÈSE (Marguerite de), VI. 1692. p. 542.
FAUDOAS (marquis de), III. 1677. p. 226.
FAYDIT (l'abbé Valentin), IV. 1679. p. 391. 433.
FÉLIX, chirurgien, V. 1683. p. 359.
FÉLIX, chirurgien, fils du précédent, V. 1683. p. 359, 367. 1686. p. 507, 532.
FÉLIX DE TASSY (Henri), évêque de Digne, III. 1677. p. 292.
FEMMES SAVANTES (les), de Molière, II. 1673. p. 232, 241.
FÉNELON (abbé de). VI. 1689. p. 272. 1690. p. 360.
FÉNELON (mademoiselle de), V. 1681. p. 222.
FERRET, VI. 1688. p. 164.
FERRIER (le P.), II. 1672. p. 178. 1674. p. 367.
FERVAQUES (Alphonse-Noël, de Bullion, marquis de), II. 1674. p. 413. —III. 1677. p. 326, 332 et suiv., 346, 350 et suiv., 431, 434.—IV. 1678. p. 26.—V. 1683. p. 341.
FEUQUIÈRES (H. de), III. 1677. p. 245, 327.—V. 1681. p. 286, 287. 1684. p. 418.—VI. 1690. p. 353, 426. 1691. p. 430, 441, 443, 447, 487.
FEUQUIÈRES. Voy. REBENAC.
FEVERSHAM (Louis de Durfort, marquis de Blanquefort, comte de), IV. 1679. p. 313.
FÉVRIER (le P.). Lisez : FERRIER. Voy. ce nom.
FIENNE (madame de), I. 1667. p. 64. 1669. p. 198.—III. 1677. p. 262.
FIESQUE (Gillonne d'Harcourt, comtesse de), I. 1666. p. 8.—1667. p. 10, 14, 18-20, 23, 66, 69, 79. 1668. p. 94, 134, 137, 166, 190. 1670. p. 265, 286, 306.—II. 1672. p. 66, 67, 86, 88.—V. 1680. p. 202. 1681. p. 216. 1685. p. 419.—VI. 1690. p. 328.
FIESQUE (J.-Louis de Lavagne, comte de), fils de la précédente, III. 1677. p. 208, 234, 291, 326.—V. 1685. p. 417.
FIEUBET (Gasp. de), II. 1672. p. 79. —IV. 1678. p. 52, 55, 109.—VI. 1691. p. 502, 503.
FIMARCON, VI. 1689. p. 259.
FINOT, V. 1683. p. 360.
FLACOURT, VI. p. 436.
FLAMARENS (François-Agésilan de Grossolles, comte de), IV. 1679. p. 410.
FLÉCHIER, II. 1672. p. 132, 135. 1673. 212, 213, 215, 236. — IV. 1679. p. 327, 332, 347, 371, 379, 394. — V. 1680. p. 177. 1686. p. 527. — VI. 1690. p. 355.
FLORENSAC, V. 1680. p. 71,—VI. 1690. p. 382. 1691. p. 429.
FLORENSAC (madame de), VI. 1690. p. 376.
FLORIDOR, II. 1671. p. 15, 27.
FOIX (H.-F., duc de), I. 1670. p. 343. —VI. 1691. p. 452.
FOIX (Marie-Charlotte de Roquelaure, duchesse de), V. 1680. p. 46, 52. 1686. p. 532.
FOIX (Henri-Charles de Foix, dit l'abbé de), I. 1668. p. 97. 1671. p. 409, 411.—II. 1672. p. 64.—III. 1677. p. 384.
FOIX (Jean-Roger, marquis de), III. 1677. p. 269, 282.
FOIX (Roger de Rabat, dit le marquis de), fils du précédent, V. 1686. p. 510.
FONTANGES (Marie-Angélique Scoraille de Roussille, dite mademoiselle de), IV. 1678. p. 239. 1679. p. 319, 333, 340, 344, 381, 393, 415, 419, 424, 428, 453, 461, 469.—V. 1679. p. 19. 1680. p. 38, 103, 106, 108, 111, 114, 117, 126, 128, 139, 150, 211. 1681. p. 253.
FONTANGES. Voy. ROUSSILLE.
FONTAINE DE LA RACHÉE, près de Basville, II. 1673. p. 307, 308.

FONTENAY (abbé de), IV. 1679. p. 347. —VI. 1691. p. 498.
FONTENELLE, V. 1683. p. 348.—VI. 1687. p. 116. 1688. p. 121. 1691. p. 461, 468, 470.
FONTENILLES (madame de), V. 1686. p. 532.
FONTEVRAULD (madame de), sœur de madame de Montespan, I. 1670. p. 343.—II. 1672. p. 155.—III. 1677. p. 313.—VI. 1693. p. 568
FONTRAILLES (Louis d'Astarac, comte de), III. 1677. p. 226.
FONTRAILLES (Paule d'Astarac de), III. 1677. p. 226.
FORBIN-JANSON (Toussaint de) évêque de Beauvais, cardinal, V. 1686. p. 592, 596. — VI. 1690. p. 321, 351.
FORBIN DE LA MARTHE (Louis), chevalier de Malte, III. 1675. p. 68, 112.—V. 1684. p. 397.
FOSSEUSE, II. 1672. p. 66.
FOUCAULT, lieutenant général, II. 1674. p. 415.
FOUCAULT (la maréchale), V. 1680. p. 84.
FOUDRAS. Voy. CHATEAUTIERS.
FOUIN, IV. 1679. p. 303.
FOUQUET (le surintendant N.), I. 1668. p. 100, 108, 109, 115.—III. 1675. p. 51, 85. 1677. p. 257.—IV. 1678. p. 7, 10, 86. 1679. p. 314, 322. —V. 1680. p. 80, 84, 93.
FOUQUET (l'abbé), I. 1667. p. 19, 20. —IV. 1678. p. 86, 205, 209, 212, 220. 1679. p. 455, 467, 470 —V. 1680. p. 41, 50, 84.
FOUQUET, évêque d'Agde, III. 1675. p. 49.
FOUQUET (Marie-Madeleine de Castille, femme du surintendant), IV. 1678 p. 94, 125, 137, 253. 1679. p. 470.
FOUQUET (Anne d'Aumont, femme de Gilles), IV. 1678. p. 125, 137.
FOURCY (H. de), président aux enquêtes. III. 1677. p. 255, 258, 401.
FOURCY, fils du précédent, VI. 1691. p. 430, 433.
FOURCY (l'abbé Baltazar de), frère du précédent, VI. 1690. p. 428.
FOURILLE ou FOURILLES, II. 1674. p. 382, 389.—III. 1675. p. 8, 13.
FRANCINE, gouverneur de l'Opéra, VI. 1691. p. 437, 440.
FRANÇOIS DE SALES (saint), III. 1677. p. 252
FRA-PAOLO, VI. 1690. p. 303
FRÉJUS (évêque de). Voy. CLERMONT.
FREMIOT (le président Claude), I. 1670. p. 253, 255. 258. — III. 1677. p. 360, 388.
FREMIOT (madame), III. 1677. p. 361.—IV. 1678. p. 127, 134.
FRÉMIOT. Voy. CHANTAL.
FRIBOURG (prise de), III. 1677. p. 418 et suiv.
FROISSART, cité, III. 1677. p. 452.
FROMENTEAU. Voy. LA VAUGUYON.
FROMENTIÈRES (J.-L. de), évêque d'Aire, II. 1674. p. 362.
FRONSASCO, VI. 1691. p. 463.
FRONTENAC (comte de), V. 1680. p. 33.—VI. 1690. p. 397, 426. 1691. p. 449.
FRONTENAC (madame de), V. 1680. p. 33.
FROULAI (comte de), III. 1677. p. 205.
FROULAI (madame de), IV. 1678. p. 243.
FURETIÈRE (l'abbé), V. 1686. p. 512, 537, 542, 548, 550, 574, 578.— VI. 1687. p. 55. 1688. p. 137.
FURSTEMBERG (Guillaume Egon, évêque de Strasbourg, cardinal et prince de), II. 1674. p. 85, 335.— VI. 1688. p. 132, 156, 162, 167. 1689. p. 230, 233, 259, 297. 1690. p. 301.
FURSTEMBERG (François Egon de), évêque de Strasbourg, IV. 1678. p. 255. — V. 1679. p. 4.
FURSTEMBERG (Antoine Egon, prince de), III. 1676. p. 134.
FURSTEMBERG (Marie de Ligny, princesse de), IV. 1679. p. 418, 419.

G

GABARET, II. 1673. p. 259.—VI. 1689. p. 234. 1691. p. 436.
GACÉ (Ch. Aug. de Matignon, comte de), maréchal de France, II. 1674. p. 383.—III. 1676. p. 152.—V. 1686. p. 507.—VI. 1689. p. 248
GADAGNE (comte de), I. 1667. p. 27, 47.—II. 1671. p. 17. — IV. 1678. p. 207.—VI. 1690. p. 381.
GAIGNIÈRES (Roger de), III. 1677. p. 368, 421, 429.
GALAND, V. 1686. p. 532.
GAROT (du), III. 1677. p. 260, 264, 266.
GATIEN DE COURTILZ, cité, II. 1674. p. 381.
GAULT DE SAINT-GERMAIN, cité, II, 1672. p. 140.
GAUTIER ou GAULTIER (l'abbé), VI. 1686. p. 17.
GENLIS, III. 1676. p. 176. —V. 1679. p. 12. 1681. p. 268, 271.
GERZÉ, VI. 1688. p. 172.
GESVRES (Léon-Potier, duc de), IV. 1679. p. 446. — VI. 1687. p. 33 et suiv., 38 et suiv., 41, 44.
GESVRES (Marie du Val, duchesse de), I. 1671. p. 386, 388.
GESVRES (Bern.-Fr., marquis de), duc de Tresmes, III. 1677. p. 227.
GIBAULT, V. 1680. p. 59.
GIRARDIN, VI. 1689. p. 230.
GIRARDON, sculpteur, V. *Appendice*. p. 626.
GIVRY, III. 1675. p. 102. —IV. 1678. p. 149. 1679. p. 459.
GODEAU (Ant.), évêque de Vence, II. 1672. p. 132, 135.
GONDI (Marguerite de). Voy. BRISSAC.
GONZAGUE (Anne de), princesse Palatine, I. 1671. p. 378, 397 et suiv.
GORDES (L.-M.-Arm. Simiane de), évêque de Langres, IV. 1678. p. 180. —V. 1680. p. 190 et suiv.
GORDES (François de Simiane de Pontevez, marquis de), V. 1680. p. 190, 193, 202, 206.
GORDES (marquise de), V. 1681. p. 238.
GORDON ONEIL (L. de), VI. 1699. p. 555.
GOURNAI (Michel-Jean Amelot, marquis de), IV. 1679. p. 377. — VI. 1692. p. 548.
GOURNAI. Voy. AMELOT.
GOUVILLE (marquise de), I. 1667. p. 21, 44, 53, 54. 1670. p. 315. —II. 1670. p. 263. 1672. p. 92, 96.
GOURVILLE, VI. 1686. p. 9 et suiv.
GRAFTON (duc de), VI. 1690. p. 407.
GRAMMONT (N. de), V. 1686. p. 495, 550.
GRAMONT (maréchal de), I. 1667. p. 46, 51, 52. 1670. p. 350. 1671. p. 404, 407, 427. — II. 1671. p. 9, 21. 33, 36, 42. 1671. p. 213, 216. — III. 1675. p. 85, 117. 1676. p. 163, 164. 1677. p. 304.—IV. 1678. p. 113, 119, 129, 137, 156, 158, 167. 1679. p. 286.
GRAMONT (Henri de), comte de Toulongeon, frère du maréchal, IV. 1679. p. 468.
GRAMONT (Philibert, comte de), I. 1667. p. 17, 19, 20, 39. 1668. p. 88. 1669. p. 153, 155.—II. 1673. p. 311. III. 1675. p. 69, 78. 1677. p. 204, 416.—IV. 1678. p. 24, 77, 184, 193. 1679. p. 411, 473.—V. 1679. p. 12. 1680. p. 30, 35, 73. 182, 185. 1681. p. 217. 1685. p. 426. — VI. 1687. p. 51. 1690. p. 376, 377.
GRAMONT (comtesse de), I. 1667. p. 17.—III. 1677. p. 204.—IV. 1678. p. 22, 102, 104. —V. 1680. p. 89. 1681. p. 217, 220.
GRAMONT (Antoine-Charles de Gramont, comte de Louvigny, puis duc de), III. 1675. p. 59, 60. 1677. p. 399, 401, 414, 433, 441. — IV. 1678. p. 156. — V. 1679. p. 5.—VI. 1690. p. 363, 426.
GRAMONT (Marie-Charlotte de Castelnau, comtesse de Louvigny, puis duchesse de), II. 1673. p. 321.
GRAMONT (Catherine-Charlotte de), V. 1686. p. 528.
GRAMONT (Ant., 3e duc de), VI. 1687, p. 45.

GRAMONT. Voy. GUICHE.
GRANA (marquis de), II. 1674. p. 383. —IV. 1678. p. 177.
GRANCEY ou GRANCÉ (maréchal de), I. 1671. p. 425 — III. 1676 p. 164. 1677. p. 239. —V. 1680. p. 188, 202, 204.
GRANCEY (madame de), I. 1671. p. 380.—V. 1681. p. 279.
GRANCEY (mademoiselle de), III. 1677. p. 212. — IV. 1679. p. 410, 419.
GRAND (M. le). Voy. ARMAGNAC.
GRANDPRÉ (Charles-François de Joyeuse, comte de), V. 1680. p. 89.
GRAVE (siége de), II. 1674. p. 380, 386, 387.
GRAVEL ou GRAVELLE (l'abbé Robert de), IV. 1679. p. 459.
GRÉMONVILLE (Nicolas Bretel, sieur de), II. 1673. p. 316.
GRÉMONVILLE (chevalier de), II. 1673. p. 316.
GRIGNAN (comte de), I. 1669. p. 138, 140, 149, 167, 174, 178, 179. 1670. p. 271.—II. 1673. p. 293.—IV. 1678. p. 34. — VI. 1688. p. 186. 1689. p. 191, 194, 217. 1690. p. 418. 1691. p. 490.
GRIGNAN (madame de), femme du précédent, I. 1669. p. 166, 167, 174, 179. 1670. p. 255, 256, 260, 265, 271, 272, 280, 284, 292, 297, 346, 349. 1671. p. 368, 375, 405, 408. — II. 1672. p. 132, 137, 142, 169, 195. 1673. p. 285, 289, 293. 1674. p. 337, 385. 1675. p. 424.—III. 1675. p. 15, 18, 19, 20, 26, 27, 31, 53, 77, 79. 106. 1676. p. 193. 1677. p. 348, 438 et suiv., 455.—IV. 1678. p. 2, 99, 101, 136, 152, 153, 219, 482. — V. 1680. p. 159. — VI. 1687. p. 20, 47, 102. 1688. p. 134, 476 et suiv. 1692. p 352.
GRIGNAN (marquis de), fils des précédents, VI. 1688. p. 152, 176. 1690. p. 339. 1691. p. 491.
GRIGNAN (Louise-Catherine de), religieuse, VI. 1687. p. 20.
GRIGNAN (Pauline de), VI. 1691. p. 490.
GRIGNAN (Françoise-Julie de), marquise de Vibraye, VI. 1689. p. 248.
GRIGNAN (chevalier de), III. 1675. p. 82. 1676. p. 143. 1677. p. 349, 438. — V. 1680. p. 71. 1681. p. 254. 1685. p. 471. — VI. 1691. p. 484, 491.
GRIGNAN (Adhémar de Monteil de), évêque d'Uzès, I. 1668 p. 138.
GRIGNAN (Adhémar de Monteil de), archevêque d'Arles, I. 1668. p. 138.
GUÉMADEUC (Sébastien de), évêque de Saint-Malo, IV. 1679. p. 370.
GUÉMENÉ (Charles de Rohan, IIe du nom, prince de), I. 1667. p. 17, 19.—V. 1683. p. 343.
GUÉMENÉ (Charles de Rohan, IIIe du nom, prince de), III. 1676. p. 133, 137. 1677. p. 260. — II. 1678. p. 17. —V. 1679. p. 20, 21.
GUÉMENÉ (Marie-Anne d'Albert de Luynes, princesse de), femme du précédent, IV. 1678. p. 263, 264.
GUERCHY (madame de), II. 1672. p. 66.
GUICHE (Armand de Gramont, comte de), I. 1667. p. 51, 52, 53, 72. 1670. p. 341, 342, 344, 348, 351. 1671. p. 385, 387, 388, 403, 407, 414, 415, 417, 418, 430. 1671. p. 33, 40, 42, 50, 51.—II. 1671. p. 33, 40, 42, 50, 51. 1672. p. 121, 122, 135, 136, 163, 183. 1673. p. 321, 332, 333.—III. 1677. p. 401. — IV. 1678. p. 119, 124.—VI. 1692. p. 552.
GUICHE (Marg.-Louise-Suzanne de Béthune, comtesse de), I. 1667. p. 12, 18, 23, 51, 52, 53, 57. 1668. p. 96, 134, 136.—II. 1671. p. 50. 1672. p. 69. 1674. p. 358, 374, 376.—IV. 1678. p. 43, 46. 1679. p. 437, 457.—V. 1680. p. 60, 89, 122, 130, 198. 1681. p. 222, 228, 230. Voy. LUDE (duchesse du).
GUICHE (Antoine de Gramont Ve du nom, comte de), VI. 1688. p. 172.
GUICHENON, VI. 1687. p. 40.
GUILLAUME-FRÉDÉRIC, prince de Nassau, II. 1672. p. 126.
GUILLAUME de Nassau, prince d'Orange, roi d'Angleterre, II. 1672. p. 181, 185, 190, 205, 207, 208. 1673. p. 330. 1675. p. 433.—III. 1675. p. 47, 71. 1676. p. 153, 176. 177. 1677. p. 236, 239, 288, 325 et suiv., 332, 414. — IV. 1678. p. 90, 115, 176, 196.—VI. 1688. p. 159, 166, 169 et suiv., 180 et suiv., 181 et suiv. 1689. p. 201 et suiv., 208

et suiv., 211 et suiv.. 230, 234, 248 et suiv., 296 et suiv. 1690. p. 346 et suiv., 361 et suiv., 363 et suiv., 367, 370, 374, 375. 1691. p. 448 et suiv., 452 et suiv., 468 et suiv., 472, 496 et suiv., 505 et suiv. 1692. p. 546, 555 et suiv.

Guilleragues, II. 1675. p. 432, 433. —III. 1675. p. 75. 1677. p. 208.— IV. 1679. p. 395.

Guilloire, I. 1671. p. 395.

Guiscard (L., comte de), VI. 1691. p. 441, 463.

Guise (L.-Joseph, duc de), I. 1667. p. 32. 1669. p. 173, 180. — II. 1671. p. 10.

Guise (Élisabeth d'Orléans, duchesse de), II. 1672. p. 86.—VI. 1690. p. 368, 407, 425.

Guise (mademoiselle de), V. 1681. p. 251. 1685. p. 419.

Guitaud (comte de), IV. 1678. p. 39, 159, 178, 181, 182, 213, 217. 1679. p. 442, 456.—V. 1680. p. 38, 68, 72, 156. 1686. p. 502.—VI. 1687. p. 25. 1690. p. 375, 397.

Guitaud (comtesse de), IV. 1678. p. 213. 1679. p. 442.

Guitry, II. 1672. p. 122, 124, 182.

Gustave-Adolphe, III. 1675. p. 59.

Guyénard, IV. 1679. p. 479.

H

Habert, abbé de Cerisy, II. 1671. p. 32.

Hacqueville, IV. 1678. p. 169, 173. 1679. p. 287. *Appendice*. p .487.

Hailly (Nicolas d'), abbé de l'Olivet-sur-Cher, III. 1677. p. 279, 280, 284.

Hallé, V. 1683. p. 360.

Hamilton (Jacques), II, 1673. p. 260. 265, 270, 312.

Hamilton (Richard), frère du précédent, V. 1685. p. 426.

Hanovre (Auguste de), VI. 1691. p. 448. 1692. p. 518 et suiv.

Hanovre (Maximilien de), VI. 1692. p. 518 et suiv.

Haraucourt, I. 1667. p 52.

Harcourt (comte d'), II. 1675. p. 419. — III. p. 675. p. 69, 78.—IV. 1679. p. 417.

Harcourt (Alp.-H.-Ch. de Lorraine, prince d'), fils du comte d'Harcourt, V. 1680. p. 156.

Harcourt (F. de Brancas, princesse d'), III. 1675. p. 34. — IV. 1679. p. 413, 429.

Harcourt (Raimond Bérenger de Lorraine, abbé d'), VI. 1689. p. 248.

Harcourt (F., marquis d'), fils du marquis de Beuvron, VI. 1688. p. 171. 1691. p. 452, 463.

Harcourt. Voyez Beuvron et Fiesque.

Harlay (Anne-Madeleine de Lamoignon, femme d'Achille III de), II. 1671. p. 38.

Harlay de Champvallon (François de), archevêque de Rouen, puis de Paris, I. 1671. p. 369, 416. — II. 1672. p. 135. — III. 1675. p. 52, 90. 1676. p. 194. 1677. p. 422, 427 et suiv. — IV. 1678. p. 51, 54, 157, 169. 264. — V. 1680. p. 39, 56. *Appendice*. p. 612 et suiv.— VI. 1690. p. 324, 331.

Harlay (Achille III de), procureur général, puis premier président, II. 1671. p. 38. — III. 1677. p. 370, 445. — V. 1686. p. 554, 555. — VI. 1689. p. 278.

Harlay (Achille IV de) fils du premier président, VI. 1690. p. 406.

Harlay (Ric.-Aug. de), sieur de Bonneuil, V. 1682. p. 306. 1686. p. 489, 491, 492, 504.—VI. 1690. p. 425. 1691. p. 507.

Harlay (A.-F.-Louise-Marie Boucherat, dame de), femme du précédent, V. 1685. p. 441.

Harouis (d'), III. 1675. p. 106.

Harville (Anne d'). Voy. Orval (duchesse d').

Harville (Isabelle de). Voy. Montmorency (madame de).

Haussonville, III. 1677. p. 378.—IV. 1678. p. 150.

HAUTEFEUILLE ou Hautefeuil (*N.* Texier de), prieur de Saint-Sernin, IV. 1678. p. 252. 1679. p. 319, 342.
HAUTEFEUILLE (marquis de), VI. 1689. p. 270.
HAUTEFEUILLE (chevalier de), V. 1680. p. 156.
HAUTEFORT (Gilles, marquis de), IV. 1679. p. 446.
HAUTEFORT (F.-Marie, comte de), VI. 1688. p. 165. 1691. p. 434.
HAUTEFORT. Voy. MONTIGNAC.
HAUTERIVE (Vignier, marquis d'), I. 1667. p. 52, 66, 72. 1669. p. 172. 1671. p. 418, 419. — II. 1671. p. 12, 15, 16. 1674. p 335.—IV. 1678. p. 227. 1679. p. 287.—V. 1685. p. 482. 1686. p. 513. — VI. 1687. p. 68.
HAUTERIVE (Françoise de Neufville, duchesse de Chaulnes, puis marquise de), I. 1667. p. 66, 72. 1669. p. 172, 220. 1671. p. 411, 418, 419. — II. 1672. p. 92.
HAVRE (fortifications du), II. 1674. p. 363.
HEINSIUS (Antoine), VI. 1690. p, 363.
HÉLOÏSE, VI. 1687. p. 61.
HELVÉTIUS (Adrien), VI. 1688. p. 158. 1690. p. 397.
HENRI II, VI. 1691. p. 509.
HENRI III, IV. 1678. p. 110. --V. 1686. p. 589.
HENRIETTE d'Angleterre (madame), 1re femme de Monsieur, I. 1667. p. 40, 63, 66. 1669. p. 217. 1670. p. 252, 258, 261, 264, 269, 270, 276, 285, 286, 288, 290, 292, 293, 294, 297, 298, 299, 300, 303, 311, 333. 1671. 404, 407.
HERBERT, VI. 1691. p. 430.
HERMAN de Baden, III. 1677. p. 375.
HEUDICOURT (madame d'), III. 1675. p. 108, 109.
HEUSLER, VI. 1690. p. 369.
HINDERSON (mademoiselle de), III. 1677. p. 269, 282.
HOCCA (jeu de). III. 1677. p. 290.
HOCQUINCOURT (Armand de Monchi d'), évêque-comte de Verdun, II. 1674. p. 375. — III. 1676. p. 136 1677. p. 253, 334, 336, 374 et suiv., 444. — IV. 1678, p. 31, 33, 76, 82, 101, 116, 120, 259. 1679. p. 285, 288, 302, 410, 415, 452, 461. — V. 1679. p. 2, 6, 7, 10, 13. 14. 1681. p. 235, 261.
HOCQUINCOURT (Gabriel de Monchi, comte d'), III, 1675. p. 57. 1676. p. 136.
HOCQUINCOURT (G. de Monchi, marquis d'), VI. 1690. p. 301.
HOCQUINCOURT (Charles de Monchi, marquis d'), VI. 1689. p. 248.
HOCQUINCOURT (Éléonore d'Estampes de Valençay, femme du marquis d'), IV. 1679. p. 410.
HOGUETTE. Voy. LA HOGUETTE.
HOHENZOLLERN (prince de), VI. 1687. p. 27.
HOLSTEIN (le duc d'). II. 1674. p. 383. — III. 1675. p. 94.
HOLSTEIN (duchesse de), femme de J.-L., comte de Rabutin, V. 1682. p. 304, 311. 1683. p. 387.—VI. 1687. p. 100 et suiv.
HONDORF, II. 1674. p. 359.
HONORÉ (le P.), IV. 1679. p. 442, 443, 449, 455, 460, 470, 474, 475. — V. 1680. p. 37.
HORACE, cité et traduit, I. 1672. p. 115, 116, 118, 122, 123. 1673. p. 286. —IV. 1678. p. 35.—VI. 1687. p. 32.
HOTMAN (Vincent), V. 1683. p. 339.
HOUSSET ou Houssay (du), I. 1671. p. 360.—IV. 1678. p. 84, 180. 1679. p. 290, 293, 294. — V. 1680. p. 95, 203. 1686. p. 555.
HOUSSET ou Houssay (madame du), IV. 1678. p. 180. — V. 1680. p. 192.
HOUSSAY (mademoiselle du), IV. 1678. p. 83.
HOZIER (d'), I. 1667. p. 72.
HUET, évêque d'Avranches, I. 1670. p. 316. 1671. p. 417. — IV. 1679. p. 277, 284.
HUGUES Capet, II. 1671. p. 16.
HUMIÈRES (Louis de Crevant, marquis, puis duc d'), maréchal de France, I. 1667. p. 27, 61. 1668. p. 103, 105, 107, 112.—II. 1672. p. 98, 99, 102, 103, 105, 106, 107, 109. 111, 112, 119.—III. 1676. p. 152, 153, 161, 163, 176. 1677. p. 213, 217, 242 et suiv., 268, 367 et suiv., 428, 440.— IV. 1678. p. 206, 207, 388. 1679. p. 449, 451, 458, 467, 472, 477, 478. — V. 1680. p. 105. 1681. p. 274, 280. 1685. p. 459, 464, 465, 466. — VI

1689. p. 233, 247, 272. 1690. p. 326. 1691. p. 460.
HUMIÈRES (Louise-Ant.-Thérèse de la Châtre, marquise, puis duchesse d'), I. 1667. p. 22. 1668. p. 107. — II. 1672. p. 92. 102. 1675. p. 423. — III. 1675. p. 10, 15. 1677. p. 440. — IV. 1678. p. 26. — V. 1680. p. 41, 62.
HUMIÈRES (Marie-Thérèse de Crevant d'), fille des précédents, princesse d'Isenghien, III. 1677. p. 213, 214.
HUMIÈRES (Anne-Louise de Crevant d'), comtesse de Vassé, puis marquise de Surville et duchesse d'), V. 1680. p. 41, 62. 1681. p. 234. 1682. p. 308. 1684. p. 408. — VI. 1687. p. 56, 60. 1690. p. 315.
HURAULT. Voy. BELESBAT, CHIVERNI, MONTGLAS.
HUSSON, VI. 1692. p. 540.

I

ILIERS (d'), II. 1674. p. 382.
INDRESSON. Voy. HINDERSON.
INNOCENT XI, V. 1680. p. 108. — VI. 1687. p. 73. 1689. p. 280.
INVALIDES (hôtel des), VI. 1691. p. 448.
IRVAL. Voy. MESMES.
ISENGHIEN (prince d'), III. 1677. p. 213 et suiv., 244.
ISENGHIEN (princesse d') Voy. HUMIÈRES.
ISENGHIEN (duc d'), VI. 1687. p. 56.
ISOCRATE, VI. 1688. p. 136.

J

JACOB (le président), V. 1686. p. 502.
JACQUES II, d'Angleterre (d'abord duc d'York), II. 1673. p. 253, 254, 274.—IV. 1678. p. 263. 1679. p. 342, 343, 471. — V. 1680. p. 146. 1685. p. 426, 427, 431. — VI. 1688. p. 169 et suiv., 180 et suiv., 181 et suiv. 1689. p. 201 et suiv., 208 et suiv., 216, 231 et suiv., 296. 1690. p. 336. 346 et suiv., 386, 407, 414. 1691. p. 505, 507. 1692. p. 541, 555 et suiv
JACQUIER ou JAQUIER, I. 1669, p. 170. —IV. 1679. p. 458.
JALON, III. 1677. p. 297.
JANSÉNISTES, III. p. 297, 304.
JANSON. Voy. FORBIN.
JANVRY (Ferrand), III. 1677. p. 431.
JARZÉ (comte de), III. 1677. p. 439.
JAUCOURT (Pierre-Antoine de), V. 1686. p. 513.
JEAN CASIMIR, roi de Pologne), I. 1670. p. 275, 278.
JEAN DOUCET, IV. 1678. p. 61.
JEANNETON, III. 1677. p. 399, 401, 414.
JEANNIN DE CASTILLE, II. 1672. p. 137.—III. 1677. p. 361, 387.—IV. 1679. p. 277. — V. 1679. p. 8. 1680. p. 86, 91, 92, 111. 1681. p. 215. 1686. p. 590, 593.—VI. 1688. p. 188, 194. 1689. p. 232, 276. 1690. p. 307. 1691. p. 496, 500.
JEANNIN, marquis de Montjeu, fils du précédent. Voy. MONTJEU.
JÉSUITES (les), IV. 1678. p. 215.
JETONNIERS, V. 1686. p. 542.
JEU, III. 1677. p. 203.
JOLY, évêque d'Agen, IV. 1678. p. 236.
JOLY (madame), V. 1681. p. 378.
JONSAC (de), I. 1669. p. 171.
JOSEPH (le P.), de Florence, IV. 1678. p. 263.
JOURNAL AMOUREUX, III, 1670. p. 235.
JOYEUSE, III. 1675. p. 13. 1677. 367 et suiv.—IV. 1679. p. 421, 468. —VI. 1692. p. 554.
JOYEUSE. Voy. GRANDPRÉ.
JUAN D'AUTRICHE (don), III. 1677. p. 203, 225, 413. — IV. 1679. p. 471.

Jully (le P. de), IV. 1679. p. 423.
Jully (madame de), — IV. 1679. p. 342. 343 — V. 1630. p. 68, 72.
Junot (le P.), II. 1674. p. 410.
Jussac, VI. 1690. p. 344.
Juste, I. 1667. p. 54.
Juvénal, VI. 1689. p. 202.

K

Kamer, II. 1674, p. 383.
Keroual. Voy. Portsmouth.
Knoop, cité, II. 1672, p. 121.

L

La Basinière (Macé Bertrand, seigneur de), III. 1675. p. 55. 1676. p. 195.—V. 1683. p. 339.
La Basinière (madame de), III. 1676. p. 195. 1677. p. 200, 201—1678. p. 97. 1679. p. 275, 287, 289.
La Basinière (mademoiselle de), III. 1677. p. 261, 262, 270. 299.—IV. 1678. p. 122.
La Baume (marquise de), I. 1668. p. 116, 126, 127. 1669. p. 153. 1671. p. 425, 426, 427, 442. – II. 1673. p. 303, 311.—III. 1677. p. 209.—IV. 1678. p. 244, 245, 264, 265.
La Baume. Voy. Montrevel et Saint-Martin.
La Bercuère (Denis le Goux de), III. 1677. p. 289.—V. 1681. p. 250.
La Berchère (abbé de), III. 1677. p. 292.
La Boissière, III. 1677. p. 245.
La Boulaye (marquise de), III. 1677. p. 351, 355, 361, 388.—IV. 1678. p. 126, 151, 152, 153, 162, 163, 237, 248.—V. 1681. p. 237, 288 et suiv.—VI. 1689. p. 224.
La Boulaye (mademoiselle de), V. 1681. p. 237. Voy. Roussillon.
La Boutière (de), IV. 1679. p. 349.—V. 1686. p. 491, 492.
La Bretesche, V. 1686. p. 510.
La Briffe (Armand de), V. 1686. p. 573.—VI. 1689. p. 278.
La Broue, IV. 1679. p. 314.
La Bruyère (J. de), VI. 1687. p. 46. 1688. p. 121 et suiv.
La Cardonnière, III. 1677. p. 254, 264, 266, 308, 323.—IV. 1679. p. 481.—V. 1679. p. 11.
La Case, V. 1685. p. 450.
La Chaise (François d'Aix, dit le P. de), II. 1675. p. 429, 430, 432.—III. 1675. p. 35. 1677. p. 217, 292, 298, 302, 356, 427, 429.—IV. 1678. p. 27, 29, 192, 212, 235, 239. 1679. p. 345, 351, 361, 364. — V. 1680. p. 41, 50, 54, 77, 104, 108. 1681. p. 209. 1684. p. 396. 1686. p. 518, 529, 535, 577. *Appendice*, p. 623.—VI. 1687. p. 48, 167. 1689. p. 235, 249. 1690. p. 323. 330, 413. 1691. p. 475, 494, 513. 1692. p. 522, 524 et suiv., 545, 566, 585, 589.
La Chaise (comte de), VI. 1687. p. 43.
La Chaise (mademoiselle de), VI. 1692. p. 518.
La Chambre (Pierre Cureau de la), IV. 1678. p. 72.—VI. 1690. p. 319.
La Chapelle-Milon, II. 1673. p. 249, 252.
La Chatre (marquis de), III. 1676. p. 190.—VI. 1691. p. 502.
La Chatre (Louise-Antoinette-Thérèse de). Voy. Humières (marquise d').
La Chaussaye (mademoiselle de), V. 1686. p. 510.
La Chesnaye, VI. 1691. p. 464 et suiv.
La Citardie, VI. 1689. p. 251.
La Coste, IV. 1679. p. 349, 353.
La Cropte-Beauvais. Voy. Beauvais.
La Croix (de), I. 1669. p. 170.

La Croix (madame de), V. *Appendice*, p. 612 et suiv.
La Daubiais (madame de), V. 1686. . 517.
La Douze (marquis de), I. 1669. p. 208, 213, 232, 233. 1670. p. 235.
La Douze (marquise de), I. 1669. p. 208, 213.
La Fare (chevalier de), III. 1677. p. 312.—VI. 1691. p. 471.
La Fayette (madame de), I. 1670. p. 262, 264.—II. 1673. p. 323. 1675. p. 415.—III. 1675. p. 116, 117. 1677. p. 431, 435.—IV. 1678. p 34, 98, 100, 155, 162.
La Fayette (Louis de), abbé de la Grenetière, IV. 1679. p. 314.
La Ferté-Senneterre ou Saint-Nectaire (Henri, duc de), maréchal de France, I. 1670. p. 324.—II. 1672. p. 127, 165.—III. 1676. p. 164. 1677. p. 230, 285, 304, 450. —IV. 1678. p. 10, 244, 250.
La Ferté-Senneterre (Madel. d'Angennes, maréchale et duchesse de), II. 1672. p. 127.—VI. 1690. p. 376, 382.
La Ferte-Senneterre (Henri-François, duc de), fils des précédents, III. 1677. p. 419.—V. 1680. p. 46, et suiv., 52 et suiv.
La Ferté-Senneterre (Marie-Gabrielle-Angélique de La Mothe Houdancourt, duchesse de), IV. 1678. p. 7, 244, 264.—V. 1680. p. 46 et suiv.
La Ferté. Voy. Senneterre.
La Feuillade (F. d'Aubusson, duc de), I. 1667. p. 17.—II. 1671, p. 42, 50. 1672. p. 74, 75. 1674. p. 408.—III. 1675. p. 59. 1676. p 163. 1677. p. 416, 450.—IV. 1678. p. 6, 7, 8, 13, 19, 80, 85, 86, 87, 93, 94, 96, 165, 207. 1679. p. 389, 413, 421, 426.—V. 1680. p. 162, 166. 1681. p. 248, 267, 268, 269, 271.—1689. p. 221. 1690. p. 415. 1691. p. 505.
La Feuillade (Louis-Joseph-Georges, comte de, V. 1680. p. 163.
La Feuillade (Georges d'Aubusson de), évêque-prince de Metz, V. 1680. p. 161, 166, 167.
La Fitte, III. 1677. p. 236.—VI. 1690. p, 407, 425.
La Fontaine (J. de), I. 1672. p. 104. 1673. p. 234. 1675. p. 415, 416, 431. —III. 1675. p. 119.—IV. 1679. p. 414, 427.—V. 1686. p. 538, 542, 548, 550, 553, 574, 578.—VI. 1690. p. 359.
La Force (Jacques Nompar de Caumont, duc de), III. 1676. p. 134, 137.—V. 1686. p. 494, 510 et suiv., 531, 532, 573.—VI. 1691. p. 487, 489.
La Force (Charlotte-Rose de Caumont de), IV. 1678. p. 7, 60, 64, 106, 108.—V. 1679. p. 3.—VI. 1686. p. 573.
La Forge (Louis de). II. 1673. p. 285.
La Fréselière (François Filezeau, marquis de), III. 1677. p. 419.
Lagnon, VI. 1688. p. 165.
La Grange, III. 1677. p. 244.
La Guiche (Claude-Élisabeth, marquis de), III. 1676. p. 183.
Laguille, III. 1677. p. 337.—IV. 1679 p. 312.
Lahaye-Vantelet, III. 1677. p. 308.
La Hire, IV. 1678. p. 63, 67.
La Hode, cité, II. 1672. p. 121.
La Hoguette (Fortin de), VI. 1689. p. 296. 1690. p. 363, 396.
La Houssaye (Catherine Le Pelletier de), IV. 1679. p. 377.
La Lande, V. 1686. p. 508.
Lallemant (le P.), II. 1673. p. 233, 236.
La Logoye (mademoiselle de), V. 1680. p. 119.
La Luserne, III. 1677. p. 378.—VI. 1692. p. 518.
La Marche (Louis-Henri, comte de), III. 1677. p. 217, 301.
La Marche. Voy. Conti.
La Marck (H.-R., comte de), II. 1673. p. 203, 204. 1674. p. 371.
La Marck (Marie-Françoise Échallard de), V. 1680. p. 119.
La Marck (Magdeléne de), VI. 1689. p. 213.
La Marguerie (Louis Lainé de), V. 1680. p. 188.
La Marzelière (Renée de), III. 1676. p. 190.
Lambertye (Marie de), VI. 1691. p. 479.
La Meilleraye (maréchal de), V. 1683. p. 342.

La Meilleraye (maréchale de), I. 1671. p. 386.
Lamet (abbé de), VI. *Appendice*. p. 584.
Lameth (de), IV. 1678. p. 188, 190, 194, 197.
Lameth (madame de), IV. 1678. p. 170, 228. 1679. p. 417.
Lamoignon (Guillaume de), marquis de Basville, premier président au parlement de Paris, II. 1671. p. 24, 25, 29, 31, 38, 49. 1672. p. 61, 62. 1674. p. 367. 1675. p. 416. — III. 1675. p. 4, 6 et suiv., 20, 46, 66, 86, 107. 1676. p. 144. 1677. p. 267, 296, 404, 432, 435 et suiv. 446 et suiv. — IV. p. 1, 5, 37, 50, 52, 53, 161, 208, 219. 1679. p. 277, 309, 331, 390.—V. 1680. p. 107.
Lamoignon (Charles-François de), marquis de Basville, avocat général, puis président à mortier, fils du précédent, II. 1673. p. 307, 308. —III. 1677. p. 404, 435. — V. 1680. p. 111. 1684. p. 413. 1685. p. 464, 470, 473.—VI. 1687. p. 118. 1688. p. 147. 1690. p. 303.—VI. *Appendice*. p 586.
Lamoignon (Madeleine Potier, femme de Guillaume de), II. 1673. p. 295.
Lamoignon (Madeleine de), VI. 1688. p. 189.
Lamoignon. Voy. Harlay.
La Monnoie (Bernard de), II. 1671. p. 33.
Lamorésan (madame de), I. 1670. p. 309, 310.—II. 1673. p. 238, 313, 314.
La Mothe, brigadier, III. 1675. p. 75.
La Mothe (Françoise-Angélique de). Voy. Troussy.
La Mothe-Houdancourt (maréchale de), I. 1669. p. 227, 228. 1671. p. 386, 388.—II. 1674, p. 344. —V. 1679. p. 14.
La Mothe-Houdancourt (Henri de), archev. d'Auch, V. 1684. p. 394.
La Mothe-Houdancourt (mademoiselle de), I. 1671. p. 380, 390, 391. Voy. Ventadour.
Langeais (marquis de) ou Langès, II. 1672. p. 104, 477.
Langeais (Diane de Montaut, marquise de), II. *Appendice*, p. 478.
L'Angély, IV. 1678. p. 66.
Langeron (Joseph Andrault, comte de), III. 1675. p. 26. 1677. p. 348.
Langeron (madame de), VI. 1690. p. 416.
Langeron (abbé de), III. 1677. p. 349.—VI. 1690. p. 360.
Langès. Voy. Langeais.
Langheac (Marie-Roger, comte de), III. 1676. p. 183.—VI. 1671. p. 514.
Langheac, fils de madame de Coligny. Voy. Andelot.
Langlade, VI. 1691. p. 430, 431.
Langlade (madame de), VI. 1691. p. 434.
Langlée, II. 1673. p. 315.—III. 1677. p. 310, 333.—IV. 1678. p. 226, 257.
Langres (évêque de). Voy. Gordes.
Lannion (Pierre, comte de), III. 1677. p. 260.—V. 1680. p. 119.
Lannoi (Adrienne-Philippine-Thérèse de), III. 1675. p. 3.
Lanson, III. 1677. p. 236.
Lantin, IV. 1679. p. 349.
La Plaine, V. 1680. p. 145.
La Popelinière, V. 1680. p. 119.
La Rablière (marquis de), IV. 1679. p. 421. — V. 1681. p. 210.
Laré. Voy. Larré.
La Reynie (Gabriel-Nicolas), IV. 1679. p. 339, 340.—V. 1680. p. 52.
La Rivière (le comte de), II. 1674. p. 383.
La Rivière (abbé de), III. 1677. p. 280, 284.
La Rivière (Barbier de), évêque de Langres, I. 1670. p. 267.
La Rivière (H.-Fr de), 2e mari de madame de Coligny, III. 1676. p. 157. 1677. p. 355.—IV. 1679. p. 367, 372, 373, 381, 384, 399, 400, 407, 422, 430, 444, 475. — V. 1679. p. 8. 1681. p. 288, 295. 1682. p. 311. 1684. p. 400 et suiv. 1685. p. 454, 460. 1686. p. 577. — VI. *Appendice*. p. 611 et suiv.
La Rivière (mademoiselle de), V. 1680. p. 112.
La Roche (comtesse de), I. 1667. p. 68, 69. 1668. p. 120. *Appendice*. p. 452. — II. 1672. p. 195. 1673. p. 214, 215, 223, 477.

La Roche (Jean de), VI. 1687. p. 97, 99.
La Roche, premier valet de garde-robe, VI. 1690. p. 359.
La Rochefoucauld (François, duc de), I. 1668. p. 128. — II. 1672. p. 113. 1673. p. 305, 308, 322. 1675. p. 415.—III. 1675. p. 116, 117, 118. 1677. p. 394. 431, 435. — IV. 1678. p. 98, 100, 155, 162, 271. 1679. p. 316. — V. 1680. p. 96.
La Rochefoucauld (François, prince de Marsillac, puis duc de), fils du précédent, II, 1671. p. 55, 59. 1672. p. 122, 124, 182. 1673. p. 304, 305, 311. 1675. p. 415.—VI. 1687. p. 110.
La Rochefoucauld (mademoiselle de), V. *Appendice*. p. 613 et suiv.
La Rochefoucauld (Henri-Achille de), abbé de Fontfroide, IV. 1679. p. 314.
La Roche-Guyon (Fr. de la Rochefoucauld, duc de), IV. 1679. p. 437, 467.—V. 1679. p. 13, 19. 1685. p. 450. — VI. 1688. p. 165. 1691. p. 434, 496.
La Rocheposay (Anne Chateignier de), abbé d'Ahun, IV. 1678 p. 227, 236.
La Roche-sur-Yon. Voy. Conti.
La Rongère (comte de), III. 1677. p. 235, 253, 366, 372. — IV. 1678. p. 76, 82, 123, 128, 287. 1679. p. 302, 353, 367, 373, 415. — V. 1680. p. 162, 163, 165. 1681. p. 216, 219, 225. 1685. p. 454. — VI. 1689. p. 236. 1691. p. 506.
La Rongère (madame de), IV. 1679. p. 368, 415. — V. 1680. p. 163. 1681. p. 219, 225. 1686. p. 592.—VI. 1687. p. 55.
Larré ou Laré (Lenet, marquis de), VI. 1689. p. 211. 1690. p. 415. 1691. p. 492, 500.
La Sablière (madame de la), III. 677. p. 313.
La Salle (comte de), II. 1671. p. 8. — IV. 1678. p. 193.
La Salle (Caillebot, marquis de), fils du précédent, II. 1672. p. 122. — V. 1681. p. 222.
La Salle, maître des requêtes, IV. 1679. p. 331.
Lassay (Armand de Madaillan de l'Esparre, marquis de), V. 1683. p. 342.
La Tour (comte de), I. 1669. p. 229.
La Tour. Voy. Torcy.
La Tournelle (R. marquis de), gouverneur de Marsal, II 1674 p. 412.—IV. 1678. p. 231, 232. 1679. p. 281, 289, 293, 300, 422. — V. 1680. p. 38, 61, 81, 82, 167. — VI. 1690. p. 351, 354.
La Tournelle (madame de), IV. 1679. p. 304, 305.
La Tournelle (le président de), VI. 1687. p. 91, 97, 111.
La Tremblaye (marquis de), IV. 1679. p. 348.
La Tremblaye (marquise de), IV. 1679. p. 348.
La Trimouille, III. p. 456.
La Trousse, II. 1672. p. 132, 136. — III. 1675. p. 82, 85, 1677. p. 257, 312. — IV. 1678. p. 74, 81. — V. 1685. p. 485. 1686. p. 585. — VI. 1686. p. 166 et suiv. 1689. p. 249. 1690. p. 324.
Laubanie, III. 1676. p. 175.
Laumont (Florent du Châtelet, comte de), frère de Trichateau, IV. 1679. p. 467, 474. — V. 1680. p. 186. 1681. p. 228. 1685. p. 459.
Laurent (P. du), évêque de Belley, III. 1677. p. 292.
Laurières (Philibert de Pompadour, marquis de), III. 1677. p. 324.—IV. 1679. p. 405.
Laurières (Léonor-Élie de Pompadour, marquis de), V. 1686. p. 556.
Lauzun (duc de), I. 1667. p. 27, 193, 194. 1671. p. 354, 355, 356, 371, 373, 378, 382, 385, 387, 391. — II. 1671. p. 52, 55. 1672. p. 181. — III. 1677. p. 435. — IV. 1678. p. 92. 1679. p. 314, 322.—V. 1680. p. 80, 104. 1682. p. 300. — VI. 1687. p. 22. 1689. p. 201, 204, 209, 213, 218, 225, 291, 293, 296. 1690. p. 320, 346, 351, 363, 374, 387.
Laval (Pierre de), V. 1681. p. 222.
Laval (mademoiselle de), V. 1679. p. 23.
La Vallée, V. 1679. p. 5.
La Vallière (mademoiselle de), duchesse de Vaujour, I. 1669. p. 173, 185, 195. 1670. p. 239. 1671. p. 371, 379, 380, 382, 386, 388, 418. —

II. 1673. p. 309, 344. 1674. p. 353, 361, 362. — III. 1677. p. 206. — V. 1683. p. 392.
La Vallière (marquise de), IV. 1678. p. 188, 194.
Lavardin (H.-C. de Beaumanoir, marquis de), III. 1675. p. 106, 1677. p. 324, 325. — IV. 1678. p. 212, 236. — V. 1680. p. 119. — VI. 1687. p. 43, 73.
La Varenne (mademoiselle), maîtresse de l'archevêque de Paris, V. 1680. p. 39. *Appendice*. 612 et suiv.
La Vauguyon (André de Béthoulat, seigneur de Fromenteau, duc de), I. 1668. p. 95. — II. 1672. p. 151, 159. — V. 1685. p. 418. — VI. 1688. p. 193. 1691. p. 508.
La Vauguyon (Marie de Stuer, comtesse, puis duchesse de), femme du précédent, I 1668. p. 95.
La Vauguyon Saint-Mégrin (madame de), VI. 1691. p. 517.
Lavaur (abbé de), VI, 1690. p. 331.
La Vie (de), IV. 1678. p. 150. — VI. 1691. p. 449.
La Vienne, V. 1680. p. 169, 172. 1683. p. 363. 1686. p. 585.
Lavogade, III. 1675. p. 102.
La Vieuville (duc de), I. 1670. p. 236, 237. — IV. 1679. p. 446. — V. 1686. p. 543.
La Vieuville (madame de), I. 1667. p. 10.
La Vrillière (Louis Phelypeaux de), V. 1681. p. 274.
Léance, V. 1686. p. 575.
Le Bailleul (le président), V. 1680. p. 189.
Le Bailleul (madame), III. 1677. p. 233.
Lebret, I. 1669. p. 211. — IV. 1679. p. 280.
Lebrun, peintre, II. 1674. p. 383. — V. *Appendice*. p. 626.
Le Camus (le cardinal), I. 1671. p. 416. — V. 1686. p. 592, 595.
Le Camus (Nic.), président à la cour des aides, IV. 1678. p. 28, 29.
Le Camus (Jean), lieutenant civil, VI. 1687. p. 86, 92. *Appendice*. p. 585.
Le Clerc, II. 1672. p. 185.
Le Coigneux (le président), V. 1686. p. 532.
Le Féron (la présidente), IV. 1679. p. 347. — V. 1680. p. 103.
Léganez (marquis de), II. 1675. p. 419. — VI. 1690. p. 426. 1691. p. 452. 1692. p. 539.
Legrand, IV. 1679. p. 383.
Le Laboureur (Louis), I. 1671. p. 369.
Le Lièvre. I. 1669. p. 195.
Le Maigre, I. 1668. p. 126.
Le Montal. Voy. Montal.
Le Moine, V. 1683. p. 360.
Le Moyne (le P.), II. 1672. p. 155, 156.
Lenet (P.), I. 1669. p. 220. — IV. 1678. p. 36.
Lenet (l'abbé), III. 1677. p. 219.
Lenet. Voy. Larré.
Le Passage, lieutenant général, I. 1667. p. 27, 28, 61. — VI. 1689. p. 209.
Le Pelletier (Claude). contrôleur général, V. 1683. p. 364. 391. 1685. p. 481. 1686. p. 519, 532. — VI. 1689. p. 278.
Le Pelletier (Jérôme), V. 1685. p. 414.
Le Roi, III. 1677. p. 307, 378. — V. 1680. p. 195.
Le Sage, complice de la Voisin, V. 1680. p, 46, 52, 70, 108.
Lesclache, II. 1671. p. 15, 27.
Lesdiguières (Fr. de Bonne, duc de), II. 1672. p. 101. 106, 119, 120. — III. 1677. p. 326. — IV. 1678. p. 101. — V. 1680. p. 195. — 1681. p. 230, 268.
Lesdiguières (Paule de Gondi, duchesse de), IV. 1678. p. 101. — V. *Appendice*. p. 615.
Le Sec, V. 1680. p. 60.
Lestang (François de), VI. 1691. p. 496.
Le Tellier (Michel), chancelier, I. 1667. p. 73. 1668. p. 94. 1671. p. 379. — III, 1677. p. 318, 400. 401, 402, 404, 405, 409, 445. — IV. 1678. p. 31 et suiv., 37. — V. 1679. p. 17. 1682. p. 299. — 1685. p. 469 et suiv. 1686. p. 508, 527. — VI. 1692. p. 543.
Le Tellier (Ch.-Maurice), archevêque de Reims, I. 1668. p. 94, 103. — III. 1675. p. 90.

Le Tellier (Madeleine Fare). Voy. Villequier (madame de).
Le Tellier (Marguerite). Voy. Villeroi (duchesse de).
Leuze (combat de), VI. 1691. p. 504 et suiv.
Le Vieux (mademoiselle), III. 1677. p. 347.
Liancourt (la Rochefoucauld, marquis de), V. 1685. p. 450.—VI. 1690. p. 362.
Liége (évêque de). Voy. Elderen.
Ligneville (comte de), V. 1681. p. 276.
Lignières (Fr. des Essarts, marquis de), I. 1669. p. 210.
Ligny (Dominique de), III. 1676. p. 134.
Ligny (Marie de), III. 1676. p. 134.
Ligondez, VI. 1691. p. 433, 438.
Lillebonne (Fr.-Marie de Lorraine, comte de), III. 1677. p. 416. — IV. 1678. p. 73, 97. 1679. p. 388. — V. 1680. p. 112.
Limiers, II. 1672. p. 124.
Limoges (comte de), II. 1671. p. 52. 1672. p. 67, 94, 107, 108, 136, 157. 1673. p. 234, 241, 247, 248, 252, 255, 257, 271, 274, 304, 315. 1674. p. 349, 424.—III. 1675. p. 10. 1676. p. 195. 1677. p. 323, 353, 371, 439. — IV. 1678. p. 74, 75, 87, 88, 89 et suiv., 91, 97, 99.
Linières, II. 1673. p. 246.
Lionne (Hugues, marquis de), I. 1671. p. 427.
Lionne (Louis de Berny, marquis de), fils du précédent, II. 1671. p. 34, 58.
Lionne (Paule Payen, marquise de), femme de Hugues de Lionne, I. 1671. p. 426.—III. 1677. p. 234, 291.
Lionne (Madeleine de), marquise de Cœuvres, I. 1670 p. 237, 426.
Lippe (comte de), III. 1677. p. 310.
Lisola (baron de), III. 1675. p. 119. 1677. p. 468.
Listenay (Pierre de Beaufremont, marquis de), V. 1681. p. 262. 1685. p. 459.
Livet (cité), IV. *Appendice*. p. 487.
Livre d'Heures de Bussy, II. *Appendice*. p. 473.
Livry (marquis de), fils de Sanguin, II. 1674. p. 413.—III. 1677. p. 324, 342 et suiv. — IV. 1678. p. 12, 102. 1679. p. 335, 381.— VI. 1688. p. 192.
Lobkowitz, V. 1685. p. 439. 1686. p. 497.
Locman, capitaine suisse, VI. 1690. p. 321.
Loewenstein (Sophie de), Voy. Dangeau.
Logements de la cour, III. 1677. p. 210, 212.
Loignac, III. 1677. p. 327.
Lomont. Voy. Laumont.
Londres (description de), II. 1673. p. 275.
Loncaunay, VI. 1691. p. 460.
Longueil (Claude de), VI. 1690. p. 304.
Longueil. Voy. Maisons.
Longueval (comte de), III. 1677. p. 245. 1679. p. 310.—V. 1686. p. 530, 584.
Longueval (Françoise de), chanoinesse de Remiremont, VI. 1687. p. 33, 39 et suiv., 55. 1688. p. 143, 177. — VI. 1688. p. 179.
Longueville (Anne de Bourbon, duchesse de), II. 1673. p. 307. 1674. p. 356, 361, 392, 395.
Longueville (madame de), III. p. 456. — IV, 1679. p. 298, 299, 354, 465. — V. 1680. p. 93, 101 et suiv., 177, 178. — VI. 1689. p. 204.
Longueville (Ch Paris d'Orléans, comte de Saint-Paul, puis duc de), fils de la précédente, I. 1667, p. 65. 1668. p. 128. 1670. p. 275, 277. II. 1672. p. 122, 124, 127, 133.
Longueville (Jean-Louis d'Orléans, abbé, puis duc de), IV. 1679. p. 386.
Longueville (chevalier de), II. 1672. p. 127.
Lorges (Gui de Durfort, maréchal de), III. 1675. p. 56, 70, 74. 1676. p. 140, 161, 163.—IV. 1678. p. 207. — V. 1681. p. 280. — VI. 1687. p. 34, 41. 1690. p. 312. 415. 1691. p. 461.
Lorges (Geneviève Frémont, maréchale de), VI. 1687. p. 41.
Lorraine (Charles, duc de), dit le *duc* ou *prince Charles*, II. 1673. p. 263. 1674. p. 383. — III. 1675. p. 43, 45, 104, 119. 1676. p. 153. 1677. p. 206, 286 et suiv., 326, 377 et

suiv. — IV. 1678. p. 195. 1679. p. 298, 311, 316, 373, 400. — V. 1684. p. 410. 1685. p. 459. — VI. 1690. p. 333.

LORRAINE (Louis-Joseph de), dernier duc de Guise, II. 1671. p. 10.

LORRAINE (duchesse de), IV. 1679. p. 477.

LORRAINE (Anne-Élisabeth de), I 1669. p. 158. Voy. ELBEUF (mademoiselle d').

LORRAINE (Marguerite de), II. 1672. p. 86.

LORRAINE (chevalier de), II. 1672. p. 128, 196. — III. 1677. p. 262, 297, 298. — IV. 1679. p. 416. — V. 1679. p. 5, 9. 1680. p. 162, 169.—VI. 1690. p. 329.

LORRAINE. Voy. VAUDEMONT.

LOS BALBAZÈS, IV. 1679. p. 387, 388, 437, 446.

LOSTANGES, VI. 1691. p. 433.

LOTERIES, V. 1681. p. 229. 253, 259. — VI. 1687. p. 27, 43.

LOUBES (mademoiselle de), V. 1686. p. 510, 516. — VI. 1687. p. 28, 29.

LOUIS XIV, I à VI, *passim*.

LOUIS DE FRANCE. Voy. DAUPHIN.

LOUVIGNY. Voy. GRAMONT.

LOUVOIS, I. 1673. p. 240, 313. 1674. p. 334, 335. — III. 1676. p. 169. 1677. p. 200, 215, 216, 236, 259, 283, 326, 373, 404, 423. — IV. 1678. p. 10, 22, 24, 37, 89, 91, 108, 110, 256, 262, 276. 1679. p. 317, 369, 381, 400, 432, 435, 457, 481. — V. 1679. p. 17, 19, 20, 26. 1680. p. 40, 54, 56, 71, 74, 77, 90, 91, 93, 118, 138. 1682. p. 299. 1683. p. 391. 1685. p. 443. *Appendice*. 1679. p. 609. — VI. 1688. p. 174. 1690. p. 320, 389, 402, 414. 1691. p. 460, 461, 493. 495, 499, 503. 1692. p. 550.

LOUVOIS (madame de), III. 1677. p. 261. — V. 1680. p. 94, 101.

LOUVOIS (mademoiselle de), IV. 1679. p. 283, 437. — V. 1679. p. 19.

LUBERT, VI. 1690. p. 424.

LUCAS (jésuite), III. 1676. p. 194.

LUCÉ (mademoiselle de), duchesse de Saint-Aignan, V. 1680. p. 60, 174. 1681. p. 247. Voy. SAINT-AIGNAN.

LUCIEN, III. 1677. p. 340.

LUDE (Henri de Daillon, comte, puis duc du), II. 1673. p. 321.—III. 1675. p. 60. — IV. 1678. p. 46. — V. 1681. p. 198 et suiv., 222, 228, 230, 234, 235. 1685. p. 459.

LUDE (Renée Eléonore de Bouillé, duchesse du), IV. 1678. p. 43.—V. 1680. p. 198, 199. 1681. p. 211, 230.

LUDE (duchesse du). Voy. GUICHE (comtesse de).

LUDRE (mademoiselle de ou du), maîtresse de Louis XIV, I. 1667. p. 64. 1671. p. 390. — II. 1673. p. 247. — III. 1677. p. 205, 226, 264, 269, 277, 279, 280, 281, 283, 284, 285, 319, 333, 335, 343, 350, 359, 366, 401. — IV. 1678. p. 21, 23, 31, 32, 43. 46, 165.

LULLI, IV. 1678. p. 245. 1679. p. 395, 448. — VI. 1687. p. 43.

LUNDEN (bataille de), III. 1677. p. 202.

LUSANCY, II. 1674. p. 383.

LUSIGNAN (Claude-Hugues de Lezay, marquis de), V. 1687. p. 68. — VI. 1689. p. 211, 213.

LUSSAN, VI. 1687. p. 111.

LUSSAN (Louise de la Rivière, comtesse de), V. 1680. p. 126, 128, 133.

LUX. (F. de Montmoreney, comte de), VI. 1688. p. 172.

LUXEMBOURG (maréchal de), II. 1672. p. 181, 182, 196. 1673. p. 330, 332. 1674. p. 407, 408.—III. 1675. p. 59, 79, 82. 1676. p. 153, 163, 173, 174, 175, 179, 180. 1677. p. 243, 308, 309, 316, 323 et suiv., 328, 367 et suiv. — IV. 1678. p. 176, 177, 189, 190, 196, 197, 207, 214, 218, 225, 242, 243, 250, 255. 1679. p. 288, 446. — V. 1680. p. 43 et suiv., 50 et suiv., 59, 64 et suiv., 70, 79. 83, 93, 102, 108, 116 et suiv., 185. 1681. p. 282. 285, 287, 288. 1683. p. 352. — VI. 1688. p. 160. 1690. p. 336, 341 et suiv., 369. 1691. p. 430, 485, 504, 506.

LUXEMBOURG (Henri-Léon de), abbé de Montier-Ramey, IV. 1679. p. 285.

LUYNES (Charles-Honoré-d'Albert de), II. 1671. p. 33. — VI. 1690. p. 415.

LUYNES (Marie-Anne de), princesse de Guémené, IV. 1678. p. 12. — V. 1679. p. 21.

M

MACAR (mademoiselle), I. 1667. p. 17.
MADAILLAN (Ph. de), V. 1683. p. 342. 1686. p. 509, 517.
MADAILLAN (Marie-Constance de), VI. 1690. p. 325.
MADAME. Voy. HENRIETTE et BAVIÈRE.
MADELON, II. 1673. p. 257.
MADEMOISELLE. Voy. MONTPENSIER et ORLÉANS.
MAESTRICHT (siége de), II. 1673. p. 267 et suiv.—III. 1676. p. 176, 177, 178, 179.
MAILLE, V. 1680. p. 86.
MAILLY (comte de), IV. 1678. p. 8, 10, 60, 64, 108. — VI. 1688. p. 165. 1692. p. 534, 537, 540.
MAILLY (comtesse de), VI. 1692. p. 535.
MAILLY. Voy. NESLE.
MAIMBOURG (le P.), III. 1677. p. 317, 318, 334, 341, 363. V. 1681. p. 231, 235.
MAINE (duc du), II. 1675. p. 415.—III. 1677. p. 346.—IV. 1679. p. 286, 287.—V. 1685. p. 419. 1686. p. 543. —VI. 1688. p. 162. 1690. p. 376. 1692. p. 518 et suiv., 547.
MAINIÈRES (Louise-Catherine-Angélique de Fautereau de), IV. 1678. p. 151, 163, 194.
MAINTENON (madame de), II. 1673. p. 323, 325. 1675. p. 415.—III. 1677. p. 269.—IV. 1678. p. 105, 109. 1679. p. 286.—V. 1679. p. 23, 26 et suiv. 1680. p. 60, 94, 129, 141, 179. 1682. p. 316. 1684. p. 396. 1685. p. 443. 1686. p. 504, 505, 544, 557, 558.—VI. 1687. p. 110. 1689. p. 199 et suiv., 285. 1690. p. 314, 327, 409. 1691. p. 475, 513.
MAISONS (René de Longueil, marquis de), III. 1677. p. 348, 358.
MAISONS (Jean de Longueil, marquis de), III. 1677. p. 350, 358.—IV. 1678. p. 188, 194.
MAISONS (madame de), IV. 1678. p. 188, 194.
MAISONS (l'abbesse Renée-Suzanne de), VI. 1689. p. 254.
MALAUZE (Gui-Henri de Bourbon, marquis de), IV. 1679. p. 370.
MALICORNE, VI. 1689. p. 270.
MALNOUE (madame de), IV. *Appendice*, p. 487.
MALO, V. 1681. p. 245.
MALON (Anne-Louis-Jules de), VI. 1686. p. 573.
MANCINI (Marie), femme du connétable Colonna, II. 1672. p. 127, 128. —III. 1677. p. 413, 453.
MANCINI. Voy. BOUILLON, MAZARIN, NEVERS.
MANICAMP, II. 1672. p. 98. — III. 1677. p. 208. — IV. 1679. p. 290, 325.—V. 1680. p. 169. — VI. 1687. p. 39. 1692. p. 552.
MANSFELD (comte de), IV. 1679. p. 429, 431, 477, 479. — V. 1680. p. 118. 1682. p. 313, 323 et suiv.
MANSFELD. Voy. APREMONT.
MANTOUE (duc de), IV. 1679. p. 450. —V. 1680. p. 93, 118. — VI. 1691. p. 456.
MANUEL (le capitaine), III. 1677. p. 337.
MARANS (madame de), II. 1673. p. 309.
MARCHAND (mademoiselle), I. 1667. p. 17.
MARCHIN. Voy. MARSIN, I. 1667. p. 60.
MARCILLAC, III. 1675. p. 34. 1677. p. 212, 261, 267, 269, 280, 282, 292, 298, 300, 350, 355, 364, 366, 416, 430, 433. — IV. 1679. p. 381, 387, 393, 413, 415, 417, 419, 424, 429, 430, 437, 446, 453, 457. — V. 1679. p. 21, 162. 1680. p. 138. 1686. p. 585. — VI. 1687. p. 110. Voy. LA ROCHEFOUCAULD.
MARCILLY (vicomte de), V. 1680. p. 150.
MARCILLY-DAMAS (madame de), V. 1679. p. 8. 1683. p. 360 et suiv.
MARCILLY (mademoiselle de), V. 1679. p. 8.
MARÉCHAL de FRANCE (sur la dignité de), II. 1675. p. 467.

MARENNES (Gédéon Martel, comte de), IV. 1679. p. 387.
MARETS (N. Dauvet, comte des), grand fauconnier de France, IV. 1678. p. 231.
MARETS (Louise-Diane Dauvet des), IV. 1678. p. 98, 100, 228, 235.
MAREY (Marie-Louise Rouxel, comtesse de), I. 1671. p. 380.—V. 1680. p. 202, 204.
MARGUERIT (don Joseph), VI. 1689. p. 298.
MARIANNE (la princesse), IV. 1678. p. 12.—V. 1680. p. 60.
MARIE-LOUISE, reine d'Espagne. Voy. ORLÉANS.
MARIE-STUART, IV. 1679. p. 431.
MARIE-THÉRÈSE d'Autriche, reine de France, II. 1674. p. 351. — III. 1677. p. 228.—V. 1683. p. 359.
MARIGNY (Jacques Carpentier de), II. 1672. p. 75.
MARILLAC (René de), V. 1686. p. 573.—VI. 1687. p. 86, 92.
MARION. Voy. DRUI.
MARIVAUX (Louis de Lisle, marquis de), III. 1676. p. 184. — V. 1680. p. 169.
MARLBOROUGH. Voy. CHURCHILL.
MAROLLES (l'abbé de), I. 1669. p. 226, 227.
MAROT (Clément), IV. 1678. p. 125. —VI. 1687. p. 93.
MARSAN (Charles de Lorraine, comte de), II. 1672. p. 128. — III. 1677. p. 343. — IV. 1679. p. 314. — V. 1682. p. 326, 330 et suiv.
MARSILLAC. Voy. MARCILLAC.
MARSIN, I. 1667. p. 60. — II. 1672. p. 190.—IV. 1678. p. 206.
MARTEL (marquis de), I. 1669. p. 209.—II. 1673. p. 306.
MARTEL (Charlotte), IV. 1679. p. 387.—V. 1685. p. 426.
MARTEL. Voy. MARENNES.
MARTIAL, V. 1686. p. 596 et suiv. — VI. 1687. p. 22, 31, 36 et suiv. 1689. p. 226 et suiv. 233, 246. *Appendice*. p. 593 et suiv.
MARTIGNAC. Voy. ALGAY.
MARTIN VAST (Marie-Françoise de), I. 1670. p. 273. Voy. SCUDÉRY.
MASCARADES, IV. 1679. p. 285 et suiv., 322.
MASCARDI (Augustin), IV. 1678. p. 36.
MASCARON, I. 1672. p. 66.—III. 1675 p. 118. 1676. p. 180. 1677. p. 269 —IV. 1679. p. 314, 330, 358.
MATIGNON, IV. 1679. p. 392.
MATIGNON (Catherine-Thérèse de). IV. 1679. p. 419.
MATIGNON. Voy. GACÉ.
MAULÉVRIER-COLBERT, III. 1676 p. 175. 1677. p. 306-307. — IV. p. 153, 263, 264, 269. — V. 1680. p. 105.
MAUMONT DE FONTANGE, VI. 1689. p. 211.
MAUPEOU (Jean de), V. 1686. p. 525.
MAYENCE (siége de), VI. 1689. p. 262 et suiv.
MAZARIN (cardinal), III. 1675. p. 40. 1677. p. 239. — VI. 1687. p. 39. 1692. p. 536, 543.
MAZARIN (Arm.-Ch. de la Porte, marquis de la Meilleraye, duc de), 1669. p. 197. 1670. p. 331, 333, 335, 336, 339. 1671. p. 388.— IV. 1678. p. 151, 153.
MAZARIN (Hortense Mancini, duchesse de), I. 1668. p. 125. 1670. p. 336. 1671. p. 380, 387, 388. — II. 1672. p. 127, 128.
MAZARIN (Marie-Charlotte de), marquise de Richelieu, IV. 1678. p. 100, 114, 115, 123. — V. 1689. p. 183. 1682. p. 326, 330.
MAZARIN (Marie-Olympe de), marquise de Bellefonds, 1680. p. 179, 181.
MAZARINS (les), I. 1668. p. 125.
MAZIN (comte), VI. 1691. p. 429.
MECKLEMBOURG ou Meckelbourg (madame de), II. 1673. p. 277. — III. 1675. p. 51.—IV. 1678. p. 109, 111, 113, 115, 201, 205, 218. 1679. p. 321, 326, 453, 462, 469.—V. 1681. p. 279. 1683, p. 352. — VI. 1688. p. 188, 193.
MÉDAVI (comte de), VI. 1691. p. 448.
MÉDAVI (mademoiselle de), VI. 1687. p. 28.
MÉGRET (le P.), VI. 1686. p. 4.
MÉLAC, VI. 1689. p. 212.
MELUN. Voy. ÉPINOI.
MÉNAGE (Gilles). III. 1675. p. 47, 60, 117, 118.
MENARD. Voy. SCHOMBERG.
MÉNARS (président), I, 1671, p. 363. — VI. 1690. p. 406.

MENECOEUR (marquis de), IV. 1679. p. 8, 305, 399, 400.
MENINS de Monseigneur, V. 1680. p. 71.
MENNEVILLETTE (Hanivel de), IV. 1678. p. 235. — VI. 1687. p. 114.
MENY-MONTAUBAN (du), II. 1672. p. 122. — V. 1683. p. 341.
MERCURE galant, III. 1677. p. 337, 353.
MÉRÉ (Georges Brossin de), II. 1673. p. 216.
MÉRILLE, II. 1673. p. 313, 314, 315. — III. 1677. p. 240, 241.
MÉRINVILLE (madame de), V. 1685. p. 462.
MERRETON (abbesse de), II. 1674. p. 335.
MÉRY (mademoiselle de), VI. 1690. p. 337.
MESIÈRE, VI. 1692. p. 540. Voy. MÉZIÈRES.
MESMES (J.-J. de), président à mortier, III. 1676. p 194, 197. 1677. p. 200, 202, 443. — IV. 1678. p. 13. 1679. p. 446.—V. 1682. p. 298.
MESMES (madame de), VI. 1688. p. 177, 180.
MESMES (Jean-Antoine de), seigneur d'Irval, II. 1671. p. 34, 36.
MÉTAMORPHOSES d'Ovide en rondeaux, II. 1674. p. 393.
METZ (évêque de). Voy. LA FEUILLADE.
MÉZIÈRES (mademoiselle de), IV. 1679. p. 302, 308. Voy. MÉSIÈRE.
MICHON, I. 1671. p. 397. Voy. BOURDELOT.
MIGNET (M.), II. 1673. p. 316.
MINART, V. 1680. p. 164.
MINDERS, IV. 1679. p. 381.
MIQUELETS, VI. 1689. p. 223.
MIRAMION (madame de), IV. 1678. p. 114, 115. — V. 1683. p. 341. 1686. p. 504.
MITON, V. 1683. p. 342.
MODÈNE (François II, duc de), VI. 1692. p. 542.
MOLAC (Sébastien de Rosmadec, marquis de), VI. 1681. p. 247.
MOLIÈRE, II. 1672. p. 155. 1673. p. 216, 225, 226, 227, 228, 234. — VI. 1688. p. 142.
MOLINA (la signora), I. 1671. p. 379.
MOLINOS, VI. 1687. p. 119.
MONACO (Antoine Grimaldi, prince de), III. 1677. p. 351.
MONACO (princesse de), I. 1677. p. 63. — II. 1671. p. 52. 1673. p. 239, 244, 321. — IV. 1678. p. 109, 111, 113, 118, 119, 124, 127; 129, 130, 133, 137.
MONCHA (Edme-Claude de Simiane, comte de), IV. 1678. p. 131, 134.
MONCHA (le marquis de), V. 1680. p. 120, 126, 128, 133.
MONCHA (madame de), VI 1692. p. 556.
MONCLAR. Voy. MONTCLAR.
MONDÉSERT, V. 1683. p. 336.
MONEROT, IV. 1679. p. 416.
MONMERQUÉ (M.), cité, II. 1672. p. 140. 1673. p. 300. — III. 1677. p. 361. — IV. 1678. p. 224.
MONMOUTH (duc de), II. 1673. p. 215. — IV. 1678. p. 257, 260. 1679. p. 471, 478, 479. — V. 1684. p. 396. 1685. p. 426.
MONNETAI. Voy. CHAZERON.
MONS (siége et prise de), VI. 1691. p. 462 et suiv,
MONSEIGNEUR. Voy. DAUPHIN.
MONSIEUR, frère de Louis XIV. Voy. ORLÉANS.
MONTAFIÉ (Anne, comtesse de), IV. 1679. p. 470.
MONTAGU (Claude de), VI. 1687. p. 40.
MONTAIGU (Jean de Magnaut, comte de), IV. 1679. p. 274.
MONTAL (Ch. de Montsaulnin, comte de ou du), II. 1672. p. 185, 187, 193, 194. 1674. p. 382. — III. 1677. p. 326. 336. — IV. 1678. p. 90. 1679. p. 274. — V. 1681. p. 238, 245. — VI. 1688. p. 132. 1691. p. 430.
MONTAL (Louis de Montsaulnin, marquis de), IV. 1678. p. 81.
MONTAL (Fr.-Ig. de Montsaulnin, abbé de), V. 1680. p. 73.
MONTALAIS (mademoiselle de), I. 1671. p. 403, 404, 407, 418.—II. 1673. p. 304 et suiv., 310, 311.—III. 1677. p. 401.
MONTALTO (duc de), III. 1676. p. 180, 181.
MONTATAIRE (Louis de Madaillan de l'Esparre, marquis de), V. 1682. p. 312, 316 et suiv.

MONTATAIRE (Marie-Thérèse de Rabutin, chanoinesse de Remiremont, puis marquise de), fille aînée du second mariage de Bussy, I. 1669. p. 146, 221. 1670. p. 309. *Appendice*. p. 464. — II. 1674. 403, 418. *Appendice*. p. 474.—III. 1676. p. 133, 135, 183. 1677. p. 204, 210, 215, 216, 333, 430.—IV. 1678. p. 79, 136, 163, 184, 203. 1679. p. 328, 330, 352.—V. 1680. p. 103. 1682. p. 320, 326. 1683. p. 330, 390. 1686. p. 499, 516. —VI. 1686. p. 8. 1687. p. 33, 52. 1688. p. 152. 1690. p. 38. 1692. p. 528.

MONTATAIRE (chevalier de), 1683. p. 342.

MONTAUBAN (marquis de), II. 1674. p. 412. — III. 1675. p. 56.

MONTAUGER ou Montogé, III. 1677. p. 287.

MONTAUSIER (duc de), 1668. p. 130, 131. 1670. p. 331, 332. — II. 1673. p. 315.—III. 1675. p. 98.—IV. 1678. p. 105, 240, 247. 1679. p. 413. — V. 1681. p. 267, 274. 1686. p. 511.— VI. 1687. p. 29, 35. 1690. p. 332.

MONTAUSIER (duchesse de), II. 1672. p. 60.

MONTAUT (Diane de), II. *Appendice*. p. 478. Voy. NAVAILLES.

MONTBAZON (duc de), II. 1674. p. 408.

MONTBAZON (madame de), I. 1669. p. 153.

MONTBRON (Fr. comte de), I. 1667. p. 17, 19.—IV. 1678. p. 57. 1679. p. 273, 274. — V. 1680. p. 59. 1681. p. 238. 1686. p. 530.

MONTCASSEL, VI. 1690. p. 375.

MONTCHEVREUIL (Henri de Mornai, marquis de), IV. 1678. p. 109.—V. 1685. p. 460. 1686. p. 577.

MONTCHEVREUIL (Gaston-Jean-Baptiste de Mornai, comte de), VI. 1689. p. 214.

MONTCHEVREUIL (madame de), VI. 1689. p. 110, 114. 1689. p. 214. 1690. p. 314.

MONTCHEVREUIL (chevalier de), V. 1681. p. 210.

MONTCLAR (baron de), III. 1677. p. 327, 374. — IV. 1679. p. 428. — V. 1679. p. 4, 11, 23. 1680. p. 118, 137. —VI. 1689. p. 212. 1690. p. 327.

MONTECUCULI, II. 1673. p. 209. — III. 1675. p. 44 et suiv., 48, 54, 71, 85, 92 et suiv. 1677. p. 227, 230.

MONTEREY, II. 1673. p. 330. 1674. p. 360. 1675. p. 433. — III. 1675. p. 2. 1677. p. 309.

MONTESPAN (madame de), I. 1669. p. 173. 1670. p. 343. 1671. p. 379, 380, 382, 418. — II. 1672. p. 196. 1673. p. 247, 313, 316. 1674. p. 345. — III. 1675. p. 18, 22, 34, 35, 50, 51, 52, 53. 1677. p. 205, 206, 212, 213, 223, 226, 264, 266, 269, 277, 279, 280, 281, 284, 285, 298, 302, 319, 341, 343, 346, 350, 351, 354, 355, 371, 381, 384, 385, 386, 431, 433, 434, 443, 445, 454, 455. — IV. 1678. p. 7, 9, 12, 21, 31, 32, 45, 46, 48, 52, 55, 76, 80, 84, 85, 101, 104, 106, 107, 165, 190, 207, 258, 261. 1679. p. 286, 319, 320, 333, 344, 345, 346, 353, 358, 393, 415, 419, 424, 429, 430, 469, 473. — V. 1679. p. 4, 8, 29. 1680. p. 34, 38, 110, 116. 1681. p. 229. 1683. p. 360 et suiv. 1686. p. 508, 543.—VI. 1690. p. 344. 1691. p. 463. 1693. p. 568.

MONTESPAN (marquis de), V. 1686. p. 532.

MONTFERRANT, IV. 1678. p. 109.

MONTFORAN-BRUNET, VI. 1698. p. 426.

MONTFORT (duc de), VI. 1691. p. 472.

MONTGLAS (marquis de), I. 1668. p. 101, 102. 1670. p. 294.—II. 1671. p. 16, 18. 1675. p. 418, 419.—III. 1675. p. 28.

MONTGLAS (madame de), I. 1667. p. 15, 16, 22, 37, 44, 58, 59, 70, 71, 77, 78. 1668. p. 80, 83, 86, 87, 89, 97. 100, 126, 129. 1669. p. 153, 156, 158, 161, 164, 180, 189, 200. 1670. p. 238, 240, 242, 246, 248, 250, 255, 257, 262, 265, 274, 279, 281, 290, 293, 294, 301, 312, 313, 314, 315, 317, 318, 319, 320, 325, 327, 328, 331, 336, 337, 345. 1671. p. 382, 383, 388, 404, 405, 407, 408, 419, 420, 428, 429. *Appendice*. p. 462. — II. 1671. p. 22, 23, 28, 31, 34, 35, 41, 43, 51, 55, 59. 1672. p. 96, 103, 109, 112, 128, 129, 133, 134, 138. 1673. p. 235, 283. 1674. p. 355. 1675. p. 422. — III. 1675. p. 1, 27, 28, 36, 37, 41, 87, 88. 1676. p. 152. 1677. p. 233, 264, 266, 333, 335, 339, 344, 346, 352, 365, 370, 394, 396, 408. — IV. 1678. p. 21, 24, 106, 107, 256.—

V. 1680. p. 123 et suiv., 125, 131, 134, 140, 141, 180. 1681. p. 292. 1685. p. 419. 1686. p. 544.—VI. 1689. p. 253 et suiv. 1690. p. 373. 1691. p. 469 et suiv.
MONTGOMMERY, II. 1674. p. 371.—VI. 1690. p. 362. 1691. p. 430, 434.
MONTGON, III. 1677. p. 244.—IV. 1679. p. 405. — VI. 1690. p. 415.
MONTIGNAC (François de Hautefort, comte de), IV. 1679. p. 387. — VI. 1690. p. 362.
MONTIGNY (l'abbé de), I. 1670. p. 288, 298.
MONTJEU (Gasp. Jeannin, marquis de), fils de Jeannin de Castille, IV, 1678. p. 98, 138, 140, 141, 180, 201, 231, 252, 271. 1679. p. 281, 290, 300, 309, 366, 393, 400, 455. — V. 1680. 70, 92, 123.—1681. p. 215. 1685. p. 415. 1686. p. 590, 603. — VI. 1688. p. 188.
MONTJEU (marquise de), IV. 1678. p. 122, 231, 232. 1679. p. 316, 416, 455. — V. 1679. p. 8. 1680. p. 180, 188, 199. 1683. p. 346. 1686. p. 495, 500. — VI. 1689. p. 232, 242, 276.
MONTJOYE (milord), VI. 1691. p. 455, 456.
MONTLAUR (comte de), I. 1667. p. 17, 19.
MONTLAUR (madame de), Voy. BRANCAS.
MONTLOUET, II. 1671. p. 8.
MONTMÉLIAN (prise de), VI. 1691. p. 516.
MONTMORE (Claude-Antoine de Montpéroux, comte de), IV. 1678. p. 237.
MONTMORENCY (madame de), Isabelle de Harville, I. 1668. p. 93, 94. 1671. p. 387, 392, 393, 394, 404, 407, 411, 419, 423. — II. 1672. p. 63, 66, 67, 69. 1673. p. 309. — III. 1675. p. 40, 87, 88. 1677. p. 233, 346, 351, 394. IV. 1678. p. 31, 33, 147. — V. 1682. p. 302, 328.
MONTMORENCY (Léon de), fils de la précédente, VI. 1686. p. 13. 1690. p. 362.
MONTMORENCY (Élisabeth-Angélique de), duchesse de Châtillon, puis duchesse de Mecklembourg. Voy. MECKLEMBOURG.
MONTMORENCY (Louise de), VI. 1687. p. 94.
MONTOGÉ. Voy. MONTAUGER.
MONTPENSIER (mademoiselle de), I. 1666. p. 1. 1667. p. 16. 1670. p. 243, 247, 333. 1671. p. 352, 354, 356, 359. 360, 361, 366, 374, 378, 382, 383, 385, 386, 387, 394. — II. 1671. p. 52, 53. 1672. p. 86. 1673. p. 313, 326. 1674. p. 351.—III. 1677. p. 398, 431, 435. — IV. 1678. p. 119, 202. 1679. p. 416, 435.—V. 1680. p. 80, 124, 150. 1681. p. 215, 229, 245. 1685. p. 418. 1686. p. 523, 543, 544.— VI. 1689. p. 201, 204, 209, 217. 1690. p. 328, 330, 335, 342. 1692. p. 540.
MONTPEROUX ou MONTPEIROUX (comte de), II. 1675. p. 432.
MONTPÉROUX (marquis de), III. 1675. p. 3. 1677. p. 259, 402.—VI. 1691. p. 457.
MONTPÉROUX. Voy. MONTMORE.
MONTPESAT ou Montpezat (Biveli, marquis de), I. 1669. p. 171.—III. 1677. p. 327. — VI. 1689. p. 209.
MONTSAULNIN. V. MONTAL.
MONTREVEL (Ant. de La Baume, comte de), II. 1672. p. 114.
MONTREVEL (Ferd. de la Baume, comte de), II. 1672. p. 122, 124. —IV. 1678. p. 149, 150, 234, 242, 253.
MONTREVEL (marquis de), fils du précédent, III. 1677. p. 254, 260, 264, 265, 266. — IV. 1679. p. 293, 330, 360, 362, 369, 377. — V. 1680. p. 71, 73, 79, 87, 156.—VI. 1688. p. 155. 1691. p. 453. 1692. p. 550.
MONTREVEL. Voy. LA BAUME, SAINT-ANDOCHE et SAINT-MARTIN.
MORANGE, V. *Appendice*, p. 615.
MORANGIS, intendant, III. 1675. p. 102.
MOREAU, IV. 1679. p. 312.
MOREAU (J.-B.), médecin, V. 1686. p. 507.
MOREAU (Louison), VI. 1692. p. 554.
MOREL, chirurgien, V. 1683. p. 360.
MORÉRI, cité, II. 1672. p. 154, 185. —VI. 1687. p. 34, 40.
MORNAI. Voy. MONTCHEVREUIL.
MOROSINI, I. 1669. p. 210.
MORSTEIN (comtesse de), VI. 1691. p. 460.
MORTEMART (Gabriel de Rochechouart, duc de), I. 1670. p. 343.

Mortemart (L. de Rochechouart, duc de), II. 1673. p. 224. — IV. 1678. p. 236.
Mortemart (marquis de), IV. 1678. p. 123.
Mortemart. Voy. Fontevrault, Montespan.
Moscovites (ambassadeurs). V. 1681. p. 268.
Motteville (madame de), V. 1685. p. 433.
Mouchi (Marie-Louise, abbesse de), V. 1685. p. 429.
Mouran, IV. 1679. p. 304.
Mouskry. Voy. Montcassel.
Moussy (Le Boutellier de Senlis, marquis de), II. 1675. p. 415.
Mouy (marquis de), fils du prince de Ligne), V. 1680. p. 179.
Munster (électeur de), II. 1673. p. 208, 209. III. 1675. p. 45, 48.
Murçay ou Murcé (mademoiselle de). Voy. Caylus.
Muret, II. 1674. p. 383.

N

Nancré (de), IV. 1679. p. 273.
Nangis (Louis-Fauste de Brichanteau, marquis de), VI. 1690 p. 360, 363.
Nangis (Louis-Armand de Brichanteau, marquis de), VI. 1690. p. 363.
Nantes (mademoiselle de). Voy. Bourbon.
Nanteuil (comte de), I. 1670. p. 237.
Nantouillet (le chevalier de), III. 1677. p. 208.
Nassau (prince de), II. 1674. p. 383. —III. 1675. p. 47. Voy. Guillaume.
Navailles (duc de), maréchal de France, I. 1669. p. 201, 209, 210.— II. 1674. p. 335.—III. 1675. p. 59. 1676. p. 161, 164. 1677. p. 309, 316. —IV. 1678. p. 118, 130, 270. — V. 1679. p. 13, 29. 1680. p. 105. 1681. p. 280. 1684. p. 416. 1686. p. 505.
Navailles (Philippe de Montaut Bénac, marquis de), IV. 1678. p. 89, 267.
Navailles (Gabrielle-Éléonore de Montaut-), marquise de Rothelin, V. 1686. p. 556.
Navailles (Gabrielle de Montaut-), marquise de Laurières, V. 1679. p. 13. 1686. p. 1, 556.
Navailles (Françoise de), duchesse d'Elbeuf, V. 1681. p. 408.
Navarre (Marguerite de), V. 1680. p. 70.
Nemours (Marie d'Orléans, duchesse de), I. 1669. p. 193. 1670. p. 329, 332, 333. 1671. p. 379, 380, 382, 383, 404, 407.—II. 1672. p. 103, 104, 109, 110, 130, 151. 1673. p. 250. — III. 1677. p. 411 et 412, 433, 441. — IV. 1678. p. 7, 145, 147, 212. 1679. p. 377, 386, 392. — V. 1680. p. 130, 163, 166.
Nesle (L. de Mailly, marquis de), II. 1674. p. 383.—IV. 1678. p. 43. —V. 1686. p. 582.
Nesmond (François de), évêque de Bayeux, V. 1682. p. 316.
Nesmond (marquis de), IV. 1690. p. 428. 1691. p. 485.
Neuburg (Marie-Anne de), reine d'Espagne, VI. 1689. p. 291.
Neuchelles, III. 1677. p. 236.—VI. 1689. p. 251.
Neuchèse, évêque de Châlon, I. 1668. p. 108, 109, 114.
Neufville. Voy. Villeroi.
Nevers (Ph.-Jul. Mancini, duc de), I. 1670. p. 343. 1671. p. 359, 383, 383.—III. 1677. p. 205, 206, 208.— IV. 1678. p. 208. 1679. p. 340, 342.
Nevers Diane-Gabrielle de Damas, de Thianges, duchesse de), I. 1671. p. 359, 380.
Nicétas-Choniates, III. 1675. p. 48.
Nicole, VI. 1672. p. 523.
Nicolini, VI. 1690. p. 397, 415.
Niert (François-Louis de), V. 1679. p. 27. 1680. p. 39.
Ninon de Lenclos, II. 1673. p. 240, 244.

NOAILLES (Anne, duc de), I. 1667. p. 27, 36. 1668. p. 88. 1670. p. 342, *Appendice*, p. 445.—II. 1672. p. 74, 95, 100, 104, 105, 190, 191. 1673. p. 218, 220, 279. 1675. p. 436, 437, 438.—III. 1676. p. 195. 1677. p. 323, 414, 416.—IV. 1678. p. 56.
NOAILLES (Anne-Jules, comte d'Ayen, puis duc de), fils du précédent, III. 1677. p. 414, 415.— IV. 1678. p. 13, 88, 91, 207, 239. — V. 1686. p. 532.—VI. 1687. p. 45. 1688. p. 179, 181. 1689. p. 249, 274. 1691. p. 485, 486. 1692. p. 543.
NOAILLES (duchesse de), I. 1669. p. 197.—II. 1673. p. p. 273, 279.
NOAILLES (Anne-Louise de), marquise de Lavardin, V. 1680. p. 119.
NOAILLES (Marie-Christine de), VI. 1687. p. 35.
NOAILLES (Louis-Antoine de), évêque de Châlons, puis archevêque de Paris et cardinal, IV. 1679. p. 314.—V. 1681. p. 267.
NOAILLES. Voy. GUICHE et GRAMONT.
NOGARET, VI. 1688. p. 165.
NOGENT (Nicolas Bautru, comte de), II. 1672. p. 121, 124, 182. — IV. 1678. p. 66.
NOGENT (Marie-Antoine Bautru de), duchesse de Biron, V. 1686. p. 582.
NOIRMOUTIER (madame de), III. 1677. p. 414, 433.
NOINTEL, III. 1677. p. 289.
NOLANT, intendant, III. 1675. p. 94.
NONANT (marquis de), III. 1677. p. 378.—V. 1681. p. 222.
NOUET (le P.), I. 1670. p. 295.
NOUVEAU (Hiérôme de), II. 1672. p. 195, 196.
NOUVEAU (madame de), II. 1672. p. 195.
NOVION (le président de), IV. 1678. P. 13, 22, 109. 1679. p. 284. — V. 1680. p. 192.—VI. 1689. p. 278, 280.
NOVION. Voy. POTIER.
NOYON (évêque de). Voy. CLERMONT-TONNERRE.
NUGUET, VI. 1687. p. 65, 70.

O

OCOUR (d'), III. 1677. p. 378.
OLIVIER DE LA MARCHE, IV. 1678. p. 105.
OLON (Louis de l'Isle, comte d'), V. 1685. p. 479. 1686. p. 486, 487. 516, 517.
OLON (comtesse d'), V. 1686. p. 516.
OLONNE (comte d'), II. 1674 p. 398. IV. 1678. p. 87, 205. 1679. p. 280. V. 1686. p. 405, 511.
OLONNE (Catherine d'Angennes, comtesse d'), I. 1670. p. 332.—III. 1675. p. 51, 87, 88, 109. 1677. p. 233, 339, 344, 350, 352, 355, 431, 434.—IV. 1678. p. 26, 31. 1679. p. 288.—V. 1683. p. 341. 1686. p. 505,
OMBRE (l') de Descartes, II. 1673. p. 291.
ONEVAL (d'), II. 1674. p. 413.
ONEVILLE (mademoiselle d'). IV. 1679. p. 329.
ONS-EN-BRAY (le président Nic. Bauquemare, sieur d'), III. 1676. p. 187.—IV. 1678. p. 111, 117, 120, 173.
ONS-EN-BRAY (madame d'), III. 1676. p. 187. 1677. p. 300, 301, 342, 362.—IV. 1679. p. 287.
ORAISON (marquis d'), II. 1672. p. 168, 174.
ORANGE (Marie Stuart, princesse d'), IV. 1691. p. 505. 1692. p. 529 et suiv.
ORANGE (prince d'). V. GUILLAUME et NASSAU.
ORCEAU, maître des postes, V. 1680. p. 169.
ORCEY (d'). Voy. DORSET.
ORIGNY (*N.* comtesse d'), IV. 1679. p. 298, 311, 317.—V. 1680. p. 142 et suiv.
ORLÉANS (Philippe, duc d'), frère de Louis XIV, I. 1670. p. 251, 252, 253, 254, 295 1671. p. 360, 380, 383.—II. 1671. p. 7, 12. 1672. p. 118, 138. 1673. p. 315. — III

1676. p. 152. 1677. p. 230, 232, 236, 239, 241, 242 et suiv., 254, 366, 433, 441.—IV. 1678. p. 44, 74, 228, 266. 1679. p. 286, 445, 472.—V. 1680. p. 38, 141, 150. 1682. p. 300.
Orléans (Marie-Louise d'), dite Mademoiselle, reine d'Espagne, III. 1677. p. 346, 416.—IV. 1679. p. 331, 435, 444 et suiv., 463, 467, 469, 472.—VI. 1689. p. 211.
Orléans Voy. Montpensier et Nemours.
Orléans (Marguerite-Louise d'), grande-duchesse de Toscane, II. 1674. p. 374. — III. 1677. p. 399, 401, 433, 441.—IV. 1678. p. 7, 9. 1679. p. 481.
Ormoy. V. Blainville.
Oropesa (comte d'), VI. 1690. p. 425.
Orval (Fr. de Béthune, duc d'), IV. 1678. p. 161, 162.
Orval (Anne d'Harville, duchesse d'), I. 1667. p. 13, 14, 79. 1668. p. 85, 106, 113, 134, 137. — II. 1674. p. 352.—V. 1679. p. 7, 8.
Osanet. V. Auzanet.
Osmont (d'), V. 1686. p. 557.
Osnabrück (madame d'), IV. 1679. p. 453, 462.
Ottoboni (Pierre), VI. 1689. p. 291.
Ouverfkerke, II. 1674. p. 383.
Ovide, II. 1672. p. 116. 1675. p. 447.

P

Pageau, avocat, V. 1682. p. 328.
Paget (l'abbé), III. 1677. p. 356.
Palatine (la). Voy. Gonzague. II. 1675. p. 387.
Palatin (Charles-Louis, électeur), II. 1674. p. 387.—III. 1675. p. 45, 48.
Paloiseau, VI. 1690. p. 427.
Papachin, VI. 1691. p. 501.
Pamiers (évêque de). Voy. Caulet.
Papes. Voy. Alexandre et Innocent.
Parabère, III. 1675. p. 81, 82, 84.
Parabère (Henriette de Voisins de Montaut, comtesse de), V. 1680. p. 177.
Parelle (marquis de), VI. 1690. p. 424.
Pascal, I. 1670. p. 286, 290, 302.—IV. 1678. p. 164, 167.—VI. 1690. p. 303.
Patin (Gui), IV. 1678. p. 227.
Patrix ou Patry, II. 1671. p. 33, 37. —III. 1677. p. 387, 389, 406.
Pavillon, VI. 1689. p. 243. 1690. p. 391, 402.
Pedro-Savala, III. 1677. p. 236, 248.
Péguilin. Voy. Lauzun.
Péllisson-Fontanier (Paul), I. 1670. p. 243, 247, 333, 338, 339. 1671. p. 416, 421. *Appendice*, p. 467.—II. 1672. p. 79, 82. 1673. p. 312.—III. 1675. p. 24. 1677. p. 401, 406, 414, 417.— IV. 1678. p. 7, 246.—V. 1686. p. 597 et suiv.—VI. 1690. p. 331.
Penautier, III. 1677. p. 290. — V. 1680. p. 60.
Péréfixe (Hardouin de), I, 1671. p. 369, 370.
Périgny (Octave de), I. 1670. p. 316.
Perrault (mademoiselle), II. 1672. p. 142.
Perrault (le président), V. 1680. p. 109.
Perrault (Charles), VI. 1688. p. 137, 184. 1690. p. 425.
Perse, cité, II, 1672. p. 116.
Pertuis (Gui de), IV. 1679. p. 417.
Petit collet, II. 1673. p. 291.
Pétrone, IV. 1678. p. 36.
Phelypeaux. Voy. Chateauneuf, la Vrillière, Pontchartrain.
Philebert, V. 1680. p. 103.
Philippe, landgrave de Hesse, II. 1674. p. 359.
Philippe, aumônier, V. *Appendice*. p. 615.
Philipsbourg (reddition de), III. 1676. p. 185.
Pianezze (Charles-Emmanuel-Philibert de Simiane, marquis de), V. 1681. p. 286, 287. —VI. 1691. p. 429.

PIBRAC, VI. 1690. p. 358.
PICARDET (Marie), III. 1676. p. 190. Voy. THOU.
PIEDS (des), IV. 1679. p. 305.
PIENNES (mademoiselle de), IV. 1678. p. 69.
PIENNES. Voy. AUMONT et BROUILLI.
PIERREFITTE (marquis de), III. 1675. p. 102. 1677. p. 248, 249.—IV. 1679. p. 273, 274, 280. — V. 1680. p. 105, 111. Voy. SAINT-REMY.
PIERREPONT, V. 1680. p. 39. 1681. p. 279. *Appendice*. p. 614 et suiv
PINAC (madame de), *lisez* Épinac, II. 1672. p. 142.
PINDREF, VI. 1689. p. 231.
PINSONNELLE, III. 1677. p. 367.
PIO, II. 1674. p. 383.
PIROT, VI. *Appendice*. p. 584.
PIRSA, III. 1675. p. 117, 118.
PLATON, VI. 1690. p. 303.
PLESSIS. Voy. DU PLESSIS.
POITIERS (Marie-Josèphe de), IV. 1679. p. 381, 387.—V. 1681. p. 248. 1686. p. 507, 510, 516.
POLIGNAC, V. 1686. p. 531.
POLIGNAC (madame de), V. 1680. p. 43 et suiv., 50 et suiv. 1686. p. 528, 544.
POLIGNAC (abbé de), VI. 1689. p. 272. 1690. p. 360.
POLOGNE. Voy. ARQUIEN et SOBIESKI.
POMPONNE (Simon Arnauld, marquis de), I. 1670. p. 349, 353.—II. 1671. p. 58. 1673. p. 308, 327. 1674. p. 400, 401. 1675. p. 446.—III. 1676. p. 172, 457.—IV. 1678. p. 11, 15, 127, 212, 229. 1679. p. 351, 373, 374, 379, 383, 406, 421, 426, 463. — V. 1679. p. 2, 14, 17 et suiv., 20. 1680. p. 77. — VI. 1687. p. 81. 1689. p. 224. 1691. p. 517.
PONCET DE LA RIVIÈRE, III. 1677. p. 292.—IV. 1678. p. 25. 1679. p. 331, 333, 417.—V. 1681. p. 270.
PONCET (Michel), archevêque de Bourges, III. 1677. p. 220.
PONCET (Catherine), VI. 1690. p. 416.
PONTCHARTRAIN (L. Phélypeaux, comte de), III. 1677. p. 289. — VI. 1689. p. 278. 1690. p. 402, 424, 428. 1691. p. 436, 502, 504, 507 et suiv.
PONT-ROUGE (le), III. 1677. p. 203.
PORTES (mademoiselle de), II. 1672. p. 66, 86, 92, 154. 1673. p. 218, 224, 225, 307. 1674. p. 356, 361, 362, 364, 365, 402.—III. 1677. p. 359, 432, 435. — IV. 1678. p. 143.
PORTSMOUTH (Louise de Kéroual, duchesse de), II. 1673. p. 254, 262, 276. — IV. 1678. p. 114.
PORTUGAL. Voy. ALPHONSE VI et ÉLISABETH.
POTIER (André), seigneur de Novion, V. 1680. p. 171.
POUFFIER, IV. 1679, p. 349.
POUSSÉ (Anne Raguier, marquis de), III. 1677. p. 324, 326.— V. 1681. p. 235. Voy. BAILLEUL.
POUSSÉ (madame de), V. 1686. p. 532.
POUSSÉ (mademoiselle de), III. 1677. p. 269, 282.
POUSSY, IV. 1678. p. 170, 341. 1679. p. 359, 362, 383, 390, 409, 442.
POYANNE (marquis de), I. 1667. p. 17.
PRADEL (de), II. 1667. p. 27, 47.
PRADON, III. 1677. p. 205.—IV. 1679. p. 292.
PRASLIN, V. 1680. p. 195, 205.
PRASLIN (Marie-Françoise de Choiseul, marquise de), V. 1679. p. 27, 31. 1680. p. 194 et suiv., 205.
PRÉDICATEUR, V. 1681. p. 262.
PRESTON (milord), VI. 1691. p. 452, 455.
PREUILLY (Raymond-Louis, marquis de), V. 1685. p. 425. 1686. p. 529.
PRINCESSE de Clèves (la), roman, III. 1677. p. 432. — IV. 1678. p. 62, 77, 80, 83, 85, 93, 96, 100, 114, 115, 117, 120, 127, 141, 155, 158, 159, 161, 162, 163, 164, 166, 171, 188, 195, 209, 211.
PROPERCE, cité, III. p. 179.
PUCELLE d'Orléans, VI. 1690. p. 382.
PUISIEUX (Charlotte d'Estampes, femme de P. Brulart, marquis de), II. 1672. p. 181. 1673. p. 329. 1674, p. 357, 358, 359.—III. 1677. p. 356. 359, 360, 365, 387, 389, 406. 444. — IV. 1678. p. 113, 116.
PUISIEUX (Roger Brulart, marquis de), IV. 1679. p. 459, 475.
PUISIEUX (le chevalier de), II. 1674. p. 371.
PUSSORT, IV. 1679. p. 417.—VI. 1690. p. 403.
PUYSÉGUR (Claude-François du Chastenet de), III. 1677. p. 427.

Q

Quantoal ou Quanteal, IV. 1679. p. 274, 294, 310, 313, 316, 320.
Quatre-Barbes. Voy. La Rongère.
Quélus. Voy. Caylus.
Querouargues, Queroual ou Keroual. Voy. Portsmouth.
Quinault, III. 1676. p. 194 — IV. 1679. p. 395. — V. 1682. p. 300. — VI. 1688. p. 154, 189. 1689. p. 196.
Quincé (Armand de), V. 1686. p. 600.
Quincy (Jacques Sevin, baron de), III. 1677. p. 268, 274.
Quinquina, III. 1677. p. 431. — IV. 1678. p. 224.

R

Rabat. Voy. Foix.
Rabelais, IV. 1678. p. 125.
Rabutin (détails généalogiques sur la maison de), I. 1666. p. 7. 1667. p. 33. 1668. p. 123, 124, 128, 139, 141. 1669. p. 149, 173, 281. 1670. p. 346, 348, 350. 1671. p. 362, 363, 375, 377, 381.
Rabutin (Amé de), I. 1670. p. 346 et suiv. — IV. 1678. p. 105, 107.
Rabutin (Antoine de), III. 1677. p. 399, 401.
Rabutin (Cristophle de), I. 1670. p. 346 et suiv. — IV. 1678. p. 181.
Rabutin (Claude de), I. 1670. p. 346, 348.
Rabutin (Mayeul de), I. 1670. p. 346 et suiv. — V. 1685. p. 445.
Rabutin (Sébastien de), VI. 1691. p. 509.
Rabutin (Hugues de), V. 1681. p. 294. 1686. p. 500.
Rabutin (les frères), II. 1674. p. 403.
Rabutin, capitaine des grenadiers dans Anjou, VI. 1689, p. 278.
Rabutin (comte de), mari de la duchesse d'Holstein, I. 363 et suiv., 378. — V. 1682. p. 304 et suiv., 313. 1683. p. 336. 1684. p. 409. 1685. p. 421, 440. 1686. p. 571. — VI. 1686. p. 7. 1687, p. 26, 96 et suiv., 101. 1688. p. 144 et suiv., 156 et suiv., 160. 1689. p. 241, 270, 278. 1691. p. 481.
Rabutin (Charlotte et Gabrielle de), sœurs du comte de Rabutin, VI 1689. p. 216.
Rabutin. Voy. Bussy.
Racan, I. 1670. p. 243, 246. — II. 1672. p. 178.
Racine (J.), I 1671. p. 440, 441, 443, 444. — II. 1671. p. 2, 3, 6. 1672. p. 213. 1675 p. 415 — III. 1677 p. 205, 207, 390, 399, 405, 409, 417 — IV. 1678. p. 61, 77, 83, 88, 90. 1679. p. 340, 402 — V. 1685. p. 443. — VI. 1690. p. 203, 426, 427.
Radziwil (Jacques de), II 1674 p. 356.
Ragny (comte de), II. 1674 p. 383. — VI. 1692. p. 527 et suiv.
Ragny (madame de), III. 1677 p. 293. — IV. 1678 p. 252.
Ragny (mademoiselle de), IV. 1679. p 342, 423, 428. — V. 1685. p 414. — VI. 1686 p. 14.
Rais. Voy. Retz.
Rambures (Marie de Bautru, marquise de), I. 1671. p. 386, 409, 411. — III. 1677. p. 431, 434. — V. 1683. p. 341.
Rambures (mademoiselle de), V. 1679 p. 23. 1686. p 528, 531.
Ramilly, III. 1677. p. 274.
Rancé (l'abbé de), I 1671. p. 416. 421. — IV. 1678 p. 243, 247. 1679. p. 285 — VI. 1690. p. 423, 428
Rancher (Charles Brulart du), III. 1677. p. 324.
Ranes (Nicolas d'Argouges, marquis de), III. 1675. p. 57. — IV. 1678. p. 156, 159, 169.

Ranes (madame de), V. 1681. p 279
Ranty ou Renty (marquis de), I. 1667. p. 17, 19. — III. 1677. p. 379. —VI 1687. p. 85 [1688. p. 187, 192.
Rapin (le P.), I 1671. p 422, 423, 424, 425, 430, 433, 434, 437, 440. — II. 1671. p. 8, 9, 31, 34, 42, 50. 1672. p. 79, 186, 187, 213. 1673. p. 233, 234, 236, 241, 298. 1674. p. 368. 1675. p. 431.— III. 1675. p. 87. 1677. p 252, 318, 363, 366, 374, 444, 445, 452. — IV. 1678. p. 4, 72, 75, 123, 155, 239. 1679. p. 284, 327, 371, 379. — V. 1680. p. 107, 155, 166. 1682. p. 319, 329. 1685. p. 470. 1686. p. 518, 529. — VI. 1687. p. 102 et suiv., 109, 112, 117.
Raveaux ou Ravot, V. 1679. p. 25.
Rebé, VI. 1690. p. 362.
Rebenac (François de Pas, comte de), IV. 1679. p. 469, 471.—V. 1680. p. 48.
Régonfort (abbesse de), IV. 1679. p. 480.
Regnier-Desmarets, I. 1671. p. 410, 411. — VI. 1690. p. 304, 331. 1692. p. 536.
Reillac, I. 1669. p. 212.
Reims (archevêque de). Voy. Le Tellier.
Remenecourt, I. 1671. p. 379, 382.
Remenecourt (madame de), IV. 1679. p. 437, 457.
Rémond, I. p. 340.
Renau d'Éliçagaray, (Bernard), VI. 1691. p. 455.
Renée (A.), cité, II. 1672. p. 66
Renel (Louis de Clermont d'Amboise, marquis de), II. 1673. p. 209, 1674. p. 389, 394. — III. 1675. p. 7. 1676 p. 152, 154, 160, 180, 181, 182.
Rennepont, III. 1675. p. 102.
Renty. Voy. Ranty.
Resay ou Resé. Voy. Rezay.
Retz (maréchal de), V 1680. p. 48.
Retz (cardinal de), I. 1667. p 17. 1668. p. 108, 128 1669. p. 229, 231. 1671. p. 373. — II. 1674. p. 375, 404, 411. —III. 1675. p. 10, 38, 40, 44, 51, 53, 107, 110, 111, 112. 1677. p. 440, 445. — IV. 1678. p. 101, 104, 126, 129. 138, 140, 243, 247, 266, 269 1679. p. 438, 439, 440, 457.
Reveillon, V. 1681. p. 238.
Revel, II. 1672. p. 122, 124. — III. 1677. p. 431, 434.
Réville (mademoiselle de), IV. 1679. p. 371.—VI. 1688 p. 145. 146, 151.
Rezay, Resé ou Rezé (le président Benard de), II. 1673. p. 229.—IV. 1678. p. 146. — VI. 1689. p. 287 et suiv. 1692. p. 522.
Rezay (Cyprien-Gabriel Benard de), évêque d'Angoulême, VI. 1689. p. 287 et suiv.
Rhin (sur le passage du), II. 1675. p. 471.
Ribère, VI. 1690. p. 425.
Richelieu (cardinal de), I 1669. p. 212. 1671. p. 410.—II. 1671 p. 11.
Richelieu (duc de), III. 1677. p. 431. —IV. 1679. p, 353, 389. — V. 1679. p. 22, 26.
Richelieu (duchesse de), III. 1675. p. 34. 1677. p. 339, 359.—IV. 1678. p. 30, 105, 239, 246. 1679. p. 417.— V. 1679. p. 23, 26 et suiv., 29, 94, 179. 1681. p. 248, 299.
Richelieu (marquis de), IV. 1679. p. 417. — V. 1682. p. 326, 330.
Richemond (duc de), VI. 1692. p 534 et suiv., 541, 548.
Rieux (comte de), I. 1667. p. 17.
Rigny, I. 1669. p. 212.
Rivarolles, III. 1677. p. 310. — V. 1681 p. 210.
Rivau (Jacques de Beauvau, marquis du), IV. 1679. p. 453.
Rivau (Gilles de Beauvau du), V. 1680. p. 54, 81, 84.
Rivière (chevalier de), I. 1670. p. 299, 300, 304. — VI. 1687. p. 111.
Roannès (duc de), I. 1667. p. 17. 1668. p. 128.
Roannès (mademoiselle de), I. 1667. p. 17.
Robecq, VI. 1690. p. 362.
Robert (le prince), II. 1673. p. 265.
Robert (Louis), seigneur du Fortille, VI. 1691. p. 429, 431.
Roche (marquis de), III. 1677. p. 332.
Rochechouart (Anne-Charlotte de), III. 1677. p. 205. Voy. Elbeuf.
Rochechouart. Voy. Limoges, Montespan, Thianges, Vivonne.
Rochefort (H. d'Aloigny, marquis de), maréchal de France, II. 1672. p. 150, 151, 159. 1674. p. 371, 382,

407, 408. — III. 1675. p. 35, 42, 45, 59, 69, 78, 102. — IV. 1678. p. 207.
Rochefort (madame de), III. 1675. p. 34. — V. 1679. p. 22, 26 et suiv. 1680. p. 94. — VI. 1692. p. 535.
Rochepaire, II. 1675. p. 419.
Rodes ou Rhodes (Charles Pot, marquis de), IV. 1679. p. 448. — V. 1681. p. 276. — VI. 1691. p. 449. 1692. p. 556.
Rodes (madame de), III. 1677. p. 362.
Rohan (Louis de Rohan-Chabot, duc de), IV. 1678. p. 112, 123. 1678. p. 8, 10, 127, 133, 138, 140, 158, 162, 189, 196, 263.
Rohan (le chevalier de), I. 1668. p. 104, 105, 113, 122, 125. 1669. p. 188. — II. 1674. p. 399, 402, 404, 406, 408. — III. 1675. p. 108.
Rohan (madame de), I. 1668. p. 95. — III. 1676. p. 180. — IV. 1678. p. 8 et suiv.
Rohan. Voy. Vardes.
Rolinde ou Rollinde, V. 1681. p. 219, 252. — VI. 1690. p. 328.
Romet, VI. 1687. p. 112.
Roncherolles, VI. 1689. p. 209.
Ronville (madame de), V. 1680. p. 60, 69.
Roquelaure (Gaston, marquis de Biran, duc de), IV. 1679. p. 307.— V. 1683. p. 338. 1686. p. 523.
Roquelaure (duchesse de), V. 1686. p. 573.
Roquelaure. Voy. Biran.
Roquette (Gabriel de), évêque d'Autun, I. 1667. p. 78. 1668. p. 104, 120. 1671. p. 394, 438. — II. 1671. p. 4, 9, 10. 1672. p. 66, 69. 1674. p. 375, 406, 407.— III. 1676. p. 199. — IV. 1678. p. 92, 94, 125, 137, 180, 232 et suiv., 253, 255, 270, 271. 1679. p. 288, 290, 293, 300, 306, 322, 324, 330, 374, 412, 416, 421, 426, 455, 456, 470. — V. 1680. p. 80, 93, 101 et suiv., 120, 127. 1684. p. 412. 1685. p. 479. 1686. p. 486, 487, 500, 512. — VI. 1687. p. 19, 21, 47, 51. 52, 58, 63, 65, 70, 85. 1688. p. 151, 153. 1689. p. 203, 223, 235 et suiv., 242 et suiv., 294. 1690. p. 309, 323, 360, 383. 1691. p. 498. 1692. p. 545.
Roquette (abbé de), VI. 1690. p. 316.
Rosamel, II. 1674, p. 413.
Rosalie (évêque de), VI. 1690. p. 406.
Rosan, I. 1669. p. 210.
Rose, IV. 1679. p. 369.
Rosen, VI. 1690. p. 327.
Rosmadec (François de), II. 1672, p. 195.
Rothelin (madame de), V. 1686. p. 556. Voy. Navailles.
Roucy (comte de), V. 1686. p. 503. — VI. 1692. p. 556. Voy. Roye.
Rouillé (Marie), III. 1677. p. 431.
Roure (madame du), V. 1680. p. 45, 71.
Roussille (Catherine de), abbesse de Chelles, V. 1680. p. 38, 150.
Roussille (mademoiselle de), V. 1681. p. 247.
Roussillon (Nicolas de Changy, comte de), III. 1677. p. 266. — IV. 1679. p. 348, 375, 382, 389. — V. 1679. p. 8. 1681. p. 215, 227, 237, 288 et suiv. — VI, 1689. p. 224.
Rouville (Hercule, marquis de), I. 1667. p. 65.
Rouville (François, marquis de), fils du précédent, I. 1667. p. 65. — III. 1677. p. 242.
Rouville (de), V. 1680. p. 37, 61, 62, 81, 82. 1683. p. 375. — VI. 1689. p. 206.
Rouville (Anne-Marie-Agnès de), abbesse de Saint-Julien de Rougemont et belle-sœur de Bussy, II. 1674. p. 410. — III. 1675, p. 25. — IV. 1679. p. 304. — V. 1680. p. 168, 170, 171. 1683. p. 359 et suiv.
Rouville (madame de), I. 1669. p. 184, 185.
Rouville (mademoiselle de), I. 1669. p. 185.
Rouvré, V. 1683. p. 340.
Roux, médecin, III. 1677. p. 338.
Roux, avocat, IV. 1678. p. 92, 93, 111.
Roye (Frédéric-Charles de la Rochefoucauld, comte de), III. 1675. p. 75.— IV. 1678. p. 153.— V. 1686. p. 494, 503.
Roye (comtesse de), V. 1686. p. 503, 531.
Rubantel (Denis-Louis de), marquis de Mondétour, V. 1680. p. 46.

RUITER, II. 1673. p. 259 et suiv. 1674. p. 336, 370.
RUVIGNY (Henri de Massués, marquis de), IV. 1678. p. 18. 69. — V. 1686. p. 494, 509. — VI. 1691. p. 448. 1692. p. 548.

S

SABBATIER, II. 1673. p. 241.
SABERT, IV. 1678. p. 7, 10.
SABLÉ (marquise de), II. 1673. p. 217.
SAILLANT (François-Ignace de Baglion de), IV. 1679. p. 314.
SAILLANT (chevalier de), VI. 1691. p. 466.
SAINCTOT ou SAINTOT, III. 1675. p. 90. — IV. 1679. p. 348. — VI. 1690. p. 331.
SAINSANDOUX (Ribère de), III. 1677. p. 242.
SAINSANS. Voy. SAINT-SAENS.
SAINT-ABRE, II. 1674. p. 371.
SAINT-AIGNAN (François de Beauvillier, duc de), I. 1670. p. 290, 317, 320, 326, 331, 333, 350, 351. 1671. p. 353, 361, 365, 366, 371, 373, 386, 388, 392, 403, 406, 409, 411. *Appendice*. p. 445. — II. 1671. p. 9, 41. 1672. p. 74, 86, 92. 1673. p. 220, 328, 340, 342. 1674. p. 357. 1675. p. 417, 421. — III, 1675. p. 15, 18, 38. 1676. p. 139, 141, 193, 198. 1677. p. 200, 201, 203, 218, 220, 246, 273, 282, 330, 372, 373, 394, 397, 400, 415, 416, 417, 434, 442 et suiv., 455. — IV. 1678. p. 6, 12, 16, 88, 91, 101, 104, 143, 156, 158, 164, 203, 210. 1679. p. 335, 336, 366, 368, 411, 453, 457, 461. — V. 1679. p. 12. 1680. p. 77, 104, 119, 134, 152, 153, 174, 182, 184, 187, 204, 209. 1681. p. 210, 222, 229, 232, 234, 244, 247. 1682. p. 296, 298, 300. 1684. p. 413. 1685. p. 424, 430. 1686. p. 507. *Appendice*. p. 623, 624. — *Sa mort*, VI. 1687. p. 76, 77, 79 et suiv. 1689. p. 85, 195, 274.
SAINT-AIGNAN (Antoinette-Servien, duchesse de), première femme du précédent, V. 1680. p. 42, 60.
SAINT-AIGNAN, (mademoiselle de Lucé, deuxième femme du duc de), V. 1680. p. 60. 1682. p. 321. 1686. p. 490. — VI. 1687. p. 82, 84.
SAINT-AIGNAN (mademoiselle de), III. 1677. p. 442 et suiv. — IV. 1678. p. 12. Voy. LIVRY.
SAINT-AIGNAN. Voy. BEAUVILLIER.
SAINT-ALBAN (lord), I, 1667. p. 40.
SAINT-AMAND, II. 1672. p. 155.
SAINT-AMAND (Anne de), VI. 1688. p. 152.
SAINT-ANDOCHE (Marguerite de la Baume, abbesse de), IV. 1679. p. 409.
SAINT-ANDOCHE (Marie de la Baume de Montrevel, abbesse de), IV. 1678. p. 232 et suiv., 253. 1679. p. 288, 290, 293, 300, 306, 325, 360, 362, 382, 408, 416, 470. — V. 1680. p. 80, 83. — VI. 1686. p. 1. 1691. p. 453.
SAINT-ANDRÉ, I. 1669. p. 211.
SAINT-ANTOINE (madame de), VI. 1690. p. 356, 399.
SAINT-BONNET, V. 1681. p. 248.
SAINT-CHAUMONT (madame de), I, 1667. p. 63. 1671. p. 385. — IV. 1679. p. 469.
SAINT-DENIS (Jean de), abbé de Fontaine-Daniel, III. 1677. p. 231, 466.
SAINT-DENIS (bataille de), IV. 1678. p. 176.
SAINTE-COLOMBE, III. 1677. p. 350. 355.
SAINTE-CROIX, II. 1673. p. 237.
SAINTE-MARIE. Voy. BUSSY (mademoiselle de).
SAINTE-MARTHE, VI. 1687. p. 40.
SAINTE-MAURE. V. 1680. p. 71. — VI. 1688. p. 165.
SAINT-EVREMOND, II. 1673. p. 255, 262. — III. 1677. p. 403, 404. — V. 1686. p. 486, 592, 595. — VI. 1689. p. 199 et suiv.
SAINT-FÉLIX, II. 1672. p. 94.
SAINT-GELAIS, V. 1685. p. 419. — VI. 1688. p. 165.
SAINT-GENI, V. 1685. p. 432.

SAINT-GENIÈS (Henri, marquis de), III. 1677. p. 248. — IV. 1679. p. 280.
SAINT-GEORGES (Victor de Clermont, seigneur de), V. 1680. p. 179.
SAINT-GÉRAN (maréchal de), II. 1672. p. 101, 102, 106, 120.
SAINT-GÉRAN (Bernard de la Guiche, comte de), IV. 1679. p. 275, 283.— V. 1679. p. 29. 1680. p. 35.
SAINT-GÉRAN (madame de), III. 1677. p. 369. — V. 1683. p. 341. 1685. p. 426. 1686. p. 504, 505, 532.
SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ (marquis de), III. 1677. p. 431.— V. 1686. p. 570. — VI. 1690. p. 379. 1692. p. 548.
SAINT-GUILHAIN (siége de), III. 1677. p. 428.
SAINT-HILAIRE, III. 1675. p. 59, 63. — IV. 1678. p. 227.
SAINT-JULIEN (abbesse de). Voy. ROUVILLE.
SAINT-LOUIS, V. 1680. p. 121, 127. *Appendice*. p. 624.
SAINT-LOUP, III. 1675. p. 74.
SAINT-LUC, II. 1671. p. 8.
SAINT MALO (évêque de). Voy. GUÉMADEUC.
SAINT-MARC, IV. p. 1678. p. 248, 252. — VI. 1687. p. 22.
SAINT-MARTIN (Ch. de La Baume, marquis de), II. 1672. p. 114. — III. 1675. p. 3. 1677. p. 255, 258.
SAINT-MARTIN (Thérèse-Antoine de Thrasignies, marquise de), II. 1672. p. 102, 113, 114.
SAINT-MAURICE (marquis de), VI. 1690. p. 403. 1691. p. 441.
SAINT-MESME, IV. 1679. p. 481.
SAINT-MICAUT, II. 1673. p. 250, 252.
SAINT-NECTAIRE. Voy. LA FERTÉ-SENNETERRE.
SAINT-OMER (siége de), III, 1677. p. 232.
SAINTOT. Voy. SAINCTOT.
SAINT-PATER, VI. 1689. p. 248.
SAINT-PAUL. Voy. LONGUEVILLE.
SAINT-PAUL, major, IV. 1679. p. 404.
SAINT-PAUL (Jean-Etienne de Thomassin, comte puis marquis de), V. 1680. p. 179.
SAINT-PAVIN, I. 1670. p. 243.
SAINT-PIERRE, VI. 1690. p. 376.
SAINT-POUANGE (Gilbert Colbert, marquis de), III. 1675. p. 3. — IV. 1679. p. 477.— V. 1680. p. 133. 1681. p. 228. — VI. 1688. p. 165.
SAINT-POUANGE (madame de), V. 1680. p. 122, 128, 137.
SAINT-PREUIL, II. 1672. p. 110.
SAINT-REMY (Marie de), marquise de Pierrefitte, III. 1677. p. 249.
SAINT-REUX, II. 1672. p. 122.
SAINT-ROMAIN, VI. 1691. p. 502, 504.
SAINT-RUTH, IV. 1679. p. 405. — V. 1686. p. 530.—VI. 1690. p. 362, 375, 384, 390. 1691. p. 440, 460, 488, 496.
SAINT-SAENS ou SAINSANS (*N.* de Limoges de), VI. 1688. p. 165. 1692. p. 540.
SAINT-SATUR (Abbé de), V. 1685. p. 419.
SAINT-SILVESTRE, VI. 1690. p. 375.
SAINT-SIMON (Claude, duc de), III. 1677. p. 359.
SAINT-SIMON (Diane-Henriette de Budos, première duchesse de), I. 1670. p. 343. — VI. 1689. p. 205.
SAINT-SIMON (marquis de), VI. 1690. p. 301, 311, 312.
SAINT-SIMON, l'auteur des Mémoires, cité, II. 1672. p. 87, 97, 154, 185. 1673. p. 237, etc., etc.
SAINT-SIMON DE COURTOMER (Marie de), II. p. 478.
SAINT-SUPLICE (marquis de), VI. 1691. p. 429.
SAINTRAILLES, VI. 1687. p. 110.
SAINT-VALLIER, IV. 1678. p. 257.— VI. 1687. p. 43, 114.
SALES (comte de), VI. 1690. p. 375.
SALLUSTE, IV. 1678. p. 41.
SALM (prince de), II. 1674, p. 383.
SALVANDY, cité, II. 1674, p. 356.
SANDAUCOURT (comte de), IV. 1679. p. 430.
SANDRICOURT, VI. 1688. p. 172.
SANGUIN, III. 1677. p. 442 et suiv — IV. 1678. p. 156. 1679. p. 381. — V. 1680. p. 53, 73, 164.
SANGUIN (L.), fils du précédent, marquis de Livry. Voy. LIVRY.
SANGUIN (madame), V. 1686. p. 606.
SANGUIN-PIGNEROLLES, V. 1686. p. 514.
SANLECQUE (le P.), III. 1677. p. 208.
SANTENA (marquis de), VI. 1691. p. 454.

SARLINGTON, II. 1673. p. 265.
SARSFIELD, VI. 1691. p. 501.
SASSENAGE (marquis de), VI. 1691. p. 454.
SAUBEUF, V. 1681. p. 257.
SAUCOURT (le marquis de Soyecourt, dit), III. 1675. p. 19. 1676. p. 134. 1677. p. 350. — IV. 1678. p. 193, 194, 411, 1679. p. 429. — VI. 1690. p. 344.
SAULX (Jean de), IV. 1678. p. 181.
SAULX (comte de), I. 1671. p. 427. —II. 1672. p. 122, 124.
SAULX (madame de), III p. 456.
SAULX. Voy. TAVANNES.
SAUMERY (marquis de), V. 1680. p. 109.—VI. 1690. p. 359.
SAUMERY (Marie-Johanne de), V. 1680. p. 109, 134. Voy. CHIVERNY.
SAUNIER (P.), évêque d'Autun, IV. 1678. p. 110.
SAUTOUR. Voy. BOUDARNAUT.
SAVOIE (duc de), IV. 1679. p 326. — VI. 1690. p. 365 et suiv. 1691. p. 472 et suiv., 478 et suiv. 1692. p. 542, 546, 548.
SAVOIE (le prince Thomas de), II. 1675. p. 419.
SAVOIE. Voy. SOISSONS.
SAXE (électeur de), VI 1690. p. 394.
SCHITS, III. 1677. p. 419.
SCHOMBERG (Armand-Frédéric de), maréchal de France, II. 1673. p. 272. 1674. p. 409. — III. 1675. p. 59, 69. 1676. p. 158, 161, 164. 167, 168. 1677. p. 310, 334 336.— IV. 1678. p. 149, 158, 207. 1679. p. 333. — V. 1681. p. 280. 1686. p. 494, 515, 523.—VI. 1688. p. 176. 187, 193. 1689. p. 214, 293. 1690. p. 302, 306, 308, 310, 215, 346 et suiv.
SCHOMBERG (comte Ménard de), fils du précédent, VI. 1691. p. 436.
SCHOMBERG (duchesse de), VI. 1691. p. 496.
SCUDÉRY (George de), I. 1671. p. 434. —II. 1671. p. 3, 4. 1672. p. 156.
SCUDÉRY (madame de), femme du précédent, I. 1670. p. 273. 1671. p. 358.—II. 1671. p. 13, 29, 33. 1672. p. 77, 189, 191. 1673. p. 243. 1674. p. 337, 358, 366. 373. — III. 1677. p. 223, 240, 303, 336. 341, 393, 411. — IV. 1678. p. 113, 121, 162, 163, 166, 168. 1679. p. 337. 418.—V. 1685. p. 473.
SCUDÉRY (abbé de), fils de la précédente, IV. 1678. p. 12, 16. 1679. p. 453.
SCUDÉRY (mademoiselle de), II. 1672. p. 100. 1673. p. 315. 1674. p. 372. — III. 1676. p. 134. — IV. 1678. p. 213.—V. 1689. p. 232.
SECRÉTAIRES D'ÉTAT, II. 1674. p. 347.
SEGNERI (le P.), VI. 1687. p. 119.
SEGRAIS, I. 1666. p. 2. 1669. p. 220, 229. 1670. p. 241, 242. 1671. p. 395.
SÉGUIER, prévôt de Paris, I. 1669. p. 195.
SÉGUIER (le chancelier), II. 1672. p. 66, 69, 79.
SÉGUIER (l'abbé), VI. 1687. p. 107.
SÉGUIER (Charlotte). Voy. SULLY (madame de).
SÉGUR, VI. 1691. p. 429.
SEIGNELAY (marquis de), fils de Colbert, II. 1675. p. 432.—III. 1675. p. 3. 1677. p. 443. — IV. 1678. p. 69, 71, 72, 98, 114, 115, 123, 129, 130. 1679. p. 419, 484. — V. 1679. p. 1. 1685. p. 443. 1686. p. 573, 580. — VI. 1688. p. 135. 1689. p. 257. 1690. p. 320, 354, 358, 367. 369, 397, 400 et suiv., 403, 404, 405, 409, 414, 424. 1691. p. 453, 458.
SEIGNELAY (madame de), IV. 1678. p. 62, 69, 71. 1679. p. 453.
SELINCOURT, V. 1683. p. 343, 345.
SENAULT ou SÉNAUT (le P.), I. 1670. p. 243. — II. 1673. p. 236. — VI. 1690. 317.
SENEF (bataille de), II. 1674. p. 382, 393.
SÉNÈQUE, VI. 1690. p. 303.
SENEVILLE (de), IV. 1678. p. 115.
SÉNEVILLE (M.F. de Longueval, dame de), III. 1677. p. 363, 407. — IV. 1678. p. 114. 1679. p. 302, 307, 361. — V. 1680. p. 179.
SENNETERRE. Voy. LA FERTÉ.
SEPEVILLE (marquise de), V. 1683. p. 355.
SEPPEVILLE, III. 1677. p. 245.
SERENI, VI. 1690. p. 390.
SÉRIGNY VI. 1689. p. 269.
SERVIEN (Abel), II. 1673. p. 217.
SERVON, le même que CERNON? Voy. ce nom.

SESAN, II. 1674. p. 413.
SESSAC. Voy. CESSAC.
SÉVIGNÉ (les) et leurs alliances, I. 1668. p. 139, 140, 141. 1671. p. 375.
SÉVIGNÉ (Henri, marquis de), mari de madame de SÉVIGNÉ, I. 1668. p. 141. — III. 1675. p. 69, 70, 111.
SÉVIGNÉ (madame de), I. 1668. p. 140, 141. 1669. p. 148, 151, 204, 206, 212. 1670. p. 272, 338, 339. — II. 1671. p. 33. 1672. 66, 96, 105, 114, 116, 121, 132, 195. 1673. p. 303, 321. 323. — III. 1676. p. 190. 1677. p. 279, 339, 344.—IV. 1678. p. 28, 83, 152, 153, 163. — V. 1681. p. 220, 283. — VI. 1689. p. 285. 1692. p. 536.
SÉVIGNÉ (marquis de), fils de la précédente, I. 1668. p. 128.— II. 1672. p. 126, 127. 1674. p. 383, 394, 397. — III. 1675. p. 30, 79, 106, 110. 1677. p. 257, 312, 328. — IV. 1678. 177, 179, 197, 218. — V. 1683. p. 382. 1685. p. 448.— VI. 1687. p. 58, 64, 70, 72. 1689. p. 225, 264 et suiv., 267. 1690. p. 316. 1691. p. 499.
SÉVIGNÉ (Jeanne-Marguerite de Bréhant, femme du marquis de), V. 1683. p. 382.
SÉVIGNÉ (mademoiselle de), 1667. p. 36, 37. 1668. p. 98, 102, 106, 112, 119, 128, 129, 130, 137, 140. Voy. GRIGNAN (comtesse de).
SFORCE (Louis-François, duc de), III. 1677. p. 394.—IV. 1678 p. 123, 212, 236, 243. Voy. THIANGES.
SIAM (ambassadeur de), V. 1686 p. 557 et suiv.
SILLERY, V. 1680. p. 158, 160, 162, 165. — VI. 1691. p. 464.
SILLERY (chevalier de), VI. 1690. p 415.
SIMIANE (F. de), IV. 1678. p 131.
SIMIANE. Voy GORDES et MONCHA.
SINAMI. Voy. ARCHANGE.
SIPIERRE (madame de), IV. 1678. p. 110.
SIRAINY (mademoiselle), III. 1677. p. 305.
SIRMOND (Jacques), IV. 1679 p. 391.
SIROT, II. 1674. p. 383.
SOBIESKI (J.), roi de Pologne, II, 1672. p. 158, 160, 161, 162, 163, 164, 167, 170, 179, 180, 182, 183. 1674. p. 356 et suiv., 360 et suiv. — III. 1677. p. 411, 413.—V. 1680. p. 145. 1683. p. 373, 377 et suiv. 1684. p. 407. 1686. p. 596. *Appendice*. p. 624.
SOISSONS (Eugène-Maurice de Savoie, comte de), II. 1673. p. 272. 1674. p. 408.
SOISSONS (L.-Th. de Savoie, comte de), IV. 1678. p. 169. 1679. p. 387, 393, 399, 400, 458, 467, 471. — V. 1680. p. 38. 1682. p. 325 et suiv. 1683. p. 330.
SOISSONS (comtesse de), I. 1671. p. 379.—II. 1674. p. 335.—III. 1677. p. 310, 333. — IV. 1678. p. 30, 31. 1679. p. 344, 345, 470.—V. 1680. p. 59. 1686. p. 506, 531.
SOLAS, IV. 1678. p. 69.
SOLIMAN, VI. 1691. p. 501.
SOLM (comte de), II. 1674. p. 383.
SOMMIÈVRE, IV. 1679. p. 423.
SOUBISE, II. 1671. p. 8. 1674. p. 382, 383.— IV. 1678. p. 8, 11.—V. 1681. p. 225.— VI. 1689. p. 221. 1691. p. 508.
SOUBISE (madame de), III. 1677. p. 350.—IV. 1678. p. 21, 24.—V. 1680. p. 33.
SOUCHE (de), II. 1675. p. 434.
SOURCHES (marquis de), VI. 1688. p. 192. 1692. p. 540.
SOURDIS (François Escoubleau, comte de), V. 1680. p. 45 et suiv., 50 et suiv.—VI. 1688. p. 132. 1690. p. 301, 324.
SOURDIS (chevalier de), I. 1667. p. 65. — VI. 1689. p. 221.
SOUVERT, IV. 1679. p. 353.
SPAEN, IV. 1679, p. 403.
SPINOLA, V. 1682. p. 309.
SPRAG (Édouard), II. 1673. p. 265.
STAFFARDE (bataille de), VI. 1690. p. 360 et suiv.
STATUE DE LOUIS XIV, V. 1686. p. 527.
STOKEIN, II. 1674. p. 383.
STRADA (Fabien), IV. 1678. p. 36.
STRASBOURG (évêque de). Voy. FURSTEMBERG.
STUER (Marie de). Voy. LA VAUGUYON (madame de).
SULLY (madame de), I. 1667. p. 10, 29. 1668. p. 134. Voy. VERNEUIL.
SULLY (mademoiselle de), IV. 1679. p. 321.
SURTOUTS, VI. 1688. p. 166.

SERVILLE (Charles-Louis de Hautefort, marquis de), VI. 1687. p. 56.
SUZE ou SUSE (L.-F. de la Baume de), évêque de Viviers, VI. 1690. p. 370.
SUZE (Anne Tristan de la Baume, abbé de), évêque de Tarbes, II, 1674. p. 357, 361.—III. 1675. p. 86. 1677. p. 347, 352, 381.

T

TACITE, II, 1673. p. 285.
TALBOT (le chevalier), médecin. IV. 1678. p. 224, 439.— V. 1680. p. 166, 182, 195. 200.
TALLARD, II. 1672. p. 122.—IV. 1678. p. 225, 229, 244, 250. — VI. 1691. p. 452.
TALLEMANT (Paul), III. 1676. p. 194. — VI. 1690. p. 331
TALON (le P. Nicolas), II. 1672. p. 172. — IV. 1679. p. 338.
TALON, avocat général, IV. 1678. p. 13.—V. 1680. p. 53. 1682. p. 310 et suiv. 1684. p. 400 et suiv. 1685 p. 414. — 1690. p. 406.
TALON (madame), III. 1677. p. 211.
TAVANNES (comte de), I. 1670 p. 322. —III. 1677. p. 250, 306.—IV. 1678 p. 81, 175, 180. 1679. p. 281, 298, 455.—V. 1680. p. 62, 100, 111, 156. 1684. p. 393.
TAVANNES (marquis de), fils du précédent, II. 1674. p. 384, 410. — V. 1680. p. 206. 1683. p. 333. — VI. 1690. p. 328.
TAVANNES (Louise-Henriette Potier, comtesse de), V. 1680. p. 156.
TAVANNES (Marguerite-Henriette de Saulx-). IV. 1678. p. 81.
TARE, VI. 1690. p. 363.
TEKELI, VI. 1689. p. 229 et suiv. 1690. p. 369, 385. 1692. p. 541.
TÉOBON (Lidie de Rochefort de), comtesse de Beuvron, I. 1671. p. 390. — II. 1672. p. 122. — IV. 1678. p. 60, 61, 64.
TERMES (Roger de Pardaillan, marquis de), II. 1672 p. 122, 124. 1673. p. 215. — IV. 1679. p. 302, 308 — V. 1683. p. 339 —VI. 1690. p. 337, 340. 1691. p. 509.
TESSÉ (comte de), IV. 1678 p. 156 —VI. 1689. p 212, 233. 1691. p. 534.
TESSÉ (chevalier de), 1691. p. 501.
THÉOBON. Voy. TÉOBON.
THÉOPHRASTE, VI. 1688. p 122.
THÉSUT (Jacques de), VI. 1689. p. 287.
THIANGES (marquis de), I. 1670. p. 339, 343, 348, 349, 352. — V. 1680. p. 120, 127, 360 et suiv.—VI 1688. p. 160, 165.
THIANGES (marquise de), I. 1667. p. 63. 1669. p. 185, 197, 198. 1670. p. 348. *Appendice*. p. 445 — II. 1672. p. 74, 191. 1673. p. 303, 308, 311, 322. 1675. p. 415. — III. 1675. p. 18. 1677. p. 212, 317, 431, 434, 443, 445.—IV. 1678. p. 194. 1679 p. 291, 301, 307. — VI 1687. p. 81. 1690. p. 308 et suiv.
THIANGES (Diane-Gabrielle de Damas, duchesse de Nevers), I. 1670. p. 343. 1671. p. 359. Voy NEVERS.
THIANGES (Louise-Adélaïde de Damas de), duchesse de Sforce, III. 1677. p. 394. — IV. 1678. p. 123, 212, 236.
THOU (Jacques-Auguste de), baron de Meslai, III. 1676. p. 189, 190. — 1677. p. 365, 369.
THURY, IV. 1678. p. 7, 10.
TIENNETTE, V. *Appendice*. p. 613 et suiv.
TILLADET (J.-B. de Cassagnet, marquis de), I. 1667. p. 65.—IV. 1678. p 139, 256, 257, 258, 261, 264, 268, 369. — V. 1679. p 13, 19, 21. 1680. p. 105, 127. 1684. p 396.—VI. 1690. p. 353, 376.
TILLADET (Gabriel de Cassagnet, chevalier de), IV. 1679 p. 314.
TINCY (de), major général, III. 1675. p. 57.
TINGRI (Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, prince de), V, 1686 p. 493, 501, 586. — VI. 1688. p. 165, 187.
TINGRI (Marie de Piney-Luxembourg,

princesse de), IV. 1679 p. 437. — V. 1680. p. 45, 65. 1685 p. 426.
Tingri. Voy. Chevreuse.
Tiroux, IV. 1679. p. 375, 376.
Tivas, II. 1673. p. 259.
Tite-Live. IV. 1678. p. 41.
Toiras (Louise de), IV. 1678. p. 257, 260, 261, 263, 264.
Toisy (madame de), IV. 1679 p. 276, 283.
Tonnerre (François de Clermont, comte de), IV. 1679 p. 475.
Tonnerre (François-Joseph de Clermont, comte de), III. 1677. p. 440. —IV. 1678. p. 12, 98, 100.
Tonnerre (mademoiselle de), V. 1679. p. 23.
Torcy (Ant.-Philibert de la Tour, marquis de), IV. 1679. p. 383, 385. — V. 1680. p. 80, 84.
Torcy (marquise de). Voy. Vitry.
Torf, VI. 1688. p. 160. 1690. p. 382, 426, 427.
Torigny (J.-A. Lambert de), président, III. 1677. p. 324. — IV. 1678, p. 1. — V. 1680. p. 71.
Torigny (madame de), IV. 1678. p. 1.
Torsmendorf (comte de), V. 1682. p. 304.
Toscane (grande-duchesse de). Voy. Orléans.
Tott (Claude, comte de), II. 1672. p. 180.
Toulongeon (Françoise de Rabutin, dame de), belle-mère de Bussy, III 1677. p. 338, 390. — V. 1680. p. 183. 1684 p. 411 et suiv. 1685. p. 418.
Toulongeon (comte de), beau-frère de Bussy, I. 1667. p. 17. 1669. p. 144, 145. *Appendice*, p. 452. — II. 1672. p. 140. 1673. p. 210. 1675. p. 424. — III. 1677. p. 260, 265, 339, 340, 387. — IV. 1678. p. 180, 252. 1679. p. 367, 455. 473.—V. 1679. p. 8. 1685. p. 449, 451, 467.—VI. 1687. p. 19, 34, 40, 59, 75. 1689. p. 224. 1690. p. 309.
Toulongeon (comtesse de), belle-sœur de Bussy, I. 1669. p. 144, 146. 1670. p. 253. — III. 1675. p. 12, 16, 70, 79. 1677. p. 204. — IV. 1678. p 127, 134, 308. 1679. p. 323, 455, 481. — V. 1679. p. 8. 1686. p. 500, 600, 604, 606. — VI. 1689. p. 232, 242.
Toulongeon. Voy. Gramont.
Toulouse (Louis-Alexandre de Bourbon, comte de), IV. 1678. p. 104. — V. 1686. p. 543. — VI. 1691. p. 464 et suiv.
Toupi, couturière de la reine, V. *Appendice*. p. 612 et suiv.
Tournai (évêque de). Voy. Choiseul.
Tournelle. Voy. La Tournelle.
Tourville (comte de), II, 1673. p. 263, 268.—VI. 1688. p. 187. 1689. p. 257, 267. 1690. p. 347, 351. 1691. p. 439, 485, 487.
Toussy (Angélique de la Mothe, demoiselle de), I. 1699. p. 227, 228. Voy. Aumont (duchesse d').
Tracy (Bonneau de), IV. 1678. p. 227.
Tracy (de), V. 1686. p. 563, 564.
Trelon. VI. 1688. p. 172.
Tremblement de terre en Bourgogne. VI. 1686. p. 16.
Tressan (chevalier de), VI. 1690. p. 351.
Trèves (Gasp. de Leyen, archevêque de), III. 1675. p. 45, 48.
Trèves (relation de la reddition de), III. 1675. p. 93 et suiv.
Tréville (Jos. de Peyre, marquis de), II. 1672. p. 145, 154. — III. 1677. p. 276. 283.
Trichateau (Érard du Châtelet, marquis de), IV. 1678. p. 179, 241. 1679. p. 433. —V. 1680. p. 68, 72.
Trichateau (Elisabeth le Charon, marquise de), IV. 1678. p. 241. 1679. p. 274, 380, 394.
Trichateau (mademoiselle de), V. 1680. p. 192, 203.
Trichateau. Voy. Chatelet.
Trimont. Voy. Cabrières.
Triumputat. III, 1675. p. 89.
Trivelin, IV. 1679. p. 387.
Tromp, amiral hollandais, II 1673. p. 259 et suiv.
Tromp, fils du précédent. VI. 1691. p. 464 et suiv.
Turenne (maréchal de), I. 1667. p. 27, 60, 68. 1668. p. 128, 135. — II. 1672. p. 74, 98, 102, 103, 106, 112, 119, 121, 126, 141, 168, 179, 181, 183, 185, 205, 210. 1673. p. 226, 228, 329. 1674. p. 329, 335, 342, 369, 370.

372, 373. 374, 375, 380, 381, 387, 390, 396, 398, 399, 403, 407, 410, 412, 413, 414, 417, 418, 419, 420, 421. 1675. p. 424.—III. 1675. p. 4, 7, 10, 18, 23, 44 et suiv., 48 et suiv., 54, 56 et suiv., 59, 60, 62, 63, 66, 68, 69, 70, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 90, 101, 108, 111, 119. 1676. p. 140, 180, 191. 1677. p. 456. — IV. 1678. p. 1, 206. — VI. 1687. p. 51. 1689. p. 209, 243.

Turenne (Louis de la Tour, prince de), V. 1685 p. 429, 440. 1686. p. 543, 554. — VI. 1690. p. 376, 415. 1691. p. 441, 455.

Turenne (madame de), III. 1676. p. 137.

Tutoiement (sur le), II. 1673. p. 217, 226.

Tyrconel (Richard Talbot, duc de), VI. 1689. p. 213. 1690. p. 346, 355, 363, 370, 382, 387, 407, 416, 428. 1691. p. 433, 501, 503.

Tyrconel (madame de), VI. 1690. p. 376.

U

Urbain VIII, IV. 1679. p. 441.

Urfé ou Urfey (marquis d'), VI. 1690. p. 376. 1692. p. 518.

Ursins (princesse des), IV. 1678. p. 240, 243, 247.

Ussé. Voy. Valentiné.

Usson (d'), IV. 1678. p. 150.

Uxelles (Nic. Chalon du Blé, marquis d'), I. 1669. p. 196.—V. 1683. p. 381. — VI. 1688. p. 171. 1689. p. 205, 229, 263, 265, 267, 292. 1690. p. 395.

Uxelles (marquise d'), I. 1669. p. 196. — V. 1681. p. 263.

Uzès ou Usez (François de Crussol, duc d'), II. 1672. p. 66. —V. 1681. p. 267. 1686. p. 511.

Uzès (duchesse d'), II. 1672. p 66.

Uzes (mademoiselle d'), II. 1672. p. 66, 68, 75.

V

Vabres (prévôt de), IV. 1679. p. 423.

Vaillac (J.-Paul de Gourdon de Genouillac, comte de), III. 1677. p. 348.—V. 1680. p. 211.

Vaillac (mademoiselle de), V. 1680. p. 60, 177.

Vakenbourg, II. 1674. p. 383.

Valbelle (Cosme, marquis de), III. 1677. p. 379.

Valbelle (chevalier de), II. 1673. p. 261.

Valençay (Henri-Dominique d'Estampes, marquis de), III. 1677. p. 380. — IV. 1678. p. 108. — V. 1680. p. 81.

Valençay (madame de), surnommée *Fichette*, IV. 1678. p. 109, 110.

Valençay (chevalier de), VI. 1691. p. 432.

Valençay (Julie de), dame d'Antraigues, VI. 1688. p. 141.

Valençay. Voy. Chavagnac.

Valenciennes (siége de), III. 1677. p. 225 et suiv.

Valentiné (Louis Bernier de), marquis d'Ussé, VI. 1691. p. 435.

Valentinois (Antoine de Grimaldi, prince de Monaco, duc de), VI. 1688. p. 134, 140.

Valière, VI. 1689 p. 270.

Valincourt (Jean-Baptiste du Trousset de), V. 1686. p. 486.

Valois (duc de), I. 1667. p. 76.

Valois (mademoiselle de), IV. 1679. p. 416, 418.

Valot, V. 1683. p. 359, 367.

Vandeuil, VI. 1688. p. 165.

Vandy (mademoiselle de), I. 1670. p. 318. 1671. p. 387, 388, 392, 394. — II. 1672 p. 145, 154, 167. 1673. p. 224, 225, 264, 267, 278.

Vantadour ou Ventadour (duc de),

I. 1671. p. 380, 386, 388, 390, 391. — V. 1679. p. 10, 13. 1680. p. 127. 1681. p. 224, 230.
VANTADOUR (madame de), V. 1679. p. 10, 14. 1686. p. 506.
VANTADOUR (mademoiselle de), I. 1668. p. 95. Voy. DURAS.
VANTADOUR (Anne-Geneviève de Lévis de), VI. 1691. p. 441, 455.
VAPEURS (anecdote sur les), III. 1677. p. 224 et suiv.
VARDES (marquis de), I. 1669. p. 169, 184.—II. 1672. p. 161. 1673. p. 241, 294. 1674. p. 361.—IV. 1678. p. 113, 115, 127, 133, 138, 140, 189, 205, 209, 211, 212, 216, 220, 256, 257, 258, 260, 263, 264, 266, 272. 1679. p. 298.—V. 1680. p. 48, 110. 1685. p. 429. 1686. p. 503, 505.—VI. 1688. p. 158.
VARDES (Marie-Elis. du Bec, fille du marquis de), duchesse de Rohan, III. 1677. p. 351.—IV. 1678. p. 69, 112, 113, 123, 124, 196.
VARENNES, IV. 1678. p. 225. — VI. 1690. p. 363.
VASSÉ (L.-Alex., comte de), II. 1674. p. 399. — IV. 1678. p. 205. 1679. p. 280, 283. — V. 1682. p. 308.
VASSÉ (madame de). Voy. HUMIÈRES.
VATEL, I. 1671. p. 390, 391, 398, 399.
VAUBAN, III. 1677. p. 237.—IV. 1679. p. 295.—V. 1680. p. 195.—VI. 1688. p. 174. 1691. p. 460, 461, 463, 468, 471.
VAUBAN (mademoiselle de), VI. 1691. p. 433.
VAUBRUN, III. 1675. p. 56, 57, 65, 66, 70, 74.
VAUDEMONT (Charles-Henri de Lorraine, prince de), I. 1669. p. 158. — II. 1672. p. 185. — III. 1675. p. 104. 1677. p. 332. — IV. 1679. p. 399, 400.
VAUDRAI, VI. 1692. p. 518.
VAUJOUR (duchesse de). Voy. LA VALLIÈRE.
VAUROUI, VI. 1691. p. 466.
VAUTEAU (chevalier de), V. 1681. p. 215.
VAUVINEUX (Charlotte-Elis. de Cochefilet de), princesse de Guéméné, III. 1675 p. 133. 1676. p. 136, 137. — IV. 1678, p. 17, 97, 98. — V. 1679. p. 20, 21. Voy. GUÉMÉNE.
VAUVRAI ou VAUVRÉ (N. Girardin, seigneur de), VI. 1690. p. 428. 1691. p. 436.
VAVASSEUR (le P.), III. 1677. p. 317
VENDÔME (duc de), III. 1675. p. 74. — V. 1679. p. 5.—VI. 1689. p. 217. 1690. p. 332, 412. 1691. p. 503.
VENDÔME (Philippe de), grand prieur de France, III. 1677. p. 326. — IV. 1678. p. 109. 1679. p. 283.—V. 1686. p. 511.
VENDÔME (cardinal de), I. 1669. p. 171, 172, 195.
VENOT, III. 1675. p. 42, 47.
VENOURS (marquis de), V. 1681. p. 228, 230.
VÉNUS D'ARLES (note sur la), V. 1684. p. 409, 625 et suiv.
VERGNE, V. 1686. p. 585.
VERDUN (évêque de). Voy. HOCQUINCOURT.
VERJUS (François), évêque de Grasse, IV. 1678. p. 27.
VERJUS (le P. Antoine), frère du précédent, IV. 1678. p. 27, 72, 74, 82. 1679, p. 395. —V. 1679. p. 3. — VI. 1687. p. 48.
VERJUS. Voy. CRÉCI
VERMANDOIS (M. de), fils de madame de la Vallière, II. 1674. p. 345 —IV. 1679. p. 446, 463.—V. 1683. p. 391.
VERNEUIL (duchesse de), II. 1673. p. 321. Voy. SULLY.
VERNEUIL (duc de). IV. 1679. p. 446.
VERRUE (comte de), VI. 1690. p. 415. 1691. p, 432, 437.
VERRUE (madame de), VI. 1691. p. 517.
VERSAILLES (mot sur), IV. 1678. p. 215.
VERT (Jean de), II. 1675. p. 419.
VERTAMONT (madame de), IV. 1678. p. 119.
VERTILLAC, VI. 1691. p. 471.
VERVINS, III. 1677. p. 282.
VETERANI, VI. 1692 p. 542, 546.
VEXIN (Louis César de Bourbon, comte de), fils de madame de Montespan, III. 1677. p. 265.—V. 1683. p. 331 et suiv.
VIBBAYE (Henri-Léonor Hurault, marquis de), VI. 1689. p. 248.
VIBRAYE. Voy. GRIGNAN.
VIENNE (siége de), V. 1683. p. 373 et suiv.

VIEUBOURG, I. 1669. p. 195, 196.
VIGEAN (madame du), III. 1677. p. 339.
VIGNIER. Voy. HAUTERIVE.
VILLACERF, III. 1677. p. 245.
VILLA-HERMOSA, II. 1675. p. 434. — III. 1676. p. 168, 169. 1677. p. 236, 239, 326, 332.—IV. 1678. p. 58.—V. 1679. p. 1. 1680. p. 58. — VI. 1689. p. 296.
VILLAINES, VI. 1688. p. 168.
VILLARCEAUX, III. 1677. p. 431 —VI. 1690. p. 344, 347.
VILLARCEAUX (mademoiselle de), VI 1691. p. 459.
VILLARS (Louis-François de Brancas, duc de), III. 1677. p. 351, 355, 361, 388. IV. 1678. p. 151, 153, 162, 163, 188. 1679. p 481.
VILLARS (Louise de Minières, duchesse de Brancas-), IV. 1678. p. 151.
VILLARS (marquis de), dit *Orondate*, VI. 1692. p. 535.
VILLARS (Marie Gigault de Bellefond, marquise de), I. 1668. p. 112, 119.
VILLARS (marquis, puis duc de), maréchal de France, III. 1677. p. 378, 393. — IV. 1679. p. 331. — VI. 1688. p. 145, 155, 167, 193.
VILLARS ou VILLERS (mademoiselle de), VI. 1691. p. 433.
VILLA-SIERRA, III. 1677. p. 225.
VILLAYER (Jean Renouard, comte de), VI. 1691. p. 460, 461.
VILLEDIEU (madame de). Voy. DES-JARDINS.
VILLEFELY (Elisabeth de). Voy. du BOUCHET.
VILLEGAGNON, V. 1679, p. 3, 7.
VILLEMAREUIL (abbé de), V. *Appendice*. p. 615.
VILLEMOR (mademoiselle de). Voy. DES MARETS (madame).
VILLEQUIER (Louis d'Aumont, marquis de), V 1686. p. 493. — VI. 1690. p. 427.
VILLEQUIER (madame de), I. 1668. p. 94.
VILLEROI (maréchal de), III. 1675. p. 79. 1676. p. 164. 1677 p. 278, 304. — V. 1680. p. 86. 1681. p. 267. 1684. p. 396. 1685. p. 481 et suiv. 1686. p. 533.
VILLEROI (Madeleine de Créqui, maréchale de), femme du précédent, II. 1673. p. 317.
VILLEROI (Fr. de Neufville, marquis, puis duc de), fils des précédents, II. 1672. p. 86, 87, 88, 89, 90, 196. 1673. p. 215, 322, 330. 1674. p. 383, 389. — III. 1677. p. 261.—IV. 1678. p. 90, 123, 129, 153. 1679. p. 301, 307, 389. — V. 1679. p. 3, 6, 7, 9. 1681. p. 267. 1685. p. 466. — VI. 1687. p 110.
VILLEROI (Marguerite le Tellier, marquise, puis duchesse de), I. 1667. p. 13, 14, 15, 54. 1668. p. 85, 92, 96, 134. 1669. p. 143, 165, 166, 173. 1670. p. 276, 286. *Appendice*. p. 464. — II. 1672. p. 90. 1674. p. 358. — III. 1677. p. 269, 282. — IV. 1678. p. 184, 193.
VILLEROI (Camille de Neufville de), archevêque de Lyon, IV. 1679. p. 388.
VILLESAVIN (madame de), VI 1687. p. 60, 62.
VILLIERS, V 1680. p. 41.
VILOMER, II. 1674. p. 383.
VINEUIL, II. 1673. p. 315. 1674. p. 398 — III. 1675. p. 105, 110. — IV. 1678. p. 87, 205, 280.
VINS (marquis de), III. 1675. p. 112. — VI. 1691. p. 495.
VINS (madame de), IV. 1679. p. 397.
VITRY (François-Marie de l'Hôpital, duc de), IV. 1678 p. 19, 22. 1679. p. 384.
VITRY (Nic. de l'Hospital, marquis de), V. 1680. p. 81.
VITRY (Marie-Louise-Elisabeth-Aimée Pot, duchesse de), IV. 1678. p. 43, 46, 117. 1679. p. 276, 284. — V. 1680. p. 156.
VITRY (Marie-Françoise-Elisabeth de), marquise de Torcy, IV. 1679. p. 276. 383, 385. — V. 1680. p. 80.
VIVANS, VI. 1688. p. 165. 1691. p. 487. 1692. p. 542, 546.
VIVIERS (évêque de). Voy. CHAMBONAS et SUZE.
VIVONNE (comte, puis duc de), maréchal de France, I. 1669. p. 170, 171, 191 1670. p. 343, 348. — II. 1672. p. 122, 124. 1673. p. 247, 315, 316, 332.—III. 1675. p. 59 1676. p. 163. 1677. p. 327, 424. — IV. 1678.

p. 80, 85, 86, 93, 97, 207. 1679. p. 340.—V. 1683. p. 343. — VI. 1688. p. 160, 168. 1692. p. 552.
VOISIN, V. 1685. p. 470, 473.
VOISIN (la), empoisonneuse, V. 1680. p. 46, 52, 71, 80.
VOITURE, III. 1675. p. 9. 1677. p 330. —IV. 1678. p. 60, 64, 65, 140.—VI. 1687. p. 24. 1690. p. 388.
VOLS A LA COUR, V. 1680. p. 89.

W

WEIMAR (duc de), III. 1675. p. 81, 82, 85.
WIGNACOURT (Adrien de), VI. 1690. p. 360.

X

XÉNOPHON, IV. 1678. p. 96.
XIMENÈS, VI. 1690. p. 351, 354, 406.

Y

YORK (duc d'). Voy. JACQUES II.
YPRES (prise d'), IV. 1678. p 73, 80.

Z

ZAÏDE, roman, I. 1670. p. 241. *Appendice*. p. 465.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

436
4980 A

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, rue Racine, 26.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date due

APR 23 1977

MAY 04 '82

APR 22 '82

a39003 001232379b

DC 130 .B9A4 1858 V6
BUSSY, ROGER DE RABUTI
CORRESPONDANCE DE ROGE

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 04 12 02 16 9